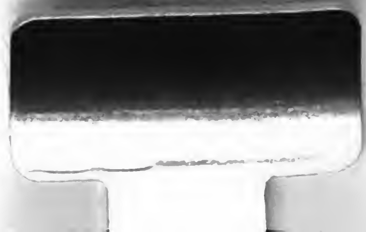
image
not
available







HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

Par Mr. FLEURY,

Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, cy-devant Sous-Precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME SIXIEME.

Depuis l'an 429. jusques à l'an 483.



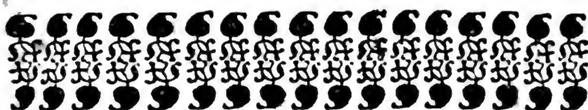
A PARIS,

Chez Montalant.

MDCCXLII.

Avec Approbation & Privilege.





SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

I. HEresie de Nestorius. II. Opposition des Catholiques. III. Lettres de saint Cyrille aux Solitaires. IV. Sa premiere lettre à Nestorius. V. Violences de Nestorius. VI. Memoire de Mercator contre les Pelagiens. VII. Lettre de Nestorius au pape saint Celestin. VIII. Seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius. IX. Autres lettres de saint Cyrille. X. Seconde lettre de Nestorius à saint Cyrille. XI. Saint Cyrille écrit à l'empereur & aux princesses. XII. Il écrit au pape, &c. XIII. Traité de l'incarnation par Cassien. XIV. Lettre du pape contre Nestorius. XV. Mission de S. Germain & de S. Loup en Bretagne. XVI. Commencemens de sainte Geneviéve. XVII. Saint Germain & saint Loup vainqueurs des Pelagiens. XVIII. Et des Saxons. XIX. Lettres de Jean d'Antioche à Nestorius. XX. Sa réponse. XXI. Derniere Lettre de saint Cyrille à Nestorius. XXII. Ses douze anathêmes. XXIII. Convocation du concile d'Ephese. XXIV. Derniers ouvrages de saint Augustin. XXV. Desolation de l'Afrique. XXVI. Mort de saint Augustin. XXVII. Saint Alexandre fondateur des Acemetes. XXVIII. Autre lettre de Nestorius au pape. XXIX. Ses dernier

An. 429. 430.

niers sermons. XXX. *Commencemens de Theodoret.* XXXI. *Ecrits contre Nestorius.* XXXII. *Loi pour les Asiles.* XXXIII. *Fin de saint Paulin de Nole.* XXXIV.
435. *Arrivée des évêques à Ephese.* XXXV. *Retardement de Jean d'Antioche.* XXXVI. *Protestations de*
22. Juin. *Nestorius & de Candidien.* XXXVII. *Ouverture du concile.* XXXVIII. *Citations à Nestorius.* XXXIX. *Examen de la doctrine.* XL. *Depositions contre Nestorius.* XLI. *Autoritez des peres.* XLII. *Sentence contre Nestorius.* XLIII. *Lettre à l'abbé Dal-*
10. Juillet *mace.* XLIV. *Relation de Nestorius.* XLV. *Arrivée*
11. *de Jean d'Antioche.* XLVI. *Lettre de l'empereur par Pallade.* XLVII. *Arrivée des legats du pape.* XLVIII. *Ils confirment la deposition de Nestorius.*
16. XLIX. *Lettres synodales.* L. *Plainte de S. Cyrille & de Memnon.* LI. *Citations à Jean d'Antioche.* LII. *Sentence contre lui.* LIII. *Lettres synoda-*
17. Juillet *les.* LIV. *Lettres des Schismatiques.* LV. *Lettres du*
22. *comte Irenée.* LVI. *Sixiéme session. Requête de Charisius.* LVII. *Pretension des évêques de Chipre.* LVIII. *Autres affaires particulieres.* LIX. *Canons du Concile d'Ephese.*

LIVRE VINGT-SIXIEME.

An. 431. Sept. I. *ARrivée du comte Jean à Ephese.* II. *Plaintes des Catholiques.* III. *Lettres de leur part.* IV. *Lettres des Schismatiques.* V. *Lettres de saint Isidore de Peluse.* VI. *Remontrances des Catholiques de C. P.* VII. *Leurs réponses au concile.* VIII. *Deputation du concile à la cour.* IX. *Depu-*
25. Octobre. *tez oüis à Calcedoine.* X. *Fin du concile d'Ephese.* XI. *Lettre du pape pour la doctrine de saint Augustin.* XII. *Article touchant la grace.* XIII. *Saint Patrice en Irlande.* XIV. *Lettre du pape à C. P.*

LIVRE VINT-SEPTIEME.

An. 444. I. *Mort de saint Cyrille. Ses écrits.* II. *Ses lettres canoniques.* III. *Lettres de saint Leon à Dioscore.* IV. *Plaintes contre saint Hilaire d'Arles.* V. *Lettre de saint Leon.* VI. *Vertus de S. Hilaire.* VII. *Second voïage de saint Germain en Bretagne.* VIII. *Sa fin.* IX. *Priscillianistes en Espagne.* X. *Lettre de saint Leon à saint Turibius.*
447. XI. *Lettres aux évêques de Sicile.* XII. *Mort de Proclus. Flavien évêque de C. P.* XIII. *Theodoret relegué.* XIV. *Ses écrits.* XV. *Sa lettre à Dioscore.* XVI. *A Flavien.* XVII. *Deputation de Syrie à C. P.* XVIII. *Irenée de Tyr deposé.* XIX. *Poursuites contre Ibas.* XX. *Arbitrage de Tyr.* XXI. *Jugement*
448. *à Beryte.* XXII. *Lettre d'Ibas à Maris.* XXIII. *Commencemens d'Eutychés.* XXIV. *Concile de C. P. Premiere & seconde session.* XXV. *Troisiéme session. Citations à Eutychés.* XXVI. *Quatriéme & cinquiéme session.* XXVII. *Sixiéme session.* XXVIII. *Septiéme session. Comparition d'Eutychés.* XXIX. *Sa condamnation.* XXX. *Marcel abbé des Acemetes.* XXXI. *Lettre d'Eutychés à saint Leon.* XXXII. *Lettre de Flavien.* XXXIII. *Revision de la condamnation d'Eutychés.* XXXIV. *Convocation d'un concile à Ephe-*
449. *se.* XXXV. *Lettre de saint Leon à Flavien.* XXXVI. *Autres lettres de saint Leon.* XXXVII. *Lettre de saint Pierre Chrysologue à Eutychés.* XXXVIII. *Ouverture du faux concile d'Ephese.* XXXIX. *Requête d'Eutychés.* XL. *Lecture des actes de C. P. &c.* XLI. *Condamnation de Flavien.* XLII. *Ravennius évêque d'Arles.* XLIII. *Concile d'Ephese condamné à Rome.* XLIV. *Lettre de Theodoret à saint Leon.*
450. XLV. *Reglement sur les provinces d'Arles & de Vienne.*

LIVRE VINGT-HUITIEME.

An. 451. 8. Octob. 10. Octob. 13. Octob. 17. 20. 22. 25. 26. 27. 29. 30. 31. 1. Nov.

LIVRE

LIVRE VINGT-NEUVIEME.

Appro-



Approbation des Docteurs.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'Egliſe, que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs & les ouvrages des Peres qui ont ſoûtenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles : où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes, ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus précieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foi & des mœurs ; & les fidéles ſeront animez en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690.

PIROT. D. LEGER.

Extrait

Extrait du Privilege du Roi.

PAR Lettres Patentes du Roi données à Paris le vingt-deuxiéme jour de Mars 1690. Signées, BOUCHER. Il est permis au Sieur Abbé Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, sous-Precepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Monseigneur le Duc d'Anjou & de Monseigneur le Duc de Berry, de faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra choisir, le Livre qu'il a composé, intitulé *Histoire Ecclesiastique*; & ce pendant le tems & espace de vingt années entieres & consecutives, à commencer du jour que le dit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec défenses à toutes personnes d'en vendre d'autre impression, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende,

Monsieur l'Abbé Fleury a cedé son droit de privilege à Pierre Auboüyn, Pierre Emery & Charles Clousier, pour en joüir suivant l'accord fait entre eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 31. Mars 1690.

Signé, P. TRABOÜILLET, P. AUBOUIN & C. COIGNARD, Adjoints.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le premier Juillet 1699.

HISTOI-



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

An. 428.

I. Heresie de Nestorius. *Sup. liv. XX. n. 54. Liberat. c. 4. Socr. VII. c. 32. Evagr. I. c. 2.*


NESTORIUS avoit amené d'Antioche le prêtre Anastase son *syncelle* & son confident, qui prêchant un jour dans l'église de C. P. dit : Que personne ne nomme Marie Mere de Dieu. C'étoit une femme, & il est impossible que Dieu soit né d'une creature humaine. Cette parole scandalisa beaucoup de personnes, tant du clergé que du peuple. Car ils avoient appris de tout tems, dit l'historien Socrate, à reconnoître Jesus-Christ pour Dieu, & à ne le point separer de la divinité. Nestorius soûtint ce que le prêtre Anastase avoit avancé, & nous avons de lui plusieurs sermons sur cette matiere.

Ap. Mar. Mercat.

An. 428. Edit. Garn. p. 55. Caff. VII. Incarn. c. 6. Prosp. Chr. an. 428 libera c. 2. 1. Cor. XV. 12.

Le premier fut prononcé comme l'on croit le jour de la nativité de nôtre Signeur 25. Decembre 428. sous le consulat de Felix & de Taurus. Car ce fut dès cette année, la premiere du pontificat de Nestorius, qu'il commença à publier son heresie. En ce sermon il parle d'abord sur la providence, d'où il passe à la reparation du genre humain; & aïant rapporté ces paroles de saint Paul: Par un homme la mort, & par un homme la resurrection, il ajoûte: Que ceux-là l'écoutent qui demandent s'il faut nommer Marie mere de Dieu ou mere d'un homme, *Theotocos* ou *Anthropotocos*. Dieu a-t-il une mere? Les païens sont donc excusables de donner des meres aux dieux? Paul est donc menteur, quand il dit de la divinité de Jesus-Christ: Sans pere, sans mere, sans genealogie? Non, Marie n'a point enfanté un Dieu: car ce qui est né de la chair est chair: la créature n'a point enfanté le créateur, mais un homme instrument de la divinité. Le saint Esprit n'a point créé le Dieu verbe, suivant ce qui est dit: Ce qui est formé en elle est du saint Esprit. Dieu s'est incarné, mais il n'est point mort: il a ressuscité celui dans lequel il s'est incarné. Et ensuite: J'adore l'habit à cause de celui qui le porte: j'adore celui qui paroît au-dehors, à cause du Dieu caché, qui en est inseparable.

Heb. VII. 3. Joan. III 6. Matth. 1. 20.

Sermo. 2. edit. Garn. p. 8.

Dans un autre discours il reprend les évêques ses predecesseurs, en ces termes: Je voi beaucoup de pieté & de zele dans le peuple, mais peu de connoissance dans les choses divines: ce n'est pas leur faute: mais comment le pourrai-je dire? C'est que ceux qui les ont instruits n'ont pas eu le tems de le faire exactement. Il continua de proposer ses erreurs sur la personne du fils de Dieu, prétendant que l'écriture ne le nomme jamais Dieu, quand il s'agit de sa naissance temporelle ou de sa mort, mais seulement Christ, Fils, ou Seigneur.

gneur. On croit que ce fut alors qu'Eusebe avocat à C.P. simple laïque, mais très-vertueux & très-bien instruit de la religion, s'éleva contre Nestorius en pleine église, & enflamé de zele dit à haute voix : C'est le verbe éternel lui-même qui a subi la seconde naissance selon la chair & d'une feme. Le peuple s'émût : la plûpart & les mieux instruits donnerent de grandes louanges à Eusebe : les autres s'emporterent contre lui : Nestorius les soûtint, & declama contre Eusebe dans un troisiéme sermon prononcé quelque tems après au commencement de Janvier 429. & peutêtre le jour de l'Epiphanie : où sous pretexte de combattre les Ariens & les Macedoniens, il attaque en efet la doctrine catholique, soutenant toûjours qu'on ne doit pas dire que le verbe divin soit né de Marie, ou qu'il soit mort, mais seulement l'homme en qui étoit le verbe.

An. 429.

Cyr. lib. 1. cont. Nest. p. 10. Ed. Garn. p. 11.

II. Oppositions des Catholiques.

L'avocat Eusebe, qui fut depuis évêque de Dorylée, dressa alors une protestation en ces termes : Je conjure par la sainte Trinité celui qui prendra ce papier de le faire connoître aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux lecteurs, aux laïques qui demeurent à C.P. & de leur en donner copie, pour la conviction de l'heretique Nestorius, qui est dans les sentimens de Paul de Samosate, anathematisé il y a cent soixante ans par les évêques catholiques. Ensuite il fait le parallele de la doctrine l'un & de l'autre, rapportant leurs propres paroles, & montre que Nestorius soutient come Paul, qu'autre est le verbe, autre est J. C, & non pas un seul, come enseigne la foi catholique. A quoi il oppose le symbole qui étoit en usage à Antioche, un peu different quant aux paroles de celui de C. P. dont nous nous servons, mais le même quant au sens. Il rapporte aussi l'autorité de saint Eustathe évêque d'Antioche, qui avoit assisté au concile de Nicée : le tout pour montrer que Nestorius n'a pas suivi la tradition de cette église, où il a été

1. Part. conc. Ep. c. 13.

Cass. VI. de incarn. c. 3.

An. 429. Edit. Garn p. 17. été élevé. Vers le même tems Marius Mercator, qui étoit alors à C.P. publia une lettre adressée à tous les fidéles: où il fait aussi le parallele de la doctrine de Nestorius & de Paul de Samosate, montrant les convenances & les differences. On croit que ces pieces parurent dans le même mois de Janvier. Socr. VII. c. 32. L'historien Socrate, qui étoit à C.P. dans le même tems, dit que par la lecture des écrits de Nestorius, & par la conversation de ses sectateurs, il trouve qu'il n'étoit point dans l'erreur de Paul ni de Photin, puisqu'il reconoissoit en J. C. l'hypostase du verbe divin; mais, dit-il, il avoit peur du mot de *Theotocos* comme d'un fantôme, & cela lui arriva par son extrême ignorance: car comme il étoit naturellement éloquent, il se croïoit sçavant, quoiqu'il ne le fût pas en effet, & dédaignoit d'étudier les livres des anciens interpretes de l'écriture, enflé par sa facilité de parler, & s'estimant au-dessus de tous les autres. Ce sont les paroles de Socrate, qui montre ensuite qu'Origene & Eusebe de Pamphile s'étoient servis du mot de *Theotocos*, & en rapporte les passages.

Plusieurs commencerent dès-lors à se separer de la communion de Nestorius, à le traiter d'heretique, & à parler librement contre lui. Il y en eut même qui menacerent de le jetter dans la mer. C'est la persecution dont il se plaint dans un sermon qu'il prononça au commencement du Carême de cette année 429. où il parle de la peine du peché de nos premiers parens, conformément à la doctrine catholique, & contre les erreurs des Pelagiens; & toutefois c'étoit en presence de Julien, & des autres Pelagiens refugiez à C. P. que Nestorius traitoit bien d'ailleurs, & dont il se declaroit le protecteur. Celestius après être retourné à Rome vers l'an 424. avoit été chassé d'Italie par ordre du pape Celestin, & étoit venu à C.P. avec Julien d'Eclane, Florus, Oronce & Fabius, tous évê-

Ed. Garn. 1. part. p. 7. 6.

Praf. Mercat. p. 73.

Epist. Nest. ad Cœlest.

évêques deposez & chassez d'Occident pour leur heresie. Ils se plaignirent à l'empereur & à Nestorius, comme étant des catholiques persecutez injustement. Nestorius les entretenoit dans l'esperance de les faire rétablir, & ne laissoit pas de prêcher contre eux en leur presence, soit qu'ils lui eussent déguisé leur doctrine ou par quelque autre raison. Nous avons trois de ces sermons qui parlent assez correctement du peché originel. Les deux premiers sont sur l'histoire de la création de l'homme que l'on lisoit au commencement du Carême : le troisiéme sur la tentation de J. C. Nous avons ce dernier entier & en grec : mais il ne nous reste des autres que la traduction, ou plûtôt les extraits de Mercator.

An. 429.

Ap. Mercat.

To. 7. S. Chrys. Gr. ep. 301.

Proclus évêque titulaire de Cyzique, qui faisoit seulement les fonctions de prêtre à C. P. y prononça en ce même tems un sermon sur l'incarnation à une grande fête : c'est-à-dire, comme l'on croit, le jour de l'Annonciation 25. de Mars. Il y établit hautement la doctrine catholique, que le fils de Marie n'est pas un pur homme, mais vraiment Dieu ; qu'il est vrai de dire que Dieu a souffert & qu'il est mort : que la sainte Vierge doit être nommée proprement mere de Dieu *Theotocos*, sans que ce nom donne matiere de risée au Gentils, ni de calomnie aux Ariens. Nestorius, qui étoit present, fut extrememement choqué de ce discours ; d'autant plus qu'étant fort élegant, il avoit attiré de grands applaudissemens. Il y répondit sur le champ : car c'étoit l'usage, que quand un prêtre ou un autre évêque avoit parlé dans l'église en presence de l'évêque, il ajoûtât aussi quelque parole d'instruction. Nestorius soutient donc en ce sermon que l'on ne doit point dire simplement, Dieu est né de Marie : mais Dieu le verbe du pere étoit joint à celui qui en né de Marie. Je ne puis souffrir, ajoûte-t-il, que l'on dise que

Sup. XXIV. n. 54. 1. p. conc. Eph. c. 1.

Ap. Mercat. Garn. p. 219.

Parte 2. p Merc. Garn p. 27. serm. 4.

 Dieu

A. 1. 429. Dieu a été fait pontife : ce que Proclus avoit dit en passant. Nestorius soutient que c'est l'homme & non pas le verbe Dieu qui est ressuscité, & qu'il faut distinguer le temple du Dieu qui y habite. C'est, dit-il, une calomnie grossiere de m'imputer l'erreur de Photin. Il donne pour commencement au verbe divin l'enfantement de Marie; & moi je dis que le Dieu verbe existe toûjours avant les siecles. Nestorius avoue toutefois qu'il paroît contraire aux autres docteurs de l'église. Il fit trois autres sermons contre celui de Proclus, mais il l'attaque toûjours sans le nommer. Il s'adresse à Arius, à Apollinaire, & aux autres heretiques.

n. 6.

Ap. Merc. Garn. serm. 5. 6. 7. p. 29. &c.

III. Lettre de saint Cyrille aux solitaires.

Ces sermons de Nestorius furent recueillis dans un livre où ils étoient rangez par ordre avec des chifres, & tout ce qui pouvoit servir à les faire retenir. Il se répandirent bien-tôt dans toutes les Provinces d'Orient & d'Occident, & furent portez jusques à Rome; mais sans nom d'auteur. On les sema dans les monasteres d'Egypte, & ils y exciterent des disputes. S. Cyrille évêque d'Alexandrie en fut averti par quelques moines, qui vinrent le trouver, suivant la coûtume, apparemment pour celebrer avec lui quelque fête. Il apprit d'eux que ces sermons ébranloient les esprits legers; en sorte que quelques-uns ne pouvoient presque plus souffrir que J. C. fût reconnu pour Dieu, & vouloient qu'il ne fût qu'un instrument de la divinite, ou un vase qui la portoit *Theophoros*.

Cyr. in Nest. 1. p. 3. E

Cyrill. ep. admon. 1 q. conc. Eph. c. 2. epist. ad Nest. ib. c. epist. ad Cælest ibid. c. 14.

S. Cyrille craignant donc que l'erreur ne prit racine, écrivit un lettre generale aux moines d'Egypte, où il dit: Qu'ils auroient mieux fait de s'abstenir entierement de ces questions si difficiles, & que ce qu'il leur en écrit, n'est pas pour entretenir leurs disputes: mais pour leur doner de quoi defendre la verité. J'admire, dit-il, comment on peut mettre en doute si la sainte Vierge doit être appellée mere de Dieu. Car si nôtre Seigneur J. C. est

Epist. ad mon. n. 3.

n. 4.

est Dieu, comment la sainte Vierge sa mere n'est-elle pas mere de Dieu? C'est la foi que les apôtres nous ont enseignée, quoiqu'ils n'aïent pas usé de ce mot: c'est la doctrine de nos peres, entr' autres d'Athanase d'heureuse memoire; & il en rapporte deux passages. Il prouve ensuite que celui qui est né de la Ste Vierge est Dieu par nature: puisque le symbole de Nicée dit, que le Fils unique de Dieu engendré de sa substance, est lui-même descendu du ciel, & s'est incarné. Il ajoûte: Vous direz peut-être: la Vierge est-elle donc mere de la divinité? Nous répondons: Il est constant que le Verbe est éternel & de la substance du Pere. Mais dans l'ordre de la nature, encore que les meres n'aïent aucune part à la création de l'ame; on ne laisse pas de dire qu'elles sont meres de l'hom̃e entier, & non pas seulement du corps, & ce seroit une impertinente subtilité de dire: Elisabeth est mere du corps de Jean & non pas de son ame. Nous disons de même de la naissance d'Em̃anuel: puisque le Verbe aïant pris chair est nommé Fils de l'homme. Cyrille emploïe ici l'exemple de S. Jean-Baptiste, parce que Nestorius s'en étoit servi dans un de ses sermons, en disant: Jean a reçû l'esprit de Dieu dès le ventre de sa mere, & toutefois on ne dit point qu'elle soit mere de l'esprit.

An. 429.

Athan. or. III. in. Ar. n. 29. 33. Cyr. n. 5. n. 6. 9. n. 12.

Ap. Cyr. lib. 1. In Nestor. p. 19. D. n. 13.

Dans le reste de la lettre aux solitaires, S. Cyrille prouve au long l'unité de J. C. par l'abaissement du fils de Dieu, qui s'est anéanti pour prendre la forme d'esclave: par l'adoration que toutes les créatures lui rendent: parce qu'il est nommé Dieu & seigneur: parce qu'il est mis au dessus de Moïse & de tous les prophetes: parce qu'il nous a rachetés par sa mort. Enfin s'il n'étoit veritablement Dieu, les juifs & les gentils auroient sujet de nous reprocher que nous adorons un pur homme.

Phil. II. 6. &c. n. 16. n. 19. n. 21. 24. 25. 27.

S. Cyrille, aussi-bien que Theophile son oncle & ses autres predecesseurs, écrivoit tous les ans des lettres pascales pour marquer les fêtes mobiles, & par-

An. 429. particuliererement la pâque, & nous en avons trente. Dans la dix-septiéme il parle du mystere de l'Incarnation, & refute les erreurs de Nestorius, particulierement son premier sermon; or cette lettre annonce la pâque prochaine pour le douziéme jour du mois Egyptien Pharmouthi qui revient au septiéme d'Avril, auquel jour fut effectivement la pâque en 429. Ainsi cette 17. lettre pascale de S. Cyrille doit avoir été écrite avant le 6. de Janvier 429. car ces lettres se lisoient dans les églises le jour de l'Epiphanie. On croit que S. Cyrille écrivit vers le même tems ses scolies sur l'Incarnation, où il explique les mots de Christ, Jesus, Emmanuel, & la nature de l'union de l'humanité avec le Verbe; pour montrer que cette union est réelle & substantielle. Ce traité est fait pour l'instruction de ceux qui n'étoient pas assez versez en cette matiere: la methode en est géometrique commençant par l'explication des termes & passant des propositions plus simples aux plus composées.

v. Garner. praf. Schol. p. 216.

Cyr. epist. 1. ad Nest. 1. p. conc. c. 6.

La lettre aux solitaires d'Egypte fut bien-tôt portée à C. P. où S. Cyrille avoit des ecclesiastiques pour les affaires de son Eglise: elle y fut d'une grande utilité: & plusieurs magistrats en écrivirent à S. Cyrille pour le remercier. Mais Nestorius en fut extremement irrité: il y fit répondre par un nommé Photius; & chercha d'ailleurs tous les moïens de nuire à S. Cyrille. Il y avoit à C. P. quelques Alexandrins que S. Cyrille avoit condamnés pour leur crimes selon les canons, l'un pour avoir opprimé injustement des aveugles & des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre sa mere, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une servante: & avoir toûjours eu une très-mauvaise reputation. Il en nomme trois, Cheremon, Victor, Sophronas, & ajoûte un jeune homme fils d'un nommé Flavien. Nestorius se servit de ces gens là pour calomnier S. Cyrille, & les engagea à

c. 12.

c. 8. init.

c. 12. Cyrill. ap. conc. Eph. part. c. 1 13. p. 1054. c.

à presenter des requêtes contre lui à Nestorius même, & à l'empereur Theodose.

An. 429

IV. Premiere lettre de S. Cyrille à Nestorius. Epist. 1. ad Nest.

S. Cyrille apprit par des gens dignes de foi, qui vinrent à Alexandrie, le chagrin que Nestorius avoit contre lui. D'ailleurs il reçut une lettre du pape S. Celestin & de plusieurs évêques qui étoient avec lui, apparemment assemblés en concile. Ils l'avertissoient qu'ils avoient reçû les copies des sermons de Nestorius; & demandoient s'il en etoit effectivement l'auteur; témoignant en être fort scandalisés. Il venoit aussi de toutes les églises d'Orient des personnes qui en murmuroient. S. Cyrille voïant tout cela, fut tenté de declarer à Nestorius par une lettre synodale qu'il ne pouvoit demeurer dans sa communion s'il ne changeoit de langage & de sentimens; mais il fit reflexion, comme il dit, qu'il faut tendre la main à nos freres pour les relever quand ils sont tombés; & il se resolut à lui écrire pour essaïer de le ramener. Comme Nestorius se plaignoit principalement de sa lettre aux solitaires, il dit: Ce tumulte n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui se sont répandus, soit qu'ils soient de vous ou non; & qui faisoient un tel desordre, que j'ai été obligé d'y remedier. Vous n'avez pas raison de vous plaindre & de crier contre moi, vous qui avez excité ce trouble: corrigés plûtôt votre discours, & faites cesser ce scandale universel en nommant mere de Dieu la Ste Vierge. Au reste ne doutez pas que je ne sois preparé à souffrir tout pour la foi de J. C, même la prison & la mort.

Epist ad Calest. c. 14.

Epist. ad Nest. 1. C

c. 7.

Nestorius ne vouloit point répondre à cette lettre: mais le prêtre d'Alexandrie, que S. Cyrille en avoit chargé, le pressa tant, qu'il ne put s'en dispenser. Sa réponse n'est qu'un compliment affecté sur cette douce violence. L'experience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons, pour moi je conserve la patience & la charité fraternelle, quoique vous ne l'aïez pas gardée à mon égard, pour ne rien dire de

An. 429. plus fâcheux. Cette lettre fit voir à S. Cyrille qu'il
c. 14. n'y avoit rien à esperer de Nestorius, & ce qu'il apprit ensuite le montra encore plus clairement.

V. Violences de Nestorius.

Il y avoit à C.P. un évêque nommé Dorothée, interessé, flateur, étourdi: qui en pleine assemblée, Nestorius étant assis dans sa chaire, se leva & dit à haute voix: Si quelqu'un dit que Marie est mere de Dieu, qu'il soit anathême. Tout le peuple fit un grand cri & s'enfuit hors de l'église, ne voulant plus communiquer avec ceux qui tenoient de tels discours. En effet excommunier ceux qui nommoient la sainte Vierge mere de Dieu, c'étoit excommunier toutes les églises, tous les évêques vivans, qui parloient ainsi par tout le monde, & tous les saints morts qui avoient parlé de même. Or on ne pouvoit douter que Nestorius n'approuvât le discours de Dorothée, puisque non seulement il ne lui en avoit rien dit, mais il l'avoit admis sur le champ à la participation des saints mysteres.

c. 10. c. 22 ad ..cac. c. 10.

Quelques-uns des prêtres de C. P. après avoir averti plusieurs fois Nestorius publiquement dans leur assemblée, voïant qu'il persistoit toûjours à ne pas nommer la Ste Vierge mere de Dieu, & J. C. Dieu vraiment & par nature, se separerent ouvertement de sa communion: d'autres s'en retirerent secretement. D'autres pour avoir prêché contre ce nouveau dogme, dans l'église de la paix maritime furent interdits de la predication: ce qui fit que le peuple privé des instructions catholiques qu'il avoit coûtume d'entendre, s'écria: Nous avons un empereur, mais nous n'avons point d'évêque. Quelques-uns de ce peuple furent arrêtez & battus dans la prison. Quelques-uns reprirent Nestorius en face dans l'église & devant le peuple, & furent très maltraitez. Un moine des plus simples poussé de zele se mit au milieu de l'église, où le peuple étoit assemblé, & voulut empêcher Nestorius d'y entrer, comme étant un heretique:

c. 30. Libell. Basil. n. 2.

que il fut battu & mis entre les mains des prefets, qui le firent encore fouetter publiquement, un crieur marchant devant lui; & il fut envoïé en exil. An. 429.

Basile diacre & archimandrite, Thalassius lecteur & moine & quelques autres allerent trouver Nestorius à l'évêché suivant son ordre, pour s'assurer s'ils avoient bien entendu ce qu'ils avoient oüi dire de lui. Après les avoir remis jusques à trois fois, enfin il leur demanda ce qu'ils vouloient. Vous avez dit, dirent-ils, que Marie n'est mere que d'un homme de même nature qu'elle; & que ce qui est né de la chair est chair: ce qui n'est point orthodoxe en ce sens. Aussi-tôt il les fit prendre, & une troupe d'officiers les mena battant jusques dans la prison de l'évêque, où ils furent dépouillés attachés à des poteaux, puis étendus par terre & frappés à coups de pieds. On les y garda longtems leur faisant souffrir la faim. Puis ils furent livrés au *préfet* de C.P. qui les fit mettre dans une autre *prison* chargéz de chaînes. Il les fit ensuite amener à son pretoire, & comme il ne se presenta point d'accusateur, il les renvoïa par ses officiers à leur premiere prison. Enfin Nestorius les fit venir, & après une explicacion captieuse de sa doctrine il les renvoïa. n. 3.

c. 30.

Basile & Thalassius presenterent une requête à l'empereur en leur nom & de tous les moines: où après avoir exposé toutes ces violences de Nestorius, ils prient l'empereur de ne pas souffrir que l'église soit corrompue de leur tems par les heretiques. Ce n'est pas pour nous venger, ajoûtent-ils, Dieu le sçait: mais afin que la foi en J. C. demeure inébranlable. Nous vous prions donc d'ordoñer ici maintenant l'assemblée d'un concile œcumenique, pour réunir l'église & rétablir la prédication de la verité, avant que l'erreur s'étende plus loin. Que cependant il ne soit permis à Nestorius d'user ni de violence ni de menaces contre personne: jusqu'à ce que l'on ait reglé ce qui re- n. 4. n. 5.

 garde

An. 429. garde la foi : & que ceux qui voudroient insulter aux catholiques, soient reprimés par le prefet de C.P. Que si vous méprisés nôtre requête, nous protestons devant le roi des siecles qui viendra juger les vivans & les morts, que nous somes inocens des maux qui pourront arriver. Ils se plaignent dans cette requête que Nestorius n'emploïe pas seulement pour se soûtenir ses clercs & ses syncelles, mais encore quelques-uns des autres diocefes: qui suivans les canons devroient se tenir en repos dans les villes où ils ont été ordonés. On appelloit syncelles, les clercs qui étoient les plus attachés à l'évêque, & qui couchoient dans sa chambre pour être des fidels témoins de la pureté de ses mœurs.

n. 4.

VI. Memoire de Mercator contre les Pelagiens. *Ed. Garn. p.* 5.

Marius Mercator donna vers le même tems un memoire contre Celestius chef des Pelagiens qui étoient à C. P. Il le donna à l'église de C.P. non pas à l'évêque, mais au clergé catholique & à plusieurs personnes de pieté : il le presenta aussi à l'empereur Theodose, & l'aïant donné en grec qui étoit la langue du païs, il le traduisit en latin qui étoit sa langue naturelle. Il est daté du consulat de Florent & de Denis, qui est l'an 429. Mercator y rapporte sommairement ce qui s'étoit passé à l'égard de Celestius & de Pelage depuis vingt ans, c'est à dire depuis le commencement de leur heresie. Il marque leurs erreurs, leur condamnation, leurs diverses tentatives; & il conclut en ces termes : Pelage & Celestius étant convaincus de ces erreurs si impies, Julien & les autres qui sont avec lui, doivent au moins à present les condamner pour satisfaire à l'église: & s'ils accusent quelqu'un d'avoir de mauvais sentimens contre la foi, ils doivent le designer par son nom : on leur répondra suivant l'ordre de l'église, car plusieurs de ceux qui étoient associés à Julien l'ont quitté pour condamner Pelage, & se soumettre au siege apostolique; & renonçant à leurs erreurs ils ont été jugés dignes de misericorde.

Nesto-

Nestorius ne tint pas grand compte de cette declaration, qui ne s'adressoit pas à lui, & ne le reconnoissoit point pour évêque: mais il prit occasion de ces Pelagiens qui étoient à C.P. pour écrire au pape S. Celestin, & tâcher de le prevenir en sa faveur. Voici les termes de sa lettre: Julien, Florus, Oronce & Fabius, qui se disent évêques d'Occident, se sont souvent adressés à l'empereur, se plaignant de souffrir persecution, encore qu'ils soient catholiques: ils ont fait les mêmes plaintes devant nous; & aïant été souvent rejettés ils ne cessent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions, sans être instruits de la verité de leur affaire: mais de peur qu'ils n'importunent davantage l'empereur, & que nous ne nous divisions pour leur défense, faute de les connoitre, quoique peut être vous les aïez condamnés canoniquement: aïés la bonté de nous en informer, car les nouvelles sectes ne meritent aucune protection de la part des vrais pasteurs. Ce discours de Nestorius n'étoit pas sincere, & il ne pouvoit ignorer que les Pelagiens avoient été condamnés à C.P. par Atticus son predecesseur, huit ou dix ans auparavant, aussi montre-t-il le vrai sujet de sa lettre en continuant ainsi:

An. 425. VII. Lettre de Nestorius à Celestin. *1. part. Conc. Eph. c. 16. Ap. Merc. Garn. p. 55. part. 1.*

Sup. liv. XXIV. n. 25.

De-là vient qu'aïant aussi trouvé en cette ville une alteration considerable de la vraïe doctrine en quelques-uns, nous emploïons tous les jours pour les guerir la rigueur & la douceur. C'est une maladie approchante de celle d'Apollinaire & d'Arius. Ils reduisent l'Incarnation du Seigneur à une espece de confusion: disant que le Dieu verbe consubstantiel au pere a été édifié avec son temple, & enseveli avec sa chair, comme s'il avoit pris son origine de la Vierge Mere de Christ *Christotocos*; & ils disent que la même chair n'est pas demeurée après la resurrection, mais qu'elle a passé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer

An. 429. mer la Vierge *Theotocos*, quoique les peres de Nicée aïent dit seulement que N. S. J.C. s'est incarné du S. Esprit, & de la Vierge Marie: sans parler des écritures, qui la nomment par tout Mere de Christ & non du Dieu verbe. Je croi que vôtre sainteté aura déja appris par la renomée les combats que nous avons soutenus sur ce sujet; & qui n'ont pas été inutiles: car plusieurs se sont corrigés & ont appris de nous, que l'enfant doit être consubstantiel à sa mere: qu'il n'y a aucun mélange du Dieu verbe avec l'homme, mais une union de la créature & de l'humanité du Seigneur, jointe à Dieu & tirée de la Vierge par le S. Esprit. Que si quelqu'un emploïe le nom de *Theotocos* à cause de l'humanité jointe au verbe, & non à cause de celle qui l'a enfantée: nous disons que ce mot ne lui convient pas, car une vraïe mere doit être de la même nature que ce qui est né d'elle. On peut toutefois le souffrir à cause que le temple du verbe, inseparable de lui, est tiré d'elle: non qu'elle soit mere du verbe, car une personne ne peut enfanter celui qui est plus ancien qu'elle. Avec cette lettre, Nestorius envoïa au pape ses ecrits sur l'Incarnation souscrits de sa main, par un homme de qualité nommé Antiochus.

Caleſt epiſt. ad cler. C.P.

VIII. Seconde Lettre de S Cyrille à Nestorius.

Vers ce tems-là S. Cyrille écrivit sa dix-huitieme lettre pascale pour l'an. 430. où la pâque étoit le 4. de Pharmouthi, c'est-à-dire le 30. de Mars. Il y traite de l'Incarnation & refute au long les erreurs de Nestorius. Ensuite il reçut des lettres de ses clercs residans à C.P. particulierement du diacre Martyrius, qui y faisoit les affaires de l'Eglise d'Alexandrie. Ils envoïerent à S. Cyrille la reponse que le prêtre Photius avoit faite à sa lettre aux solitaires, & quelques nouveaux sermons de Nestorius. Ils lui apprirent aussi qui étoient ceux qui répandoient contre lui des calomnies à C. P. & que les sectateurs de Nestorius parloient de paix & de

An. 430.

de reconciliation. Sur ces avis S. Cyrille écrivit une seconde lettre à Nestorius au mois de Mechir indiction 13. c'est-à-dire vers le commencement de Février 430. peut-être dans le concile qui se tenoit selon la coûtume avant le carême. An. 430. *Conc. Chalc. Act. 1. p. 158.*

Dans cette lettre S. Cyrille marque d'abord qu'il est averti des calomnies que l'on répand contre lui, & qu'il en connoît les auteurs : mais sans s'y arrêter il vient à Nestorius, & l'exhorte comme son frere à corriger sa doctrine, & à faire cesser le scandale, en s'attachant à la doctrine des peres. Il entre ensuite dans l'explication du mystere de l'Incarnation, & dit, qu'il faut admettre dans le même J. C. les deux generations, l'éternelle par laquelle il procede de son pere, la temporelle par laquelle il est né de sa mere : que quand nous disons qu'il a souffert & qu'il est ressuscité, nous ne disons pas que le Dieu verbe ait souffert en sa propre nature, car la divinité est impassible : mais, parce que le corps qui lui a été fait propre, a souffert, on dit aussi qu'il a souffert lui-même ; nous disons ainsi qu'il est mort. Le verbe divin est immortel de sa nature, il est la vie même : mais parce que son propre corps a souffert la mort, on dit que lui-même est mort pour nous. Ainsi sa chair étant ressuscitée on lui attribue la resurrection. Nous ne disons pas que nous adorons l'homme avec le verbe, de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de division : mais nous l'adorons comme une seule & même personne, parce que le corps du verbe ne lui est pas étranger. Et ensuite : c'est ainsi que les peres ont osé nommer la sainte Vierge mere de Dieu, non que la nature du verbe ou sa divinité ait pris de la sainte Vierge le commencement de sont être : mais parce qu'en elle a été formé & animé d'une ame raisonnable le sacré corps auquel le verbe s'est uni selon l'hypostase : ce qui fait dire qu'il est né selon la chair. Il repete plusieurs fois dans cette lettre ces *Conc. Eph. p. 1. c. 8. ap. Mert. Gar. n. p. 45.*

mots

An. 430. mots d'union ſelon l'hypoſtaſe, & ne ſe contente pas du mot grec *Proſopon*, que nous rendons ordinairement par celui de perſonne, & qui n'étoit pas aſſez expreſſif pour l'unité. C'eſt la premiere fois que je trouve cette expreſſion d'union hypoſtatique ; & cette lettre eſt la plus celebre de celles que S. Cyrille écrivit à Neſtorius.

IX. Autres lettres de S. Cyrille. *Conc. Eph. p. 1. 12. Merc. Garn. p. 49.*

Saint Cyrille écrivit en même tems, comme l'on croit, & par la même occaſion, à ſes clercs reſidans à C. P. ſur les propoſitions de paix que l'on faiſoit de la part de Neſtorius. J'ai lû, dit-il, le memoire que vous m'avez envoïé, par où j'ai vû que le prêtre Anaſtaſe vous a parlé, faiſant ſemblant de chercher la paix, & vous a dit : Nôtre croïance eſt conforme à ce qu'il a écrit aux ſolitaires. Enſuite allant à ſon but, il a ajoûté : Il a dit lui-même que le concile de Nicée n'a point fait mention de ce mot de *Theotocos*. J'ai écrit que le concile a bien fait de n'en point faire mention ; parce qu'on ne remuoit pas alors cette queſtion : mais il dit en effet que Marie eſt mere de Dieu, puiſqu'il dit, que le même qui eſt engendré du pere s'eſt incarné & a ſouffert. Enſuite *p. 5.* parlant d'un écrit de Neſtorius : Il s'efforce, dit-il, de montrer que c'eſt le corps qui a ſouffert & non pas le Dieu verbe, comme ſi quelqu'un diſoit que le verbe impaſſible eſt paſſible. Il n'y a perſonne ſi inſenſé. Son corps aïant ſouffert, on dit qu'il a ſouffert lui-même : comme on dit que l'ame de l'homme ſouffre, quand ſon corps ſouffre ; quoiqu'elle ne ſouffre point en ſa propre nature. Mais leur but eſt de dire, deux Chriſts & deux fils ; l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu, & de faire ſeulement une union de perſonnes, *Proſopon*, & c'eſt pour cela qu'ils chicanent.

Il rapporte enſuite ce que diſoit Neſtorius : qu'il ne trouvoit pas ſon peuple inſtruit, & que c'étoit la faute de ſes predeceſſeurs. Quoi donc, dit S. Cy-

Cyrille, est-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bien-heureux Atticus? Que n'avoüe-t-il plûtôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle? Si l'on m'accuse, ajoûte-t-il, je ne refuserai pas de faire un voïage & de me défendre dans un concile: mais qu'il ne s'attende pas à être mon juge: je le recuserai, & s'il plait à Dieu il aura lui-même à se défendre de ses blasphêmes. Il se plaint que le mot de *Theotocos* est extraordinaire, & que ni l'écriture ni le concile ne l'a emploïé, mais où a-t-il trouvé dans l'écriture les mots de *Christotocos* ou de *Theotocos*? Enfin, dit-il, quelque offensé que je sois, dites leur que la paix sera faite, quand il cessera d'enseigner ainsi, & qu'il professera la vraïe foi. S'il desire la paix; qu'il écrive une confession de foi catholique & sincere, & qu'il l'envoïe à Alexandrie; j'écrirai de mon côté qu'il ne faut point fatiguer nos confreres les évêques, parce que nous sçavons que ses paroles ont un bon sens. Mais s'il demeure dans sa presomption, il ne nous reste que de nous y opposer de toutes nos forces.

An. 430.

Garn. p. 52. n. 20. 21.

J'ai lû la requête que vous m'avez envoïée comme devant être presentée à l'empereur; mais parce qu'elle est pleine d'invectives contre nôtre frere, je l'ai retenue, & j'en ai dicté une autre, où je le recuse pour juge, & je demande que cette cause soit portée à un autre tribunal: vous la presenterez s'il est besoin. Si vous voïez qu'il continue à m'attaquer, écrivez-le moi soigneusement, & je choisirai des hommes sages & pieux, des évêques & des moines, pour envoïer à la premiere occasion. Agissez donc vigoureusement, car je vais écrire ce qu'il faut, & à qui il faut: je suis resolu de ne me point donner de repos, & de tout souffrir pour la foi de Jesus Christ.

Id. p. 50.

S. Cyrille écrivit en effet plusieurs autres lettres sur ce sujet: Il y en a une à un ami commun de

1. p. conc. Eph. 6. 21.

An. 430. de lui & de Nestorius, que l'on croit être Acace de Melitine, où il parle ainsi : S'il ne s'agissoit que de la perte de mon bien, pour faire cesser le chagrin de mon frere, j'aurois montré que rien ne m'est plus precieux que la charité : mais puisqu'il s'agit de la foi, & que toutes les églises ont été scandalisées : que pouvons-nous faire, nous à qui Dieu a confié la predication de ses mysteres, & sur qui seront jugez ceux que nous aurons instruits ? Car ils diront au jour du jugement, qu'ils ont gardé la foi, telle qu'ils l'ont reçûe de nous. Chacun des laïques rendra compte de sa vie : nous rendrons compte de tous ceux qui croïent en Jesus-Christ. Je ne fais point d'état des injures & des calomnies. Je les oublie volontiers, Dieu en fera justice ; sauvons seulement la foi ; & je ne cederai à personne en amitié pour Nestorius. Je le dis devant Dieu, je souhaite qu'il soit plein de gloire en Jesus-Christ, qu'il efface les taches du passé, & qu'il montre que ce n'étoit que calomnie : s'il nous est ordonné d'aimer nos ennemis, combien plus devons-nous aimer nos freres & nos collegues ? Mais si quelqu'un trahit la foi, nous sommes bien resolus de ne point trahir nos ames, quand il nous en devroit coûter la vie ; autrement de quel front oserions nous faire devant le peuple les éloges des Martyrs ?

X. Seconde lettre de Nestorius à S. Cyrille. *Conc. Eph. p. 1. c. 9. Merc. Garn p. 57.*

Nestorius aïant reçû la seconde lettre de saint Cyrille, y repondit plus amplement, mais aussi plus aigrement. Il l'exhorte à lire avec plus d'application les écrits des anciens, & l'accuse d'avoir dit, que le Verbe divin fût passible, quoique saint Cyrile l'eût nié formellement. Il semble admettre l'unité de personnes en disant, que le nom de Christ signifie la substance impassible, en une personne singuliere & passible *en monadico prosopo*, & que les deux natures sont liées en une personne, *eis henos prosopou synapheian*. Mais par ces

ces mots il n'entendoit, come il fait voir ailleurs, qu'une union de volonté & de dignité, en sorte que le Dieu & l'homme fissent un même personnage, une union morale & non pas une union réelle. C'est qourquoi il n'use pas du mot d'hypostase, mais de *prosopon*, qui en grec signifie moins qu'en latin celui de personne : il emploie aussi le mot de *synapheia*, connexion : & non celui de *henosis*, union. Il soûtient que la sainte Vierge ne doit être appellée que mere de Christ *Christotocos*, & non pas mere de Dieu, *Theotocos* : parce qu'encore que le corps de Jesus-Christ soit le temple de la divinité: on ne peut attribuer à la divinité les proprieté de la chair, comme d'être né, d'avoir souffert, d'être mort, sans tomber dans les erreurs des païens, d'Apollinaire, d'Arius & des autres heretiques. En quoi il impose continuellement à saint Cyrille, lui faisant dire que la divinité étoit née de Marie, ou étoit morte : au lieu qu'il disoit que le verbe divin est né & mort selon l'humanité qu'il a prise. An. 430.

Je vous sçai bon gré, ajoûte-t-il, du soin que vous prenez de ceux qui sont scandalisés chez nous: mais sçachés que vos êtes trompé par ceux que le saint concile a déposés ici comme Manichéens, & par vos propres clercs ; car pour ce qui regarde nôtre église, elle profite de jour en jour, le peuple avance dans la connoissance de Dieu; la maison roïale est dans une extréme joïe, de ce que la doctrine est éclaircie, & que la foi catholique prevaut sur toutes les heresies. Le concile dont parle ici Nestorius paroît avoir été tenu à C. P. en 429. Les Manichées prétendus, que l'on y avoit condamnés, étoient peut-être Mercator & les autres catholiques zelés contre les Pelagiens. Car sur la remontrance de Mercator, Celestius, Julien & les autres Pelagiens furent chassés de C. P. & nous avons encore une lettre de consolation écrite par Nestorius à Celestius. Or le n. 16. V. Garner. not. hit. Commonit. tit.

An. 430. le reproche ordinaire des Pelagiens contre les catholiques, étoit de les accuser de Manicheisme. C'est apparement a ce concile que fut appellé le prêtre Philippe de C. P. un de ceux qui avoit été proposé pour en être évêque. Comme il reprenoit les erreurs de Nestorius & ne vouloit plus communiquer avec lui, il le fit accuser par Celestius d'être Manichéen. Ensuite il l'appella au concile: Philippe y vint prêt à se défendre, mais Celestius n'y comparut point. Nestorius prit donc un autre pretexte pour le condamner: qui étoit d'avoir tenu des assemblées particulieres, & celebré l'oblation dans sa maison, quoique presque tout le clergé témoignât qu'ils en usoient ainsi dans les occasions. On attribue avec vraisemblance à ce même concile un canon faussement attribué au concile d'Ephese, qui porte: Anatheme à qui dira que l'ame d'Adam mourut par le peché, puisque le diable n'entre point dans le cœur de l'homme. Ce canon étoit Pelagien.

ap. Garn. p. 1. pag 71. Commonit. Cyr. ad Poss.

Greg. l. 6. ep. 31. v. Garn. 2. p. p. 63.

XI. S. Cyrille ecrit a l'Empereur & aux princesses.

S. Cyrille voïant par la lettre de Nestorius, outre ce qu'il en pouvoit sçavoir d'ailleurs, qu'il étoit appuïé de la cour, & que son heresie faisoit progrés à C. P. écrivit à l'empereur Theodose & aux princesses ses sœurs, de grandes lettres, ou plûtôt des traités sur la foi. Dans celui qu'il adressa à l'empereur il marque les diverses heresies contre l'Incarnation: de Manés, de Cerinthe, de Photin, d'Apollinaire, & enfin de Nestorius; mais sans nommer personne: il refute chacune de ces heresies, & s'arrêtant sur Apollinaire, il marque qu'il nioit en J. C. l'ame raisonnable: craignant de le diviser en deux, s'il y reconnoissoit la nature humaine toute entiere. Enfin il refute amplement Nestorius, par les mêmes preuves qu'il avoit envoïées dans la lettre aux solitaires, y en ajoûtant quelques autres. Il insiste sur ces paroles du Pere éternel: Celui-ci est mon fils bien aimé. Remarquez, dit saint Cyrille, qu'il

p. 1. conc. Eph. c. 3. n. 6.

n. 7. 8. &c. n. 17.

n. 25. &c.

qu'il ne dit pas : En celui-ci est mon fils, afin que l'on entende que ce n'est qu'un. Il insiste aussi sur l'Eucharistie, & dit : Jesus Christ nous donne la vie comme Dieu, non seulement par la participation du Saint-Esprit, mais en nous donnant sa chair à manger. Il s'étend encore plus dans le traité adressé aux princesses sœurs de l'empereur, c'est-à-dire Pulquerie, Arcadie, & Marine, toutes trois vierges consacrées à Dieu. Il y rapporte les passages de plusieurs peres, pour montrer qu'ils ont usé du mot de *Theotocos*, & reconu l'unité de J.C. sçavoir S. Athanase, Atticus de C. P. Antiochus de Phenicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, S. Jean Chrysostome, Severien de Gabales, Vital, Theophile d'Alexandrie. Il est remarquable qu'il cite S. Chrysostome, après tout ce qui s'étoit passé. Ensuite il rapporte plusieurs passages choisis du nouveau Testament, pour prouver la divinité de J.C. & l'union du verbe avec l'humanité. S. Cyrille connoissoit le grand esprit & la haute pieté de ces princesses, particulierement de sainte Pulquerie ; c'est pourquoi il prenoit soin de les instruire à fonds sur cette matiere.

An. 430. n. 36. Matth. XVII. 5. n. 38.

p. 1. conc. Eph. c. 4. n. 10. 9.

c. 13.

XII. S. Cyrille écrit au Pape, &c. *1. p. conc. Eph. c. 14.*

Il écrivit aussi au pape S. Celestin une lettre, où il lui rend compte de tout ce qui s'étoit passé : de sa lettre aux solitaires, de ses deux lettres à Nestorius, & de la necessité qui l'avoit engagé à s'opposer à lui. Il declare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, & marque ainsi l'état de C. P. Maintenant les peuples ne s'assemblent point avec lui, c'est-à-dire, avec Nestorius, si non quelques peu de plus legers & de ses flateurs : presque tous les monasteres & leurs archimandrites, & plusieurs du Senat ne vont point aux assemblées, craignant de blesser la foi ; & ensuite : Vôtre sainteté doit sçavoir que tous les évêques d'Orient sont d'accord avec nous, que

tous

An. 430. tous sont choqués & affligés, principalement les évêques de Macedoine. Ensuite: Je n'ai pas voulu rompre ouvertement la communion avec lui, avant que de vous avoir donné part de tout ceci. Aïez donc la bonté de déclarer vôtre sentiment: s'il faut encore communiquer avec lui, ou lui denoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il persiste dans ces opinions. Vôtre avis sur ce sujet doit être déclaré par écrit aux évêques de Macedoine & d'Orient. Et afin de mieux instruire vôtre sainteté de ses sentimens & de ceux des peres: j'envoïe les livres, où les passages sont marqués & je les ay fait traduire comme on a pû à Alexandrie. Je vous envoïe aussi les lettres que j'ai écrites. Cette lettre au pape fut portée par le diacre Possidonius, qui fut aussi chargé d'une instruction contenant en abregé la doctrine de Nestorius, & la maniere dont il avoit déposé le prêtre Philippe.

Baluz. nov. coll. p. 308.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Acace de Berée, un des plus anciens & des plus illustres évêques de Syrie, ordonné par S. Eusebe de Samosate environ cinquante ans auparavant. S. Cyrille lui témoigne combien il est affligé de ce scandale, insistant principalement sur l'anathême prononcé par Dorothée contre ceux qui nommeroient la Vierge mere de Dieu, & sur ce que plusieurs nioient ouvertement la divinité de J. C. Acace dans sa réponse exhorte S. Cyrille à procurer la paix. Car il nous est venu, dit-il, plusieurs personnes de C. P. tant clercs que laïques, qui semblent défendre la proposition qu'on a avancée; & soûtiennent, qu'elle n'a rien dans le fonds de contraire au symbole des Apôtres ni à celui de Nicée: & ensuite: J'ai fait lire vôtre lettre au S. évêque Jean d'Antioche, qui en a été fort touché. Car encore qu'il soit arrivé depuis peu à l'episcopat, il a les mêmes sentimens que nous autres vieillards; & se conduit si bien, que tous les

Sup. liv. XXIII. n. 42. 1. p. conc. Eph. c. 22.

Ibid. 23.

les évêques d'Orient en ont une grande opinion. Je vous exhorte aussi à traiter cette affaire avec la douceur & la prudence qui vous conviennent. An. 430.

Cependant le pape S. Celestin aïant reçû les sermons de Nestorius, & ensuite sa lettre & ses écrits de sa part par Antiochus, voulut, avant que d'y répondre, faire tout traduire en latin. Il fit même composer un traité, pour soûtenir la doctrine catholique contre cette nouvelle heresie, & ce fut sans doute par son ordre, que S. Leon alors archidiacre de l'église Romaine en chargea Jean Cassien, qui étoit plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage: parce qu'il étoit très-sçavant dans la theologie, & que d'ailleurs il entendoit parfaitement le grec, & avoit demeuré long-tems à C.P. Aïant achevé ses conferences depuis quelque tems, il comptoit de demeurer dans le silence, mais il ne put resister à la priere de S. Leon. Il composa donc un traité de l'Incarnation, divisé en sept livres. Dans les premier il rapporte la plûpart des heresies contre ce mystere: puis il parle des Pelagiens, dont il prétend que les principes ont donné lieu à l'erreur de Nestorius. Car, dit-il, croïant que l'homme par ses propres forces peut être sans peché, ils jugent de même de Jesus Christ, qu'il n'étoit qu'un pur homme, mais qu'il a si bien usé de son libre arbitre, qu'il a évité tout peché: qu'il n'est venu au monde que pour nous donner l'exemple des bonnes œuvres: qu'il est devenu Christ après son baptême, & Dieu après sa resurrection. Ce n'est pas toutefois ce que disoit Nestorius, car il disoit expressément, que le verbe divin avoit été uni à l'homme dés le sein de Marie; la comparaison de sainte Elisabeth le fait voir manifestement, & son erreur ne consistoit que dans la maniere de l'union. Aussi Cassien attribue l'erreur qu'il rapporte, à Leporius, dont il raconte sommairement l'histoire & la retractation. Dans le se-

XIII. Traite de l'Incranation par Cassien. *Epist. ad Nest. 1. p. C. Eph. c. 18.*

c. 2.

Serm. 3. n. 6.

Serm. 4. n. 3. 4.

Serm. 5. n. 5.

Sup. liv. XXIV. n. 42.

An. 430. second & le troisiéme livre, il prouve que J. C. est Dieu & homme, & que la Vierge doit être appellée mere de Dieu *Theotocos*, non seulement *Christotocos*. Dans le quatriéme, il s'attache à montrer par l'écriture l'unité de J. C. il continue dans le cinquieme à montrer qu'elle est réelle & non pas morale, & refute plusieurs propositions de Nestorius. Dans le sixiéme, il insiste sur le symbole d'Antioche, suivant lequel Nestorius avoit été baptisé. Dans le dernier, il apporte les autorités des peres grecs & latins, particulierement de S. Chrysostome son maître & finit par une exhortation touchante à l'église de C. P. Il suppose toûjours, que Nestorius y preside comme évêque : ce qui fait voir qu'il a achevé cet ouvrage avant sa deposition & le Concile d'Ephese.

XIV. Lettre du Pape saint Celestin contre Nestorius. *p. 1. conc. Eph. c. 17. Mem. Garn. p. 69. epist. ad Nest. c. 18.*

Nestorius ne recevant point de réponse du pape, lui avoit écrit une seconde lettre par Valere chambellan de l'empereur, qui fait mention de plusieurs lettres precedentes au sujet de Julien & des autres Pelagiens. Il prenoit ce pretexte, comme dans la premiere, pour parler des autres prétendus heretiques, qui combattoient selon lui le Mystere de l'incarnation, & qui étoient en effet les catholiques. Enfin le pape S. Celestin, aïant reçû par le diacre Possidonius la lettre de S. Cyrille, assembla un concile à Rome vers le commencement du mois d'Août 430. où les écrits de Nestorius furent examinez & comparez avec la doctrine des peres. Le pape y rapporta des autoritez de S. Ambroise, de S. Hilaire & de S. Damase : après quoi la doctrine de Nestorius fut condamnée, & S. Cyrille chargé de l'execution du jugement. De ce concile le pape écrivit sept lettres de même date : la premiere à S. Cyrille, la seconde à Nestorius, la troisiéme au clergé de C. P. la quatriéme à Jean d'Antioche, la cinquiéme à Rufus de Thessalonique, la sixiéme

Frag. ap. Baluz. nov. coll. p. 379.

sixiéme à Juvenal de Jerusalem, la septiéme à Flavien de Philippes. C'est-à-dire aux Evêques des plus grands sieges de l'empire d'Orient. Toutes ces lettres sont datées du troisiéme des ides d'Août sous le treizieme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien: c'est-à-dire l'onziéme d'Août 430. & le diacre Possidonius en fut chargé, pour les porter à S. Cyrille, qui devoit ensuite les faire tenir à ceux à qui elles étoient adressées. An. 430.

Dans la lettre à S. Cyrille, le Pape loue son zele & sa vigilance, & lui declare qu'il est entierement dans ses sentimens touchant l'incarnation: que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner, mais qu'il faut tenter auparavant tous les moïens de le ramener. Donc, ajoûte-t-il, tous ceux qu'il a separez de sa communion doivent sçavoir qu'ils demeurent dans la nôtre, lui même ne peut avoir desormais de communion avec nous, s'il continue de combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi vous executerez ce jugement par l'autorité de nôtre siege, agissant à nôtre place, & en vertu de nôtre pouvoir: ensorte que si dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathematise en termes formels sa doctrine impie, & ne promet de confesser à l'avenir touchant la generation de Jesus-Christ nôtre Dieu, la foi qu'enseigne l'Eglise Romaine, & vôtre Eglise, & toute la chretienté; vôtre sainteté pourvoie aussi-tôt à cette Eglise, c'est-à-dire à celle de C. P. & qu'il sçache qu'il sera absolument separé de nôtre corps. 1. p. conc. Eph. c. 15.

Dans la lettre à Nestorius, il marque comme il a été trompé dans la bonne opinion, qu'il avoit conçûe de lui sur sa réputation. Il dit qu'il a lû ses lettres & les livres qu'il lui a envoïés, & qu'il a trouvé ses opinions touchant le Verbe divin contraires à la Foi catholique. Parlant des Pelagiens, il dit: Quant à ces heretiques, sur lesquels vous 1. p. C. Eph c. 18. p. 360. E.

An. 430. nous avez consulté comme si vous ne sçaviez pas ce qui s'est passé; ils ont été justement condamnez & chassez de leurs sieges: Ce qui nous étonne, c'est que vous souffriez des gens qui ont été condamnez pour nier le peché originel, vous qui le croïez si bien, comme nous avons lû dans vos sermons. Les contraires ne s'accordent jamais sans donner du soupçon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'est passé ici, puisqu'Atticus vôtre predecesseur nous a envoïé des actes contre eux? Pourquoi Sisinnius de sainte memoire ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il sçavoit, qu'ils avoient été justement condamnez sous Atticus? Enfin il conclut ainsi: Sçachez que si vous n'enseignez touchant Jesus-Christ nôtre Dieu ce que tient Rome, Alexandrie & toute l'Eglise catholique; ce que la sainte Eglise de C. P. a tenu jusqu'à vous; & si dans dix jours, à compter depuis cette troisiéme monition, vous ne condamnez nettement & par écrit cette nouveauté impie, qui veut separer ce que l'écriture joint, vous êtes exclu de la communion de toute l'Eglise catholique. Nous avons adressé ce jugement par le diacre Possidonius, avec toutes les pieces, à l'Evêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à nôtre place; & que nôtre ordonnance vous soit connue à vous & à tous nos freres.

p. 1. conc. Eph. c. 19. c. 29. La lettre au clergé & au peuple de C.P. est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la Foi catholique, & de consolation pour ceux que Nestorius persecutoit. Le Pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il a commencé à enseigner ses erreurs. Il ajoûte que ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, il a commis à sa place à S. Cyrille: puis il met la sentence qui termine la lettre precedente. La lettre à Jean d'Antioche contient en substance les mêmes choses, la condamnation de Nestorius, s'il ne se retracte dans dix jours,

jours, & la nullité des excommunications ou des depositions par lui prononcées. Les trois autres lettres à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique & à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celle ci. Juvenal avoit succedé depuis peu à Prayle, qui avoit tenu le siege de Jerusalem environ treize ans. Juvenal donna le premier Evêque aux Arabes, qui campoient dans la Palestine, & que S. Euthymius avoit convertis en grand nombre: & cet Evêque fut Pierre auparavant nommé Aspebete pere de Trebon le premier de ces convertis: on le nomma l'Evêque des camps, *Parembolôn*, parce que ces Arabes campoient dispersez en divers quartiers.

An. 430.

Sup. liv. XXII. n. 35.

Vita S. Euthym to 1. Analect. gr. p. 29.

Sup. liv. XXIV. n. 31.

XV. Mission de S. Germain & de S. Loup en Bretagne.

Vers le même tems le Pape S. Celestin envoïa dans la grande Bretagne S. Germain Evêque d'Auxerre, pour resister à Agricola fils d'un Evêque Pelagien nommé Severin, qui corrompoit les Eglises de Bretagne, en y semant son heresie. Saint Germain y fut envoïé comme vicaire du Pape, sous le consulat de Florentius & de Denis, c'est-à-dire l'an 429. Pelage étoit de la grande Bretagne, ainsi il n'est pas extraordinaire qu'il y eût des disciples. Le diacre Pallade envoïé par le Pape sur les lieux, l'excita à y procurer du secours; & les Evêques de Gaule de leur côté reçûrent une députation de la grande Bretagne, qui les invitoit à venir promptement défendre la Foi catholique. On assembla pour ce sujet un concile nombreux, & de l'avis de tous on pria S. Germain d'Auxerre, & S. Loup de Troyes, de se charger de cette entreprise: ainsi la mission de ce concile concouroit avec celle du Pape.

Prosp. Chr. an. 429.

Beda. 1. hist. c. 17.

Constant. vita S. Germ. c. 19.

Saint Germain étoit Evêque depuis onze ans comme il a été dit: S. Loup seulement depuis deux ans. Il étoit né à Toul d'une famille très-noble, avoit étudié dans les écoles des rhéteurs, & acquis une grande reputation d'éloquence. Il épousa Pemeniole sœur de saint Hilaire Evêque d'Arles. La spe-

Sup. liv. XXIII. n. 46.

Vita S. Lupi ap. Sur. Jul. 29.

An. 430
Sup. liv. XXXIV. n. 57. Eucher. ad Hilar. de laude erem.

septiéme année de leur mariage, il se separerent d'un commun consentement pour mener une vie plus parfaite: Loup quitta sa maison paternelle, & se retira au monastere de Lerins, sous la conduite de S. Honorat, qui en étoit alors abbé. Vincent frere de Loup se retira aussi à Lerins, & fut prêtre & celebre par ses écrits. Loup aprés s'y être exercé un an dans les jeûnes & les veilles, fit un voïage à Mâcon, pour distribuer aux pauvres ce qui lui restoit de bien, mais comme il y pensoit le moins, on l'enleva pour être Evêque de Troyes, & il gouverna cette Eglise cinquante-deux ans.

XXI. Commencement de sainte Genevieve.
Const. v S. Germ. c 20 Vita S. Genevefa. ap. Sur. 3. Janu.

Saint Germain & S. Loup s'étant mis en chemin pour la grande Bretagne, arriverent au Bourg de Nanterre prés de Paris. Les habitans sur la reputation de leur sainteté vinrent au-devant d'eux en foule: S. Germain leur fit une exhortation, & regardant ce peuple qui l'environnoit, il vit de loin une jeune fille où il remarqua quelque chose de celeste. Il la fit approcher, & demanda son nom & qui étoient ses parens; on lui dit qu'elle s'appelloit Geneviéve: son pere Severe & sa mere Gerontia se presenterent en même tems, S. Germain les felicita d'avoir une telle fille, & prédit qu'elle seroit un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui découvrir son cœur, & si elle vouloit consacrer à Dieu sa virginité. Elle déclara que c'étoit son dessein, & pria le S. Evêque de lui donner la benediction solemnelle des vierges. Ils entrerent dans l'Eglise pour la priere de None, ensuite on chanta plusieurs pseaumes, & on fit de longues prieres, pendant lesquelles le S. Evêque tint sa main droite sur la tête de la fille: il alla prendre son repas, & recommanda aux parens de la lui amener le lendemain. Ils n'y manquerent pas, & S. Germain demanda à sainte Geneviéve, si elle se souvenoit de ce qu'elle avoit promis. Oui, dit-elle, & j'espere l'observer par le secours de Dieu & par vos prieres.

Alors

Alors regardant à terre il vit une piece de monnoïe de cuivre, marquée du ſigne de la croix, il la ramaſſa & la donnant à Geneviéve, il lui dit: Gardez-la pour l'amour de moi portez-la toûjours pendue à vôtre cou pour tout ornement, & laiſſez l'or & les pierreries à celles qui ſervent le monde: Il la recommanda à ſes parens & continua ſon voïage. An. 430.

Sainte Geneviéve pouvoit avoir alors quinze ans, car on remarque que depuis cet âge juſques à cinquante elle ne mangea que deux fois la ſemaine; le dimanche & le jeudi; encore n'étoit-ce que du pain d'orge & des féves; & ne but jamais de vin, ni rien de ce qui peut enyvrer. Quelques jours après le départ de ſaint Germain, ſa mere voulut l'empêcher d'aller à l'égliſe un jour de fête, & ne pouvant la retenir la frappa ſur la joüe. Auſſi tôt elle perdit la vûe, & demeura aveugle pendant deux ans. Enfin ſe ſouvenant de la prediction de ſaint Germain, elle dit à ſa fille de lui apporter de l'eau du puits. & de faire le ſigne de la croix ſur elle. Sainte Geneviéve lui aïant lavé les yeux, elle commença à voir un peu, & quand elle l'eut fait deux ou trois fois, elle recouvra la vûe entierement. On montre encore le puits qui eſt en grande veneration.

XVII. S. Germain & S. Loup vainqueurs de Pelagiens. *Conſt. v. S. Germ. c. 22. vita S. Lup. ſur. 29. Jul.*

S. Germain & ſaint Loup s'étant embarqués en hyver, ſouffrirent une grande tempête, que ſaint Germain appaiſa, en jettant quelques goutes d'huile dans la mer, au nom de la Trinité. Arrivant en Bretagne ils trouverent une grande multitude raſſemblée pour les recevoir: car leur arrivée avoit éte prédite par les malins eſprits, qu'ils chaſſerent des poſſedés, & qui en ſortant confeſſerent qu'ils avoient excité la tempéte. Les ſaints Evêques remplirent bien-tôt la Bretagne de leurs inſtructions & de leur reputation. Ils prêchoient non-ſeulement dans les Egliſes, mais dans les chemins & les campagnes, tant la foule qui les ſui-

An. 430. voit étoit grande, en sorte qu'ils fortifioient par tout les Catholiques, & convertissoient les heretiques. Tout étoit apostolique en eux, la vertu, la doctrine, les miracles. Les Pelagiens se cachoient: mais enfin honteux de se condamner par leur silence, ils vinrent à une conference. Ils se presenterent bien accompagnés, & remarquables par leurs richesses & leurs habits éclatans: une multitude infinie de peuple s'assembla à ce spectacle. Les saints Evêques laisserent parler les heretiques les premiers, & après qu'ils eurent discouru longtems, ils leur répondirent avec une grande éloquence soûtenue des autorités de l'écriture, en sorte qu'ils les reduisirent à ne pouvoir répondre: le peuple avoit peine à retenir ses mains, & témoignoit son jugement par ses cris. Alors un homme qui avoit la dignité de tribun, s'avança avec sa femme, presentant aux saints Evêques leur fille âgée de dix ans & aveugle. Ils lui dirent de la presenter aux Pelagiens, mais ceux-ci se joignirent aux parens, pour demander aux saints Evêques la guerison de la fille. Ils firent une courte priere, puis S. Germain invoqua la sainte Trinité, & aïant ôté de son cou le reliquaire qu'il portoit, il le prit à sa main, & l'appliqua devant tout le monde sur les yeux de la fille, qui recouvra la vûe aussi tôt. Les parens furent ravis, le peuple épouvanté; & depuis ce jour tout le monde se rendit à la doctrine des saints Evêques.

c. 24.

c. 25. Liv. XXIII. Sup. n. 19. Ils allerent ensuite rendre graces à Dieu au tombeau du martyr S. Alban, le plus fameux de la Bretagne: saint Germain fit ouvrir le sepulcre & y mit les reliques de tous les Apôtres & de plusieurs martyrs, qu'il avoit ramassées de divers païs, puis il prit sur le lieu même de la poussiere encore teinte du sang de saint Alban, l'emporta avec lui, & à son retour bâtit une Eglise en son honneur dans la ville d'Auxerre, où il mit ces reliques.

Hist. episc. Autis. p. 416.

Les Saxons & les Pictes faisoient la guerre aux Bretons: les Pictes étoient des barbares de la partie septentrionale de l'Isle, ainsi nommés parce qu'ils se peignoient le corps de diverses couleurs. Les Saxons étoient des peuples de Germaine, que les Bretons avoient appellés à leurs secours contre les Pictes, & qui depuis s'étoient joints à eux, pour s'établir en Bretagne, comme ils firent environ vingt-cinq ans aprés. Les Bretons epouvantez eurent recours aux saints Evêques. C'étoit le carême, & par leurs instructions plusieurs demanderent le baptême, ensorte qu'une grande partie de l'armée le reçut à Pâques dans une Eglise de feuillées, que l'on dressa en pleine campagne. Aprés la fête ils se preparerent à marcher contre les ennemis, animés de la grace qu'ils venoient de recevoir, & attendant avec grande confiance le secours de Dieu. Saint Germain se mit à leur téte, & se souvenant encore du métier qu'il avoit fait en sa jeunesse, il envoïa des coureurs pour reconnoître le païs, & posta ses gens à couvert dans une vallée, sur le passage des ennemis, qui s'attendoient à les surprendre. S. Germain avertit les siens de faire tous le même cri dont il donneroit le signal. Il cria trois fois *Alleluia*: toute l'armée fit à même tems le même cri, qui étant multiplié par les échos des montagnes, fit un bruit si terrible, que les barbares en furent épouvantés. Ils jetterent leurs armes, s'enfuirent en confusion, abandonnerent leur bagage, & plusieurs se noïerent en passant une riviere. Ainsi les saints Evêques aïant délivré la Bretagne des Pelagiens & des Saxons, repasserent en Gaule & retournerent chez eux. Pour assurer encore plus la religion dans cette Isle, le Pape saint Celestin y renvoïa le diacre Pallade, qu'il avoit ordonné Evêque pour les Scots ou Ecossois; & ce fut le premier Evêque de cette nation qui jusques-là avoit été trés-barbare. Saint Jerôme témoigne qu'ils

An. 430.
XVIII.
Vainqueurs des Saxons.
Const. lib. c. 28.
Beda 1. hist. c. 14. 15.

Prosp. 1. cont. coll. c. 41.

An. 430. Hier ep. 83. ad Ocean. p. 2. in Jovin. c.

qu'ils n'avoient point de mariages reglés, & qu'ils mangeoient la chair humaine, jusques à couper les mammelles des femmes, & les autres parties charnues de céux qu'ils trouvoient à l'écart. Saint Pallade fut envoïé Evêque en Ecosse sous le consulat de Bassus & d'Antiochus: c'est-à-dire l'an 431.

Prosp. chr.

XIX. Lettre de Jean d'Antioche à Nestorius.

Saint Cyrille aïant reçû par le diacre Possidonius les lettres du Pape saint Celestin, les envoïa à ceux à qui elles étoient adressées, & accompagna de ses lettres celles qui étoient pour Jean d'Antioche, & pour Juvenal de Jerusalem, qui avoit succedé à Prayle depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à se déterminer, declarant que pour lui, il est resolu de suivre le jugement du Pape & des Evêques d'Occident, pour conserver leur communion. Il dit à Juvenal qu'il faut écrire à l'Empereur, afin qu'il prenne l'interêt de la religion, & délivre l'Eglise de ce faux pasteur: Il marque à l'un & à l'autre qu'il a fait son possible, pour ramener Nestorius à la raison.

1. p. con. Ephes. c. 21. c. 24

Jean d'Antioche étoit ami de Nestorius, qui avoit été tiré de son clergé. Ainsi sur la lettre de saint Cyrille, il lui écrivit, lui en envoïant la copie, & de celle du Pape saint Celestin. Je vous exhorte, dit-il, à les lire de telle sorte, qu'il ne s'éleve aucun trouble dans vôtre esprit: puisque c'est de-là que vienent souvent les disputes & l'opiniâtreté pernicieuse: mais aussi, dit-il, ne méprisez pas cette affaire, car le demon sçait pousser si loin par l'orgueil celles qui ne sont pas bonnes, qu'il n'y a plus de remede. Lisez ces lettres avec application, & appellez à cet examen quelques-uns de vos amis, à qui vous laissiez la liberté de vous donner des conseils utiles, plûtôt qu'agréables. Encore que le terme de dix jours marqué par la lettre du très-saint Evêque Celestin soit très-court, vous pouvez faire la chose en un jour même en peu d'heures. Car il est facile en parlant de l'in-

1. p. con. Eph. c. 25.

l'incarnation de Nôtre-Seigneur, de se servir d'un terme convenable, usité par plusieurs des Peres, & qui exprime veritablement sa naissance de la Vierge. Vous ne devez ni rejetter ce terme comme dangereux, ni penser qu'il ne faut pas vous dedire. Si vous êtes dans les mêmes sentimens que les Peres & les docteurs de l'Eglise, comme nous avons appris par plusieurs amis communs, quelle peine avez vous à déclarer vôtre saine doctrine, principalement dans ce grand trouble, qui s'est élevé à vôtre sujet? Car sçachez que cette question est agitée au près & au loin: toute l'Eglise en est émuë, & par tout les fidéles en sont tous les jours aux mains. Vous le verrez clairement par la chose même. L'occident, l'Egypte & peut-être la Macedoine ont resolu de rompre l'union que Dieu a accordée à son Eglise par les travaux de tant d'Evêques, & principalement du grand Acace. Il entend Acace de Berée, & parle de l'union qui finit le schisme d'Antioche du tems de l'Evêque Alexandre, & du Pape saint Innocent. An. 430.

Il continue à exhorter fortement Nestorius d'emploïer le mot de Mere de Dieu *Theotocos*, puisqu'aucun des docteurs de l'Eglise ne l'a jamais rejetté, & que plusieurs s'en sont servis sans être repris par ceux qui ne s'en servoient pas. Il montre que l'on ne peut rejetter la signification de ce mot, sans tomber dans des erreurs dangereuses; puisqu'il s'ensuivra contre l'autorité manifeste de l'écriture, que ce n'est pas Dieu qui s'est incarné & aneanti en prenant la forme d'esclave. Il ajoûte: si avant ces Lettres plusieurs étoient si emportés contre nous, que ne feront-ils point maintenant qu'elles leur donnent une si grande autorité? Je vous écris ceci, non pas seul, mais avec plusieurs Evêques de vos amis, qui se sont trouvés presens, quand on m'a rendu ces malheureuses lettres: savoir Archelaüs, Apringius, Theo- Sup. l. 23. n. 7.

An. 430.

doret, Heliade, Melece, & Macaire, qui vient d'être ordonné Evêque de Laodicée. Il ne marque le siege que de celui-ci, parce que Nestorius connoissoit les autres. Jean d'Antioche écrivit en même tems au comte Irenée ami commun, & aux Evêques Musée & Helladius.

XX. Reponse de Nestorius.

Nestorius aïant vû toutes ces lettres, répondit à Jean d'une maniere honnête, mais au fonds, il demeura toûjours opiniâtre dans son erreur. J'aurois cru, dit-il, être exposé à toute autre calomnie, que d'errer contre la foi: moi, qui ai tant combattu jusques à present contre tous les heretiques: & ensuite: J'ai trouvé ici l'Eglise divisée: les uns appelloient la sainte Vierge seulement Mere de Dieu *Theotocos*, les autres seulement d'un homme *Anthropotocos*; pour les réünir, je l'ai nommée Mere de Christ, *Christotocos*, nom qui signifie clairement l'un & l'autre, le Dieu & l'homme. Soïez donc en repos sur cette affaire, & persuadé que j'ai toûjours les mêmes sentimens sur la vraïe foi. Si nous nous voïons dans le concile que nous esperons avoir, nous reglerons toutes choses sans scandale & avec union. Vous devez vous étonner moins que personne de la presomption ordinaire de l'Egyptien, dont vous avez tant d'exemples. Bien-tôt, s'il plaît à Dieu, on loüera nôtre conduite. Telle fut la réponse de Nestorius.

Synodic. Baluz. al. coll. Chr. Lup. c. 3.

XXI. Derniere Lettre de S. Cyrille à Nestorius.

Cependant saint Cyrille, en execution de la commission du Pape, assembla un concile à Alexandrie: peut-être le concile ordinaire du mois d'Octobre, de tous les Evêques de la province d'Egypte; & au nom de ce concile il écrivit à Nestorius une lettre synodale, pour servir de troisiéme & derniere monition: lui déclarant, que si dans le terme marqué par le Pape, c'est-à-dire, dans dix jours aprés la reception de cette lettre, il ne renonce à ses erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, & ne le tiendront plus

1. p. conc. Ephes. c. 26.

plus pour Evêque ; & que dès-lors ils communiquent avec tous les clercs & les laïques, qu'il a déposés ou excommuniés. Au reste, ajoûtent-ils, il ne suffira pas que vous professiez le symbole de Nicée ; car vous sçavez y donner des interpretations violentes: il faut confesser par écrit & avec serment, que vous anathematisez vos dogmes impies, & que vous croirez & enseignerez ce que nous croyons tous, nous & tous les Evêques d'Occident, & d'Orient, & tous ceux qui conduisent les peuples: car le saint concile de Rome, & nous tous sommes convenus, que les lettres, qui vous ont été écrites par l'Eglise d'Alexandrie, sont orthodoxes & sans erreur. An. 430.

La lettre synodale contient ensuite la profession de foi. Premierement le symbole de Nicée, puis une explication ample & exacte du mystere de l'incarnation conforme à ce que saint Cyrille en avoit déja dit dans ses autres lettres. Il y répond aux principales objections de Nestorius, & tire un argument de l'eucharistie en ces termes: Nous annonçons la mort de JESUS-CHRIST, & nous confessons sa resurrection & son ascension en celebrant dans les Eglises le sacrifice non sanglant. Ainsi nous nous approchons des eulogies mystiques, & nous sommes sanctifiés, participant à la Chair sacrée & au precieux sang de nôtre Sauveur JESUS-CHRIST, & nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaise, ni comme la chair d'un homme sanctifié & conjoint au Verbe par une union de dignité, ou en qui la divinité ait habité : mais comme vraïment vivifiante & propre au Verbe ; car lui, qui est vie de sa nature comme Dieu, étant devenu un avec sa chair, il l'a renduë vivifiante: autrement, comment la chair d'un homme seroit elle vivifiante de sa nature? Cette lettre finit par douze anathêmes, qui en renferment toute la substance, en ces termes. n. 7.

An. 430.
XXII.
Les XII. anathemes de saint Cyrille.

1. Si quelqu'un ne confesse pas qu'Emmanuel est veritablement Dieu, & par consequent la sainte Vierge Mere de Dieu, puisqu'elle a engendré selon la chair le Verbe de Dieu fait chair: qu'il soit anathême.

2. Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe, qui procede de Dieu le Pere, est uni à la chair selon l'hypostase, & qu'avec sa chair il fait un seul Christ, qui est Dieu & homme tout ensemble: qu'il soit anathême.

3. Si quelqu'un aprés l'union divise les hypostases du seul Christ, les joignant seulement par une connexion de dignité, d'autorité, ou de puissance, & non par une union réelle: qu'il soit anathême.

4. Si quelqu'un attribuë à deux personnes ou à deux hypostases, les choses que les Apôtres & les Evangelistes rapportent comme aïant été dites de JESUS-CHRIST, par les Saints ou par lui-même: & applique les unes à l'homme consideré separément du Verbe de Dieu, & les autres comme dignes de Dieu, au seul Verbe procedant de Dieu le Pere: qu'il soit anathême.

5. Si quelqu'un ose dire, que JESUS-CHRIST est un Homme qui porte Dieu: au lieu de dire, qu'il est Dieu en verité; comme Fils unique & par nature, entant que le Verbe a été fait chair, & a participé comme nous à la chair & au sang: qu'il soit anathême.

6. Si quelqu'un ose dire, que le Verbe procedant de Dieu le Pere, est le Dieu, ou le Seigneur de JESUS-CHRIST: au lieu de confesser, que le même est tout ensemble Dieu & homme, entant que le Verbe a été fait chair, selon les écritures: qu'il soit anathême.

7. Si quelqu'un dit, que JESUS entant qu'homme a été possedé du Verbe Dieu, & revêtu de la gloire du Fils unique, comme étant un autre que lui: qu'il soit anathême.

8. Si

8. Si quelqu'un ose dire, que l'homme pris par le Verbe doit être adoré, glorifié, & nommé Dieu avec lui, comme l'un étant en l'autre: car y ajoûtant toûjours le mot, *Avec*, il donne cette pensée : au lieu d'honorer Emmanuel par une seule adoration, & lui rendre une seule glorification, entant que le Verbe a été fait chair: qu'il soit anathême. An. 430.

9. Si quelqu'un dit, que Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST a été glorifié par le Saint-Esprit: comme aïant reçu de lui une puissance étrangere, pour agir contre les esprits immondes, & operer des miracles sur les hommes : au lieu de dire, que l'esprit par lequel il les operoit lui étoit propre : qu'il soit anathême.

10. L'Ecriture divine dit, que JESUS-CHRIST a été fait le pontife & l'Apôtre de nôtre foi, & qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Pere, en odeur de suavité. Donc, si quelqu'un dit, que nôtre pontife & nôtre apôtre n'est pas le Verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair & homme comme nous; mais un homme né d'une femme, comme si c'étoit un autre que lui: ou si quelqu'un dit, qu'il a offert le sacrifice pour luimême, au lieu de dire que c'est seulement pour nous, car il il n'avoit pas besoin de sacrifice, lui qui ne connoissoit pas le peché: qu'il soit anathême.

11. Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante, & propre au Verbe même procedant de Dieu le Pere: mais l'attribuë à un autre, & qui lui soit conjoint selon la dignité, & en qui la divinité habite seulement : au lieu de dire, qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est propre au Verbe, qui a la force de vivifier toutes choses: qu'il soit anathême.

12. Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert selon la chair, qu'il a été crucifié

An. 430. cifié selon la chair, & qu'il a été le premier né d'entre le morts, entant qu'il est vie & vivifiant comme Dieu : qu'il soit anathême.

Voilà les douze fameux anathêmes de S. Cyrille, contre toutes les propositions heretiques, que Nestorius avoit avancées. La lettre synodale, qui les contient, se trouve datée du trentiéme de Novembre, mais on croit que c'est plûtot le jour où elle fût apportée à C. P. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé & au peuple de C. P. l'autre aux Abbés des monasteres de la même ville, par lesquelles saint Cyrille marque qu'il a attendu à la derniere extrêmité, pour en venir à ce fachéux remede de l'excommunication ; & les exhorte à demeurer fermes dans la foi ; & à communiquer librement avec ceux que Nestorius avoit excommuniés. Pour porter ces lettres, on députa quatre Evêques d'Egypte, Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire ; & ils furent aussi chargés de la lettre du Pape saint Celestin à Nestorius.

V. not. Baluz. p.422.

1. p. concil. Eph. c. 27. 28.

Conc. Eph. p. 484. A.

XXIII. Convocation du Concile d'Ephese.

1. p. conc. Eph. c. 30. Evagr. 1. hist. c. 7. 1. p. conc. Eph. c. 32.

Avant que ces deputés arrivassent à C.P. l'Empereur Theodose ordonna la convocation du concile general, en étant sollicité de part & d'autre. Les Catholiques le demandoient, comme il paroît par la requête de Basile & des moines maltraités par Nestorius. Lui-même le demanda, croïant y prévaloir par la puissance seculiere, & l'appui des orientaux, & y faire condamner saint Cyrille sur les plaintes de Cheremon, & de ses autres calomniateurs. La lettre de convocation est au nom de deux Empereurs suivant la forme ordinaire, addressée aux métropolitains de chaque province. Celle qui s'est conservée étoit adressée à S. Cyrille, & porte en substance : Les troubles qui sont dans l'Eglise nous ont fait juger indispensable, de convoquer les Evêques de tout le monde, quelque repugnance que nous aions

à

à les fatiguer ; c'est pourquoi vôtre pieté sera ensorte quand la prochaine fête de Pâque sera passée, de se rendre à Ephese pour le jour de la Pentecôte, & d'amener avec elle les Evêques qu'elle jugera convenables ; en sorte qu'il en reste assez pour les affaires de la province, & qu'il en vienne assez pour le concile. Personne cependant n'innovera rien en particulier, avant que le concile soit assemblé. Nous ne doutons pas que tous les Evêques n'y viennent promptement ; si quelqu'un y manque il n'aura point d'excuse devant Dieu ni devant nous. Donné à C. P. le treiziéme des calendes de Decembre, sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien, c'est-à-dire, le dix-neuviéme de Novembre l'an 430. La ville d'Ephese fut choisie comme de facile accés par mer & par terre, & abondante en toutes les choses necessaires à la vie.

An. 430.

Sacra per Joan. conc. Ephes. p. 721. c.

Outre la lettre circulaire, il y en eut une particuliere à saint Cyrille, où Theodose l'accuse d'être l'auteur du trouble de l'Eglise, & se plaint de ce qu'il a écrit deux lettres differentes, l'une à lui & à son épouse Eudocia, l'autre à sa sœur Pulquerie, comme si la famille imperiale étoit divisée : ajoûtant toutefois qu'il lui pardonne, & l'exhortant à concourir dans le concile à la tranquillité de l'Eglise. Cette lettre fait voir la préoccupation de l'Empereur Theodose contre S. Cyrille.

XXIV. Derniers ouvrages de S. Augustin.

Saint Augustin fut appellé nommement au concile, sur sa grande reputation : car on ne voit pas d'autre raison de le distinguer entre tant d'Evêques. Un Officier nommé Ebagnius fut chargé de la lettre de l'Empereur, mais n'étant arrivé à Carthage que vers Pâque de l'année suivante 431. il apprit que saint Augustin n'étoit plus au monde, & retourna à C. P. avec les lettres de l'Evêque Capreolus à l'Empereur, pour

Liberat. brev. c. 5.

An. 430. pour lui en donner avis. Le dernier ouvrage de saint Augustin fut la seconde réponse à Julien, qu'il laissa imparfaite. Julien avoit écrit quatre livres contre le premier livre de saint Augustin des nôces & de la concupiscence : mais quand il eut vû le second, il en composa huit pour y répondre, & les adressa à Florus Evêque Pelagien, un de ceux qui se retirerent avec lui à C. P. Julien ne sçavoit pas que saint Augustin eût composé six livres, pour répondre à ses quatre premiers : il ne sçavoit pas même si on l'en croit, que saint Augustin eut vû ces quatre livres ; il pouvoit l'ignorer, car il étoit en ce tems-là en Cilicie. Saint Augustin accablé d'autres occupations avoit peine à se resoudre à repondre à ces huit livres, qui ne contenoient que des injures & des discours vagues : toutefois saint Alypius le pressa tant qu'à la fin il l'entreprit : craignant pour les ignorans qui liroient cette réponse de Julien, sans en appercevoir la foiblesse. Saint Augustin travailla à cet ouvrage jusques à la fin de ses jours ; & en composa six livres, qui répondent aux six premiers des huit de Julien. Il met d'abord ses paroles, puis il répond article par article. Comme Julien ne faisoit guerre que repeter ce qu'il avoit dit dans son premier ouvrage, aussi saint Augustin dans celui-ci est souvent obligé de redire ce qu'il avoit déja dit. Mais on ne laisse pas d'y trouver des passages très-forts & très-importans, où les mêmes verités sont mieux developées, & mises en un plus grand jour. Dans les dernieres années de sa vie, & depuis ses retractations, il fit un extrait des preceptes moraux de l'écriture, qu'il nomma *speculum*, c'est-à-dire miroir, parce qu'en le lisant, les fidéles peuvent voir l'état de leur ame, & le progrès qu'ils font dans la vertu. Il n'y met que ce qui sert à regler les mœurs, & encore les pré-

préceptes proposés directement & simplement sans figure ; & se sert non pas de la version faite sur le grec des septante, comme il avoit accoutumé, mais de la version de saint Jerôme sur l'hébreu, comme plus claire. Il commence aux loix qui sont données après le décalogue dans l'Exode, & continuë à tirer les preceptes de morale de tout l'ancien testament : sans omettre les livres que l'Eglise reçoit pour canoniques quoi qu'ils ne soient pas dans le canon des Hébreux. Il commence l'extrait du nouveau testament au sermon de la montagne, & continuë jusques à l'Apocalypse. Comme entre tant de passages de l'Ecriture, il s'en rencontre quelques-uns qui semblent opposés, il avoit dessein de les expliquer dans des questions qu'il proposoit ensuite, mais il n'executa pas ce dessein.

XXV. Desolation de l'Afrique.

Cependant les Vandales continuoient de ravager l'Afrique, & cette desolation rendit très-amer à *saint Augustin* le dernier tems de sa vie. C'est ainsi qu'en parle Possidius Evêque de Calame témoin oculaire ; & il ajoute : il voïoit les villes ruinées & à la campagne les bâtimens abbatus, & les habitans tués ou mis en fuite : les Eglises destituées de prêtres & de ministres, les vierges sacrées & les autres religieux dispersés de tous côtes. Les uns avoient succombé aux tourmens, les autres avoient peri par le glaive : les autres en captivité aïant perdu l'integrité du corps, de l'esprit & de la foi, servoient des ennemis durs & brutaux. Il voïoit que les hymnes & les loüanges de Dieu avoient cessé dans les Eglises, dont les bâtimens même en plusieurs lieux étoient consumez par le feu. Que les sacrifices solemnels, qui sont dûs à Dieu, avoient cessé dans leurs lieux propres : c'est-à-dire, que faute d'Eglises, on les celebroit dans les maisons, ou en d'autres lieux profanes. Que l'on ne demandoit point les sa-

Possid. c. 28.

An. 430. ſacremens, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver quelqu'un pour les adminiſtrer à ceux qui les demandoient. Que ceux qui s'enfuïoient dans les bois, ſur les montagnes, dans les cavernes & les rochers, ou dans les forteresſes, étoient pris & tués, ou mouroient de faim, manquant des choſes neceſſaires. Que les Evêques & les clercs, à qui Dieu avoit fait la grace de ne pas tomber entre les mains des ennemis, ou de s'en ſauver après y être tombé, étoient dépoüillés de tout & reduits à la derniere mendicité, ſans qu'il fût poſſible de leur donner à tous les ſecours qui leur étoient neceſſaires. Que de ce grand nombre d'Egliſes d'Afrique, à peine en reſtoit-il trois, Carthage, Hippone, & Cirthe, qui ne fuſſent pas ruinées, & dont les villes ſubſiſtaſſent.

c. 30. Dans ces alarmes ſaint Auguſtin fut conſulté par Honorat Evêque de Thiave, pour ſçavoir ſi les Evêques ou les Clercs devoient ſe retirer à Ep. 228. l'approche des barbares. S. Auguſtin lui envoïa d'abord une lettre, qu'il avoit écrite ſur le même ſujet à un Evêque nommé *Quodvultdeus*, & que nous n'avons plus: mais Honorat ne s'en contenta pas: ſe fondant ſur cette parole de Jeſus-Christ : Quand on vous pourſuivra dans une ville, fuïez dans une autre. A quoi un autre Evêque ajoûtoit: Si le Seigneur nous a commandé de fuïr dans les perſecutions, où l'on peut gagner le martyre: combien plus dans les incurſions des barbares, où il n'y a que des ſouffrances ſteriles? Saint Auguſtin répondit par une grande lettre où il donne des regles pour ſe conduire en de telles occaſions. A cette parole de Jeſus-Chriſt il oppoſe ce qu'il dit, que le mercenaire s'enfuit quand il voit venir le loup: & ajoûte, que pour accorder ces deus autorités, il faut dire: que quand le peril eſt commun, les paſteurs & les miniſtres de l'Egliſe ne doivent point abandonner

Marginal notes: Matth. X. 23. — Epiſt. 228. n. 6. — Jean. X. 12. — n. 2.

bandoner le troupeau. Leur ministere lui est An. 430.
toûjours necessaire, & particulierement en ces n. 8.
tems d'affliction, où le peuple a besoin d'être consolé & fortifié, où le peril pressant fait courir à l'Eglise toutes sortes de personnes, pour demander le baptéme, la reconciliation, ou du moins la penitence. Alors si les ministres manquent, quel malheur pour ceux qui sortent de ce monde sans être regenerés, ou deliés, quels reproches contre les ministres ab- n. 7.
sens? Il faut craindre ces maux spirituels plus que tous les maux temporels, plus que la mort & les tourmens. Car le premier devoir du pasteur, est de donner au troupeau la nourriture n. 5.
necessaire; & il ne doit pas en l'abandonnant commettre un mal certain, par la crainte des maux incertains.

Que si les persecuteurs cherchent le pasteur en particulier, & qu'il y ait d'autres ministres suffisans pour le besoin du troupeau, c'est le cas de n. 2. n. 6.
s'enfuir, comme fit saint Paul à Damas, comme saint Athanase. Que si tout le troupeau s'enfuit, alors le pasteur doit suivre, puisqu'il ne demeuroit que pour le troupeau. Il peut aussi se retirer, quand il n'a plus de troupeau, comme il étoit arrivé à quelques Evêques d'Espagne, dont le peuple avoit été tué, consumé dans les villes assiegées, dispersé ou emmené en captivité. Quelques ministres peuvent aussi se reserver pour le service de l'Eglise, quand il y en a d'au- n. 10.
tres pour suppléer à leur défaut: mais ils ne doivent pas aisément craindre de perir plûtôt que les laïques, ni se persuader qu'ils sont plus necessaires n. 11.
que les autres ecclesiastiques, puisque ce seroit lâcheté ou presomption. Que si tous veulent de- n. 12.
meurer, quoique l'on juge necessaire que quelques-uns se retirent, le sort en doit decider. Et n. 13.
si l'on craint que tous les ministres demeurant ne donnent trop de confiance aux laïques, ils doivent les

An. 430. les avertir qu'ils ne demeurent que pour eux. C'est ainsi que saint Augustin encourageoit ses confreres.

XXVI. Mort de S. Augustin.

Hippone fut bien-tôt assiegée par les Vandales parce que le Comte Boniface, qui leur faisoit alors la guerre, s'étoit enfermé dedans avec les Goths alliés des Romains. Le siege dura près de quatorze mois, & les Vandales ôterent aux assiegez la communication de la mer. Possidius & plusieurs autres Evêques du voisinage s'y étoient refugiés; & comme ils étoient un jour à table, saint Augustin leur dit: Sçachez que pendant le tems de cette calamité, je prie Dieu ou qu'il délivre cette ville des ennemis qui l'environnent, ou s'il en a disposé autrement, qu'il donne à ses serviteurs la force de souffrir sa volonté, ou du moins qu'il me retire de ce monde: Ils se joignirent avec lui depuis ce tems-là, pour faire tous à Dieu cette priere. Il prêcha dans l'Eglise, avec toute la force de son esprit & de son courage, jusques à sa derniere maladie.

Possid. c. 29.

Ce fut une fiévre, qui lui prit le troisiéme mois du siege. Il pratiqua ce qu'il avoit coûtume de dire à ses amis. Que personne après avoir reçu le baptême ne doit sortir de la vie sans penitence, même les chrétiens les plus vertueux, même les Evêques. Il fit donc écrire les pseaumes de la penitence, qui sont [en petit nombre], dit Possidius: apparement les sept que nous nommons encore ainsi: il les fit attacher contre la muraille, près de son lit, & les lisoit, en versant continuellement des larmes. De peur d'être détourné de ce pieux exercice, environ dix jours avant sa mort il demanda à ceux qui étoient auprés de lui, de ne laisser entrer personne dans sa chambre, qu'aux heures que les medecins venoient le visiter, ou qu'on lui apportoit de la nourriture; ce qui fut executé. Ainsi il

c. 13.

il passa tout ce tems en oraison. Il mourut avec une entiere connoissance, sans que sa vûe, ou son oüie fut affoiblie, en presence de ses amis, qui prioient avec lui, aïant vêcu soixante & seize ans, dont il avoit passé environ quarante dans la clericature. Le jour de sa mort fut le cinquiéme des calendes de Septembre, sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien : c'est-à-dire l'an 430. le 28. d'Août, jour auquel l'Eglise honore encore sa memoire. A ses funerailles on offrit à Dieu le sacrifice, en presence des Evêques. Il ne fit point de testament, parce qu'il étoit si pauvre, qu'il n'avoit pas de quoi en faire : mais il recommandoit toûjours de conserver avec grand soin la bibliotheque, & tous les livres de son Eglise. Nous apprenons toutes ces particularités de Possidius, qui avoit vêcu familierement avec lui près de quarante ans.

An. 430.

Prosp. Chr. eod. an.

Il raconte aussi ses miracles. Je sçai, dit-il, qu'étant prêtre & étant évêque, comme on le pressa de recommander à Dieu des possedés, il pria avec larmes, & les demons se retirerent. Je sçai qu'étant malade au lit, quelqu'un le vint trouver avec un malade & le pria de lui imposer les mains, pour le guerir. Il dit : Si j'avois quelque pouvoir sur les maladies, je me guerirois le premier. L'autre répondit : Il m'a été dit en songe : Vas trouver l'Evêque Augustin, qu'il impose la main à ce malade, & il sera gueri. Il le fit sans plus differer, & aussi-tôt le malade se retira en santé. Le même Possidius nous a laissé un catalogue des ouvrages de saint Augustin, tant des livres, que des sermons & des lettres, où il en compte mil trente, avoüant toutefois qu'il n'a pû tout compter. Il s'y en trouve plusieurs que nous n'avons pas.

Vita c. 18. Indic. Possid.

XXVII. S. Alexandre, auteur

Vers le même tems, mourut près de C. P. saint Alexandre, fondateur du fameux institut des Ace-

An. 430. ues Acemetes. *Vita Boll. 15. Joan.*

Acemetes. Il nâquit dans l'Asie mineure d'u famille noble, & étudia à C.P. puis il eut u charge dans le palais de l'Empereur, il reconn bientôt la vanité du siecle, & la lecture de l' criture sainte l'en dégouta d'avantage. Il qui son emploi, distribua son bien aux pauvres, alla en Syrie: où il embrassa la vie monastique sous la conduite d'un abbé nommé Elie, dont reputation l'avoit attiré. Après y avoir demeu quatre ans, il se retira dans le desert, à l'exen ple du prophete Elie, & y demeura sept ans. convertit Rabbula gouverneur d'une ville voisi ne, & plusieurs autres paiens. Ils vouloient l'a voir pour Evêque, & comme ils gardoient le portes de la ville, Alexandre se fit descendre l nuit par la muraille, dans une corbeille. Rab bula étant converti, mit en liberté ses esclaves, donna ses biens aux pauvres, & se retira dans la solitude, où il mena la vie d'anachorete. Mais il en fut tiré depuis pour être Evêque d'Edesse metropole de Mesopotamie. Sa femme se consa cra à Dieu de son côté, & bâtit un monastere, où elle s'enferma avec ses filles & ses servantes, & y finit saintement ses jours.

Alexandre s'étant sauvé de la ville où on vouloit le faire Evêque, & aïant marché deux jours dans le desert, se trouva dans un lieu qui servoit de retraite à trente voleurs. Il demanda à Dieu leurs ames: le capitaine se convertit le premier, & mourut huit jours après son batême. Les autres aïant aussi été baptisés, firent un monastere de leur caverne, sous la conduite d'un superieur qu'Alexandre leur donna.

Les aïant quittés, il bâtit un monastere sur le bord de l'Eufrate, & demanda à Dieu pendant trois ans d'y pouvoir établir une psalmodie continuelle. Sa communauté s'accrut tellement, qu'il eut jusques à quatre cens moines de differentes nations: des Syriens naturels du païs, des Grecs, des

des Latins, des Egyptiens. Il les divisa en plusieurs choeurs, qui se succedant les uns aux autres, celebroient continuellement l'office divin; & c'est le premier exemple de cette pratique. Ces moines de saint Alexandre observoient une exacte pauvreté, chacun n'avoit qu'une tunique, & ne se fournissoit de vivres que pour chaque jour. S'il en restoit, on les donnoit aux pauvres, sans rien garder pour le lendemain. An. 430.

Aprés avoir demeuré vingt ans dans ce monastere sur l'Eufrate, il destina soixante & dix de ses disciples pour aller prêcher la foi aux gentils: il en choisit cent cinquante pour le suivre dans le desert, & laissa les autres dans le monastere, sous la conduite de Trophime. Il avoit autrefois été à Antioche, & y avoit montré un grand zele, en s'opposant à l'intrusion de l'Evêque Porphyre en 404. Il y revint au bout de vingt ans, sous l'Evêque Theodose, accompagné de ses disciples: mais l'Evêque prevenu contre lui le fit chasser, apparemment le prenant pour être de la secte des Euchites, ou Messaliens, à cause de sa priere continuelle, de sa vie errante, & du païs d'où il venoit. Un ecclesiastique nommé *Malcus*, accompagné de quelques laïques, alla par ordre de l'Evêque, pour chasser Alexandre, & lui donna un soufflet. Alexandre sans s'émouvoir, dit seulement ces mots de l'Evangile: or le nom du serviteur étoit Malcus. Le peuple, qui le regardoit comme un prophete, prit sa défense, & Malcus fut obligé de se retirer. Toutefois Alexandre fut contraint de quitter Antioche, par ordre du Gouverneur, qui le relegua à Calcis avec ses disciples. S'étant déguisé en mendiant; il alla dans un monastere nommé Crithen, & fut bien étonné d'y trouver son institut de psalmodie perpetuelle. Il jugea, comme

Sup. liv. 21. n. 47.

Sup. l. 29. n. 25.

Jo. 18. 10.

An. 430. me il étoit vrai, que cette maison avoit été fondée par un de ses disciples.

Enfin il quitta la Syrie, & avec vingt de ses moines il retourna à C. P. où il fonda un monastere près l'Eglise de saint Menne. En peu de tems il y eut jusques à trois cens moines de diverses langues, Grecs, Latins & Syriens, tous catholiques, & dont plusieurs avoient demeuré dans d'autres monasteres. Il les divisa en six chœurs, qui chantoient l'office tour à tour, se succedant les uns les autres: en sorte que Dieu étoit loüé en ce monastere à toutes les heures du jour & de la nuit. De-là leur vint le nom d'Acemete *Acoimétai*, qui signifie en grec des veillans, ou gens qui ne dorment point: parce qu'il y avoit toûjours une partie de la communaute qui veilloit. Comme ils ne travailloient point, & n'avoient autres biens que leurs livres, on admiroit comment ils pouvoient subsister, & on les soupçonnoit d'être de la secte des Messaliens. Alexandre fut arrêté par deux fois. On vouloit l'obliger à interrompre sa psalmodie perpetuelle: on renvoïa ses disciples à leurs premiers monasteres, ensuite on le mit en liberté, croïant qu'il demeureroit seul. Mais le jour même qu'il sortit de prison, ses moines le rejoignirent, & ils recommencerent leur psalmodie. Il s'en alla avec eux vers l'embouchure du Pont-Euxin, y fonda un monastere, & y mourut vers l'an 430.

Nil. ap. Vales. in Theod. IV. c. 11

XXVIII. Autre lettre de Nestorius au Pape. *Ap. Mercat. Garn. p. 20.*

Sur la fin du mois de Novembre 430. & après la convocation du concile d'Ephese, Nestorius écrivit au Pape saint Celestin en ces termes: J'ai appris que le venerable Cyrille Evêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été presentées contre lui, cherche à éviter le saint concile: qui se doit tenir à cause de ses accusations; & s'attache à des paroles, sçavoir aux mots de *Theotocos* & *Christotocos*, dont il admet l'un,

&

An. 430.

& rejette l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi, je ne m'oppose pas à ceux qui veulent dire *Theotocos*, pourveu qu'ils ne l'entendent pas comme Arius & Apollinaire, pour confondre les natures: mais je n'hesite pas à préferer le mot de *Christotocos*, comme emploïé par les Anges & les Evangelistes. C'est qu'il insistoit sur les passages de l'Evangile, où en parlant de la nativité temporelle du Fils de Dieu, il est nommé JESUS ou CHRIST. Il continuë: Si nous considerons deux sectes contraires, dont l'une n'emploïe que le mot de *Theotocos*, sçavoir celle d'Arius ou d'Apollinaire, l'autre ne se sert que d'*Anthropotocos*, sçavoir celle de Paul de Samosate, parce que la premiere ne reconnoît Marie, que Mere de Dieu, & la seconde, ne la reconnoît que Mere d'un homme: ne faut-il pas essaïer de ramener les uns & les autres, par un nom qui signifie les deux natures, qui est celui de Mere de Christ, *Christotocos*? J'ai écrit ceci à l'Evêque d'Alexandrie, comme vous verrez par les lettres que je vous envoïe. Au reste il a plû au trèspieux Empereur d'indiquer un concile œcumenique, pour y examiner d'autres ecclesiastiques. Car pour cette question de mots, je ne crois pas que la discussion en soit difficile. Il y a apparence que Nestorius envoïa cette lettre avec celle de l'Empereur, pour la convocation du concile œcumenique.

XXIX. Ses derniers sermons.

Cependant les quatre Evêques deputés par le concile d'Alexandrie, étant arrivés à C.P. allerent à la cathedrale un dimanche, pendant que l'on celebroit l'office, où tout le clergé étoit present, & presque tous ceux qui portoient le titre d'illlustres. Ce Dimanche étoit le trentiéme de Novembre de la même année 430. Ils rendirent à Nestorius les lettres de saint Cyrille & de saint Celestin: Nestorius les prit, & leur dit de venir le

Conc. Eph. Act. 1. p. 503. B.

An. 430. le lendemain le trouver en particulier, mais quand ils vinrent, il leur ferma les portes, & ne leur fit point de réponse. Six jours après le huitiéme des ides de Decembre, c'est-à-dire le sixiéme du mois qui étoit un samedi, il fit dans l'Eglise un sermon, qui est comme l'Abregé de toute sa doctrine. Il s'emporte contre saint Cyrille sans le nommer, mais il le designe assez par le nom d'Egyptien: il le defie au combat, & l'accuse de l'attaquer avec des flêches d'or, c'est-à-dire en distribuant de l'argent, qui étoit un des reproches que l'on faisoit à Nestorius même. Il marque l'opposition des Evêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Melece & Flavien, & contre saint Chrysostome, tiré de la même Eglise, pour faire croire que la dispute presente n'est qu'une suite de la jalousie de ces deux sieges. Il se plaint qu'on lui fait un procès sur le seul mot de *Theotocos*, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications malignes. Il se défend des erreurs de Paul de Samosate & de Photin, qu'il rapporte & distingue soigneusement: il propose le mot de *Christotocos*; comme le remede à toutes les erreurs.

Ap. Mercat. Garn. serm. 12. V. not. Baluz. p.422.

Libell. Basil. n. 4.

Il fit encore un autre sermon, le lendemain dimanche septiéme de Decembre, où il dit nettement que la Vierge est Mere de Dieu, & Mere de l'homme: mais expliquant toûjours le mot de *Theotocos*, comme dangereux. Par ces sermons, il pretendoit répondre aux lettres des deux conciles de Rome & d'Alexandrie, que les deputés d'Egypte avoient sans doute publiées: mais comme les douze anathêmes de saint Cyrille étoient ce qu'il y avoit de plus fort contre Nestorius, il entreprit de les combattre par douze anathêmes, qu'il proposa de son côté.

Ap. Mercat. serm. 13.

Jean d'Antioche aïant eu copie de la derniere lettre de saint Cyrille à Nestorius, fut aussi cho-

Liberat. Brev. c. 4.

que

qué de ses douze anathêmes, & crut qu'en voulant s'opposer à Nestorius il avoit excedé lui-même, & étoit tombé dans l'erreur d'Apollinaire. Il donna donc ordre aux deux plus sçavans Evêques de sa province, André de Samosate & Theodoret de Cyr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André composa cet écrit au nom des Orientaux, qui l'approuverent en un concile. Theodoret mit son nom à son écrit, qui étoit plus aigre que celui d'André. Il le répandit en Phenicie & dans les païs voisins, & l'envoïa à C.P. d'où Evoptius, Evêque de Ptolemaïde dans la Pentapole l'envoia à saint Cyrille. André & Theodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Ephese.

An. 430.
Cyrill. praf to. 4. p. 766

XXX.
Commencemens de Theodoret.

Theodoret, qui se rendit si fameux en cette dispute, étoit né à Antioche vers l'an 387. ses parens étoient nobles, riches & pieux, particulierement sa mere qui aprés treize ans de sterilité, obtint ce fils par les prieres du fameux solitaire Macedonius le Crithophage. C'est pourquoi il fut nomme Theodoret c'est-à-dire Dieu-donné. Il reçut souvent dans son enfance la benediction de saint Pierre de Galatie & de saint Aphraate, & fut consacré à Dieu dès le berceau, suivant la promesse de ses parens. Il fut élevé dans un monastere, qui étoit à trois milles d'Apamée, & à soixante-quinze milles d'Antioche, où il venoit quelque-fois, & y reçut l'ordre de lecteur étant encore jeune. Il contracta une amitié particuliere avec Nestorius, & Jean depuis Evêque d'Antioche, & devint lui-même fort celebre pour sa doctrine & son éloquence. Enfin, il fut élevé malgré lui à l'épiscopat vers l'an 423. aïant passé jusques-là tout le tems de sa vie dans le monastere, dont il conserva toûjours les pratiques.

Theod. philoth. c. 3.
Sup. lib. XVII 7. Philoth. c. 4. c. 9.
Epist. 81. Nom. p. 954. A.
Epist. 119. p. 993. A. Philoth. c. 12. p. 832. 6.

La ville de Cyr, dont il fut Evêque, étoit dans la partie de Syrie nommée Euphratesienne. On

Philoth. c. 17. fin.

An. 430. disoit que les Juifs l'avoient fondée en l'honneur
Procop. lib. II. de ædif. just. c. II. de Cyrus au retour de la captivité. Elle étoit peu considerable par elle même, mais elle avoit huit cens paroisses dans sa dépendance. Theodoret
Ep. 113. fin. distribua son patrimoine aussi-tôt après la
Epist. 81. mort de ses parens, & ne fit aucune acquisition, ni de maison, ni de terre, ni même d'un sepulcre. Ni lui, ni les siens ne reçurent jamais rien de personne: pas un habit, pas un pain. Il ne possedoit que les haillons dont il étoit vêtu. Toutefois il bâtit des revenus de l'Eglise des galeries publiques & deux grands ponts, & fit reparer les bains. Il fit un aqueduc pour distribuer abondamment de l'eau dans la ville, qui n'en avoit point d'autre auparavant que de la riviere.
Epist. 45. re. Il sollicita l'Imperatrice Pulquerie, pour soulager le païs, tellement accablé d'impositions, que plusieurs terres étoient entierement abandonnées.

Epist. 113. Leoni p. 986. D. Quant au spirituel, il convertit & baptisa plus de dix mille Marcionites en huit bourgades, il
Epist. 145. p. 1026. C. convertit une autre bourgade d'Eunomiens, & une d'Ariens: enfin il ne resta point d'heretiques dans son diocese, où il en avoit trouvé un grand nombre. Mais ce ne fut pas sans peine: il répandit souvent son sang, il fut souvent poursuivi à
Philoth. c. 1. p. 861. coups de pierre, & en peril de mort. Il reconnoissoit avoir été beaucoup aidé dans ces conversions par les prieres du solitaire Jaques, dont il a écrit la vie, & des saints dont il avoit des re-
Epist. 145. p. 1022. liques. Il combattit par ses discours & par ses écrits tous les ennemis de la religion: les païens, les Juifs, les Marcionites, les Ariens, les Euno-
Epist. 83. p. 957. D. miens, les Appollinaristes. Il prêchoit souvent à Antioche, où il dit qu'il a enseigné six ans sous l'Evêque Theodote; treize ans sous Jean, qui
Epist. ad Joan. Germ. souvent battoit des mains, & se levoit de joie en l'écoutant; ensuite sous Domnus, toûjours avec de grands applaudissemens des auditeurs. Te
étoi

étoit Theodoret, qui prevenu d'une haute estime de Diodore de Tarse, & de Theodore de Mopsueste, crut trouver dans les anathêmes de saint Cyrille des expressions, qui favorisoient l'erreur d'Appollinaire, contre laquelle il étoit extrémement zelé. An. 431. to.4.p.703. G.

XXXI. Ecrits contre Nestorius. Ed. Garn. 116.

D'autre part Marius Mercator, qui étoit à C. P. publia une réponse aux douze anathêmes de Nestorius, qui sert de défense à ceux de saint Cyrille. Le titre de sa réponse est: Les douze articles des blasphêmes de Nestorius, par lesquels il contredit les lettres qui lui ont été envoïées par les saints Celestin Evêques de Rome, & Cyrille d'Alexandrie, & s'efforce par des réponses très-courtes de refuter les douze articles de foi, qui lui avoient été envoïés. Nous avons mis les premiers ceux de l'Evêque Cyrille, que l'Eglise Romaine a approuvés par un jugement veritable, & ensuite ceux de Nestorius, les uns & les autres traduits du grec en latin. Cette version de Mercator a conservé les anathêmes de Nestorius, dont le texte grec ne se trouve plus. Mercator dans cette réponse se cache sous le nom general de Catholique, & rapporte plusieurs passages des sermons de Nestorius, dont il avoit fait un recüeil contenant les cinq principaux.

S. Cyrille de son côté fit trois ouvrages pour la défense de sa doctrine, qui étoit celle de l'Eglise catholique. Il écrivit une apologie de ses douze articles, pour réponse au traité qu'avoit fait André de Samosate, sous le nom des Orientaux. Comme il ne s'étoit point nommé, saint Cyrille ne nomme point ses adversaires; & il répond sur chaque article: mettant d'abord le sien, puis l'objection des Orientaux, puis sa défense. Le second ouvrage de saint Cyrille fut son apologie contre Theodoret. Elle porte en tête la lettre à l'Evêque Evoptius, qui lui avoit envoïé ces obje- Cyr. tom.6. p. 157. ap. Merc. Garn. p. 133. Cyr. tom.6. p. 220 ap. Mercat. p. 178.

An. 430. objections : & comme Theodoret s'étoit declaré, saint Cyrille le combat ouvertement, & l'épargne moins qu'André de Samosate : aussi ses objections contenoient des erreurs, qui furent depuis condamnées au cinquiéme concile general. *Coll. 5. tom. 5. conc. p. 594. to S. E.* Saint Cyrille suit la même methode en cet ouvrage : il met d'abord son article, puis la refutation de Theodoret, puis sa défense. Ces deux ouvrages de saint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troisiéme fut sa reponse en cinq livres aux blasphêmes de Nestorius : c'est-à dire à ses sermons contre Proclus. *Tom 6. init.* Saint Cyrille y rapporte les paroles de Nestorius qu'il refute à mesure, & y établit principalement la necessité du mot *Theotocos*, l'unité du fils de Dieu, ses souffrances, & son sacerdoce. Ces trois ouvrages furent composés avant le concile d'Ephese.

XXXII. Loi pour les asyles. *Socr. VII. c. 32.*

Il arriva cependant un accident funeste à C.P. Des barbares esclaves d'un homme puissant, traités cruellement par leur maître, se refugierent dans l'Eglise, & entrerent jusques dans le sanctuaire, portant des épées. On les exhorta à se retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchoient le service divin, & pendant plusieurs jours ils tenoient leurs épées nues : prêts à se défendre contre quiconque approcheroit. Ils tuerent un clerc, en blesserent un autre, & enfin s'égorgerent eux-mêmes. Cette profanation de l'Eglise fut regardée comme un mauvais presage ; pour prevenir de pareils accidens, l'Empereur Theodose fit une loi addressée à Antiochus prefet du prétoire, & datée du dixiéme des calendes d'Avril, sous le consulat du même Antiochus, c'est-à-dire du 23. de Mars 431.

Elle porte que les temples de Dieu doivent être ouverts à ceux qui sont en peril, & qu'ils seront en sureté, non seulement près de l'autel & dans le lieu des prieres, c'est-à-dire dans le corps de l'Eglise

se, mais dès l'entrée, & en tous les lieux compris dans l'enceinte du lieu sacré: chambres, maisons, bains, jardins, cours, galeries. Aussi aïant tout cet espace de sureté, il ne leur sera permis ni de manger, ni de coucher, ou demeurer dans le sanctuaire ou dans le temple, & ils obéïront aux clercs qui les en empécheront. Il est defendu à ceux qui se refugient dans les Eglises d'y porter aucune arme de quelque espece que ce soit: non seulement dans le lieu sacré, mais dans toute l'enceinte. Ceux qui n'obéïront pas seront chassés de l'asyle, & même tirés par force & à main armée, s'il est besoin. Et c'est le seul cas où il est premis d'entrer dans l'Eglise avec des armes. L'Empereur declare, que lui-même, qui par tout ailleurs est environné de ses gardes, laisse les armes dehors en entrant dans l'Eglise, qu'il quitte jusques à son diadême, & n'entre dans le sanctuaire que pour l'offrande. On voit entre autres choses par cette loi la quantité de bâtimens qui accompagnoient les Eglises & la grande enceinte qui les enfermoient. Outre l'extrait de cette loi inseré dans le code Theodosien, elle est entiere dans les conciles avec la date de sa publication en Egypte, indiction quatorziéme, le douziéme de Pharmouthi, c'est-à-dire le septiéme d'Avril 431. car c'étoit une loi generale pour tout l'empire.

An. 431.

Sup. liv. XVIII. n. 42.
L. 4. C. II. de his qui ad eccl. con lib. 9.
Tom. 3. con. p. 1221.

XXXIII. Fin de saint Paulin de Nole.

Cette même année 431. l'Eglise d'Occident perdit saint Paulin de Nole. Il étoit Evêque depuis environ vingt ans; & dans cette charge il n'avoit jamais cherché à se faire craindre, mais à se faire aimer de tout le monde. Dans les jugemens il examinoit rigoureusement, & decidoit avec douceur. Quoi qu'il eût autrefois donné si liberalement ses biens, il prenoit grand soin de ceux de l'Eglise, pour les dispenser fidélement. Il donnoit à tous, il pardonnoit, il consoloit, il

Uram. presb. epist. ap. Paul. p. 143.
Pomer. de vita conc. II. c. 8.

An. 431. édifioit les uns par ses discours & par ses lettres, les autres par ses exemples : sa reputation s'étendoit non seulement dans tout l'empire, mais chez les barbares. Il étoit âgé, comme l'on croit, de soixante & dix-huit ans, quand il tomba malade d'une douleur de côté ; & comme on desesperoit de sa vie, deux Evêques Symmaque & Acyndinus vinrent le visiter. Leur arrivée lui donna tant de joïe, qu'il sembloit oublier sa maladie ; & comme étant prêt à aller à Dieu, il fit apporter devant son lit les vases sacrès, afin d'offrir avec les Evêques le sacrifice pour recommander son ame à Dieu, & rendre la paix à ceux qu'il avoit separés du saint ministere, suivant la discipline de l'Eglise. Après avoir tout accompli avec joïe, il dit tout d'un coup à haute voix : Où sont mes freres ? Un des assistans croïant qu'il parloit des Evêques qui étoient presens, dit : les voici. Saint Paulin reprit : Je parle de mes freres Janvier & Martin qui viennent de me parler, & m'ont dit qu'ils alloient venir me trouver. Il entendoit saint Janvier Evêque de Capouë & martyr, dont les reliques étoient deslors à Naples, & saint Martin de Tours, qui lui étoient apparus. Ensuite il étendit les mains au Ciel, & chanta le pseaume : J'ai levé mes yeux aux montagnes, & le reste, & finit par une oraison. Alors le prêtre Postumien l'avertit qu'il étoit dû quarante sous d'or, pour des habits que l'on avoit donnés aux pauvres. Saint Paulin répondit en soûriant doucement : Mon fils n'en soïez point en peine, il se trouvera quelqu'un qui acquittera la dette des pauvres. Peu de tems après entra un prêtre venant de la Lucanie, envoïé par l'Evêque Exuperance & son frere Ursace, homme du rang des clarissimes, qui lui apportoit cinquante sous d'or en pur don. Saint Paulin les aïant reçus dit : Je vous rends graces, Sei-

Psal. 120.

Seigneur, de n'avoir point abandonné celui qui espere en vous. Il donna deux sous d'or de sa main au prêtre qui les avoit apportés, & ordonna que du reste on païât les marchands qui avoient donné des habits aux pauvres. An. 431.

La nuit étant venue, il reposa jusques à minuit: puis sa douleur de côté étant redoublée avec violence, joint le mal que lui avoient fait les medecins en lui appliquant le feu plusieurs fois inutilement: il souffrit beaucoup de son oppression de poitrine, jusques à la cinquiéme heure de la nuit, c'est-à-dire une heure avant le jour. A la pointe du jour il suivit sa coûtume, éveilla tout le monde, & dit matines, ou plûtôt laudes, à l'ordinaire: le jour venu, il parla aux prêtres, aux diacres, & à tout le clergé, & les exhorta à la paix: puis il demeura sans parler jusques au soir. Ensûite comme s'éveillant, il reconnut le tems de l'office des lampes, c'est-à-dire des vêpres, & étendant les mains, il chanta, quoique lentement: J'ai préparé une lampe à mon Christ. Après quelque tems de silence, vers la quatriéme heure de la nuit, c'est-à-dire dix heures, tous les assistans étant bien éveillés, sa cellule fut ébranlée d'un si grand tremblement de terre, qu'ils se prosternerent pour prier tout épouvantés: sans que ceux qui étoient hors de la chambre s'apperçussent de rien. Alors il rendit l'esprit; & son visage, & tout son corps parut blanc comme la neige. Il mourut le dixiéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Bassus & d'Antiochus, c'est-à-dire l'an 431. le 22. de Juin, jour auquel l'Eglise honore encore sa memoire. Les circonstances de sa mort ont été écrites par un prêtre nommé Uranius, qui y avoit été present. Il nous reste des écrits de saint Paulin cinquante-deux lettres & vingt-six poëmes, dont il y en a dix à la loüan-

Ps. 131. 17.

Martyr. R. 22. Juin.

An. 430. loüange de ſaint Felix avec les fragmens de quelques autres.

XXXIV. Arrivee des Evêques à Epheſe.

Socr 7. c. 34. Ep. Theod. 1. p. conc. Eph. c. 35.

Incontinent après la fête de Paques, qui cette année 431. fut le 17. d'Avril, ſaint Cirille & Neſtorius partirent chacun de leur côté, pour ſe rendre à Epheſe en diligence. Neſtorius étoit accompagné d'un grand nombre de troupes, & des deux comtes Candidien & Irenée. Candidien étoit comte des domeſtiques, c'eſt-à-dire capitaine des gardes de l'Empereur, pour prêter main forte au concile: Irenée y alloit ſans aucune autorité, ſeulement par amitié pour Neſtorius, qui étoit auſſi accompagné de dix Evêques, & en trouva pluſieurs déja aſſemblés à Epheſe. Saint Cyrille partit d'Alexandrie accompagné de cinquante Evêques; c'eſt-à-dire de la moitié ou environ de ceux de ſa dépendance: les autres étoient demeurés, pour prendre ſoin des Egliſes. Le tems lui fut favorable juſques à Rhodes, d'où il écrivit à ſon clergé & à ſon peuple une lettre pleine de charité paternelle: le reſte du voïage ne fut pas ſi tranquille, & il eut quelque tempête à eſſuïer. Enfin il arriva à Epheſe quatre ou cinq jours avant la pentecôte, qui cette année 431. étoit le ſeptiéme de Juin. Incontinent après ſon arrivée, il écrivit encore à ſon clergé & à ſon peuple une lettre, où il dit: Le méchant, la bête qui ne dort point, va & vient de tous côtés pour attaquer la gloire de JESUS-CHRIST, mais le malheureux ſe frappe lui-même, & perira avec ſes enfans. On veut qu'il entende Neſtorius, mais c'eſt plûtôt le demon auteur de toutes les hereſies: quoi qu'il puiſſe avoir voulu marquer par cette énigme les cabales du parti contraire. Juvenal de Jeruſalem arriva cinq jours après la Pentecôte avec les Evêques de Paleſtine, entre leſquels étoit Pierre, autrefois nommé Aſpebete, que Juvenal avoit ordonné premier Evêque des Sar-

Ep ſchiſm. 1. p. conc. Eph. p. 505. E.

L. p. conc. Eph. c. 33.

Apolog. ad Theod. 3. p. 1052. D.

Socr. 7. c. 34.

Sarrasins à la priere de saint Euthymius; parce que ces Sarrasins ou Arabes du desert campoient toûjours, on le nommoit l'Evêque des camps, en grec *Parembolon*. Saint Euthymius lui recommanda en partant de s'attacher à saint Cyrille & à Acace de Melitine; & de suivre toûjours leurs sentimens. S. Euthymius avoit été lui-même en son enfance disciple d'Acace. Flavien de Thessalonique avec les Evêques de Macedoine arriverent aussi à tems à Ephese.

An. 428.

Vita S. Euth p. 41 to. Analect. Id. p. 9. 29. 41.

Mais Jean d'Antioche, & les Syriens se firent attendre long-tems. Ils prétendoient qu'il leur étoit impossible de se rendre à Ephese au jour marqué, c'est-à-dire à la Pentecôte. Car le Evêques ne pouvoient quitter leus Eglises avant le nouveau dimanche, ou le dimanche du renouvellement. C'est ainsi que les orientaux appellent encore le jour de l'octave de Pâques, auquel les nouveaux baptisés quittoient l'habit blanc, & recevoient la benediction de l'Evêque. Ce dimanche étoit cette année le 26. d'Avril. Il falloit commencer par s'assembler à Antioche, dont quelques-uns de ces Evêques étoient éloignés de douze journées. ils ne pouvoient donc s'y trouver que le huitiéme de Mai. D'Antioche à Ephese il y avoit trente journées: ainsi quand ils n'auroient sejourné à Antioche qu'un seul jour, ils ne pouvoient arriver à Ephese que le huitiéme de Juin, le lendemain de la Pentecôte. C'est ainsi que les orientaux s'excusoient depuis.

Evagr. l. 1. c. 3.

Tandis qu'on les attendoit, les Evêques assemblés à Ephese traitoient la question de l'incarnation dans leurs sermons, & dans leurs conversations particulieres. Nous avons un sermon de saint Cyrille prononcé en ce tems-là, où d'abord, il donne de grandes loüanges aux Evêques assemblés: puis il saluë avec éloges la ville d'Ephese, l'Apôtre saint Jean, dont les reliques y

Liberat br. c. 5. to 5. o. Cyr. p. 2. p. 379.

An. 431. reposoient, & la sainte Vierge Marie, dont il releve toutes les grandeurs, repetant à chaque article le titre de mere de Dieu. Il vient ensuite à Nestorius, & dit qu'en vain il se confie aux comtes & aux autres magistrats, qui le protegent, étant gagnés par ses presens. Il lui reproche ses blasphêmes, pires que ceux des Juifs, des païens, & de tous les autres heretiques; & emploïe contre lui les expressions les plus fortes, comme contre un ennemi declaré de l'Eglise, qui a meprisé les avis salutaires qui lui ont été donnés. Saint Cyrille en prend à témoin le Pape saint Celestin, qu'il qualifie de pere, de patriarche, & d'Archevéque de toute la terre; & conclut que Nestorius doit être deposé du sacerdoce. En ce sermon il fait mention d'un autre, qu'il avoit prononcé le jour precedent, où il parloit de la perdrix allegorique, dont fait mention le prophete Jeremie.

p.382. B.

p.384. E.

p.382. B.

Jerem. XVII. 11.

Acace de Melitine fit aussi un sermon, où après avoir complimenté les Evêques assemblés, il explique la foi de l'Eglise, insistant sur l'unité & la divinité de JESUS-CHRIST, & la consequence necessaire de donner à Marie le titre de Mere de Dieu. Il y dit en passant, que la croix est honorée avec les autels de JESUS-CHRIST, & qu'elle brille sur le front dés Eglises. On lut aussi en cette occasion deux sermons de Theodote d'Ancyre sur la nativité de nôtre Seigneur, où il refutoit amplement l'erreur de Nestorius. Ces deux Evêques Acace & Theodote, quoique catholiques, étoient amis de Nestorius, & pendant le séjour d'Ephese ils eurent plusieurs conversations avec lui, dans lesquelles ils remarquerent qu'il persistoit dans son heresie. Saint Cyrille de son côté fit des extraits des livres de Nestorius, dont nous n'avons que la version de Mercator.

Conc. Eph. p. 3. c. 7.

Ibid. c. 9. 10.

Conc. Eph. act. 2. p. 497. B.

Edit. Garn. p. 103.

Jean

Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou six journées d'Ephese, fit sçavoir qu'il étoit proche par des officiers du maître des offices, & écrivit à saint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié & d'un grand empressement de se rendre auprès de lui. Je suis desormais à la porte, dit-il, par les prieres de vôtre Sainteté, après avoir beaucoup souffert en ce voïage; car il y a trente jours que je marche sans relâche: quelques-uns des Evêques sont tombés malades en chemin, & nous avons perdu plusieurs chevaux. Priez donc que nous puissions achever sans peine ces cinq ou six journées: & embrasser vôtre chere & sainte personne. Les saints Evêques, Jean, Paul, Macaire, saluent vôtre Sainteté: nous saluons tous les freres qui sont avec vous. Cependant arriverent deux Evêques de sa suite, tous deux metropolitains, Alexandre d'Apamée, & Alexandre d'Hieraple: Comme saint Cyrille & les autres Evêques se plaignoient à eux du retardement de Jean, ils dirent plusieurs fois: Il nous a chargés de vous dire, que s'il retarde, on ne remette pas pour cela le concile, mais que l'on fasse ce qu'il faut faire.

An. 431.
XXXV.
Retardement de Jean d'Antioche.
1. p. conc. c. ult.

Relat. ad Cælest. act. V. conc. p. 660.

Il y avoit déja plus de deux cens Evêques assemblés à Ephese de differentes provinces. La lettre de l'Empereur pour la convocation du concile marquoit le jour précis, auquel ceux qui ne se trouveroient pas seroient sans excuse. Il s'étoit passé plus de quinze jours au-delà. Plusieurs Evêques & plusieurs clercs étoient incommodés de la dépense d'un si long sejour, plusieurs étoient malades, il en étoit mort quelques-uns. Tout le concile crioit que Jean d'Antioche ne vouloit pas s'y trouver, parce qu'il craignoit de voir déposer Nestorius, tiré de son Eglise, dont la confusion retomboit sur lui. Il étoit déja arrivé des Evêques qui venoient de plus loin. Si

Ep. Cyr. ad Dalm. Act. 1. p. 562. C.

Jean

An. 431. Jean d'Antioche agiſſoit de bonnefoi, il n'avoit point ſujet de ſe plaindre, puiſqu'il avoit mandé expreſſement par les deux Alexandres que l'on pouvoit commencer ſans lui. Par toutes ces raiſons, ſaint Cyrille & la plûpart des Evêques reſolurent de tenir le concile le vingt-deuxiéme de Juin dans la grande Egliſe dediée à la ſainte Vierge.

XXXVI. Protestation de Neſtorius & de Candidien. *Act. 1. p. 453. D.*

Le jour precedent vingt-uniéme de Juin, ils en firent avertir Neſtorius, par quatre Evêques, Hermogene de Rhinocorure en Egypte, Athanaſe de la Paralie, c'eſt-à-dire de la côte maritime, Pierre des Camps, c'eſt-à-dire des Sarraſins, Paul Evêque de Lampe. Ces quatre Evêques allerent trouver Neſtorius, pour l'avertir de venir au concile le lendemain. Il répondit qu'il verroit, & qu'il iroit s'il devoit y aller. Ils donnerent le même avis à ſix ou ſept Evêques, qui ſe trouverent avec lui, & qui firent la même réponſe. Neſtorius demanda à Memnon Evêque d'Epheſe de lui faire ouvrir l'Egliſe de ſaint Jean, voulant y tenir ſon aſſemblée à part; mais Memnon le refuſa, & le peuple d'Epheſe fort zelé pour la doctrine catholique s'y oppoſa fortement. Le même jour vingt-uniéme de Juin, les Evêques du parti de Neſtorius firent une proteſtation adreſſée à ſaint Cyrille, & à Juvenal de Jeruſalem, par laquelle ils declarent: qu'il faut attendre Jean d'Antioche, & ne point recevoir ceux qui ont été depoſés, & excommuniés par leurs Evêques. Cette proteſtation fut ſouſcrite par ſoixante & huit Evêques, de Syrie, d'Aſie & de Thrace: dont les principaux étoient Tranquillin d'Antioche de Piſidie, Alexandre d'Apamée, Helladius de Tarſe, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Hieraple, Eutherius de Tyane, Theodoret de Cyr. Neſtorius n'y paroit point. Ils firent auſſi declarer par des E-

Synod. c. 7.

vê-

vêques, qu'ils s'assembleroient, quand le comte Candidien les convoqueroit. An. 431.

Candidien fit de sa part tous ses efforts, pour empêcher la tenuë du concile, avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Comme il sçut que saint Cyrille & les autres étoient assemblés le matin dans l'Eglise de la sainte Vierge, il y accourut & leur representa, que la volonté de l'Empereur étoit, que personne ne s'assemblât en particulier; & que tout se fit d'un commun consentement: Les Evêques lui demanderent à voir la lettre de l'Empereur. D'abord il la refusa, disant que tous ceux qui devoient assister au concile n'y étoient pas: ils dirent qu'ils ne sçavoient point les ordres de l'Empereur, & le presserent tant, qu'il leur montra la lettre, qu'il avoit tenuë secrete jusques alors. Quoique cette lettre fût adressée au concile, c'étoit proprement la commission de Candidien, qui parloit ainsi aux Evêques. *Il lui est ordonné d'aller à vôtre saint concile, sans prendre aucune part aux questions des dogmes; car cela n'est pas permis à celui qui n'est pas du nombre des Evêques. Mais il doit éloigner absolument de la ville d'Ephese tous les seculiers & les moines: de peur que ces personnes, qui ne sont point necessaires, ne fassent du tumulte, & n'empêchent les deliberations paisibles de vôtre Sainteté. Il doit aussi prendre soin, que les disputes ne produisent point de divisions, & que tout se passe sans aigreur. Sur tout nous lui avons enjoint d'empêcher absolument que persone de vous ne se retire: soit pour retourner chez lui, soit pour venir à nôtre cour, ou pour aller ailleurs: ni que l'on propose aucune autre question, avant que celle dont il s'agit soit decidée. Nous voulons aussi que ni dans vôtre concile, ni au tribunal public d'Ephese, on n'intente aucune action civile ou criminelle contre personne, mais que tout soit renvoïé à cette ville*

Relat. Nest. Act. 1. p. 565. B. cont. Candid. Synod. c 9.

1 p. C. c. 35.

An. 431. ville de C. P. Au reste sçachez que le magnifique Irenée accompagne seulement par amitié le très-pieux Evêque Nestorius, & ne doit prendre aucune partie ni aux questions du concile, ni à la commission du très-glorieux Candidien.

22. Juin. Les Evêques aïant ouï la lecture de cette lettre, persisterent dans la resolution de commencer le concile; & Candidien continua de s'y opposer, les suppliant d'attendre seulement quatre jours. Il recommença plusieurs fois, sans rien obtenir; & se tenant meprisé, il se retira en colere, & dressa sur le champ une protestation contre eux, qu'il fit publier à Ephese le même jour dixiéme des calendes de Juillet, & en envoïa copie à l'Empereur.

XXXVII. Ouverture du concile. *Epist. Cyr. p. 574. C.*

Après qu'il se fut retiré, les Evêques commencerent le concile ce même jour, selon les Egyptiens le vingt-huitiéme de Pauni, selon les Romains le dixiéme des calendes de Juillet, après le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien, c'est-à-dire le lundi vingt-deuxiéme de Juin 431. dans l'Eglise nommée sainte Marie. L'Evangile étoit posé sur le trône du milieu; qui étoit sur le siege de l'Evêque, pour marquer la presence de JESUS-CHRIST: les Evêques étoient assis des deux côtés. A cette premiere séance ils étoient au nombre de cent cinquante-huit, & Bessula diacre de Carthage deputé pour toute l'Afrique. Saint Cyrille étoit le premier, comme tenant la place du Pape saint Celestin, ainsi que portent les actes: mais il auroit aussi pû presider par la dignité de son siege. Ensuite étoient Juvenal de Jerusalem, Memnon d'Ephese, Flavien de Philippes, comme tenant la place de Rufus de Thessalonique metropolitain de Macedoine: Puis Theodote d'Ancyre, Firmus de Cesarée en Cappadoce, Acace de Melitine en Armenie, Iconius de Gortyne en Crete, Perigene de Corinthe: tous

Cyrill. apol. ad Theod. p. 1043. D. t. 3. conc.

Tom. 3. p. 445.

tous metropolitains; & les autres, jusques au nombre qui a été dit, la plûpart de Grece, de l'Asie mineure, de Palestine & d'Egypte. An. 431.

Quand ils furent tous assis, Pierre prêtre d'Alexandrie & primicier des notaires dit: Le reverendissime Nestorius aïant été ordoné Evêque de la sainte Eglise de C. P. quelques jours après on apporta de ses sermons, qui troublerent ceux qui les lurent, en sorte qu'il en est arrivé un grand tumulte dans l'Eglise. Le très-pieux Evêque d'Alexandrie Cyrille l'aïant appris, lui écrivit une premiere & une seconde lettre, pleines de conseils & d'avertissemens, qu'il rejetta, & entra en contestation. De plus Cyrille aïant appris qu'il avoit envoïé à Rome des lettres & des recueils de ses sermons, il écrivit de son côté au très-pieux Evêque de Rome Celestin, par le diacre Possidonius, à qui il dit: Si vous trouvez qu'il ait reçu les sermons & les lettres de Nestorius, rendez-lui aussi les miennes: si-non rapportez-les ici sans les rendre. Le diacre aïant trouvé que les sermons & les lettres avoient été données, fut obligé de rendre aussi les siennes; & le très-saint Evêque de Rome a écrit ce qui convenoit, & qui contient une decision précise. Donc puisque le saint concile est assemblé ici par ordre de l'Empereur, nous sommes obligez de declarer, que nous avons entre les mains les papiers qui regardent cette affaire, pour en user comme il plaira à vôtre pieté. Juvenal Evêque de Jerusalem dit: Qu'on lise la lettre de nos très-pieux Empereurs, addressée à chacun des metropolitains, & qu'elle soit mise à la tête des actes que l'on écrit maintenant. Le prêtre Pierre la representa, & elle fût lûë. Firmus Evêque de Cesarée dit: Que le très-saint Memnon Evêque d'Ephese nous rende témoignage, combien il s'est passé de jours depuis nôtre arrivée

To. 3. conc. p. 452.

An. 431. vée. Memnon dit : Depuis le terme marqué dans la lettre de l'Empereur, il s'est passé seize jours. Saint Cyrille dit : Le saint concile a attendu avec assez de patience l'arrivée des saints Evêques qui devoient venir. Mais puisque plusieurs Evêques sont tombez malades, que quelques-uns sont decedés, & qu'il est à propos de satisfaire aux ordres de l'Empereur, & de traiter la matiere de la foi, pour l'unité de toute l'Eglise : qu'on lise de suite les pieces qui concernent la matiere : vû principalement que le très-magnifique Candidien comte des domestiques a fait lire au concile un second ordre de l'Empereur, qui porte : que l'on examine & que l'on regle ce qui regarde la foi, sans aucun delai.

XXXVIII. Citations à Nestorius.

Theodote d'Ancyre dit : La lecture des pieces se fera en son tems : maintenant l'ordre demande, que le trés-pieux Evêque Nestorius soit present, afin que ce qui regarde la religion soit reglé d'un commun consentement. Hermogenes de Rinocorure dit : Nous fumes hier envoïés par vôtre Sainteté, pour avertir le très-pieux Nestorius de se trouver à ce saint concile. Il répondit : Je verrai, & si j'y dois aller j'irai. Les trois autres Evêques, qui avoient été deputés avec lui, sçavoir, Athanase de Parale, Pierre des Camps, & Paul de Lampe, rendirent le même témoignage. Flavien Evêque de Philippes dit : Que quelques Evêques aillent encore l'avertir de se trouver au concile. On en deputa trois, sçavoir, Theodule d'Eluse en Palestine, Anderius de Chersonese en Crete, & Theopempte de Cabase en Egypte. On y joignoit Epaphrodite lecteur & notaire d'Hellanique Evêque de Rhodes, & on les chargea d'une monition par écrit, qui faisoit mention de celle du jour precedent. Quand ils furent de retour, le prêtre Pierre dit : Puisque les pieux Evêques, que le

p. 453. C. *Sup. n. 36.* *p. 456. D.*

le saint concile avoit envoïés, sont presens, nous les prions de declarer, quelle réponse ils ont reçûe. L'Evêque Theopempte dit : Nous avons été à la maison du très-pieux Nestorius; & voïant quantité de soldats avec des bâtons, nous avons prié qu'on l'avertit : mais ils nous en ont empêché, en disant: Il est en particulier, il repose; & nous avons ordre, de ne laisser entre personne pour lui parler. Nous avons dit : Il est impossible que nous retournions sans réponse, car le saint concile lui envoïe une monition, pour l'inviter à s'y trouver. Quelquesuns de ses clercs étant sortis, nous ont dit la même chose, que les soldats. Et comme nous insistions en demandant réponse, le tribun Florentius, qui accompagne le comte Candidien, est sorti & nous a fait demeurer, comme nous allant satisfaire. Nous avons attendu : ensuite Florentius étant sorti avec les clercs de Nestorius, nous a dit : Je n'ai pû le voir, mais il m'a mandé de vous dire, que quand tous les Evêques seront assemblés, il se trouvera avec eux. Nous l'avons pris à témoin, lui, tous les soldats, & les clercs, & nous nous sommes retirés. Les deux autres Evêques deputés certifierent ce rapport. Ces soldats par qui Nestorius se faisoit garder lui étoient donnés par le comte Candidien.

An. 431.

Epist. Cyr ad Daim. p. 562. E.

Flavien Evêque de Philippes dit : Pour ne rien omettre de la procedure ecclesiastique, puis qu'il est clair que le très-pieux Nestorius étant averti hier & aujourd'hui n'a point comparu, il sera cité une troisiéme fois, par Anysius Evêque de Thebes, Domnus d'Oponte, Jean d'Hepheste & Daniel de Darne. Ils y allerent effectivement, avec Anysius notaire & lecteur de Firmus de Cappadoce qui portoit une monition par écrit, en ces termes : Par cette troisiéme citation le très-saint con-

p. 457. B.

An. 431. cile obéïssant aux canons appelle vôtre pieté, vous accordant ce delai avec patience. Daignez donc venir au moins à present, pour vous défendre des dogmes heretiques, que l'on vous accuse d'avoir proposés publiquement dans l'Eglise ; & sçachez que si vous ne vous presentez, le saint concile sera obligé de prononcer contre vous selon les canons.

Quand ils furent revenus, le prêtre Pierre les pria de faire leur rapport. Jean Evêque d'Hepheste dans l'Augustamnique en Egypte, dit : Suivant les ordres de vôtre pieté nous avons été au logis du très-pieux Nestorius, & nous avons trouvé devant la porte quantité de soldats avec des bâtons : nous avons prié qu'on nous laissât demeurer sous le portail, ou qu'on l'avertît, que nous étions envoïés par le saint concile, avec une troisiéme monition, pour l'inviter avec douceur à y venir. Nous sommes demeurez là long-tems, sans que les soldats nous permissent même de nous mettre à l'ombre : au contraire ils nous repoussoient rudement, & ne nous faisoient aucune réponse honnête. Nous leur disions : Nous sommes quatre Evêques, on ne nous a pas envoïez pour lui faire injure, mais seulement pour l'inviter regulierement à venir dans l'Eglise prendre séance au concile. Enfin les soldats nous ont renvoïés, en disant : que nous n'aurions point d'autre réponse, quand nous demeurerions jusqu'au soir à la porte de la maison. Et ils ont ajoûté : que c'étoit pour cela qu'ils y étoient, pour ne laisser entrer personne de la part du concile ; & que Nestorius leur avoit donné cet ordre. Les trois autres Evêques certifierent ce rapport.

XXXIX. Examen de la doctrine.

Juvenal de Jerusalem dit : Quoique trois monitions suffisent suivant les loix de l'Eglise, nous som-

sommes prêts d'en faire une quatriéme au reverendissime Nestorius. Mais puis qu'il a mis autour de sa maison une troupe de soldats, qui ne permettent pas d'en approcher : il est clair, que c'est le reproche de sa conscience, qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc passer outre, suivant l'ordre des canons, & pourvoir à la conservation de la foi. Qu'on lise premierement l'exposition de Nicée : afin que lui comparant ce qui a été avancé touchant la foi, on puisse approuver ceux qui s'y trouveront conformes, & rejetter ceux qui ne s'y accorderont pas. On lut le symbole de Nicée; puis le prêtre Pierre dit: Nous avons entre les mains une lettre du très-saint Archevêque Cyrille, écrite au reverendissime Nestorius, pleine de conseils & d'exhortations: si vôtre sainteté l'ordonne, je la lirai. Acace de Melitine demanda qu'elle fût lûë, c'étoit la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius, qui commence ainsi : J'apprens que quelques-uns me calomnient. Après qu'elle eût été lûë, saint Cyrille dit: Vous avez oüi ma lettre: je ne crois pas m'y être écarté de la Foi catholique & du symbole de Nicée, je vous prie d'en dire vôtre sentiment.

An. 431. p. 460. C.

p. 461. A.

Sup. n. 8.

Juvenal de Jerusalem dit: Après la lecture du symbole de Nicée & de la lettre du très-saint Archevêque Cyrille, l'un & l'autre se trouve conforme: je m'accorde à cette sainte doctrine, & je l'approuve: Firmus de Cesarée en Cappadoce dit, s'adressant à saint Cyrille: Vôtre sainteté a expliqué plus en détail ce que le saint concile de Nicée avoit dit en abregé, & vous nous l'avez rendu plus sensible : c'est pourquoi je n'y trouve rien d'équivoque: tout s'accorde parfaitement, il n'y a aucune nouveauté. Ainsi j'y consens, recevant les sentimens des saints Evêques mes peres. Memnon d'Ephese, Theodote d'Ancyre, Flavien de

An. 431. de Philippes, dirent en substance la même chose. Ce dernier non seulement en son nom, mais au nom de Rufus de Thessalonique & de tous les Evêques d'Illyrie, qu'il assura être dans la même foi. Acace de Melitine, Iconius de Crete, Helladique de Rhodes, Pallade d'Amasée, & la plûpart des autres Evêques opinerent de même, chacun en particulier jusqu'au nombre de cent vingt-six, disant en diverses paroles la même chose; qu'ils trouvoient la lettre de saint Cyrille conforme au symbole de Nicée, & en approuvoient la doctrine.

p. 452. E. Tous les autres Evêques, qui n'avoient pas opiné en particulier, témoignerent être du même avis. Alors Pallade d'Amasée, dit: Il est dans l'ordre de lire aussi la lettre du reverendissime Nestorius, dont le reverendissime prêtre Pierre a parlé au commencement. On lût la seconde qui commence: Je ne m'arrête pas aux injures de vôtre merveilleuse lettre. Après qu'elle eut été lûë, saint Cyrille demanda au concile ce qu'il en pensoit. Juvenal de Jerusalem. dit: Elle ne s'accorde point du tout avec la foi de Nicée. J'anathematize ceux qui croïent ainsi: cette doctrine est éloignée de la Foi catholique. Flavien de Philippes dit: Tout le contenu de la lettre qui a été lûë combat entierement la foi de Nicée, & nous jugeons ceux qui croïent ainsi, étrangers de la vraie foi. Firmus de Cappadoce dit: Il s'est couvert au commencement d'une apparence de pieté: mais dans la suite du discours il n'a pû cacher sa pensée, & a montré à découvert qu'il ne s'accorde, ni avec la foi de Nicée, ni avec la lettre de l'Archevêque Cyrille.

Sup. n. 10. p. 493.

Acace de Melitine s'étendit un peu plus que les autres, & dit: La lettre de Nestorius a fait voir, que ce n'est pas sans sujet, qu'il a craint de venir au concile. Il sçait en sa conscience, qu'il a falsifié les divines Ecritures &

passé

passé les bornes des peres ; & de là vient cette crainte qui l'oblige à environner sa maison de soldats. Car sa lettre fait voir clairement qu'il a ôté les paroles que le symbole de Nicée & les saints Evêques ont emploïées en parlant du Fils unique de Dieu, afin de n'attribuer l'incarnation qu'à la seule chair ; en disant, que la naissance & la mort ne convient simplement qu'au temple de Dieu. En quoi il a imposé à l'écriture : comme si elle n'attribuoit la naissance & la souffrance qu'à l'humanité, & non à la divinité. Acace veut dire, que Nestorius semble nier la generation éternelle du Verbe. Il continue. Il a aussi calomnié les lettres de Cyrille, comme si elles disoient, que Dieu est passible : ce que ni lui, ni aucun autre catholique n'a songé à dire. Et il a fait voir par tout, qu'il ne confesse l'unité de Dieu avec la chair, que de nom seulement, & qu'en effet il la nie entierement. Il s'est convaincu lui-même, d'avoir emploïé une doctrine étrangere, en disant qu'il vient d'éclaircir les dogmes. Tout cela étant éloigné de la verité & plein d'impieté, j'y renonce & m'éloigne de la communion de ceux qui parlent ainsi.

An. 431.

p. 496.

Les autres Evêques opinerent dans le même sens, condamnant la lettre de Nestorius comme contraire au symbole de Nicée, & après que trente-quatre eurent opiné, tous s'écrierent ensemble : Celui qui n'anathematise pas Nestorius soit anathême. La foi orthodoxe l'anathematise, le saint concile l'anathematise. Qui communique à Nestorius soit anathême. Nous anathematisons tous la lettre & les dogmes de Nestorius. Nous anathematisons tous l'heretique Nestorius. Nous anathematisons tous ceux qui communiquent à Nestorius. Nous anathematisons la foi impie de Nestorius. Toute la terre anathematise sa religion impie. Qui ne l'ana-

p. 501. B.

An 431. nathematiſe pas ſoit anathême. Puis ils ajoûterent: Qu'on liſe la lettre du très ſaint Evêque de Rome. Juvenal dit: Qu'on liſe auſſi la lettre que le très ſaint Archevêque de Rome Celeſtin à écrite touchant la foi. Le prêtre Pierre lût la traduction grecque de la lettre du Pape ſaint Celeſtin à Neſtorius, puis il ajoûta: Nôtre tres-pieux Evêque Cyrille a écrit en conformité de cette lettre, & nous avons la ſienne entre les mains, nous la lirons ſi vous l'ordonnez. Flavien de Philippes dit: Qu'on la liſe auſſi & qu'on l'inſere aux actes.

Sup. n. 14.

XL. Depoſitions contre Neſtorius.

Sup. n. 21 p. 504.

Le prêtre Pierre lût la troiſiéme lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius, qui eſt la lettre ſynodale avec les douze anathêmes: puis il ajoûta: Ces lettres de Celeſtin & de Cyrille ont été envoïées & rendues à Neſtorius par les Evêques Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire. Je demande que Theopempte & Daniel, qui ſont ici preſens, ſoient interrogés ſur ce ſujet. Flavien de Philippes dit: Qu'ils declarent s'ils ont rendu les lettres. Theopempte Evêque de Cabaſe dit: Nous allâmes à la cathedrale un jour de dimanche comme on celebroit l'office, & nous rendimes ces lettres à Neſtorius en preſence de tout le clergé, & preſque de tous les illuſtres. Daniel Evêque de Darne dit la même choſe. Flavien de Philippes dit: Satisfit-il aux lettres? Il nous dit, reprit Daniel, de revenir le lendemain le trouver en particulier: mais quand nous y allâmes, il nous ferma les portes, & ne daigna pas nous répondre. Theopempte ajoûta: Après avoir pris ces lettres il y ſatisfit ſi peu, qu'il fit dans l'Egliſe des diſcours encore pires que devant, & continue juſqu'à preſent.

Sup. n. 29.

Fidus Evêque de Joppé dit: Qu'il perſevere encore aujourd'hui dans la même doctrine; les Evê-

Evêques Acace & Theodote, qui sont ici, le peuvent dire. Ils ont eu des entretiens avec lui, jusques-là que l'un d'eux fut en peril. Nous les prions & les conjurons par les saints Evangiles, qui sont presens, de déposer dans ces actes, ce qu'ils ont oui dire à Nestorius, même depuis trois jours. S. Cyrille dit: Puis qu'il ne s'agit pas d'une affaire de peu d'importance, mais de la plus capitale de toutes; je veux dire, de la vraie foi en JESUS-CHRIST, il est raisonnable que les Evêques Theodote & Acace, pieux & sinceres comme ils sont, disent ce qu'ils ont oui à Ephese. Theodote d'Ancyre dit; Je suis affligé pour mon ami, mais je prefere la religion à toutes les amitiés; & quelque repugnance que j'y sente, il faut répondre sur les faits dont on m'interroge: quoique nôtre témoignage ne soit pas necessaire, car ses sentimens paroissent assés par sa lettre. Ce qu'il y a dit du Verbe divin, qu'on ne pouvoit lui attribuer les foiblesses humaines; il l'a dit encore ici: comme il avoit soutenu, qu'on ne devoit point dire que Dieu eût été engendré d'une Vierge ni nourri de son lait: ainsi il a dit ici plusieurs fois, qu'il ne falloit point parler d'un Dieu de deux ou trois mois. Ce n'est pas nous seuls, mais plusieurs autres, qui l'avons oui parler ainsi à Ephese il y a peu de jours. An. 431. Sup. n. 14.

Acace de Melitine dit: Quand il s'agit de la foi, toute affection particuliere doit cesser. Ainsi quoique j'aye aimé Nestorius plus que personne, & desiré le sauver en toute maniere, je dirai la verité, pour ne pas perdre mon ame. Si tôt que je fus arrivé à Ephese, j'eus une conversation avec lui; & le voïant dans le mauvais sentiment, je fis tous mes efforts pour le ramener. Il declara de bouche, qu'il quittoit cette pensée. Dix ou douze jours après aïant repris ce discours, je soutenois la verité. Je vis qu'il la combattoit, & que par

An. 431. par une interrogation absurde, il mettoit les répondans dans la necessité de nïer entierement que la divinité du Fils unique se fût incarnée, ou de confesser que la divinité du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit, s'est incarnée avec le Verbe divin, qui seroit une heresie. Ainsi cette interrogation étoit malicieuse & tendoit à renverser la foi. Ensuite dans une autre conversation, un Evêque qui étoit avec lui, prit la parole, & dit qu'autre étoit le Fils qui a souffert, autre le Verbe divin. Ne pouvant souffrir ce blasphême, je pris congé de la compagnie & me retirai. Un autre de ceux qui étoient avec lui prenoit le parti des Juifs, disant que leur crime n'étoit pas contre Dieu, mais contre un homme.

XLI. Autorités des Peres, &c.

Flavien demanda ensuite que les autorités des Peres sur le sujet, fussent lûës & inserées dans les actes. Le prêtre Pierre dit: Nous avons en main les livres des Peres, des Evêques & des martyrs, dont nous avons choisi quelque peu d'articles que je lirai s'il vous plaît; & Flavien l'aïant encore demandé, il lût un passage du livre de saint Pierre Evêque d'Alexandrie & martyr touchant la divinité. un de saint Athanase contre les Ariens: un de sa lettre à Epictete: un de la lettre du Pape saint Jules à Docimus: un de la lettre du Pape saint Felix à Maxime & au clergé d'Alexandrie: deux des lettres pascales de Theophile d'Alexandrie, la cinquiéme & la sixiéme; nous n'avons de toutes ces pieces que celles de saint Athanase. Le prêtre Pierre lût encore un passage du traité de l'aumône de saint Cyprien: deux du traité de la foi de S. Ambroise: un de la lettre de S. Gregoire de Nazianze à Cledone, où sont les anathêmes: un de saint Basile: un de S. Gregoire de Nysse: deux d'Atticus de C. P. deux de saint Amphiloque, dont nous n'avons plus les ouvrages. Ce sont en tout douze Peres, dont les autorités

pag. 508.

rités sont rapportées: mais quelques exemplaires retranchent les deux derniers, & Vincent de Lerins n'en compte que dix. An. 431. Comm. 2.

Le prêtre Pierre dit: nous avons aussi en main les livres des blasphêmes du reverendissime Nestorius, d'un desquels nous avons choisi quelques articles. S'il plaît au saint concile nous les lirons. L'Evêque Flavien dit: Qu'ils soient lûs & inserés dans les actes. Tous les Evêques y consentirent. On lût vingt articles tirés du livre de Nestorius, qui étoit un recueil de ses sermons divisé par cahiers, dont on compte jusqu'à vingtsept. Après cette lecture, Flavien dit: Puisque ces discours de Nestorius sont des blasphêmes horribles, qu'ils soient inserés aux actes, pour sa condamnation. p.520.A.

Le prêtre Pierre dit: le reverendissime metropolitain & Evêque de Carthage Capreolus a écrit une lettre au saint concile par le diacre Bessula: je la lirai si vous l'ordonnez, & j'en lirai aussi la traduction. Elle portoit que saint Augustin, appellé nommément au concile, étoit mort quand la lettre de l'Empereur fût apportée; & qu'encore que cette lettre fût principalement addressée à saint Augustin, Capreolus l'aiant reçûë, avoit écrit à toutes les provinces d'Afrique, pour assembler un concile national, qui choisiroit des deputez, pour le concile universel: mais la desolation du païs, & les ravages des Vandales empêcherent les Evêques de s'assembler. Le terme étoit même trop court. Les lettres de l'Empereur n'arriverent à Carthage qu'à Pâques; ensorte qu'il ne restoit pas deux mois jusqu'au concile universel; & ce tems n'étoit pas suffisant pour assembler le concile d'Afrique, même en pleine paix. Ainsi ne pouvant envoïer une députation solemnelle, Capreolus voulut au moins observer la discipline, & marquer son respect au concile p.529.C.

An. 431. universel, en envoïant un diacre pour porter ses excuses. Il prie donc les Evêques de resister courageusement à ceux qui voudroient introduire dans l'Eglise de nouvelles doctrines, & de ne point souffrir que l'on remette en question ce qui a deja été jugé, ni que l'on donne atteinte aux decisions des peres. Saint Cyrille demanda que cette lettre de Capreolus fût inserée aux actes comme portant clairement, que les anciens dogmes de la foi devoient être maintenus, & les nouveautez rejettées. Tous les Evêques s'écrierent: Nous disons tous le même, nous le souhaitons.

XLII. Sentence contre Nestorius. *Pag.* 533.

Ensuite on prononça la Sentence de condamnation contre Nestorius en ces termes: Nestorius aïant entre autre choses refusé d'obéir à nôtre citation, & de recevoir les Evêques envoïés de nôtre part; nous avons été obligés d'en venir à l'examen de ses impietés; & l'aïant convaincu, tant par ses lettres que par ses autres écrits, & par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, prouvés par témoins, de penser & d'enseigner des impietez: reduits à cette necessité par les canons & par la lettre de nôtre très-saint Pere & collegue Celestin Evêque de l'Eglise Romaine: après avoir souvent répandu des larmes, nous en sommes venus à cette triste sentence. Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, qu'il a blasphêmé, a declaré par ce saint concile qu'il est privé de toute dignité épiscopale, & retranché de toute assemblée ecclesiastique. Cyrille Evêque d'Alexandrie, j'ai souscrit en jugeant avec le concile. Juvenal Evêque de Jerusalem, j'ai souscrit en jugeant avec le concile. Tous les autres Evêques presens soûcrivirent de même, au nombre de cent quatre-vingt-dix huit. Quelques-uns se qualifient Evêques par la grace ou par la misericorde

22 Jun.

de Dieu: quelques-uns Evêques de l'Eglise catho-

tholique d'un tel lieu. Il y en a qui soûcrivent par la main d'un prêtre: l'un aïant mal à la main, d'autres étant malades. Quelques Evêques arriverent au concile aprés cette premiere session, & soûcrivirent aussi; ensorte que Nestorius fut deposé par plus de deux cens Evêques; car quelques-uns tinrent la place de ceux qui ne purent se trouver à Ephese. Telle fut la premiere session du concile, qui dura depuis le matin jusques à la nuit fermée: quoique ce fût aux plus longs jours, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme Juin; & qu'en ce jour le soleil se couche à Ephese à sept heures onze minutes. Le peuple de la ville demeura du matin au soir à attendre la decision du concile; & quand ils apprirent que Nestorius étoit déposé, ils commencerent tous d'une voix à donner des benedictions au concile, & à louer Dieu de ce que l'ennemi de la foi étoit tombé. Au sortir de l'Eglise ils conduisirent les Evêques avec des flambeaux jusques à leurs logis, & les femmes porterent des parfums devant eux. On alluma beaucoup de lampes dans la ville, & on témoigna une grande joïe.

An. 431. p. 548 E.

Epist. Cyr 10. 3. Con p. 573.

Le lendemain vingt troisiéme de Juin, on fit signifier à Nestorius la sentence de sa deposition, en ces termes: Le saint Concile assemblé à Ephese par la grace de Dieu, & l'ordonnance de nos trés-pieux Empereurs, à Nestorius nouveau Judas. Sçache que pour tes dogmes impies & ta desobéïssance aux canons, tu as été deposé par le saint Concile suivant les loix de l'Eglise, & declaré exclus de tout degré ecclesiastique le vingt-deuxiéme jour du present mois de Juin. La sentence fut affichée dans les places, & publiée par les crieurs. Le même jour le concile écrivit à Eucharius défenseur de l'Eglise de C. P. aux prêtres, aux œconomes & au reste du clergé, pour leur signifier la déposition de Nestorius faite le

p. 549.

An. 431. jour precedent, leur recommandant de conserver tous les biens de l'Eglise, pour en rendre compte au futur Evêque de C. P. qui sera ordonné, dit la lettre, suivant la volonté de Dieu, & la permission de nos très-pieux Empereurs.

XLIII. Lettre à l'abbe Dalmace, &c.

En même tems saint Cyrille écrivit à l'Abbé Dalmace, & à ceux qui étoient de sa part à C. P. sçavoir les Evêques Macaire & Potamon; deux de ceux que le concile d'Egypte avoit députés à Nestorius l'année precedente: car les deux autres Theopempte & Daniel etoient à Ephese. Il y avoit aussi deux prêtres de saint Cyrille à C. P. Timothée & Euloge. La lettre est donc adressée à ces cinq, les Evêques Macaire & Potamon, l'abbé Dalmace, les prêtres Timothée & Euloge. L'abbe Dalmace étoit de tous les moines de C. P. le plus renommé pour sa sainteté. Il avoit porté les armes sous Theodose le grand, & servi dans la seconde compagnie de ses gardes, vivant deslors dans la pieté. Pour mieux servir Dieu il quitta sa femme & ses enfans, excepté son fils Fauste, avec lequel il alla trouver l'abbé Isaac, & embrassa la vie monastique sous sa conduite. Isaac avoit habité le desert dès son enfance, & pratiqué toutes sortes de vertus: ce fut lui qui predit la mort à l'Empereur Valens. Sous sa conduite Dalmace vint à un si haut degré de perfection, qu'Isaac en mourant l'établit hegumene, c'est-à-dire, superieur du monastere sous le patriarche Atticus. On dit qu'il passa quarante jours sans manger, & qu'il fut autant de tems en extase. L'Empereur le visitoit, & il étoit en grande veneration au senat; on lui donna à lui & à ses successeurs, abbés du même monastere à perpetuité, le titre d'*Archimandrite*, c'est-à-dire, chef de tous les monasteres de C. P. & saint Cyrille lui donne ce titre dans sa lettre. L'Eglise grecque honore sa me-

Ibid.

Menolog. 3. Aug.

Sup. liv. XVII. n. 37.

Conc. Eph. p. 752.

memoire de tous les trois, d'Isaac, de Dalmace, & de Fauste, le même jour, sçavoir le troisiéme d'Août. An. 431.

Dans cette lettre, saint Cyrille instruit Dalmace & les autres de tout ce qui s'étoit passé dans le concile : le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Nestorius & sa deposition ; & conclut ainsi : Puisque le Comte Candidien a envoïé, comme j'ai appris, des relations : veillez & avertissez, que les actes de la deposition de Nestorius ne sont pas encore achevés de mettre au net : c'est pourquoi nous n'avons pû envoïer la relation, qui doit être presentée à l'Empereur ; mais s'il plait à Dieu, elle accompagnera les actes, pourvû qu'on nous permette d'envoïer quelqu'un pour les porter. Que si les actes & la relation tardent à venir, sçachez qu'on ne nous permet pas d'envoïer. Adieu. Les actes furent portez ensuite, apparemment par les Evéques Theopempte & Daniel ; qui se trouverent depuis à C. P. & qui avoient prevenu le comte Irenée.

Act. 1. p. 563.

Conc. Eph. p. 700. D. 717. B.

XLIV. Relation de Nestorius.

Dés le lendemain de la session du concile, c'est-à-dire le mardi 23. de Juin, le comte Candidien proposa un édit à Ephese, par lequel il proteste contre ce qui avoit été fait le jour precedent, avertissant de nouveau tous les Evêques d'attendre l'arrivée de Jean d'Antioche & des autres Evêques qui venoient. Il envoïa en même tems une relation à la Cour, soit celle de Nestorius, soit une autre conforme. Nous avons celle de Nestorius, adressée à l'Empereur, en ces termes.

Baluz. Synod. c. 12.

Etant convoquez à Ephese par vôtre pieté, nous nous y sommes rendus sans délai, & nous avons voulu, suivant vos ordres, attendre les Evêques, qui venoient de toutes parts ; mais voïant que les Egyptiens le trouvoient mauvais,

Conc. Eph. p. 563. E.

An. 431 & croïoient que nous affections de differer : nous avons promis de nous assembler ; quand le comte Candidien le voudroit. Lui qui sçavoit que l'Evêque Jean d'Antioche & ceux de sa suite étoient proches, & qu'il en venoit d'autres d'Occident, signifia à tous d'attendre leur arrivée. Nous demeurâmes en repos obéïssant à vos ordres ; mais les Egyptiens & les Asiatiques, au mépris des loix ecclesiastiques & imperiales, s'assemblerent à part, & firent ce que vôtre majesté apprendra de tout le monde. Et aïant repandu dans la place les soldats de leur parti, ils ont rempli la ville de confusion, courant autour de nos maisons, & nous faisant des menaces terribles. L'Evêque Memnon étoit le chef de la sedition : il avoit fermé les Eglises, afin que nous n'eussions pas même où nous refugier étant poursuivis ; mais il avoit ouvert aux autres la grande Eglise, & y avoit preparé leur séance : Nous vous supplions donc & vous conjurons, puisque nous sommes venus à Ephese par vôtre ordre sans prevoir une insulte si barbare, de pourvoir à nôtre sureté, & d'ordonner que le concile se tienne dans les regles, sans qu'aucun des clercs ou des moines, soit des nôtres, ou des Egyptiens, y ait entrée, ni aucun des Evêques, qui sont venus sans être appellés, pour troubler le concile ; mais qu'il n'y entre que deux Evêques de chaque province, avec le metropolitain, & encore de ceux qui ont connoissance de ces sortes de questions, ou d'ordonner que nous retournions chez nous en sureté ; car ils nous menacent même de nous faire perdre la vie.

La demande de deux Evêques de chaque province avec le metropolitain étoit artificieuse ; car il y avoit peu de metropolitains sous le patriarche d'Alexandrie. Cette lettre étoit souscrite par Nestorius, Fritilas d'Heraclée, Helladius de Tarse,

Dexieu

Dexien de Seleucie, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Apamée, Eutherius de Tyane, Basile de Thessalie, Maxime d'Anasarbe, Alexandre d'Hieraple, Dorothée de Marcianople ; onze en tout. Cependant le comte Candidien fatiguoit les Evêques du concile par ses soldats, empêchoit que l'on ne leur apportât les choses necessaires à la vie, & donnoit liberté de les insulter, aux gens que Nestorius entretenoit auprés de lui: particulierement aux païsans des terres de l'Eglise, qui étoient en grand nombre, qui chargeoient d'injures les Evêques du concile.

An. 431.

Epist. Memn. p. 761. D.

Quand les actes de la déposition de Nestorius furent mis au net, on les envoïa à l'Empereur avec une lettre synodale, contenant tout ce qui s'étoit passé: les raisons de ne pas attendre les Orientaux, la contumace de Nestorius & le reste. Il y est parlé du Pape en ces termes: Nous avons loué le très-saint Evêque de Rome Celestin, qui avoit déja condamné les dogmes heretiques de Nestorius, & porté contre lui sa sentence avant la nôtre. La conclusion est telle: Nous prions vôtre majesté d'ordonner, que la doctrine de Nestorius soit bannie des Eglises; que ses livres, quelque part qu'on les trouve, soient jettés au feu: & que si quelqu'un méprise ce qui a été ordonné, il encoure vôtre indignation. Le concile écrivit aussi au clergé & au peuple de C. P. pour leur faire part de la déposition de Nestorius, comme d'une agréable nouvelle. C'est dans cette lettre que le concile joint ensemble saint Jean & la sainte Vierge, comme honorant également la ville d'Ephese: or il est certain par une autre lettre, que le sepulcre de saint Jean y étoit, dans une Eglise de son nom. Saint Cyrille écrivit la même nouvelle de la déposition de Nestorius à son clergé & à son peuple d'Alexandrie, & aux moines d'Egypte. Cependant il fit quelques sermons:

pag. 572. C.

pag. 573. A

pag. 625.

pag. 576.

pag. 524.

An. 431. pag. 580. mons : l'un dans l'Eglise de sainte Marie, à l'occasion de sept Evêques, qui quitterent le parti de Nestorius pour se réunir au concile : un autre dans la synaxe ou liturgie, celebrée apparemment le Vendredi 26. de Juin : après que Reginus Evêque de Chypre & quelques autres eurent parlé. Dans ces sermons saint Cyrille declame fortement contre Nestorius.

XLV. Arrivee de Jean d'Antioche. *Ep. Memn. p. 761. E.* Cinq jours après sa déposition, c'est-à-dire le Samedi 27. de Juin, Jean d'Antioche arriva à Ephese. Le concile l'aïant appris, envoïa au devant de lui des Evêques & des clercs, tant par honneur, que pour lui faire entendre, qu'il ne devoit point voir Nestorius deposé par le concile. Les soldats, qui accompagnoient Jean d'Antioche, empêcherent les deputés du concile de lui parler dans le chemin; mais ils ne laisserent de le suivre jusques à son logis, & y attendirent plusieurs heures, pendant lesquelles on ne leur permit point de le voir, & on leur fit souffrir plusieurs affronts. Enfin l'Evêque Jean les envoïa querir par des soldats. Quand ils lui eurent declaré ce qu'ils étoient chargés de lui dire de la part du concile, il les abandonna au comte Irenée, aux Evêques & aux Clercs de sa suite, qui les battirent jusques à mettre leur vie en peril. Les deputés vinrent faire leur rapport au concile, de la maniere dont ils avoient été traitez; montrant même les marques des coups qu'ils avoient reçûs; & il en fut dressé des actes, en presence de l'Evangile, c'est-à-dire en plein concile: mais nous ne les avons plus; ce qui montre qu'il nous manque quelques actes du concile d'Ephese.

Epist. ad Celest. p. 664. 1. Apol. Cyr. p. 1046. A. Pendant que Jean faisoit attendre les deputez du concile, il tenoit lui-même le sien avec les partisans de Nestorius. Car si-tôt qu'il fut descendu du chariot & entré dans sa chambre,

étant

étant encore tout poudreux, avant que d'ôter son manteau, il commença à proceder contre saint Cyrille & Memnon d'Ephese, & contre tout le concile. Le comte Candidien, qui étoit allé au-devant de lui, commença l'action, & selon les actes de ce prétendu concile, il parla ainsi: J'aurois bien souhaité rendre les lettres des Empereurs suivant leurs ordres en presence de vôtre pieté & de tout le concile; mais il y a cinq jours que le reverendissime Evêque Cyrille, Memnon Evêque de cette ville, & les Evêques qui sont avec eux s'assemblerent dans l'Eglise. Je voulus les en empêcher, & les priai d'attendre, que vous fussiez tous presens. Ils demanderent qu'on fit la lecture de la lettre de l'Empereur, & m'y contraignirent, pour ne leur pas donner prétexte de desobéïssance; mais avant que de sortir, je les avertis de ne rien faire avec précipitation, comme sçavent plusieurs Evêques, qui étoient entrez avec moi; ils y eurent si peu d'égard, qu'ils chasserent honteusement les Evêques envoïés par le très-saint Nestorius & ceux qui les accompagnoient; ils me chasserent moi-même, & ne voulurent pas entendre la lecture de la protestation, que les Evêques leur avoient envoïée. J'ai fait connoître tout cela à nos maitres; declarant que j'attendois l'arrivée de vôtre Sainteté & des Evêques qui l'accompagnent.

An. 431. *Acta Concil p.590.*

L'Evêque Jean demanda la lecture de la lettre de l'Empereur. Tous les Evêques se leverent, & Candidien la lut. Ensuite l'Evêque Jean le pria de dire s'il étoit arrivé quelqu'autre chose: Candidien dit: Le lendemain, ne sçachant rien de ce qui s'étoit passé, j'appris tout d'un coup, qu'ils avoient déposé le très-saint Evêque Nestorius. Je trouvai la sentence de la déposition affichée; je l'arrachai, je la lûs, & l'envoïai aux

p.591.C.

An. 431. Juin. Empereurs : un peu aprés j'entendis encore des crieurs publics qui passoient par la place, & publioient solemnellement la même déposition. Voïant cela, je leur envoiai des défenses de rien faire contre les ordres de l'Empereur, & je fis ensorte, que les Evêques qui ne s'étoient point assemblés avec eux, attendissent vôtre arrivée. L'Evêque Jean dit : Ont ils procedé selon les canons & selon les ordres de l'Empereur, avec connoissance de cause, ou condamné Nestorius par défaut ? Candidien dit : Tous les Evêques qui étoïent avec moi sçavent qu'ils ont jugé sans examen. Jean d'Antioche dit : La maniere dont ils en ont usé à nôtre égard s'accorde à ce procedé : car au lieu de salüer fraternellement des gens qui viennent d'un si long voiage, & leur témoigner de l'affection, ils sont venus d'abord nous troubler & nous fatiguer avec leur petulance ordinaire. Mais le saint concile, qui est avec moi, ne les a pas seulement écoutés : il examinera ce qu'il sera à propos d'ordonner contre de telles entreprises.

pag. 594.

Aprés cela le comte Candidien se retira, & Jean d'Antioche demanda aux Evêques ce qu'il falloit faire sur un tel mépris des lettres de l'Empereur. Le concile dit : il est clair que le reverendissime Cyrille & le reverendissime Memnon qui l'a secondé en tout, ont contrevenu à ses ordres ; comme nous sçavons trés-bien, nous qui sommes ici avant vôtre pieté, & qui avons vû toutes ses entreprises. Car Memnon à fermé les Eglises, particulierement celles des martyrs & du saint Apôtre, sans permettre aux Evêques d'y celebrer même la pentecôte. Il a ramassé une multitude de païsans pour troubler la ville ; & envoié ses clercs dans les maisons des Evêques, leur faire de terribles menaces, s'ils ne se trouvoient à leur assemblée seditieuse. Leur mauvaise con-

conſcience les obligeoit à tout remplir de confuſion; de peur que l'on ne recherchât la doctrine heretique; que nous avons trouvée dans les articles envoïes depuis peu à C. P. par Cyrille, dont la plûpart conviennent avec l'impieté d'Arius, d'Apollinaire & d'Eunomius. Il faut donc que nous combattions courageuſement pour la religion; & que les chefs de cette hereſie & de cette revolte ſoient condamnés ſelon leurs crimes & ceux qu'ils ont ſeduits à proportion. An. 431. Juin.

Jean d'Antioche dit: Cyrille & Memnon Auteurs du deſordre, pour avoir mépriſé les loix de l'Egliſe & les ordonnances de l'Empereur, & à cauſe de ces articles heretiques doivent être depoſés, & ceux qu'ils ont ſeduit doivent être excommuniés: afin que reconnoiſſant leur faute, ils anathematiſent les articles heretiques de Cyrille, & s'aſſemblent avec nous, pour examiner fraternellement les queſtions & confirmer la foi. Le concile approuva cette propoſition, la ſentence fut prononcée & ſouſcrite par quarante-trois Evêques, dont les principaux étoient Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Jean de Damas. Dorothée de Marcianople, Alexandre d'Hieraple, Dexien de Seleucie, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Helladius de Tarſe, Euterius de Tyane, Theodoret de Cyr. Tels ſont les actes du faux concile des Orientaux: où l'on reçoit des accuſations vagues, ſans faire parler aucun témoin particulier, ſans examiner aucune piece, ſans oüir, ni même citer les accuſés. p. 593.

Ils ne publierent pas cette ſentence à Epheſe, & les Evêques du concile ne ſçûrent rien de leur procedure: mais l'envoïerent à C. P. avec des lettres à l'Empereur, aux princeſſes, au clergé, au ſenat & au peuple: dans leſquelles les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon ſont repetées. p. 601 602. & C. p. 66. C.

An. 431. Juin.

tées en diverses manieres. Ils les accusent de s'être servis pour leurs pretenduës violences des mariniers Egyptiens & des païsans Asiatiques, & d'avoir mis des écriteaux aux maisons de ceux qu'ils vouloient attaquer. Jean d'Antioche dit que saint Cyrille lui avoit écrit deux jours avant la tenuë de sa session, que tout le concile attendoit son arrivée.

p. 604. D.

XLVI. Lettre de l'Empereur par Pallade.

Cependant la relation de Candidien étoit arrivée à C. P. & l'Empereur, prevenu par ses artifices, avoit envoïé un rescrit par un magistrien nommé Pallade. On nommoit magistriens, c'est-à-dire officiers du maître des offices, ceux que l'on nommoit autrement agens de l'Empereur. Le rescrit apporté par Pallade declaroit nul ce qu'une partie des Evêques avoit fait à Ephese, par cabale & par passion: c'est-à-dire la déposition de Nestorius. C'est pourquoi, disoit l'Emperenr, jusque à ce que les dogmes de la religion soient examinés par tout le concile, & que nous envoyons quelqu'un pour connoître avec Candidien ce qui s'est passé, & empêcher les desordres, nous ordonnons, qu'aucun des Evêques assemblés à Ephese ne s'en retire. Et quoi que ces lettres doivent suffire pour les empêcher, nous avons ordonné aux gouverneurs des provinces de n'en laisser passer aucun: Cette lettre étoit datée du troisiéme des calendes de Juillet, sous le consulat d'Antiochus: c'est-à-dire, du 29. Juin 431. sept jours après la session du concile.

Conc. Eph. p. 704.

Conc. Eph. p. 745.

1. Le concile répondit par le même Pallade, se plaignant que le comte Candidien a prevenu l'Empereur avant qu'il pût sçavoir la verité par la lecture des actes: qu'il empêche encore de la faire connoître, & que Jean d'Antioche n'est arrivé que vingt-un jours après le terme prefix du concile. Nous prions, ajoûtent-ils, vôtre Majesté de rappeller le comte Can-

didien avec cinq Evêques du concile, pour soutenir devant vous ce qui s'est fait; car ceux qui se sont écartés de la foi, sont si adroits à deguiser leur erreur, qu'ils avoient seduit quelques Evêques, qui sont revenus, & ont condamné Nestorius avec nous. Ensorte qu'il n'en est demeuré avec lui & avec Jean d'Antioche que trente-sept ou environ: dont la plûpart se sont attachés à Nestorius, se sentant coupables & craignant le jugement du concile. Nous vous en envoïons les noms: les uns sont des heretiques Pelagiens, les autres deposés depuis plusieurs années. Au reste le concile a le consentement de tous les Evêques du monde, parce que celui de Rome y a assisté avec ceux d'Afrique, par le très-pieux Archevêque Cyrille. Nous sommes si pressés, que nous ne pouvons écrire au long ce que le comte Irenée nous a fait souffrir: mais si vous nous accordez nôtre demande, les cinq qui se rendront près de vous, vous instruiront de tout. Nous sommes plus de deux cens, qui avons prononcé la sentence de déposition contre Nestorius, avec le consentement de tout l'Occident; mais nous sommes peu qui avons souscrit à cette lettre, quoiqu'en presence de tous; parce que le magistrien Pallade nous presse, & ne peut attendre la longueur de ces souscriptions. Ensuite sont les noms des schismatiques, au nombre seulement de trente-quatre.

Les schismatiques ne manquerent pas de répondre aussi à l'Empereur par le même Pallade. Leur lettre est pleine de flateries pour l'Empereur, & de calomnies contre saint Cyrille & le concile. Ils font mention de la sentence qu'il avoient portée dans leur conciliabule: ils repetent la demande de Nestorius, que chaque metropolitain ne fût accompagné que de deux Evêques de sa province, disant que de leur

Conc. Eph. p. 703.

An. 431. Juillet.

leur part ils n'en avoient pas amené davantage ; que les Egyptiens sont cinquante, & les Asiatiques dépendans de Memnon, quarante : qu'il y a douze heretiques Messaliens de Pamphilie, sans les autres, qui accompagnent Memnon, & quelques deposés & excommuniés : ce qui fait, disent-ils, une troupe d'ignorans, propres seulement à faire de la confusion. Mais enfin de leur propre aveu, il n'y avoit guere moins de cent cinquante Evêques contr' eux. Nous pensions, disent-ils, que vos lettres les rendroient plus sages ; & après que la lecture en a été faite, nous avons été à l'Eglise de l'Apôtre saint Jean, pour remercier Dieu & le prier pour vôtre Majesté : mais si-tôt qu'ils nous ont vûs, ils en ont fermé la porte ; & comme après avoir fait nos prieres dehors, nous retournions sans avoir dit mot à personne : il est sorti une troupe de valets, qui ont arrêté quelques-uns de nous, ont ôté les chevaux aux autres, en ont blessé quelques-uns, & nous ont poursuivis avec des bâtons & des pierres jusques à une grande distance. Memnon avoit preparé tout cela de loin : ne permettant à personne de prier dans les Eglises, ni de traiter paisiblement les affaires ecclesiastiques. C'est pourquoi nous vous prions de faire chasser de cette ville, principalement ce tyran, que nous avons deposé, & qui trouble tout, de peur que sa conduite ne soit récherchée.

Sup. n. 45. Ep. Memn. p. 764. C.

Une lettre que Memnon écrivit au clergé de C.P. vers le même tems, nous decouvre le sujet de ce tumulte & de ces pretenduës violences des catholiques. Les Evêques que le concile avoit envoïés au-devant de Jean d'Antioche, & qui avoient été si mal-traités, après en avoir fait leur plainte au concile, le declarerent excommunié, & lui firent signifier l'excommunication. Car le concile apprit, que l'on avoit affiché

ché en un certain quartier de la ville un écrit sans nom & sans soûscription, qui contenoit la sentence de Jean contre Cyrille, Memnon & tout le concile. Il alloit tous les jours solliciter le conseil public de la ville d'Ephese & les magistrats, afin d'obtenir un decret, pour ordonner un autre Evêque à la place de Memnon; mais les habitans de la ville, qui étoient tous catholiques, se saisirent des Eglises, & y demeuroient, de peur que Jean n'executât ce qu'il avoit proposé. Il vint même à l'Eglise de S. Jean l'Evangeliste, après avoir signifié qu'il y alloit faire l'ordination; le peuple lui resista, & comme il avoit amené des gens armés, il y eut une sedition, dans laquelle quelques-uns des pauvres de cette Eglise furent laissez demi-morts. Tout cela paroît par la lettre de Memnon, qui finit en priant le clergé de C.P. de publier les violences de Jean & de ceux qui étoient avec lui, & d'obtenir que l'on fit retirer d'Ephese les comtes Candidien & Irenée qui n'y faisoient que du trouble. Irenée se retira de lui-même, car les schismatiques l'envoïerent à C. P. pour agir plus efficacement en leur faveur: ils le chargerent d'une autre lettre & d'une autre relation contenant les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon, & tendant à faire transferer ailleurs le concile. La lettre porte créance pour le comte Irenée.

Conc. Eph. p. 713. E.

XLVII. Arrivee des legats du Pape. *Con. Eph. p. 610.*

Cependant les legats du saint Siege arriverent à Ephese; & aussi-tôt on tint la seconde session du concile, dans la maison épiscopale de Memnon: selon les Romains le sixiéme des ides de Juillet, selon les Egyptiens le seiziéme d'Epiphi; c'est-à-dire le dixiéme de Juillet de la même année 431. Saint Cyrille presidoit toûjours comme tenant la place du Pape. Juvenal de Jerusalem, Memnon d'Ephese, Flavien de Philippes vicaire de Rufus de Thessalonique, Theodote d'Ancyre, Fir-

An. 431. Firmus de Cappadoce, & tous les autres Evêques y assistoient, & le diacre de Carthage Besula. On fit entrer & asseoir avec eux les deputés d'Occident, qui étoient trois, deux Evêques, Arcade & Projectus, & Philippe prêtre. p.611. Il parla le premier & dit: Nous rendons graces à l'adorable Trinité de nous avoir fait venir à vôtre sainte assemblée. Il y a long-tems que nôtre pere Celestin a porté son jugement sur cette affaire, par ses lettres au saint Evêque Cyrille, qui vous ont été montrées: maintenant il vous en envoïe d'autres, que nous vous representons: faites-les lire & inserer aux actes ecclesiastiques. Les deux Evêques deputés, Arcade & Projectus demanderent la même chose; & comme tous les trois parloient latin, on expliquoit ce qu'ils disoient en grec, qui étoit la langue du concile. Saint Cyrille ordonna de lire la lettre de saint Celestin; & Sirice notaire de l'Eglise Romaine la lût en latin. Juvenal Evêque de Jerusalem demanda qu'elle fut inserée dans les actes. Tous les Evêques demanderent qu'elle fût traduite & lûe en grec. Le prêtre Philippe dit: On a satisfait à la coûtume, qui est de lire d'abord en latin les lettres du Siege apostolique: mais nous avons eu soin de faire traduire celle-ci en grec. Les Evêques Arcade & Projectus ajoûterent la raison, parce que plusieurs Evêques n'entendoient pas le latin. Pierre prêtre d'Alexandrie lût donc p.614. la traduction grecque de la lettre du Pape saint Celestin.

Elle commence ainsi: L'assemblée des Evêques témoigne la presence du Saint-Esprit: car le concile est saint par la veneration qui lui est dûë, comme representant la nombreuse assemblée des Apôtres. Jamais leur maître, qu'ils avoient ordre de prêcher, ne les Act. XV. a abandonnés. C'étoit lui-même qui enseignoit,

gnoit, lui qui leur avoit dit ce qu'ils devoient enseigner, & qui avoit assûré qu'on l'écoutoit en ses Apôtres. Cette charge d'enseigner, est venuë également à tous les Evêques: nous y sommes tous engagés par un droit hereditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers païs du monde, suivant ce qui leur a été dit: Allez, instruisez toutes les nations. Vous devez remarquer, mes freres, que nous avons reçû un ordre general, & qu'il a voulu que nous l'executions tous, en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons tous succedé en dignité.

An. 431. Luc. X. 10. Matth. 27. 19.

Le Pape saint Celestin reconnoit par ces paroroles, que c'est JESUS-CHRIST même qui a etabli les Evêques pour docteurs de son Eglise en la personne de Apôtres; il se met lui-même en leur rang, & declare qu'ils doivent concourir tous ensemble à conserver le pieux depôt de la doctrine apostolique. C'est à quoi tend le reste de la lettre, & il y emploïe la consideration du lieu où ils sont assemblés; la ville d'Ephese où saint Paul & saint Jean avoient annoncé l'Evangile. Saint Jean, dit la lettre, dont vous honorez les reliques presentes. Elle porte créance pour les Evêques Arcade & Projectus & le prêtre Philippe, qui assisteront, dit-elle, à ce qui se fait, & executeront, ce que nous avons déja ordonné. La date est du huitiéme des Ides de Mai, qui est le huitiéme du même mois, la même année 431.

10. Juil. Conc. Eph. p. 615. D.

Après cette lecture, tous les Evêques s'écrierent: ce jugement est juste. A Celestin nouveau Paul: à Cyrille nouveau Paul: à Celestin conservateur de la foi: à Celestin qui s'accorde avec le concile: tout le concile rend graces à Celestin. Un Celestin, un Cyrille, une foi du

p. 918.

An. 431. 10. Juil.

du concile, une foi de toute la terre. L'Evêque Projectus dit : Considerez la forme de la lettre du Pape. il ne pretend pas vous instruire comme des ignorans ; mais vous rappeller ce que vous sçavez, afin que vous executiez ce qu'il a jugé il y a long-tems. Firmus de Cappadoce dit : Le saint siége de Celestin a déja reglé l'affaire, & donné la sentence, par les lettres adressées à Cyrille d'Alexandrie, à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique, & aux Eglises de C. P. & d'Antioche. En consequence & en execution de cette sentence nous avons prononcé contre Nestorius un jugement canonique ; après que le terme qui lui avoit été donné pour se corriger, a été passé, & que nous sommes demeurés long-temps à Ephese au-delà du jour prescrit par l'Empereur.

L'Evêque Arcade, un des legats, dit : La lenteur de la navigation & le tems contraire nous a empêchés d'arriver aussi-tôt que nous esperions : c'est pourquoi nous vous prions, de nous faire instruire de ce que vous avez ordonné. Le prêtre Philippe fit la même requisition : après avoir rendu graces au concile des acclamations en l'honneur du Pape, & relevé la primauté de saint Pierre. Theodote d'Ancyre dit : Dieu a montré combien la sentence du concile est juste, par l'arrivée des lettres du très-pieux Evêque Celestin, & par vôtre presence. Mais puisque vous demandez ce qui s'est passé, vous vous en instruirez pleinement, par les actes mêmes de la déposition de Nestorius. Vous y verrez le zele du concile ; & la conformité de sa foi avec celle que Celestin publie à haute voix. Ainsi se termina la seconde session du concile.

Les legats du Pape avoient un ordre par écrit, daté du même jour que la lettre au concile, c'est-à-dire du huitiéme de Mai, & conçu en ces termes : Memoire du Pape Celestin aux

aux Evêques & aux prêtres qui vont en Orient. Quand par la grace de Dieu, comme nous esperons, vous serez arrivés au lieu où vous allez, tournez toutes vos pensées sur nôtre confrere Cyrille, & faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons aussi de conserver l'autorité du siége apostolique: puisque les instructions qui vous ont été données, portent que vous devez assister au concile; mais que si on vient a quelque contention, vous devez juger de leur avis sans entrer en dispute. Que si vous voïez que le concile soit fini, & que tous les Evêques soient retournés, il faut vous informer comment les choses se sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi catholique, & si vous apprenez que mon frere Cyrille soit allé à C. P. il faut que vous y alliez, & que vous presentiez nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement & qu'il y ait de la division, vous jugerez par l'état des choses ce que vous devez faire avec le conseil de nôtre-dit frere. Nous n'avons plus les instructions mentionées dans cet ordre; mais nous avons une lettre du Pape à l'Empereur Theodose en date du quinzieme de Mai, portant créance pour les trois legats; & une pour saint Cyrille en date du septiéme, portant qu'il faut toûjours recevoir à penitence celui qui retracte ses erreurs.

An. 431. *Coll. Baluz. p. 381.*

Conc. Eph. p 619. p. 621.

XLVIII. Les legats confirment la deposition de Nestorius. *p. 622.*

Le lendemain cinquiéme des ides de Juillet ou dix-septiéme d'Epiphi, c'est-à-dire l'onziéme de Juillet la même année 431. le concile s'assembla au même lieu, dans la maison épiscopale de Memnon, Juvenal de Jerusalem demanda aux legats du Pape, s'ils avoient pris communication des actes de la déposition de Nestorius, comme le concile l'avoit ordonné. Le Prêtre Philippe dit avoir trouvé par la lecture des actes, que l'on avoit en tout procedé canoniquement.

Toute-

An. 431. 11. Juil. p. 623. Toutefois il demanda, qu'ils fussent encore lûs en plein concile, & l'Evêque Arcade fit la même requisition. Memnon d'Ephese ordonna qu'on y satisfît, & Pierre prêtre d'Alexandrie lût les actes de la premiere session : dont on insera dans cette troisiéme le commencement & la sentence de déposition contre Nestorius. Après cette lecture, le prêtre Philippe dit : p. 626. Personne ne doute que saint Pierre chef des Apôtres, colomne de la foi & fondement de l'Eglise catholique, a reçû de Nôtre-Signeur JESUS CHRIST les clefs du roïaume, & la puissance de lier & délier les pechés, & que jusqu'à present il vit, & exerce ce jugement dans ses successeurs. Nôtre saint Pape l'Evêque Celestin, qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoïés au saint concile, pour suppléer à son absence. Nos très-chrétiens Empereurs ont ordonné la tenuë de ce concile, pour conserver la foi catholique, qu'ils ont reçûë de leurs ancêtres. Il reprend ensuite sommairement la procedure faite contre Nestorius, & ajoûte : Donc la sentence prononcée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les Eglises, puisque les Evêques d'Orient & d'Occident ont assisté au concile, par eux ou par leur deputés : c'est pourquoi Nestorius doit sçavoir, qu'il est retranché de la communion du sacerdoce de l'Eglise catholique.

L'Evêque Arcade opina ensuite & conclut ainsi : Suivant la tradition des Apôtres & l'Eglise catholique, suivant aussi le decret du très saint Pape Celestin, qui nous a envoïés, pour être de sa part les executeurs de cette affaire, & suivant les decrets du saint concile : nous declarons à Nestorius, qu'il est dépoüillé de la dignité épiscopale, & separé de toute l'Eglise p. 627. C. & de la communon de tous les Evêques ; l'Evêque Projectus conclut ainsi son opinion : Moi

Moi aussi par l'autorité de la legation du siege apostolique, étant avec mes freres executeur de la sentence, je declare, que Nestorius ennemi de la verité & corrupteur de la foi est *privé* de la dignité épiscopale, & de la communion de tous les Evêques orthodoxes. Saint Cyrille dit : Le concile voit ce qu'ils ont declaré au nom du siege apostolique & de tout le concile des saints Evêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont executé la sentence du très-saint Evêque Celestin, & approuvé celle que ce saint concile a prononcée contre l'heretique Nestorius : il faut joindre les actes de ce qui s'est passé hier & aujourd'hui aux actes precedens, afin qu'ils marquent leur consentement par leurs souscriptions. Les legats offrirent de souscrire ; le concile ordonna qu'on leur presentât les actes, & ils souscrivirent tous trois à la déposition de Nestorius. Ainsi finit la troisiéme session du concile. An. 431.

XLIX. Lettres synodales. *Conc. Eph. p.630.*

Il rendit compte à l'Empereur de cette action par une lettre synodale, qui porte : Dieu favorisant vôtre zele, a excité celui des Evêques d'Occident pour vanger l'injure de JESUS-CHRIST ; car quoique la longueur du chemin les ait empêchés de venir tous vers nous, ils se sont assemblés chez eux en presence du trés-saint Evêque de Rome Celestin : ils ont approuvé nos sentimens sur la foi, & retranché du sacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût assemblé, Celestin avoit déja declaré la même chose par ses lettres au très-saint Evêque Cyrille, qu'il avoit même commis à sa place ; & maintenant il l'a encore declaré à ce saint concile d'Ephese, par d'autres lettres, qu'il a envoïées par les Evêques Arcade & Projectus & le prêtre Philippe ses vicaires. Etant arrivés, ils nous ont declaré le sentiment de tout le concile d'Oc-

An. 431. d'Occident : & ont témoigné, même par écrit, qu'ils sont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'est pourquoi nous en faisons part à vôtre Majesté, afin que vous connoissiez, que la sentence que nous venons de prononcer, est le jugement commun de toute la terre. Ainsi, puisque le sujet de nôtre assemblée est heureusement terminé, nous vous supplions de nous permettre de nous retirer : car quelques-uns d'entre nous sont pressés de pauvreté, d'autres affligés de maladies, d'autres courbés de vieillesse, ensorte qu'ils ne peuvent porter plus long-tems le sejour en païs étranger ; & qu'il est déja mort des Evêques & des clercs. Toute la terre est d'accord, hors quelque peu de personnes, qui preferent l'amitié de Nestorius à la religion. Il est juste de songer à lui donner un successeur, & de nous laisser en repos joüir de la confirmation de la foi, & prier tranquillement pour vôtre Majesté. Cette lettre fut souscrite par saint Cyrille, & par tous les autres Evêques.

p. 634. Le concile écrivit aussi au clergé & au peuple de C. P. pour leur declarer la déposition de Nestorius, & les exhorter à demander à Dieu, qu'on lui donne un digne successeur. Cette lettre est souscrite premierement par saint Cyrille, puis par le prêtre Philippe legat du Pape, qui prend le titre de prêtre de l'Eglise des Apôtres : puis par Juvenal de Jerusalem : par les deux Evêques legats Arcade & Projectus : par Firmus de Cesarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Ephese, Theodote d'Ancyre, Berinien de Perge ; après quoi il est dit : Quoi que ceux qui ont déposé Nestorius, soient plus de deux cens, nous nous sommes contentés de ces souscriptions.

L. Plainte de S. Cyrille & de Memnon. 16. Juillet.

Cinq jours après la troisiéme session, le concile en tint une quatriéme dans l'Eglise de sainte Marie, le dix-sept des Calendes d'Août, c'est-à-dire le seize de Juillet. Saint Cyrille y est nom-

nommé le premier, tenant la place du Pape saint Celestin, puis les trois legats, d'abord les deux Evêques Arcade & Projectus, puis le prêtre Philippe: puis Juvenal, Memnon & les autres. Il semble par cette diversité de rangs dans les séance, & les souscriptions, qu'ils ne les observoient pas scrupuleusement, & nous ne voïons aucun incident sur ce sujet. En cette action, comme il s'agissoit des interêts de saint Cyrille, ce ne fut point le prêtre Pierre d'Alexandrie, qui fit la fonction de promoteur: mais Hesychius diacre de Jerusalem, qui dit: Le très-saint Archevêque d'Alexandrie Cyrille, & le très-saint Evêque d'Ephese Memnon, ont presenté une requête au très-saint Concile. Nous l'avons en main, & la lirons si vous l'ordonnez. Juvenal de Jerusalem en ordonna la lecture, & le diacre Hesychius la lût.

An. 431. 16. Juillet.

Elle portoit des plaintes contre Jean d'Antioche, qui, en haine de la déposition de Nestorius, avoit rassemblé environ trente Evêques de ce parti, les uns deposés depuis long-tems, les autres qui n'avoient point de siege, avec lesquels il prétend, disoit la requête, nous avoir deposés, comme il paroît par un certain écrit injurieux qu'il a dressé: quoiqu'il n'ait aucun pouvoir de nous juger, ni par les loix de l'Eglise, ni par l'ordre de l'Empereur; ni de rien entreprendre de semblable, principalement contre un plus grand siege. Et quand il l'auroit pû, il falloit observer les canons, nous avertir & nous appeller avec le reste du concile, pour nous défendre. Mais il a tout fait en cachette, à la même heure qu'il est arrivé à Ephese, & nous n'en avons rien sçû jusqu'à ce jour. Il n'en auroit pas usé ainsi contre le dernier des clercs qui sont sous sa main. Puis donc qu'il est ici avec ses complices, nous vous conjurons par la sain-

p. 653.

An. 431. 16. Juil. te Trinité de les faire appeller, pour rendre compte de leur entreprise ; car nous sommes prêts de montrer qu'elle est impie & illegitime.

p. 638. E. Acace de Melitine dit : L'accusation auroit été inutile, quand elle auroit été vraïe, & la demande des saints Evêque Cyrille & Memnon est superflue ; car il n'étoit pas permis à ceux qui s'étoient separés du saint concile, pour se joindre à Nestorius, & qui étoient chargés eux-mêmes d'un tel reproche, de rien entreprendre contre les présidens de ce concile œcumenique. Mais puisque vous avez jugé à propos de les poursuivre, Jean d'Antioche, chef de ce schisme, sera appellé par les pieux Evêques Archelaus, Paul & Pierre, pour rendre compte de son entreprise. Les trois Evêques partirent en effet, sçavoir Archelaus de Mynde en Carie, Paul de Lampe en Crete, & Pierre des Camps en Palestine : & quand ils furent revenus, Firmus de Cesarée en Cappadoce les pria de rendre compte de leur commission.

LI. Citation à Jean d'Antioche. p. 639. L'Evêque Paul dit : Approchant de la maison du reverendissime Jean d'Antioche, nous avons vû quantité de soldats & d'autres personnes portant des armes, qui gardoient la porte : nous sommes enfin approchés à peine, & nous avons dit : Nous ne sommes que trois, le saint concile nous envoïe porter au reverendissime Evêque Jean des paroles de paix, sur une affaire ecclesiastique. Beaucoup de monde s'est assemblé autour de nous ; & entre plusieurs discours, on a parlé indignement contre le concile & la foi orthodoxe : mais nous ne pouvons rapporter exactement ces paroles, à cause de la confusion qu'il y avoit. L'Evêque Archelaus dit : Nous avons essuïé un grand tumulte, & presque été en peril. Les soldats ont tiré l'épée, & pris des pier-

pierres en nous menaçant. L'Evêque Pierre ajoûta: Il y avoit-là quelques clercs de Jean, à qui nous avons dit, que nous étions envoïés par le concile: mais personne n'a voulu nous recevoir. An. 431. 16. Juill.

Saint Cyrille dit: Le concile voit que Memnon & moi nous sommes ici, parce que nous avons la conscience nette: mais l'heretique Nestorius, & Jean son défenseur, rendent leur maison inaccessible, de peur de venir au concile. Ordonnez donc, que la sentence portée contre nous sera declarée nulle, & statuez contre Jean, ainsi que vous jugerez à propos. Juvenal de Jerusalem dit: L'Evêque Jean devoit respecter le siege apostolique de Rome, qui est ici present, & celui de Jerusalem, qui a coûtume suivant la tradition apostolique de corriger & de juger celui d'Antioche. Toutefois, afin d'observer les canons, envoïons-y-encore des Evêques, pour le citer une seconde fois. On y en envoïa trois; Timothée de Thermese & d'Eudociade, Eustache de Docimion, Eudoxe de Chomate en Lycie. p. 641.

Quand ils furent de retour, Eudoxe dit: Etant arrivés à la maison de l'Evêque Jean, nous avons trouvé autour des soldats avec les épées nues, & quelques ecclesiastiques, que nous avons priés de nous annoncer. Ils sont entrés, & sont revenus nous dire: L'Evêque Jean dit: qu'il n'a point de réponse à faire à des gens deposés & excommuniés. Nous avons demandé, par qui nous avions été deposés & excommuniés. Ils nous ont dit: Par l'Evêque Jean d'Antioche. Et comme nous insistions pour en sçavoir davantage, ils nous ont dit: nous ne refusons pas de vous le declarer par devant notaire. Saint Cyrille demanda encore que la procedure de Jean fût declarée nulle: & qu'il fût cité encore une fois. Memnon fit la même requisition de nullité: sur quoi le p. 643.

An. 431. p. 646. le concile declara nulle la procedure de Jean, attendu qu'il n'avoit osé venir pour la soutenir: ordonna qu'il seroit fait rapport à l'empereur, de ce qui s'étoit passé ce jour-là, & que Jean seroit cité une troisiéme fois. Ainsi finit la quatrième session du concile.

17. Juillet. *Conc. Eph. p. 649. B.* La cinquiéme fut tenuë le lendemain seiziéme des calendes d'Août, c'est-à-dire dix-septiéme de Juillet, dans l'Eglise de sainte Marie. Saint Cyrille representa ce qui s'étoit passé le jour precedent, & ajoûta, que Jean & ceux de son parti avoient fait une chose honteuse & digne de la populace des carrefours. Car, dit-il, au lieu de se presenter au concile, pour y dire leurs raisons, avec la modestie chrétienne, puisque personne ne les empêchoit, & que le concile n'est pas environné des soldats comme leurs maisons, ils ont composé un écrit plein d'insolence & d'ignorance, & l'ont affiché publiquement dans le theatre, pour exciter toute la ville à *Epist. ad Cælest. p. 464. C.* sedition. S'ils l'ont fait pour nous affliger, de voir nos freres déshonorés & moqués de tout le monde, ils y ont reüssi; mais si c'est, comme dit cet écrit, pour montrer, que nous soutenons l'heresie d'Apollinaire; qu'ils viennent encore à present nous en convaincre, s'ils peuvent, sans nous injurier par de vains discours. Pour nous, nous n'avons jamais tenu les opinions d'Apollinaire, ni d'Arius, ni d'Eunomius: mais nous avons appris dès l'enfance les saintes lettres, & nous avons été nourris entre les mains des peres orthodoxes. Nous anathematisons Apollinaire, Arius, Eunomius, Macedonius, Sabellius, Photin, Paul, les Manichéens & tous les autres heretiques; & de plus Nestorius inventeur de nouveaux blasphêmes, ceux qui sont dans sa communion & ses sentimens, & ceux qui tiennent les opinions de Celestius & de Pelage. Nous prions

prions *le* concile, de faire appeller canoniquement Jean d'Antioche, & ceux qui ont avec lui *composé* cette calomnie contre nous; pour venir montrer ici que nous sommes heretiques, *ou être* condamnés eux-mêmes, vû principalement que, comme porte leur écrit, ils ont *porté* ces vieilles calomnies aux oreilles des Empereurs.

An. 431. 17. Juill.

Le concile députa trois Evêques, Daniel de Colone, Commode de Tripoli en Lydie, Timothée de Germe en Hellespont, avec un notaire nommé Musone, & une citation par écrit contre Jean d'Antioche, portant dès-lors interdiction des fonctions de l'épiscopat; & que s'il n'obéïssoit à cette troisiéme citation, on prononceroit contre lui selon les canons. Quand ils furent revenus, l'Evêque Daniel dit: Etant allés à la maison de l'Evêque Jean, nous sommes descendus de cheval assés loin, & nous avons declaré doucement à ses clercs, que nous étions envoïés par le saint concile. Nous avons trouvé le prêtre Asphale, qui est de l'Eglise d'Antioche, & poursuit à C. P. les affaires de cette Eglise. Il nous a ménés plus près de la maison, & nous accompagnoit, arrêtant ceux qui se jettoient sur nous. Nous avons aussi obligation aux soldats; car comme ils connoissent l'Evêque Commode, étant logés dans sa ville, ils ont retenus les clercs, qui vouloient nous insulter. Asphale & les autres clercs aïant averti Nestorius, son archidiacre est descendu vers nous. Nous ne sçavons pas son nom: mais c'est un petit homme pâle, qui a la barbe claire. Il portoit un papier, qu'il nous a presenté en disant: Le saint concile vous envoïe ceci, afin que vous le receviez. Nous avons dit: Nous sommes envoïés pour parler de la part du saint concile, & non pour recevoir des écrits. Le concile invite le seigneur Jean à y vénir prendre

pag 650.

An. 431. 17. Juill. dre séance. L'archidiacre a répondu : Attendez donc que je l'aille dire à l'Evêque. Il y est allé, & étant revenu il nous a presenté encore le même papier, en disant ; Ne nous envoïez rien, nous ne vous envoïons rien non plus : nous attendons une decision de l'Empereur. Nous avons dit : Ecoutez donc ce que mande le concile. Mais il s'est retiré au plus vîte, en disant : Vous n'avez pas reçû mon papier, je n'écoute point ce que dit le concile. Les deux autres Evêques confirmerent ce rapport.

LII. Sentence contre Jean d'Antioche.

pag. 651.

Le concile dit : Cette citation est suffisante, afin que l'Evêque Jean n'ait point d'excuse, & ne puisse pretendre cause d'ignorance. Saint Cyrille dit : Me voilà encore present avec l'Evêque Memnon, pour entendre les défenses de l'Evêque Jean. Puisqu'il continue de fuïr, c'est au concile à ordonner. Le concile prononça la sentence en ces termes : Les injures que l'Evêque Jean d'Antioche & ses complices ont faites aux Evêques Cyrille & Memnon, devoient obliger le saint concile à porter contr'eux une sentence digne de leur arrogance, après cette troisiéme citation, à laquelle ils n'ont pas voulu obéïr : mais nous croïons qu'il est de la douceur épiscopale d'user de patience ; c'est pourquoi, quant à present, nous retranchons seulement de la communion ecclesiastique Jean d'Antioche & ses complices, Jean de Damas, Alexandre d'Apamée, Dexien de Seleucie, Alexandre d'Hieraple, & les autres qui sont nommés, jusqu'au nombre de trentetrois, entre lesquels est Theodoret. Le concile ajoûte : Il ne leur sera permis d'user de l'autorité sacerdotale, pour faire ni bien ni mal à personne, jusques à ce qu'ils se reconnoissent & confessent leur faute. Et ils doivent sçavoir, que s'ils ne le font promptement, ils attirent sur eux la derniere condamnation. Bien attendu que leur

pra-

procedure irreguliere contre Cyrille & Memnon n'a aucune force, comme il fut déja declaré hier, & que tout ce qui a été fait séra rapporté à nos trés-pieux Empereurs. Juvenal de Jerusalem, les trois deputés de Rome, & tous les autres Evêques souscrivirent cette sentence. Ainsi finit la cinquiéme session.

LII. Lettres synodales *Conc. Eph. pag. 656.*

Le concile écrivit aux Empereurs une lettre, pour leur rendre compte de cette affaire. Elle porte, que trente Evêque partisans de Nestorius, craignant la punition qu'ils meritoient pour leurs fautes, ont osé s'assembler à part, & se donner le nom de concile: aïant à leur tête Jean d'Antioche, qui craignoit lui-même de rendre compte de son retardement. Ils ont prono cé, dit la lettre, une sentence de déposition contre Cyrille chef du concile & contre Memnon, sans aucun ordre canonique, sans accusation, sans citation, sans examen. Nous aurions méprisé une entreprise si temeraire, n'étoit qu'elle a-été portée jusques à vôtre Majesté. Nous avons donc procedé suivant les canons; nous avons reçu les plaintes de Cyrille & de Memnon. Nous avons appellé Jean d'Antioche, jusques à trois fois: mais aïant environné sa maison de soldats & d'armes, il n'a pas voulu recevoir les Evêques envoïés par le concile, ni daigné faire de réponse. Nous avons donc cassé tout ce qui avoit été fait contre Cyrille & Memnon, & excommunié ces rebelles, jusques à ce qu'ils viennent défendre leur procedure devant le concile.

Nous avons été obligés de vous faire ce rapport, afin que cette conjuration de coupables ne passe pas pour concile. Ainsi au grand concile de Nicée, quelques Evêques se separerent, craignant d'étre châtiés: mais le grand & saint Empereur Constantin jugea si peu qu'ils fussent le concile, qu'il

An. 431. qu'il les fit punir pour leur schisme. En effet il est absurde, que trente Evêques s'opposent à un concile de deux cent dix, avec lesquels tous les Evêques d'Occident, & par eux tout le reste du monde, ont joint leur suffrage. Encore de ces trente, quelques-uns sont déposés depuis long-tems; d'autres sont dans l'erreur de Celestius; d'autres anathematisés, comme tenant l'opinion de Nestorius. Ordonnez donc, que ce qui a été decidé par le concile universel contre l'impieté de Nestorius, demeure dans sa force, appuïé de vôtre consentement.

Le concile écrivit aussi au Pape saint Celestin, pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait, depuis le commencement de la procedure contre Nestorius: de sa déposition, de l'entreprise de Jean d'Antioche, & de sa condamnation, en presence des legats du saint Siege. Ils ajoûtent: Quant à nos freres Cyrille & Memnon, nous communiquons tous avec eux, même depuis cette entreprise, nous celebrons avec eux la liturgie & les synaxes. Car si nous souffrons ceux qui voudront insulter aux plus grands sieges, & à ceux sur lesquels ils n'ont aucun pouvoir: les affaires de l'Eglise tombent dans la derniere confusion. Et ensuite: Après qu'on a lû dans le concile les actes de la déposition des impies Pelagiens & Celestiens, Celestius, Pelage, Julien, Persidé, Florus, Marcellin, Oronce, & leurs complices; nous avons aussi ordonné, que le jugement porté contr'eux par vôtre sainteté demeureroit ferme: nous sommes tous du même avis, & les tenons pour deposés. Pour vous instruire de tout plus exactement, nous vous envoïons les actes & les souscriptions du concile. C'est ainsi que le concile d'Ephese condamna les Pelagiens, confirmant le jugement du Pape contr'eux.

Conc. Eph. pag. 660.

pag. 665.

Saint

Saint Cyrille prononça un ſermon dans ce tems-là, où il parle fortement contre Jean d'Antioche; ſe plaignant de ce qu'au lieu de ſe joindre à lui pour combattre l'hereſie, il s'en eſt rendu le fauteur, juſques à attaquer ceux qui la combattent. An. 431. Juillet. *Conc Eph. pag. 468.*

LIV. Lettres des ſchiſmatiques. *Conc. Eph. pag. 697.*

Les ſchiſmatiques écrivirent de leur côté à l'Empereur une lettre où ils diſent: Cyrille & Memnon depoſés par nous pour l'hereſie d'Apollinaire, ont donné des requêtes à ceux de leur parti, & nous ont appellé en jugement: nous avons répondu, qu'il falloit attendre vos ordres; mais ſe joüant des regles de la religion, ils les ont retablis dans le ſacerdoce, à ce qu'ils pretendent, eux qui étoient excommuniés & interdits. Nous vous prions donc, de ſecourir au plûtôt la foi & les canons: & d'ordonner que nous ſortions d'ici, & que nous allions à C. P. ou du moins à Nicomedie, expliquer devant vous leur impieté & leur injuſtice; d'ordonner encore, qu'avec chaque metropolitain il n'y ait que deux Evêques; car la multitude eſt inutile, pour l'examen des dogmes, & ne cauſe que du tumulte. C'eſt ce qui fait, que les autres ſont venus en ſi grand nombre: pretendant impoſer au peuple, par la quantité des ſouſcriptions. Pour nous, nous ne ſommes venus que trois de chaque province: & juſqu'à preſent, obéïſſant à vos ordres, nous n'avons point envoïé d'Evêques vers vous, comme ils ont fait. Nous vous prions encore d'ordonner que tout le monde ſouſcrive à la foi de Nicée, que nous avons jointe à cette lettre; que l'on n'y ajoûte rien; pour dire que Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST eſt un pur homme, ou que ſa divinité eſt paſſible. A cette lettre ils joignirent un acte de leur pretendu concile, où ils tranſcrivirent le ſymbole de Nicée, & ajoûtent que c'eſt-là leur foi, & qu'ils rejettent *pag. 701.*

An. 431. Juillet.

les articles heretiques de Cyrille avec ses anathematismes. Jean d'Antioche, & tous les autres du parti avoient souscrit ce decret.

En même tems ils écrivirent à trois des plus puissans amis de Nestorius : à Antiochus préfet du prétoire & consul de cette année : à Valere maître des offices & consul de l'année suivante : à Scholastique préfet de la chambre; la même lettre servit pour les deux premiers, & elle commence ainsi : Nous sommes reduits à l'extremité : nous avons tous les jours, pour ainsi dire, la mort devant les yeux : les excés de Cyrille & de Memnon sont au-dessus de la fureur la plus barbare. On nous insulte continuellement, comme dans une guerre ouverte. On a deja deux fois mis des écriteaux à nos maisons, pour les marquer à ceux qui devoient les attaquer : toutes les Eglises nous sont fermées. Consumés de maladie, nous n'osons montrer la tête, pour prendre un peu d'air. Nous vous supplions donc d'avoir pitié de nous, de nous delivrer de la mort, & de faire ensorte, que nous allions à la ville imperiale rendre raison de nôtre foi, & prouver l'heresie & la malice de ces gens-là : autrement nous serons en proïe à leur fureur. Nous vous conjurons, par vos enfans, par ce que vous avez de plus cher, par le jugement de Dieu, de ne nous pas abandonner, & de nous tirer d'ici au plus vite, afin que nous respirions librement. La lettre à Scholastique n'est pas si pathetique; quoiqu'elle contienne les mêmes plaintes; & ils le prient de faire ensorte, que leurs lettres soient lûes à l'Empereur. Ils envoierent toutes ces lettres au comte Irenée, qui étoit à C. P. & reçûrent de lui quelques jours aprés une relation de ce qui s'y étoit passé depuis son arrivée.

pag. 704.

A peine, dit-il, puis-je maintenant vous écri-

écrire, & trouver un porteur à mon gré. Les Egyptiens avoient prevenu de trois jours mon arrivée à C. P. Ils avoient préoccupé tout le monde, par leurs mensonges & leurs calomnies contre nous; ensorte que les personnes constituées en dignité croient que cette belle deposition (il veut dire celle de Nestorius) s'etoit faite par un jugement precedé d'une instruction reguliere, & dans l'assemblée de tous les Evêques, qui avoient prononcé tous d'une voix une sentence par défaut. Ils avoient persuadé au magnifique Scholastique, que Nestorius ne souffroit point que l'on prononçât à Ephese le mot de *Theotocos*. Toutefois par la force invincible de la verité & par vos prieres, aïant essuïé les premiers perils, j'ai fait ensorte de parler aux magistrats, & de leur exposer la verité de la chose. Ils ont été obligés de le rapporter à l'Empereur: & enfin après plusieurs discours de part & d'autre, il a été resolu, que l'Empereur nous entendroit les Egyptiens & moi en presence des magistrats. J'avois beau protester, que je n'étois pas venu pour ce sujet, que je n'avois pas reçû ces ordres des Evêques, & que j'étois un simple porteur de lettres; j'ai pensé être mis en pieces pour ce discours.

An. 431. Juillet.

LV. Lettre du comte Irenee.

Conc. Ephe pag. 717.

Donc, par l'aide de Dieu, nos adversaires ont été condamnés, comme ne pouvant soutenir en aucune maniere, ni les actes de la déposition, ni les mensonges qu'ils ont avancés ici; car on montroit clairement, que l'Egyptien n'avoit point convoqué la session dans l'ordre: qu'il ne pouvoit juger, étant lui-même un de ceux qui devoient être jugés, & qu'il ne devoit pas entamer la matiere, sans le consentement du comte Candidien. On lût toutes ses protestations: la lettre de l'Empereur au concile, dont il étoit porteur, & tout le reste fut expliqué: ensorte

An. 431. que les ennemis de la verité furent condamnés tous d'une voix, & vôtre jugement reçu & approuvé. La deposition de l'Egyptien fut aussitôt envoïée dans l'Eglise de la part de l'Empereur, & tout son procedé jugé tyrannique & irregulier. Tel fut l'évenement de cette audience.

Mais lorsque Jean medecin & syncelle de Cyrille fut venu, de la maniere que vous sçavez, nous trouvâmes la plûpart des magistrats tous changés ; & ils ne vouloient plus nous entendre parler de ce qui avoit été jugé devant eux. Les uns disoient, qu'il falloit soutenir ce qui avoit été fait de part & d'autre, & autoriser les dépositions, non seulement des deux personnes, mais des trois. D'autres, qu'il falloit casser également toutes les dépositions, & mander quelques-uns des Evêques, pour sçavoir la verité de ce qui s'étoit passé a Ephese. Il y en a qui font tous leurs efforts, pour être envoïés à Ephese, avec des ordres de l'Empereur, afin de regler l'affaire suivant ce qu'ils connoîtront. Ceux qui vous aiment prient Dieu que cet avis ne soit pas suivi, connoissant bien les intentions & les motifs de ceux qui le souhaitent. Il en sera ce qu'il plaira au Seigneur : cependant priez instamment pour moi, qui me suis exposé à tant de perils, & n'én suis pas encore exempt ; car Dieu m'est témoin que quand je fus appellé à l'audience de l'Empereur, je ne m'attendois qu'à être jetté dans la mer. Telle est la lettre du comte Irenée. Le dernier avis l'emporta, & on envoïa à Ephese Jean comte des largesses, ou grand tresorier.

LVI. Sixieme session. Requete de Charisius.

Tandis qu'il venoit, le concile tint une sixiéme session dans la maison épiscopale de Memnon, l'onziéme des calendes d'Août, ou le vingt-huitiéme d'Epiphi, c'est-à-dire le vingt-deuxieme

me de Juillet. Saint Cyrille y presidoit comme vicaire du Pape; & les legats du saint Siege n'y sont nommés qu'a la fin après tous les Evêques. Pierre prêtre d'Alexandrie primicier des notaires dit: le saint concile voulant pourvoir à la foi & à la paix des Eglises, a proposé une definition, que nous avons en main. Le concile ordonna de la lire, & de l'inserer aux actes. On avoit mis en tête le symbole de Nicée: puis on avoit ajoûté: C'est la sainte foi dont tout le monde doit convenir; car elle suffit pour l'utilité de toute l'Eglise qui est sous le ciel. Mais parce que quelques-uns font semblant de la confesser, & en expliquent le sens à leurs fantaisie; il a été necessaire de proposer les sentimens des peres orthodoxes, pour montrer comment ils ont entendu & prêché cette foi, & comment tous ceux dont la foi est pure doivent l'entendre, l'expliquer & la prêcher. Le prêtre Pierre dit: Nous avons en main les livres des saints peres Evêques & martyrs, dont nous avons extrait quelques articles. Le concile ordonna de les lire & de les inserer aux actes. C'étoit les mêmes passages qu'on avoit lûs à la premiere session, pour la condamnation de Nestorius.

An. 431. Edit. Merc. ap Baluz. p. 610.

Ensuite Charisius prêtre œconome de l'Eglise de Philadelphie en Lydie, representa au concile, que quelques heretiques de cette province, voulant être instruits dans la doctrine de l'Eglise catholique, étoient tombés dans de plus grandes erreurs. Car deux prêtres nommés Antoine & Jaques étoient venus de C. P. avec des lettres de recommandation d'Anastase & de Photius aussi prêtres, qui étoient alors avec Nestorius. En vertu de ces lettres Jaques & Antoine avoient été reçûs comme catholiques par les Evêques de Lydie, & avoient fait signer à ces heretiques qui se vouloient convertir, une exposition de foi

Sup. n. 40.

An. 431. foi pleine de dogmes impies. Pour plus grand éclairciſſement, Chariſius donna ſa requête par écrit au concile, avec la fauſſe expoſition de foi, & les ſouſcriptions de ceux qui avoient été trompés. La requête n'accuſoit que le prêtre Jaques, qui étoit venu à Philadelphie, & avoit trompé pluſieurs perſonnes ſimples, même du clergé: enſorte qu'ils témoignoient par leurs lettres, que Jaques étoit catholique, & privoient Chariſius de la communion & de ſes fonctions comme heretique. A la fin de cette requête Chariſius mettoit ſa confeſſion de foi, qui étoit celle de Nicée.

Enſuite on lût la fauſſe expoſition de foi qui commençoit ainſi: Ceux qui veulent s'inſtruire exactement de la doctrine de l'Egliſe, ou ſe convertir de quelque *hereſie*, doivent apprendre que nous croïons un ſeul Dieu pere éternel, & le reſte. Le Myſtere de la Trinité y étoit aſſez bien expliqué, mais ſur l'incarnation, on

p. 677. E. diſoit: Nous ne diſons pas deux fils, ou deux ſeigneurs: puiſqu'il n'y a qu'un fils par eſſence, le Dieu verbe, le Fils unique du pere, auquel l'homme étant conjoint & participant à la divinité, participe auſſi au nom & à l'honneur du Fils. Le Dieu verbe eſt auſſi ſeigneur par eſſence, & celui-ci lui étant conjoint participe à ſon honneur. C'eſt pourquoi nous ne diſons, ni deux fils, ni deux ſeigneurs: à cauſe de la conjonction inſeparable du Verbe avec celui qu'il a pris pour nôtre ſalut, qui le rend fils d'une maniere particuliere, bien au deſſus de celle ſelon laquelle nous ſommes nommés enfans de Dieu. Nous diſons donc qu'il y a un ſeul fils & ſeigneur JESUS-CHRIST, entendant principalement le Dieu verbe, & joignant par la penſée ce qu'il a pris; c'eſt-à-dire JESUS de Nazareth. Cette expoſition finiſſoit ainſi: Telle eſt la doctrine de l'Egliſe. Quiconque penſe

le

le contraire, qu'il soit anathême: quiconque ne reçoit pas la penitence salutaire, qu'il soit anathême: quiconque ne fait pas la Pâque suivant la regle de l'Eglise catholique, qu'il soit anathême. Ces deux derniers anathêmes étoient mis à cause des heretiques qu'il s'agissoit de ramener, & qui étoient Quartodecimains ou Novatiens. An. 431. Juill. 22.

Les souscriptions étoient au nombre de vingt-une en cette forme: Moi Budius fils de Vinique de Philadelphie Quartodecimain, aïant reconnu la verité de la foi orthodoxe, & prié l'Evêque Theophane de me recevoir, je suis venu à sa sainte Eglise catholique; & j'anathematise toutes les heresies, particulierement celle des Quartodecimains où j'étois; & je consens à l'exposition de la foi orthodoxe ci-dessus écrite, anathematisant tous ceux qui ne font pas la Pâque comme la sainte Eglise catholique & apostolique. Je le jure par la sainte Trinité, & par la pieté & la victoire des Empereurs Theodose & Valentinien; & en cas de contravention, je me soumets à la severité des loix. Et l'exposition m'aïant été lûë, j'y ai souscrit par le Senateur Hesychius, parce que je ne sçai pas écrire. Cet Hesychius souscrit ensuite pour lui-même en la même forme. Quelques-uns souscrivirent pour eux & pour toute leur maison. Plusieurs declarent qu'ils ne sçavent pas écrire, même un prêtre nommé Patrice.

Après cette lecture, le concile défendit de proposer ou d'écrire aucune autre profession de foi que celle de Nicée; & ordonna, que ceux qui en proposeroient quelque autre à ceux qui voudroient se convertir du paganisme, du judaïsme, ou de quelque heresie que ce soit, seroient déposés, s'ils étoient Evêques ou clercs, & anathematisés, s'ils étoient laïques. Pareillement p. 668. E.

An. 431. Juil. 22. ment si quelqu'un Evêque ou clerc est trouvé croïant ou enseignant le contenu dans l'exposition de foi rapporté par le prêtre Charisius sur l'incarnation du Fils de Dieu, ou les dogmes pervers de Nestorius qui sont ici joints : le concile le condamne à la déposition, & les laïques à l'anathême, comme il a été dit. On relût ensuite les extraits des livres de Nestorius, inserés dans la premiere session ; & ainsi finit la sixiéme session du concile. Cette exposition de foi, qui y fut condamnée, etoit de Theodore de Mopsueste, & elle fut ensuite refutée par Marius Mercator.

Sup. n. 41.

Edit. Garn. p. 250.

LVII. Pretentions des Evêques de Chypre. 31. Juillet 431.

Con. Eph. p. 787.

La septiéme & derniere session du concile d'Ephese fut tenuë dans l'Eglise de sainte Marie, le dernier de Juillet. Il faut lire ainsi, quoique les actes portent le dernier d'Août : car le concile ne s'assembla plus depuis l'arrivée du comte Jean. En cette septiéme session, Reginus Evêque de Constantia dans l'Isle de Chypre presenta une requête au concile en son nom, & de deux autres Evêques Zenon & Evagre : se plaignant que le clergé d'Antioche entreprenoit contre la liberté dont ils étoient en possession. A saint Epiphane Evêque de Constantia metropole de Chypre avoit succedé Sabin, & à Sabin Troïle. Aprés sa mort, Jean d'Antioche prétendant que l'isle de Cypre dependoit de son patriarcat, avoit obtenu deux lettres de Denis duc d'Orient, l'une à Theodore, gouverneur de Chypre ; l'autre au clergé de Constantia : toutes deux pour empêcher, que l'on n'élût un Evêque de Constantia, jusques à ce que le concile d'Ephese en eût decidé ; toutefois Reginus avoit été ordonné, nonobstant cette défense.

p. 800. C.

Aprés la lecture de sa requête, & des deux lettres du duc Denis, le concile demanda aux Evêques de Chypre d'en expliquer plus nettement le sujet.

L'Evê-

L'Evêque Zénon dit : Qu'elles avoient été obtenuës par l'Evêque & le clergé d'Antioche. Que vouloit l'Evêque d'Antioche ? dit le concile. L'Evêque Evagre répondit : Il pretend soumettre nôtre isle & s'attribuer le droit des ordinations contre les canons & la coûtume établie. Le concile dit : N'a-t-on jamais vû l'Evêque d'Antioche ordonner un Evêque à Constantia ? Zenon dit : Depuis le tems des Apôtres, on ne peut montrer que l'Evêque d'Antioche, ni aucun autre y soit jamais venu ordonner. Le concile dit : Souvenons-nous du canon de Nicée, qui conserve à chaque Eglise son ancienne dignité : montrez donc que l'Evêque d'Antioche n'a point chez vous le droit d'ordination. Zenon dit : Nous l'avons déja declaré, jamais il n'y est venu, ni n'a ordonné, ni dans la metropole, ni dans les autres villes. C'étoit le concile de nôtre province qui établissoit un metropolitain. Nous vous prions de conserver l'ancienne coûtume. Le concile dit : Instruisez-nous si l'Evêque Troïle, qui vient de mourir, ou Sabin son predecesseur, ou le venerable Epiphane, qui étoit avant eux, ont été ordonnés par un concile. Zenon dit : Et ceux que vous venez de nommer, & tous les catholiques de Chypre, ont été ordonnés ainsi, sans que jamais l'Evêque d'Antioche, ou aucun autre, ait eu droit d'y ordonner. An. 431. 31. Juillet,

Après cette déclaration si précise, le concile prononça sa sentence, qui porte : Si l'Evêque d'Antioche n'est point fondé en coutume pour faire les ordinations en Chypre, comme les Evêques de l'isle l'ont declaré par écrit & de vive voix, ils seront conservés dans la libre possession, de faire par eux-mêmes les ordinations des Evêques, suivant les canons & la coûtume. Le même sera observé dans toutes les autres provinces ; ensorte qu'aucun Evêque n'entreprenne sur une pro- p. 802.

An. 431. 31. Juillet. province qui ne lui est pas soumise de tout tems ; & si quelqu'un a fait quelque entreprise par violence, qu'il la repare : de peur que sous prétexte du sacerdoce, le faste de la puissance seculiere ne s'y introduise, & que nous perdions insensiblement la liberté que Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST nous a acquise par son sang. Chaque metropolitain pourra prendre copie de ces actes, pour sa seureté. Le concile ne pouvoit juger autrement sur ce qui étoit avancé par les Evêques de Chypre, en l'absence de Jean d'Antioche, qui avoit refusé de se presenter. Mais s'il eût été present, il eût montré que son droit étoit bien fondé, & que sa possession d'ordonner les Evêques de Chypre n'avoit été interrompuë qu'à l'occasion des Ariens : comme il paroît par une lettre du Pape saint Innocent à Alexandre d'Antioche, écrite environ vingt ans auparavant.

Innoc. ep. 18. n. 2. Sup. XXIII. n. 7.

LVIII. Autres affaires particulieres.

On rapporte à cette derniere session du concile d'Ephese, la decision de quelques autres affaires particulieres. Eustache Evêque de Side, metropole de Pamphylie, avoit été ordonné canoniquement : mais ensuite, fatigué par les affaires que lui susciterent quelques personnes, quoi qu'il eût pû se justifier, il aima mieux, sentant son peu de capacité pour l'action, quitter l'épiscopat, & donna une renonciation par écrit. Le concile de la province ordonna en sa place Theodore, qui gouverna long-tems cette Eglise : Eustache vint se presenter au concile d'Ephese, & demanda, non pas de rentrer dans son Siege, mais seulement de conserver le nom & les honneurs d'Evêque, & rentrer ainsi dans sa patrie, dont il étoit absent depuis long-tems. Le concile fut touché des larmes de ce vieillard, & lui rendit la communion, dont il avoit été privé à cause de sa renonciation ; car regulierement il n'étoit pas permis à un Evêque d'abandonner

son

son Eglise. Ce concile lui accorda aussi le nom & le rang d'Evêque: mais à la charge qu'il ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction, que par l'ordre ou la permission de Theodore. C'est ce qui paroît par la lettre que le concile d'Ephese en écrivit au concile de la province de Pamphylie; ajoûtant à la fin: Si vous voulez le traitter encore plus charitablement, le concile en sera content.

An. 431. 31. Juillet. Conc. Eph. p. 805.

Les Evêques Valerien & Amphiloque de la même province de Pamphylie, parlerent au concile des Messaliens heretiques, qui étoient dans leur païs. Valerien rapporta une ordonnance du concile tenu à C.P. sous Sisinnius, quatre ou cinq ans auparavant. Elle fut approuvée par le concile d'Ephese, & il chargea Valerien, Amphiloque & tous les Evêques de Pamphylie & de Lycaonie, de la faire executer: ensorte que tous ceux qui feroient infectés ou suspects de cette heresie, seroient sommés de l'anathematiser par écrit, les refusans, s'ils étoient clercs, deposés & excommuniés: les laïques anathematisés; & qu'on ne permettroit pas à ceux qui en seroient convaincus, d'avoir des monasteres. Le livre de ces heretiques, nommé Ascetique, & presenté par l'Evêque Valerien, fut anathematisé & tous les autres semblables.

p. 809. Phot. cod. 52. p. 47. Sup XXIV. n. 41.

Deux Evêques de Thrace Euprepius de Byze & Cyrille de Cele, presenterent une requête au concile, où ils exposerent que c'étoit une ancienne coûtume dans leur province, que chaque Eveque eût deux ou trois évêchés. Ainsi l'Evêque d'Heraclée avoit Heraclée & Panion; l'évêque de Byze avoit Byze & Arcadiopolis; l'Evêque de Cele avoit Cele & Galliopoli; l'Evêque de Sabsadie avoit Sabsadie & Aphrodisiade. Jamais ces villes n'avoient eu d'Evêques particuliers; c'est-à-dire que ces évêchés étoient perpetuel-

An. 431. 31. Juillet.

petuellement unis. Or ajoûtent-ils, Fritilas Evêque d'Heraclée a quitté le concile, pour s'attacher à Nestorius: ce qui nous fait craindre, que pour se venger de nous, il ne pretende ordonner des Evêques dans ces villes. Pour prevenir cette nouveauté nous vous prions d'ordonner, que nous ne soïons point privés de nos Eglises, où nous avons beaucoup travaillé, & que l'ancienne coûtume ne soit point alterée. Le concile ordonna, qu'il ne seroit rien innové à l'égard de ces villes d'Europe au préjudice des canons, des loix civiles & de l'ancienne coûtume, qui a force de loi.

Leo. ep. 92. al. 61. ad Max. c. 4.

Sup. n. 45.

Dans ce même concile d'Ephese, Juvenal de Jerusalem pretendit s'attribuer la primauté de la Palestine, & voulut prouver sa pretention par des écrits supposés: mais saint Cyrille s'y opposa, & en écrivit au pape, le priant instamment de ne pas consentir à cette entreprise. C'est ce qui paroît par une lettre de saint Leon, écrite vingt-deux ans après. Mais il n'est fait aucune mention de cette prétention de Juvenal dans les actes du concile: ce qui montre que nous ne les avons pas entiers, comme il a déja été marqué. Aussi n'avons-nous qu'en latin la plûpart des actes de la derniere session.

LIX. Canons du concile d'Ephese.

Conc. Eph. p. 802.

p. 804.

Can. I.

En ce concile on dressa quelques canons, à la tête desquels est une lettre synodale à toutes les Eglises, où sont marqués les noms des schismatiques attachés à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq. La lettre ajoûte: Le saint concile d'un commun consentement les a retranchés de toute communion ecclesiastique, & leur a ôté toute fonction sacerdotale. Ensuite sont les canons, pour faire sçavoir à ceux qui n'avoient pû assister au concile, ce qui avoit été reglé touchant ces schismatiques. Le premier canon porte, que le metropolitain, qui aura quit-

quitté le concile œcumenique, pour s'attacher au conciliabule schismatique, ou qui sera dans les sentimens de Celestius, ne pourra rien faire contre les Evêques de la province, étant excommunié & interdit : au contraire il sera soumis aux mêmes Evêques & aux metropolitains voisins. Les simples Evêques qui ont embrassé le schisme, soit d'abord, soit aprés avoir souscrit la déposition de Nestorius, sont retranchés du sacerdoce & deposés. Les clercs, qui auront été interdits par Nestorius, ou par ceux de son parti, à cause qu'ils tenoient les bons sentimens, seront rétablis ; & en general, les clercs qui adherent au concile œcumenique ne seront soumis en aucune maniere aux Evêques schismatiques : mais les clercs qui embrasseront le schisme, ou les erreurs de Nestorius, ou de Celestius, sont deposez. Ceux qui auront été condamnés pour leurs fautes, par le concile, ou par leurs Evêques ; & rétablis par Nestorius, ou ses adherans : demeureront ni plus, ni moins deposés. Si quelqu'un veut ébranler, en quelque maniere que ce soit, ce qui a été fait au saint concile d'Ephese: s'il est Evêque ou clerc, il sera deposé ; s'il est laïque, il sera excommunié. A ces six canons, quelques éditions en ajoûtent deux, sçavoir, la definition du concile de ne rien ajoûter au concile de Nicée, à l'occasion du faux symbole de Theodore, & la conservation des droits des provinces, à l'occasion de la plainte des Evêques de Chypre. C'est tout ce que nous connoissons des actes du concile general d'Ephese.

An. 431.
31. Juillet.
c. 2.
c. 3.
4 c.
c. 5.
c. 6.

LIVRE

An. 431.
Août.

LIVRE VINGT-SIXIEME.

I.
Arrivée du Comte Jean à Ephese.
Conc. Eph. p. 721.
Synod. Bal. 1, 16.

CEPENDANT le Comte Jean arriva à Ephese, aïant fait une très-grande diligence. Aussi-tôt il alla visiter separément les Evêques de l'un & de l'autre parti ; car leur division empêchoit de les voir ensemble. Saint Cyrille & Memnon ne parurent point. Le comte Jean fit dire aux absens, & dit lui-même aux presens, de se trouver le lendemain tous à son logis, & ils lui parurent tous si animés les uns contre les autres, qu'il crut devoir mettre entr'eux des troupes de soldats, dans le voisinage de leurs quartiers. Le lendemain, Nestorius vint dès la pointe du jour. Jean d'Antioche vint un peu après, avec les Evêques de son parti : Saint Cyrille vint aussi avec tous les autres Evêques, excepté Memnon seul. Il s'éleva un grand tumulte, parce que ceux qui étoient avec saint Cyrille, c'est-à-dire les catholiques, ne pouvoient souffrir la presence de Nestorius. Le comte Jean voulut faire lire la lettre de l'Empereur, dont il étoit chargé ; mais les catholiques ne vouloient point que Nestorius, ni les Orientaux schismatiques fussent presens, ni que l'on fît retirer Saint Cyrille, comme les Orientaux pretendoient. Cela causa une grande dispute, qui consuma une bonne partie du jour. Le Comte Jean proposa de faire retirer tous les deux, Cyrille & Nestorius ; puisqu'aussi bien ils n'étoient point nommés dans la lettre de l'Empereur. Les catholiques s'y opposoient, & ne vouloient pas même que les schismatiques fussent presens : enfin le comte Jean l'emporta, & fit retirer saint Cyrille & Nestorius.

On

On fit donc vers le soir, en presence de tous les autres, la lecture de la lettre de l'Empereur. Elle étoit adressée au Pape Celestin & à Rufus de Thessalonique, comme s'ils eussent été presens, & aux autres Evêques, dont en comptant ces deux il y en avoit cinquante-un de nommés, mêlant indifferemment les schismatiques avec les catholiques. Seulement, on avoit affecté de ne point nommer Nestorius, Cyrille & Memnon, les regardant tous trois comme deposés. La lettre le portoit expressément en ces termes: Nous avons approuvé la deposition de Nestorius, de Cyrille & de Memnon, que vôtre pieté nous a fait connoître; & c'est tout ce qu'elle contenoit de considerable. Elle faisoit mention d'une lettre d'Acace de Beree, qui n'aiant pû venir au concile, à cause de son grand âge, exhortoit tous les Evêques à la paix: l'Empereur envoïoit au concile cette lettre d'Acace, & donnoit pouvoir au comte Jean, de faire ce qu'il jugeroit à propos.

An. 431. Août. *Conc. Eph. p. 721.*

La lecture de la lettre de l'Empereur fut écoutée patiemment pas les schismatiques, & ils y applaudirent: au contraire les catholiques temoignerent en être mal contens, parce qu'elle approuvoit la prétenduë deposition de Cyrille & de Memnon. Pour éviter un plus grand tumulte, le comte Jean fit arrêter tous les trois deposés. Le comte Candidien, qui avoit été present à toutes les deliberations & les actions du comte Jean, se chargea de la garde de Nestorius; & on peut croire qu'il ne le traita pas durement. Saint Cyrille fut mis à la garde du comte Jaques, capitaine de la quatriéme compagnie. Comme Memnon étoit absent, le comte Jean fit venir l'œconome, le défenseur & l'archidiacre de l'Eglise d'Ephese, & leur declara la condamnation de Memnon: leur enjoignant de garder avec grand soin

p. 724.

An. 431. Août.

l'argent de l'Eglise, comme en devant répondre. C'est qu'il supposoit le siege d'Ephese vacant par cette deposition.

Après cela, le comte Jean descendit à la grande Eglise pour faire ses prieres. Comme il sçût que Memnon étoit dans l'évêché, il y envoïa un des officiers de sa suite, afin de sçavoir s'il pourroit lui parler, ou s'il refuseroit de le venir trouver. Memnon vint aussi-tôt. Le comte Jean lui fit des reproches de ce qu'il n'étoit pas venu le matin. Memnon dit qu'il s'étoit trouvé mal; & pour montrer que ce n'étoit pas une excuse affectée, il alla de lui même au logis du comte Jean, pour se soumettre aux ordres de l'Empereur. Il fut mis aussi entre les mains du comte Jaques, qui le fit garder comme saint Cyrille, par des soldats nommés scutariens & palatins. Le comte Jean écrivit aussi-tôt à l'Empereur la relation de ce qu'il avoit fait en cette premiere journée: ajoutant qu'il exhortoit les Evêques à la paix, & qu'il y feroit tout son possible: quoi qu'il eût peu d'esperance d'y réüssir, tant il voïoit les esprits alienés & aigris de part & d'autre.

II. Plaintes des catholiques.

Les Evêques catholiques; c'est-à-dire tout le vrai concile, furent très-mal contens de ce procedé. Ils s'en plaignirent à l'Empereur, par une lettre, où après avoir raconté l'entreprise des schismatiques contre les chefs du concile, ils ajoutent: Ils vous ont envoïé cette déposition, comme faite par tout le concile; & vôtre majesté l'aïant reçuë, a ordonné qu'elle subsistât, croïant qu'elle étoit émanée du concile, au lieu qu'elle est faite contre le concile, par les partisans de Nestorius, en vengeance de ce que nous l'avons deposé. C'est pourquoi nous avons tous recours à vôtre pieté, vous priant que ce qui à été fait contre Nestorius & ses partisans demeure

Conc. Eph. p. 766. C.

meure en sa force, & que ce qu'ils ont fait contre les chefs de nôtre concile soit declaré nul. Car si la sentence du concile contre Nestorius est raisonnable, & si vôtre majesté l'approuve : elle voit bien que ce que les partisans de Nestorius ont fait contre le concile, est absolument nul, comme un effet de pure vengeance. Nous vous prions donc, de nous delivrer enfin de cette affliction, & de nous faire rendre les chefs du concile, les saints Evêques Cyrille & Memnon : car il est juste, que ceux qui ont combattu avec nous pour la défense de la religion soient honorés, & non pas condamnés avec ceux qui ont été convaincus de blasphème contre JESUS CHRIST. Cette lettre fut souscrite par Juvenal de Jerusalem & tous les autres. An. 431. Aout.

Le concile fut encore plus troublé, en apprenant que le comte Jean n'avoit pas fait un rapport fidéle à la cour : ensorte que l'on y deliberoit d'envoïer en exil saint Cyrille & Memnon, comme si leur deposition avoit été approuvée par le concile. Cela obligea les Catholiques d'écrire à l'Empereur une autre lettre plus pressante, où ils parlent ainsi : La lettre qui nous vient d'être lûe par le comte Jean, nous a mis dans un grand trouble, nous faisant voir l'imposture que l'on a portée à vos oreilles; car vôtre majesté parle, comme aïant reçû de nous une relation, qui contient la déposition des saints Evêques Cyrille & Memnon. C'est pourquoi nous osons vous representer, que le concile œcumenique, soutenu de tout l'Occident, avec le siege apostolique de Rome, toute l'Afrique & toute le l'Illyrie, n'a point déposé ces saints Evêques : au contraire, il estime leur zele pour la foi, & les juge dignes de recevoir de grandes louanges des hommes, & de JESUS-CHRIST,

Epist. Cyr. ad C. P. Conc. Eph. pag. 760.

Conc. Eph. p. 708.

An. 431. Aout.

CHRIST, la couronne de gloire. Nous n'avons deposé que l'heretique Nestorius, comme nous avons écrit à vôtre majesté. Nous avons encore été fort affligés, de voir que par surprise on a mêlé avec nos noms ceux des partisans de Jean d'Antioche, qui se sont separés du concile, & des Celestiens deposés qui sont avec lui, & que vous n'avez envoïé qu'une lettre pour eux & pour nous. Cependant il y a long-tems, que nous vous avons fait sçavoir comment ils se sont separés du concile: l'injure qu'ils ont faite à nos chefs, & l'excommunication, que le concile a prononcée contr'eux. Nous vous déclarons encore, que nous ne pouvons les recevoir à nôtre communion: tant à cause de cet excés, que parce qu'ils défendent toûjours Nestorius, loin de souscrire à sa deposition, & parce qu'ils ont osé vous circonvenir. Nous vous supplions de nous rendre les saints Evêques Cyrille & Memnon, & de procurer la conservation de la foi, qui paroît en son entier, dans les actes que nous avons faits contre Nestorius. Que si vous voulez être mieux informé de ce qui s'est passé entre nous & les schismatiques, nous vous supplions d'envoier au concile telles personnes qu'il vous plaira, pour vous en instruire de vive voi.

III. Autres lettres des Catholiques. *Conc. Eph. p. 767.*

Le concile écrivit aussi aux Evêques qui se trouvoient alors à Constantinople, aux prêtres & aux diacres de la même ville, en ces termes: Sçachez que nous sommes à Ephese, comme en prison, enfermés depuis trois mois: sans pouvoir, ni par mer, ni par terre, envoïen sûrement personne à la cour, ni ailleurs; car toutes les fois, que nous avons fait sçavoir de nos nouvelles, ceux qui les ont portées n'ont pû se sauver que déguisés, par differens chemins, & au travers de mille dangers. La raison pourquoi nous sommes ainsi gardés, c'est que l'on a fait de

de faux rapports à l'Empereur, de tout ce qui nous concerne. Les uns ont dit, que nous faisons des seditions; les autres, que le concile œcumenique a deposé Cyrille & Memnon; d'autres, que nous sommes entrés en conference amiable avec les schismatiques, dont Jean d'Antioche est le chef. Et de peur que la verité ne soit connue, on nous enferme, & on nous maltraite. Dans cette extremité, nous nous pressons de vous écrire, comme aux vrais enfans du concile œcumenique, de ne pas abandonner la foi, & de vous prosterner avec larmes devant l'Empereur, pour l'instruire de tout. Car nous n'avons jamais condamné Cyrille & Memnon; nous ne pouvons nous separer de leur communion, & nous nous estimerions très-heureux d'etre bannis avec eux. Nous sommes aussi resolus de ne point recevoir à nôtre communion les schismatiques, jusqu'à ce qu'ils aïent reparé tous leurs excés; & d'abandonner plûtôt nos Eglises, ce qu'à Dieu ne plaise. Demandez qu'on ait pitié de nous, & qu'on nous délivre enfin de cet honnête exil: si nous sommes dignes de voir l'Empereur, qu'on nous le permette: si on nous en juge indignes, qu'on nous permette de retourner à nos Eglises, afin que nous ne perissions pas tous ici de maladie ou de chagrin. A cette lettre étoit joint un petit memoire en ces termes: Le chaud & le mauvais air nous tuent: on enterre presque tous les jours quelqu'un: on renvoïe les valets malades. Sçachez toutefois que quand on nous feroit tous mourir ici, nous ne ferons autre chose que ce que Nôtre-Sauveur JESUS-CHRIST a ordonné par nous. On croit que ce memoire étoit pour saint Dalmace en particulier.

An. 431. Aout.

p. 770. C.

Saint Cyrille écrivit au clergé & au peuple de Constantinople, marquant les deux lettres

Aout.
Conc. Eph. p. 759.

que le concile avoit écrites à l'Empereur, & ajoûtant : le comte Jean a emploïé mille moïens, pour obliger le concile à communiquer avec les schismatiques ; mais jusques ici on n'a pas voulu en entendre parler : tous demeurent fermes, en disant, que cela est impossible : à moins qu'ils cassent ce qu'ils ont fait contre les canons, qu'ils demandent pardon au concile, & qu'ils anathematisent par écrit Nestorius & sa doctrine. Le comte Jean n'aïant pas réussi dans ce dessein, s'est avisé d'autre chose, & a demandé au concile de lui donner une exposition de foi par écrit, pour la faire souscrire aux autres, & pouvoir dire à son retour : Je les ai racommodés, ce n'étoit que des passions humaines qui les divisoient. Le concile s'en est bien apperçu, & a resisté fortement, en disant : Nous ne leur faisons point d'injure, nous n'avons pas été appellés ici comme des heretiques, mais pour soutenir la foi, comme nous avons fait, & l'Empereur n'a pas besoin de l'apprendre, il la sçait, & il y a été baptisé. Cette tentative n'a donc pas mieux réussi aux Orientaux. Ils ont voulu dresser une exposition de foi, qui les a divisés, & ils en disputent encore. Les uns veulent bien nommer la sainte Vierge *Theotocos*, avec *Anthropotocos* ; les autres disent, qu'ils se feront plûtôt couper les mains que d'y souscrire. Ainsi ils se rendent ridicules & se montrent heretiques. Instruisez tout le monde de ceci, particulierement les Abbés : de peur que le comte Jean ne rapporte à son retour les choses autrement qu'elles ne sont. Ne vous rebutez pas de travailler pour nous, & sçachez que vous plairez par là à Dieu & aux hommes. Ici même des Evêques, qui ne nous avoient jamais vûs, sont prêts de donner leur vie pour nous, & nous viennent dire en pleurant, qu'ils souhaitent d'aller

d'aller en exil, ou de mourir avec nous. Nous sommes tous dans une grande affliction, aïant des soldats qui nous gardent, & qui couchent à la porte de nos chambres, moi particulierement. Tout le reste du concile souffre extremement: plusieurs sont morts, les autres sont reduits à vendre ce qu'ils ont pour fournir à la dépense. An. 431. Aout.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Theopempte, à Daniel, & à Potamon, trois Evêques d'Egypte, qui étoient à Constantinople. Potamon y étoit demeuré depuis l'année précedente, Theopempte & Daniel avoient été à Ephese, & assisté à la déposition de Nestorius. Il y a donc apparence, qu'ils étoient retournés à Constantinople, pour porter les premieres lettres du concile. Saint Cyrille leur écrit ainsi: On a publié ici plusieurs calomnies contre moi: que plusieurs baigneurs m'avoient suivi d'Alexandrie; que des religieuses étoient sorties; que la déposition de Nestorius s'est faite par mes intrigues, contre l'intention du concile; mais, graces au Sauveur, les calomniateurs ont été convaincus, & le comte Jean étant arrivé à Ephese, les a condamnés, n'aïant rien trouvé de veritable. Il a vû aussi que le concile a condamné Nestorius, poussé par son propre zele, & ne pouvant souffrir ses blasphêmes. Depuis la lecture de la lettre de l'Empereur, qui approuve la déposition de tous les trois, on nous garde, & nous ne sçavons ce qui en arrivera; mais nous rendons graces à Dieu de l'honneur que nous avons de souffrir pour son nom; car ce ne sera pas sans récompense. Le concile n'a point voulu communiquer avec Jean d'Antioche, mais il est demeuré ferme, en disant: Voilà nos personnes, voilà nos Eglises, voilà nos villes, vous êtes les maîtres. Il nous est impossible de communiquer avec les Orientaux, si leur procedure calom-

Sup. l. 25. n. n. 40.

Conc. Eph. pag. 772.

An. 431. Aout. *Conc. Eph. p. 752. C.*

calomnieuse contre nos confreres n'est cassée, & s'ils ne confessent la foi catholique ; car ils sont dans les sentimens de Nestorius, & ne les cachent pas. Ces lettres du concile & de saint Cyrille furent portées à Constantinople par un mendiant, cachées dans le creux d'une canne, qu'il tenoit à la main, demandant l'aumône par les chemins. On fut obligé d'user de cette industrie, parce que les partisans de Nestorius à Constantinople gardoient les vaisseaux & les chemins, pour empêcher que personne n'entrât ni ne sortît de la part du concile.

IV. Lettres des schismatiques. *Synod. Balu. c. 17.*

Les schismatiques de leur côté écrivirent à l'Empereur par le comte Jean, soit qu'il retournât, ou qu'il fît tenir les lettres ; comme il étoit porté par la lettre de l'Empereur, que l'on devoit s'en tenir à la foi de Nicée. Ils en prennent occasion de se declarer contre les douze articles de saint Cyrille, dont ils relevent les prétenduës erreurs : ils citent la lettre d'Acace de Berée, envoïée par l'Empereur, & ajoûtent : Il le sçait bien, lui qui est âgé de cent dix an, qui a passé sa vie à combattre pour l'Evangile, qui a assisté à plusieurs conciles, & a toûjours eu les Apollinaristes dans son voisinage. En effet Berée étoit en Syrie comme Laodicée, dont étoit Appollinaire. Les Orientaux ajoûtent : que le comte Jean leur avoit ordonné de la part de l'Empereur, de s'expliquer sur le terme de la Mere de Dieu, ce qu'ils font, & mettent leur confession de foi, qui est catholique, & la même dont saint Cyrille se contenta depuis. En même tems

c. 18.

ils écrivirent à l'église d'Antioche, c'est-à-dire au clergé, aux moines & au peuple, pour les instruire de ce que le comte Jean avoit fait à Ephese : comme l'Empereur avoit approuvé la condamnation de Cyrille & de Memnon, & comme ils étoient gardés étroitement : mais

mais ils ne disent pas, que Nestorius devoit être traité de même. Ils exhortent les predicateurs à parler contre la prétendue erreur de Cyrille, & tous de prendre garde à ceux qui la voudroient semer à Antioche, & les livrer aux juges comme seditieux. Cette lettre est souscrite par Jean d'Antioche & douze autres Evêques. Ils écrivirent encore à Acace de Berée: marquant tout de même la condamnation & la prison de Cyrille & de Memnon, sans parler de Nestorius; & se plaignant que leurs adversaires écrivent par tout des lettres, pour remplir de seditions les villes & les provinces.

An. 431. Aout.

c. 10.

V. Lettres de saint Isidore de Peluse.

Evagr. lib. 1. c. 15. Ephr. ap. Phot. c. 228. p. 777. Süed. Isid. Isid. lib. 11. epist. 137. 228. Lib. 1. epist. 110.

Les lettres qui venoient d'Ephese contre saint Cyrille, firent même impression sur saint Isidore de Peluse, un des plus illustres solitaires de ce tems là. Bien que natif d'Alexandrie, il passa sa vie à Peluse. Il étoit prêtre, & joignoit une profonde connoissance de la theologie aux austerités de la vie monastique. Il avoit écrit plusieurs ouvrages, entr'autres un traité contre les Gentils; mais il ne nous reste que des lettres, au nombre de deux mille douze, écrites d'un style laconique & élegant. Voici celle qu'il écrivit à saint Cyrille en cette occasion: La prévention ne voit pas clair, mais l'aversion ne voit goute. Si donc vous voulez éviter l'un & l'autre de ces défauts, ne portez pas des condamnations violentes, mais examinez les causes avec justice: Plusieurs de ceux qui sont assemblés à Ephese, vous accusent de venger vôtre inimitié particuliere, plûtôt que de chercher sincerement les interêts de JESUS-CHRIST. Il est, disent-ils, neveu de Theophile, il imite sa conduite, & cherche à se faire valoir, comme l'oncle, qui répandit sa fureur contre le bien heureux Jean: quoi qu'il y ait bien de la difference entre les accusés.

An. 431. Aout. Ep. 311.

Saint Isidore écrivit aussi à l'empereur Theodose en ces termes : Si vous pouvez prendre le tems d'aller en personne à Ephese, les jugemens qui s'y rendront seront sans reproche; mais si vous abandonnez les suffrages à une passion tumultueuse, qui garantira le concile des railleries? vous y apporterez le remede, si vous empêchez vos domestiques de dogmatiser: car ils sont bien éloignés de servir leur prince, & prendre en même tems les interêts de Dieu. Craignez qu'ils ne fassent perir l'empire par leur infidelité, en le faisant choquer contre l'Eglise, qui est la pierre solide, inébranlable suivant la promesse de Dieu. Dans une autre lettre à saint Cyrille, il marque que sa foi sur le mystere de l'Incarnation, est entierement catholique.

ep. 323.

VI. Remontrances des Catholiques de C. P.

Le mendiant qui portoit les lettres du concile, arriva heureusement à Constantinople, & les rendit aux Evêques, au clergé, aux abbés, & particulierement à saint Dalmace. Le clergé de Constantinople presenta en cette occasion une requête à l'Empereur, non moins ferme que respecteuse. Si vôtre majesté, disent-ils, approuve la déposition de Cyrille & de Memnon, faite par les schismatiques, nous sommes prêts à nous exposer tous avec le courage qui convient à des chrétiens, aux mêmes perils que ces saints personnages; persuadés que c'est leur rendre la recompense convenable, de ce qu'ils ont souffert pour la foi. Nous vous supplions donc d'appuïer le jugement de ceux qui sont le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des sieges, & qui, après avoir examiné soigneusement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce saint homme (c'est saint Cyrille) Et n'exposez pas toute la terre à une confusion generale, sous prétexte de procurer la paix, & d'empêcher la separation d'une petite partie de l'Orient,

Conc. Eph. p. 778.

qui

qui ne se separeroit pas, si elle vouloit obéïr aux canons. Car si le chef du concile œcumenique souffre cette injure, elle s'étend à tous ceux qui sont de son avis; il faudra que tous les Evêques du monde soient déposés avec ces saints personnages, & que le nom d'orthodoxe demeure à Arius & à Eunomius. Ne souffrez donc pas, que l'Eglise qui vous a nourri, soit ainsi déchirée, ni que l'on voïe des martyrs de vôtre tems; mais imitez la pieté de vos ancêtres, en obeïssant au concile, & soutenant ses decrets par vos ordonnances. An. 431. Aout.

Saint Dalmace s'étant mis en priere sur ce sujet, une voix descenduë du ciel lui ordonna de sortir de son monastere, où il étoit enfermé depuis quarante-huit ans, sans en avoir voulu sortir; quoique l'empereur l'eût souvent prié d'assister aux processions, qui se faisoient à l'occasion des tremblemens de terre. Il sortit alors, & avec lui tous les moines de tous les monasteres, conduits par leurs abbés. Ils marcherent vers le palais, chantant à deux chœurs; & un grand peuple de catholiques les suivit. Quand ils furent arrivés, les abbés entrerent dans le palais, étant appellés par l'Empereur: les moines demeurerent dehors avec le peuple, continuant de psalmodier. Les abbés sortirent, aïant reçû une réponse favorable. Tout le peuple s'écria: Les ordres de l'Empereur? Les abbés répondirent: Allons à l'Eglise de saint Mocius, & l'on vous lira la lettre; vous apprendrez aussi la réponse de l'Empereur. Ils y allerent tous, les moines & le peuple. Le chemin étoit par une des grandes ruës, & l'Eglise de saint Mocius à une extremité de la ville près la porte dorée. Les moines marchoient toûjours en chantant & portant des cierges, & ils arriverent au bout de la ville en chantant le dernier pseaume. Le peu-

Conc Eph. p.751.E.

Cang. C.P. Lib. IV. n. 65. p.

An. 431. Aout. peuple les voïant passer, crioit contre Nestorius.

Conc. Eph. p. 754. Quand ils furent arrivés à l'Eglise de saint Mocius, on lût la lettre du concile; & le peuple s'écria tout d'une voix: Anathême à Nestorius. Saint Dalmace monta à la tribune, & dit: Si vous voulez entendre, faites silence; ne nous troublez point, & donnez-vous patience. L'Empereur a lû la lettre qui vient de vous être lûë, & en a été persuadé. Je lui avois dit, quand il vint me voir, qu'il falloit écrire au saint concile, ce qu'on lui avoit dit; mais on ne l'a point écrit. Pour ne le pas chagriner, j'ai laissé le reste, que ceux qui lui ont fait le rapport n'ont pas declaré. Je lui ai donc dit ce qui convenoit, que je ne puis à present vous dire: car ne croïez pas que je veuille me faire valoir. *Ps. 52. 6.* Le Seigneur brisera les os de ceux qui plaisent aux hommes. L'Empereur a entendu par ordre tout ce qui s'est passé, il en a rendu graces à Dieu, & a approuvé la procedure du concile, comme il étoit digne de lui. Ce ne sont pas mes paroles qui l'ont persuadé, mais il a suivi la foi de ses peres. Enfin il a reçû la lettre comme il falloit, il l'a lûë, & y ajoûtant foi il a dit: S'il est ainsi, que les Evêques viennent. Je lui ai dit: On ne leur permet pas de venir. Personne, m'a-t-il dit, ne les empêche. Je lui ai dit: On les a arrêtés. De l'autre parti, plusieurs vont & viennent librement; mais on ne permet pas de vous rapporter, ce que fait le saint concile. Je lui ai dit encore devant tout le monde, pour soutenir le parti de Cyrille: Qui voulez-vos écouter, six mille Evêques, ou un seul impie? J'ai dit six mille, en comptant ceux qui dependent des metropolitains. Cela tendoit à avoir un ordre pour faire venir des Evêques, comme il en vient de la part du concile, qui expliqueront ce qui s'est pas-

passé. L'Empereur m'a répondu : Vous avez bien dit : priez pour moi. Je sçai que l'Empereur est attaché à Dieu & au saint concile, & n'écoutera plus les hommes pervers. Priez donc pour l'Empereur & pour nous. Le peuple de Constantinople s'écria tout d'une voix : Anathéme à Nestorius. An. 431. Août.

VII. Reponses des Catholiques de Constantinople au concile. *Conc. Eph. p.782.*

L'Empereur envoïa donc un ordre aux Evêques des deux partis, c'est-à-dire, de saint Cyrille & de Jean d'Antioche, d'envoïer d'Ephese chacun les deputés qu'ils jugeroient à propos, pour venir à la cour l'instruire de vive voix. Cet ordre fut adressé au comte Jean; & cependant saint Cyrille & Memnon devoient demeurer en prison. En même tems les Evêques, qui étoient à Constantinople, au nombre de sept, repondirent aux Peres du concile, par une lettre datée du vingtiéme de Mesori, indiction quinziéme; c'est-à-dire du treiziéme d'Août 431. où ils les felicitent de leurs souffrances pour la bonne cause : offrant de les aller trouver, ou de demeurer à Constantinople, selon que le concile leur ordonnera. *p.772.* Le clergé de Constantinople leur écrivit aussi; & à la tête de cette lettre sont nommés le premier Dalmace, Tigrius, Samson & Maximien, comme les principaux prêtres. *p.759.* Nous avons, disent-ils, fait lire publiquement dans l'Eglise vos lettres adressées à l'Empereur, touchant la déposition de Nestorius. Tout le peuple l'a approuvée comme nous, & a fait plusieurs acclamations à vôtre louange. Nous vous prions de songer desormais à rétablir nôtre Eglise, car c'est la seule chose qui reste à faire : c'est-à-dire, d'ordonner un Evêque de Constantinople. Dalmace prêtre archimandrite, & pere des monasteres, avoit souscrit le premier; mais il ne laissa pas d'écrire encore en son particulier au concile, pour le feliciter

 de

An. 431. Aout. Coll. Baluz. p. 653. Con. Eph. p. 785.

de sa victoire contre l'heresie. Alypius prêtre des apôtres écrivit aussi à saint Cyrille sur le même sujet, le regardant comme un confesseur & un martyr. Il dit à la fin: Le diacre Candidien qui vous rendra cette lettre, vous dira tout ce qui se passe ici, avec quelle liberté & quelle hardiesse nous avons parlé, & tout ce que nous avons fait.

XIII. Deputation du concile à la cour.

Les ordres de l'Empereur aïant été declarés à Ephese, par le comte Jean, le concile nomma huit deputés; sçavoir, le prêtre Philippe legat du Pape, & sept Evêques: Arcade, un des deputés d'Occident, Juvenal de Jerusalem, Flavien de Macedoine, Firmus de Cappadoce, Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine, Evoptius de Ptolemaïde, avec une procuration portant ordre, premierement de ne communiquer en aucune maniere avec Jean d'Antioche & son conciliabule schismatique: que si l'Empereur, ajoûtent les Peres, vous oblige de communiquer avec eux; vous ne lui obéirez, qu'à condition qu'ils souscriront à la déposition de Nestorius; qu'ils demanderont pardon au concile par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos presidens: qu'ils anathematiseront la doctrine de Nestorius; & qu'ils travailleront avec vous, pour nous faire rendre les saints archevêques Cyrille & Memnon: en ce cas nous vous permettons, de leur promettre vôtre communion, & de nous en écrire: afin que quand nous serons convenus avec vous, on puisse faire avec eux une paix solide. Mais vous ne leur promettrez point vôtre communion, que le saint concile n'ait recouvré ses presidens. Sçachez au reste, que si vous negligez quelqu'un de ces ordres, le saint concile n'approuvera point ce que vous aurez fait, & ne vous recevra point à sa communion. Berinien Evêque de Perge souscrivit le premier, puis tous les autres Evêques. Le concile donna aussi

Conc. Eph. pag. 780.

p. 784.

à

à ses deputés des memoires, pour contredire aux pretentions des Orientaux; & une lettre à l'Empereur: où ils insistent principalement sur la délivrance de Cyrille & de Memnon, & le congé de retourner tous à leurs Eglises. On peut croire qu'ils chargerent aussi leurs deputés des réponses aux sept Evêques, qui leur avoient écrit de Constantinople, & à saint Dalmace. Le concile les remercie de leur affection, les exhorte à demeurer à Constantinople, & à continuer de faire connoître à l'Empereur les fraudes des Orientaux: Comme nous croïons, ajoûtent-ils, que ce que nous vous avons déja écrit, n'est pas venu à vôtre connoissance; nous vous en envoïons des copies, & nous vous prions aussi de nous faire sçavoir, si nos memoires ont été rendus à l'Empereur; afin que s'il ne les a pas reçûs, il sçache les artifices qu'on a emploïés contre nous. Dans la lettre à saint Dalmace, le concile reconnoît que c'est lui seul à qui ils ont l'obligation d'avoir découvert la verité à l'Empereur, & ajoûtent: Nous sçavons, qu'avant que Nestorius vînt à Constantinople, Dieu vous revela ce qu'il avoit dans le cœur, & que vous disiez à tous ceux qui venoient à vôtre cellule: Prenez garde à vous, mes freres, il est arrivé en cette ville une méchante bête, qui nuira à beaucoup de gens par sa doctrine. *Conc. Eph. p.773.* *Coll. Baluz. p.653.*

Les Orientaux de leur côté deputerent huit Evêques; Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himerius de Nicomedie, Paul d'Emese, comme vicaire d'Acace de Berée; Macaire de Laodicée, vicaire de Cyrus de Tyr; Apringius de Calcide, vicaire d'Alexandre d'Apamée; Theodoret de Cyr, vicaire d'Alexandre d'Hieraple, Hellade de Ptolemaïde. La procuration dont ces deputés furent chargés est trés generale, & porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils ju- *Conc. Eph. p.725.*

An. 431. Aout. jugeront à propos, soit devant l'Empereur, soit dans le consistoire, dans le senat, ou dans un concile: avec promesse de ratifier tout ce qu'ils auront fait, & de souscrire leurs conventions, même synodalement. La seule exception est contre les chapitres de saint Cyrille, que l'on défend de recevoir. Alexandre d'Hieraple souscrivit le premier avec la même restriction: puis Dorothée de Marcianople. Avec ce mandement, les deputés furent chargés d'une requête à l'Empereur; dans laquelle, sans parler des dépositions de Nestorius & des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cause des articles de Cyrille; & conjurent l'Empereur par tout ce qu'il y a de plus saint, de veiller à la conservation de la foi, dont ils le font juge, & d'obliger leurs adversaires à en traiter en sa presence par écrit; soutenant comme il est vrai, qu'on ne peut souffrir dans l'Eglise deux doctrines differentes. Ils se plaignent en passant des entreprises de Juvenal de Jerusalem, sur la Phenicie & l'Arabie; & demandent la liberté de retourner à leurs Eglises, si la question de la foi ne peut être alors terminée.

Evagr. I. c. 7. Après que les deputés furent partis, l'Empereur envoïa ordre à Nestorius de se retirer d'Ephese, lui permettant d'aller où il voudroit. Il demanda de se retirer au monastere de saint Euprepius près d'Antioche, où il avoit été élevé dans sa jeunesse: ce qui lui fut accordé, avec les voitures & les commodités necessaires pour l'y conduire. Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le prefet du pretoire Antiochus, & sa réponse pleine d'actions des graces: disant, que rien ne lui est plus honorable que d'être éloigné pour la religion: il demanda seulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ses douze articles) soient notés par

Baluz. synod. c. 24. c. 25.

des

des lettres de l'Empereur, de peur que les simples ne soïent surpris.

An. 431. Septemb. IX. Deputés ouis à Calcedoine. *Conc. Eph. p. 731. E.*

Quand les deputés des deux partis furent arrivés à Calcedoine, on les y fit demeurer ; & on ne permit, ni aux uns, ni aux autres, d'entrer à Constantinople, de peur d'exciter sedition. Les Orientaux étant arrivés à Calcedoine, apprirent par bruit commun, que Nestorius avoit été éloigné d'Ephese ; ce qui les affligea fort, voïant que sa déposition étoit confirmee. C'est ce qu'ils écrivoient à ceux de leur parti l'onziéme du moi Macedonien Gorpiée, c'est-à-dire, le quatriéme de Septembre, & que ce jour-là ils attendoient l'Empereur, qui devoit venir à la maison de Rufin prés de Calcedoine, & y entendre les parties. L'Evêque Himerius n'étoit pas encore arrivé : ainsi ils n'étoient que sept Evêques de part & d'autre.

Conc. Eph. p. 736. Synod. Baluz. c. 27. Sup. 25. n. 54.

L'Empereur vint en effet. Il écouta favorablement les uns & les autres, & d'abord les Orientaux crurent avoir l'avantage. Les catholiques pressoient la délivrance de saint Cyrille, & demandoient qu'il vint, pour se défendre lui-même : les Orientaux soutenoient, qu'il falloit commencer par regler la foi. L'Empereur ordonna, que chacun lui presentât sa confession. Les Orientaux dirent, qu'il leur étoit impossible d'en faire d'autre que celle de Nicée : ce que l'Empereur trouva bon. Ils renvoïerent donc aux leurs la copie de l'exposition de foi, qu'ils avoient apportée d'Ephese : les priant de leur en envoïer deux nouveaux exemplaires souscrits. Ils ajoûtent : Tout le peuple de Constantinople passe sans cesse vers nous, nous encourageant à défendre la foi, & nous avons bien de la peine à les retenir, pour ne point donner prise à nos adversaires.

Conc. Eph. p. 732.

Theodoret écrivit la même chose à son metro-

An. 431. Setemb. *Synod. Baluz. c. 30.*

tropolitain Alexandre d'Hieraple; mais apparemment depuis : car il ne paroît pas si bien esperer. Nous n'avons omis, dit-il, ni honnêteté, ni fermeté, ni priere, pour exciter le prince & le consistoire à ne pas negliger la foi, que l'on veut corrompre; mais jusques ici nous n'avons rien gagné. Nous avons protesté à l'Empereur avec serment, qu'il nous est impossible de rétablir Cyrille & Memnon, & de communiquer avec les autres, qu'ils n'aïent rejetté les articles heretiques. Mais ceux qui cherchent leurs interêts plûtôt que ceux de JESUS-CHRIST, veulent se reconcilier avec eux, même malgré nous : c'est-à-dire, que quelques-uns des Orientaux commençoient dès lors à parler de réunion. Pour nôtre ami, c'est-à-dire, Nestorius, sçachez que toutes les fois que nous en avons fait mention, soit devant le prince, soit devant son consistoire, on l'a pris à injure. Et le pis est, que l'Empereur en a le plus d'aversion, & nous a dit : Que personne ne m'en parle, son affaire est reglée. Nous travaillons à nous tirer d'ici, & à vous tirer de-là : car nous n'avons rien de bon à esperer ici. Tous sont gagnés par argent, & soutiennent, qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité.

Le peuple, graces à Dieu, est en bon état, & vient à nous incessamment. Nous avons commencé à leur parler, & à tenir de grandes assemblées; & ils nous ont écoutés avec tant de plaisir, qu'ils seroient demeurés jusques à une heure après midi, s'ils avoient pû souffrir l'ardeur du soleil. Ils étoient assemblés dans une grande cour, enfermée de quatre galeries, & nous parlions de l'étage haut de la maison. Mais tout le clergé avec ces bons moines nous persecutent fortement : ensorte qu'il y eut un combat en revenant du Rufinien, la pre-mie-

miere fois que nous eûmes audience du prince: An. 431.
plusieurs furent blessés, tant des laïques qui Septemb.
étoient avec nous, que de ces faux moines. L'Empereur a sçû, que le peuple s'assembloit avec nous, & m'aïant rencontré seul, il m'a dit: J'ai appris que vous tenez des assemblées irregulieres. Je lui ai répondu: Puis que vous me donnez la liberté de parler, écoutez-moi avec indulgence. Est-il juste que ces heretiques excommuniés fassent les fonctions ecclesiastiques; & que nous, qui combattons pour la foi, n'entrions point dans l'Eglise? Il m'a dit; Que voulez-vous que je fasse? J'ai répondu: Ce que fit le comte Jean quand il vint à Ephese. Car voïant qu'ils celebroient les assemblées, & non pas nous, il les empêcha, en disant: Jusques à ce que vous aïez fait la paix, je ne permettrai ni aux uns, ni aux autres, de les celebrer. Vous deviez ordonner de même à l'Evêque de cette ville, de ne laisser tenir les assemblées, ni à eux, ni à nous, jusques à ce que nous fussions d'accord. L'Empereur m'a repondu: Je ne puis commander aux Evêques. J'ai dit: Ne nous commandez donc rien non plus. Nous prendrons une Eglise, & nous celebrerons l'assemblée; & vous verrez qu'il y a bien plus de peuple avec nous qu'avec eux. J'ai ajoûté: Dans nos assemblées il n'y a ni lecture des saintes Ecritures, ni oblations; mai seulement des prieres pour la foi & pour vôtre Majesté, & des discours de pieté. Il l'a approuvé, & ne nous en a point empêché jusques ici. Nos assemblées croissent toûjours; mais nous sommes tous les jours en peril & en crainte, voïant la violence des moines & de clercs; & la facilité des grands. Il reste un des sermons que fit Theodoret en ce temslà, & un de Jean d'Antioche qui *Conc. Eph.*
est son adieu: prononcé dans la même assem- *p. 733.*
blée. *p. 734.*

Les

An. 431. Septemb. p. 743. 744. Les schismatiques ne manquerent pas d'envoïer d'Ephese à leur deputés la profession de foi, qu'ils demandoïent; avec des lettres où ils insistoient toûjours sur la condamnation des douze articles de saint Cyrille; soutenant que c'étoit les autoriser, que de confirmer la déposition de Nestorius. Ils envoïent en même tems à leurs deputés l'exposition des douze articles, que saint Cyrille venoit de faire à Ephese, à la priere du concile.

Part. 3. Conc. Eph. c. 1. Epist. p. 745 Conc. Eph. p. 730. A. L'Empereur entendit les deputés jusques à cinq fois. Enfin retournant à Constantinople, il laissa les schismatiques à Calcedoine, & commanda aux deputés catholiques de venir à Constantinople, pour y ordonner un Evêque. Les schismatiques s'en plaignirent par une remontrance, que l'on compte pour la seconde: car la premiere est celle dont ils avoient été chargés en partant d'Ephese. Dans celle-ci, les deputés demeurés à Calcedoine protestent devant Dieu, que si les partisans de l'heresie (c'est ainsi qu'ils nomment les catholiques) ordonnent un Evêque à Constantinople, avant que l'on ait reglé la doctrine: il y aura necessairement un schisme, qui divisera toute l'Eglise; car, disent-ils, & nous, & toutes les provinces d'Orient, du Pont, d'Asie, de Thrace, d'Illyrie, d'Italie, ne souffriront jamais que l'on reçoive les dogmes de Cyrille. Ils vous ont même envoïé un livre de saint Ambroise contraire à cette doctrine. C'est à l'Empereur qu'ils parlent.

p. 728. Baluz. synod. c. 34.

Conc. Eph. p. 736. Ils écrivirent en même-tems à Rufus Evêque de Thessalonique, pour essaïer de l'attirer à leur parti, en le prévenant contre le concile: afin qu'il se défiât de la relation de Flavien de Philippes son subdelegué à Ephese. Ils font encore mention dans cette lettre du livre de saint Ambroise, envoïé à l'empereur par l'Evêque de Milan, qu'ils nomment Martin, & qui est plû-

plûtôt Martinien. Ils disent qu'il leur a écrit, dont ils concluent que l'Italie est pour eux. Mais au mois de Septembre, où cette lettre fut écrite, il n'y avoit pas encore assés de tems pour avoir porté à Milan les nouvelles de la division arrivée à Ephese à la fin de Juin, & en rapporter des lettres: ainsi celle de Martinien devoit avoir été écrite au concile d'Ephese en general, & être tombée contre son intention entre les mains des schismatiques. Car il est bien certain, que toute l'Italie & tout l'Occident étoit attaché au Pape & à saint Cyrille.

An. 431. Septembre.

X. Fin du concile d'Ephese. Coll. Baluz. p. 156.

Cependant l'Empereur Theodose écrivit au concile en ces termes: Comme nous preferons la paix des Eglises à toute autre affaire: nous avons essaïé de vous mettre d'accord, non seulement par nos officiers, mais par nous mêmes. Mais puis qu'il n'a pas été possible de vous réünir, & que vous n'avez pas même voulu entrer en discours sur les matieres contestées: nous avons ordonné que les Evêques d'Orient s'en retournent chacun chez eux, & à leurs Eglises, & que le concile d'Ephese soit separé: que Cyrille aille à Alexandrie, & que Memnon demeure à Ephese. Au reste, nous vous declarons, que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les Orientaux; puis qu'on ne les a convaincus de rien devant nous, & qu'on n'a pas même voulu entrer en dispute avec eux. Si vous cherchez donc la paix de bonne foi, faites-le nous sçavoir: sinon, songez à vous retirer incessamment. Il ne tient pas à nous de vous accorder: Dieu sçait à qui il tient. On voit par cette lettre de l'Empereur, aussi-bien que par celle des schismatiques, que les deputés catholiques n'avoient point voulu disputer avec eux sur la doctrine devant l'Empereur, comme si elle eût été douteuse; & s'étoient contentés de soûtenir les

actes

An 431 Octobre. Con. Eph. p. 730. Synod. c. 35.

actes du concile, & de montrer que la deposition de Nestorius étoit juste & canonique; & celle de Cyrille & de Memnon, nulle & insoutenable.

Act. 18. 6. Conc. Eph. p. 745. Synod. c. 31.

A ce coup les deputés des schismatiques perdirent toute esperance. Ils envoïerent à l'Empereur une troisiéme remontrance pleine de reproches, de protestations & de menaces de la colere de Dieu. Si vous ne vous rendez pas, disent-ils, à cette priere, nous secouerons la poussiere de nos pieds, & nous crierons avec saint Paul: Nous sommes innocens de vôtre sang. Ils écrivirent aussi à ceux de leur parti à Ephese, qu'encore que l'Empereur leur eût donné audience jusqu'à cinq fois, tous leurs efforts avoient été inutiles: que jamais Cyrille n'avoit voulu entrer en discussion de ses douze articles, ni leurs juges l'y obliger, ni entendre parler de Nestorius. Ils se plaignent de la tyrannie de Cyrille; qui a, disent-ils, gagné tout le monde par seduction, par flaterie & par presens: ensorte que lui & Memnon demeurent à leurs Eglises, tandis que cet homme innocent, c'est Nestorius, est renvoïé à son monastere. Telle fut la fin du concile d'Ephese. S. Cyrille arriva triomphant à Alexandrie, & y fut reçû avec une très-grande joïe, le troisiéme jour d'Athyr, c'est-à-dire, le trentiéme d'Octobre.

Conc. Eph. p. 1057. D. Coll. Baluz. p. 591. c. 70. Socr. 7. c. 35.

Sup. 24. n. 54.

Cependant on proceda à l'election d'un Evêque de Constantinople. Les Evêques qui y étoient déja avec les legats du saint Siege, & les autres deputés du concile d'Ephese, presiderent à cette election. On proposa encore Philippe & Proclus, comme avant l'élection de Nestorius. Proclus l'eût emporté, si quelques-uns des plus puissans ne s'y fussent opposés, sous pretexte qu'il avoit été nommé Evêque de Cyzique, quoiqu'il n'y eût pas été reçû. Enfin on élût Maximien prêtre & moine, qui étoit en grande re-

reputation de pieté depuis long-tems, pour avoir fait faire à ses dépens des tombeaux pour la sepulture des personnes pieuses. Au reste, il n'étoit ni homme de lettres, ni exercé aux affaires. Il fut d'autant plus agréable aux legats du Pape, qu'il avoit été élevé dans l'Eglise Romaine. Il fut ordonné le Dimanche vingt-cinquiéme d'Octobre de la même année 431. quatre mois après la deposition de Nestorius.

An. 431. 25. Oct. Ep. Celest. Conc. Eph. 3.p.c.23.p. 1080. E. Socr.7.c.37

Aussi tôt après les Evêques qui s'étoient assemblés en concile pour cette ordination : en donnerent avis au Pape, à saint Cyrille, & autres Evêques des grands sieges, suivant la coûtume. De ces lettres il ne reste que celle qui fut adressée aux Evêques d'Epire, que les schismatiques vouloient surprendre comme les autres, en faisant croire, qu'ils communiquoient au concile d'Ephese. Le concile de Constantinople leur envoïe pour plus grande seureté la lettre du concile d'Ephese, où étoient les noms des schismatiques. Nous avons aussi la lettre que Maximien en son particulier écrivit à saint Cyrille : où il lui demande le seçours de ses prieres & de ses conseils ; & les réponses de saint Cyrille, tant au concile qu'à Maximien, où il explique la foi de l'incarnation, & anathematise de nouveau Apollinaire.

Conc. Eph. 3.p.c.19. Conc. Eph. p.801. Sup. 25. n. 59.3.p.c.17 Ib. c.18.19.

XI. Lettre du Pape saint Celestin pour la doctrine de S. Augustin.

Les lettres au Pape saint Celestin sur l'ordination de Maximien, furent portées par le prêtre Jean, & le diacre Epictete, qui arriverent à Rome vers Noël. C'est environ le tems, que le Pape écrivit aux Evêques de Gaule, pour la défense de saint Augustin; dont quelques prêtres Gaulois continuoient d'attaquer la doctrine après sa mort. Prosper & Hilaire, qui en avoient écrit à saint Augustin, allerent à Rome, & se plaignirent au Pape saint Celestin ; ce qui lui donna occasion d'écrire cette lettre. Elle est adressée à

Sup. 24. n. 58.59. To. 2. conc. p. 1611. Celest. ep. 1.

An. 431. à Venerius Evêque de Marseille, Leonce de Frejus, Marin, Auxone, Arcade, Filtanius, & aux autres Evêques des Gaules. Le Pape leur reproche fortement leur negligence à reprimer ce scandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enseigner à vôtre préjudice; vôtre silence en cette occasion est suspect de connivence; & nous serions suspects nous-mêmes si nous nous taisions. Tous ceux qui enseignent mal, doivent sçavoir qu'il leur convient plûtôt d'apprendre. Que faites-vous dans les Eglises, s'ils ont l'autorité de prêcher? Si ce n'est que quelques Evêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été depuis peu tirés d'entre les laïques. Venant à saint Augustin, il en parle ainsi: Augustin, homme de sainte memoire, a toûjours été dans nôtre communion, pour son merite, & n'a jamais été fletri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon: sa science étoit telle, je m'en souviens, que mes predécesseurs le contoient entre les principaux docteurs: il étoit aimé & honoré de tout le monde. C'est pourquoi vous devez resister à ceux qui osent attaquer sa memoire, & leur imposer silence.

c. 2.

Ap Leo. Quesn. p. 73

A cette lettre du Pape S. Celestin, sont joints neuf articles touchant la grace, cités comme partie de la même lettre, dès le commencement du siecle suivant.

V not. Sirm. p. 1618. A & Diss. 3. Quesn. a

Ces articles sont precedés d'un avertissement, qui porte: que quelques-uns, qui se glorifient d'être catholiques, & qui anathematisent Pelage & Celestius, ne laissent pas de parler contre nos maitres: comme s'ils avoient excedé les bornes necessaires, & font profession de n'approuver que ce que le saint Siege a defini. C'est pourquoi l'on a crû devoir rechercher ce que les Papes ont déja defini touchant la grace, contre les defenseurs criminels du libre

bre arbitre ; & y joindre quelques sentences des conciles d'Afrique, que les Papes ont adoptées en les approuvant. An. 431.

XII. Articles touchant la grace.

1. Par le peché d'Adam tous les hommes ont perdu le pouvoir *naturel* & l'innocence ; & personne ne peut sortir de l'abîme de cette chûte par le libre arbitre, si la grace de Dieu ne le releve. 2. Personne n'est bon par lui-même : il faut que celui qui seul est bon se communique à lui. 3. Personne même étant renouvellé par la grace du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du demon & les desirs de la chair, si par le secours journalier de Dieu il ne reçoit le perseverance dans la bonne vie. Ces trois articles sont tirés de la lettre du Pape saint Innocent, au concile de Carthage, écrite en 417. Dans le premier, il faut entendre par le pouvoir naturel, celui que l'homme avoit dans la justice originelle. 4. Personne n'use bien du libre arbitre, que par la grace de JESUS-CHRIST. Tiré de la lettre du même Pape au concile de Mileve. 5. Tous les desirs, les œuvres & le merites des Saints, se doivent rapporter à la gloire de Dieu ; parce que personne ne lui est agréable que par les dons qu'il a reçûs de lui. Tiré de la lettre du Pape Zosime, à tous les Evêques du monde, y joignant la reflexion des Evêques d'Afrique. 6. Dieu opere tellement dans les cœurs des hommes, & même dans le libre arbitre, que la sainte pensée, le pieux dessein, tout mouvement de la bonne volonté vient de Dieu : car si nous pouvons quelque bien ; c'est par celui sans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du Pape Zosime, qui est perdue. 7. La grace de JESUS-CHRIST, par laquelle nous sommes justifiés, ne sert pas seulement pour la remission des pechés commis, mais pour nous aider à n'en

Ep.24.tom. 2. Conc. p. 1284.

Ep. 25.

Sup. l 23 n 56.

An. 431. n'en point commettre: non seulement en nous donnant l'intelligence des commandemens, pour sçavoir ce que nous devons desirer ou éviter ; mais en nous faisant aimer, & pouvoir ce que nous connoissons qu'il faut faire ; & non seulement pour le faire plus facilement, mais absolument pour le faire. Tiré des canons, trois, quatre & cinq, du concile de Carthage, du premier de Mai 418. 8. Nous apprenons aussi ce que nous devons croire, par les prieres établies dans tout le monde par les apôtres, & observées uniformément dans toute l'Eglise catholique, qui demandent que la foi soit donnée aux infidéles, aux idolâtres, aux Juifs, aux heretiques ; la charité aux schismatiques, la penitence aux pecheurs, la grace du baptême aux catecumenes. Ces prieres ne sont pas de vaines formules, puisque l'on en voit les effets en plusieurs conversions, dont on rend graces à Dieu. 9. Les ceremonies des exorcismes & du souffle, que toute l'Eglise observe, pour preparer au baptême, tant les enfans que les adultes, montrent bien qu'elle les croit tous sous la puissance du demon.

Sup. l. 22. n. 48.

Il faut donc confesser que la grace de Dieu prévient les merites de l'homme : qu'elle n'ôte pas le libre arbitre; mais le délivre, l'eclaire, le redresse, & le guerit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient nos merites; & leur accorde la recompense éternelle. Il fait en nous, que nous voulons & faisons ce qu'il veut ; mais ses dons ne sont pas oisifs en nous ; nous cooperons à sa grace, & si nous sentons quelque relâchement, qui vient de nôtre foiblesse, nous recourons promptement à lui. Quant aux questions plus profondes & plus difficiles, qui ont été traitées amplement par ceux qui ont combattu les heretiques : nous ne les méprisons pas, mais n'avons pas besoin de les traiter. Il nous suffit d'avoir declaré, ce que nous croïons être de la Foi catholique.

c. 13.

Le-

Le pape ſaint Celeſtin aiant reçû avis de la mort de ſaint Pallade, qu'il avoit envoié en Ecoſſe, ſubſtitua en ſa place ſaint Patrice, l'ordonna évêque, & l'envoia prêcher la foi en Irlande. Saint Patrice avoit environ cinquante-cinq ans, étant né vers l'an 377. en Ecoſſe, au territoire de la ville d'Aclud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de ſeize ans, il fut emmené captif en Irlande, & y demeura cinq ou ſix ans, pendant leſquels il apprit la langue & les mœurs du païs. Des pirates l'aiant mené en Gaule vers l'an 400. il s'en alla au monaſtere de ſaint Martin, c'eſt-à-dire a Marmoutier, y reçût la tonſure monaſtique, & y demeura trois ans. Il retourna dans la grande Bretagne, puis il paſſa en Italie, où il emploia ſept ans à viſiter les monaſteres du païs & des isles voiſines. Il fut ordonné prêtre, & demeura trois ans auprès de ſaint Senieur, que l'on croit avoir été évêque de Pile. Cependant il crut avoir reçû ordre de Dieu par des revelations, d'aller travailler à la converſion des Irlandois: il y alla, mais inutilement; & les barbares ne voulurent point l'écouter. Il revint donc en Gaule, & paſſa environ ſept ans auprès de ſaint Germain d'Auxerre, puis il ſe retira dans l'isle d'Arles; c'eſt-à-dire à Lerins, & y demeura neuf ans.

An. 431.
XIII.
Saint Patrice en Irlande.
Sup. XXV. num. 15.
Bolland. 17.*mart.to.* 7.*pag.* 522. §. 7.

Par le conſeil de ſaint Germain, il fit le voïage de Rome; & ce fut alors que le pape ſaint Celeſtin l'ordonna évêque, & l'envoïa en Irlande l'an 432. Il y prêcha l'Evangile avec grand ſuccés, ſon zele étant ſoutenu par les miracles; & il eſt reconnu pour l'apôtre de cette isle. Environ un an après il fonda le monaſtere de Sabal, vers la ville de Doun, & y mit pour abbé ſaint Dunnius ſon diſciple. Il fonda auſſi l'Egliſe d'Armach, metropolitaine du païs. La vie de ſaint Patrice étoit auſtere: il fit tous ces voïages à

An. 431. pied jusques à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire jusques à son épiscopat: depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligerent à se servir d'un chariot. Ce fut lui qui introduisit l'usage des lettres chez les Irlandois, qui n'avoient auparavant autres monumens publics que des vers rimés, composés par leurs Bardes, & contenant leur histoire. Saint Patrice fit encore deux voïages à Rome en 444. & 455. & mourut vers l'an 460. âgé de 83. ans.

An. 432. 15. Mars. XIV. Lettres de S Celestin à C. P.

Le pape saint Celestin, aïant reçû à Noël 431. les lettres d'avis de la condamnation de Nestorius, & de l'élection de Maximien, évêque de Constantinople, les fit lire dans l'eglise de S. Pierre, pour confirmer la foi de l'incarnation, qui est le sujet de la fête: & cette lecture attira les applaudissemens de tout le peuple. Ensuite le pape fit réponse, par quatre lettres de même date du jour des ides de Mars, sous le consulat d'Aetius & de Valere, c'est-à-dire du quinziéme de Mars 432. La premiere est adressée au concile d'Ephese, c'est-à-dire aux évêques qui y avoient assisté; car il y avoit six mois que le concile étoit separé. Le pape y felicite les peres de leur victoire sur l'heresie, de la deposition de Nestorius, & de l'ordination de Maximien, dont il fait l'éloge. Il dit, qu'il le regarde comme successeur immediat de Sisinnius: tenant le siege pour vacant pendant le pontificat de Nestorius; & qu'il a assisté en esprit, comme tous les évêques catholiques, à l'ordination de Maximien. Il se plaint que Nestorius soit retourné à Antioche, dont il a attiré l'évêque à sont parti; & exhorte les peres à faire ensorte, qu'il soit éloigné tout à fait, & envoïé dans quelque solitude. Il vient ensuite aux complices de Nestorius, & dit qu'il faut agir en ces occasions avec grande circonspection. S'ils se convertissent, ils ont la liber-

To. 3. Conc. Eph. p. 1069. p. 3. c. 20.

liberté de revenir, que n'ont pas ceux qui ont été condamnez avec les auteurs de l'heresie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excommuniés & chassés de leurs sieges, jusques à ce qu'ils se declarent catholiques: quand même par surprise l'empereur les y auroit rétablis. Pour l'évêque d'Antioche, s'il y a esperance de correction, nous desirons que vous lui écriviez, que s'il ne condamne par écrit la nouvelle heresie, l'église ordonnera de lui, suivant qu'elle y est obligée par l'interêt de la foi.

An. 432. 15. Mars.

La seconde lettre est adressée à l'empereur Theodose: elle loue son zele pour la foi, & approuve l'ordination de Maximien, que le pape reconnoît pour membre de l'église Romaine; mais il insiste principalement sur la necessité d'éloigner Nestorius, pour couper la racine de l'heresie. A la fin de la lettre, il recommande à l'empereur une affaire particuliere: sçavoir de maintenir la disposition de l'illustre dame Proba, qui avoit laissé à quelqu'un des terres qu'elle avoit en Asie, à la charge d'emploïer la plus grande partie du revenu à la subsistance des pauvres clercs & des monasteres: ce qui étoit mal executé. La troisiéme lettre est à Maximien, pour l'exhorter à reparer les desordres de l'église de Constantinople; & à imiter la predication de Jean, la vigilance d'Atticus contre les heretiques, la sainte simplicité de Sisinnius. Il l'exhorte en particulier à s'opposer à l'erreur de Celestius, c'est-à-dire de Pelage: dont les sectateurs faisoient toûjours de nouveaux efforts pour se relever. La quatriéme lettre est adressée au clergé & au peuple de Constantinople. Le pape y marque toute la suite de l'affaire: le peril où ils ont été, l'inquietude qu'il en a ressentie, le zele de saint Cyrille, & ses efforts pour ramener Nestorius, les démarches qu'il a faites lui-même:

ibid. c. 21.

cap. 22.

An. 432. 15. Mars. me : le concile demandé par Nestorius, & auquel toutefois il n'a osé se presenter : le secours qu'il a recherché dans les Pelagiens. Ensuite le pape exhorte l'église de Constantinople à écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine, qu'il a prise dans l'église Romaine, & à demeurer fermes dans la foi. Ces quatre lettres furent envoïées par le prêtre Jean & le diacre Epictet, p.1071. D. qui avoient apporté à Rome celles de Constantinople ; & comme ils étoient arrivés à Rome à Noël, ils devoient arriver à Constantinople vers pâques, qui cette année 432. étoit le troisiéme d'Avril.

XV. Mort de saint Celestin. Sixte II. pape. *Sup. liv. XXIV. n. 32.* *II Retract. cap. II.*

Le pape saint Celestin ne survêcut que trois semaines à la date de ces lettres, & mourut le sixiéme d'Avril de la même année : après avoir tenu le saint siege neuf ans & dix mois. On dit qu'il institua de chanter les pseaumes avant le sacrifice de la Messe, au lieu qu'auparavant on se contentoit de lire les épîtres de saint Paul & l'évangile : ce qui signifie apparemment qu'il institua le pseaume de l'introïte, comme saint Augustin témoigne, que de son tems on avoit commencé à Carthage de chanter des pseaumes à l'offertoire & à la communion. Saint Celestin dédia la basilique de Julie, & y offrit plusieurs vases d'argent, & plusieurs à saint Pierre, le tout du poids de 1136. livres romaines, c'est-à-dire 1704. marcs, valant 51120. livres. Saint Celestin fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna trente-deux prêtres, douze diacres, quarante six évêques. Il fut enterré au cimetiere de Priscilla ; & le saint siege vaqua vingt jours. Son successeur fut Sixte troisiéme du nom, natif de Rome, qui fut ordonné le vingt-sixiéme d'Avril 432. & tint le saint siege environ huit ans. Il étoit prêtre de l'é- *Chr. Prosp. & Marcell.* glise Romaine, & c'est à lui que saint Augustin

ſtin avoit écrit cette lettre celebre touchant la grace. An. 432. *Sup. liv. XXIII. n. 57.*

L'ordination de ſaint Sixte ſe fit d'un commun conſentement de tout le monde; & en preſence de deux évêques Orientaux, Hermogene de Rinocorure en Egypte, & Lampetius de Caſſium, envoïés par les évêques, qui avoient aſſiſté au concile d'Epheſe, avec des lettres de recommandation de ſaint Cyrille. Saint Sixte les chargea de ſes réponſes à ſaint Cyrille & aux autres évêques: quoiqu'il eût déja ſuffiſamment declaré ſon ſentiment, par les lettres, dont il avoit chargé les clercs de l'égliſe de Conſtantinople & un diacre de ſaint Cyrille. Nous avons les deux lettres dont il chargea les évêques Hermogene & Lampetius: la premiere à ſaint Cyrille en particulier, la ſeconde circulaire à tous les évêques, qui les avoient députés. Elle ſert à deux fins: premierement à leur faire part de ſon ordination, ſuivant la coûtume: en ſecond lieu à procurer la réünion des égliſes d'Orient. Il louë le zele de ſaint Cyrille; qui ſans eſprit de vengeance, oubliant les injures qu'il avoit ſouffertes, ne ſonge qu'à rétablir la paix des égliſes. Le pape declare qu'il eſt du même avis: que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin: mais que l'on pourvoïe aux égliſes de ceux qui ne voudront pas ſe réünir. Il declare à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour évêque catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'égliſe a condamné. *Baluz. Coll. p. 658.*

XVI. Diviſion en Orient. *Synod. Baluz. c. 38.*

En effet, la diviſion étoit grande en Orient. Jean d'Antioche retournant chez lui après le concile d'Epheſe, écrivit d'Ancyre à Antiochus prefet du pretoire, que ni lui, ni ceux de ſon parti ne tenoient point pour évêques Maximien

An. 432. de Constantinople, ni ses ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnés en d'autres églises : le priant de le declarer à l'empereur & à son consistoire. A Tarse, Jean & ceux de son parti s'assemblerent en concile, & déposerent de nouveau saint Cyrille & les sept évêques qui avoient été a Constantinople pour l'ordination de Maximien ; sçavoir, Arcade legat du pape, Juvenal de Jerusalem, Flavien de Philippes, Firmus de Cesarée en Cappadoce, Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine, & Evoptius de Ptolemaïde. Jean étant retourné à Antioche, assembla encore un concile, où les Orientaux confirmerent de nouveau la déposition de saint Cyrille, & tout ce qu'ils avoient fait, & écrivirent à l'empereur, pour lui declarer, qu'ils detestoient les articles de saint Cyrille, & le prier de ne point souffrir, qu'ils fussent enseignés dans aucune église.

c. 66. 141. 174.

Socr. V. cap 14. Liberat. cap. 6.

Baluz. synod. c.39.

Jean d'Antioche, & son concile suspendirent aussi de leur communion Rabbula évêque d'Edesse, dont nous avons marqué la conversion. Il avoit assisté au concile d'Ephese, où d'abord il avoit suivi le parti des Orientaux. Depuis il avoit reconnu la doctrine de saint Cyrille, comme seule veritable, & avoit anathematisé Theodore de Mopsueste & ceux qui lisoient ses écrits : il avoit aussi condamné les écrits d'André de Samosate & de Theodoret contre saint Cyrille. Sur la plainte d'André, le concile d'Antioche ordonna aux évêques d'Osroëne de ne point communiquer avec Rabbula, jusqu'à ce qu'il eût été appellé & examiné juridiquement. Vers le même-tems, Theodoret toûjours plein de ses préjugés, écrivit cinq livres de l'incarnation, pour combattre la doctrine de saint Cyrille & du concile d'Ephese. Il n'en reste que des extraits. Il écrivit aussi des let-

Sup. liv. XXV. n.27.

Synod. c. 63.

cap. 44.

Merc. Garn. p. 265. Auct. Theod.

ſet tres de conſolation au peuple de Conſtantinople, dont une grande partie étoit toûjours attachée à Neſtorius. An. 432. *Baluz. Synod. c. 40. 48.*

Les catholiques de leur côté agiſſoient vigoureuſement contre les ſchiſmatiques, étant ſoutenus par l'autorité de l'empereur. Firmus évêque de Ceſarée en Cappadoce vint à Thyane, *cap. 45.* pour y ordonner un évêque à la place d'Eutherius: mais le comte Longras envoïa des Iſaures au ſecours d'Eutherius, qui ſe trouva le plus fort, & prit entr'autres celui que Firmus avoit ordonné à ſa place. Celui-ci dit, qu'on l'avoit ordonné par force, prit un manteau militaire, & alla au theatre attendre les ſpectacles. A Marcianople, metropole de la Meſie, à la place de Dorothée, partiſan de Neſtorius, on ordonna Saturnin; & Plintha maître de la milice alla pour le mettre en poſſeſſion: le peuple y reſiſta vigoureuſement; *cap. 46.* toutefois il l'emporta à la fin, & demeura évêque de Marcianople. On voulut auſſi chaſſer Hellade de Tarſe, parce qu'il refuſoit de recevoir dans les diptyques le nom de Maximien. Il y eut pluſieurs autres évêques chaſſés. *Conc. C. P. to 4. p. 183, 230. Synod. c. 48. 49. c. 47.*

XVII. Ariſtolaus envoïé pour la paix.

Pour remedier à ces deſordres, l'empereur Theodoſe fit venir vers lui Maximien, & pluſieurs autres évêques, qui étoient demeurés à Conſtantinople depuis ſon ordination; & les conſulta ſur les moïens de procurer la paix à l'égliſe. Il faut, dirent-ils, commencer par convenir ſur la foi: que Jean d'Antioche anathematiſe la doctrine de Neſtorius, & approuve ſa dépoſition; & que Cyrille de ſon côté oublie tout ce qui s'eſt paſſé à Epheſe. L'empereur aïant approuvé cet avis, écrivit une lettre à Jean d'Antioche, où il dit: Vous vous rendrez inceſſamment à Nicomedie, ſans amener aucun évêque, mais ſeulement quelque peu de *Epiſt. Cyr. ad Acac. Conc. Eph. p. 3. c. 15. Ibid. c. 24.*

An. 432. de clercs, pour vous servir. Nous avons aussi mandé au très-saint évêque Cyrille de s'y trouver: mais nous ne voulons point que vous veniez, ni l'un, ni l'autre, en nôtre presence, que vous ne vous soïez vûs & parfaitement reconciliez. Cependant il ne se fera rien de nouveau touchant les dépositions & les ordinations d'évêques: toutes choses demeureront en état. Les clercs suffisent pour le service des églises jusqu'à l'entiere réünion. Cette lettre parle du pape saint Celestin, comme vivant: ce qui marque qu'elle est écrite avant que la nouvelle de sa mort fût arrivée à Constantinople: c'est-à-dire avant la fin d'Avril 432. L'empereur écrivit en même-tems à Acace de Berée, comme au plus ancien évêque de Syrie, & qui avoit le plus de credit sur l'esprit de Jean d'Antioche: il écrivit aussi à saint Simeon Stylite, à qui sa vie miraculeuse donnoit une grande autorité. Aristolaüs tribun & notaire fut chargé de ces lettres; & Plintha maître de la milice eut ordre de lui prêter main forte.

cap. 26.
cap. 25.

Jean d'Antioche en aïant avis, & craignant qu'on ne voulût le mener par force à Constantinople, écrivit à Alexandre d'Hieraple, le plus zelé des schismatiques, & lui dit: S'il dépend de moi d'aller, ou non, il faut consulter ensemble ce que je dois répondre: si on me veut faire violence, il faut du moins nous dire adieu. Encore ma santé est-elle si foible, que quelque effort que fasse Cyrille, il est impossible de me mettre en chemin: quelques-uns même de mes amis m'ont écrit, que l'on veut attenter à ma vie pendant le voïage. Je vous prie donc après l'assemblée, qui se tient d'ordinaire à Cyr en ce tems-ci, de venir au plûtôt avec le saint évêque Theodoret, & tous ceux que vous trouverez. Vous prendrez pretexte de venir salüer le maître de la milice.

Synod. Baluz. c. 50.

Ale-

Alexandre vint en effet à Antioche avec Macaire de Laodicée, André de Samosate & Theodoret, & apparemment quelques autres. Ils trouverent faux les bruits qui s'étoient répandus, que l'on vouloit user de violence contre Jean d'Antioche. Aristolaüs même ne le pressa point de venir à Nicomedie, & lui laissa tenir un concile à Antioche; où les Orientaux dresserent six propositions, dont ils vouloient que saint Cirille convînt. Il ne nous en reste que la premiere, qui contenoit tout l'essentiel, & portoit: Nous nous tenons à la foi de Nicée, & à l'explication qu'en a donné le bien-heureux Athanase dans sa lettre à Epictete. Mais nous rejettons les nouveaux dogmes avancés dans des lettres ou dans des articles, comme causant du trouble. Ils entendoient par là, les écrits de saint Cyrille, & particulierement les douze articles. Acace de Berée écrivit à saint Cyrille, pour l'exhorter à la paix, & lui envoïa ces six propositions. Aristolaüs s'en chargea lui-même, & porta le tout à Alexandrie: d'où il renvoya la réponse de saint Cyrille à Acace, par un officier nommé Maxime.

An. 432.

Synod. Baluz.

cap. 55.

XVIII. Lettre de saint Cyrille à Acace de Beree. *cap.* 56

Elle porte que les Orientaux demandent l'impossible, en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Ephese. Je conviens, dit-il, que le symbole de Nicée est suffisant: mais ce que j'ai écrit n'est que contre les nouvelles erreurs de Nestorius; & si je le retracte maintenant, il s'ensuivra qu'il aura eu raison, & que nous aurons eu tort de le condamner & le déposer. Vous voyez donc que loin de vouloir la paix, ils nous ramenent à l'origine de la division. Ils devoient plûtôt, quand ils vinrent à Ephese, condamner avec nous Nestorius. Car s'ils étoient venus un peu trop

An. 432. tard, qui les empêchoit de prendre communication des actes, & d'approuver ce que tous les autres avoient jugé ? Quand nous aurions eu tort en quelque chose, falloit-il pour cela dédaigner même de nous parler ? Il y avoit trois ans que nous souffrions les blasphêmes de Nestorius, & que nous nous efforcions tous, & vous même, de le ramener à la raison. Enfin le concile voïant qu'il persistoit, même à Ephese, & qu'il étoit incurable, opiniâtre & impenitent, l'a privé du sacerdoce : mais en même-tems le concile a confirmé la foi de Nicée. Pour moi, je veux bien oublier tous les outrages que j'ai reçûs : pour l'amour de Dieu, le respect de l'empereur qui le desire, & l'utilité de l'église : & pardonner tout comme à mes freres. Mais aussi c'est la volonté de Dieu & de l'empereur, qu'ils approuvent la condamnation de Nestorius, & qu'ils anathematisent ses blasphêmes. Il ne tient qu'à cela, que la paix des églises ne soit rétablie.

Et parce que quelques-uns m'attribuent inconsiderement les erreurs d'Apollinaire, d'Arius, ou d'Eunomius ; je declare, que par la grace du Sauveur, j'ai toûjours été orthodoxe ; j'anathematise Apollinaire & tous les autres heretiques : je confesse que le corps de JESUS-CHRIST est animé d'une ame raisonnable ; qu'il ne s'est point fait de confusion ; que le Verbe divin est immuable & impassible selon la nature. Mais je soutiens que le Christ & le Seigneur, fils unique de Dieu, est le même, qui a souffert en sa chair, comme dit saint Pierre. Quant aux douze articles, ils ne regardent que les dogmes de Nestorius ; & lorsque la paix sera rendue aux églises, & que nous pourrons nous écrire librement & fraternellement, il me sera facile de contenter tout le mon-

7 1. Pet. IV.

monde sur ces articles : car nôtre doctrine & nôtre conduite est approuvée de tous les évêques, par tout l'empire Romain, & nous devons avoir soin d'entretenir aussi la paix avec eux. Au reste, le tribun Aristolaüs a tellement adouci les esprits du clergé d'Alexandrie, & de tous les évêques d'Egypte, affligés de ce que les Orientaux ont fait contre moi, qu'il m'a fort applani le chemin de la paix. Telle fut la réponse de saint Cyrille à Acace de Berée. Le pape saint Sixte lui écrivit aussi en même-tems : apparemment pour l'exhorter à travailler à cette reünion. An. 432. *Synodic. cap. 55.*

La lettre de saint Cyrille fut reçûe diversement par les Orientaux. Acace de Berée & Jean d'Antioche en furent contens. Ils trouverent qu'elle sauvoit la doctrine, & que saint Cyrille reconnoissoit suffisamment les deux natures en JESUS-CHRIST ; & ils crurent, que l'on devoit user de condescendance pour le reste. Acace écrivit donc à Alexandre d'Hieraple de se trouver à Antioche s'il étoit possible, pour approuver la réponse que Jean & les autres évêques qui s'y trouveroient, devoient envoïer à saint Cyrille, ou du moins de l'approuver par écrit : il écrivit aussi la même chose à Theodoret, & leur envoïa à tous deux la lettre de saint Cyrille. Theodoret en approuva la doctrine, & crut que saint Cyrille étoit revenu de l'erreur, qu'il avoit selon lui soutenue dans les douze articles : mais il refusa de souscrire à la condamnation de Nestorius ; disant, qu'il ne pouvoit condamner un homme, dont il n'avoit point été juge, qui étoit orthodoxe, & n'avoit été condamné que sur de faux extraits de ses oeuvres. *d. c. 55.* *cap. 60. 61. 65. 70. 71. 72.*

Mais Alexandre d'Hieraple rejetta absolument la lettre de saint Cyrille, prétendant y voir toûjours les mêmes erreurs ; voulant qu'il com- *c. 57. 58. 64. 65, 69.*

 mençât

An. 432. cap. 58. 64. mençât par condamner ses douze articles, & soutenant qu'il ne falloit point user de condescendance en matiere de foi. Quand j'ai vû ce changement, dit-il, d'Acace & de Jean, j'ai souhaité que la terre m'engloutit: & si la crainte de Dieu ne m'avoit retenu, j'aurois tout quitté, & m'en serois fui au desert. J'arracherois plûtôt mon œil droit, & je couperois plûtôt ma main droite, que de consentir à cette impieté. Il proposoit toutefois, que deux ou trois d'entre les Orientaux allassent en Egypte, pour s'assurer mieux des sentimens de saint Cyrille. Maximin d'Anazarbe, Helladius de Tarse, & Eutherius de Tyane, furent de l'avis d'Alexandre, & rejetterent entierement la lettre de saint Cyrille. André de Samosate étoit de l'avis d'Alexandre, en ce qu'il croyoit que saint Cyrille étoit toûjours dans l'erreur: mais il croyoit avec Theodoret, que l'on pouvoit, pour le bien de la paix, user de condescendance; & condamner en general ceux qui admettoient deux Fils, ou qui disoient que JESUS-CHRIST étoit un pur homme.

cap. 69. cap. 67. 68. 71. 74. cap. 59. cap. 62. 63.

XIX. Paul d'Emese à Alexandrie. cap. 76.

Jean d'Antioche croyoit, que c'étoit assés que saint Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire, & la confusion des natures: c'est pourquoi, comme il desiroit la paix, il alla à Berée voir le vieil évêque Acace, qu'ils regardoient tous comme leur pere, & qui procuroit la paix de tout son pouvoir. Après une meure deliberation, ils resolurent de prier Paul Evêque d'Emese, d'aller en Egypte, pour conferer avec saint Cyrille; sçachant combien les affaires se traitent mieux de vive voix. Paul étoit un vieillard habile, & homme de confiance, qui avoit souscrit pour Acace de Berée au concile d'Ephese. Il entreprit le voyage; & Jean d'Antioche donna part de cette resolution à Alexandre d'Hie-

d'Hieraple : l'exhortant à l'approuver, & lui representant, que le tems ne permettoit pas de traiter les choses à la rigueur, ni de vouloir l'emporter absolument : que ce n'étoit pas une occasion de renoncer à tout, & de s'exposer au martyre, & qu'il falloit plûtôt procurer la tranquillité de gl'église. Alexandre ne goûta pas cette proposition : & demeura toûjours dans sa dureté : mais Dorothée de Marcianople, avec les autres évêques de Mesie, approuverent la deputation de Paul : recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnoitre en Jesus-Christ deux natures sans confusion.

An. 432.

p. 77. 136.

Paul d'Emese étant arrivé à Alexandrie, fut obligé d'attendre quelque tems, à cause d'une grande maladie de saint Cyrille. Ensuite, S. Cyrille s'entretint avec lui fort au long, sur ce qui s'étoit passé à Ephese contre lui : mais voulant tout oublier, & venir à quelque chose de plus important, il lui demanda, s'il apportoit quelque lettre de Jean d'Antioche : Paul lui en rendit une, où il disoit : J'avois toûjours eu pour vous une inclination particuliere, même sans vous avoir vû : mais ces articles ont été cause de la division. Nous ne pouvions croire du commencement, qu'ils fussent de vous, tant ils nous paroissoient éloignez de la doctrine de l'église. Vous les avez déja bien corrigez ; & nous avez donné de grandes esperances, par la lettre à Acace, qui a réjoüi tous ceux qui aiment la paix de l'église. Quand elle sera faite, on s'éclaircira encore mieux. Mais ce qui nous a le plus réjoüis, c'est que vous avez reçû agréablement la lettre de nôtre pere commun, le bienheureux Athanase, qui suffit pour terminer tous les differends. Jean d'Antioche exhortoit ensuite saint Cyrille à concourir à la paix, pour faire cesser les anathêmes & les persecutions reci-

Cyr. ep. ad Acac. 3. p. Conc. Eph. c. 35. Synod. c. 82.

An. 432. ciproques des évêques, la division de peuples, & les insultes des Juifs & des païens. Enfin il lui reccommandoit Paul d'Emese, & le prioit de lui parler avec autant de confiance qu'à lui-même.

Ep. ad Acac. p. 1115. A. Epist. ad Don. c. 38. p. 1152. E.

Saint Cyrille ne fut point content de cette lettre de Jean d'Antioche, à cause des reproches qu'elle contenoit, plus propres à l'aigrir qu'à l'apaiser. Ainsi, quoique ce fût une lettre de communion, il ne voulut point la recevoir, & dit: Ceux qui devroient nous demander pardon du passé, veulent-ils nous offenser de nouveau? J'attendois plûtôt quelque consolation. Paul d'Emese assura avec serment, que leur dessein n'avoit point été de l'offenser, & que Jean avoit écrit ainsi par simplicité, & par zele pour la vraïe doctrine. Saint Cyrille voulut bien par charité dissimuler & se païer de cette excuse: mais avant que d'admettre Paul à la communion des prieres ecclesiastiques, il l'obligea à donner sa declaration par écrit, qu'il renonçoit au schisme. Elle étoit conçûe en forme de lettre adressée à saint Cyrille present. Paul y marque, comme en execution de la lettre de l'empereur, Jean d'Antioche & Acace de Berée l'ont envoïé vers saint Cyrille: qu'il a trouvé disposé à la paix, & qui lui a mis entre les mains un écrit contenant la foi catholique dans sa pureté: ce qui étoit, ajoûte-t-il, le plus important. Et parce qu'il faut aussi regler ce qui regarde Nestorius: je declare, que nous recevons l'ordination du très-saint évêque Maximien: que nous tenons Nestorius, ci-devant évêque de Constantinople, pour deposé: que nous anathematisons le impietés qu'il a enseignées; & que nous embrassons sincerement vôtre communion, suivant l'exposition que nous vous avons donnée touchant l'In-

Conc. Eph. 3. p. c. 28.

l'Incarnation du Verbe, que vous avez reçûë, comme vôtre propre foi: & dont la copie est inserée à cet écrit. Et par cette communion, nous finissons tous les troubles excités de part & d'autre, & ramenons les églises à leur premiere tranquillité. L'exposition de foi ne se trouve plus inserée à cette declaration: mais ce doit être la même, qui fut depuis inserée à la lettre de Jean d'Antioche. An. 432.

Après cette declaration, Paul fut admis aux prieres ecclesiastiques, & prit place comme évêque dans la grande église d'Alexandrie. Il parla même au peuple en presence de saint Cyrille, le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre, & selon les Egyptiens, vingt-neuviéme de Choïac la même année 432. Il commenca par annoncer la paix avec les Anges, puis, entrant dans le mystere du jour, il dit nettement. Marie Mere de Dieu enfante Emmanuel. Alors le peuple s'écria: C'est la foi: la voilà: c'est le don de Dieu. Cyrille orthodoxe: c'est ce que nous voulions entendre. Qui ne dit pas ainsi, soit anathême. Paul d'Emese continua. Qui ne dit pas, & ne pense pas ainsi, soit anathême & rejetté de l'église. Il reprit son discours, & continuant d'expliquer le mystere, il vint à dire: Car le concours des deux natures parfaites, je veux dire, de la divinité & de l'humanité, a formé un seul Fils, un seul Christ, un seul Seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore, & s'écria: Vous êtes le bien venu, évêque orthodoxe: digne de Cyrille: don de Dieu. Paul acheva son sermon en peu de mots, anathematisant expressément ceux qui disoient deux Fils, ou qu'Emmanuel étoit un pur homme; & relevant la confession de saint Pierre, qui reconnoît un seul Fils du Dieu vivant. Ensuite il laissa la parole à saint Cyrille, selon la coûtume.

25. Dec. ep. ad Theognu. D. 5. p. 2. Cyr. p. 152. Conc. Eph. p. 3. c. 31.

Matth. 16. 16.

An. 433. *Ibid. c. 32.* Paul d'Emese, n'aïant pas eu ce jour-là assez de tems pour s'expliquer, prêcha encore dans la grande église d'Alexandrie, huit jours après ; sçavoir le sixiéme de Tibi, autrement le premier de Janvier 433: Le sermon fut plus long, & il y expliqua exactement le mystere de l'incarnation, contre les erreurs de Nestorius & d'Apollinaire. Le peuple l'interrompit encore deux fois, par des acclamations favorables ; & saint Cyrille parla ensuite en peu de mots sur le même sujet. *c. 33.*

Cyr. epist. ad Acac. Mel. p. 1116 B. Paul vouloit, que la declaration qu'il avoit donnée par écrit, servit à Jean d'Antioche, & à tous les évêques Orientaux, comme étant faite en leur nom: & qu'on ne leur demandât rien davantage. Mais saint Cyrille s'y opposa: soutenant, que la declaration de Paul ne servoit qu'à lui seul ; & voulut absolument que Jean d'Antioche donnât aussi sa declaration par écrit. Saint Cyrille tint ferme aussi sur quatre évêques deposés, pour le rétablissement desquels Paul insistoit dés le commencement. C'étoit Hellade de Tarse, Eutherius de Tyane, Himerius de Nicomedie, & Dorothée de Marcianople. Saint Cyrille declara, qu'il n'y consentiroit jamais, & ils ne furent point compris dans la paix. *Epist. ad Don. p. 1153. C.*

Epist. ad Theogn. t. 5. p. 153. Saint Cyrille dicta de concert avec Paul d'Emese la declaration que Jean d'Antioche devoit souscrire: & en chargea deux de ses clercs, avec une lettre de communion, pour lui : mais il leur défendit de lui rendre la lettre de communion, qu'il n'eût auparavant signé la declaration. Les deux clercs accompagnerent le tribun Aristolaüs, qui retourna à Antioche, s'ennuyant des longueurs de cette negociation. Il promit avec serment à saint Cyrille, que le projet de la declaration ne se perdroit point. Et si l'evêque Jean, ajoûta-t-il, ne veut pas le souscrire, je

m'en

m'en irai droit à Constantinople; & je dirai à l'empereur, qu'il ne tient pas à gl'église d'Alexandrie, que la paix ne se fasse, mais à l'évêque d'Antioche. Cet écrit contenoit l'approbation de la deposition de Nestorius, & la condamnation de ses dogmes. An. 433.

XX. S. Cyrille agit à C.P. Ep. Epiph. Synodic. c. 203.

Cependant saint Cyrille agissoit puissamment à Constantinople: afin que les ordres de la cour pressassent Aristolaüs de finir cette negociation, & Jean d'Antioche d'abandonner Nestorius. Saint Cyrille écrivit pour cet effet à sainte Pulquerie, à Paul prefet de la chambre, à Romain chambellan; à deux dames, Marcelle & Droseria; & il leur envoïa des benedictions, c'est-à-dire, des presens. Il en donna aussi à un autre prefet, nommé Chrysorete, qui étoit opposé aux interêts de l'église: & il le fit solliciter de se desister de ses poursuites, par deux autres officiers, à qui il envoïa des presens. C'est ce qui paroît par une lettre d'Epiphane, archidiacre & syncelle de saint Cyrille, à Maximien de Constantinople: par laqualle il le presse d'agir de son côté, pour la conclusion de cette affaire. Suppliez, dit-il, l'imperatrice Pulquerie, qu'elle écrive fortement à Jean: afin qu'il ne soit plus mention de cet impie, c'est-à-dire de Nestorius: que l'on écrive aussi à Aristolaüs, afin qu'il le presse. Priez le saint abbé Dalmace: qu'il mande à l'empereur, avec des conjurations terribles, & aux officiers de la chambre, qu'il ne soit plus mention de Nestorius: priez aussi le saint homme Eutychés, qu'il combatte pour nous. C'est celui qui fut depuis heresiarque. Epiphane ajoûte: Vous verrez par le memoire ci-joint, ceux à qui on a envoïé des presens, & combien la sainte église d'Alexandrie a fait pour vous: car nos clercs sont affligez, qu'elle soit dépoüillée à cause de ce trouble, & qu'elle doive au comte Am-

An. 433. Ammonius quinze cens livres d'or, outre ce qui a été envoïé d'ici, & on lui a encore écrit de donner aussi des presens aux dépens de vôtre église, à ceux que vous connoissez interessez, afin qu'ils ne chargent pas l'église d'Alexandrie. Priez Pulquerie, qu'elle fasse mettre Lausus à la place de Chrysorete : pour abbattre sa puissance : autrement nous serons toûjours maltraitez. Cette lettre nous fait voir en partie ce qui se passoit à Constantinople.

Quelques-uns y murmuroient de l'accord commencé; & faisoient courir le bruit, que saint Cyrille s'étoit retracté, & avoit condamné ce qu'il avoit écrit contre Nestorius. Car les Nestoriens, qui vouloient revenir, interpretoient ainsi sa lettre à Acace de Berée. Cela obligea saint Cyrille d'écrire aux prêtres Theognoste & Charmosyne, & au diacre Leonce, ses apocrisiaires à Constantinople, c'est-à-dire ses agens, pour solliciter à la cour les affaires de son église. Il leur raconte tout ce qui s'étoit passé jusques alors, depuis la lettre qu'Acace de Berée lui avoit écrite pour entrer en negociation ; & conclut en ces termes : Ne laissez donc personne en peine : je ne suis pas si dépourvû de sens, que d'anathematiser ce que j'ai écrit. J'y persiste, & suis dans les mêmes sentimens ; car ils sont bons, & conformes à l'écriture & à la foi de nos peres.

Ep. to. 5. ep. Cyr. p. 152.

Sup. n. 18.

XXI. Reconciliation de Jean d'Antioche.

Cnc. Eph. p. 3. c. 30.

Jean d'Antioche se rendit enfin, & écrivit une lettre à saint Cyrille, où il dit, que pour le bien de l'église, & pour satisfaire à l'ordre de l'empereur, il a donné commission à Paul d'Emese de faire la paix, & de donner en son nom l'exposition de foi, dont ils sont convenus en ces termes : Quant à la Vierge Marie Mere de Dieu, & la maniere de l'incarnation : nous sommes obligés de dire ce que nous

nous en pensons; non pour ajoûter quoi que ce soit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer les mysteres ineffables: mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confessons donc, que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST est le Fils unique de Dieu: Dieu parfait, & homme parfait, composé d'une ame raisonnable & d'un corps, engendré du Pere avant les siecles selon la divinité; & le même engendré dans les derniers jours pour nôtre salut, de la Vierge Marie, selon l'humanité, & consubstantiel au Pere, selon la divinité, & consubstantiel à nous, selon l'humanité: car les deux natures ont été unies: c'est pourquoi, nous confessons un Christ, un Fils, un Seigneur. Suivant l'idée de cette union, sans confusion, nous confessons que la sainte Vierge est mere de Dieu: parce que le Verbe Dieu s'est incarné, & fait homme; & par la même conception a uni à lui le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expressions des évangelistes & des apôtres, touchant nôtre Seigneur: nous sçavons que les theologiens en appliquent les unes en commun, comme à une personne, & les autres separément comme à deux natures; attribuant à JESUS-CHRIST celles qui sont dignes de Dieu, selon la divinité, & les plus basses, selon son humanité. An. 433.

Aiant reçu cette confession de foi, nous sommes convenus, pour procurer la paix universelle aux églises, & ôter les scandales, de tenir pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople; & nous anathematisons ses mauvaises & profanes nouveautez de paroles: parce que nos églises conservent la saine & droite foi, comme vôtre sainteté. Nous approuvons aussi l'ordination du très-saint Evêque Maximien, en l'église de C. P. & nous sommes dans la communion de tous les évêques du monde, qui

An. 433. qui gardent & enseignent la foi pure & ortho-
Conc. Eph. doxe.
p. 3. c. 29. La paix étant ainsi faite, saint Cyrille annonça cette heureuse nouvelle à son peuple en un petit sermon, qu'il fit le vingt-huitiéme de Pharmouthi, indiction premiere, c'est-à-
Ibid. c. 34. dire le vingt-troisiéme d'Avril 433. Il fit lire ensuite dans l'église la lettre de Jean d'Antioche & sa réponse, dont il chargea Paul d'Emese. Outre les témoignages de joïe & d'amitié, elle contenoit aussi la declaration de Jean d'Antioche, & quelques éclaircissemens de saint Cyrille sur sa doctrine, pour lever tous les scrupules des Orientaux. On m'accu-
p. 1108. E. se, dit-il, de dire que le sacré corps de Jesus-Christ a été apporté du Ciel, & non pas tiré de la sainte Vierge: comment l'a-t-on pû penser, puisque presque toute nôtre dispute a roulé sur ce que je soutenois, qu'elle est Mere de Dieu? Comment le seroit-elle, & qui auroit-elle enfanté, si ce corps étoit venu du ciel? Mais quand nous disons que Jesus-Christ est descendu du ciel, nous parlons comme saint Paul, qui dit: Le premier homme étoit de terre, & terrestre: le second est venu du ciel; & comme le Sauveur lui-même: Personne n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme. Car encore que ce soit
1. Cor. 15. 47 proprement le Verbe, qui soit venu du ciel, on l'attribuë aussi à l'homme, à cause de l'unité de personne.

L'autre reproche étoit d'admettre un mélan-
Jo. 3. 13. ge, ou une confusion du Verbe avec la chair. J'en suis si éloigné, dit saint Cyrille, que je crois qu'il faut être insensé pour le penser: & pour attribuer au Verbe divin la moindre apparence de changement. Il demeure toûjours ce qu'il est sans alteration. Nous reconnoissons tous aussi, qu'il est impassible; quoiqu'il s'attribuë les

les souffrances de la chair : comme saint Pierre a dit si sagement : JESUS-CHRIST aïant souffert en sa chair, & non pas en sa divinité. Il declare encore, qu'il suit en tout la doctrine des peres, particulierement de saint Athanase, & le symbole de Nicée, sans en alterer une syllabe, comme aïant été dicté par le Saint Esprit ; & finit en ces termes : Aïant appris que quelques-uns ont corrompu la lettre de nôtre pere Athanase à Epictete, au préjudice de plusieurs personnes : nous avons crû necessaire de vous en envoïer une copie tirée sur les anciens exemplaires, que nous en avons. An. 433. p. 1109. D. 1. Pet. 4. 1.

C'est que Paul d'Emese discourant avec saint Cyrille sur la foi, lui demanda fort serieusement s'il convenoit de ce que saint Athanase avoit écrit à Epictete. S. Cyrille lui dit : Avez-vous cette lettre sans alteration ? car les ennemis de la verité y ont beaucoup changé : pour moi je m'y accorde en tout & par tout. J'ai la lettre, dit Paul, mais je voudrois m'assurer sur les exemplaires que vous avez, si elle est falsifiée, ou non. Il prit donc les anciens exemplaires, & les aïant conferez avec ceux qu'il avoit apportez, il les trouva corrompus ; & pria saint Cyrille de lui en donner des copies sur les siens, & les envoïer à Antioche. p. 1112. C. Ep. ad Acac. Mel. in fine.

XXII. Suite de la reconciliation. Baluz. synod. c. 86. c. 87. c. 2.

Jean d'Antioche aiant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Theodoret : lui promettant un plus grand éclaircissement, après l'arrivée de Paul d'Emese, qui etoit en chemin pour revenir d'Egypte. Mais cette paix étoit suspecte à Theodoret ; & avant qu'on en parlât, il vouloit qu'on rétablît dans leurs églises ceux qui avoient été déposez, pour la cause qu'il estimoit bonne. Jean d'Antioche écrivit ensuite à tous les évêques d'Orient, pour leur annoncer la paix. Nous sommes, dit-il, d'un même senti-

An. 433. timent, Cyrille & nous : nous conservons la même foi. Il n'y a plus de difference, ni de sujet d'en douter; après la lettre qu'il m'a écrite : tout y est clair, & conforme à nos propositions. Il approuve & loue nos expressions, & expose la tradition des peres, qui étoit, pour ainsi dire, en danger de perir d'entre les hommes. Il enseigne clairement la difference des natures, avec l'identité de personne du Fils de Dieu : ensorte, qu'il doit satisfaire à tous ceux qui sont de bonne volonté, & couvrir de confusion les incredules, qui renovellent l'erreur d'Apollinaire. Je vous envoïe la lettre même de Cyrille : par laquelle il nous a satisfaits; & celle que je lui ai écrite : afin que vous voïez que dans cet accord je n'ai rien fait de honteux ni de servile.

Aristolaüs aïant ainsi heureusement terminé sa negociation, retourna à Constantinople, avec une lettre de Jean d'Antioche pour l'empereur : qu'il lui declare que la paix est faite,
c. 19. que saint Cyrille & lui sont satisfaits l'un de l'autre : qu'il approuve l'ordination de Maximien & la deposition de Nestorius, & anathematise sa mauvaise doctrine. Nous vous prions, ajoûte-t-il, pour rendre au monde une joïe parfaite, & dont aucune ville ne soit privée, d'ordonner, que les évêques qui ont été chassez de leurs églises pendant ces troubles, soient rétablis, & qu'il ne reste aucune trace de l'animosité passée. Vous en avez des exemples; & en cas pareil, on a remis les anciens évêques dans leurs sieges, & ceux qui avoient été ordonnez pendant les troubles, sont demeurez sans fon-
c. 27. ction en attendant leur mort. Il semble que Jean d'Antioche écrivoit ainsi, pour satisfaire Theodoret & quelques autres, qui ne vouloient point accepter la paix, que les évêques déposez ne fussent rétablis.

Jean

Jean d'Antioche écrivit aussi une lettre de communion en son nom & des autres évêques qui étoient avec lui, adressée au pape saint Sixte, à saint Cyrille & à Maximien de Constantinople : où il approuve la sentence du concile d'Ephese contre Nestorius : le tient pour déposé, anathematise ses dogmes impies, approuve l'ordination de Maximien, & embrasse la communion de tous les évêques catholiques du monde. Saint Cyrille écrivit de son côté au pape saint Sixte & à Maximien de Constantinople, pour leur faire part de cette paix. An. 433. Conc. Eph. p. 3. c. 27. Ibid. c. 4. init. c. 31.

Les lettres de saint Cyrille arriverent les premieres à Rome, & y trouverent le pape tenant un concile avec les évêques, qui étoient venus celebrer l'anniversaire de son ordination. Tout le peuple étoit assemblé dans l'église de saint Pierre, quand cette heureuse nouvelle y fut publiée. Le pape écrivit à saint Cyrille & à Jean d'Antioche des lettres de congratulation ; & toutes deux de la même date, du quinziéme des calendes d'Octobre, sous le quatorziéme consulat de Theodose avec Maxime : c'est-à dire du dix-septiéme de Septembre 433. Or le jour de l'ordination de saint Sixte, étoit le vingt-sixiéme Avril : ainsi les évêques n'étoient venus qu'après ce jour, où le concile avoit duré long-tems. Dans la lettre à saint Cyrille, le pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais suivi l'erreur de Nestorius, mais seulement, qu'il a suspendu son jugement. c. 41. c. 41. 42. p. 1177. A.

Il y avoit des Nestoriens en Espagne, qui ne vouloient pas que l'on dit que Dieu est né, & & soutenoient que c'est un pur homme, qui est né de la Vierge, & a souffert sur la croix. Deux fidéles nommez Vital & Tonantius ou Constantius, après les avoir refutez, comme ils pouvoient, en écrivirent à Capreolus évêque de Car- Edit. Sirm. an. 1630.

An. 433. Carthage, le priant de les instruire sur ce sujet. Capreolus leur répondit par une grande lettre : où il marque d'abord, que cette hereſie a été condamnée en Orient, par le concile d'Epheſe ; & ne laiſſe pas enſuite d'expliquer la foi catholique ſur ce myſtere, & la neceſſité de croire l'unité de perſonne en Jesus-Chriſt.

XXIII. Ecrits de Vincent de Lerins.

La même hereſie fut auſſi refutée en Gaule, par Vincent de Lerins, dans ſes avertiſſemens contre les hereſies, écrits vers le même-tems. Car il dit vers la fin du ſecond, qu'il y a environ trois ans, que le concile d'Epheſe a été celebré. Vincent étoit frere de ſaint Loup de Troyes ; & après avoir paſſé une partie de ſa vie dans la milice ſeculiere, c'eſt-à-dire, apparemment dans les charges publiques ; il ſe retira au monaſtere de Lerins ; où profitant de ſon loiſir, il écrivit pour ſon uſage deux memoires, qui contiennent d'excellentes regles, pour ſe garantir de toutes les hereſies. Il y cache ſon nom ſous celui de Peregrinus, c'eſt-à-dire étranger. Il met pour fondement qu'il faut ſe tenir à l'autorité de la loi divine, & enſuite à la tradition de l'égliſe catholique. L'écriture ne ſuffit pas, parce qu'on l'explique diverſement, & chaque heretique pretend l'avoir pour ſoi. C'eſt donc de l'égliſe catholique qu'il faut en apprendre le vrai ſens ; & dans l'égliſe même, il faut s'en tenir à ce qui a toûjours été crû par tout, & de tous : car c'eſt-là ce qui eſt proprement catholique, c'eſt-à-dire univerſel. Ainſi lorſqu'une partie de l'égliſe ſe ſepare de la communion du reſte, il faut preferer tout le corps à ce membre retranché ; & ſi une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'égliſe, il faut s'attacher à l'antiquité. On doit conſulter les docteurs approuvez, qui ont vécu en divers lieux, & en divers tems, dans la communion de l'égliſe : & tenir pour

Edit. Bal. p. 374. Common. init.

p. 325.

pour certain, ce que tous ont enſeigné claire- A. n. 435.
ment, unanimement, & ſans varier.

Il apporte enſuite l'exemple des Donatiſtes ſeparez du reſte de l'Egliſe, & des Ariens, qui avoient ſéduit ou opprimé preſque tous les Evêques d'Occident: on oppoſoit aux Donatiſtes le plus grand nombre; aux Ariens toute l'antiquité. Il inſiſte principalement ſur cette maxime: p. 332. 333.
qu'il n'eſt jamais permis d'innover dans les dogmes de la religion; & quand Dieu permet, que les perſonnages conſiderables dans l'Egliſe enſeignent quelque nouveauté; c'eſt pour éprouver nôtre foi. Il en apporte pour exemple Neſtorius, qui s'étoit acquis, dit-il, l'eſtime des Evêques & l'amour du peuple; qui en prêchant tous les jours, refutoit les Juifs, les Gentils, les heretiques. Quoiqu'il y eût en lui plus de merveilleux que d'utile, & plus de reputation que d'effet. Il rapporte auſſi l'exemple de Photin & d'Apollinaire; & il explique les erreurs de tous les trois, qu'il refute ſommairement; s'attachant particulierement à établir contre Neſtorius l'unité de perſonne en JESUS-CHRIST, ſans préjudice de la diſtinction des natures. En Dieu, dit-il, il p. 343.
y a une ſubſtance en trois perſonnes: en JESUS- p. 345.
CHRIST deux ſubſtances & une perſonne. Il marque, que quelques-uns abuſoient du mot de perſonne: le prenant, ſuivant la ſignification originaire du mot latin, pour un perſonnage feint comme ceux des theatres. Ainſi quand ils diſoient, que Dieu s'étoit fait homme en perſonne, *per perſonam*, ils vouloient dire en apparence, retombant dans l'erreur des Manichéens.

Aprés cette digreſſion, il rapporte encore p. 350.
l'exemple d'Origene & de Tertullien: pour montrer, que l'on ne peut jamais s'appuïer ſur l'au- p. 355.
torité d'aucun docteur particulier; & il revient

à la regle, de s'en tenir ferme à l'antiquité, & d'exclure toute nouveauté, qui est le caractere de l'heresie: puisque la doctrine chrétienne n'est pas une invention humaine, mais un dé-
p. 357. pôt, que Dieu a confié à son Eglise. Non, dit-il, qu'il ne soit permis, & même utile de faire
p. 359. quelques progrés dans cette doctrine; mais seulement, pour l'éclaircir & l'affermir sans la chan-
p. 362. ger: pour écrire sommairement la tradition, & par un nouveau mot, exprimer la foi ancienne.
p. 307. Il marque ensuite les differentes manieres de combattre les differentes heresies, anciennes & nouvelles. C'est ce que contient le premier avertissement de Vincent de Lerins: Le second contenoit l'application des regles precedentes, & la maniere d'emploïer les authoritez des Peres, par l'exemple du concile d'Ephese; mais ce second memoire fut derobé à Vincent, avant qu'il l'eût mis au net; & il se contenta d'ajoûter
Gennad. catal. c. 36. à la fin du premier une recapitulation de tout l'ouvrage: finissant par les autoritez des deux Papes saint Sixte & saint Celestin contre Nestorius.

XXIV. Ecrits de saint Prosper.

Quoique Vincent parle souvent dans cet ouvrage des Pelagiens, comme d'heretiques condamnez: on ne laisse pas de le soupçonner, d'être le même Vincent, auteur des objections ausquelles saint Prosper a répondu. Ce soupçon est fondé sur la conformité du nom & le voisinage de Cassien, & des autres prêtres de Marseille, qui attaquerent vers ce même tems la doctrine de saint Augustin sur la grace, comme excessive & dangereuse, par les consequences qu'ils en tiroient. Ces prétendues consequences sont renfermées en seize propositions fausses & scandaleuses, qui se reduisent à dire: que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes; qu'il en a predestiné le plus grand nombre à la damnation; qu'à

qu'à ceux-là le salut est impossible, que Dieu est l'auteur de leurs pechez. Saint Prosper répond à chacune en particulier, montrant combien la doctrine de l'Eglise en est éloignée. Il dit entr'autres choses, que la predestination de Dieu n'est cause de la chûte de personne, & qu'il n'abandonne point celui qui le doit quitter, avant que lui-même l'abandonne: au contraire, il l'empêche souvent de le quitter, ou le fait revenir, après qu'il l'a quitté. *Ad. 12.* *Ad. 14.*

Saint Prosper répondit encore à quinze articles poposez par des Gaulois, contre la doctrine de saint Augustin: qui se reduisent à peu près au même sens, que ceux de Vincent. Sçavoir, que la predestination impose aux hommes une necessité fatale de pecher: que le libre arbitre n'est rien; que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes; & que JESUS-CHRIST n'est pas mort pour tous. Saint Prosper, après avoir répondu à chacune de ces objections, les reprend toutes à la fin, & les qualifie chacune en particulier. Il dit encore en cet ouvrage, que ceux qui tombent ne sont pas abandonnez de Dieu, afin qu'ils l'abandonnent: mais ils l'ont laissé, & ont été laissez: & sont changez de bien en mal, par leur propre volonté. Et ensuite: Si Dieu fait tomber celui qui court bien, il rend donc le mal pour le bien, & punit injustement ce qu'il fait faire. Que peut-on penser de plus insensé? Et encore: Quoique la toute-puissance de Dieu pût donner à ceux qui devoient tomber la force de se soutenir: toutefois sa grace ne les a point quittez, avant qu'ils l'eussent quitté. Et encore: Celui qui dit, que l'obéissance est ôtée à quelques justes, a mauvaise opinion de la bonté & de la justice de Dieu. Il soutient, que l'on peut dire, que tous les hommes ne sont pas appellez à la grace: puisqu'il y a des peuples, à qui l'é- *Ad. 3.* *Ad. 12.* *Sent. 7.* *Sent. 12.* *Ad. 4.* *Ad. 8.*

l'évangile n'a pas encor été prêché, & des enfans qui meurent sans batême. Dieu toutefois prend soin de tous les hommes, & il n'y en a aucun, qu'il n'avertisse, soit par la prédication de l'évangile, soit par le témoignage de la foi, soit par la nature même. Mais il faut attribuer aux hommes leur infidelité, & attribuer leur foi

Ad. 9. au don de Dieu. Quoique JESUS-CHRIST soit mort pour tous; sa mort toutefois ne profite qu'à ceux, à qui elle est appliquée en particulier. Camille & Theodore prêtre envoïerent de Genes à saint Prosper neuf passages extraits du livre de saint Augustin, de la predestination, & de celui de la perseverance, qui leur faisoient de la peine; & il leur fit voir par ses réponses, qu'il n'y avoit rien dans ces livres que de très-catholique.

Mais le principal ouvrage de saint Prosper, pour la défense de saint Augustin, est le livre

n. 2. Sup. liv. XXIII. n. 3. contre le Collateur, c'est-à-dire contre Cassien, auteur des Collations ou conferences. Il l'écrivit vers l'an 432. puisqu'il dit qu'il y a plus de vingt ans, que l'Eglise combat les Pelagiens, sous la conduite de saint Augustin: ce que l'on peut rapporter à ses premiers ouvrages, adressez

Sup. liv. XX. n. 3. XXIV. n. 56. à Marcellin en 412. Saint Prosper examine en celui-ci douze propositions de Cassien, tirées de la treiziéme conference, ou il fait parler l'abbé Cheremon. La premiere proposition est catholique: établissant, que Dieu est le commencement, non-seulement de toute bonne œuvre; mais encore de toute bonne pensée: dans les autres propositions, Cassien favorise les Pelagiens; prétendant, que plusieurs viennent à la grace sans grace; que l'homme peut quelquefois de lui même se porter à la vertu; que l'une & l'autre opinion est autorisée par l'Ecriture: que le libre arbitre contribuë autant au salut que la grace:

ce : qu'Adam par ſon peché n'a pas perdu la ſcience du bien : que tous les merites des Saints ne doivent pas être rapportez à Dieu, enſorte que l'on n'attribue à la nature que le mal ; que toute ame a naturellement des ſemences de vertu ; enfin, que Dieu procure entierement le ſalut des uns, & ne fait qu'aider les autres. En tout cela, ſaint Proſper montre, que Caſſien favoriſe les Pelagiens, & ſe contredit lui-même. Il finit cet ouvrage en ſouhaitant que le Pape ſaint Sixte chaſſe les Pelagiens cachez, comme ſes predeceſſeurs ont chaſſé ceux qui l'étoient à découvert : declarant qu'il veut les tolerer charitablement, tant qu'ils ne ſont point ſeparez de l'Egliſe. Caſſien y eſt toûjours demeuré ; & cette cenſure, quoique très-juſte, n'a pas empêché que ſes conferences & ſes autres livres, n'aïent toûjours été entre les mains des moines & des autres perſonnes de pieté ; à cauſe de la ſaine doctrine, & de la haute ſpiritualité contenues dans tout le reſte.

XXV. Ecrits de Mercator.

Marius Mercator écrivit auſſi vers ce tems-là ſon livre d'annotations. Aïant reçû les livres de Julien contre ſaint Auguſtin, & les réponſes de ſaint Auguſtin : il fit des remarques ſur pluſieurs endrois des écrits de Julien, pour relever ſes erreurs, & les recueillit enſuite, à la priere d'un prêtre nommé Pientius. Il mit à la tête un petit avertiſſement au lecteur, où il explique ſommairement l'état de la queſtion, & l'hiſtoire de cette hereſie : dont il fait auteurs Theodore de Mopſueſte & Rufin le Syrien. Il parle de ſaint Auguſtin, comme mort : ce qui fait juger qu'il n'a donné cet ouvrage que vers l'an 432. après le concile d'Epheſe, où il pouvoit avoir reçû par le diacre Beſſula les derniers écrits de ſaint Auguſtin. En cet ouvrage, Mercator met d'abord ſur chaque article les paroles de Ju-

Sup. liv. XXIII. n. 1.

Julien, puis la réponse de saint Augustin; puis ce qu'il y ajoûte lui-même pour l'appuïer.

Ed. Gar. part. 2. p. 249.

Mercator écrivit aussi contre quelques ouvrages de Theodore de Mopsueste, qu'il regardoit comme l'auteur des deux heresies de Nestorius & de Pelage. Il refuta le symbole de Theodore, le même qui fut condamné au concile d'Ephese, à la poursuite du prêtre Charisius: il traduisit des extraits d'un ouvrage de Theodore contre saint Augustin, & la doctrine du peché originel, & d'un ouvrage touchant le mystere de l'Incarnation. A ces extraits traduits en latin, Mercator ajoûta ses notes pour les refuter.

Sup. liv. XXV. n. 56.

XXVI. Schismatiques en Orient.

La réunion de Jean d'Antioche avec saint Cyrille trouva de part & d'autre des contradicteurs. Plusieurs de ceux qui avoient soutenu Nestorius au concile d'Ephese, trouverent mauvais que Jean l'eût abandonné; & les deux plus fameux de ceux-là, furent Theodoret & Alexandre d'Hieraple, son metropolitain. Theodoret convenoit de la doctrine; & reconnoissoit saint Cyrille pour catholique, après l'explication qu'il avoit donnée dans les lettres à Acace de Berée, & à Jean d'Antioche: où il confessoit nettement les deux natures en JESUS-CHRIST, rejettoit toute confusion, & anathematisoit l'heresie d'Apollinaire. Il s'est retracté, disoit Theodoret, & a détruit ses douze articles: Mais il ne pouvoit se resoudre à abandonner la personne de Nestorius, qu'il croïoit injustement condamné, sans que sa doctrine eût été bien entendue: il en écrivit ainsi à Nestorius même. Alexandre d'Hieraple rejettoit également toutes les parties de l'accord. Il ne vouloit ni condamner Nestorius, dont il tenoit la doctrine saine & conforme aux écritures, ni communiquer avec saint Cyrille, qu'il

Synod. Baluz. c. 88. 95. 110. & 120.

qu'il tenoit toûjours pour heretique: il se separa An. 433.
même de la communion de Jean d'Antioche, c. 69.
& de tous ceux qui embrasserent la paix. Soïez c. 100. 104.
seur, dit-il à André de Samosate, que je n'ai point de part avec eux; soit qu'on me propose l'exil, la mort, le precipice, le feu, ou les bêtes. Dieu me donnera la force de tout souffrir, plûtôt que de communiquer avec eux. c. 93.
Et à Theodoret: Je ne consentirai point à ces c. 94.
propositions, que Paul a offertes; & que l'Egyptien a reçûes; quand on me condamneroit à mille morts, & quand le monde entier y consentiroit. Il insiste principalement sur le nom de mere de Dieu, qu'il ne veut admettre qu'en y ajoûtant celui de mere de Christ, comme Nestorius.

Il étoit convenu avec Theodoret & avec An- c. 97. 68.
dré de Samosate de se trouver à Zeugma, pour 99. 101.
déliberer sur cette affaire, & ils l'exhortoient 103.
tous deux à la paix: mais Alexandre répondit à Theodoret, qu'il étoit inutile de s'assembler, c. 100.
s'ils n'étoient point choquez de la conduite de Jean d'Antioche: qui avoit trahi la foi & condamné Nestorius, le connoissant orthodoxe. Il répondit à André: Il est inutile desormais, que je vous écrive, ou que vous m'écriviez sur cette affaire. Je n'attens à quitter mon Eglise, que c. 102.
par la violence seculiere, pour ne paroître pas abandonner le troupeau de JESUS-CHRIST.
Et dans une autre lettre: Je ne communique c. 104.
plus, ni avec vous, ni avec Cyrille: vous avez fait ce qui est en vous: vous avez cherché la brebis égarée; elle ne veut pas être trouvée. Tenez-vous desormais en repos. Nous nous verrons les uns les autres devant le tribunal redoutable. André voïant Alexandre ainsi irrité con- c. 106.
tre lui, écrivit aux économes de l'Eglise d'Hieraple: declarant qu'il veut demeurer dans la com-

munion non-ſeulement de Jean d'Antioche, mais de tous les Evêques catholiques : de Sixte,
c. 105. 109. de Cyrille, de Maximien : de Rabbula d'Edaſſe, d'Acace de Melitine, & de tous les autres. Jean de Germanicie embraſſa auſſi la paix ; & Jean d'Antioche donna à Theodoret un pouvoir par écrit ; mais ſecret ; d'emploïer tous les moïens qu'il jugeroit à propos : pour ramener le opiniâtres.

c. 122. Maximin d'Anazarbe, & les Evêques de la ſeconde Cilicie ſes ſuffragans, demeuroien attachez à Neſtorius.
c. 111. 112. Ils tinrent donc un concile à Anazarbe, ou Maximin preſida ; ils y confimerent la prétendue dépoſition de ſaint Cyrille faite à Epheſe :
c. 113. & declarerent excommuniez tous ceux qui l'avoient reçû à leur communion, juſques à ce qu'ils euſſent condamné ſes douze articles : quand nous devrions, diſent-ils, combattre juſqu'au fer & au feu, & être expoſez aux bêtes. Hellade de Tarſe, métropolitain de la premiere Cilice, adhera à ce concile.

c. 114. Eutherius de Thyane, metropolitain de la ſeconde Cappadoce, & Hellade de Tarſe, s'aviſerent d'implorer le ſecours des Evêques d'Occi-
c. 115. dent, & inviterent Alexandre & Théodoret, à
c. 117. ſe joindre à eux dans ce deſſein. Pour cet effet ils dreſſerent une grande lettre au Pape S. Sixte : où ils reprennent toute l'hiſtoire du concile d'Epheſe, des prétendues erreurs de S. Cyrille & de la reconciliation de Jean d'Antioche. Nous nous proſternons à vos pieds, ajoûtent-ils, pour vous ſupplier de nous tendre la main, d'ordonner qu'on faſſe une enquête de tout ceci, & d'y apporter le remede : rappeller les paſteurs chaſſez injuſtement, & raſſembler les oüailles diſperſées, qui ſont en danger de leur ſalut : ne voulant pas recevoir de la main des heretiques, le baptême, ou la communion myſtique, qu'on ne leur permet

met pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous qui sommes de differentes provinces, c'est-à-dire de l'Euphratesienne, de l'une & de l'autre Cilicie, de la seconde Cappadoce, de Bithynie, de Thessalie, & de Mesie : nous serions allez il y a long-tems vous en porter nos plaintes, avec des torrens de larmes, si nous n'étions retenus par la crainte des loups ; qui menacent nos troupeaux. Nous envoïons à nôtre place des clercs & des moines, pour exciter la ferveur de vôtre zele, à venir promptément à nôtre secours. Cette lettre fut envoïée ; mais il est aisé de juger, qu'elle ne pouvoit avoir d'effet à Rome, où l'on avoit si solemnellement approuvé la doctrine de saint Cyrille, les actes du concile d'Ephese, & la reconciliation de Jean d'Antioche. Toutefois cette lettre n'est pas inutile; pour montrer, que jusques aux extremitez de l'Orient, les Evêques étoient persuadez, qu'ils étoient tous en droit de s'adresser au Pape, pour se plaindre des vexations de leurs superieurs, & des desordres de l'Eglise.

An. 434.

cap. 119

XXVII. Mort de Maximien-Proclus evêque de C.P.

Socr. VII. cap. 40
Coll. Lup. al. synod. Baluz. c. 250

Cependant Maximien évêque de C.P. mourut subitement le douziéme d'Avril 434. sous le consulat d'Aspar & d'Areobinde, aprés avoir gouverné paisiblement cette Eglise pendant deux ans & cinq mois. Le jour de sa mort étoit le Jeudi-saint. Les Nestoriens, qui étoient en grand nombre à C.P. s'assemblerent en plusieurs endroits de la ville : demandant avec de grands cris, que Nestorius fut rappellé, & menaçant de mettre la ville en peril & de brûler l'Eglise. L'Empereur Theodose craignant qu'il n'y eût du trouble, fit sur le champ élire & introniser Proclus, avant que Maximien fût enterré, & Proclus fit ses funerailles. Il avoit été lecteur dès sa premiere jeunesse, & avoit étudié sous les maîtres de rhetorique. Etant en âge d'homme, il

Socr. cap. 41

An. 434. s'attacha à l'évêque Atticus, & écrivoit sous lui : comme il faisoit du progrés, Atticus l'ordonna diacre : ensuite il fut prêtre, & Sisinnius l'ordonna Evêque de Cyzique, comme il a été dit. Le peuple ne l'aïant point voulu recevoir, il démeura à C. P. faisant les fonctions de prêtre : toutefois son ordination pour C. P. fut regardée comme une translation : mais on rapporta des lettres du Pape saint Celestin à saint Cyrille, à Jean d'Antioche & à Rufus de Thessalonique, qui levoient la difficulté, & montroient que rien n'empêchoit une telle translation. Ces lettres devoient avoir été données deux ans auparavant, lorsqu'il fut question d'élire un Evêque de C. P. à la place de Nestorius. A l'occasion de cette translation, Socrate rapporte quatorze exemples d'Evêques transferez pour l'utilité de l'Eglise.

Sup. liv. XXIV. n. 44.

Socr. VII. c. 37.

Lup. c. 150.

Les Evêques qui avoient élû Proclus, écrivirent une lettre synodique, que l'on envoïa en Orient, pour la faire signer à tous les Evêques, sous peine d'être déposez, comme schismatiques. Pour lui, il imita toutes les bonnes qualitez d'Atticus, dont il avoit été disciple ; & poussa encore plus loin la douceur & la patience, même envers les heretiques : croïant cette voïe plus propre à les ramener, que celle de la rigueur. De son tems, sainte Melanie la jeune vint à C. P. à la priere de son oncle Volusien ; qui étant prefet de Rome, y avoit été envoïé en ambassade. C'est le même Volusien ami du tribun Marcellin, à qui saint Augustin avoit autrefois écrit. Il étoit demeuré païen ; mais alors il se convertit, par les exhortations de sa niece, & les instructions de l'Evêque Proclus ; & étant tombé malade, il fut baptisé, & mourut peu de tems après. Cette même année 434. premiere de Proclus, le quinziéme de Decembre, l'Empereur

V. ta S. Mel. ap Sur. 31. Janu.

Phot. cod. 53.

Sup. XXII. [illegible]m. 51. XIV. n. 21

pereur Theodose ordonna que les biens des clercs & des moines, qui mouroient sans heritiers, appartiendroient à l'Eglise ou au monastere.

An. 434.
L. 1 c. Theod. de bon. cleric. lib. 5.

XXVIII.
Poursuites contre les schismatiques.
Lup. c. 123.

Jean d'Antioche reçut l'avis de l'ordination de Proclus, par une lettre de Taurus prefet du prétoire; & en témoigna bien de la joïe, par la connoissance particuliere qu'il avoit du merite de Proclus. Mais ajoûte-t-il dans sa réponse, comme vous avez fait cette bonne œuvre, je vous prie de penser aussi à la paix de ces quartiers: car il y a quelque peu d'indociles, qui tiennent à injure la paix que Dieu nous a donné par le ministere de l'Empereur; & qui abusent de vôtre douceur & de la nôtre. Jean d'Antioche n'en demeura pas là. Il envoïa à C. P. un nommé Verius, qui sollicita & obtint un ordre de l'Empereur, pour obliger tous les Evêques d'Orient de communiquer avec lui, ou de quitter leurs Eglises. Cet ordre fut adressé au questeur Domitien, qui le fit sçavoir à Hellade de Tarse, l'exhortant à y obéïr de bonne grace, & à se réunir à Jean, avec tous les Evêques de la premiere & de la seconde Cilicie: avant qu'il fût obligé de publier ces lettres.

cap. 124.
cap. 125.

Il y eut aussi un ordre de l'Empereur, portant défenses aux Evêques Orientaux, d'aller à la cour, ni de sortir de leurs Eglises. Jean d'Antioche l'envoïa à Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le notifiât à ses suffragans. Mais Alexandre, qui ne communiquoit plus avec Jean, fit recevoir la lettre par son secretaire, & adressa la réponse à l'officier de l'Empereur qui lui avoit apporté la lettre de Jean. Au reste il promit d'obéïr, c'est-à-dire de ne point aller à la cour, & de demeurer chez lui. Cependant lui & les six Evêques de sa province écrivirent aux Evêques de Syrie, de la premiere & de la seconde Cilicie, & de la seconde Cappadoce, pour les animer contre

cap. 126.
cap. 127.
cap. 129.

An. 434. Jean d'Antioche; se plaignant, que l'Eglise est troublée par des ordinations illicites, le sacerdoce rendu venal & prostitué à des gens d'une vie infame. Alexandre marque dans sa souscription, cap. 130 qu'il y a plus d'un an qu'il ne communique plus avec Jean d'Antioche: ce qui convient à l'an 434. Melece de Mopsueste, & trois autres de la seconde Cilicie, declarerent qu'ils demeuroient fermes contre Jean d'Antioche: les Evêques des cap. 131 autres provinces ne répondirent rien de decisif. cap. 132 Les ordinations illicites, dont se plaignent ces &c. 135. 136 schismatiques, sont deux; particulierement cel- 165. le d'Athanase, prêtre & économe de Dolichium, ordonné Evêque de la même Eglise à la place d'Abib; & de Marinien, ordonné Evêque de Barbalisse à la place d'Acilin. Il y avoit des reproches contre les mœurs de ces deux nouveaux Evêques Athanase & Marinien, & d'ailleurs on se plaignoit, que ces ordinations étoient faites sans le metropolitain & les Evêques de la province. Mais s'agissant de chasser les schismatiques, on n'avoit garde de demander leur consentement. Alexandre d'Hieraple & ses suffragans tenterent de mettre dans leurs interêts les princesses; c'est-à-dire sainte Pulcherie & ses sœurs. Ils leur envoïerent donc des clercs & des moines, cap. 135 chargez d'une lettre, où ils se plaignent de la persecution de Jean d'Antioche, qu'il a ordon- cap. 165 né dans leur province deux Evêques d'une vie scandaleuse: qu'il en a ordonné un de nouveau dans l'Eglise du martyr saint Serge, qui est du diocese d'Hieraple. Ils supplient les princesses de representer à l'Empereur tous ces desordres, & les faire reparer par son autorité; mais on ne voit pas que cette lettre ait eu d'effet. Alexandre se plaint encore ailleurs de cette Eglise de saint Serge, qu'on lui avoit enlevée: où il dit avoir emploïé près de trois cens livres d'or,

&

& endetté son Eglise. C'est qu'il l'avoit rebâtie magnifiquement. An. 434.

Proclus, de son côté, voulut faire chasser de Marcianople Dorothée, métropolitain de Mesie, & écrivit contre lui au clergé & au peuple de cette Eglise; mais ils étoient trop attachez à leur Evêque, & le soutinrent fortement. Dorothée écrivant ces nouvelles à Alexandre d'Hieraple, l'invitoit de venir à Constantinople pour parler à l'Empereur; & ce fut peut être la cause de l'ordre, qui défendit aux Orientaux de venir à la cour. *cap. 137*

XXIX. Justification de S. Cyrille *Conc. Eph. p. 3. c. 37*

Il y avoit au contraire des catholiques, qui blâmoient saint Cyrille, & prétendoient qu'il s'étoit trop relâché, dans l'accommodement avec les Orientaux. Ils reprenoient leur exposition, & disoient: Pourquoi Cyrille a-t-il souffert, & même approuvé qu'ils nommassent deux natures? Les Nestoriens disent, qu'il est de leur sentiment, & imposent à ceux, qui ne sçavent pas exactement la verité. Il falloit que ces mauvais bruits fussent répandus à Constantinople, puisque saint Cyrille les marque dans une lettre au prêtre Euloge, qui y residoit de sa part; & qui est une instruction de la maniere d'y répondre, & une explication précise de la doctrine catholique sur ce point. Il écrivit aussi à Donat Evêque de Nicopolis en Epire, pour prévenir ces sortes de calomnies, qu'il eût retracté ce qu'il avoit écrit contre Nestorius; & lui raconte tout ce qui s'étoit passé dans cet accord, & la negociation de Paul d'Emese. *Ibid. c. 386*

Il en rendit compte à Acace, Evêque de Melitine en Armenie, son ancien ami; & après lui avoir rapporté le fait, il ajoûte: Les partisans de Nestorius desesperez de se voir abandonnez, ressemblent à des gens qui se noïent, & se prennent à ce qu'ils peuvent. Ils déchirent malicieusement *cap. 35*

sement ceux qui ne sont pas dans leurs sentimens.
p. 1115. D. Ils disent que les Orientaux n'ont point renoncé aux erreurs de Nestorius, & m'accusent moi-même de penser le contraire de ce que j'ai écrit, & d'avoir reçû un nouveau symbole, comme au mépris de l'ancien. Mais quoi? si Nestorius avoit lui-même condamné ses erreurs, & donné par écrit une confession de foi catholique, diroit-on qu'il auroit fait un nouveau symbole? Il explique ensuite combien l'exposition de foi, qu'il avoit reçûe des Orientaux, est differente de la doctrine de Nestorius.

Levit. XVI. 5. Cyr. Epist. p. 121 Conc. Eph. 3. p. c. 36. Le même Acace aïant demandé à saint Cyrille l'explication mysterieuse du bouc émissaire, dont il est parlé dans le Levitique; saint Cyrille lui écrivit une grande lettre, où il dit que c'est une figure de JESUS-CHRIST: aussi-bien que l'autre bouc, qui étoit immolé en même-tems. Que ce dernier represente l'humanité, selon laquelle il a souffert pour nous: & l'autre signifie la divinité, selon laquelle il a été libre & exempt de la mort. *Epist. p. 127 Levit. XIV. 4. &c.* Il explique de même les deux oiseaux, que le lepreux devoit offrir pour sa purification: à cette occasion, il s'étend sur le mystere de l'incarnation, & explique au long l'unité de personne en deux natures. Saint Cyrille écrivit aussi pour sa justification à Successus, évêque de *Epist. Cyr. 1. 135.* Diocesarée en Isaurie, qui l'avoit consulté, s'il falloit dire, qu'il y a deux natures en JESUS-CHRIST. D'abord il établit contre Nestorius, que JESUS-CHRIST est un, & devant & après l'incarnation: puis il ajoûte, que cette union vient du concours des deux natures: qu'après l'union nous ne les divisons plus: mais que nous disons comme les Peres, une nature de Dieu verbe incarnée: ce qu'il explique aussi-tôt, en disant, qu'il y a deux natures unies; mais que *p. 137. E.* JESUS-CHRIST est un. Et il apporte l'exemple

ple de la nature humaine, où chaque homme est un, quoique composé d'ame & de corps, qui sont de nature si differente. Il répond ensuite à une autre question; comment le corps de JESUS-CHRIST est divin après la resurrection; non qu'il ait changé de nature: mais parce qu'il est délivré des infirmitez humaines.

Successus lui aïant envoié quelques objections sur cette explication, il y répondit par une seconde lettre encore plus ample: pour montrer, qu'en disant une nature il n'admet aucune confusion, ni aucun mélange; parce que la divinité est immuable, & que l'humanité demeure entiere en JESUS CHRIST; puisque ce n'est pas simplement une nature, mais une nature incarnée. Il marque dans l'Ecriture trois sortes d'expressions en parlant de JESUS-CHRIST; les unes conviennent à la divinité seule, les autres à l'humanité seule, les autres à toutes les deux ensemble. Ces deux lettres tendent, comme les precedentes, à justifier saint Cyrille, au sujet de la réunion avec les Orientaux.

Epist. p. 13?

p. 148. B.

Il écrivit une lettre à peu près semblable à Valerien Evêque d'Icone, pour expliquer la foi catholique sur l'incarnation: & il ajoûte à la fin: J'apprens que quelques impertinens publient, que l'erreur de Nestorius a prévalu chez les Evêques d'Orient; c'est pourquoi j'ai crû necessaire de vous instruire sur ce point. Il rapporte ensuite, comme Jean d'Antioche & les autres se sont expliqués nettement; & ajoûte: Si donc on les accuse d'être dans d'autres sentimens; ne le croiez pas: renvoiez ceux qui le diront, comme des trompeurs; & si l'on montre des lettres en leur nom, tenez-les pour supposées. Il écrivit de même à Maxime diacre d'Antioche, qui faisoit difficulté de communiquer avec l'Evêque Jean; parce qu'il avoit reçû à sa communion des Nestoriens,

Conc. Eph. 3. p. c. 40.

Epist. ad Max. to. 5. pag. 10?

ſtoriens, que Maxime ne croïoit pas bien convertis. Saint Cyrille lui conſeille, de ſe contenter de leur abjuration exterieure, ſans vouloir trop penetrer dans leurs conſciences.

XXX. Lettre de S. Iſidore de Peluſe. *Lib. 1. Epiſt. 370*

Saint Iſidore de Peluſe avoit blâmé ſaint Cyrille, comme entretenant la diviſion. Les exemples de l'Ecriture m'épouvantent, diſoit-il, & m'obligent de vous écrire ce qui eſt neceſſaire. Si je ſuis vôtre pere, comme vous dites, je crains l'exemple d'Heli: ſi je ſuis vôtre fils, comme il eſt plus veritable, puiſque vous repreſentez ſaint Marc, je crains l'exemple de Jonathas, qui n'empêcha pas ſon pere de conſulter la Pythoniſſe. Afin donc que nous ne ſoïons pas condamnés tous deux, finiſſez cette contention: ne tournez pas contre l'Egliſe la vengeance d'une injure particuliere: & ne faites pas une diviſion éternelle, ſous pretexe de religion. Mais quand il eut appris ce que ſaint Cyrille avoit écrit pour contenter les Orientaux, il craignit qu'il ne ſe fût trop relâché, & lui écrivit en ces termes:

Lib. 1. ep. 324

Vous devez demeurer toûjours invariable, ſans trahir par crainte l'interêt du ciel, ni paroître contraire à vous-même; car ſi vous comparez ce que vous venez d'écrire, avec vos écrits precedens, vous verrez que l'on peut vous accuſer de flatterie, de legereté, ou de varieté; & de ne pas imiter ces illuſtres champions, qui ont mieux aimé paſſer toute leur vie dans un rude exil, que de prêter ſeulement l'oreille à une opinion erronée.

On voit par la premiere de ces deux lettres, que ſaint Iſidore étoit alors fort âgé; puiſque ſaint Cyrille, Evêque d'un ſi grand ſiege, le traitoit de pere. On voit dans l'une & dans l'autre la liberté avec laquelle il écrivoit, & qui reluit dans toutes ſes lettres. Il y en a grand nombre de dogmatiques: ſoit pour expliquer des paſſages diffi-

difficiles de l'Ecriture ſainte, ſoit pour établir les dogmes de la religion. Il y en a de diſcipline, pour inſtruire les eccleſiaſtiques, & les Evêques mêmes, & en particulier pour les moines. Enfin il y en a de morale, pour l'inſtruction des laïques de tous états & de toutes conditions.

Etant conſulté ſur l'effet du baptême des enfans, il répond, que c'eſt en avoir une idée trop baſſe, de croire qu'il ne ſert qu'à purifier leur ame de la tache contractée par le peché d'Adam. Il l'orne de plus, de quantité de graces ſurnaturelles par la regeneration, la ſanctification, & l'adoption : l'homme devient un même corps avec Jeſus-Chriſt, & eſt uni à ſa chair, par la participation des ſaints myſteres. C'eſt qu'on ne donnoit point le baptême ſans l'euchariſtie, même aux enfans, & l'on tenoit l'un & l'autre neceſſaire pour le ſalut, comme il dit dans une autre lettre. *Lib. 3. ep. 191* *Lib. 1. ep. 52*

XXXI. Autres Pourſuites contre les ſchiſmatiques.

Le premier ordre de l'Empereur contre les Orientaux ſchiſmatiques n'aïant pas eu grand effet, il y en eut un ſecond contre quatre Evêques en particulier : Hellade de Tarſe, Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hieraple, & Theodoret ; portant qu'ils communiquaſſent avec Jean d'Antioche, ou qu'ils quittaſſent leurs Egliſes. Cet ordre fut adreſſé par le comte Titus vicaire d'Orient, à Denis maître de la milice, qui le ſignifia à chacun des quatre Evêques: Hellade eut auſſi avis de C. P. par ſes correſpondans, que Proclus étoit en grand credit : & qu'il devoit envoïer à Jean d'Antioche ſa lettre ſynodique, avec des lettres de l'Empereur; afin que ceux qui ne les recevroient point, fuſſent chaſſés de leurs Egliſes. Hellade fit part de ces nouvelles à Melece de Mopſueſte, lui demandant ce qu'il falloit faire. Melece répondit : qu'il ne pou- *Coll. Lup. c. 142. c. 143. c. 144.*

pouvoit reconnoître pour Evèque, ni Proclus, c. 145.
ni Jean d'Antioche; & que quand tout le monde suivroit la vanité du siécle present, il étoit resolu de garder sa conscience pure. Il dit ailleurs, Depuis l'union de Jean avec Cyrille, je n'ai reçû qu'une fois de ses lettres par un magistrien: mais je les jettai au visage du porteur; ensorte
c. 155. qu'il n'osa pas même demander réponse. Aussi ce Melece fut un de ceux qui persevererent dans le schisme jusqu'à la fin.

c. 146. Le comte Titus écrivit à Theodoret, & en même tems aux moines, & en particulier aux trois plus illustres d'entr'eux, saint Jaques de Nisibe le jeune, saint Simeon Stylite; & saint Baradat. La lettre à Theodoret portoit: que s'il ne consentoit à la paix, il seroit chassé, & un autre ordonné à sa place. Il ne fit que rire de cette menace; mais il fut fort touché des instances que les saints moines lui firent pour la paix, & de leurs reproches. D'abord il en fut irrité, & prêt de dépit à quitter la ville & la province, & à se retirer en quelque solitude, pour rentrer dans la vie monastique; mais ces saints moines lui promirent de l'accompagner, pour conferer tous ensemble avec Jean d'Antioche en un lieu nommé Gindare, à mi-chemin de Cyr & d'Antioche: car Theodoret ne vouloit pas aller à Antioche, de peur de communiquer trop ouvertement avec Jean. Il fit part de tout ceci à Aléxandre d'Hieraple, qui lui répondit: J'apprens que l'heresie de ceux qui font Dieu passible prévaut à C. P. & à Antioche, où on la prêche ouvertement. Il nomme ainsi la doctrine catholique. Je suis affligé, continue-t-il, de l'empressement des saints moines contre nous: mais quand ils ressusciteroient tout ce qu'il y a de mort depuis le commencement du monde, je les prie de se tenir en repos,

pos, & de prier pour nous: s'ils nous condamnent, que Dieu leur pardonne, ils ne sont pas de plus grande autorité que les Apôtres, ou les Anges du ciel, que J. C. anathematise par la bouche de saint Paul, s'ils prêchent au-delà de son Evangile: si vous leur envoïez quelqu'un, assûrez-les que quand même Jean me donneroit tout le roïaume des cieux, je ne communiquerai pas avec lui, jusqu'à ce que l'on ait corrigé ce qui à causé ce naufrage universel de la foi. Dieu soit loüé: ils ont pour eux les conciles, les sieges, les roïaumes, les juges; & nous avons Dieu & la pureté de sa foi. *Gal. 1. 8.*

Theodoret lui répondit: Je vous prie ne songez pas seulement à la foi, mais encore à la paix des Eglises, qui sont en verité trop ébranlées, & nous devenons la fable du peuple. Et ailleurs: A ce que je vois, nôtre opiniâtreté ne produira rien de bon: les Eglises seront troublées, & nos troupeaux exposés aux loups. Il est à craindre que Dieu ne nous punisse de cette rigueur excessive; & de ce que nous regardons plus nôtre interêt, que celui des peuples. Balancez le gain & la perte, & choisissez le moindre mal. Alexandre repliqua: Il est inutile de tant redire les mêmes choses, relisez mes lettres, sans m'importuner davantage. Vive Dieu, en comparant les avantages, je prefere le desir de Dieu & du roïaume des cieux, à l'honneur & à la gloire du siecle; & en comparant les pertes, j'aime mieux souffrir ici l'exil, la mort, & les railleries des hommes, que le supplice éternel. Ne vous étonnez pas, si nous écrivons differemment. Vous croïez Cyrille catholique, & moi je le crois heretique. Quand on chassoit de nôtre tems les bien-heureux Evêque Melece, Eusebe, Barses, & les autres: Dieu prenoit soin de leurs Eglises, & il ne leur en a pas demandé com- *c. 148.* *c. 151.* *c. 152.* *Sup. l. 13. n. 26. 33. 17. 17.*

compte. Faites ce que vous jugerez utile à la vôtre. Il dit encore, écrivant à Melece de Mopsueste. Dieu se contenta d'un seul homme
c. 156 au tems du déluge, & de trois à Babylone dans la fournaise.

XXXII. Reunion e Theodoret & des Ciliciens.

Theodoret aïant conferé avec Jean d'Antioche, convint qu'on ne parleroit point de la déposition de Nestorius, mais seulement de la foi, dont ils étoient d'accord, & rentra ainsi dans sa communion. Maximin d'Anazarbe, & le autres
c. 169. 161 e162 Evêques de la seconde Cilicie, accepterent ces conditions; & écrivirent en corps à Jean d'Antioche, pour rentrer en sa communion: à la
c. 157. 159 reserve de Melece de Mopsueste, qui demeura dans le schisme, disant: Que m'importe d'être en grande ou petite compagnie. Theodoret fit
c. 158 encore entrer dans cette paix Hellade de Tarse,
c. 161. 161 & les autres Evêques de la premiere Cilicie. Ceux
c. 166. 168 171 d'Isaurie se rendirent aussi. Melece étant demeu-
c. 173. 174 175 ré seul opiniâtre de toute la Cilicie, Jean d'Antioche le déposa, ordonna à sa place Evêque de
c. 176. 177 Mopsueste Chomasius ou Thomas; & obtint un
c. 179 ordre de l'Empereur pour envoïer Melece en exil à Melitine en Armenie.

Theodoret fit alors ses derniers efforts pour gagner Alexandre d'Hieraple. Il lui écrivit dans les termes les plus soumis, disant: qu'il se jette à ses pieds, & qu'il embrasse ses genoux. Il écrivit à Mocime œconome de son Eglise.
c. 166. 168 Il écrivit même à Nestorius, pour le prier d'exciter Alexandre à la paix, si toutefois cette
c. 170 lettre de Theodoret est veritable. Alexandre répondit à Theodoret: Je crois que vous n'avez rien omis, pour le salut de ma malheureuse
c. 167. ame; vous avez même fait plus que le bon Pasteur de l'Evangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée. Tenez-vous donc en repos, & cessez desormais de vous fatiguer, & nous

nous aussi. Je ne me mets pas en peine de ce que sont les Ciliciens, & les Isaures: mais quand tous ceux qui sont morts depuis le commencement du monde ressusciteroient, & nommeroient pieté l'abomination d'Egypte: je ne les croirois pas plus dignes de foi, que la science que Dieu m'a donnée. Et ensuite: je ne suis pas insensé, je ne radote pas encore: épargnez, je vous prie, ma vieillesse; car je suis prêt à souffrir mille morts, plûtôt que de consentir à une telle communion. Après cela Alexandre ne vouloit plus, ni parler, ni écrire à aucun de ses amis sur le sujet de cette paix, ni même les voir, ni penser à eux. c. 172 c. 178

Theodoret s'adressa donc à Jean d'Antioche, pour le prier d'avoir patience, & d'empêcher que l'on importunât davantage ce vieillard. Vous connoissez sa vertu, dit-il, il ne souhaite que d'être en repos: le tems pourra l'adoucir; & quand il ne changeroit pas, il n'y a rien à craindre. Il ne peut, ni ne veut exciter aucun trouble; mais s'il est chassé, il en arrivera un grand mal: l'Eglise sera divisée à C.P. & en plusieurs autres villes, où quelques-uns par ignorance le croïent défenseur de la foi la plus pure, & vous vous attirerez de grands reproches. c. 172

XXXIII. Alexandre chassé d'Hieraple. c. 180. 181

Alexandre demeurant toûjours inflexibile, le comte Denis & son Lieutenant Titus lui écrivirent, pour l'exhorter en amis d'obéïr à l'ordre de l'Empereur, se soumettre au concile d'Ephese, & communiquer avec Jean d'Antioche; autrement qu'ils ne pourroient se dispenser d'en venir à l'execution, le chasser de son Eglise, & l'envoïer en exil. Alexandre répondit, qu'il étoit prêt de souffrir la persecution: priant seulement qu'on le fit sortir sans bruit. Titus écrivit à Lybien gouverneur de l'Eufratesie, de chasser c. 182

An. 435. chasser Alexandre, s'il perseveroit; & de met-
c. 183. tre en sa place celui que le concile des Evêques au-
roit ordonné: lui donnant pouvoir, de se servir
pour cet effet des soldats qui étoient dans la ville.
Si vous avez besoin, ajoûte-t-il, de plus grande
force, ou si nôtre presence y est necessaire, il
c. 184. suffira d'en avertir. Lybien reçut cet ordre avec
la lettre de l'Empereur, qui y étoit jointe, le
quinziéme d'Avril 535.

Alexandre obéït aussi-tôt, & se retira: té-
c. 185. moignant peu d'attachement à l'épiscopat: mais
toute la ville d'Hieraple fut dans une étrange
consternation. Ce n'étoit que larmes & cris
dans les ruës: ils disoient qu'ils avoient perdu
leur pere & leur pasteur, qui les avoit instruits
dès l'enfance. Ils relevoient sa doctrine & la
c. 186. sainteté de sa vie. Ils s'emportoient contre les
auteurs de son exil, & contre l'Empereur mê-
me: ils fermerent les Eglises, & ne respiroient
que la sedition. Enfin ils menaçoient d'attenter
sur leur propre vie, si on ne leur rendoit leur
Evêque. Le gouverneur Lybien arrêta la sedi-
tion, & fit ouvrir les Eglises, & celebrer les
offices à l'ordinaire; mais il envoïa au comte
d'Orient & à Jean d'Antioche la relation de
tout ce qui s'étoit passé, & la requête du peuple
d'Hieraple, faite par des acclamations dans l'E-
c. 188. glise. Jean d'Antioche leur écrivit, qu'il avoit
emploïé tous les moïens possibles pour ramener
Alexandre: Mais son arrogance, ajoûte-t-il, &
son obstination l'ont rendu inexorable. Encore
à present, s'il se corrige, nous sommes prêts à le
recevoir, & à vous le renvoïer avec joïe: que s'il
veut lui-même se precipiter, nous avons satisfait
à Dieu & aux hommes.

XXXIV. Fin de Nestorius. Nestorius étoit demeuré jusques-là dans son
monastere auprès d'Antioche. Enfin, il y eut
contre lui une loi de l'Empereur Theodose:
qui

qui ordonna que ses sectateurs seront nommez Simoniens, comme imitateurs de Simon le magicien, & que ses livres seront supprimez & brûlez publiquement: avec défense à ses sectateurs, de faire aucune assemblée, sous peine de confiscation de tous leurs biens. Cette loi fut publiée en latin & en grec, afin que tout le monde en eût connoissance; & est datée du troisiéme des nones d'Août, sous le quinziéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, du troisiéme d'Août 435. L'année suivante 436. il y eut un rescrit, adressé à Isidore prefet du pretoire & consul: qui lui ordonne d'envoïer Nestorius en exil à Petra, avec confiscation de tous ses biens, au profit de l'Eglise de C.P.

An. 435. Conc. Eph. p. 3. c. 45. l. ult. C. Th. decor.

Conc. Eph. p. 3. c. 15.

Nestorius fut donc chassé de son monastere, où il avoit demeuré paisiblement quatre ans entiers, depuis sa deposition. Quoique le rescrit de son bannissement parle de Petra, qui est en Arabie, il est certain qu'il fut envoïé dans le desert d'Oasis, proche de l'Egypte: soit que l'ordre fût changé avant l'execution, ou qu'on l'eût transferé d'un lieu à un autre. La ville d'Oasis ou Ibis (car elle avoit ces deux noms) fut pillée quelque tems après par les Blemmyens, barbares voisins, qui enleverent plusieurs captifs, & Nestorius lui-même; mais ensuite ils les renvoïerent, & ils revinrent à Panopolis: d'où Nestorius écrivit au Gouverneur de Thebaïde, de peur qu'on ne l'accusât de s'en être fui. Le Gouverneur le fit conduire de Panopolis à Elephantine, qui étoit sur la frontiere: puis il le fit ramener à Panopolis, & de là encore transferer à un autre lieu du même territoire, & il y eut ordre pour l'envoïer à un quatriéme exil. Enfin il mourut accablé de vieillesse & d'infirmitez; & on dit que sa langue fut rongée de vers.

Evag. 1. hist. c. 7.

Les

An. 436.

Coll. Lup. p 190

Les schismatiques comptoient jusques à quinze Evêques, qui avoient perdu leurs sieges, pour n'avoir pas voulu se réunir à saint Cyrille & à Jean d'Antioche ; sçavoir, Alexandre d'Hieraple, métropolitain de l'Eufratesie, qui fut envoïé en Egypte aux mines de Famothis. Dans la même province, Abid de Dolichium chassé ; Acilin de Barbalisse ; aussi chassé ; & ensuite rétabli, en communiquant à Jean d'Antioche, sans toutefois approuver la déposition de Nestorius. Eutherius de Tyane, métropolitain de la seconde Cappadoce, relegué à Scythopolis ; d'où il fut encore chassé, & mourut à Tyr. Zenobe de Zephyrium dans la premiere Cilicie, qui quitta son Eglise de lui-même, & fut ensuite relegué à Tiberiade, d'où il fut encore chassé: Melece de Mopsueste dant la seconde Cilicie, relegué à Melitine en Armenie, où il mourut. Ils prétendoient qu'Acace, Evêque catholique de Melitine, l'avoit fait beaucoup souffrir. Anastase de Tenedos & Pausien d'Hypate quitterent d'eux-mêmes leurs Eglises. Theosebe de Chios, ou plûtôt Ceos en Bithynie, mourut dans son Eglise, sans en être chassé: quoi qu'il n'eût ni consenti à la deposition de Nestorius, ni communiqué avec saint Cyrille ; mais apparemment il étoit déposé. Voilà pour l'Asie. En Europe, Dorothée de Marcianople, metropolitain de Mesie, fut chassé & relegué à Cesarée de Cappadoce: Valeane & Eudoce de la même province se retirerent d'eux-mêmes. Basile de Larisse, métropolitain de Thessalie souffrit beaucoup, à ce qu'ils disoient, sans jamais vouloir condamner Nestorius. Maximin ou Maxime de Demetriade en la même province quitta son Eglise aussi-tôt aprés la déposition de Nestorius. Julien de Sardique, métropolitain d'Illirie, refusa de même de le con-

condamner. En tout, il n'y en eut que six de chassez. An. 436.

XXXV. Second voyage d'Aristolaus.

L'édit contre Nestorius fut envoïé en Orient par le tribun Aristolaüs, pour le faire recevoir de tous les Evêques. Nous avons la lettre synodale de ceux de la premiere Cilicie, c'est-à-dire d'Hellade de Tarse, avec quatre autres. Elle est adressée à l'Empereur, & porte qu'Aristolaüs étant venu chez eux par son ordre, ils ont obéi volontiers. Nous embrassons, disent-ils, la communion du saint concile d'Ephese; nous tenons pour deposé Nestorius, jadis Evêque de C. P. & nous l'anathematisons, à cause des impietez qu'il a enseignées de vive voix, ou par écrit: nous conformant aux saints Evêques Sixte de Rome, Proclus de C. P. Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, & tous les autres; & anathematisons avec eux Nestorius, & ceux qui soutiennent les mêmes impietez. Il est remarquable qu'ils donnent le second rang à l'Evêque de C. P.

Coll. Lup. c. 194. c. 192.

Saint Cyrille aïant appris que quelques Evêques d'Orient prétendoient n'être obligez qu'à ce que la lettre de l'Empereur contenoit expressement: & ne condamnoient Nestorius que de bouche, écrivit à Aristolaüs: que si l'on vouloit assurer la paix, il falloit les obliger, non seulement à anathematiser Nestorius & sa doctrine, mais encore à declarer, qu'ils n'y a qu'un seul JESUS-CHRIST Fils de Dieu: le même engendré de Dieu avant les tems & d'une femme dans les derniers tems, selon la chair, ensorte que c'est une seule personne, suivant qu'il l'explique dans sa lettre. Il envoïa la même formule à Jean d'Antioche, comme necessaire pour lever toutes les chicanes. Car j'ai appris, dit-il, qu'il y a des Evêques de vos quartiers, qui anathematisant Nestorius & ses dogmes, ne laissent

c. 194. 169

c. 195.

An. 437. pas de pretendre les établir d'ailleurs; & soutiennent qu'il n'a été condamné, que pour le seul nom de mere de Dieu, qu'il ne vouloit pas admettre. Il se plaignit en particulier de Theodoret. Je croïois, dit-il à Jean d'Antioche, que m'aïant écrit, & aïant reçû mes lettres, c. 210. il avoit embrassé la paix sincerement: cependant j'ai appris par le prêtre Daniel, qu'il n'a point anathematisé les blasphêmes de Nestorius, ni souscrit à sa condamnation. Jean c. 117. d'Antioche écrivit à Proclus, sur ce second voïage d'Aristolaüs, qu'il chargea apparemment de sa lettre. Tous les Evêques d'Orient, dit-il: comme ceux de tout le reste du monde, ont reconnu & condamné l'erreur de Nestorius, & approuvé sa déposition. Nous sommes tous d'avis de ne rien ôter, ni ajoûter au symbole de Nicée. Nous l'entendons comme les saints Evêques nos predecesseurs: en Occident, Damase, Innocent, Ambroise: en Grece & en Illyrie, Methodius: en Afrique, Cyprien: à Alexandrie, Alexandre, Athanase, Theophile: à Constantinople, Nectaire, Jean, Atticus: dans le Pont, Basile & Gregoire: en Asie, Amphiloque, Optimus: en Orient, Eustache, Melece, Flavien. Il insere le symbole de Nicée; puis il ajoûte: Nous vous mandons ceci, pour satisfaire ceux qui ont besoin de l'être: car pour nous, nous avons fait & dit tout ce qu'il faloit il y a quatre ans, au retour du bien-heureux Paul. C'est Paul d'Emese; & il paroît ici que cette lettre est de l'an 437. Mais je ne sçai d'où vient ce fâcheux retour, sur nous & sur toutes nos Eglises; tous les évêques de la côte maritime ont consenti & souscrit; ceux de la seconde Phenicie, les Ciliciens dès l'année passée, les Arabes par Antiochus leur metropolitain, la Mesopotamie, l'Osroene, l'Euphratesie & la seconde Syrie, ont approuvé

tous

An. 437.

tout ce que nous avons fait: vous avez reçû il y a long-tems la réponse des Isaures: tous ceux de la premiere Syrie ont souscrit avec nous. Vous pourrez apprendre du tribun Aristolaüs, comment nôtre clergé a reçû ceci, & a loüé vos soins. Faites donc cesser desormais tout ce tumulte, afin que respirant des maux que nous avons soufferts, à cause du maudit Nestorius: nous puissions resister aux païens de Phenicie, de Palestine & d'Arabie: aux Juifs, principalement de Laodicée, & aux Nestoriens revoltés de Cilicie.

XXXVI. Ecrits de Theodore de Mopsueste.

C'étoit en effet en Cilicie, que l'heresie de Nestorius avoit jetté de plus profondes racines. Nous avons vû que Melece de Mopsueste, seul de tous les Evêques des deux Cilicies, avoit mieux aimé être deposé & banni, que d'embrasser l'union. Son predecesseur, Theodore de Mopsueste, passoit pour avoir été le maître de Nestorius; & Theodore lui-même étoit disciple de Diodore, Evêque de Tarse, & metropolitain de la premiere Cilicie. Aussi les Nestoriens voïant Nestorius rejetté de tout le reste du monde, & ses ouvrages condamnez au concile d'Ephese, & depuis peu par l'édit de l'Empereur, s'aviserent de répandre les écrits de ces deux Evêques Theodore & Diodore qui étoient morts dans la communion de d'Eglise, & avoient laissé une grande reputation dans tout l'Orient. Ils étoient tous deux d'Antioche, où Diodore avoit soutenu la foi catholique pendant les deux persecutions des Ariens, sous Constantius & sous Valens; & Theodore avoit été ami particulier de saint Chrysostome. Diodore avoit écrit des commentaires, presque sur toute l'Ecriture sainte, s'attachant au sens litteral: un livre sur la Trinité, un contre les Apollinaristes, un contre le destin & les astrologues, & quelques autres ouvrages: on avoit aussi gardé beaucoup de ses

Liber brev. c. 10. Sup. liv. XII. n. 45. liv. XVI. n. 26. Sup. liv. XIX. n. 7. Phot. c. 223. Suid. Diod. p. 719. Socr. VI. c. 3.

Sozom. VIII. c. 2. Hier. Script. Phot. Cod. 4. 23. 81. 177. Gennad. c. 11.

lettres; mais ses écrits sont perdus: aussi-bien que ceux de Theodore: Il avoit composé des commentaires sur la plûpart des livres de l'Ecriture; quinze livres de l'Incarnation, vingt-cinq contre Eunomius, quatre contre Apollinaire & plusieurs autres: dont il ne reste que des citations, dans les auteurs qui l'ont accusé ou défendu.

Coll. Lup. c. 199

Les Nestoriens rechercherent & firent valoir les écrits de ces deux Evêques; & des autres, qui avoient écrit contre Eunomius & Apollinaire, pour soutenir les deux natures en JESUS-CHRIST; pretendant montrer que Nestorius n'avoit rien dit de nouveau, mais seulement suivi la doctrine des anciens. Pour répandre davantage ces livres, ils les traduisirent en Syriaque, en Armenien & en Persan. Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine & Rabbula d'Edesse, Evêques catholiques trés-zelés, s'éleverent contre les livres de Theodore de Mopsueste, & Rabbula l'anathematisa publiquement dans l'Eglise.

Ibid. c. 43 c. 206 c. 205

Saint Cyrille fut bien-tôt averti de cette nouveauté. Les catholiques d'Antioche lui écrivirent, & l'abbé Maxime vint le trouver à Alexandrie, où il lui dit, que les Orientaux étoient toûjours Nestoriens; & que feignant de condamner Nestorius, ils soutenoient sa doctrine sous le nom de Theodore, Au contraire quelques Evêques d'Orient écrivirent à saint Cyrille, qu'il ne falloit point reprendre les écrits de Theodore, puisqu'il n'avoit enseigné que la doctrine d'Athanase, de Basile & de Gregoire; & que dans les Eglises les peuples crioient: Croisse la foi de Theodore, nous croïons comme lui. Mais comme ces Orientaux se vantoient toûjours de s'en tenir au symbole de Nicée, qu'ils tournoient à leur sens par de mauvaises interpretations: Saint Cyrille composa une explication du même symbole,

bole, où il s'étend principalement sur le mystere de l'Incarnation. Il l'adressa à Maxime & à plusieurs autres abbez d'Orient, qui la lui avoient demandée, & l'envoïa à Acace de Melitine, & au prêtre Lampo à C. P. pour la presenter aux princesses & à l'Empereur, à qui il écrivit pour le précautionner contre les écrits de Diodore & de Theodore. Il composa aussi un petit traité de l'Incarnation, divisé en trois chapitres. 1. Que la sainte Vierge est Mere de Dieu. 2. Que JESUS-CHRIST est un, & non pas deux. 3. Que le Verbe demeurant impassible, a souffert pour nous en sa chair. *Con. Eph. p. 3. c. 43.* *Coll. Lup. c. 205. 206. c. 198.* *c. 208.*

Rabbula Evêque d'Edesse, écrivit de son côté à saint Cyrille, que le Nestorianisme étoit fort enraciné en Orient; que Theodore de Mopsueste avoit enseigné dans ses écrits une autre doctrine, que celle qu'il préchoit au peuple: & qu'il y avoit de ses livres, où il conjuroit le lecteur, sous peine d'anathême, de ne les point communiquer. Il disoit que la sainte Vierge n'est point vraïement Mere de Dieu: que l'homme n'a point été uni au Verbe selon la substance, ou la subsistance, mais par la bonne volonté: qu'il ne faut adorer JESUS-CHRIST, que par relation à Dieu, comme une image: que la chair de JESUS-CHRIST ne profite de rien: que saint Pierre n'a point reconnu que JESUS-CHRIST fût Dieu, & que l'Eglise est fondée sur la foi en un homme. C'est ainsi que Rabbula rapporte la doctrine de Theodore. Il étoit aveugle, & dans une extrême vieillesse, & mourut peu de tems. *Conc. V. coll. 4. to. 5. p. 469.* *Matth. XVI. 16.* *Theod. lect. Lib. 2. p. 565.*

XXXVII. Deputation des Armeniens à Proclus. *Liberat. c. 10.*

Lui, & Acace de Melitine, écrivirent aussi aux Evêques d'Armenie, de ne pas recevoir les livres de Theodore de Mopsueste; parce que c'étoit un heretique, & l'auteur du dogme de Nestorius. Les Evêques de Cilicie se plaigni-

rent du procedé de Rabbula & d'Acace : prétendant qu'ils n'agissoient que par jalousie & par passion. Mais les Evêques d'Armenie s'étant assemblés, envoïerent deus prêtres Leonce & Aberius à Proclus de C. P. selon la coûtume, avec leurs libelles, & un volume de Theodore de Mopsueste ; pour sçavoir si Proclus approuvoit la doctrine de Theodore, ou celle de Rabbula & d'Acace. Le libelle des Armeniens portoit : Il y a eu un homme pernicieux, ou plûtôt une bête feroce, avec une figure diabolique d'homme, portant faussement le nom de Theodore : c'est qu'en grec, il signifie don de Dieu ; qui a eu l'habit & le nom d'Evêque : caché dans un coin du monde & dans un lieu obscur ; à Mopsueste, ville méprisable de la seconde Cilicie ; descendu principalement de Paul de Samosate, quoiqu'il se soit aussi servi des paroles de Photin, & des autres heresiarques dans son livre de l'Incarnation. Il étoit si hardi, qu'il vouloit faire perir tous les hommes par la piqueure, & le venin de sa langue de serpent. Ils rapportoient ensuite plusieurs passages de Theodore, l'accusoient d'avoir été l'auteur de l'heresie de Nestorius, & concluoient en priant Proclus, que comme Nestorius avoit été condamné nommément au concile d'Ephese, il lui plût aussi condamner nommément Theodore, & ceux qui suivoient sa doctrine en Syrie & en Cilicie. Le titre de ce memoire porte, qu'il a été presenté par les prêtres & les diacres envoïés par les Evêques, les Prêtres, les Moines, & les autres de la grande Armenie, de Perse, & d'autres nations, à Proclus Evêque de C. P.

Proclus aïant reçû ces pieces, & les aïant soigneusement examinées, écrivit une grande lettre,

lettre, qu'on appella le tome aux Armeniens ; & qui dans quelques éditions latines, est datée du quinziéme consulat de Theodose, & du quatriéme de Valentinien, c'est-à-dire de l'an 435. L'adresse est aux Evêques, aux Prêtres, & aux Archimandrites de toute l'Armenie. Proclus y explique nettement la foi de l'Incarnation, c'est-à-dire l'unité de personne, sans préjudice de la distinction des natures ; & dit, qu'un de la Trinité s'est incarné : expression qui fut depuis bien relevée. Mais il n'y fait aucune mention de Theodore de Mopsueste ; & se contente de refuter les erreurs, sans nommer les personnes. Proclus envoïa ce tome à Jean d'Antioche, par Theodore son diacre & par Maxime : les chargeant de suivre en tout la volonté de Jean, & ne pas troubler la paix des Eglises. Il joignit à son tome des articles proposés comme heretiques, sans nom d'auteur : priant Jean d'Antioche de souscrire son tome, pour la conservation de la foi, & de rejetter ces articles ; mais les députés y ajoûterent le nom de Theodore de Mopsueste, & de quelques autres anciens, pour les faire anathematiser. Jean d'Antioche, & les Evêques d'Orient assemblés avec lui, lurent le tome de Proclus, l'approuverent & le souscrivirent : mais ils refuserent de condamner les articles joints avec leurs auteurs ; & croïant que Proclus en avoit chargé ses deputez, ils se plaignirent par une lettre synodale, qu'il vouloit condamner Theodore, mort dans la paix de l'Eglise.

To. 3. Conc. p. 1217.
Ib. p. 1232. E.
p. 1215. D.
Liber. c. 16.
Facund. VIII. c. 2.
c. 1.

Proclus desapprouva ceux, qui avoient ajoûté aux propositions les noms des auteurs ; & ordonna à Maxime de suivre en tout la volonté de Jean d'Antioche. Jean de son côté écrivit à saint Cyrille que l'on renouvelloit les troubles, & qu'il étoit à craindre, que quelques uns ne re-

Ex edict. Cyr. to. 5. Concil. p. 436.

retournassent aux erreurs de Nestorius, après les avoir quittées. Que l'on étoit allé à C. P. solliciter l'Empereur, de donner un ordre pour anathematiser les livres de Theodore de Mopsueste, & sa personne : que son nom étoit grand par tont l'Orient, & ses écrits fort estimés ; ensorte que les Orientaux aimeroient mieux se faire bruler, que de le condamner. Saint Cyrille en écrivit à Proclus. Nous avons eû, dit-il, bien de la peine à faire rejetter par toute l'Eglise les erreurs de Nestorius : quelques Orientaux en sont extrémement contristés ; car on ne guerit pas aisément les esprits malades : cependant tout est paisible ; pourquoi donc reveiller le feu qui est éteint ? Je sçai que dans les écrits de Theodore il y a plusieurs erreurs : mais je crains que sous ce pretexte on ne recommence à défendre Nestorius. Vous devez sçavoir, qu'au concile d'Ephese, on presenta une exposition de foi, qu'on disoit être de lui, & qui ne valoit rien : le concile la condamna ; mais sans faire aucune mention de lui, ni l'anathematiser nommément ; ce que l'on fit par discretion, de peur que quelques-uns touchés de sa reputation, ne se separassent de l'Eglise. Usons-en de même à present : en condamnant les erreurs de Nestorius, on a suffisamment condamné les erreurs semblables.

Facund. lib. III. c. 3. to. 5. conc. p. 487. B.

Mais ensuite un diacre nommé Basile, prit le tome de Proclus, les memoires des Armeniens, & quelques autres qu'il y joignit, vint à Alexandrie, & les presenta à saint Cyrille : qui voïant que l'on abusoit de sa discretion, & que l'on soutenoit les erreurs de Theodore de Mopsueste, se crut obligé d'écrire contre lui, & de le traiter ouvertement d'heretique. Le diacre Basile étant revenu à C. P. composa des memoires, qu'il presenta à Proclus, y joignant tout

ce

ce qu'il avoit presenté à saint Cyrille ; & voïant que Proclus avoit déja envoïé aux Armeniens son tome ; il écrivit un petit livre, où il disoit qu'il falloit rejetter les livres de Theodore, comme ceux d'Arius & d'Eunomius. A cette occasion quelques moines d'Armenie vinrent à C. P. portant des articles, qu'ils disoient avoir extraits des livres de Theodore de Mopsueste, & d'autres peres, qui avoient écrit du même tems contre Apollinaire. Ils en parlerent à beaucoup de gens, & exciterent du trouble à C. P. voulant obtenir un ordre de l'Empereur, pour les faire anathematiser. Ensuite ils parcoururent les villes & les monasteres d'Orient : disant, qu'il falloit condamner ces articles avec leurs auteurs, parce que le sens en étoit Nestorien. Etant protegés par quelques personnes puissantes, ils intimidoient par leurs menaces le clergé & le peuple, & troubloient le repos des moines.

Fac. l. 3. p. 136 &c.

XXXVIII Concile d'Antioche pour Theodore.

Coll. Baluz. p. 943 Fac. 8. c. 4.

Sur cela le concile de toutes les provinces d'Orient assemblé à Antioche avec Jean, écrivit trois lettres synodales, à l'Empereur, à Proclus, à saint Cyrille. La lettre à saint Cyrille porte, qu'ils ont approuvé le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoûtent-ils, il étoit inutile ; puisque tous, graces à Dieu, sont dans les mêmes sentimens ; & quelquefois ce qui semble necessaire, cause du trouble, quand il n'est pas fait à propos. On nous a aussi presenté un autre tome, contenant des extraits de Theodore jadis Evêque de Mopsueste, que l'on vouloit faire anathematiser. En ces extraits nous confessons, qu'il y a des passages douteux, & qui peuvent s'entendre autrement qu'ils ne sont écrits ; mais il y en a plusieurs de clairs. Quant à ceux qui semblent obscurs, nous en trouvons de semblables dans les anciens, à qui la condam-

nation de ceux-ci porteroit préjudice. Et à quelle confusion n'ouvre-t-on point la porte, si on permet de combattre ce qu'ont dit les peres qui sont morts? Autre chose est, de ne pas approuver quelqu'un de leurs sentimens, autre chose de les anathematiser, quand on n'étendroit pas l'anathême sur les personnes. Quel avantage ne donne-t-on point aux Nestoriens, si l'on condamne avec eux de tels Evêques? Ne sçait-on pas ce qui a obligé Theodore à parler ainsi, pour combattre les heretiques, à qui il s'opposoit, comme le défenseur commun de tout l'Orient?

La lettre à Proclus commence par l'approbation & les louanges de son tome aux Armeniens. Ensuite les Orientaux se plaignent de ceux qui troublent l'Eglise, qui quittent leur païs, & vont à C. P. calomnier leurs propres Evêques. Ils ajoûtent: Ils ne se contentent pas de nous calomnier, nous qui sommes vivans: ils attaquent le bienheureux Theodore après sa mort, lui qui a enseigné avec gloire pendant quarantecinq ans, qui a combattu toutes des heresies, qui n'a jamais en sa vie reçû aucun reproche des catholiques, & a été approuvé des Evêques, des Empereurs, & des peuples. Et ensuite: Nous avons trouvé dans les anciens docteurs de l'Eglise mille choses semblables, à ce que l'on a malicieusement extrait des livres de Theodore, pour vous le presenter. Ils citent le martyr saint Ignace, saint Eustathe d'Antioche, saint Athanase, saint Basile, les deux saints Gregoires de Nazianze & de Nysse, Flavien, Diodore, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Amphiloque, Atticus; & concluent: Ce n'est donc pas à nous à juger ceux qui sont morts avec honneur, cela n'appartient qu'au juge des vivans & des morts.

morts. La lettre à l'Empereur contient à peu près les mêmes choses ; c'est-à-dire les louanges de Theodore de Mopsueste : qui a été estimé, non-seulement des Evêques, mais encore, disent-ils, de vôtre aïeul l'Empereur Theodose, qui desira de le voir, de l'entendre prêcher, & de l'entretenir, & en fut charmé. Il a été, ajoûtent-ils, disciple de Flavien Evêque d'Antioche, & compagnon de Jean de C. P. dont vous avez ressuscité la memoire à la gloire de vôtre regne. C'est ce que Nestorius avoit fait au commencement de son pontificat.

Fac. 11. c. 2.

Sup l 24. n. 54

Saint Cyrille répondit à Jean, & au concile d'Antioche, louant le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoûte-t-il, quant aux opinions decriées de Diodore, de Theodore & de quelques autres, qui se sont portés à pleines voiles contre la gloire de JESUS-CHRIST : que personne, je vous prie, ne les attribue aux saints peres Athanase, Basile, Gregoire, Theophile, & aux autres : de peur de donner occasion de scandale. Nous souhaitons, que chacun s'applique à ses affaires particulieres : sans exciter de nouveau dans les Eglises les troubles, qui viennent d'être appaisés, par la grace de JESUS-CHRIST, & la vigilance de tous les Evêques. Ceux qui ont renoncé aux erreurs de Nestorius, doivent être reçûs : sans leur reprocher le passé, de peur de rebuter les autres ; qui voudroient se convertir. Exhortez vos clercs, à ne rien dire dans les Eglises, qui ne soit conforme à la foi, & à ne point parler de ces matieres sans necessité. Que si l'on accuse quelques clercs, ou quelques moines, d'être retournés aux erreurs de Nestorius, après être entrés dans la communion de l'Eglise ; jugez-les plûtôt dans l'Eglise, que de permettre qu'on les accuse devant les tribunaux seculiers.

Conc. Eph. 3. p. c. 44 p. 1207 C.

p. 1210

An. 435. *Fac. 8. c. 2. &c. 5. p. 345* Proclus répondit à Jean & au concile d'Antioche, qu'il n'avoit point parlé d'anathematiser Theodore, ni aucun autre après sa mort; & n'avoit point donné de tels ordres à son diacre Theodore. L'Empereur fit aussi réponse à Jean & à son concile, les exhortant à maintenir la paix, sans avoir égard à ceux qui vouloient la troubler; & à tenir pour regle avec toute l'Eglise, qu'on ne doit rien attenter contre ceux, qui sont morts dans sa communion.

XXXIX. Jurisdiction du pape sur l'illyrie. *To. 4. conc. p. 1711 Conc. Rom. III. n. 15* Le Pape Sixte soutenoit cependant sa jurisdiction sur l'Illyrie, comme il paroît par trois de ses lettres: deux à des conciles d'Illyrie, une à Proclus. La premiere est du huitiéme des ides de Juillet, sous le quinziéme consulat de Theodose, & le quatriéme de Valentinien; c'est-à-dire du huitiéme de Juillet 435. elle est adressée au concile, qui devoit s'assembler à Thessalonique, & exhorte les Evêques à s'attacher plus aux loix ecclesiastiques qu'à celles des princes. Il entend sans doute la loi de Theodose, du quatorziéme de Juillet 421. dont le Pape Boniface *Sup. lib. 24 n. 31* avoit obtenu la revocation. Il donne à Anastase Evêque de Thessalonique la même autorité, que le Papes precedens avoient donnée à ses predecesseurs: c'est-à-dire, que chaque metropolitain fera les ordinations dans sa province, mais du consentement de l'Evêque de Thessalonique: qu'il ne s'en fera aucune sans sa participation, & qu'il examinera ceux qui seront appellés à l'épiscopat; que les causes majeures lui seront rapportées; qu'il choisira d'entre les Evêques ceux qui jugeront avec lui, ou qu'il députera pour juger sans lui. L'Evêque de Corinthe est averti en particulier, de ne point prétendre d'independance. Le Pape se remet du surplus, à ceux qu'il envoie pour assister à ce concile.

La

La seconde lettre adressée aussi à un concile d'Illyrie, & envoïée par le prêtre Artemius, est du quinziéme des calendes de Janvier, sous le consulat d'Aetius & de Sigisvulte, c'est-à-dire du dix-huitiéme de Decembre 437. Elle porte que tout ce que font les Evêques d'Illyrie, chacun en particulier, doit être rapporté à l'Evêque de Thessalonique : qu'il assemblera le concile, quand il jugera necessaire; & que sur sa relation, le siege apostolique confirmera ce qui aura été fait. Ne croïez pas, ajoûte-t-il, être obligés à ce que le concile d'Orient a voulu ordonner contre nôtre volonté, outre ce qu'il avoit jugé sur la foi de nôtre consentement. Il entend le troisiéme canon du concile de C. P. en 381. qui donne le second rang à l'Evêque de C. P. Il declare Anastase vicaire du siege apostolique, comme Rufus son predecesseur, & exhorte à la paix & à l'union. La troisiéme lettre de même date du dix-huitiéme Decembre 437. est addressée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les droits de l'Evêque de Thessalonique, & ne recevoir aucun des Evêques de sa dependance, sans ses lettres formées, comme le Pape l'observoit luimême. Cette lettre est pleine de témoignages d'estime & de confiance pour Proclus. Le Pape lui marque, qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas. On croit que c'est l'Evêque de Smyrne, qui avoit assisté au concile d'Ephese; & que Proclus l'aïant jugé, il en appella au Pape. Car les Evêques d'Asie avoient peine à reconnoître la jurisdiction de l'Evêque de C.P.

An. 437. n. 17
Sup. lib. 18. n. 7.
n. 16.
V. not. Holsten.

XL. Translation des reliques de S. Chrys.

Au commencement de l'année suivante, Proclus fit rapporter à C. P. les reliques de saint Jean Chrysostome, dont la memoire avoit été déja rétablie neuf ans auparavant, c'est-à-dire en 428. Comme Proclus faisoit à l'ordinaire son

pane.

An. 438. Ap. Bar. an. 438. init. Socr. 5. c. 45. Marcell. chr. hoc an. panegyrique, le jour de la fête, qui étoit le vingt-sixiéme de septembre, le peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendit l'Evêque Jean. Proclus jugea aussi, que c'étoit le moien de réunir à l'Eglise ceux qui s'étoient separés à l'occasion de saint Chrysostome, & qui tenoient encore à part leurs assemblées. Il en parla donc à l'Empereur, & lui persuada de faire rapporter le corps du saint Evêque, de Comane dans le Pont, où il avoit été enterré. Sup. l. 22. n. 13. Theod. 5. hist. c. 36 Sup. lib. 21 n. 22. Cela fut executé: le peuple alla au devant; la mer du Bosphore fut couverte de barques & éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappellé de son premier exil. L'Empereur appliqua ses yeux & son visage sur la chasse, demandant pardon pour son pere & sa mere, qui avoient offensé le Saint, ne sçachant pas ce qu'ils faisoient. Les reliques furent transferées à C. P. publiquement, avec grand honneur, & deposées dans l'Eglise des Apôtres. Ce qui acheva de réünir tous ceux qui étoient separés à l'occasion de saint Chrysostome. Cette translation se fit trente-cinq ans après sa premiere déposition, le vingt-septiéme jour de Janvier, sous le seiziéme consulat de Theodose: c'est-à-dire l'an 438. & c'est le jour où l'Eglise latine honore la memoire de saint Chrysostome. Cette même année 438. le quinziéme de Fevrier, fut publié le Code Theodosien: c'est-à-dire, le recueil des constitutions des Empereurs chrétiens, composé par l'ordre de Theodose le jeune: dont le dernier livre ne contient que les loix qui regardent la religion. Theod. hist. in fin.

XLI. Autres translations. Ce fut aussi sous le pontificat de Proclus, que l'on découvrit à C. P. des reliques des quarante martyrs; qui avoient souffert sous Licinius à Sebaste en Armenie. Sainte Pulcherie en eut revelation par le martyr saint Thyrse, Sozom. IX. c. 2.

ſe, qui lui apparut trois fois, & lui ordonna de transferer auprès de lui ces reliques, qui étoient cachées ſous terre : les quarante martyrs parurent eux-mêmes, revêtus de manteaux blancs. On trouva en effet leurs reliques ſous l'ambon ou pupitre de l'Egliſe de ſaint Thyrſe : une table de marbre couvroit le cercueil, & il y avoit une petite ouverture, qui répondoit à l'endroit où étoient les reliques, dans deux vaſes d'argent, environnés de quantité de parfums. Cette ouverture ſervoit à deſcendre des linges, pour faire toucher aux reliques. L'Imperatrice ſainte Pulcherie fit mettre les reliques des quarante martyrs dans une chaſſe très-précieuſe, auprès de celles de ſaint Thyrſe, & cette tranſlation fut faite avec grande ſolemnité, comme une fête publique; ainſi que le raconte l'hiſtorien Sozomene, qui étoit preſent. L'Empereur Theodoſe voulant réconnoître les graces qu'il avoit reçuës de Dieu, accomplit des vœux qu'il avoit faits; & envoïa l'Imperatrice Eudocia ſon épouſe à Jeruſalem, ſuivant le vœu qu'elle avoit fait elle-même, ſi elle voïoit ſa fille mariée. Or ſa fille Eudocia épouſa l'Empereur Valentinien, qui vint exprès à C. P. le vingt-uniéme d'Octobre 437. ſous le conſulat d'Aetius & de Sigiſvulte. Eudocia fit ce voïage l'année ſuivante 438. & offrit de grands preſens aux Egliſes de Jeruſalem ; & de toutes les villes d'Orient, tant en allant qu'en venant. Elle bâtit en Paleſtine des monaſteres & des laures, & rétablit les murailles de Jeruſalem : d'où elle revint ſous le dix ſeptiéme conſulat de Theodoſe avec Feſtus, c'eſt-à-dire l'an 439. rapportant à C. P. des reliques de ſaint Etienne, qui furent miſes dans l'Egliſe de ſaint Laurent, avec des reliques de ce Saint, & de ſainte Agnés.

An. 438. *Sup. lib. 1. n. 22.*

Soc. VII. c. 47

Id. c. 44 chr. Proſp. eod. Chr. Marcel. eod. chr. Paſch. eod. Evagr. 2. c. 20. 21. 22

Chr. Marc. Theod. lect. in fine.

La même année 439. le dernier de Janvier, Theo-

An. 439. Theodose publia une loi contre les Juifs & les Samaritains, qui leur défend d'exercer aucune charge publique, même de geolier : de bâtir aucune nouvelle Synagogue, & de pervertir aucun Chrétien. La même loi défend aux païens, sous peine de la vie, de faire des sacrifices; & renouvelle toutes les peines portées contre les Manichéens, & les autres anciens heretiques.

XLII. Prise de Carthage par les Vandales. *Salv. l 7. p. 164 175 Evagr. l. c. 19 Suid. Cyr. Niceph. l. 14 c. 46*

Il y avoit encore des païens à la tête des armées Romaines. Littorius, qui commandoit en Gaule les Huns auxiliaires, s'étant fié aux promesses des aruspices & aux oracles des demons, fut battu par les Goths, qui se confioient en Dieu, & dont le Roi avant le combat prioit couché sur un cilice. Cette défaite arriva cette même année 439. En Afrique, Cyrus, qui étoit païen, étoit maître de la milice : aïant gagné les bonnes graces de l'Imperatrice Eudocia, parce qu'il faisoit bien des vers; & il fut consul l'an 441. prefet du prétoire, prefet de C. P. & patrice : mais pendant qu'Eudocia étoit à Jerusalem, les artifices de ses ennemis aïant prévalu, il tomba en disgrace. Il en profita pour se faire Chrétien, & fut même Evêque. Du tems qu'il commandoit en Afrique, Carthage fut prise par les Vandales. Les Romains avoient fait la paix avec eux dès le quinziéme consulat de Theodose, & le quatorziéme de Valentinien, c'est-à-dire l'an 435. en leur accordant une partie de l'Afrique, pour l'habiter. Mais deux ans après en 437. leur roi Genseric voulant établir l'Arianisme & ruiner la religion catholique dans les terres de son obéïssance : persecuta plusieurs Evêques, dont les plus illustres étoient Possidius, Novat & Severien. Il leur ôta les Eglises, & les chassa même des villes; parce qu'ils resistoient à ses menaces avec une con-

Prosp. chr. ibid.

Idem.

constance invincible. Il voulut aussi pervertir quatre Espagnols, qui étoient en grand honneur auprès de lui, & que leur capacité & leur fidelité lui avoient rendus fort chers : leurs noms étoient, Arcade, Probus, Paschase & Eutychien. Il leur ordonna d'embrasser l'Arianisme, ils le refuserent très-constamment ; & Genseric, furieusement irrité, les proscrivit, puis les envoïa en exil : ensuite il leur fit souffrir de très-cruels tourmens ; enfin il les fit mourir diversement, & ainsi ils remporterent la couronne du martyre. Eutychien & Paschase avoient un jeune frere nommé Paulillus, qui étoit fort agréable au Roi, à cause de sa beauté & de son esprit. N'aïant pû le détourner de la religion catholique, par aucunes menaces, il le fit battre long-tems à coups de bâtons ; & le condamna à la servitude la plus basse : ne voulant pas, à ce que l'on crut, le faire mourir, de peur de paroître vaincu par la constance d'un enfant.

An. 439.

Prosp. ibid.

Il se fit plusieurs écrits, pour soutenir les catholiques pendant cette persecution. Nous avons une lettre d'Antonin Honorat Evêque de Constantine à Arcade, un de ces quatre martyrs, pour le consoler & l'encourager pendant son exil. Il l'exhorte à mépriser ses richesses, & ne se point laisser tenter par l'amitié du Roi, ni attendrir par l'amour de sa femme. Victor, Evêque de Cartenne en Mauritanie, composa un grand livre contre les Ariens, qu'il fit presenter à Genseric même. On trouve un abregé de la foi contre les Ariens, écrit vers ce temslà, par un auteur qui n'est pas connu. Une explication des passages touchant la Trinité, contre Varimade, diacre Arien, dont l'auteur étoit à Naples. Ceréalis Evêque de Castelle en Mauritanie, Voconius, Evêque de Castellane dans la même province, & un autre Evêque Afri-

Gennad. de scrip.
Ap. Bar. an. 437.
Ap. Ruin. hist. pers. p. 413
Gennad c. 77 edit. a Sirm. an. 1630

Ap. Vigil. Taps. pag. 357
Gennad. cap. 93
Id. cap 78
Id. cap. 72

An. 439. Afriquain, nommé Asclepius, écrivirent aussi contre les Ariens.

Prosp. an. 439 Victor. Vicens. lib. 1. cap. 4. Genseric voïant les Romains occupés ailleurs, & particulierement Aëtius, le principal de leurs chefs, appliqués aux affaires des Gaules : surprit Carthage au milieu de la paix, qui empêchoit de se defier de lui; & y entra le quatorziéme des calendes de Novembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodose, c'est-à-dire le dixneuviéme d'Octobre 439. Il en pilla toutes les richesses, faisant souffrir plusieurs tourmens aux citoyens pour les découvrir. Il dépoüilla les Eglises & y logea ses gens, aprés en avoir chassé les prêtres & enlevé les vases sacrés : Il traita cruellement tout le peuple; mais il se declara principalement ennemi de la noblesse & des ecclesiastiques; & voulant introduire l'Arianisme par toute l'Afrique, il chassa les Evêques de leurs Eglises : & fit plusiéurs martyrs.

Isid. hist. Vand. Cera. 467

XLIII. Ecrits de Salvien.

Salv. de gubern. lib. 7. p. 173. ed. Baluz. 1663.

Salvien prêtre de Marseille, auteur du tems, rapporte cette prise de Carthage, comme un illustre exemple de la justice divine. Car cette grande ville étoit plongée en toutes sortes de vices. Il sembloit que le peuple y fût hors de son bon sens : ce n'étoit qu'yvrognes couronnés de fleurs & parfumés : toutes les ruës étoient pleines de ces lieux infames & de pieges contre la pudeur : rien n'étoit plus commun, que les adulteres & les impuretez les plus abominables, qui se produisoient en public, avec la derniere impudence. On voïoit des hommes fardés & vêtus en femmes se promener dans les ruës. Les orfelins & les veuves étoient opprimés : les pauvres tourmentés & reduits au desespoir, prioient Dieu de livrer la ville aux barbares. Les blasphêmes & l'impieté y regnoient : plusieurs, quoique chrétiens à l'exterieur, étoient païens dans l'ame, adoroient la déesse

Id. lib. 8. pag. 190.

déesse Celeste, se devoüoient à elle : & au sortir des sacrifices païens, alloient a l'Eglise & s'approchoient du saint autel. C'étoit principalement les plus grands & les plus puissans, qui commettoient ces impietez. Mais tout le peuple avoit un mépris & une aversion extrême des moines, quelques Saints qu'ils fussent. Dans toutes les villes d'Afrique, & particulierement à Carthage, quand ils voïoient un homme pâle, les cheveux coupés jusqu'à la racine, vêtu d'un manteau monacal, ils ne pouvoient retenir les injures & les maledictions. Si un moine d'Egypte & de Jerusalem venoit à Carthage, pour quelque œuvre de pieté ; si-tôt qu'il paroissoit en public, on s'éclatoit de rire, on le siffloit, on le chargeoit de reproches. Les Vandales firent cesser ces desordres, & firent marier toutes les femmes débauchées; car ils avoient horreur des impudicitez si communes chez les Romains : & il en étoit de même des Goths.

Id. lib. 8. p. 193. &c.

Lib. 7. p. 181. &c.

L'ouvrage où Salvien parle ainsi, est adressé à l'Evêque Salonius son disciple, fils de saint Eucher. Le sujet est de justifier la providence & lever le scandale, que plusieurs prenoient de la misere des chrétiens dans cette chûte de l'empire Romain, & de la prosperité des barbares païens ou heretiques. C'est ce qui l'oblige à s'étendre sur les vices des Romains : & à montrer qu'il y avoit encore bien des restes d'idolâtrie, & que la plûpart n'étoient chrétiens que de nom, & pires que les barbares ; dont il marque ainsi les vices. Les Saxons, dit-il, sont farouches, les Francs & les Goths infidéles, les Gepides inhumains, les Huns & les Alains impudiques. Mais il louë les Francs de leur hospitalité ; les Goths, les Vandales & les Saxons de leur chasteté. Il declame principalément contre l'impureté & la passion des spectacles, au mi-

pag. 160.

Lib. 3. p. 14.

Lib. 4. p. 34.

pag. 59

Lib. 4. p. 87.

lib. 5 p. 103.

pag. 897

lib. 7. p. 172.

An. 439. milieu des horreurs de la guerre & des calamitez publiques. Il insiste sur l'injustice des puissans & des riches, & l'oppression des pauvres: qui faisoit préferer la domination des barbares à celle des Romains. Salvien fit un autre ouvrage, divisé en quatre livres, & adressé à l'Eglise catholique, sous le nom de Timothée, où il combat l'avarice des chrétiens. Il se plaint dans le troisiéme livre, que les parens ne laissoient rien à leurs enfans, qui s'étoient consacrés à Dieu: & leur ôtoient ainsi le merite de la pauvreté volontaire. Il avoit composé d'autres écrits, que nous n'avons plus: & il étoit en telle reputation, que Gennade auteur du tems, l'appelle le maître des Evêques.

Lib. 7. pag. 157
Lib. 6. p. 124. &c.
Lib. 7. p. 151
Lib. 4. p. 70. &c.
p. 275. &c.
In Catal. cap. 6

XLIV. Concile de Ries.

An. 439

Cette année 439. il se tint un concile à Riés en Provence à cette occasion. L'Evêque d'Embrun étant mort, le siege demeura vacant pendant vingt mois, par la violence de quelques laïques, qui empêcherent l'élection canonique, que le clergé desiroit. Enfin deux Evêques y étant venus d'eux-mêmes, sans avoir l'autorité du metropolitain, ni les lettres des comprovinciaux, y ordonnerent un jeune homme nommé Armentarius: qui avoit été élevé dans la crainte de Dieu, mais qui ceda à cette tentation. Il ordonna ensuite quelques clercs, même des excommuniés. Comme son ordination étoit entierement irreguliere, les Evêques voisins s'assemblerent à Riés le troisiéme des calendes de Decembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodose, c'est-à-dire le vingt-neuviéme de Novembre 439. Saint Hilaire d'Arles presida à ce concile, & il fut accompagné d'onze autres Evêques; les uns de la partie de la province de Vienne, la plus voisine de celle d'Arles, les autres de la seconde province Narbonoise & de celle des Alpes maritimes: dont Embrun étoit la capitale; mais

V. not. tos. thum. Sirm.

mais elle n'étoit pas encore metropole ecclesiastique. Entre ces Evêques on connoit Auspicius de Vaison, Valerien de Cemele, & Maxime de Riés. Outre les douze Evêques, il y eut un prêtre nommé Vincent, qui souscrivit au nom de Constantin Evêque de Gap, absent. An. 439.

Ce concile declara nulle l'ordination d'Armentarius, & ordonna, qu'il seroit procedé à une élection canonique. Pour punir les deux Evêques, qui avoient commis cet attentat, il leur défendit suivant le concile de Turin d'assister à aucune ordination, ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie. Il usa d'indulgence à l'égard d'Armentarius; & permit à celui des Evêques à qui la charité l'inspireroit, de lui attribuer une Eglise de son diocese, en laquelle il eût le nom de corévêque, ou seulement la communion étrangere. Ce qu'il faut entendre au cas que cette Eglise ne lui fût pas donnée en titre. Le concile de Riés dit, qu'il suit en cela ce que le concile de Nicée avoit ordonné à l'égard de quelques schismatiques: c'est le huitiéme canon de Nicée touchant les Novatiens. Mais le concile de Riés restraint cette grace, à l'égard d'Armentarius en plusieurs manieres. Il ne pourra être reçû dans la province des Alpes maritimes, ou il s'étoit intrus. On ne lui accordera qu'une Eglise de campagne; & non d'aucune ville: il ne pourra jamais offrir le sacrifice dans les villes: pas même en l'absence des Evêques: dans son Eglise il ne pourra ordonner, même les moindres clercs: il ne fera autre fonction épiscopale, que de confirmer les Neophytes, offrir avant les prêtres, consacrer des vierges, & benir le peuple dans l'Eglise: il ne pourra avoir le gouvernement que d'une Eglise, ni passer à une autre, sans renoncer à la premiere; c'est-à-dire, qu'on lui donne plûtôt le

Conc. 2. c. 1 Conc. Taur. cap. 3 tom. 2. conc. p. 1156. D

Conc. Reg. cap. num. 3

Sup. liv. XI. num. 22

titre

An. 439. titre de corévêque, que le pouvoir; & qu'il sera plus que prêtre, & moins qu'Evêque. Quant aux clercs qu'il a ordonnés: ceux qui étoient excommuniés auparavant seront deposés: ceux qui sont sans reproche, l'Evêque d'Embrun pourra à son choix les retenir dans son Eglise, ou les envoïer à Armentarius.

cap. 4

cap. 5

Le concile ajoûte à cette occasion quelques reglemens generaux. Tout prêtre peut donner la benediction dans les familles, à la campagne & dans les maisons particulieres, mais non pas dans l'Eglise: en Orient ils benissoient même en public. Quand un Evêque sera mort, personne ne viendra à l'Eglise vacante, que l'Evêque voisin pendant le tems des funerailles. Il y fera la fonction de visiteur; & durant ce tems, c'est-à-dire jusqu'au septiéme jour de la mort, il fera l'inventaire des biens de l'Eglise: puis il retournera chez lui, attendre comme les autres Evêques, le mandement du metropolitain: sans lequel personne ne viendra à l'Eglise vacante, de peur qu'il ne fasse semblant d'être forcé par le peuple. Il y aura deux conciles par an, suivant l'ancienne constitution, si les tems sont paisibles; ce que le concile ajoûte, à cause des guerres & des calamitez publiques, qui empêchoient souvent la tenuë des conciles.

V. Sirm. hic. cap. 6

cap. 8

Nic. cap. 8

XLVIII. Mort de saint Sixte. Saint Leon Pape.

Prosp. chr. an. 439

Julien d'Eclane ce fameux Pelagien souhaitant avec passion de recouvrer son siege, s'efforça de rentrer dans la communion de l'Eglise, feignant d'être converti, & emploïant divers artifices pour le persuader au Pape saint Sixte: mais le Pape s'en défendit habilement par les bons avis de saint Leon son archidiacre, ce qui donna une grande joïe à tous les catholiques. Le Pape saint Sixte mourut peu de tems après, le cinquiéme des calendes d'Avril, sous le cinquiéme consulat de Valentinien avec Anatolius; c'est-

An. 440

c'est-à-dire le vingt-huitiéme de Mars 440. après avoir tenu le saint Siege prés de huit ans. Il fit des ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna vingt-huit prêtres, douze diacres, & cinquante-deux Evêques en divers lieux.

An. 440. Sup. n. 15 Lib. Pontific.

Il rétablit la basilique de sainte Marie, anciennement nommée de Libere, & y offrit un autel d'argent du poids de 300. livres: j'entens la table sacrée, & y donna plusieurs autres vases d'argent du poids de 1165. livres, un vase d'or de cinquante livres, & 24. chandeliers de cuivre de quinze livres chacun. Il y donna en terres & en maisons, le revenu de 729. sous d'or: Il donna au baptistere de sainte Marie tous les vases necessaires d'argent: entr'autres un cerf pour verser l'eau, du poids de 30. livres. Il mit à la confession de saint Pierre un ornement d'argent du poids de 400. livres. Il orna aussi la confession de saint Laurent de colomnes de porphyre & d'argent: il y donna un autel de 50. livres, une balustrade de 300. livres, & au-dessus l'abside, ou tour de la voute, avec la statuë de saint Laurent du poids de 200. livres. Il fit toute la basilique de ce Saint, & y offrit grand nombre de vases d'argent, & un vase d'or orné de perles du poids de dix livres. Tout l'argent que le Pape saint Sixte donna à ces deux Eglises, & dont le poids est exprimé, monte à deux mille six cens onze livres Romaines, faisant plus de trois mille marcs.

De plus, l'Empereur Valentinien offrit à sa priere sur la confession de saint Pierre une image d'or, avec douze portes, les douze Apôtres & le Sauveur; le tout orné de pierres precieuses. A la basilique de Latran, l'Empereur mit un fronton d'argent à la place de celui que les barbares avoient enlevé, du poids de 511. livres.

An. 340. Il orna la confeſſion de ſaint Paul d'or très-pur du poids de 200. livres. Le Pape ſaint Sixte fit auſſi orner le baptiſtere de Latran de colonnes de porphyre, qu'il y fit dreſſer avec une architrave de marbre, où il fit graver des vers, qui marquoient la vertu du baptême & la foi du peché originel contre les Pelagiens. Il fut enſeveli ſur le chemin de Tibur près du corps de ſaint Laurent.

Ap. Bar. an. 440

Saint Leon archidiacre de l'Egliſe Romaine fut élû pour lui ſucceder. Il étoit abſent, aïant été envoïé en Gaule, pour reconcilier Aëtius & Albin, chef des armées Romaines. On envoïa vers lui une députation publique; & en attendant ſon arrivée, l'Egliſe Romaine demeura plus de quarante jours ſans paſteur, avec une paix & une patience merveilleuſe. Il étoit originaire de Toſcane, fils de Quintien; & apparemment né à Rome, qu'il nomme toûjours ſa patrie. On croit que c'eſt lui, qui étant acolyte, fut envoïé en Afrique en 418. & porta à l'Evêque Aurelius une lettre de ſaint Sixte, alors prêtre & depuis Pape, à qui il fut toûjours fort attaché. Etant diacre, il ſervit utilement le Pape ſaint Celeſtin, & excita Caſſien à écrire contre Neſtorius.

Lib. Pontif.

Sup. liv. XXIII. nu. 50

XLVI. Mort de Jean Domnus Eveque d'Antioche.

Chronol. Niceph.

Sup. liv. XXIV. nu. 54

Vita S. Euthy. Analecta. Gr. p. 31. & 41

La même année 440. mourut Jean Evêque d'Antioche après avoir rempli ce ſiege pendant dix-huit ans. Son ſucceſſeur fut Domnus ſon neveu fils de ſa ſœur. Il avoit été moine ſous la conduite de ſaint Euthymius, & fut ordonné diacre par Juvenal Evêque de Jeruſalem l'an 428. à la dedicace de la Laure. Après le concile d'Epheſe, aïant appris que ſon oncle Jean tenoit le parti de Neſtorius, il en fut affligé, & pria ſaint Euthymius de le laiſſer aller à Antioche pour le ramener. Saint Euthymius lui dit: N'y allez pas mon fils, il ne vous eſt pas avantageux: car

car encore que les méchans l'aïent entraîné pour un peu de tems, Dieu, qui connoit sa droiture, ne permettra pas qu'il se perde. Pour vous, si vous demeurez au lieu où vous avez été appellé, sans vous livrer aux pensées, qui tendent à vous tirer du desert, vous avancerez, & serez honoré selon Dieu. Si vous ne m'écoutez pas, vous succederez à la chaire de vôtre oncle; mais vous en serez privé par les méchans, qui vous auront auparavant entrainé malgré vous. Ainsi parla saint Euthymius. Domnus ne le crut pas: & sans avoir reçû sa benediction, il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le saint lui avoit predit. *p. 42*

L'année precedente, Firmus Evêque de Cesarée en Cappadoce étant mort, les Cesariens vinrent à C. P. demander un Evêque à Proclus. Comme il examinoit qui il leur pourroit donner, tous les senateurs vinrent le voir à l'Eglise un samedi. Entre eux étoit Thalassius, qui avoit été prefet du prétoire d'Illyrie; & on disoit qu'il l'alloit être d'Orient. Proclus mit la main sur lui, & le declara Evêque de Cesarée. C'est ici que Socrate finit son histoire ecclesiastique, distribuée en sept livres; & contenant, dit-il, l'espace de cent quarante ans, depuis le commencement du regne de Constantin, jusqu'au dix-septiéme consulat de Theodose le jeune: c'est-à-dire depuis l'an 306. jusqu'en 439. ce qui ne fait toutefois que 133. ans. Sozomene avoit aussi conduit son histoire à la même année 439. depuis le troisiéme consulat de Crispe & de Constantin le jeune, c'est-à-dire, depuis l'an 314. mais nous en avons perdu la fin. Ces deux historiens doivent être suspects en ce qui regarde les Novatiens, ausquels ils paroissent favorables. *Socr. c. ult.* *Soz. praef.*

Il faut aussi prendre avec précaution ce qu'ils

Coutumes des Eglises.
Socr. 5. *c.* 22
Sozom. 7. *c.* 19

rapportent l'un & l'autre des differentes coûtumes des Eglises. Ils disent que le jeûne du carême étoit de six semaines avant Pâque en Illyrie, en Grece, à Alexandrie, par toute l'Egypte, l'Afrique, & la Palestine. A C. P. & dans toutes les provinces d'alentour jusques en Phenicie, on commençoit le carême sept semaines avant Pâques; mais il y en avoit qui de ces six ou sept semaines, n'en jeûnoient que trois par intervalles, & cinq jours seulement chaque semaine. Quelques-uns jeûnoient trois semaines de suite, comme à Rome, excepté le Samedi & le Dimanche. En quoi il y a apparence que Socrate se trompe, puisqu'à Rome on jeûnoit le Samedi toute l'année. Tous nommoient également carême ou Quarantaine le tems de ce jeûne. Il y avoit encore diversité dans la maniere de jeûner. Les uns s'abstenoient de toutes sortes d'animaux: d'autres mangeoient du poisson, d'autres y joignoient la volaille: d'autres s'abstenoient des fruits & des œufs: quelques-uns ne mangeoient que du pain sec: d'autres pas même du pain. Quelques-uns ne jeûnoient que jusqu'à none, & mangeoient ensuite de tout indifferemment.

Les jours & la forme des assemblées ecclesiastiques étoient differens. Par tout on celebroit les saints Mysteres le samedi comme le dimanche, hors à Rome & à Alexandrie. En quelques lieux d'Egypte on offroit les mysteres le samedi, mais au soir; & on communioit après avoir mangé, contre la coûtume universelle. A Alexandrie, on s'assembloit le Mercredi & le Vendredi, mais seulement pour lire & expliquer les Ecritures, & faire les prieres, sans celebrer les mysteres. On y faisoit lecteurs & chantres des cathecumenes, au lieu que par tout ailleurs on n'ordonnoit que des

fidé

fidéles. A Cesarée de Cappadoce & dans l'isle de Chypre, le samedi & le dimanche au soir, après les lampes allumées, c'est-à-dire, à l'office des vêpres, les prêtres & les Evêques expliquoient toûjours les Ecritures. A Alexandrie les prêtres ne prêchoient point; mais l'Evêque seul: ce qui avoit été introduit depuis Arius. L'Evêque ne se levoit point pendant la lecture de l'Evangile, comme il faisoit par tout ailleurs. C'étoit l'archidiacre seul qui lisoit l'Evangile: ailleurs les diacres; en plusieurs Eglises les prêtres, & l'Evêque aux jours solemnels, comme à C. P. le jour de Pâques. A Rome, ni l'Evêque, ni aucun autre n'enseignoit dans les Eglises. Sozomene le dit, mais cela n'est aucunement vraisemblable; & il est bien plus croïable que Sozomene, qui étoit à C. P. a été mal informé de ce qui se passoit à Rome. A Antioche, l'autel étoit tourné à l'Occident, non à l'orient, comme dans les autres Eglises. A Rome il n'y avoit que sept diacres, ailleurs le nombre n'en étoit point déterminé. En Scythie, quoi qu'il y eût plusieurs villes, il n'y avoit qu'un Evêque: chez les autres peuples on consacroit des Evêques, même pour des villages, comme en Arabie & en Chypre. Enfin les usages & les ceremonies avoient une varieté infinie selon les lieux, chaque Eglise gardant religieusement ses anciennes coûtumes.

V. Quesn. in S. Leon Diss. 1. an. 440

XLVIII. Persecution en Afrique.

Vict. Vitens. lib. 1. c. 4.

Genseric aïant pris Carthage, partagea ainsi les provinces d'Afrique. Il se reserva la Byzacene, l'Abaritaine, la Getulie, & une partie de la Numidie, & distribua à son armée la Zeugitane & la Proconsulaire. L'Empereur Valentinien défendoit encore les autres provinces, mais toutes desolées. Genseric manda aux Vandales de chasser de leurs Eglises les Evêques, après les avoir dépoüillés de tout; ou s'ils refusoient de sortir, de les reduire en servitude perpetuelle;

ce qui fut executé à l'égard de plusieurs Evêques & de plusieurs laïques nobles & considerables par leur dignité. Quodvultdeus Evêque de Carthage & un grand nombre de clercs furent ainsi chassés & embarqués sur des vaisseaux rompus ; & toutefois ils arriverent heureusement à Naples. Gaudiose Evêque d'Abitine, qui étoit du nombre, y fonda un monastere, où il mourut, aussi-bien que Quodvultdeus : on conserve encore à Naples les reliques de l'un & de l'autre dans ce monastere, qui est à present occupé par des religieuses. L'Eglise honore saint Quodvultdeus le 16. d'Octobre, & saint Gaudiose le 28. On compte encore onze autres Evêques ou clercs ; dont les plus fameux sont, Priscus & Castrensis, qui après avoir souffert divers tourmens en Afrique, furent embarqués sur un vieux bâtiment, soit dans le même voïage, ou dans un autre ; & aborderent en Campanie, où ils gouvernerent diverses Eglises. On en fait memoire le premier jour de Septembre.

c. 5.

Mart. R. & ibi Baron.

Mart. R. & ibi Baron. v. Ruin. ad Victor. c. 9. Vict. l. c. 5.

Genseric aïant chassé l'Evêque de Carthage avec son clergé, donna à ceux de sa religion, c'est-à-dire aux Ariens, l'Eglise nommée Restitute, où les Evêques demeuroient toûjours, & ôta aux catholiques, toutes celle qui étoient dans l'enceinte des murailles avec leurs richesses. Il s'empara aussi hors la ville de toutes les Eglises qu'il voulut, & principalement de deux grandes & magnifiques de saint Cyprien : l'une au lieu où il répandit son sang, l'autre au lieu où son corps étoit enseveli, nommé Mappalia. Il commanda aux catholiques d'enterrer leus morts en silence, sans chanter à l'ordinaire ; & envoïa en exil la partie des clercs qui étoit restée.

Les Evêques & les autres personnes considerables, qui étoient demeurés dans les provinces

distri-

distribuées aux Vandales, vinrent trouver Genseric, comme il se promenoit sur le bord de la mer près de Maxule, dans la province Proconsulaire; & le supplierent qu'après avoir perdu leurs Eglises & leurs biens, il leur fût au moins permis de demeurer pour la consolation du peuple de Dieu, dans les païs dont les Vandales étoient déja les maîtres. Il leur fit dire : J'ai resolu de ne laisser personne de vôtre nom & de vôtre nation; & vous osez me faire de telles demandes? Il vouloit sur le champ les faire jetter dans la mer : si les siens ne l'en eussent empêché à force de prieres. Ces pauvres catholiques se retirerent penetrés de douleur; & n'aïant plus d'Eglises, commencerent à celebrer les saints Mysteres comme ils pouvoient.

Le comte Sebastien, gendre du comte Boniface, maltraité comme lui par les Romains, s'étoit enfin refugié en Afrique. Genseric ne pouvoit se passer de ses conseils, & toutefois il le craignoit : ensorte que voulant le faire mourir, il en cherchoit un prétexte dans la religion. Il lui dit donc un jour en presence de ses Evêques & de ses domestiques : Je sçai que vous avez juré de vous attacher fidélement à moi, & vos travaux font voir la sincerité de vôtre serment; mais afin que nôtre amitié soit perpetuelle, je veux que vous embrassiez ma religion. Sebastien, trouvant une intention convenable pour le frapper, demanda que l'on apportât un pain blanc : puis le prenant entre ses mains, il dit : Pour rendre ce pain digne de la table du Roi, on a premierement separé le son de la farine, & la pâte a passé par l'eau & par le feu. Ainsi dans l'Eglise Catholique, j'ai passé par la meule & par le crible, j'ai été arrosé de l'eau du baptême, & perfectionné par le feu du Saint-Esprit. Qu'on rompe ce pain; qu'on

Marcel. chr. an. 435. Prosp. an. 441 Vict. vit. l. 1. c. 6.

qu'on le trempe dans l'eau ; qu'on le repaîtriſſe & qu'on le remette au four, s'il en devient meilleur, je ferai ce que vous voulez. Il vouloit par cette parabole montrer l'inutilité d'un ſecond baptême. Genſeric l'entendit bien, & ne ſçut qu'y répondre. C'eſt pourquoi il chercha enſuite un autre prétexte pour faire mourir le comte Sebaſtien ; & il ſe trouve en quelques martyrologes honoré comme martyr.

Boll. 27 mart.

XLIX. Lettre de S. Leon aux Evêques de Mauritanie.

V. not. Queſ. Ep. 1. al. 87

On rapporte à cette deſolation de l'Afrique deux lettres de ſaint Leon, qui ſont ſans date : la premiere aux Evêques de la Mauritanie Ceſariene : la ſeconde à Ruſtique de Narbonne. Saint Leon aïant été ſouvent averti par ceux qui venoient de Mauritanie, qu'il s'y faiſoit des ordinations irregulieres, donna commiſſion à l'Evêque Potentius, qui alloit de Rome en cette province, de s'en informer ; & le chargea d'une lettre aux Evêques de la province, que nous n'avons plus. Potentius envoïa au Pape une ample relation de l'état de ces Egliſes : ce qui l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. Saint Leon y marque d'abord, que les troubles du tems ont donné occaſion à ces deſordres, qu'il explique en particulier. Pluſieurs Evêques avoient été élûs par brigue ou par tumulte populaire. On avoit élû des bigames, des laïques, des heretiques convertis : quoi qu'il ſoit neceſſaire d'éprouver dans les ordres inferieurs ceux qui doivent être Evêques : afin de s'aſſurer non ſeulement de leur capacité, mais de leur humilité. Il decide, que les bigames doivent être depoſés & exclus, non ſeulement de l'épiſcopat, mais de la prêtriſe & du diaconat ; & il compte pour bigames, ceux qui ont épouſé des veuves. A plus forte raiſon, ajoûte-t-il, on doit dépoſer celui, qui comme on nous a rapporté, a deux femmes à

c. 4. c. 5.

la fois : ou qui en a épousé une autre, après que la sienne l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnés étant simples laïques, le Pape leur permet de demeurer Evêques ; sans que cette dispense puisse être tirée à consequence, au préjudice des decrets du saint Siege, & des siens en particulier. Ce qui marque, que cette decretale n'est pas la premiere de saint Leon ; mais les autres peuvent avoir été perdues. Il conserve dans son siege Donat de Salicine, qui s'étoit converti avec son peuple de l'heresie des Novatiens ; & Maxime Donatiste converti, quoiqu'il eût été ordonné laïque ; mais à la charge, que l'un & l'autre donnera sa profession de foi par écrit. Quant à Aggar & Tiberien, qui avoient été ordonnés avec des seditions violentes, étant simples laïques : il en laisse le jugement aux Evêques des lieux, se reservant toutefois à decider sur leur rapport ; il y avoit eu des religieuses violées par les barbares. Saint Leon les juge innocentes, & leur conseille toutefois de s'humilier, & ne se pas comparer aux autres vierges.

c. 6. *c. 7.* *c. 9.*

L. Lettre à S. Rustique de Narbonne. *Inscr. in not. Q. p. 784* *Hier. ep. 4. c. 2.*

Rustique Evêque de Narbonne étoit fils d'un Evêque nommé Bonose : sa mere, sœur d'un autre Evêque nommé Arator, & veuve très-vertueuse, prit grand soin de son éducation ; & après qu'il eut étudié en Gaule, où il y avoit d'excellentes écoles, elle l'envoïa à Rome, pour achever de se former dans l'éloquence : sans y rien épargner. Etant revenu auprès d'elle, il embrassa la vie monastique ; & reçût en ce tems-là des instructions sur la maniere dont il devoit s'y conduire, par une lettre fameuse de saint Jerôme, qui le renvoïe à saint Proclus Evêque de Marseille, pour s'instruire de vive voix : Après que Rustique eut demeuré quelque tems dans le monastere, il fut ordonné prêtre de l'Eglise de Marseille, qui semble avoir

c. 10.

u. not. Q. p. 785 été sa patrie; & enfin Evêque de Narbonne l'an 427.

Leon. ep. 2. al. 92 Saint Leon étant arrivé au Pontificat, Rustique envoïa son archidiacre Hermes le consulter sur divers points de discipline: témoignant par ses lettres un grand desir de quitter son siege, pour vivre dans le repos & la retraite. S. Leon ne le lui conseille pas, & lui represente que la patience n'est pas moins necessaire contre les tentations ordinaires de la vie, que contre les persecutions pour la foi; que ceux qui sont chargés du gouvernement de l'Eglise, doivent garder courageusement leur poste, & se confier au secours de celui qui a promis de ne la point abandonner. Quant aux questions proposées par saint Rustique, saint Leon y répond Inquis. 1. ainsi: Le prêtre, ou le diacre qui s'est faussement dit Evêque, ne doit point passer pour tel: puisqu'on ne peut compter entre les Evêques, ceux qui n'ont été ni choisis par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les Evêques de la province, du consentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux Evêques, sont nulles: si elles n'ont été faites du consentement de ceux qui gouvernoient les Eglises, ausquelles ces clercs apparv. not. Quesn. tenoient. Cette restriction est difficile à entendre; à moins que l'on ne suppose, que ces faux Evêques avoient effectivement le caractere épiscopal; mais qu'ils l'avoient reçû par une ordination illegitime: comme Armentarius d'Em- Sup. n. 47 brun deposé au concile de Riés. Si un prêtre ou Inquis. 2. un diacre demande d'être mis en penitence, il la doit faire en particulier; parce qu'il est contre la coûtume de l'Eglise, de leur imposer la penitence publique.

Inquis. 3. La loi de la continence, est la même pour les ministres de l'autel, que pour les Evêques & les prêtres. Ils ont pû étant laïques ou lecteurs, se ma-

marier & avoir des enfans. Etant élevez à un degré superieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles, comme s'ils ne les avoient point. Par les ministres de l'autel obligés à la continence, saint Leon entend, même les soûdiacres, comme il paroît par sa lettre à Anastase de Thessalonique. *Epist. IX. al. 24. c. 4.* Il faut distinguer la concubine de la femme legitime: ainsi celui qui quitte sa concubine *Inquis. 4. 5. 6.* pour se marier, fait bien; & celle qui épouse un homme, qui avoit une concubine, ne fait point mal, puisqu'il n'étoit point marié. Saint *Sup liv. XX. n. 48.* Leon ne parle ici que des concubines esclaves; & non de celles qui étoient en effet des *Conc. Tol. I. c. 17.* femmes legitimes, mais sans en porter le titre, suivant les loix.

Ceux qui reçoivent la penitence en maladie, & ne veulent pas l'accomplir étant revenus en *Inquis. 7.* santé, ne doivent pas être abandonnés: il faut les exhorter souvent, & ne desesperer du salut de personne, tant qu'il est en cette vie. *Inq. 9.* Il faut user de la même patience à l'égard de ceux, qui pressés de mal, demandent la penitence, & la refusent quand le prêtre est venu, si le mal leur donne quelque relâche; s'ils demandent ensuite la penitence, on ne leur doit pas refuser. Ceux qui reçoivent la penitence à l'extrémité, *Inq. 8.* & meurent avant que d'avoir reçû la communion; c'est-à-dire la reconciliation, doivent être laissés au jugement de Dieu, qui pouvoit differer leur mort. Mais on ne prie point pour eux, comme morts hors la communion de l'Eglise. En d'autres Eglises, on ne laissoit pas de *V. Quesn.* prier pour eux. Les penitens doivent s'abstenir même de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point plaider, s'il est possible, & s'adres- *Inq. 10.* ser plûtôt au juge ecclesiastique qu'au seculier: ils doivent perdre plûtôt que de s'engager au *11. 12.* negoce, toûjours dangereux: il ne leur est *Inq. 10.*

point permis de rentrer dans la milice seculiere : ni de se marier, si ce n'est que le penitent soit jeune, & en peril de tomber dans la débauche ; encore ne lui accorde-t-on que par indulgence.

Inq. 14. Le moine qui après son vœu se marie, ou embrasse la milice seculiere, doit être mis en penitence publique. Les filles, qui après avoir
15. pris l'habit de vierge se sont mariées, quoiqu'elles n'eussent pas été consacrées, ne laissent
V. Quest. sent pas d'être coupables. C'est qu'il y avoit deux sortes de vierges ; celles qui ne s'étoient engagées que par le vœu : ou solemnel, en entrant dans un monastere ; ou simple, en prenant l'habit, & demeurant chez leurs parens : celles qui avoient reçû la consecration, qui ne se donnoit qu'à l'âge de quarante ans, comme saint Leon même l'ordonne, & par l'Evêque un jour de fête solemnelle.

Inq. 16. Ceux qui ont été abandonnés jeunes par leurs parens, qui étoient Chrétiens ; ensorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême, doivent être baptisés, sans crainte de
17. réïterer le sacrement. Ceux qui ont été pris si jeunes par les ennemis, qu'ils ne sçavent s'ils ont été baptisés, quoiqu'ils se souviennent que leurs parens les ont menés à l'Eglise : il faut leur demander, s'ils ont reçû ce que l'on donnoit à leurs parens ; c'est-à-dire l'eucharistie : s'ils ne s'en souviennent pas,
18. il faut les baptiser sans scrupule. Il étoit venu en Gaule des gens d'Afrique & de Mauritanie, qui sçavoient bien qu'ils avoient été baptisés, mais ils ne sçavoient dans quelle secte. Saint Leon répond, qu'il ne faut pas les baptiser, puisqu'ils ont reçû la forme du baptême, de quelque maniere que ce soit : il faut seulement
Inq. 19. les réunir à l'Eglise catholique, par l'imposition des mains, avec l'invocation du Saint-Esprit ;

c'est-

c'est-à dire la confirmation. D'autres aïant été baptisés en enfance, & pris par les païens, avoient vêcu comme eux ; & étoient venus encore jeunes en terre des Romains. Saint Rustique demandoit ce qu'on devoit faire, s'ils demandoient la communion. Saint Leon répond : S'ils ont seulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiés par le jeûne & l'imposition des mains : s'ils ont adoré les idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en penitence publique. On voit ici une imposition des mains differente de la confirmation & de la penitence publique. Au reste ces derniers articles font rapporter cette decretale au tems de l'incursion des Vandales. An. 441.

LI. Premier concile d'Orange. *Tom. 3. conc. p. 1446.*

Vers le même tems, les Evêques de Gaule tinrent un concile dans l'Eglise de Justinien, au territoire d'Orange, le sixiéme des ides de Novembre, sous le consulat de Cyrus ; c'est-à-dire le huitiéme de Novembre 441. Saint Hilaire d'Arles y presidoit ; & on y voit les souscriptions de seize autres Evêques : dont les plus connus sont : Constantin de Gap, Auspicius de Vaison, Maxime de Riés, & saint Eucher de Lion : qui declare, qu'il attendra le consentement de ses comprovinciaux. Saint Eucher avoit été moine dans l'isle de Lero, ami de saint Honorat & de Cassien, qui leur adressa une de ses conferences. Il avoit été marié, & ses fils Veran & Salone furent tous deux Evêques. Nous avons de lui quelques écrits de pieté. En ce concile d'Orange, furent faits trente canons de discipline. Le premier porte : Que les heretiques, qui étant en danger de mort desireront se convertir, pourront recevoir des prêtres l'onction du créme & la benediction, au défaut de l'Evêque : ce que quelques-uns entendent de la confirmation. Le second canon, & le plus

Praef. coll. XI.

Genn. illustr. c. 62.

Marc. chr. an. 456.

Sirmond. not. post.

An. 441. plus fameux, est conçû en ces termes: Aucun des ministres qui peuvent baptiser, ne doit aller nulle part sans avoir le crême, parce qu'il a été resolu entre nous de n'en faire l'onction qu'une fois. Si quelqu'un ne l'a pas reçûe dans le baptême, par quelque necessité, on en avertira l'Evêque à la confirmation. Car il n'y a qu'une seule benediction du crême: non que l'onction réïterée porte quelque préjudice; mais afin qu'on ne la croïe pas necessaire. D'autres exemplaires ôtent la negation, & portent: Afin qu'on la croïe necessaire. Il est difficile de voir le sens de ces paroles; & encore plus difficile de croire que l'on ait quelquefois donné la confirmation sans onction; comme semble dire ce canon avec la negation. On ne peut le prouver par aucune autre autorité, la pratique de toute l'Eglise y resiste, & la doctrine commune des theologiens, est que l'onction est essentielle à la confirmation.

c. 18. Le concile d'Orange dit encore: On lira desormais l'Evangile aux catechumenes:
c. 19. on ne doit jamais les laisser entrer dans le baptistere:
c. 20. il faut les separer autant qu'il est possible de la benediction des fidéles, même dans les prieres domestiques; & ils doivent se presenter, pour être benits à part.
c. 15. Les catechumenes possedés, ou énergumenes, doivent être baptisés en cas de necessité, ou quand on jugera à propos.
c. 14. Les énergumenes baptisés, qui font ce qu'ils peuvent pour être delivrés, doivent communier: pour être fortifiés, ou même delivrés, par la vertu du sacrement. Ceux qui ont été une fois
c. 16. agités du demon publiquement, ne doivent point être admis dans le clergé: ou s'ils le sont, ils ne feront aucune fonction.
c. 13. On doit donner
c. 12. aux insensés tout ce que la pieté demande. Celui qui perd tout d'un coup la parole, peut recevoir

cevoir le baptême ou la penitence, s'il témoigne par signe, qu'il le veut; ou si d'autres témoignent qu'il l'a voulu. Ceux qui meurent pendant le cours de leurs penitence, doivent recevoir la communion, sans l'imposition des mains établie pour la reconciliation. Ce qui suffit pour la consolation des mourans, suivant les decrets des peres, qui ont nommé viatique cette communion. S'ils survivent, ils demeureront dans l'ordre des penitens; pour recevoir, après avoir accompli leur penitence, l'imposition des mains & la communion legitime. Ce canon doit être expliqué par le treiziéme de Nicée: qui accorde aux mourans la communion même de l'eucharistie; à la charge d'achever leur penitence, s'ils reviennent en santé. On ne doit pas refuser aux clercs la penitence, quand ils la demandent. On peut l'entendre de la penitence secrete, comme dans la lettre de saint Leon à Rustique.

An. 441.
c. 3.
Sup. liv. XI. n. 21. V. Sirm. not.
c. 4.
Sup. n. 51.

Un Evêque qui communique avec celui qu'un autre Evêque a excommunié, est coupable, & l'on examinera la justice de l'excommunication, dans le prochain concile. Si un Evêque veut bâtir une Eglise dans le diocese d'un autre: il doit obtenir sa permission, lui laisser la consecration, lui faire ordonner les clercs qu'il desire y avoir; & lui laisser tout le gouvernement de la nouvelle Eglise. Si un seculier aïant bâti une Eglise, la fait dédier par un Evêque étranger; cet Evêque & tous les autres, qui auront assisté à cette consecration, seront exclus de l'assemblée. On voit ici les commencemens du droit de patronage: en ce que l'Evêque fondateur peut presenter au diocesain les clercs qu'il demande pour son Eglise. Si un Evêque par infirmité perd l'usage de la parole, il appellera un Evêque pour faire les fonctions épiscopales.

c. 11.
c. 2.
c. 30.

An. 441. les, & ne les sera pas exercer par des prêtres.

c. 8. Si un Evêque veut ordonner un clerc, qui demeure ailleurs, il doit auparavant se resoudre à le faire demeurer avec lui; mais il doit consulter l'Evêque avec qui il demeuroit auparavant; qui a peut-être eu ses raisons, pour ne le pas ordonner. On n'ordonnera point de diaconesses. Si deux Evêques en ont ordonné un par force; celui-ci aura l'Eglise de l'un des deux, & on en ordonnera un à la place de l'autre: s'il a reçû l'ordination volontairement, ils seront tous trois condamnés. On n'ordonnera point à l'avenir de diacre marié, s'il ne promet de garder la continence; sous peine d'être deposé: s'il a été ordonné devant, il ne sera point promû à un ordre superieur, suivant le concile de Turin. Les bigames pourront recevoir le soûdiaconat & les ordres inferieurs. Les veuves feront profession devant l'Evêque dans la sale secrete, & recevront de lui l'habit. On mettra en penitence les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui auront manqué au vœu de continence. On ne doit pas livrer ceux qui se refugient à l'Eglise; mais les défendre par la reverence du lieu. Si quelqu'un prend les serfs de l'Eglise, au lieu des siens, qui s'y seront refugiés, il sera condamné très-severement par toutes les Eglises. On reprimera aussi par censure ecclesiastique, celui qui voudra reduire en servitude ceux qui auront été affranchis dans l'Eglise, ou recommandés à l'Eglise par testament. A la fin des canons on ordonne: qu'aucun concile ne se separera sans indiquer le suivant; & l'on marque celui de l'année prochaine 442. à Luciene dans le même diocese d'Orange.

c. 26. c. 21. c. 22. c. 2. c. 24. Conc. Taur. c. 8. to. 2. Conc. p. 1157. c. 27. c. 28. c. 5. c. 6. c. 7. c. 19.

LII. Concile de Vaison.

Nous avons de cette année 442. sous le consulat de Dioscore le jour des ides, c'est-à-dire le

le treiziéme de Novembre, un concile tenu à Vaison, sous l'Evêque Auspicius. On y fit neuf ou dix canons, qui portent: Que les Evêques Gaulois, passant d'une province à l'autre, n'auront point besoin de témoignage, pourvû qu'ils ne soient point excommuniés: parce que le voisinage les fait assés connoître; c'est-à-dire, que les lettres formées n'étoient que pour les étrangers. Les prêtres recevront tous les ans le saint crême de leur propre Evêque, près de la pâque. Ils l'iront querir en personne, ou du moins par un soûdiacre. On priera pour ceux qui meurent subitement dans le cours de leur penitence, qu'ils accomplissoient fidélement. Ceux qui retiennent les oblations des défunts, ou different de les donner à l'Eglise, seront excommuniés, comme sacrileges & meurtriers des pauvres. On doit éviter, non-seulement ceux que l'Evêque a excommuniés nommément, mais encore ceux dont il témoigne, sans le dire, n'être pas satisfait. Les Evêques ne doivent pas accuser ou excommunier legerement. Pour les fautes legeres, ils doivent aisément se laisser fléchir par l'intercession des autres: pour les crimes, ils doivent se porter pour accusateurs en forme. Si quelqu'un a commis un crime, que l'Evêque seul connoisse, il peut l'obliger à ne se pas presenter devant lui dans l'assemblée publique; mais il demeure dans la communion de tous les autres, tant qu'il n'y a point de preuve contre lui.

An. 442. To. 3. Conc. p. 1456. Can. 1. V. Sirm. c. 3. c. 2. c. 4. c. 6. c. 7 c. 8 Conc. Cart. VI. can. 132.

Pour reprimer la mauvaise coûtume qu'avoient les païens, d'exposer leurs enfans; Constantin avoit ordonné en 331. qu'ils appartiendroient à ceux qui les auroient nourris & élevés, en qualité de leurs enfans, ou de leurs esclaves à leurs choix: sans que les peres ou les maîtres eussent aucun droit de les repeter. Honorius.

L. 1. C. Th. de expos. lib. V. L. 2. eod.

An. 442. norius avoit ajoûté en 412. que celui qui leveroit l'enfant, prendroit pour sa sureté une attestation de témoins, avec la souscription de l'Evêque. On ne laissoit pas d'inquieter ceux qui avoient levé des enfans exposés; ce qui faisoit que

c. 9. personne n'osoit s'en charger. C'est pourquoi le concile de Vaison ordonne: que ces loix seront observées; & de plus, que le dimanche le diacre annoncera à l'autel, qu'on a levé un enfant exposé, afin que si quelqu'un prétend le reconnoitre, il ait à le declarer dans dix jours; autrement celui qui le redemandera, sera frappé de censure ecclesiastique, comme ho-

c. 10 micide.

LIII. Lettre de S. Leon. *Chr. Idac. an. 16 Valent. Prosp. an. 440 Cass. an. eod.*

Peu de tems après la prise de Carthage, c'est-à-dire l'an 44[illegible]. sous le consulat de l'Empereur Valentinien, avec Anatolius, Genseric passa en Sicile, la ravagea & assiegea Palerme, qui soutint long-tems le siege. Maximien chef des Ariens en Sicile, condamné par les Evêques catholiques, l'excita à les persecuter, pour les obliger à embrasser l'Arianisme; & il y en eut quelques-uns, qui souffrirent le martyre. En cette calamité de la Sicile, saint Leon envoïa du secours à Paschasin Evêque de Lilybée, par Silanus diacre de l'Eglise de Palerme, avec des lettres de consolation: & en même tems il le consulta sur le jour de pâque de l'année suivante 444. comme il avoit deja consulté saint Cyrille d'Alexandrie. Paschasin répondit au Pape: Qu'après avoir bien examiné la question,

Ap. Q. post ep. 24 & calculé exactement: il avoit trouvé comme saint Cyrille, que le jour de pâque de l'année suivante devoit être le dimanche neuviéme des calendes de Mai; c'est-à-dire le vingt-troisiéme d'Avril: dont il explique les raisons.

Sup. l. 23. n. 25 Il y fait mention du miracle d'un baptistere de Sicile, arrivé l'an 417. sous le pontificat de Zosime.

La

La même année 443. saint Leon écrivit aux Evêques de Campanie, du Picenum, de Toscane & de toutes les provinces suburbicaires, une lettre decretale. Picenum est aujourd'hui une grande partie de la marche d'Ancone. Trois Evêques, Innocent, Legitime & Segece, furent chargés de porter dans les provinces cette decretale : qui apparemment étoit le resultat d'un concile. Elle reprend divers abus. Que l'on élevoit au plus haut rang du sacerdoce des gens de condition servile ou engagés à des devoirs incompatibles avec le service de l'Eglise; & quelquefois malgré leurs maitres : que l'on ordonnoit des bigames ; qu'il y avoit des clercs, qui prêtoient à usure, ou sous leur nom, ou sous des noms empruntés; quoique l'usure fût défenduë même aux laïques. Le Pape ordonne, que tous ces abus soient retranchés, sous peine aux Evêques contrevenans, d'être interdits & privés de sa communion ; & il leur recommande d'observer les decrets de saint Innocent & de ses autres predecesseurs. La date est du sixiéme des ides d'Octobre, sous le consulat de Maxime & de Paterne, c'est-à-dire du dixiéme d'Octobre 443.

An. 443. *Epist. 3. al. 1*

LIV. Manicheens decouverts à Rome.

Entre ceux que la desolation de l'Afrique & la crainte des Vandales fit passer en Italie, il y eut grand nombre des Manichéens, qui se refugierent à Rome, & s'y cacherent quelque tems. Mais saint Leon les découvrit, & en avertit son peuple en plusieurs de ses sermons : les exhortant à les dénoncer par tout à leurs prêtres; c'est-à-dire, à ceux qui étoient distribués dans les titres des differens quartiers. Il donne ces deux marques, pour les connoître : qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du soleil, & au mépris de la resurrection de JESUS-CHRIST, & le lundi en l'honneur de la lune; &

Prosp. chr. an 443
Serm. IV. de coll. c. 3
Serm. IV. de Quadr. cap. 5

An. 443. & que recevant la communion avec les fidéles, ils ne prennent que le corps de Nôtre-Seigneur, & non point le sang; parce qu'ils abhorrent le vin. Il reprend aussi une superstition, qui semble être venuë d'eux; que plusieurs fidéles entrant dans la basilique de saint Pierre, après avoir monté les degrés, se retournoient pour saluer le soleil levant.

Serm. VII. Nativ. c. 4.

Saint Leon aïant donc par ses diligences découvert grand nombre de Manichéens, il y en eut qui abjurerent dans l'Eglise publiquement & par écrit, & furent reçûs à penitence. D'autres, qui demeurerent opiniâtres, furent condamnés par les juges seculiers au bannissement perpetuel: suivant les loix des Empereurs. Mais pour faire mieux connoître au peuple leurs erreurs & leurs infamies: le Pape saint Leon en fit une information juridique. Il assembla plusieurs Evêques & plusieurs prêtres, avec un grand nombre de citoïens, des personnes illustres, & une partie du senat. En cette assemblée il fit amener leurs élûs & leurs élûës: on leur fit découvrir plusieurs choses de leurs dogmes & des ceremonies de leurs fêtes; & on prouva clairement l'infamie de leurs mysteres, pour ne laisser rien de douteux aux moins credules, ni aux calomniateurs. Toutes les personnes qui avoient commis cette abomination étoient presentes. Une jeune fille de dix ans; deux femmes qui l'avoient nourrie & preparée au crime; un jeune homme l'avoit corrompuë, & l'Evêque Manichéen, qui avoit presidé à la ceremonie. Toutes leurs confessions furent conformes; & si detestables, que les oreilles des assistans avoient peine à les souffrir. On en dressa des actes autentiques.

Epist. 8. al. 2

Serm. V. de jejun. dec. cap 3. Epist. 15. ad Turib. cap. 16.

Incontinent après, saint Leon rendit compte à son peuple de cette procedure; dans un sermon

D serm. V.

mon du jeûne du dixiéme mois; c'est-à-dire des quatre-tems de Decembre en 443. Exhortant particulierement les femmes à fuïr ces heretiques, sans même leur parler, de peur de se laisser surprendre, par la curiosité d'écouter leurs fables. Il exhorte tout le monde à les dénoncer, & à declarer où ils logent, où ils enseignent, & ceux qu'ils frequentent; afin que l'on continuë à les découvrir. Il en parla encore le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier 444. avertissant le peuple de ne se pas laisser surprendre à leur exterieur, à leurs abstinences superstitieuses, à la pauvreté de leurs habits, & à la pâleur de leurs visages. On apprit par les confessions de ceux qui furent pris à Rome, qui étoient leurs docteurs, leurs Evêques, leurs Prêtres; en quelles provinces & en quelles villes ils demeuroient.

An. 443.

An. 444.

Serm. IV. Epiph. c. 5. Prosp. chr. an. 443.

Plusieurs s'enfuirent de Rome, principalement des plus coupables; ce qui obligea le Pape d'écrire à tous les Evêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçussent quelques-uns sans les connoitre, qui infectassent leurs Eglises. Il les instruit donc de ce qui s'étoit passé à Rome, & leur envoïe les actes de leur conviction: les exhortant à les rechercher soigneusement & se tenir sur leurs gardes. La lettre est circulaire, datée du troisiéme des calendes de Février, sous le dix-huitiéme consulat de Theodose avec Albin; c'est-à-dire, du trentiéme de Janvier 444. Plusieurs Evêques d'Orient imiterent sur ce point la vigilance de saint Leon.

epist. 8. al. 2.

LV. Pelagiens recherchez.

Il poursuivit aussi dans le même tems les Pelagiens, & principalement Julien d'Eclane, qui étoit alors leur chef. Car encore que plusieurs eussent abjuré leur heresie, ils recommençoient à la semer. Septimius Evêque d'Altinum en Venetie en écrivit à saint Leon, & l'avertit, que

Auct. de promiss. c. 6. Phot. bibl. cod. 54.

An. 444. que dans cette province on avoit reçû à la com-
Leo epist. 6. al. 86 munion catholique des prêtres, des diacres, & d'autres clercs de divers ordres, qui avoient été engagés dans l'heresie de Pelage, sans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur; & que l'on souffroit même, qu'ils passassent en divers lieux, pour exercer leurs fonctions: au mépris des canons, qui ordonnoient la stabilité des clercs
D. epist. 6 dans les Eglises où ils avoient été ordonnés. Sur cet avis, saint Leon écrivit à l'Evêque d'Aquilée, métropolitain de la province; lui ordonnant d'assembler son concile: pour y obliger tous ces clercs suspects de Pelagianisme, à condamner ouvertement & par écrit cette heresie; & approuver tous les decrets des conciles, confirmés par le saint Siege; en termes si clairs, qu'il ne leur restât aucun pretexte de les éluder. Le Pape recommande aussi le maintien des canons, pour la stabilité des clercs; sous peine de déposition & d'excommunication: parce que les causes ordinaires de passer d'Eglise en Eglise, ne sont que l'ambition & l'interêt.

LVI. Vicariat de Thessalonique.

Ep. st. 4

Anastase Evêque de Thessalonique envoïa demander à saint Leon l'autorité de son vicaire dans l'Illyrie, comme l'avoient euë ses predecesseurs; & saint Leon la lui accorda volontiers, par sa lettre datée de la veille des ides de Janvier, sous le consulat de Theodose pour la dixhuitiéme fois avec Albin; c'est-à-dire du 12. de Janvier 444. Saint Leon dit: Qu'il ne fait que suivre l'exemple de saint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anysius; mais qu'il ne doit servir qu'à la conservation des canons. Il recommande principalement les ordinations des Evêques: où l'on ne doit regarder que le merite de la personne, & le service qu'elle a rendu à l'Eglise, sans aucune vûë de faveur ni d'in-
cap. 4 terêt. Personne, dit-il, ne doit être ordonné Evêque dans ces Eglises, sans vous consulter; car

car on les choisira avec un jugement plus meur, quand on craindra vôtre examen; & nous ne tiendrons point pour Evêques, ceux que le métropolitain aura ordonnés sans vôtre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les Evêques de leurs provinces: nous voulons, que vous ordonniez les métropolitains avec un plus grand soin; comme devant gouverner les autres. Que personne ne manque au concile quand il y sera appellé. Rien n'est plus utile, que les frequentes assemblées des Evêques, pour corriger les fautes & conserver la charité. Vous nous renvoïerez suivant l'ancienne tradition les causes majeures, qui ne pourront être terminées sur les lieux, & les appellations. Il se plaint, que contre les canons, on faisoit tous les jours indifferemment les ordinations des Prêtres & des Diacres; & veut que l'on ne les fasse que le dimanche, comme celles des Evêques: ce qu'il faut entendre de la nuit du samedi au dimanche. Saint Leon écrivit aux metropolitains de l'Illyrie une lettre de même date: pour les avertir du pouvoir, qu'il avoit donné à Anastase de Thessalonique, & les exhorter à s'y soumettre & à observer les canons.

An. 444. *cap. 5* *cap. 6* *Epist. 5*

Cette année 444. Pâque étant le vingt-troisiéme d'Avril, le vendredi-saint se rencontra le vingt-un, qui étoit le jour de la fondation de Rome, où l'on avoit accoûtumé de faire des jeux du cirque: mais on les omit, pour le respect du saint jour de la passion.

Prosp. Chr. integ. an 444

LIVRE

LIVRE VINT-SEPTIEME.

I. Mort de S. Cyrille, ses ecrits. *Gr. menol. 9. Jun. Conc. Chalc. Act. 3. p. 406. D Sup. XXII. n. 45. Gennad. script. n. 56*

SAINT Cyrille mourut la même année 444. le neuviéme de Juin, après avoir gouverné trente-deux ans l'Eglise d'Alexandrie, depuis l'an 412. Il laissa un grand nombre d'écrits: entre autres des homelies, que les Evêques Grecs apprenoient par cœur, pour les prononcer. Les plus utiles pour l'histoire, sont les homelies paschales: où le premier jour de carême, le premier de la semaine sainte, c'est-à dire le lundi, le samedi & le jour de Pâques sont marqués par les jours des mois Egyptiens, qu'il est facile de reduire aux Romains: ainsi ce sont des caracteres certains des années. Nous en avons vingt-neuf, pour autant d'années tout de suite, dont la premiere est 414. où Pâque fut le vingt sixiéme de Phamenoth, c'est-à-dire le vingt deuxiéme Mars; & la derniere est 442. où Pâque fut le dix-septiéme de Pharmouthi, c'est-à-dire le douziéme d'Avril.

Les autres écrits de saint Cyrille que nous avons, sont les dix-sept livres de l'adoration en esprit & en verité; écrits en forme de dialogue, entre lui & un nommé Pallade: pour montrer l'utilité de l'ancienne loi, même après la publication de l'évangile, par les sens spirituels qu'elle enferme. C'est à peu près le même dessein des douze livres de Glaphyres, qui sont un commentaire sur le pentateuque. *Glaphyron*, signifie profond ou élegant; & l'un & l'autre convient à cet ouvrage, qui développe les mysteres de la loi. Nous avons aussi cinq livres de commentaires sur Isaïe: un commen-

mentaire ſur les douze petits Prophetes, dix livres de commentaires ſur ſaint Jean, qui reſtent de douze; car il n'y a que les fragmens du ſeptiéme & du huitiéme: un traité de la Trinité, nommé le treſor: neuf dialogues ſur la Trinité & l'Incarnation; pluſieurs autres traités ſur l'Incarnation, contre Neſtorius, dont il a été parlé en ſon lieu: dix livres contre l'Empereur Julien, pour la défenſe de la religion Chrétienne, adreſſés à l'Empereur Theodoſe. Le dernier des ouvrages de ſaint Cyrille, eſt un livre contre les Anthropomorphites, dont il marque le ſujet dans la lettre, qui eſt à la tête adreſſée à Caloſyrius en ces termes. Sup. liv. XV. n. 45.

Quelques perſonnes étant venuës du mont Calamon, je leur ai demandé comment vivoient les moines de ce lieu-là. Ils m'ont dit: que pluſieurs ſe diſtinguoient dans les exercices de pieté; mais que quelques-uns alloient & venoient, troublant le repos des autres par leur ignorance, & diſant: que puiſque l'Ecriture dit, que l'homme eſt fait à l'image de Dieu; il faut croire, que Dieu a une forme humaine. Saint Cyrille montre l'abſurdité de cette imagination, qui fait Dieu corporel & borné; puis il ajoûte: J'apprens qu'ils diſent, que l'eulogie myſtique, c'eſt-à-dire, l'euchariſtie, ne ſert de rien pour la ſanctification, quand elle eſt gardée du jour au lendemain. Mais c'eſt une extravagance. JESUS-CHRIST n'eſt pas alteré, ni ſon ſaint corps changé: la force de la benediction, & la grace vivifiante y demeure toûjours. D'autres diſent, qu'il ne faut s'appliquer qu'à l'oraiſon, ſans travailler. Mais qu'ils nous diſent, s'ils valent mieux que les Apôtres: qui prenoient du tems pour travailler, quoiqu'ils fuſſent occupés à la parole de Dieu? L'Egliſe n'admet point cette conduite.

Si

Si tous en usoient ainsi, qui les nourriroit ? Ce n'est qu'un pretexte d'oisiveté & de gourmandise. Enfin il avertit Calosyrius de ne pas permettre, que les Catholiques eussent commerce avec les Meleciens schismatiques, qui restoient encore en Egypte. Le traité qui suit cette lettre contient les réponses à plusieurs questions subtiles de ces moines, sur la création de l'homme. Calosyrius étoit Evêque d'Arsinoé, & assista au faux concile d'Ephese en 449. & ensuite au concile de Calcedoine.

Tom. 3. conc. p. 119. A p. 322. A To. 5. p. 2. p. 378. B

Dans l'homelie de la cene mystique, saint Cyrille parle ainsi contre les Nestoriens : Qu'ils nous disent, quel corps est la pâture des troupeaux de l'Eglise, & quel breuvage les rafraîchit ? Si c'est le Corps d'un Dieu, JESUS-CHRIST est donc vrai Dieu, & non pas un pur homme. Si c'est le Sang d'un Dieu, le Fils de Dieu n'est donc pas seulement Dieu, mais Verbe incarné. Que si c'est la chair de JESUS-CHRIST qui est nourriture, & son sang breuvage ; c'est-à-dire selon eux un pur homme : comment enseigne-t'on qu'il sert à la vie éternelle ; comment est-il distribué ici & par tout, sans être diminué ? Un simple corps n'est point source de vie à ceux qui le prennent. Et dans le commentaire sur saint Jean, il dit, que par la reception de l'eucharistie, nôtre chair est unie à celle de JESUS-CHRIST, comme deux morceaux de cire fondus ensemble : afin que cette union nous unisse à sa personne divine, qui a pris chair ; & que la personne du Verbe nous unisse au Pere, auquel il est consubstantiel : ensorte que par ces trois Mysteres, de la Trinité, de l'Incarnation, & de l'Eucharistie, nous sommes élevés à une union étroite avec Dieu.

Lib. IV. c. 2. pag. 365 Lib. X. c. 3. pag. 863 Lib. XI. c. 12 p. 1001 1002

II. Lettres canoniques.

Nous avons deux lettres de saint Cyrille à Domnus Evêque d'Antioche, qui ne peuvent être

être que des derniers tems de sa vie, puisqu'il ne survêcut que quatre ans à l'élection de Domnus. L'une est en faveur d'Athanase Evêque de Perrha, qui fut depuis lûë au concile de Calcedoine : l'autre en faveur d'un Evêque nommé Pierre, avancé en âge, qui se plaignoit d'avoir été condamné sans être oüi, & chassé de son siege, sous pretexte d'une renonciation extorquée, & dépoüillé de ses biens. Le sujet de l'accusation étoit d'avoir abusé des revenus de son Eglise, sur quoi saint Cyrille dit : que Pierre ne doit point en rendre compte, & que tous les Evêques du monde sont affligez d'une telle pretention, parce qu'encore qu'ils doivent conserver à l'Eglise ses immeubles & ses meubles precieux, ils ont la libre administration des revenus. Enfin on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation, donnés par crainte, contre les loix de l'Eglise. Si un Evêque est digne du ministere, qu'il y demeure : s'il en est indigne, qu'il soit deposé juridiquement.

Ibid. p.209

Sur la plainte des abbés de la Thebaïde, touchant quelques ordinations irregulieres : saint Cyrille écrivit aux Evêques de la Lybie & de la Pentapole, pour leur enjoindre, de s'informer exactement de la vie des ordinands; s'ils étoient maries ou non, & depuis quand : s'ils avoient été chassés par quelque Evêque, ou de quelque monastere : afin de n'ordonner que des personnes libres & sans reproche.

Ibid. p.211

III. Lettre de S. Leon à Dioscore. *Theod. ep. 60* *Liber. c.10*

Le successeur de saint Cyrille dans le siege d'Alexandrie, fut Dioscore son archidiacre, qui étoit en grande reputation de vertu, particulierement de modestie & humilité. Il n'avoit point été marié, & gagna d'abord l'affection du peuple d'Alexandrie, en prêtant de l'argent sans interêt aux boulangers & aux cabaretiers : afin qu'ils fournissent au peuple du pain blanc & d'ex-

An. 445. d'excellent vin à bon marché. Mais on prétendoit que pour trouver le fond de cette dépense, il avoit exigé de grandes sommes des heritiers de saint Cyrille, les chargeant de calomnies. Il envoïa à Rome le prêtre Possidonius, donner part de son ordination au Pape saint Leon, qui fit réponse par une lettre datée du vingt-uniéme de Juin 446. Il y donne à Dioscore quelques instructions, pour l'uniformité de la discipline: ne doutant pas que saint Marc n'eût enseigné à son Eglise les mêmes regles que saint Pierre, dont il étoit disciple. Saint Leon veut donc que l'on observe à Alexandrie comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres & des diacres, que le dimanche: que ceux qui donnent l'ordre & ceux qui le reçoivent, soient à jeûn. Il veut aussi que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'Eglise en si grand nombre qu'il ne peut y tenir ensemble, on ne fasse point difficulté de réïterer le sacrifice, autant de fois que l'Eglise, dans laquelle on le doit faire, sera remplie de peuple: declarant que c'est la coûtume de l'Eglise Romaine. On voit ici qu'à Rome & à Alexandrie, on n'offroit encore le saint sacrifice, que dans une seule Eglise, même aux plus grandes solemnités. Saint Leon dit, que le prêtre Possidonius étoit parfaitement instruit des usages de Rome, par les frequens voïages qu'il y avoit faits; ce qui fait croire que c'est le même qui avoit été envoïé par saint Cyrille au Pape saint Celestin.

Ep. 11. al. 81

Sup. l. 16. n. 59. ep 4. ad Anast. c. 6.

Sup. l. 15. n. 12

IV. Plaintes contre S. Hilaire d'Arles.

Leo ep. 10. al. 89. vita S. Hil. Arel. c. 15. 17

Cependant Celidonius Evêque Gaulois vint à Rome se plaindre de saint Hilaire d'Arles, qui l'avoit déposé dans un concile. Saint Hilaire faisant sa visite avec saint Germain d'Auxerre arriva à la ville, dont Celidonius étoit Evêque: apparement dans la province de Vienne. Les nobles & le peuple vinrent aussi-tôt à eux, accusant

cusant Celidonius d'avoir épousé une veuve, & d'avoir condamné des gens à mort, pendant qu'il étoit magistrat. Saint Hilaire & saint Germain ordonnerent qu'on préparât les temoins. Plusieurs autres Evêques d'un grand merite s'assemblerent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité possible: l'accusation fut prononcée: & on jugea suivant les regles de l'écriture, que Celidonius devoit de lui-même renoncer à l'épiscopat. C'est de ce jugement qu'il vint se plaindre au Pape saint Leon, vers la fin de l'an 444. Saint Hilaire l'aiant appris, passa les Alpes nonobstant la rigueur de l'hyver, & vint à Rome à pied: car il faisoit ainsi tous ses voïages par amour pour la pauvreté. Après avoir visité les Eglises des Apôtres & des Martyrs, il vint se presenter à saint Leon, avec toute sorte de respect: le suppliant de maintenir à son ordinaire la discipline des Eglises, & se plaignant que l'on admettoit à Rome aux saints Autels des Evêques condamnés dans les Gaules, par sentence du magistrat. Il le conjura, si sa remontrance lui est agréable, de faire corriger secretement cet abus. Je suis venu, ajoûta-t-il, seulement pour vous rendre mes devoirs, & non pour plaider ma cause; & je vous instruis de ce qui s'est passé, non par forme d'accusation, mais par simple recit: si vous êtes d'un autre sentiment, je ne vous importunerai pas davantage. An. 445.

Saint Leon assembla un concile, pour juger cette affaire: & saint Hilaire y prit séance, comme les autres Evêques. Le concile ne fut pas content de ses réponses, & saint Leon y trouva trop de hauteur. Il parut par les dépositions des témoins, que Celidonius étoit innocent de l'irregularité pour laquelle il avoit été condamné; c'est-à-dire: d'avoir épousé une veuve. Il fut

donc absous & rétabli dans son siege. Saint Hilaire demeura ferme dans son sentiment; & quelque menace qu'on lui fit, encore même qu'il crût sa vie en peril: il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avoit condamné. Voïant qu'il ne pouvoit persuader le Pape & son concile, il se retira: & nonobstant les gardes qu'on lui avoit donnés; & l'hyver qui duroit encore, il revint à son Eglise.

Ep. 10. c. 4. Saint Leon examina ensuite avec son concile les plaintes de l'Evêque Projectus, & d'un grand nombre de citoïens de sa ville, que l'on croit avoir été dans la premiere Narbonoise. Projectus se plaignoit, que saint Hilaire étoit venu pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre Evêque à sa place, comme si elle eût été vacante: quoique ce fût dans une province étrangere à son égard; & où avant Patrocle aucun de ses predecesseurs ne s'étoit attribué aucun droit. Que cette ordination s'étoit faite sans attendre le choix du clergé, ni les suffrages du peuple: avec une telle precipitation, qu'Hilaire étoit venu & parti, sans que personne en seût rien. Il ne paroit pas qu'il y eût d'autre preuve de ces faits, que les lettres de Projectus & de ses citoïens. Mais saint Hilaire s'étoit rendu odieux au concile Romain, par la hardiesse avec laquelle il s'étoit defendu dans l'affaire de Celidonius; & encore plus par sa retraite. Ainsi l'ordination qu'il avoit faite fut cassée, & Projectus rétabli dans son
c. 2. siege. On accusoit encore saint Hilaire, de s'attribuer l'autorité de regler toutes les Eglises des Gaules: c'est-à-dire, comme l'on croit, de ce qui avoit autrefois composé la province Narbo-
c. 6. noise. On l'accusoit d'aller par les provinces, accompagné d'une troupe de gens armés, pour donner des Evêques aux Eglises vacantes: d'indiquer des conciles, & de troubler les droits des metro-

metropolitains. Peut-être étoit-il obligé de prendre quelque escorte, dans les païs occupés par les barbares, & troublés par la guerre. c. 7.

V. Lettres de S. Leon contre S. Hilaire.

Le concile de Rome lui defendit d'entreprendre sur les droits d'autrui: le priva même de l'autorité qu'il avoit sur la province de Vienne: lui defendit de se trouver à aucune ordination, le declara retranché de la communion du saint Siege, & prétendit lui faire grace, de le laisser dans son Eglise, & ne le pas déposer. Tout cela paroit par la lettre de saint Leon aux Evêques de la province de Vienne: où il releve d'abord d. ep. 10 la primauté de saint Pierre & l'autorité de l'Eglise Romaine; & rapporte les plaintes contre Hilaire, qu'il traite de perturbateur de l'union des Eglises, de presomptueux & d'entreprenant. Il donne ces regles touchant les ordinations: qu'elles doivent être reservées aux metropolitains: c. 5. qu'elles doivent être paisibles & tranquilles: que l'on doit avoir la souscription des clercs, le témoignage des magistrats, le consentement du senat & du peuple: & qu'il faut les celebrer le dimanche. c. 7. Il ajoûte: que chaque province doit se contenter de son concile, & que personne ne doit être excommunié legerement. Il déclare aux Evêques des Gaules, qu'il ne veut point s'attribuer le gouvernement de leurs provinces: mais conserver à chacun ses droits & ses privileges, & les maintenir dans l'union. c. 8. Enfin il leur propose, de leur donner pour primat, s'ils le veulent bien, l'Evêque Leonce, recommandable c. 9. par son merite & par son grand âge: sans préjudice des droits des metropolitains. On croit que ce Leonce étoit l'Evêque de Frejus; & que saint Leon vouloit introduire en Gaule la discipline d'Afrique: V. not. Quesn. d'attribuer la primatie au plus ancien Evêque, & non à un certain siege. Mais les Gaulois n'accepterent pas cette proposition.

An. 445. *Int. Nov. Theod. tit. 14*

Saint Leon voulut appuïer son jugement de l'autorité de l'Empereur Valentinien, qui étoit alors à Rome; & obtint un rescrit adressé au Patrice Aëtius, qui commandoit les troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes en general contre saint Hilaire, qu'il traite d'entreprenant & de seditieux: qui a offensé la majesté de l'empire & le respect du saint Siege. C'est pourquoi, ajoûte l'Empereur, nous défendons qu'à l'avenir Hilaire, ni aucun autre, n'emploïe les armes pour les affaires ecclesiastiques: ni que les Evêques des Gaules, ou des autres provinces, entreprennent rien contre l'ancienne coûtume, sans l'autorité du Pape: qu'ils tiennent pour loi ce qu'il aura ordonné; & que tout Evêque, qui étant appellé à son jugement aura negligé d'y venir, y soit contraint par le gouverneur de la province. Ce rescrit est daté du huitiéme des ides de Juin, sous le sixiéme consulat de Valentinien: c'est-à-dire du sixiéme de Juin 445.

Nov.Valent. Lib.2.tit.2.

Le dix-neuviéme du même mois, autrement le treiziéme des calendes de Juillet, l'Empereur Valentinien donna un autre édit contre les Manichéens, si bien convaincus à Rome, environ dix-huit mois auparavant. Il est adressé à Albin prefet du pretoire, & renouvelle contre eux toutes les anciennes peines: ordonnant de les poursuivre par tout où ils seront découverts, & permettant à toute personne de les accuser. L'Empereur étoit à Ravenne l'année precedente, lorsque les Manichéens furent convaincus; & apparemment le Pape prit occasion de son sejour à Rome, pour obtenir cet édit.

Nov.1.eod.l.

Nov.Valent. tit. 5.

Deux ans aprés l'Empereur Valentinien étant encore à Rome, fit une loi pour renouveller les anciennes peines contre ceux qui foüilloient dans

dans les ſepulcres, pour en tirer des marbres ou d'autres choſes plus precieuſes. On accuſoit de ce crime même des clercs; & l'Empereur les juge dignes d'une peine plus rigoureuſe que les autres. Il veut qu'ils perdent auſſi tôt le nom de clercs; qu'ils ſoient proſcrits & bannis à perpetuité; & il ne veut pas que l'on épargne les Evêques mêmes. La loi eſt adreſſée à Albin prefet du pretoire, & patrice, & datée du troiſiéme des ides de Mars, ſous le conſulat de Callypius, c'eſt-à-dire, du treiziéme de Mars 447. An. 445.

VI. Vertus de S. Hilaire d'Arles. *Vita Hilar. c. 17*

Saint Hilaire étant de retour à Arles, s'appliqua tout entier à appaiſer ſaint Leon, & écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet. Il envoïa premierement le prêtre Ravennius, qui fut ſon ſucceſſeur, puis les Evêques Nectaire & Conſtantius. Auxiliaris prefet des Gaules, qui ſe trouvoit alors à Rome, les reçût avec grand reſpect; & s'entretint ſouvent avec eux des vertus de ſaint Hilaire, de ſa fermeté, & de ſon mépris des choſes humaines. Il parla auſſi au Pape ſaint Leon: comme il témoigne écrivant à ſaint Hilaire; & il ajoûte: Les hommes ont peine à ſouffrir, que nous parlions avec la hardieſſe qu'inſpire une bonne conſcience; & les oreilles des Romains ſont d'une extrême delicateſſe. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagnerez beaucoup ſans rien perdre. Accordez moi cela, & diſſipez ces petits nuages, par un petit changement. Après cette réponſe, ſaint Hilaire reprit ſes fonctions paſtorales & ſes exercices de pieté, comme s'il n'eût fait que commencer, & s'y donna tout entier, pendant trois ou quatre années qu'il ſurvêcut juſques en 449. *c. 18*

Dès le commencement de ſon épiſcopat, il continua de pratiquer la pauvreté & la mortifica- *c. 8. Sup. l. 24. n. 57*

c. 14 cation, comme il avoit fait étant moine; ne portant qu'une tunique été & hyver, encore étoit-ce un cilice: marchant toûjours nuds c. 12 pieds, & travaillant de ses mains. On lui mettoit une table devant lui avec un livre & des filets: un notaire prêt à écrire étoit près de lui. Il lisoit & dictoit de tems en tems: remuant toûjours les mains cependant, pour noüer ses cordes & faire ses filets. Il travailloit Gennad. aussi à la terre au de-là de ses forces, aïant été éle- c. 68 vé suivant la noblesse de sa race. On lisoit toûjours pendant son repas, & il en introduisit la coûtume dans les villes. Le dimanche il se levoit à minuit, faisoit à pied trente milles qui sont dix lieües, assistoit à l'office, où il prêchoit, ce qui duroit jusqu'à la septiéme heure, c'est à-dire une heure après-midi. Il vivoit dans une maison commune avec ses clercs, n'aïant que sa cellule comme un autre. Il aimoit tellement les pauvres, que pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avoit d'argent dans les Eglises, jusques aux vaisseaux sacrés; & se reduisit à des patenes & des calices de verre.

c. 22 Il étoit fort éloquent selon le tems, & nous avons un échantillon de son stile dans l'éloge de saint Honorat son predecesseur. Les jours de jeûne il entretenoit le peuple par ses discours, depuis midi jusques à quatre heures. S'il n'avoit pour auditeurs que des gens rustiques, il s'accommodoit à leur portée par un stile simple: mais il le relevoit, s'il survenoit des gens plus instruits, tant il étoit maître de son discours. c. 10 Il avoit plusieurs fois averti en particulier le prefet de ce tems-là, des injustices qu'il commettoit dans les jugemens, sans qu'il se fût corrigé. Un jour il vint à l'Eglise accompagné de ses officiers, pendant que saint Hilaire prêchoit. Le saint Evêque interrompit son sermon; disant

ſant que le prefet n'étoit pas digne de recevoir la nourriture celeſte, après avoir mépriſé les avis qu'il lui avoit donnés pour ſon ſalut. Le prefet ſe retira chargé de confuſion, & ſaint Hilaire continua de parler. Tel étoit ce ſaint Evêque: mais il s'épuiſa tellement par ſes jeûnes & ſes travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a eté écrite par Honorat Evêque de Marſeille ſon diſciple: qui témoigne qu'on avoit de lui des homelies ſur toutes les fêtes de l'année, une expoſition du ſymbole, & grand nombre de lettres.

Genad. c. ult.
Vita to. 1. S. Leon.
Martyr. R. 5. Mai. v. ibi Baron.

VII.
Second voiage de S. Germain en Bretagne.

Vita S. Germ. per Conſt. c. 29

Il fut lié d'amitié avec ſaint Germain d'Auxerre, qu'il nommoit ſon pere, & le reſpectoit comme un Apôtre. Car ſaint Germain fut obligé d'aller à Arles, ſolliciter Auxiliaris prefet des Gaules, pour ſa ville d'Auxerre: qu'il trouva chargée d'impoſitions extraordinaires, à ſon retour de la grande Bretagne. Par tout où il paſſa dans ce voïage, le peuple alloit au devant en foule, pour recevoir ſa benediction, avec les femmes & les enfans. A Aliſe, Nectariola, femme d'un prêtre nommé Senateur, garda de la paille dont elle avoit garni le lit du ſaint Evêque; & un poſſedé en étant lié fut delivré. En arrivant à Arles, le prefet Auxiliaris alla contre l'ordinaire bien loin au devant de lui. Il admira ſa bonne mine, la politeſſe & l'autorité de ſon diſcours, & le trouva au deſſus de ſa reputation. Il lui fit de grands preſens, lui demanda la gueriſon de ſa femme, depuis long-tems affligée de la fiévre quarte. Il l'obtint; & accorda auſſi à ſaint Germain la décharge qu'il demandoit pour ſon peuple.

cap. 32
cap. 34

Saint Germain étant de retour chez lui, fut appellé une ſeconde fois dans la grande Bretagne: pour ſecourir l'Egliſe contre l'hereſie Pelagienne, qui recommençoit à s'y étendre. Saint Germain

Conſt. lib. 11. cap. 1
cap. 2

An. 446. Sup. liv. XXV. n. 16. main prit pour l'accompagner en ce voïage, saint Severe Evêque de Treves, disciple de saint Loup de Troyes. Ils partirent l'an 446. En passant à Paris, Saint Germain demanda des nouvelles de sainte Geneviéve, & apprit que sa reputation étoit violemment attaquée par divers reproches. Lui qui la connoissoit parfaitement, alla à son logis, & la salua si humblement, que tout le monde en fut surpris. Il parla au peuple pour sa justification; & pour preuve de sa vertu, montra à l'endroit où elle couchoit, la terre arrosée de ses larmes. Aïant persuadé tout le monde de son innocence, il continua son voïage, & passa heureusement en Bretagne.

Const. II. 13. Les malins esprits publierent son arrivée par toute l'isle: en sorte qu'un nommé Elaphius, le premier du païs, sans autre avis vint au devant des saints Evêques: avec son fils, encore dans la fleur de sa jeunesse, qui avoit le jarret retiré & la jambe seche. Un grand peuple les suivit; & saint Germain sçachant qu'ils avoient conservé la foi catholique, pour la plûpart; & que l'heresie étoit enseignée par cap. 4. peu de personnes, les chercha, les trouva & les condamna. Cependant Elaphius lui presenta son fils. Saint Germain le fit asseoir, & lui maniant le jarret & la jambe, le guerit en presence de tout le monde. Le miracle aïant affermi le peuple dans la foi catholique, saint Germain les exhorta à bannir l'erreur d'entr'eux. Tous furent d'avis de chasser les heretiques de toute l'Eglise; on les amena aux deux Evêques, pour les faire passer en Gaule bien avant; ainsi la Bretagne en fut delivrée, & conserva la pureté de la foi.

cap. 5. A peine saint Germain étoit de retour chez lui, qu'il fut appellé par une députation dans la côte Armorique, qui est aujourd'hui la Bretagne. Aëtius, qui commandoit alors en Gaule, vou-

voulant punir ces peuples rebelles, y avoit envoïé pour les soumettre Eocharich, roi des Allemans, idolâtre & feroce. Saint Germain y marcha aussi-tôt, & trouva déja dans le païs ce roi barbare, avec quantité de cavalerie. Il avança jusques à ce qu'il le rencontrât, & lui parlant par interprete, le supplia humblement de s'arrêter. Comme il refusoit, il lui fit des reproches; & enfin prit la bride de son cheval, l'arrêta, & avec lui toute l'armée. Le barbare, étonné de sa hardiesse, écouta des propositions de paix; retourna à son poste, & convint de ne point ravager la province: pourvû qu'elle obtînt son pardon de l'Empereur ou d'Aëtius.

VII. Fin de S. Germain d'Auxerre. *cap.* 6

Pour l'obtenir saint Germain entreprit le voïage d'Italie, & alla trouver l'Empereur à Ravenne. En passant chez son ami le Prêtre Senateur, il guerit une fille muette depuis vingt ans; & dit à Senateur, qu'ils ne se reverroient plus en ce monde. A Autun, il guerit une fille, qui avoit une main retirée & ses ongles enfoncés dans la chair. Il arriva à Milan un jour que plusieurs Evêques étoient assemblés, pour celebrer la fête de quelques Saints: & entra dans l'Eglise pendant la messe, sans être attendu, ni connu de personne. Mais un possedé s'écria du milieu du peuple: Germain pourquoi nous viens-tu chercher en Italie? qu'il te suffise de nous avoir chassés de Gaule, & d'avoir vaincu l'Ocean avec nous par ta priere. Le peuple étonné, demandoit qui étoit ce Germain. Enfin malgré la pauvreté de son habit, on le reconnut à la majesté de son visage. Il avoua qui il étoit, les Evêques le saluerent avec respect, & le prierent de délivrer le possedé: il obéït, le tira à part dans la sacristie, & le ramena gueri. *cap.* 10

Il fit plusieurs autres miracles pendant le reste du *cap.* 12

du voïage: ensorte que tout le monde parloit de lui à Ravenne, où étoit la Cour, & l'attendoit avec impatience. Il y entra de nuit, pour ne point faire d'éclat: mais le peuple étoit sur ses gardes. Il fut reçû avec grande joïe par l'Evêque saint Pierre Chrysologue, par le jeune Empereur Valentinien & sa mere Placidie. Elle envoïa à son logis un grand vase d'argent, rempli de mets delicats, sans aucun mélange de chair; saint Germain lui envoïa de son côté un pain d'orge sur une assiette de bois. L'Imperatrice la fit depuis enchasser dans de l'or; & garda le pain, qui opera plusieurs guerisons miraculeuses. Le Saint en fit plusieurs à Ravenne, où six Evêques l'accompagnoient continuellement. Le fils de Volusien chancelier, c'est-à-dire Secretaire du patrice Sigisvulte, étoit malade à l'extremité d'une grosse fievre. Le Saint y alla à la priere des parens & des Evêques. On vint au devant dire, qu'ils prenoient une peine inutile, & que le jeune homme étoit mort. Les Evêques le prierent de ne pas laisser d'y aller. Ils le trouverent mort & froid; & après avoir prié pour le repos de son ame, ils s'en retournoient. Aussitôt le peuple se mit à crier, & on pressa le Saint de demander à Dieu la vie du jeune homme, il ceda avec peine; & aiant fait sortir tout le monde, il se prosterna près du mort, & pria avec larmes. Le mort commença à se mouvoir: il ouvrit les yeux, il remua les doigts. Saint Germain le releva, il s'assit & revint peu à peu en parfaite santé. Saint Germain eût facilement obtenu le pardon des peuples de l'Armorique, qui étoit le sujet de son voïage: s'ils ne l'eussent empêché eux-mêmes par une nouvelle revolte.

cap. 13. 14

cap. 15. 16

cap. 17

cap. 18

cap. 19 Un jour après l'office du matin, comme il parloit avec les Evêques de matieres de religion, il

il leur dit: Mes chers freres, je vous recommande mon passage. J'ai crû voir cette nuit Nôtre-Seigneur, qui me donnoit la provision pour un voïage, & il m'a dit que c'étoit pour aller dans ma patrie, & recevoir le répos éternel. Peu de jours aprés il tomba malade. Toute la ville en fut allarmée: l'Imperatrice *cap. 20.* l'alla voir, & il lui demanda en grace de renvoïer son corps dans son païs: ce qu'elle lui accorda à regret. Il mourut donc à Ravenne le septiéme jour de sa maladie, qui étoit le *cap. 21* dernier de Juillet. Saint Pierre Chrysologue *cap. 22* prit sa cuculle & son cilice, les six autres E- *Hist. epist.* vêques partagerent entr'eux le reste de ses ha- *Autiss. c. 7* bits. L'eunuque Acholius prefet de la chambre de l'Empereur, dont il avoit gueri un domestique, fit embaumer le corps: l'Imperatrice le revêtit d'habits precieux, & donna un coffre de ciprés pour le porter: l'Empereur four- *cap. 24.* nit les voitures, les frais du voïage, & les officiers pour l'accompagner: les Evêques eurent soin qu'on lui rendit les devoirs de la religion à Ravenne; & pendant tout le voïage. Ainsi le convoi fut magnifique: le luminaire étoit si grand, qu'il brilloit même en plein jour. Par tout où il passoit, le peuple venoit au devant & rendoit toutes sortes de services. Les uns applanissoient les chemins, ou reparoient les ponts: les autres portoient le corps, où du moins chantoient des pseaumes. Le prêtre Saturne, disciple du Saint, étoit demeuré par son ordre à Auxerre, où il apprit sa mort par revelation, & la declara au peuple. Il partit avec une grande multitude, pour aller au devant du corps jusques au passage des Alpes. A *Adon. Chr.* Vienne le corps fut deposé dans l'Eglise de saint *Act. 6.* Etienne, qui venoit d'être bâtie à la porte de la ville, par les soins du prêtre Severe; à la place d'un temple, où les païens adoroient cent dieux.

Seve-

Severe étoit Indien de nation, & fameux par ses miracles. Saint Germain lui avoit promis en passant de venir à la dedicace de son Eglise; & en effet le corps arriva le jour même de la dedicace, avant que l'office commençat. Il arriva à Auxerre cinquante jours après sa mort; & aïant été exposé dix jours à la veneration publique, il fut enterré le premier d'Octobre dans l'oratoire de saint Maurice, qu'il avoit fondé, où est à present l'abbaïe celebre de son nom. Saint Germain tint le siege d'Auxerre pendant trente ans & vingt-cinq jours : par consequent il mourut en 448. Le siege fut vacant pendant quatre ans, apparemment à cause de la desolation des Gaules par les barbares.

Heric. 1. cap. 25 Sup. liv. XXIII. n. 45

IX. Priscillianistes en Espagne.

Idac. fast. an 21 Valent. Olymp. 306 epist. Tur. post 15 Leon.

Il y avoit toûjours des Priscillianistes en Espagne. Stint Turibius, Evêque d'Astorga en Galice, en aïant découvert dans sa ville, les convainquit juridiquement avec l'Evêque Idace; & ils en envoïerent les actes à Antonin Evêque de Merida. Saint Turibius en écrivit au même Idace & à Ceponius, qui semblent avoir été les deux principaux Evêques de Galice. Et voici comme il parle dans cette lettre : J'ai voïagé en beaucoup de provinces : & j'ai trouvé par tout une même foi : mais étant revenu dans mon païs, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'Eglise catholique à condamnées il y a long. tems, & que je croïois abolies, pulluler encore tous les jours : par le malheur de nôtre tems, qui a fait cesser les conciles. Ainsi on s'assemble au même autel, avec une créance bien differente : car quand on presse ces heretiques, ils nient leurs erreurs, & les cachent de mauvaise foi. Ils ont plusieurs livres apocryphes, qu'ils preferent aux écritures canoniques : mais ils enseignent encore des choses qui ne sont point dans ceux que j'ai pû lire, soit qu'ils les tirent

par

par interprétation, soit qu'elles soient écrites dans d'autres livres plus secrets. Dans les actes qui portent le nom de saint Thomas, il est dit qu'il ne baptisoit pas avec l'eau, mais seulement avec l'huile: ce que toutefois nos heretiques ne font pas, mais les Manichéens le font. Ils ont encore de pretendus actes de saint André, ceux de saint Jean composés par Leucius, & le livre intitulé la memoire des Apôtres, où entr'autres blasphêmes ils font parler Nôtre-Seigneur contre l'ancien testament. Il n'y a pas de doute que les Apôtres ont pû faire les miracles contenus dans ces livres: mais il est constant que les discours ont été inserés par les heretiques. J'en ai tiré divers passages remplis de blasphêmes, que j'ai rangés sous certains titres, & j'y ai repondu selon ma capacité. J'ai crû vous en devoir avertir, afin que personne ne garde, ou ne lise ces livres, sous prétexte de ne les pas connoître. C'est à vous à tout examiner & à condamner avec vos confreres, ce que vous trouverez contraire à la foi. Cette lettre étoit accompagnée d'un memoire que nous n'avons plus.

Sup. liv. VIII. n. 12

X. Lettre de S. Leon à S. Turibius.

Leo ep. 15. al. 93
Sup. liv. XVIII. n. 30

Saint Turibius envoïa à saint Leon une lettre & un memoire semblable, par un Diacre de son Eglise, nommé Pervincus; & saint Leon lui répondit par une grande lettre du douziéme des calendes d'Août, sous le consulat de Calipius & d'Ardabure; c'est-à-dire, du vingt-uniéme de Juillet 447. Il y marque la punition des premiers Priscillianistes, & ajoûte: Encore que l'église rejette les executions sanglantes, elle ne laisse pas d'être aidée par les loix des Princes Chrétiens; & la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remede spirituel. Mais depuis que les incursions des ennemis ont empêché l'execution des loix; & que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares: l'erreur

ca-

An. 447. cachée a trouvé liberté au milieu des calamités publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui en est infecté; puisqu'il y a même des Evêques qui l'enseignent.

Saint Leon répond ensuite aux seize articles que saint Turibius lui avoit envoïés, & qui contiennent les mêmes erreurs, que j'ai rapportées en rapportant l'origine de cette heresie. Saint Leon répond sur chaque article précisement & theologiquement, opposant à ces erreurs les autorités formelles de l'écriture. Outre les livres apocryphes, dont les Priscillianistes se servoient, ils corrompoient encore les livres canoniques. C'est pourquoi saint Léon ordonne, que l'on ne fasse aucun usage de ces exemplaires falsifiés; & que les écritures apocryphes soient entierement supprimées. Parce qu'encore qu'elles eussent quelque apparence de pieté, elles attiroient dans l'erreur, par les merveilles fabuleuses qu'elles racontoient. Et comme quelques uns gardoient des sermons de Dictynnius, quoique pleins de ces erreurs; sous prétexte qu'il étoit mort dans la communion de l'église: saint Leon les défend comme les autres. Dictynnius avoit été Evêque d'Astorga avant saint Turibius, & avoit abjuré le Priscillianisme au concile de Tolede tenu l'an 400.

Sup. liv. XXII. n. 56

cap. 15

cap. 16

Sup. XX. num. 48

Saint Leon marque dans sa lettre la conformité des Priscillianistes avec les Manichéens; & envoïe à saint Turibius les actes de la procedure qu'il avoit faite à Rome contr'eux. Il conclut en ordonnant, que l'on tienne un concile, où l'on examine s'il y a quelques Evêques infectés de cette heresie; & qu'on les separe de la communion, s'ils ne la condamnent. Il souhaitoit que le concile fût general, des provinces de Tarracone, de Carthage, de Lusitanie & de Galice: mais s'il s'y trouve quelque obstacle, il veut

Sup. liv. XXVI. n. 57

veut du moins que les Evêques de Galice s'assemblent à la diligence d'Idace, de Ceponius & de Turibius. Ces lettres de saint Leon, tant à saint Turibius, qu'aux autres Evêques d'Espagne, y furent portées par le diacre Pervincus ; & quelques-uns en Galice se soumirent à ses decisions, mais en apparence seulement.

An. 447. *Idac. Chr. an 23 Valent.*

Il arriva comme saint Leon l'avoit prévû, que les Evêques d'Espagne ne purent s'assembler en concile general. Les provinces étoient trop divisées : Rechila, roi des Suéves, étoit maître de la Galice : le reste étoit sous la domination des Goths. Toutefois il se tint deux conciles : l'un en Galice, l'autre des quatre provinces de Tarracone, de Carthage, de Lusitanie, & de Betique : saint Leon écrivit au concile de Galice, par un notaire de l'Eglise Romaine, nommé aussi Turibius ; & le concile des quatre provinces dressa une confession de foi contre les Priscillianistes, & l'envoïa a Balconius Evêque de Brague, alors metropole de Galice. Nous avons cette confession de foi, suivie de dix-huit articles d'anathême ; & c'est à peu près la même, qui se trouve sous le nom de saint Augustin, dans un ancien code de canons de l'Eglise Romaine. L'Eglise honore la memoire du saint Evêque Turibius le seiziéme d'Avril.

Con. Brac. II. cap. 5 pag. 837. A

to. 2. Conc. pag. 1228

V. Quesn. dissert. 14

Martyr. R. 16. Apr.

XI. Lettre aux Evêques de Sicile.

Les Evêques de Sicile baptisoient non-seulement à Pâque & à la Pentecôte, mais encore à l'Epiphanie : pour honorer le jour auquel ils croïoient que JESUS-CHRIST avoit reçû le baptême. Saint Leon l'aïant appris, leur écrivit pour corriger cet abus : les exhortant à suivre la discipline du saint Siege, d'où ils recevoient la consecration épiscopale. Ce qui fait voir que dans les provinces suburbicaires, c'est-à-dire, la partie meridionale d'Italie & la Sicile, il n'y avoit que le Pape qui consacrât les Evêques. Toute la vie de

epist. 16 al. 4 V. not. 1. Quesn.

An. 447. de JESUS-CHRIST, dit saint Leon, a été une suite de miracles & de mysteres: mais l'Eglise ne pouvant les honorer tous à la fois, en a distribué la memoire à divers jours. Or c'est principalement de sa mort & de sa resurrection, que le baptême a tiré sa vertu; & c'est le Sacrement qui represente plus expressément l'une & l'autre. Sa mort y est exprimée, par l'abolition du peché; les trois jours de sa sepulture, par les trois immersions: sa resurrection, par la sortie hors de l'eau. On y ajoûte le jour de la Pentecôte, en faveur de ceux qui n'ont pû être baptisés à Pâque; soit parce qu'ils étoient malades, ou en voïage, soit par quelque autre empêchement; parce que la descente du Saint-Esprit est la suite de la resurrection du Sauveur,

Act. II. 37. c. 6. Aussi voit-on, que saint Pierre baptisa trois mille personnes le jour de la Pentecôte. Il ne faut donc baptiser qu'en ces deux jours; & encore ceux que l'on aura choisis, après les avoir exorcisés, examinés, sanctifiés par les jeûnes, & preparés par de frequentes instructions. Ces deux jours sont les seuls legitimes, pour

c. 5. ceux qui sont en santé & en liberté: mais on peut baptiser en tout tems en cas de necessité; comme en peril de mort, pendant un siege, dans la persecution, dans la crainte du naufrage.

c. 6. Quant à la raison tirée du baptême de JESUS-CHRIST: saint Leon marque premierement, qu'il n'est pas certain qu'il l'ait reçû le jour de l'Epiphanie; en disant seulement, que quelques-uns le pensent. De plus JESUS-CHRIST n'a reçû que le baptême de saint Jean, & cela pour accomplir toute justice, & montrer l'exemple: comme il a été circoncis, & a pratiqué les ceremonies legales. Mais il a institué le sacrement du baptême à sa mort, par l'eau qui coula de son côté avec le sang. Pour mieux conserver l'uni-

l'uniformité de la discipline : saint Leon ordonne, que tous les ans trois Evêques de Sicile se trouvent à Rome le 29. de Septembre, pour assister à l'un des deux conciles, qui se doivent tenir tous les ans suivant les canons. Cette lettre fut envoïée par les Evêques Bacillus & Pascasin, qui devoient faire rapport au Pape de l'execution de ses ordres. La date est du douziéme des calendes de Novembre, sous le consulat d'Alipius & Calipius & d'Ardabure, c'est-à-dire, du vingt uniéme d'Octobre 447. An. 447.

Au commencement de l'année precedente, il avoit écrit à Senecion, & aux autres metropolitains d'Achaïe, qui étoient au nombre de six, pour les maintenir dans la soumission à l'Evêque de Thessalonique. Ils avoient témoigné être fort contens de ce que saint Leon avoit établi Anastase de Tessalonique son vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ces metropolitains avoit souvent fait des ordinations illicites, & de plus il avoit donné à la ville de Thespie un Evêque, qui y étoit entierement inconnu. Saint Leon les exhorte tous à venir au concile general d'Illyrie, quand ils y seront appellés, c'est-àdire, y envoïer deux ou trois Evêques de chaque province ; & il declare que le metropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un Evêque à son choix, sans le consentement du clergé & du peuple. Cette lettre est du huitiéme des ides de Janvier, sous le consulat d'Aëtius & de Symmaque, c'est-à-dire du sixiéme de Janvier 446. *Leo ep. 13.*

XII. Mort de Proclus. Flavien Eveque de C. P. *Menol. Gr. Niceph Chr.*

Proclus mourut le vingt-quatriéme d'Octobre 447. après avoir tenu le siege de C. P. treize ans & trois mois : & son successeur fut Flavien prêtre & tresorier de la même Eglise. Cette ordination fut desagréable à l'eunuque Chrysaphius prefet de la chambre, prevenu contre Flavien. Il excita l'Empereur de demander à Flavien des eulo-

eulogies, pour son ordination. Flavien lui envoïa des pains blancs, comme un signe de benediction. Chrysaphius, qui prétendoit autre chose, lui fit dire qu'il devoit envoïer de l'or. L'Evêque répondit qu'il n'en avoit point, si ce n'étoit les vases sacrés; mais que les biens de l'Eglise étoient à Dieu & destinés aux pauvres. Dès-lors Chrysaphius resolut de mettre tout en œuvre, pour faire déposer Flavien: mais comme il étoit soutenu par Pulcherie, qui avoit toute l'autorité, il voulut commencer par l'éloigner elle-même des affaires. Chrysaphius persuada donc à l'Empereur par le moïen de sa femme Eudocia, de demander à Flavien, qu'il ordonnât Pulcherie Diaconesse. L'Empereur l'envoïa querir, & lui fit cette proposition en secret. Flavien en fut affligé, mais sans le témoigner à l'Empereur, il écrivit secretement à Pulcherie, qu'elle ne se trouvât point en sa presence: de peur qu'il ne fût obligé de faire quelque chose, qui ne fût agréable, ni à elle, ni à lui. Elle comprit de quoi il s'agissoit, & se retira à l'Hebdomon. L'Empereur Theodose & l'Imperatrice Eudocia furent fort irrités contre Flavien de ce qu'il avoit découvert leur secret; & tel fut le commencement de sa disgrace.

Sup. l. 26. n. 30
Niceph. hist. 14. 10
V. Garn. diss. de lib. Theod. ad epist. 11

XIII. Theodoret relegue. *Epist. 11*

Theodoret aïant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, esperant trouver en lui un protecteur: car il y avoit déja deux ans, qu'il avoit reçû ordre de l'Empereur de se retirer à son diocese de Cyr, avec défense d'en sortir. Le tems paroit par la lettre au consul Nomus, dont le consulat tombe en l'année 445. Le sujet fut un sermon, qu'on l'accusa d'avoir fait à Antioche, après la mort de saint Cyrille, en presence de Domnus: où l'on prétendoit, qu'il avoit dit: On n'oblige plus personne de blasphé-

Epist. 81

phèmer. Où sont ceux qui disent, que c'est un Dieu qui a été crucifié? Ce n'est pas Dieu, qui a été crucifié, c'est JESUS-CHRIST homme. Il n'y a plus de dispute, l'Orient & l'Egypte sont unis: l'envie est morte, & l'heresie ensevelie avec elle. On l'accusoit encore d'avoir ordonné Evêque de Tyr le comte Irenée: qui étoit bigame, & qui avoit agi au concile d'Ephese avec tant de chaleur, pour le parti de Nestorius. Enfin on accusoit Theodoret de troubler l'Eglise, par les conciles qu'il assembloit continuellement à Antioche; & c'est la seule cause, que portoit la lettre de l'Empereur. Il obéït & sortit d'Antioche sans dire adieu, à cause de ceux qui l'y vouloient retenir.

Conc. V. coll. 5. [illegible] p. 503 D.

Ep. 80. 79

Mais il se plaignit à diverses personnes, d'être ainsi noté & condamné sans connoissance de cause. Il en écrivit au patrice Anatolius, au prefet Eutrechius, au Consul Nomus, à Eusebe Evêque d'Ancyre. Ce n'est pas, disoit-il, que le séjour de Cyr me déplaise; je le dis en verité, je l'aime mieux que les villes les plus celebres, parce que Dieu me l'a donné en partage: mais il me paroît insupportable d'y être attaché par necessité. Cette conduite enhardit le méchans, & les rend plus indociles. Et ailleurs: toutes les villes sont ouvertes aux heretiques, aux païens, aux Juifs, & moi qui combats pour la doctrine de l'Evangile, on me chasse de toutes les villes. Mais on dit que j'ai de mauvais sentimens. Que l'on assemble donc un concile: que je m'explique en presence des Evêques & des Magistrats; & que les Juges disent ce qui s'accorde à la doctrine des Apôtres. Et ensuite: Je ne suis jamais venu de moi-même à Antioche, ni sous Theodote, ni sous Jean, ni sous Domnus: mais j'ai obéï à peine, étant appellé cinq ou six fois, cedant aux menaces des

Ep. 79. 80 81. 82

Ep. 79

Ep. 81

Sup. XXV. n. 50. canons contre ceux qui ne viennent pas aux conciles. Il marque dans ces deux lettres, qu'il est Evêque depuis vingt-cinq ans: que pendant tout ce tems, personne ne l'a accusé, & qu'il n'a accusé personne; & qu'aucun de ses clercs ne s'est presenté devant les tribunaux. Il rapporte aussi pour sa justification les biens spirituels & temporels qu'il a faits à son diocese.

Ep. 82. Dans la lettre à Eusebe d'Ancyre, il dit: Ceux qui renouvellent l'heresie de Marcion & des autres Docites, irrités de ce que je les refute ouvertement, ont essaïé de surprendre l'Empereur: en me traitant d'heretique, & m'imposant de diviser en deux Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST. Mais ils n'y ont pas reüssi: puisque l'ordre qui a été donné contre moi, ne contient aucune accusation d'heresie. Ensuite: Je suis si éloigné de cette detestable opinion, que je suis fâché, d'avoir trouvé quelques-uns des Peres du concile de Nicée, qui en écrivant contre les Ariens ont poussé trop loin la division de l'humanité & de la divinité. Et afin qu'on ne croie pas que la crainte me fasse parler ainsi maintenant: on peut lire ce que j'ai écrit devant le concile d'Ephese, & après, il y a douze ans. Car par la grace de Dieu, j'ai expliqué tous les Prophetes, les Pseaumes, & saint Paul. J'ai écrit il y a long-tems contre les Ariens, les Macedoniens, les Apollinaristes & les Marcionites. J'ai composé un livre mistique, un autre de la providence, un autre sur les questions des Mages, la vie des Saints, & plusieurs autres. Je défie mes accusateurs & mes juges d'y trouver aucune opinion, que je n'aïe prise dans la sainte Ecriture.

XIV. Ecrits de Theodoret. Des ouvrages dont Theodoret fait ici mention, nous n'avons plus les premiers contre les heretiques: si ce n'est qu'ils soient cachés sous le

le nom de quelque autre auteur. Nous n'avons point non plus le livre myſtique, ni les répon-ſes aux Mages. Mais nous avons le commentaires ſur les Prophetes, ſur les Pſeaumes & ſur ſaint Paul. La vie des Saints eſt le Philothée, autrement l'hiſtoire religieuſe, qui comprend la vie des trente ſolitaires, que Theodoret avoit connus : commençant à ſaint Jaques de Niſibe, & finiſſant à ſainte Domnine. Mais outre les ouvrages, qu'il nomme dans la lettre à Euſebe, il avoit compoſé dès-lors un grand traité des maladies des Grecs; c'eſt-à-dire des erreurs des païens, diviſé en douze livres, & rempli d'une grande érudition. Il y cite plus de cent auteurs anciens. Il avoit auſſi compoſé un commentaire ſur le cantique.

V. Diſſert. Garn p.259
To. 1.2.3.
To. 3.
To. 4.
To. 1.
To. 4.

On croit que ce fut pendant cette ratraite forcée, qu'il écrivit ſon Eraniſte, ou Polymorphe : ainſi nommé, parce qu'il pretend que l'erreur qu'il y attaque, eſt un ramas de pluſieurs anciennes hereſies. C'étoit l'opinion de ceux qui pretendoient, qu'il n'y avoit qu' une nature en JESUS-CHRIST : par un zele exceſſif contre les Neſtoriens, qui les portoit dans l'hereſie oppoſée. Cet ouvrage eſt diviſé en trois dialogues : le premier intitulé Immuable; parce que l'auteur y montre, que le Verbe ſe faiſant chair n'a point été changé : le ſecond Inconfuſible, où il montre, que l' Incarnation s'eſt faite ſans confuſion des deux natures : le troiſiéme Impaſſible. Il cite entre les Peres orthodoxes, Theophile d'Alexandrie & ſaint Cyrille ; & il cite les Peres Latins auſſi-bien que les Grecs. A la fin il ajoûte divers ſyllogiſmes, pour demontrer ces trois mêmes verites; que le Verbe eſt immuable, incapable de mélange & impaſſible.

Præfat. in Eran.
Dial. 2. p.101. 110.
Dialog. 3. p. 167.

XV.
Lettre de Theodoret à Dioſcore.

Ceux qu'il attaque en cet ouvrage, étoient, comme il dit, des gens obſcurs, qui ne pou-voient

An. 447. Epist. 87 Epist. 81 ad Diosc. voient se rendre celebres que par leurs crimes : ce qui convient à certains moines Orientaux ; ou comme il dit ailleurs, certains clercs d'Osroëne qui etant venus à Alexandrie, accuserent Theodoret de diviser JESUS CHRIST en deux Fils, dans les discours qu'il faisoit à Antioche : & ils attribuoient la même erreur aux Evêques de Cilicie. Dioscore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, se plaignant particulierement de Theodoret. Celui-ci lui écrivit pour se justifier, prenant à témoins les milliers d'auditeurs qu'il avoit eus à Antioche : au lieu que ses accusateurs n'étoient que quinze tout au plus. J'ai enseigné, dit-il, six ans sous Theodote d'heureuse memoire : treize ans sous le bienheureux Jean, qui prenoit tant de plaisir à m'entendre, que souvent il se levoit & battoit des mains. C'est la septiéme année du saint Evêque Domnus ; & jusques ici aucun Evêque, ni aucun clerc n'a rien repris en mes discours. La septiéme année de Domnus tombe dans l'année 447.

Sup. liv. XXVI. n. 46 Theodoret proteste ensuite, qu'il veut suivre les traces des Peres, & conserver la foi de Nicée. Il explique sa créance sur l'incarnation, qui est la créance catholique. Il cite ses livres, où il a emploïé les autoritez de Theophile & de saint Cyrille, ce qui marque l'Eraniste. Puis il ajoûte : Je croi que vous sçavez bien que Cyrille d'heureuse memoire m'a plusieurs fois écrit. Et quand il envoïa à Antioche ses livres contre Julien, & le traité du bouc émissaire : il pria le bien-heureux Jean d'Antioche, de les montrer aux Docteurs les plus celebres d'Orient. Jean me les envoïa, je les lûs avec admiration : j'en écrivis à Cyrille : il me fit réponse, rendant témoignage à mon exactitude & à mon affection : je garde ces lettres. Il finit par cette profession de

de foi : Si quelqu'un ne dit pas que la sainte Vierge est mere de Dieu, ou s'il dit que Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST est un pur homme, ou s'il divise en deux le Fils unique, & premier né de toute créature : qu'il soit déchû de l'esperance en JESUS-CHRIST. An. 447.

Theodoret écrivit en même tems une lettre circulaire aux évêques des deux Cilicies : où il les avertit, que l'occasion de la calomnie répandüe contre eux, vient à ce qu'on dit de quelques-uns en petit nombre, qui divisent en deux personnes le Verbe incarné. Il rapporte les passages de l'écriture les plus formels, pour l'unité de personne. Ces deux de saint Paul : Il y a un seul Seigneur JESUS-CHRIST : & encore : un Seigneur, une foi, un baptême ; & de l'évangile : Personne n'est monté au ciel, que celui qui en est descendu, le Fils de l'homme qui est au ciel. Et encore : Si donc vous voïez le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant. Theodoret exhorte les évêques, à reprimer ceux qui combattent cette doctrine, par ignorance, ou par esprit de contention. S'il est vrai, dit-il, qu'il y en ait quelques-uns ; & que ce ne soit pas une calomnie.

Epist. 84 *epist.* 85

1. *Cor.* 8 6. *Eph.* 4. 5. *Jo.* 3. 13. 6. 63

XVI. Lettre de Theodoret à Flavien. *Epist.* 86

Dioscore n'eut aucun égard à la lettre de Theodoret : au contraire il souffrit, que ses accusateurs prononçassent publiquement anathême contre lui, dans l'église d'Alexandrie ; & lui-même se leva de son siege, & cria comme eux anathême. Il fit plus ; & il envoïa des évêques à C. P. pour accuser Theodoret & les Orientaux. Theodoret s'en plaignit à Flavien de C. P. J'ai envoïé, dit-il, à Dioscore un de nos Prêtres, avec des lettres synodales, pour lui apprendre, que nous nous en tenons à l'accord fait sous Cyrille d'heureuse memoire : que nous approuvons sa lettre, & que nous recevons

avec respect celle de saint Athanase à Epictete, & la foi de Nicée. Et les clercs qu'il avoit envoïés, ont reconnu eux-mêmes par experience, qu'aucun des évêques d'Orient n'a d'opinion contraire à la doctrine apostolique. Il montre ensuite l'injustice de l'anathême prononcé contre lui: parce que le concile de C. P. conformément à celui de Nicée, a separé la jurisdiction des provinces: ensorte que l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte. Il vante incessamment, dit-il, la chaire de saint Marc: mais il sçait bien qu'Antioche a la chaire de saint Pierre, qui étoit le maître de saint Marc, le premier & le chef des apôtres. Et ensuite: Sçachez, Seigneur, que son chagrin contre nous, vient de ce que nous avons consenti à la lettre synodale, que vous fites sous Proclus d'heureuse memoire, conformément aux canons. Il s'en est plaint jusques à deux fois, comme si nous avions abandonné les droits de l'église d'Antioche & de celle d'Alexandrie. On croit que cette lettre synodale de Proclus, est celle qui fut depuis rapportée au concile de Calcedoine touchant Athanase évêque de Perrha en Syrie. Dioscore pretendoit, que les Orientaux en recevant cette lettre, avoient reconnu la jurisdiction de l'évêque de C.P. sur celui d'Antioche: qui jusques-là avoit été le troisiéme évêque du monde, n'aïant devant lui, que Rome & Alexandrie.

V. Garn. ad ep. Theod. 86. Inf. l. 28 n. 28

XVII. Deputation de Syrie à C. P.

Pour défendre Theodoret & tous les évêques Orientaux, contre les calomnies des clercs d'Osroëne & des autres, que Dioscore avoit écoutés: Domnus évêque d'Antioche envoïa de son côté des évêques à C. P. comme Dioscore en avoit envoïé du sien. Les évêques de Syrie partirent au fond de l'hyver, c'est-à-dire à la fin de l'an 447. & Theodoret les char-

Ep. 94. 101

chargea de plusieurs lettres. Nous en avons jusqu'à vingt-deux; sçavoir à treize grands officiers, dont la plûpart avoient été consuls, à quelques-uns du clergé de C. P. & à trois évêques. Flavien de C. P. à qui Theodoret écrivit une seconde lettre par les évêques députez: Basile de Seleucie, qui étoit alors à C. P. & Eusebe d'Ancyre, chez qui les deputés devoient passer. Dans la lettre à Flavien, Theodoret s'explique sur le dogme, & marque les differentes heresies sur l'Incarnation. Simon, Basilide, Valentin, Bardesane, Marcion & Manes, ne reconnoissent Jesus-Christ que Dieu, & ne lui attribuent l'humanité qu'en apparence: les Ariens disent, que le Verbe n'a pris qu'un corps, auquel il tenoit lieu d'ame: Apollinaire dit, qu'il a pris un corps animé: mais non d'une ame raisonnable. Au contraire Photin, Marcel d'Ancyre, & Paul de Samosate, disent que c'est un pur homme. Il faut donc opposer à ceux-ci, les passages, qui prouvent la divinité de J. Christ, & aux premiers ceux qui prouvent l'humanité.

An. 447. 107. 108 105. 106 100. 101 Ep. 88. 89 &c. 104. 102 Ep. 109

XVIII. Irenee de Tyr deposé. Ep. 110

Cependant Theodoret apprit de C. P. qu'il y avoit un ordre de l'empereur pour déposer Irenée, qu'il avoit ordonné évêque de Tyr. Il en écrivit à Domnus d'Antioche, & lui expliqua les raisons de soutenir cette ordination. Je l'ai faite, dit-il, en execution du decret de tous les évêques de Phenicie: connoissant le zele d'Irenée, sa grandeur d'ame, sa charité pour les pauvres & ses autres vertus. Au reste, je ne sçache point qu'il ait jamais refusé de nommer la sainte Vierge mere de Dieu, ni qu'il ait eu aucune autre opinion contraire à la foi. Quant à la bigamie, j'ai suivi l'exemple de nos predecesseurs. Alexandre d'Antioche avec Acace de Berée ordonnerent Diogene bigame, Prayle de Je-

rusalem ordonna Domnin de Cesarée bigame. Aussi Proclus de C. P. a-t-il approuvé l'ordination d'Irenée, comme les principaux évêques de Pont, & tous ceux de Palestine.

Epist. 3

Sur le premier avis de cet ordre, Irenée étoit tenté de se retirer, & consulta Theodoret; qui lui conseilla d'attendre, qu'il y fût forcé, sans abandonner de lui-même son troupeau. La consultation étoit couverte de cette parabole. Un Juge impie a donné le choix à deux martyrs, de sacrifier aux Idoles, ou de se jetter dans la mer: le premier s'y est precipité; le second n'a fait ni l'un ni l'autre; attendant qu'on l'y jette par force. Theodoret approuve la conduite du dernier.

L'ordre contre Irenée fut executé: on le déposa, & on ordonna Photius évêque de Tyr à sa place. Irenée se trouve compris dans une loi de Theodose, qui porte premierement: que tous les écrits de Porphyre contre la religion Chrétienne seront mis au feu. En second lieu, que les Nestoriens, s'ils sont évêques ou clercs, seront chassés des églises: s'ils sont laïques, seront excommuniés; avec permission à tous les catholiques de les dénoncer. Que les livres dont la doctrine n'est pas conforme à celle du concile de Nicée, du concile d'Ephese, & de saint Cyrille, seront brûlés: avec défense à qui que ce soit, de les lire ou de les garder, sous peine du dernier supplice. Cet article semble regarder les écrits de Dioscore de Tarse & de Theodore de Mopsueste. Enfin la loi ordonne qu'Irenée, qui aprés avoir encouru l'indignation de l'empereur, comme Nestorien, avoit été ordonné contre les canons, sera chassé de l'église de Tyr, & ne sortira point de son païs: mais y demeurera en repos sans porter le nom ni l'habit d'évêque. Cette loi fut publiée dans l'église des

Conc. Eph. p. 3. c. 47

moines

moines d'Egypte, le vingt-troisiéme de Pharmouthi, indiction premiere, l'an 264. de Diocletien; c'est-à-dire, le dix-huitiéme d'Avril 448. mais Photius étoit évêque de Tyr dès le mois de Fevrier. An. 448.

XIX. Poursuites contre Ibas.

On le voit par une assemblée qui y fut tenuë au sujet d'Ibas, ou Ihiba évêque d'Edesse. Il avoit succedé à Rabbula; mais il étoit dans des sentimens opposés: car Rabbula fut toûjours attaché à saint Cyrille & au concile d'Ephese; au lieu qu'Ibas fut du parti de Nestorius & des Orientaux, jusques à la réünion procurée par Paul d'Emese. Le clergé d'Edesse étoit divisé, & plusieurs étoient opposés à Ibas: entr'autres quatre prêtres qui furent encore excités par Uranius évêque d'Imerie dans l'Osroëne, d'intelligence avec Eutychés abbé de C. P. très-zelé contre les Nestoriens. Ces quatre prêtres étoient Samuel, Cyrus, Euloge & Maras; qui donnerent des libelles contre Ibas à Domnus évêque d'Antioche, & il lui manda de venir se presenter. Mais comme c'étoit en carême, apparemment de l'an 446. Domnus remit l'assignation aprés la fête, & manda cependant à Ibas de lever l'excommunication, qu'il avoit prononcée contre ces prêtres. Ibas s'en rapporta au jugement de Domnus, qui à cause de la fête, les déchargea de l'excommunication: à condition qu'ils ne sortiroient point d'Antioche, jusques à ce que l'affaire fût reglée, sous peine de déposition. Toutefois Samuel & Cyrus se retirerent, avant qu'Ibas vint à Antioche, & s'en allerent à C. P. il n'y eut que Maras & Euloge qui demeurerent.

Sup. l. 26. n. 19.

Conc. Calch. act. 9. p. 625. E.

Act. 10 p. 645. E.

p. 645 C.

Domnus assembla un concile nombreux à Antioche, où se trouva Uranius d'Imerie. On y fit lire les libelles contre Ibas. Comme ils portoient les noms des quatre accusateurs, & qu'il

 n'en

An. 448. p. 641 E. n'en paroissoit que deux: le concile leur demanda où étoient les autres. Ils répondirent, qu'ils s'étoient retirés ; & ajoûterent : Nous avons oüi dire qu'ils sont allés à C. P. Le concile déclara, qu'ils étoient défaillans, & que comme tels ils avoient encouru la peine de déposition. L'évêque Uranius avec les prêtres Euloge & Maras, & les autres accusateurs d'Ibas allerent à C. P. joindre Samuel & Cyrus : & presenterent requête à l'empereur, pour avoir d'autres juges que Domnus, qui leur etoit suspect. Ils obtinrent en effet des lettres, par lesquelles Uranius lui-même étoit commis avec Photius évêque de Tyr, & Eustathe évêque de Beryte: pour prendre connoissance de l'accusation intentée contre Ibas, par Samuel, Cyrus, Maras & Euloge. Le porteur de cet ordre étoit Damascius, tribun & notaire de l'empereur, dont la commission particuliere étoit datée du septiéme des calendes de Novembre à C.P. c'est-à-dire du vingt-sixiéme Octobre ; & ce doit être l'an 447. Il mena avec lui l'évêque Uranius, un diacre de C.P. nommé Euloge, envoïé par l'évêque Flavien & les accusateurs d'Ibas, sçavoir les quatre prêtres de Mesopotamie & quelques moines.

Conc. Calch. act. 9. p. 628 C.

p. 637

XX. Arbitrage de Tyr.

Quand ils furent arrivés à Tyr, Photius & Eustathe accepterent la commission de l'empereur, & les adversaires d'Ibas proposerent plusieurs chefs d'accusations ; mais la plus capitale étoit contre la foi. Car ils soutenoient qu'Ibas étoit Nestorien, & qu'il avoit dit publiquement dans l'église ; Je n'envie point à J. C. d'être devenu Dieu. Ibas le nioit avec serment, & protestoit qu'il étoit catholique. Les accusateurs ne produisoient contre lui, que trois témoins, qu'il recusoit, parce qu'ils demeuroient avec eux. Comme ils faisoient grand bruit,

bruit, & remplissoient la ville de Tyr de trouble & de scandale : Photius les en fit sortir ; & ne voïant rien de solide dans leurs accusations, lui & Eustathe quitterent le personnage de juges, pour prendre celui d'arbitres, & firent convenir les parties d'un traité ; dont l'acte fut dressé le cinquiéme des calendes de Mars, sous le consulat de Zenon & de Postumien, indiction premiere, selon les Macedoniens l'an 574. d'Alexandre le dixiéme de Perithius ; c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme de Février 448. An. 448.

Ce traité porte qu'Ibas a donné par écrit sa confession de foi, à laquelle il a promis de se conformer en prêchant dans son église ; & d'anathematiser clairement Nestorius, & ceux qui se servent de ses discours ou de ses livres. Il a déclaré que sa creance est conforme aux lettres d'union entre Jean d'Antioche & S. Cyrille, dont Paul d'Emese a été le mediateur. Qu'il reçoit tous les decrets du concile d'Ephese, comme d'un concile inspiré par le saint Esprit ; & le tient égal au concile de Nicée, sans aucune difference. En consequence, il a promis d'oublier toute le passé, & de tenir ses accusateurs pour ses enfans : comme aussi eux de leur côté ont promis de s'assembler dans l'église avec Ibas ; le reconnoissant pour leur pere, & lui témoignant toute sorte d'affection. Que s'il croit avoir quelque sujet à l'avenir de se plaindre de Samuel, Cyrus, Maras ou Euloge : il ne les punira pas de son autorité particuliere, mais de l'avis de l'archevéque Domnus. Et parce qu'on accusoit Ibas, d'abuser des revenus & des offrandres de l'église : il convint de suivre l'usage de l'église d'Antioche ; & que les biens de son église] seroient administrés par des économes, qu'il prendroit dans le clergé. Aprés cet accord, Ibas & les p. 628

An. 448 quatre prêtres communierent ensemble aux sacrés dons, dans la cathedrale de Tyr.

p. 637 A.

Nonobstant cette reconciliation, les mêmes prêtres recommencerent à poursuivre Ibas: & de plus ils accuserent avec lui Daniel évêque de Charres son neveu, & Jean évêque de Batne. Aux quatre prêtres se joignirent cinq nouveaux accusateurs, Albinus, Jean, Anatolius, Caïumas & Abib, tous clercs. vinrent à C. P. & s'adresserent à l'empereur Theodose & à l'évêque Flavien: qui renvoïa le jugement aux mêmes évêques, à qui il avoit été renvoïé la premiere fois: c'est-à-dire à Photius de Tyr, à Eustathe de Beryte & à Uranius d'Himerie, comme le témoignoient ses lettres, dont il chargea Euloge diacre de C. P. L'empereur donna aussi ses lettres au même effet & chargea le tribun Damascius de l'execution, comme la premiere fois.

XXI. Jugement à Beryte.

Conc. Calc. act. 10. p. 637 E.

Mais cette seconde fois, l'assemblée se tint à Beryte le premier jour de Septembre de la même année 448. Les trois juges y étoient: le tribun Damascius, les trois évêques accusés & les neuf accusateurs. Les juges voulant établir d'abord les qualités des parties, demanderent à Ibas, ce qui s'étoit passé au concile d'Antioche. Alors Samuel, un des accusateurs dit: Nous prions que ce que l'on dit soit expliqué en Syriaque à l'évêque Uranius: car il sçait parfaitement ce qui a été écrit à l'archevêque Flavien, par l'archevêque Domnus à nôtre sujet. Il étoit à C. P. On lui donna un interprete nommé Maras. C'est que l'on parloit grec, & Uranius qui étoit de Mesopotamie ne l'entendoit pas. Ibas répondant à la requisition des juges, raconta ce qui s'étoit passé à Antioche; & comme deux de ses accusateurs s'étoient absentés, on lut les actes du concile qu'il avoit en main.

Ensuite on fit lire le libelle d'accusation presenté le jour precedent; & les accusateurs interro-

rogés, declarerent qu'ils persistoient. On lut les chefs d'accusation au nombre de dix-huit; qui se reduisoient à trois principaux contre Ibas. Qu'il étoit Nestorien, & traitoit saint Cyrille d'heretique. Qu'il avoit ordonné plusieurs personnes indignes: entr' autres son neveu Daniel, l'aïant fait évêque dans une ville de païens, qui avoit besoin d'un pasteur d'un grand exemple; quoique ce fût un jeune homme inquiet & débauché. Qu'il étoit intéressé, prenant de l'argent des ordinations, détournant les revenus de l'église, & les donations qu'on lui faisoit, pour enrichir son neveu & ses parens. Contre Daniel, on disoit: Qu'il aimoit une femme mariée de la ville d'Edesse nommée Challoa, & la menoit avec lui en divers lieux: qu'il l'avoit enrichie aux dépens de l'église; ensorte qu'elle, qui n'avoit rien auparavant, prêtoit des 200. & 300. sous d'or; & que Daniel par son testament lui laissoit à elle & à ses enfans les grands biens qu'il avoit: qu'il lui avoit aussi donné la succession d'un riche diacre; & des bois appartenans à l'église. On accusoit aussi Daniel d'ordonner des complices de ses débauches; & de prendre des presens pour absoudre du crime d'idolâtrie.

An. 448

Art. 11 45 6 3 1.2.7.8 9.13 6 15 14 16 18 17

Les juges dirent: qu'il falloit commencer par l'accusation contre la foi, comme la plus capitale; & Maras dit en parlant d'Ibas: Il a dit dans un discours: Je n'envie point à Jesus-Christ d'être devenu Dieu; car je le suis devenu comme lui. Les évêques demanderent à Ibas, s'il l'avoit dit. Il répondit: Anathême à qui l'a dit; & à l'auteur de la calomnie: pour moi je ne l'ai point dit: à Dieu ne plaise. Samuel dit: Nous en avons ici les témoins: nous vous prions de les faire appeller, & qu'ils déposent de leur pro-

pag. 652. D

An. 448. pre bouche, s'ils ne lui ont pas ouï dire. Ibas dit : J'aimerois mieux être mort mille fois, que de dire cette parole, Dieu me garde d'en avoir seulement la pensée. Les évêques dirent : Pretendez-vous qu'Ibas l'ait dit dans l'église ? Samuel dit : La coûtume de l'église est, que le jour de pâque ou la veille, l'évêque donne de sa main quelques presens aux clercs. Il parle auparavant. C'est en cette occasion, qu'il a tenu ce discours, en presence de tous les clercs. Nous le prouvons par quelques-uns d'entr'eux, qui sont ici, & qui le lui ont ouï dire. Les évêques dirent : Combien y a-t-il à ce que vous prétendez, qu'Ibas l'a dit ? Samuel répondit : Il y a plus de trois ans. Il a dit encore d'autres choses, que nous prouverons si vous l'ordonnez.

Les évêques dirent : Qui sont vos témoins ? Samuel répondit : Nous en avons ici trois ; mais si vous l'ordonnez, nous donnerons les noms des autres & nous les ferons venir : Ibas dit : Nôtre clergé est de deux cent personnes, plus ou moins. Ils ont tous rendu têmoignage, si je suis heretique ou orthodoxe ; & en ont envoïé des déclarations par écrit à l'archevêque Domnus & à vôtre pieté. C'est à vous à examiner si leur témoignage est conforme à celui de ces trois, qui sont venus avec mes accusateurs à C. P. & sont encore avec eux. Samuel dit : C'est à nous à prouver, & non pas à l'évêque Ibas : on ne prouve point une negative. Les évêques dirent : Nommez vos témoins. Samuel dit : Il y a David diacre, qui a été tresorier : Maras diacre, qui recite les écrits de saint Ephrem, homme très-sçavant entre les Syriens. Ibas dit : Maras étoit avec eux à Antioche : il a donné les libelles avec eux : il est allé avec eux à C. P. Dans le vrai, il est excommunié, non par moi ; mais par son archidiacre, pour avoir insulté à un

à un prêtre; & l'aïant trouvé irrité, ils l'ont pris pour m'accuser avec eux. Les évêques representerent, que le blasphême dont on accusoit Ibas aïant été dit, à ce que l'on prétendoit, dans la sale de l'évêché en presence de tout le clergé, on ne devoit pas manquer de témoins. A quoi Maras répondit, que la plûpart n'osoient déposer par la crainte d'Ibas. Mais les évêques ne furent pas contens de cette réponse, & dirent: Nous ne recevons par la deposition des trois témoins que vous produisez: veu principalement qu'ils sont suspects à l'évêque Ibas. An. 448. pag. 655

Ensuite ils lui demanderent encore, si effectivement il avoit dit ce qu'on lui reprochoit. Ibas répondit: Je ne l'ai point dit; & j'anathematise quiconque l'a dit. Je ne crois pas qu'un demon puisse parler ainsi. Maras dit: n'avez vous pas appellé heretique le bienheureux Cyrille? En verité, dit Ibas, je ne m'en souviens pas. Si je l'ai appellé, c'est quand le concile d'Orient l'a anathematisé, comme heretique. J'ai suivi mon patriarche. Maras ajoûta: N'avez-vous pas dit, que s'il n'eût anathematisé ses articles, vous ne l'auriez pas reçû? Ibas répondit: J'ai dit: que s'il ne se fût expliqué, le concile d'Orient ne l'eût pas reçû, ni moi non plus. Les évêques dirent aux accusateurs: Déclarez si vous pouvez montrer qu'il ait nommé Cyrille heretique, après la réunion avec Jean. Ibas dit: Tant s'en faut, que je l'aïe anathematisé depuis qu'il a expliqué ces articles; qu'au contraire, j'ai reçû des lettres de lui, & lui ai envoïé les miennes; & nous avons été en communion. Les évêques dirent: Montrez si depuis la mort du bienheureux Cyrille, l'évêque Ibas l'a nommé heretique. Maras dit: Nous le montrons: & fit lire une lettre d'Ibas à un Perse Chrétien nommé Maris. pag. 657. E pag. 660

XXII. Lettre d'Ibas à Maris.

Elle contenoit toute l'histoire de la division arrivée entre Nestorius & saint Cyrille. Ibas y accusoit saint Cyrille, d'être tombé dans l'heresie d'Apollinaire, & disoit que ses douze articles étoient pleins de toute sorte d'impieté. Ensuite il rapportoit ce qui s'étoit passé au concile d'Ephese, prenant toûjours le parti des Orientaux contre saint Cyrille. Il s'emportoit contre Rabbula son predecesseur, quoique sans le nommer, le traitant de tyran: & l'accusant d'avoir persecuté, non seulement les vivans, mais les morts: particulierement Theodore de Mopsueste, qu'il avoit anathematisé publiquement dans l'église. Enfin il rapportoit la reconciliation de Jean d'Antioche avec saint Cyrille, par le moïen de Paul d'Emese, dont il envoïoit les actes à Maris; & il ajoûtoit: La dispute a cessé, il n'y a plus de schisme, l'église est en paix comme auparavant. Vous le verrez par ces actes, & vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de division est ôtée: ceux qui attaquoient insolemment les vivans & les morts, sont confondus; étant obligés à se défendre eux-mêmes, & à enseigner le contraire de leur doctrine précedente: car personne n'ose plus dire, qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité: mais on confesse que le temple & celui qui y habite, est un seul Fils Jesus-Christ. Telle est la fameuse lettre d'Ibas à Maris.

pag. 658

Ibas de son côté, demanda qu'on fit lire une lettre écrite en sa faveur au nom de tout le clergé d'Edesse, & adressée aux deux évêques juges, Photius & Eustathe. Elle marquoit le blasphême dont il étoit accusé, & protestoit que jamais ils n'avoient rien ouï dire de semblable, ni à lui, ni à aucun autre. Elle finissoit ainsi: Nous vous supplions de nous renvoïer au

plû-

plûtôt nôtre évêque, principalement à cause de la fête de pâque qui approche, où sa presence est necessaire, pour les catecheses & le baptême. On voit par-là, que cette lettre avoit été écrite pour l'assemblée de Tyr. Elle étoit souscrite par soixante-un clercs; sçavoir, treize prêtres, trente-six diacres, onze soudiacres, & un lecteur. Il est marqué de plusieurs, que leur souscription étoit en Syriaque. Ce qui montre que les deux langues, la Greque & la Syriaque, étoient en usage dans cette église. Sur cette déclaration jointe à tout le reste, Ibas fut renvoïé absous à Beryte; mais nous n'avons pas la fin des actes de cette assemblée.

An. 448.

XXIII. Commencemens d'Eutychés.

Eutychés, qui agissoit de concert avec Uranius dans ses poursuites contre Ibas, fut lui-même le chef d'une heresie, opposée à celle de Nestorius. Il étoit prêtre & abbé d'un monastere de 300. moines, près de C. P. Il avoit été un des plus zelés adversaires de Nestorius, & les amis de S. Cyrille le comptoient entre ceux, qui pouvoient agir utilement pour la défense de la foi. Cette année même, le pape saint Leon aïant reçû de lui une lettre, par laquelle il lui mandoit, que le Nestorianisme reprenoit de nouvelles forces; lui écrivit pour approuver son zele & l'encourager. La lettre de saint Leon est du premier de Juin, sous le consulat de Postumien & de Zenon, c'est-à-dire, l'an 448. Mais les Nestoriens, dont Eutychés se plaignoit, étoient en effet les catholiques: comme il paroît par une lettre synodale de Domnus d'Antioche à l'empereur Theodose. Il y accuse Eutychés de renouveller l'heresie d'Apollinaire: en disant, que la divinité du Fils de Dieu & son humanité ne sont qu'une nature, & attribuant les souffrances à la divinité; & se plaint qu'il anathematisoit Diodore de Tarse & Theodore de Mop-

Liber brev. cap. 11
Coll. Lup. cap. 203
Sup. XXVI. num. 20
Leo epist. 19. al. 6

Facund. VIII. cap. 5.

An. 448. Mopsueste, qui avoient défendu la foi contre Apollinaire.

Eusebe, évêque de Dorylée en Phrygie, avoit aussi été un des plus zelés adversaires de Nestorius. C'est le même, qui publia une protestation contre lui à C. P, n'étant encore que laïque & avocat en 429. La conformité de sentiment l'avoit lié d'une étroite amitié avec Eutychés: mais enfin il reconnut par ses conversations, qu'il outroit la matiere, & donnoit dans l'heresie opposée. Il essaïa long-tems de le ramener, & le trouvant opiniâtre; non-seulement il renonça à son amitié; mais il se rendit son accusateur. Il prit occasion d'un concile de trente évêques, qui se trouvant à C. P. s'y étoient assemblés pour terminer un differend entre Florentius évêque de Sardes, metropolitain de Lydie, & deux évêques de la même province,

Sup. XXV. num. 2

XXIV. Concile de C. P. premiere & seconde session.

Conc. Calch act. 1. pag 150

Donc le sixiéme des ides de Novembre, sous le consulat de Zenon & de Postumien, c'est-à-dire le huitiéme de Novembre 448. le concile étant assemblé dans la sale du conseil de l'église cathedrale de C. P. & Flavien y presidant, après que l'affaire de Lydie fut terminée: Eusebe de Dorylée, l'un des évêques assistans, se leva & presenta un libelle au concile; conjurant les peres qu'il fût lû & inseré aux actes. Flavien le fit lire par Asteus prêtre & notaire. Il portoit qu'Eutychés ne cessoit de proferer des blasphêmes contre Jesus-Christ; qu'il parloit des clercs avec mépris, & accusoit Eusebe lui-même d'être heretique: c'est pourquoi il prioit le concile de faire venir Eutychés, pour répondre à son accusation. Flavien dit: Je suis surpris d'une telle plainte contre Eutychés: prenez la peine de le voir & de l'entretenir, & si vous trouvez en effet, qu'il n'ait pas de bons sentimens; alors le concile le fera appeller pour se défendre. Eusebe

sebe répondit: J'étois son ami auparavant, & je lui ai parlé sur ce sujet : non pas une ou deux fois, mais plusieurs : depuis qu'il s'est perverti. Je l'ai averti, je l'ai instruit : il a perseveré à dire des choses contre la foi. Je le puis prouver par plusieurs témoins, qui étoient presens & qui l'ont oüi. Je vous conjure donc de le faire venir : car il corrompt beaucoup de gens. Flavien dit: Donnez-vous encore la peine d'aller à son monastere & de lui parler, de peur qu'il ne s'excite quelque nouveau trouble dans l'église. Eusebe dit : Après y avoir été tant de fois, sans le persuader; il m'est impossible d'y retourner davantage, & d'entendre ses blasphémes. Le concile voïant qu'il perseveroit, ordonna que son libelle seroit reçû & inseré aux actes; qu'Eutychés seroit appellé par Jean prêtre & défenseur, accompagné d'André diacre, qui lui feroient lecture du libelle, & avertiroient de venir au concile se défendre. An. 448.

Six jours après & le douziéme de Novembre, sur la requisition d'Eusebe de Dorylée, on fit lire les deux lettres principales de saint Cyrille sur l'Incarnation: la premiere à Nestorius, approuvée au concile d'Ephese; la seconde à Jean d'Antioche, sur la réunion. Après cette lecture, Eusebe declara, que c'étoit-là sa créance, & sur quoi il prétendoit convaincre ses adversaires: priant le concile de faire la même declaration. Flavien dit, que telle étoit sa foi; que JESUS-CHRIST est Dieu parfait, & homme parfait, composé d'une ame raisonnable & d'un corps; consubstantiel à son pere selon la divinité, & à sa mere selon l'humanité, & que des deux natures unies en une hypostase, & une personne, il resulte après l'Incarnation en un seul JESUS-CHRIST. Il invita ensuite chacun des évêques à dire son avis; & ils le firent tous dans le même- pag. 155. pag. 175. B.

me

me ſens, quoiqu'en diverſes paroles, ſçavoir
pag. 182 Baſile de Seleucie en Iſaurie, Seleucus d'Amaſie
pag. 185 dans le Pont, Saturnin de Marcianople en Meſie,
pag. 187 tous trois metropolitains: Julien évêque de Co, deputé du pape ſaint Leon, pour les affaires de l'égliſe Romaine à C. P. & les autres
pag. 190. D au nombre de dix-ſept en tout. Enſuite Euſebe de Dorylée dit: Quelques-uns des évêques qui ſont en cette ville ne ſont pas ici, ou parce qu'ils ſont malades, ou parce qu'ils n'ont pas ſçû la convocation du concile: c'eſt pourquoi je de-
pag. 191. A mande qu'ils ſoient avertis. L'archevêque Flavien l'ordonna ainſi.

XXV. Troiſieme ſeſſion, citations contre Eutyches.

La troiſiéme ſéance fut tenue au même lieu le lundi quinziéme de Novembre. Euſebe de Dorylée demanda, que ceux qu'on avoit envoiés à Eutychés rendiſſent réponſe. Flavien ordonna aux notaires de dire ceux qui avoient été envoïés. Les notaires dirent, que c'étoit Jean prêtre & défenſeur & André diacre, & qu'ils étoient preſens. On les fit approcher, & le prêtre Jean dit: Etant arrivés chez l'abbé Eutychés en ſon monaſtere, nous lui avons lû le libelle, & lui en avons donné copie: nous lui avons declaré l'accuſateur, & denoncé la citation par devant vous, pour ſe défendre: mais il l'a refuſé, diſant, que dès le commencement il s'eſt fait une loi de ne point ſortir, & de demeurer dans ſon monaſtere, en quelque façon comme dans un ſepulcre. Mais il nous a priés de vous declarer, que l'évêque Euſebe eſt ſon ennemi depuis long-tems, & n'a intenté ſon accuſation, que pour lui faire injure. Que pour lui, il eſt prêt de ſouſcrire aux expoſitions de foi des peres de Nicée & d'Epheſe: mais que s'ils ſe ſont trompés en quelque expreſſion il ne veut ni la reprendre, ni la recevoir; & n'étudie que les écritures, comme plus ſûres que l'expoſition des

des peres. Qu'après l'Incarnation il adore une seule nature de Dieu incarné. Et aïant tiré un memoire semblable, il le lisoit. Il a ajoûté: on m'a calomnié, en me faisant dire que le Verbe a apporté sa chair du ciel: J'en suis innocent. Mais que Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST soit fait de deux natures unies selon l'hypostase: je ne l'ai point appris dans les expositions des peres, & je ne le reçois point, quand même on me liroit quelque chose de semblable; parce que les saintes écritures valent mieux que la doctrine des peres. Cependant je confesse, que celui qui est né de la Vierge Marie, est Dieu parfait & homme parfait: mais non pas qu'il ait une chair consubstantielle à la nôtre. Le diacre André declara aussi, qu'il avoit oüi tout cela. Et comme le prêtre Jean dit, que le diacre de Basile de Seleucie s'étoit trouvé present à cette conversation: Flavien l'interrogea aussi, & il déposa qu'il avoit oüi la même chose.

An. 448.

p. 195 E.

Eusebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût appellé encore une fois. Flavien dit: Dieu veüille qu'il vienne, & qu'il reconnoisse sa faute. C'est pourquoi les prêtres Mamas & Theophile iront encore l'avertir, & lui donneront nôtre lettre de citation. Elle fut lûë, & marquoit que c'étoit la seconde. En attendant le retour des deux prêtres envoïés, le concile faisoit lire les expositions des peres sur la foi. Alors Eusebe de Dorylée se leva & dit: Je sçai qu'Eutychés a envoïé un tome par les monasteres; pour exciter les moines à sedition: je demande que le prêtre de l'Hebdomon, qui est ici present, declare ce qui en est. Flavien le fit avancer, & lui demanda: Comment vous nommez-vous? Abraham, dit-il. Quel rang tenez-vous? Je suis prêtre dans l'Hebdomon sous vôtre sainteté. Avez-vous oüi ce que l'évêque Eusebe a déposé? Oüi, dit Abra-

p. 198

An. 448. Abraham : Manuel, prêtre & abbé, m'a envoïé vers le prêtre Asterius, pour donner avis à vôtre sainteté, qu'Eutychés lui a envoïé un tome touchant la foi, pour lui faire signer. Eusebe de Dorylée demanda qu'on envoïât aux autres monasteres, pour sçavoir si Eutychés y avoit envoïé son tome. Flavien l'accorda, & dit : Le prêtre Pierre & le diacre Patrice iront aux monasteres de la ville : le prêtre Retorius & le diacre Eutrope, à ceux de Sycai : les prêtres Paul & Jean à ceux de Calcedoine. Sycai étoit le fauxbourg de C. P. aujourd'hui nommé Pera, qui portoit alors ce nom à cause des figuiers.

p. 199.

Cang. C.P. c. 22. p. 67.

Tandis que Flavien parloit, Aëtius, diacre & notaire, dit que les prêtres Mamas & Theophile étoient de retour. Flavien leur ordonna de faire leur rapport, & Mamas dit : Etant arrivés au monastere d'Eutychés, nous avons trouvé des moines devant la porte, avec lesquels nous sommes entrés, & leur avons dit : Avertissez l'archimandrite, il faut que nous lui parlions de la part de l'archevêque & de tout le concile. Ils nous ont dit : L'archimandrite est malade, & ne peut vous voir : que vous plaît-il? dites-le-nous. Nous leur avons dit : Nous sommes envoïés à lui-même, avec une citation par écrit, que nous avons en main. Il sont entrés & resortis, amenant avec eux un moine nommé Eleusinius, & disant : L'archimandrite l'a envoïé à sa place, afin que vous lui disiez vos ordres. Nous avons dit : S'il ne veut pas nous recevoir, dites-le-nous. Nous les avons vûs troublés, se parlant à l'oreille, & murmurant, de ce que la citation étoit par écrit. Nous leur avons dit : De quoi vous troublez vous? nous vous dirons ce que porte la citation. Le concile l'avertit pour la seconde fois de venir répondre à l'accusation de l'évêque Eusebe.

Alors

Alors ils sont entrés, & nous ont fait entrer. Nous avons donné à Eutychés la citation: il l'a fait lire devant nous, puis il a dit: je me suis fait une loi de ne point sortir du monastere, si la mort ne m'y contraint: l'archevêque & le concile vòïent que je suis vieux & cassé. Ils peuvent faire ce qui leur plaira; je les prie seulement que personne ne se donne la peine de venir pour une troisiéme citation; je la tiens pour faite. Il nous a pressés de nous charger d'un papier: mais nous l'avons refusé, en disant: Si vous avez quelque chose à dire, venez le dire vous-même. Nous n'avons pas même voulu en entendre la lecture. Il l'a souscrit; & comme nous sortions, il nous a dit qu'il l'envoïoit au concile. Le prêtre Theophile confirma le rapport de Mamas; & le concile ordonna qu'Eutychés seroit cité pour la troisiéme fois, par Memnon prêtre & tresorier, Epiphane & Germain diacres, chargés d'une citation par écrit, pour le quatriéme jour après, c'est-à-dire le dix-septiéme de Novembre.

An. 448.

p. 262.

p. 203.

XXVI. Quatrieme & cinquieme session.

Le jour suivant de la troisiéme session, c'est-à-dire, le seiziéme Novembre, fut tenuë la quatriéme. Asclepiade diacre & notaire dit: Quelques moines d'Eutychés & l'archimandrite Abraham demandent à entrer: Flavien dit: Qu'ils entrent: & comme il leur demanda le sujet de leur venuë, Abraham dit: qu'Eutychés les avoit envoïés parce qu'il étoit malade; & ajoûta: En verité il n'a point dormi toute la nuit, & n'a fait que gemir. Je n'ai point dormi non plus; car il m'avoit envoïé querir dès hier au soir: & il m'a dit quelque chose pour vous dire. Flavien dit: Nous ne le pressons pas: c'est à Dieu de donner la santé, & à nous d'attendre qu'il se porte mieux; nous ne sommes pas cruels. Dieu nous a établis pour exer-

p. 205 exercer l'humanité. Abraham dit: Il m'a chargé de quelque autre chose, que je dirai si vous m'interrogez.

Flavien dit : Comment se peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accusé, un autre parle pour lui? Nous ne le pressons pas : s'il vient ici, il trouvera des peres & des freres : il ne nous est pas inconnu, nous conservons encore de l'amitié pour lui. S'il est venu autrefois soûtenir la verité contre Nestorius, combien plûtôt, doit-il venir la défendre pour lui-même? Nous sommes hommes : plusieurs grands personnages se sont trompés. Il n'y a point de honte à se repentir, mais à demeurer dans son peché. Qu'il vienne ici, & qu'il confesse sa faute, nous lui pardonnons le passé: & qu'il nous assure pour l'avenir, de se conformer aux expositions des peres, & de ne plus dogmatiser. Il le faut: je le connois avant que vous le connussiez. Et après qu'on se fut levé, Flavien ajoûta : Vous connoissez le zele de l'accusateur: le feu même lui paroît froid. Dieu sçait combien je l'ai prié de se moderer. Je ne l'ai pas persuadé: que puis-je faire? Veux-je vôtre perte, Dieu m'en garde.

Le lendemain dix-septiéme de Novembre, se tint la cinquiéme session. Le prêtre Memnon deputé pour la troisiéme citation, fit ainsi son rapport. Eutychés a dit: J'ai envoïé l'ar-
p. 207 chimandrite Abraham, pour consentir en mon nom à tout ce qui a été declaré par les peres de Nicée & d'Ephese, & par le bienheureux Cyrille. Eusebe de Dorylée craignant de passer pour calomniateur, si le concile se contentoit de cette declaration, interrompit le rapport du prêtre Memnon, & dit: il vient maintenant consentir? Je ne l'ai pas accusé de l'avenir, mais du passé. Si on lui donne maintenant une expo-

position, qu'on lui fasse souscrire par necessi- An. 448.
té; ai-je pour cela perdu ma cause? Flavien dit: Personne ne vous permet de vous desister de l'accusation, ni à lui de ne se pas défendre du passé. Eusebe dit: Je vous prie que cette parole ne me fasse point de préjudice; j'ai de bons témoins. Autrement dites aux voleurs qui sont en prison: Ne volez plus desormais, ils le promettront tous. Memnon continua son rapport, & dit: qu'Eutychés avoit demandé un délai du reste de la semaine, promettant de se presenter au concile le lundi suivant.

Ensuite on fit venir ceux qui avoient été envoïés aux monasteres, s'informer du tome d'Eutychés; & le prêtre Pierre dit: Nous avons été au monastere de Martin prêtre & archimandrite; & l'aïant interrogé, il nous a dit: Vendredi dernier douziéme de ce mois de Novembre, Eutychés envoïa son tome par un diacre nommé Constantin, me priant d'y souscrire. Je le refusai, disant, que ce n'est pas à moi à souscrire, mais seulement aux évêques. Il insista, disant: Si vous ne conspirez maintenant avec moi, l'évêque m'accablera, & viendra enfin fondre sur vous. De-là nous avons été trouver le prêtre & archimandrite Fauste. Flavien interrompant le rapport, demanda: Que disoit l'abbé Martin du contenu de ce tome, qu'il n'a pas voulu souscrire? Pierre dit: Il disoit que c'étoit la doctrine du concile d'Ephese & de saint Cyrille, qu'il y avoit une souscription: mais qu'on la cachoit. L'abbé Fauste a dit de même, qu'on lui avoit envoïé le tome par Constantin & Eleusinius pour le souscrire. Il demanda ce qu' *pag. 212.*
il contenoit. On lui dit que c'étoit l'exposition de Nicée & Ephese. Il dit: Nous en avons autant: laissez-le moi considerer, de peur qu'il n'y

An. 448. n'y ait quelque addition. Ils ne voulurent pas, mais se retirerent. Fauste ajoûta: Nous sommes enfans de l'église, & après Dieu nous n'avons point d'autre pere que l'archevêque. Job nous a dit: Il ne nous a point envoïé de tome: mais on nous a dit: l'archevêque doit vous envoïer ces jours ci un tome à souscrire: ne les faites pas. Nous avons été à Manuel, & il nous a dit, qu'on ne lui avoit point envoïé. Abraham nous a fait la même réponse. Après ce rapport Eusebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût jugé suivant les canons: prétendant qu'il y avoit assez de preuves contre lui. Flavien en convint, & toutefois, pour plus grande seureté, il accorda à Eutychés le delai qu'il avoit demandé jusques au lundi suivant, vingt-deuxiéme de Novembre.

XXVII. Sixieme session. p. 214.

La sixiéme session fut tenuë le samedi vingtiéme: Eusebe de Dorylée demanda que l'on appellât pour le lundi suivant, certaines personnes qui lui étoient necessaires, pour la poursuite de son accusation; sçavoir, Narses prêtre & syncelle d'Etychés, Maxime archimandrite son ami, Constantin diacre son apocrisiaire, Eleusius autre diacre de son monastere. Flavien ordonna qu'ils fussent appellés. Ensuite Eusebe dit: J'ai appris que les prêtres Mamas & Theophile, qui ont été envoïés à Eutychés, pour la seconde citation, lui ont oüi dire quelque chose qu'ils n'ont pas déposé, & qui peut servir à faire connoître ses sentimens. Je demande, qu'ils le declarent devant les saints évangiles. Mamas étoit absent. Theophile se trouva present, & étant interrogé, il dit: Eutychés nous dit au prêtre Mamas & à moi, en presence du prêtre Narses, de l'abbé Maxime, & de quelques autres moines: En quelle écriture trouve t-on deux natures? & ensuite. Qui des saints peres a dit: que le

le Verbe ait deux natures ? Nous lui répondîmes : Montrez-nous aussi, en quelle écriture on trouve consubstantiel. Eutychés répondit : Il n'est pas dans l'écriture, mais dans l'exposition des peres. Mamas repondit : Il en est de même des deux natures. J'ajoûtai, Theophile : Le Verbe est-il Dieu parfait, ou non ? Eutychés dit : Il est parfait. J'ajoûtai : Etant incarné, est-il homme parfait, ou non ? Il dit : Il est parfait. Je repris : Donc si ces deux parfaits, le Dieu parfait & l'homme parfait, composent un seul Fils, qui nous empêche de dire, qu'il est de deux natures ? Eutychés dit : Dieu me garde de dire, que J. C. est de deux natures, ou de raisonner de la nature de mon Dieu : qu'ils fassent contre moi ce qu'ils voudront, je veux mourir dans la foi que j'ai reçûe. Flavien dit à Theophile : Pourquoi n'avez-vous pas dit cela la premiere fois ? Theophile répondit : Nous n'avions été envoïés, que pour citer Eutychés ; & nous avons crû inutile, de parler d'autre chose que de nôtre commission. p. 215.

Mamas étant venu, on lui fit lire la deposition que Theophile venoit de faire, après quoi il dit : Quand nous fûmes envoïés à Eutychés, nous ne voulions lui parler de rien ; mais il entra en dispute, parlant de son dogme. Nous le reprenions doucement. Il disoit que le Verbe incarné est venu relever la nature humaine, qui étoit tombée. Je repris aussi-tôt : Quelle nature ? Il repeta ; La nature humaine. Je lui dis : Et par quelle nature a-t-elle été relevée ? Il dit : Je n'ai point appris dans l'écriture, qu'il y ait deux natures, Je repris : Nous n'avons point non plus appris dans l'écriture le consubstantiel ; mais des saints peres, qui les ont bien entendues & fidêlement expliquées. Il dit : Je ne raisonne point sur la nature de la divinité, p. 11[illegible]

&

& je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde. Me voici, si je suis déposé, le monastere sera mon tombeau.

XXVIII. Sixieme session. Comparition d'Eutyches.

Le jour marqué lundi vingt-deuxiéme de Novembre, fut tenuë la septiéme & derniere session. Le concile étant assemblé, Asterius prêtre & notaire dit, que l'évêque Eusebe étoit à la porte. Flavien dit: Qu'il entre. Et ensuite: Que les diacres Philadelphius & Berille cherchent autour de l'église, si l'abbé Eutychés est venu suivant sa promesse. Ils revinrent incontinent, & dirent; qu'ils l'avoient cherché par toute l'église, & ne l'avoient point trouvé, ni lui, ni aucun des siens. Flavien l'envoïa encore chercher par des diacres, Crispin & Jobien. Quand ils furent revenus, ils dirent, qu'ils ne l'avoient point trouvé; mais qu'ils avoient appris, qu'il alloit venir avec une grande escorte. Le concile attendit, & Jean prêtre & défenseur vint dire: Eutychés est arrivé avec une grosse troupe de soldats, de moines & d'officiers du prefet du pretoire. Ils ne veulent pas le laisser entrer au concile, si nous ne promettons de le rendre. Le silenciaire Magnus est aussi à la porte, & demande à entrer, comme envoïé par l'empereur. Flavien dit: Qu'ils entrent. Quand ils furent entrés, le silenciaire presenta & lut un ordre de l'empereur, portant qu'il vouloit que le patrice Florentius assistât au concile; pour la conservation de la foi. Après cette lecture, le concile fit quelques acclamations d'actions de graces & de vœux, pour la longue vie de l'empereur. Ce qui montre, que ces sortes d'acclamations étoient de ceremonie. Car il est évident que cet ordre ne pouvoit leur être agréable. Ils agréerent toutefois, que Florentius fût present, du consentement d'Eutychés; & Flavien l'envoïa querir par le silenciaire.

p. g. 219

Quand

Quand Florentius fut arrivé, on fit venir au milieu du concile l'accusateur & l'accusé, tous deux debout; & on fit lire par Aëtius diacre & notaire les actes de ce qui avoit été fait jusques là. Quand il fut venu à l'endroit de la lettre de S. Cyrille aux Orientaux, où il marque la distinction des deux natures, Eusebe de Dorylée interrompit la lecture, & dit: celui-ci n'en convient pas, il enseigne le contraire. Le patrice Florentius dit: S'il plaît à vôtre sainteté, que l'on demande au pape Eutychés, s'il en demeure d'accord. Eusebe dit: Permettez qu'on lise tous les actes: ils me suffisent pour le convaincre. Quand il en conviendroit à present, cela ne doit pas me porter préjudice. Je crains ses artifices. Je suis pauvre; il me menace d'exil: il est riche, il me destine l'Oasis. Si je suis trouvé calomniateur, je perdrai ma dignité. Flavien l'assura, que ce que pourroit dire Eutychés, ne lui porteroit aucun préjudice.

An. 448.

pag. 221.

Puis il dit à Eutychés: Vous avez oüi ce que dit vôtre accusateur: dites donc si vous confessez l'union de deux natures. Eutychés dit: Oüi de deux natures. Eusebe dit: Confessez-vous deux natures, seigneur archimandrite, après l'Incarnation, & que J. C. nous est consubstantiel selon la chair, ou non? Eutychés adressant la parole a Flavien, répondit: je ne suis pas venu pour disputer, mais pour declarer à vôtre sainteté ce que je pense. Il est écrit dans ce papier: faites-le lire. Flavien dit: Lisez-le vous-même. Eutychés répondit: Je ne puis. Pourquoi? dit Flavien. Cette exposition est-elle de vous ou d'un autre? si elle est de vous, lisez-la vous-même. Elle est de moi, dit Eutychés, & conforme à celle des saints peres. Flavien dit: Dequels peres? dites le vous-même; qu'avez-vous besoin de papier? Eutychés dit:

pag. 223

An. 448. dit : Je crois ainsi. J'adore le Pere avec le Fils, & le Fils avec le Pere, & le S. Esprit avec le pere & le Fils. Je confesse son avenement dans la chair prise de la chair de la sainte Vierge, & qu'il s'est fait homme parfait pour nôtre salut. Je le confesse ainsi en presence du Pere & du Fils & du S. Esprit, & de vôtre sainteté.

p. 226. Flavien lui dit : Confessez-vous que le même J. C. Fils unique de Dieu, est consubstantiel à son Pere, selon la divinité, & consubstantiel à sa mere, selon l'humanité ? Eutychés répondit : J'ai dit ce que je pense, que me demandez-vous davantage ? Flavien dit : Confessez-vous maintenant, qu'il est de deux natures ? Eutychés répondit : Comme je le reconnois pour mon Dieu & Seigneur du ciel & de la terre, jusques ici je ne me permets pas de raisonner sur sa nature : mais qu'il nous soit consubstantiel, jusques ici, je ne l'ai point dit : je l'avoue. Flavien dit : Ne dites vous pas que le même est consubstantiel au Pere, selon la divinité, & à nous selon l'humanité ? Eutychés répondit : jusques à ce jour, je n'ai point dit que le corps du Seigneur nôtre Dieu nous soit consubstantiel : mais j'avoue que la sainte Vierge est de même substance que nous ; & que nôtre Dieu a pris d'elle sa chair.

Basile évêque de Selecie dit : Si sa mere nous est consubstantielle, il l'est aussi : car il a été nommé fils de l'homme. Eutychés dit : Puisque vous le dites maintenant, je consens à tout. Le patrice Florentius dit : La mere nous étant consubstantielle, assurément le fils nous est aussi consubstantiel. Eutychés dit : Jusques ici je ne l'ai point dit : car comme je soutiens que son corps est le corps d'un Dieu ; m'entendez-vous ? je ne dis pas que le corps de Dieu soit le corps d'un homme, mais un corps humain ;

&

& que le Seigneur s'est incarné de la Vierge. Que s'il faut ajoûter, qu'il nous est consubstantiel, je le dis aussi; je ne le disois pas auparavant: mais maintenant, puisque vôtre sainteté l'a dit, je le dis. Flavien reprit: C'est donc par necessité, & non pas selon vôtre pensée, que vous confessez la foi. Eutychés dit: C'est ma disposition presente. Jusques à cette heure, je craignois de le dire: connoissant que le Seigneur est nôtre Dieu, je ne me permettois pas de raisonner sur sa nature: mais puisque vôtre sainteté me le permet & me l'enseigne, je le dis. Flavien dit: Nous n'innovons rien: nous suivons seulement la foi de nos peres. Le patrice Florentius dit: Dites-vous que nôtre Signeur est de deux natures aprés l'Incarnation, ou non? Eutychés repondit: Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union: mais aprés l'union je ne confesse qu'une nature. An. 448.

Le concile dit: Il faut que vous fassiez une confession claire, & que vous anathematisiez tout ce qui est contraire à la doctrine qui vient d'être lûe. Eutychés dit: Je vous ai dit, que je ne le disois point auparavant: maintenant, puisque vous l'enseignez, je le dis, & je suis mes peres. Mais je n'ai point trouvé cela clairement dans l'écriture, & les peres ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathême, malheur à moi; car j'anathematise mes peres. Tout le concile se leva & s'écria, en disant: Qu'il soit anathême. Flavien dit. Que le saint concile dise, ce que merite cet homme, qui ne veut ni confesser clairement la vraïe foi, ni se rendre aux sentimens du concile: Seleucus évêque d'Amasée dit: Il merite d'être déposé, mais vous pouvez lui faire grace. Flavien dit: S'il avoüoit sa faute & anathematisoit son erreur, on pourroit lui pardonner. Florentius dit: Dites-vous qu'il p. 227. c.

An. 448. y a deux natures ; & que JESUS-CHRIST nous est consubstantiel ? dites. Eutychés répondit : J'ai lû dans saint Cyrille & saint Athanase, qu'il est de deux natures avant l'union : mais après l'union & l'incarnation, ils ne disent plus deux natures, mais une. Florentius dit : Confessez-vous deux natures après l'union ? dites. Eutychés répondit : Faites lire saint Athanase, vous verrez qu'il ne dit rien de semblable. p. 230 Basile de Seleucie dit : Si vous ne dites deux natures après l'union, vous admettez un mélange & une confusion. Florentius dit : Qui ne dit pas de deux natures, & deux natures, ne croit pas bien. Tout le concile se leva & s'écria : La foi n'est point forcée. Longues années aux empereurs, longues années. Nôtre foi est toûjours victorieuse. Il ne se rend pas, pourquoi l'exhortez-vous ?

XXIX. Condamnation d'Eutychés.

Flavien prononça la sentence en ces termes : Eutychés, jadis prêtre & archimandrite, est pleinement convaincu, & par ses actions passées & par ses declarations presentes, d'être dans l'erreur de Valentin & d'Apollinaire, & de suivre opiniâtrement leurs blasphêmes : d'autant plus qu'il n'a pas même eu d'égard à nos avis & à nos instructions, pour recevoir la saine doctrine. C'est pourquoi, pleurant & gemissant sur sa perte totale : nous declarons de la part de JESUS-CHRIST, qu'il a blasphêmé : qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de nôtre communion, & du gouvernement de son monastere. Faisant sçavoir à tous ceux qui lui parleront, ou le frequenteront ci-après ; qu'ils seront eux-mêmes soumis à l'excommunication. Cette sentence fut souscrite, par trente-deux évêques & vingt-trois abbés, dont dix-huit étoient prêtres, un diacre & quatre laïques. Les plus connus, sont André, Fauste, qui semble être le fils de saint Dalmace : Martin, Job, Manuel, Abraham,

ham, Marcel abbé des Acemetes. Les évêques les plus considerables étoient, Flavien de C. P. Saturnin de Marcianople, Basile de Seleucie, Seleucus d'Amasée, Ethericus de Smyrne, Julien de Co député de saint Leon. Le concile étant fini; Eutychés dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appelloit au concile de Rome, d'Egypte & de Jerusalem; & Florentius le dit aussi tôt à Flavien, comme il montoit à son appartement. Ce mot dit à la dérobée, ne laissa pas de servir à Eutychés de prétexte, pour se vanter d'avoir appellé au pape, à qui en effet il écrivit.

Ap. Conc. Calch act. 1. p. 244. C. D.

Leo epist. 20. al. 8.

XXX.
S. Marcel abbé des Acemetes.
Vita ap. Sur. 29. Decemb.

Saint Marcel abbé des Acemetes, étoit natif d'Apamée en Syrie, d'une famille considerable. Etant à la fleur de son âge, il perdit ses parens, qui lui laisserent de grands biens: mais loin de s'abandonner au plaisir, il alla à Antioche, & s'occupa à l'étude & à la pieté. Ensuite il donna son bien aux pauvres, & alla à Ephese, où il y avoit alors plusieurs personnes distinguées par leur vertu. Comme il écrivoit fort bien, il s'occupoit à transcrire des livres; & y gagnoit de quoi subsister & faire l'aumône: passant deslors presque toute la nuit en prieres. La reputation de saint Alexandre, fondateur des Acemetes, l'attira à C. P. & il entra dans cette communauté. Il y fit un grand progrés dans la perfection: ensorte que prevoïant qu'on l'éliroit abbé après la mort de saint Alexandre: il sortit & alla visiter les autres monasteres, pour profiter de ce que chacun avoit de meilleur, & ne revint au sien qu'après l'élection de l'abbé Jean; qui toutefois lui fit part des soins du gouvernement.

c. 2. 3.

c. 4. 5.

c. 7.

On donna à l'abbé Jean une terre en Bithynie, nommée Gomon, à demie lieuë de C. P. où il transfera sa communauté, & y fonda une

maison, qui fut depuis nommée le grand monastere des Acemetes ; & ils le nommerent aussi *Irenaion*; c'est-à-dire en grec, paisible: à cause de la tranquillité & de la liberté qu'ils y trouverent, plus grande qu'à C. P. où la nouveauté de leur institut leur avoit attiré des contradictions & du trouble. L'abbé Jean fut ordonné prêtre, & Marcel dia-
c. 9. 10. cre en même jour. Il étoit estimé & respecté des plus sages de la communauté, mais quelques autres l'accusoient de vaine gloire. Pour les détromper, l'abbé Jean le chargea du soin des ânes : ce que Marcel accepta en presence de toute la communauté, & s'y engagea même par écrit, pour le reste de sa vie. Mais ces envieux détrompés le conjurerent de reprendre ses premiers emplois.

c. 11. Peu de tems après, l'abbé Jean étant mort, Marcel fût élû en sa place ; & il lui vint un si grand nombre de disciples, qu'il fallut augmenter considerablement les bâtimens du monastere. La providence y mit ordre : un homme très-riche, nommé Pharetrius, se vint donner à lui avec ses enfans encore fort jeunes &
c. 12. tous ses biens. Alors Marcel fit une plus grande église, une infirmerie, & un logement pour les hôtes ; & repara les anciens bâtimens, qui tomboient en ruine. Il étoit toutefois fort des-
c. 30. interessé. Son frere, qui avoit de grands biens, l'aïant institué heritier, il distribua toute sa succession à d'autres monasteres d'hommes & de filles, dont il connoissoit les besoins: sans en rien garder pour le sien. On raconte de lui plusieurs miracles, & entr'autres celui-ci: Un
c. 27. moine nommé Paul étant malade, envoïa prier Marcel de le venir voir. Marcel étoit alors dans son monastere, occupé à parler des dogmes de la foi, avec l'évêque de Calcedoine. Si-tôt que

la

la conversation fut finie, il alla trouver Paul, mais il étoit déja mort, & on se disposoit à l'enterrer. Marcel sensiblement affligé, se mit en prieres & toucha le mort, qui se leva aussitôt & commença à parler. Marcel pria les assistans de n'en rien dire; mais ils ne purent s'empêcher de publier ce miracle. On c. 13.
tira du monastere de Marcel quantité d'excellens sujets: & ceux qui bâtissoient des églises ou des monasteres, lui demandoient de ses disciples. Après avoir donné à la priere la c. 35.
nuit & une grande partie du jour, il donnoit le reste à la charite du prochain. Il recevoit premierement ceux qui avoient des peines d'esprit, & leur donnoit des conseils, tirés de l'écriture & de son experience. Ensuite il donnoit à ceux qui se plaignoient d'avoir reçû quelque tort: & leur donnoit des lettres de recommandation, pour les juges & les magistrats; & quelquefois pour l'empereur même. En troisiéme lieu, il alloit visiter les malades, pour leur procurer toutes sortes de secours. Il acceptoit souvent des arbitrages, pour terminer des differends & reconcilier des ennemis. Tel étoit saint Marcel abbé des Acemetes, qui assista au concile de Constantinople, & souscrivit à la condamnation d'Eutychés.

XXXI. Lettre d'Eutyches à S. Leon. Collect. Lup. 6. 122.

Celui-ci se voïant condamné, écrivit au pape saint Leon une grande lettre, où il se plaint de l'accusation d'Eusebe de Dorylée. Je n'ai pas laissé, dit-il, de me presenter au concile, quoiqu'accablé de maladie & de vieillesse, & quoique je n'ignorasse pas la conjuration formée contre moi. J'ai presenté une requête, qui contenoit ma profession de foi: mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir, ni la faire lire. J'ai declaré en propres termes, que je suivois la foi du concile de Nicée, confirmée à Ephese.

On vouloit me faire confesser deux natures & anathematiser ceux qui le nient : pour moi je craignois la défense du concile, de rien ajoûter à la foi de Nicée : sçachant que nos saints peres Jule, Felix, Athanase & Gregoire ont rejetté le mot de deux natures ; & je n'osois raisonner sur la nature du verbe divin, ni anathematiser ces peres : c'est pourquoi, je priois que l'on en fit rapport à vôtre sainteté, protestant de suivre en tout vôtre jugement. Mais sans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une sentence de déposition ; & ma vie même étoit en danger, si on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les superieurs des autres monasteres, de souscrire ma déposition : ce qui ne s'est jamais fait contre les heretiques déclarés, ni contre Nestorius même : jusques-là, que comme je proposois en public ma confession de foi, pour me justifier devant le peuple : ils empêchoient qu'on ne l'écoutât, & en arrachoient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui êtes les défenseurs de la religion, puisque je n'innove rien contre la foi. Mais j'anathematise Apollinaire, Valentin, Manes, Nestorius, & ceux qui disent que la chair de Nôtre-Seigneur est descendue du ciel ; & toutes les heresies, jusqu'à Simon le magicien. Je vous prie, que sans avoir égard à ce qui a été fait contre moi par cabale, vous prononciez sur la foi, ce que vous jugerez à propos : & ne souffriez pas que l'on chasse d'entre les catholiques celui qui a vêcu soixante-dix ans dans la continence & les exercices de pieté. J'ai joint à cette lettre l'une & l'autre requête : celle que mon accusateur a presentée au concile, & celle que j'y ai portée, & qu'on n'a pas voulu recevoir ; & ce que nos peres ont decidé touchant les deux natures. On trouve ensuite de cette lettre

tre une pretendue lettre du pape Jules à un évêque Denis; où combattant l'erreur de Paul de Samosate, il dit, qu'il ne faut reconnoître en JESUS CHRIST, qu'une nature: comme l'homme est une nature, quoique composé de corps & d'ame, qui sont de nature differente. Mais on doute que cette lettre du pape Jules soit veritable. En même tems l'empereur Theodose écrivit aussi à saint Leon, sur le trouble qui étoit arrivé dans l'église de C. P. sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à y remettre la paix; & on ne peut douter qu'Eutychés n'eût obtenu cette lettre, par le credit de l'eunuque Chrysaphius son protecteur. An. 449. c. 224

Saint Leon aïant reçû ces lettres écrivit ainsi à Flavien: Je m'étonne, que vous ne m'aïez rien écrit de ce scandale, & que vous n'aïez pas été le premier à m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychés, nous ne voïons pas avec quelle justice il a été separé de la communion de l'église. Mais comme nous desirons de la maturité dans les jugemens des évêques, nous ne pouvons rien decider, sans connoissance de cause. Envoïez-nous donc par quelque personne convenable, une ample relation de tout ce qui s'est passé, & nous apprenez quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi; afin que nous puissions, suivant l'intention de l'empereur, éteindre la division. Il ne sera pas difficile: puisque le prêtre Eutychés a declaré dans son libelle, que s'il se trouve en lui quelque chose de reprehensible, il est prêt à le corriger. Cette lettre est datée du douziéme des calendes de Mars sous le consulat d'Asterius & de Protogene, c'est-à-dire le dix-huitiéme de Février 449. La réponse à l'empereur est du prémier de Mars. *Leo ep. 20*

La lettre du pape à Flavien lui aïant été ren- *Epist. 21 al. 7.*

XXXII. Lettre de Flavien à S. Leon. *Post ep. 21. S. Leon. Conc. Calc. 1. p. c. 4.*

due par le comte Pansophius ; il lui fit réponse par une lettre, qui porte en substance : Eutychés veut renouveller les heresies d'Apollinaire & de Valentin : soutenant qu'avant l'Incarnation de JESUS-CHRIST, il y a deux natures, la divine, & l'humaine : mais qu'après l'union, il n'y a qu'une nature ; & que son corps pris de Marie, n'est pas de nôtre substance, ni substantiel à sa mere, quoi qu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné sur l'accusation de l'évêque Eusebe, & sur les réponses qu'il a faites dans le concile, découvrant son heresie de sa propre bouche : comme vous apprendrez par les actes, que nous vous envoïons avec ces lettres. Il est juste que vous en soïez instruit : car Eutychés au lieu de faire penitence, pour appaiser Dieu, & nous consoler dans la douleur que nous sentons de sa perte, s'empresse à troubler nôtre église : en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, & presentant à l'empereur des requêtes insolentes. Nous voïons aussi par vos lettres, qu'il vous a envoïé des libelles pleins d'impostures : en disant qu'au tems du jugement, il nous a donné des libelles d'appellation à vôtre sainteté : ce qui n'est pas vrai ; mais il a pretendu vous surprendre, par ce mensonge. Tout cela doit vous exciter, très-saint pere, à emploïer ici vôtre vigueur ordinaire. Faites vôtre propre cause de la cause commune : autorisez par vos écrits la condamnation prononcée regulierement, & fortifiez la foi de l'empereur. Cette affaire n'a besoin que de vôtre secours ; c'est-à-dire de vôtre consentement : pour procurer la paix & empêcher le concile, dont on a fait courir le bruit, & qui troubleroit toutes les églises du monde. Ce concile dont le bruit couroit en Orient, étoit un concile œcumenique, qui fut en effet convoqué à Ephese.

Les

Les requêtes d'Eutychés à l'empereur, dont parle Flavien, tendoient à une revision des actes du concile de C. P. qu'il pretendoit n'avoir pas été fidélement redigés : ce que l'empereur lui accorda. On tint pour cet effet par son ordre une assemblée à C. P. dans le baptistere de l'église, le sixiéme des ides d'Avril, sous le consulat de Protogene, c'est-à-dire le huitiéme d'Avril 449. composée d'environ trente évêques, dont il y en avoit dix ou douze du concile precedent, & Thalassius de Cesarée y présidoit. Mais le patrice Florentius regloit toute l'action, & Macedonius tribun & notaire faisoit l'instruction. On avoit reçû à C. P. les lettres du pape saint Leon, quelques jours avant cette assemblée. Eutychés n'y vint pas en personne, mais il envoïa les moines Constantin, Eleusinius & Constantius. Eusebe de Dorylée s'opposa à leur entrée, disant : Si Eutychés se défend par procureur, je n'ai qu'à me retirer. Meliphtongue évêque de Juliopolis soutint la même chose ; & que le concile œcumenique étant ordonné, toutes les affaires lui devoient être reservées ; mais l'ordre de l'empereur l'emporta, & l'on fit entrer les procureurs d'Eutychés.

An. 449.
XXXIII.
Revision de la condamnation d'Euthyches.
Liber. brev. c. 11.
Conc. Calc. p. 241
Ib p. 236 D.
p. 229 bis B.

On voulut encore faire jurer les évêques sur la verité des actes en question : mais Basile de Seleucie dit : Jusques ici nous ne sçavons point que le serment ait été deferé aux évêques ; & le Patrice n'insista pas. Flavien representa ses notaires, qui avoient redigé les actes du concile : Le patrice leur commanda de les apporter. Aëtius l'un d'entre eux fit plusieurs remontrances, pour s'en défendre : attendu que les actes ne pouvoient être suspects, sans que le soupçon retombât sur les notaires. Enfin par ordre du concile, il representa les actes originaux, & Constantius de la part d'Eutychés en rapporta

p. 440. D.
p. 245. F.

An. 449. une copie. On commença la lecture, & il n'y eut aucune difficulté sur les deux premieres sessions. On fit ensuite diverses chica-
p. 148. B. nes sur les réponses d'Eutychés, rapportées par ceux qui avoient été envoïés pour le citer; & sur celles qu'il avoit faites de sa bou-
p. 269
p. 233. B. che dans le concile. On pretendit aussi, que tout le concile n'avoit pas prononcé anathême contre lui. Sur quoi Aëtius dit: Il arrive souvent dans les conciles, qu'un des évêques dit quelques chose, qui est écrit & entendu com-
p. 240. C. me dit par tout le concile: on en a ainsi usé de tout tems. Les souscriptions approuvent tout. Et à une autre occasion, il dit: souvent les évêques disent plusieurs choses dans les conciles, comme en conference commune & par maniere de conseil, qu'ils ne permettent pas d'écrire.

p. 241. B. Constantin un des procureurs d'Eutychés dit ensuite: Quand on lut la sentence de deposition: il appella aux conciles des très-saints évêques de Rome, d'Alexandrie, de Jerusalem & de Thessalonique; & cela n'est point dans les actes. Le patrice dit: Comme on faisoit du bruit après le concile fini, il me dit tout bas, qu'il appelloit au concile de Rome, à celui d'Alexandrie & à celui de Jerusalem, je ne crus pas raisonnable que Flavien l'ignorât, je lui allai dire. Basile de Seleucie dit: Je le dis en verité, le concile étant encore assemblé: comme on lui proposoit de reconnoître les deux natures sans mélange ni confusion, il dit: Si les peres me le commandent, celui de Rome & celui d'Alexandrie, je le dirai. Il ne le dit pas en appellant, mais en disant: Je n'ose le dire à cause des peres. Flavien dit: Je ne lui ai point ouï dire, mais au très-magnifique patrice comme je m'en allois à mon appartement haut, après la fin du concile. Le patrice dit: Que les au-

autres évêques disent, s'ils ont connoissance qu'Eutychés ait appellé. Ils declarerent qu'ils n'en avoient rien ouï. An. 449.

Eutychés presenta encore une requête à l'empereur, pour faire entendre le silenciaire Magnus, sur quelques particuliaritez du concile : ce qui lui fut accordé. Magnus comparut le cinquiéme des calendes de Mai, c'est-à-dire le vingt-septiéme d'Avril la même année 449. par-devant Ariobinde maître des offices, & déclara qu'on lui avoit montré la sentence de condamnation d'Eutychés toute écrite avant le concile. Macedonius, tribun & notaire, déclara aussi qu'Asterius prêtre & notaire l'avoit averti que les autres notaires avoient falsifié les actes. Cette procedure fut encore faite à la poursuite de Constantin procureur d'Eutychés. p. 256 p. 245

On obligea ensuite Flavien à donner sa confession de foi, par ordre de l'Empereur. Il y déclare, qu'il suit les conciles de Nicée, de C. P. & d'Ephese, & qu'il reconnoit en JESUS-CHRIST deux natures après l'Incarnation en une hypostase & une personne : qu'il ne refuse pas même de dire une nature du Verbe divin, pourvû que l'on ajoûte incarnée & humanisée. Il anathematise tous ceux qui divisent JESUS-CHRIST en deux, & particulierement Nestorius. *Libr. brev. c. 11 Conc. Calc. p. 1. c. 5.*

XXXIV. Convocation d'un concile à Ephese.

Cependant l'eunuque Chrysaphius protecteur d'Eutychés écrivit à Dioscore évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriser tous ses desseins, s'il vouloit prendre la défense d'Eutychés, & attaquer Flavien & Eusebe de Dorylée. Il excita aussi l'Imperatrice Eudocia à embrasser le même parti, principalement pour chagriner Pulcherie. Eutychés de son côté, pria Dioscore de prendre connoissance de l'affaire, & d'examiner ce qui avoit été fait contre lui. *Niceph. l. 14. c. 47* *Libr. brev. c. 12*

Dio-

An. 449. Dioscore écrivit à l'empereur, qu'il falloit assembler un concile universel; & il l'obtint facilement par les sollicitations d'Eudocia & de Chrysaphius. Nous avons la lettre de convocation adressée à Dioscore, donnée à C. P. le troisiéme des calendes d'Avril, aprés le consulat de Posthumien & de Zenon, c'est-à-dire le trentiéme de Mars 449. Elle porte: que s'étant élevé quelques doutes sur la foi, qui troublent les ames, l'empereur a ordonné aux évêques, de s'assembler. Vous donc aussi, dit-il à Dioscore, vous prendrez avec vous dix metropolitains de vôtre dependance, & dix autres évêques pour vous trouver à Ephese le premier jour d'Août prochain. Il ne s'y trouvera point d'autres évêques, de peur d'embarasser le concile; & si quelqu'un y manque, sa conscience en sera chargée. Quant à Theodoret évêque de Cyr, à qui nous avons déja ordonné de ne s'occuper que de son église; nous lui défendons de venir au concile, jusques à ce que le concile assemblé le trouve à propos. L'empereur écrivit en la même forme aux autres évêques, c'est-à dire, que chaque patriarche ou exarque devoit amener pareil nombre d'évêques de sa province.

Conc. Calc. act. 1. p. 99.

Le quinziéme de Mai suivant, fut donnée une autre lettre de l'empereur adressée à Dioscore, portant: Nous avons appris que plusieurs archimandrites d'Orient, & les peuples catholiques disputent avec chaleur contre quelques évêques, qui passent pour Nestoriens: c'est pourquoi nous ordonnons, que le très pieux prêtre & archimandrite Barsumas se trouvera à Ephese pour tenir la place de tous les archimandrites d'Orient, y prendre séance avec vôtre sainteté, & avec tous les peres. L'empereur écrivit aussi à Barsumas, lui attribuant d'avoir souffert de grands travaux pour la

p. 10. D.

p. 106. A.

la foi, & lui donnant séance & voix dans le concile: C'étoit Eutychés & Dioscore qui lui procuroient cet honneur, pour exclure du concile les autres abbés qui ne leur étoient pas favorables. An. 449.

Il y eut aussi deux laïques destinés, pour assister au concile, comme commissaires de l'empereur; sçavoir Elpide comte du consistoire, c'est-à-dire conseiller d'état, & Euloge tribun & notaire. Leur commission les charge d'empêcher, qu'il n'arrive de tumulte dans le concile; & si quelqu'un y en excitoit, de le mettre en lieu de seureté & en avertir l'empereur. Ceux qui ont condamné Eutychés doivent assister au concile, non en qualité de juges, mais de parties. Il ne sera permis d'agiter aucune autre affaire, avant celle de la foi. Proclus proconsul d'Asie eut un ordre particulier de prêter main forte aux deux commissaires, pour empêcher le desordre dans le concile. Il y eut encore une lettre generale de l'empereur au concile, pour en marquer le sujet; qui est de terminer la question de foi, émûe entre Flavien & Eutychés, & chasser des églises tous ceux qui tiennent ou favorisent l'erreur de Nestorius. Enfin il y eut une derniere lettre à Dioscore, par laquelle l'empereur lui donne la presidence du concile: sçachant bien, ajoûte-t-il, que les saints archevêques Juvenal de Jerusalem, Thalassius & tous les zelés catholiques seront d'accord avec vôtre sainteté. Il écrivit en même forme à Juvenal de Jerusalem.

Ibid. D.

p 107. C.

Ibid. E.

p. 110. C.

Le pape saint Leon fut aussi invité au concile avec les évêques d'Occident; mais il ne reçut la lettre de l'empereur, que le troisiéme des ides de Mai, c'est-à-dire le treiziéme. Il ne restoit plus que deux mois & demi, jusques au premier d'Août, où devoit commencer le concile; &

Leo ep. 28. al. 13. c. 4.

An. 449. & la plus grande partie de ce tems se seroit passée à préparer le voïage des évêques : puisqu'il s'alloit tenir un concile à Rome, y nommer des deputés, & leur donnen leurs instructions. Saint Leon se contenta donc d'écrire diverses lettres, pour empêcher, s'il pouvoit, ce concile : ou du moins faire ensorte, que la foi y fût conservée Il écrivit premierement à l'empereur Theodose le vingt-cinquiéme de Mai ; lui declarant son attachement pour la foi de Niceé ; mais que comme il condamne Nestorius, il ne condamne pas moins ceux qui nient que JESUS-CHRIST ait pris la verité de nôtre chair, c'est-à-dire Eutychés. C'est pourquoi il supplie l'empereur de faire assembler un concile en Italie. Toutefois voïant qu'il ne pouvoit empêcher que le concile ne se tint à Ephese, il destina, pour y envoïer, Jules évêque de Pouzzole, René prêtre du titre de saint Clement, Hilarius diacre & Dulcitius notaire, & les chargea de plusieurs lettres.

Epist. 23. al. 9.

V. Quesn. not. 39. ad epist. 24

XXXV. Lettre de S. Leon à Flavien. *Epist. 23. al. 10*

La plus importante est la lettre à Flavien évêque de C. P. où S. Leon explique à fond ce qu'il faut croire sur le mystere de l'Incarnation. Il y marque d'abord l'ignorance d'Eutychés, qui est tombé dans l'erreur, faute d'avoir étudié l'écriture, & d'avoir même fait attention aux termes du symbole, que sçavent tous les fidéles ; car ils y disent qu'ils croïent en Dieu le pere tout-puissant, & en JESUS-CHRIST son fils unique Nôtre-Seigneur, qui est né du saint-Esprit & de la vierge Marie. Ces trois articles, ajoûte saint Leon, suffisent pour ruiner presque toutes les machines des heretiques; car en croïant, que Dieu tout-puissant & éternel est pere, on montre que son fils lui est coéternel, consubstantiel & entierement semblable. C'est le même fils éternel du pere éternel, qui est né du saint

c. 2.

Esprit

Esprit & de la Vierge Marie. Cette generation temporelle n'a rien ôté, ni rien ajoûté à la generation éternelle; mais elle a été emploïée toute entiere à la reparation de l'homme, pour vaincre la mort & le demon: car nous n'aurions pû surmonter l'auteur du peché & de la mort, si celui-là n'avoit pris nôtre nature, & ne l'avoit fait sienne, qui ne pouvoit étre infecté par le peché, ni retenu par la mort. Il a donc eté conçû du saint Esprit dans le sein de la Vierge sa mere: qui l'a enfanté, comme elle l'avoit conçû, sans préjudice de sa virginité, S Leon passe ensuite aux preuves de l'écriture, & montre que le Verbe a pris une veritable chair: par l'évangile, qui le nomme fils de David & d'Abraham; par saint Paul, qui dit qu'il a été fait du sang de David selon la chair: par la promesse faite à Abraham, de benir toutes les nations par son Fils, expliquée par saint Paul, & appliquée à JESUS-CHRIST; pas les propheties d'Isaïe, touchant l'Emmanuel fils d'une vierge, & l'enfant qui est né pour nous. D'où il conclut que JESUS-CHRIST n'a pas eu seulement la forme d'"un homme, mais un corps veritable tiré de sa mere. L'operation du saint-Esprit n'a pas empêché, que la chair du fils ne fût de même nature, que celle de la mére, élle a seulement donné la fecondité à une vierge.

An. 449.

Matth. I. 1

Rom. I. 1

Gen. XII. 3
Gal. III. 8
Isai. VII. 14. IX. 6

Donc l'une & l'autre nature demeurant en son entier, a été unie à une personne: afin que le même mediateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel & impassible. Il a tout ce qui est en nous: tout ce qu'il y a pris en nous créant, & qu'il s'est chargé de reparer: mais il n'a point ce que le trompeur y a mis: Il a pris la forme d'esclave, sans sa souilleure du peché. Une nature n'est point alterée par l'autre: le même qui est vrai Dieu est vrai homme; il n'y a point

cap. 3

cap. 4. point de mensonge dans cette union : Dieu ne change point par la grace qu'il nous fait ; l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit : le verbe & la chair gardent les operations qui leur sont propres. L'écriture prouve également la verité des deux natures.

Il est Dieu, puisqu'il est dit : Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu : Il est homme, puisqu'il est dit : Le Verbe a été fait chair & a habité avec nous. Il est Dieu : Toutes choses ont été faites par lui, & sans lui rien a été fait. Il est homme, Gal. IV. 4. né d'une femme, soumis à la loi. La naissance de la chair montre la nature humaine : l'enfantement d'une vierge montre la puissance divine. C'est un enfant dans le berceau, & le très-haut loué par les anges : Herode veut le tuer, mais les mages viennent l'adorer. Il vient au baptême de saint Jean, & en même tems la voix du pere le declare son fils bien-aimé. Comme homme, il est tenté par le démon : comme Dieu, il est servi par les anges. La faim, la soif, la lassitude, le sommeil, sont évidemment d'un homme : mais il est certainement d'un Dieu, de rassasier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive, de marcher sur la mer, & d'appaiser la tempête. Il n'est pas d'une même nature de pleurer son ami mort, & de le ressusciter, d'être attaché a la croix, & de changer le jour en nuit, faire trembler les élemens, & ouvrir au larron les portes du ciel. Comme Dieu, il dit : Le pere & moi nous ne sommes qu'un. Comme homme : Le pere est plus grand que moi : car encore qu'en JESUS-CHRIST il n'y ait qu'une personne de Dieu & de l'homme ; toutefois autre est le sujet de la souffrance commune à l'un & à l'autre, & autre le sujet de la gloire commune.

C'est

C'est cette unité de personne, qui fait dire que le Fils de l'homme est descendu du ciel, & que le Fils de Dieu a pris chair de la Vierge: que le Fils de Dieu a été crucifié & enseveli, comme nous disons dans le symbole, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. L'apôtre dit: S'ils avoient connu le Seigneur de majesté, jamais ils ne l'auroient crucifié. Jesus-Christ demande à ses apôtres: Et vous, qui dites-vous que je suis? moi qui suis le Fils de l'homme, & que vous voïez avec une veritable chair. Saint Pierre répond: Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant; le reconnoissant également Dieu & homme. Après sa resurrection il montroit son corps sensible & palpable, avec les trous de ses plaïes: il parloit, mangeoit & habitoit avec ses disciples; & en même tems, il entroit les portes fermées, leur donnoit le Saint-Esprit & l'intelligence des écritures: montrant ainsi en lui les deux natures distinctes & unies.

An. 449.

cap. 5.
1. Cor. II. 8.
Matth. XVI. 16.

Eutychés niant que nôtre nature est dans le Fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean: Tout esprit qui confesse que Jesus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu; & tout esprit qui divise Jesus-Christ, n'est pas de Dieu; & c'est l'Anti-Christ. Car qu'est-ce que diviser Jesus-Christ, si ce n'est en separer la nature humaine? L'erreur touchant la nature du corps de Jesus-Christ, anéantit par necessité sa passion, & l'efficace de son sang. Et quand Eutychés vous a répondu: Je confesse que nôtre Seigneur étoit de deux natures avant l'union; mais après l'union, je ne reconnois qu'une nature: je m'étonne que vous n'aïez point relevé un si grand blasphême: puisqu'il n'y a pas moins d'impieté à dire que le Fils de Dieu étoit de deux natures avant l'Incarnation, que de n'en reconnoître qu'une en lui après l'Incarnation. Ne manquez pas

1. Joan. IV. 2.

cap. 6.

An. 449. pas de lui faire retracter cette erreur, si Dieu lui fait la grace de se convertir. Mais en ce cas; vous pourrez user envers lui de toute sorte d'indulgence; car quand l'erreur est condamnée, même par ses sectateurs, c'est alors que la foi est le plus utilement défendue. Telle est la fameuse lettre de saint Leon à Flavien, destinée à être lûe dans le concile, comme un témoignage de la foi de l'église Romaine.

XXXVI. Autres lettres de S. Leon. *ep. 25 al. 11*

Saint Leon s'explique aussi en écrivant à Julien évêque de Co son legat à C. P. afin qu'il eût dequoi soutenir la verité contre les heretiques, conjointement avec Flavien. Co ou Coos est une petite isle près de Gnide, aujourd'hui nommée Lango ou Stanchio. Dans cette lettre, il dit, qu'Eutychés accusoit les catholiques de Nestorianisme; mais que son heresie niant la verité de l'Incarnation, détruisoit toutes les suites de ce mystere & toute l'esperance des Chrétiens. Il faut donc croire que le Verbe ne s'est point changé en chair, ni en ame, puisque la divinité est immuable; & que la chair ne s'est point changée au Verbe: & il ne doit point paroître impossible, (*cap. 8*) que le Verbe avec la chair & l'ame fasse un seul Jesus Christ, puisqu'en chaque homme la chair & l'ame, qui sous de natures si differentes, font une seule personne. Quand Eutychés a dit, qu'avant l'Incarnation il y avoit deux natures, il faut qu'il ait crû que l'ame du Sauveur avoit demeuré dans le ciel, avant (*cap. 3.*) que d'être unie au Verbe dans le sein de la Vierge. Ce qui est contre la foi catholique; car il n'a pas pris une humanité déja créée, mais il l'a créée en la prenant; & c'est retomber dans l'opinion condamnée d'Origene, que les ames aïent vêcu & agi avant que d'être mises dans les corps. L'ame de Jesus-Christ n'est pas distinguée des nôtres, par la diversité du genre: mais

mais par la sublimité de la vertu. Sa chair ne produisoit point de desirs contraires à l'esprtt, il n'y avoit point en lui de combat; mais seulement des affections soumises à la divinité. An. 449.

Saint Leon écrivit en même tems à l'empereur Theodose: lui declarant les legats qu'il envoïoit, pour tenir sa place au concile, & pour y porter l'esprit de justice & de misericorde; afin, dit-il, que l'erreur soit condamnée, puisqu'on ne peut douter qu'elle est la foi chrétienne; & que l'on pardonne à Eutychés; s'il se repent, comme il m'a promis dans le libelle qu'il m'a envoïé. Il écrivit à sainte Pulcherie, loüant son zele contre tous les heretiques de son tems. Il parle d'Eutychés avec compassion, comme y croïant plus d'ignorance que de malice, & esperant sa correction: Mais, ajoûte-t-il, s'il persiste dans son erreur, personne ne pourra revoquer la sentence, que les évêques ont prononcée contre lui. Il rend raison pourquoi il ne va pas au concile en personne; premierement parce qu'il n'y en a point encore d'exemple; puis à cause de l'état present des affaires, qui ne lui permet pas de quitter Rome sans mettre le peuple au desespoir. On étoit continuellement en alarmes dans cette décadence de l'empire; & on craignoit alors principalement les Huns, qui entrerent en Italie trois ans aprés. ep.26.al.12 ep.27.al.13 cap. 3

Saint Leon écrivit aussi à Fauste, à Martin & aux autres abbés de C. P. qui avoient souscrit à la condamnation d'Eutychés, pour les encourager à la défense de la foi, les renvoïant à sa lettre à Flavien; Où je pense, dit-il, avoir suffisamment expliqué nôtre doctrine, afin que vous la receviez par le ministere de vôtre prelat. Enfin il écrivit une lettre au concile d'Ephese, qui est comme la commission de ses legats; il y reconnoit que l'empereur a convoqué le ep.28.al 14 ep.29.al.15 Conc. Calc. p.2. c.13

An. 449. le concile, afin que l'erreur fût abolie par un jugement plus autentique: & il donne pouvoir à ses legats, d'ordonner en commun avec le concile, ce qui sera agréable à Dieu. C'est-à-dire, premierement de condamner l'erreur, ensuite de rétablir Eutychés, s'il se retracte & s'il condamne son heresie. Dans toutes ces lettres, il renvoïe à la lettre à Flavien; & elles sont toutes six de même date, des ides de Juin, sous le consulat d'Asterius & de Protogene; c'est-à-dire du treiziéme de Juin 449. Par une autre lettre à l'empereur Theodose, il s'excuse d'aller au concile, comme dans la lettre à Pulcherie, & ajoûte: La foi est si évidente en cette affaire, qu'il eût été plus raisonnable de ne point indiquer de concile: car ce n'est pas une question sur laquelle on puisse douter.

Epist. 33. al. 17.

Flavien écrivit une seconde lettre à S. Leon, où il lui explique de nouveau les erreurs d'Eutychés & sa condamnation: Dont je vous ai, dit-il, envoïé les actes il y a long-tems, afin que vous fassiez connoître son impieté à tous les évêques de vôtre dépendance: & que personne, ignorant ses erreurs, ne communique avec lui, par lettres ou autrement. On voit ici que Flavien ne demande pas au pape un nouveau jugement, mais seulement l'execution du sien, dans le patriarcat d'Occident. Et ce n'étoit pas sans sujet, qu'il craignoit qu'Eutychés n'y cherchât de la protection. Il s'adressa à saint Pierre Chrysologue évêque de Ravenne, séjour ordinaire de l'empereur Valentinien: mais la réponse qu'il en reçût ne lui étoit pas avantageuse. Elle commence ainsi:

Post epist. 33. Leon. Conc. Calched. part. I. c. 6.

XXXVII. Lettre de S. Pierre Chrysologue à Eutyches.

J'ai lû tristement vos tristes lettres; car comme la paix de églises nous donne une joïe celeste; ainsi la division nous afflige, principalement quand elle a de telles causes. Les loix humaines

maines éteignent par trente ans les differends des hommes, & après tant de siecles on dispute sur la generation de Jesus-Christ, que la loi divine nous propose, comme inexplicable. Vous n'ignorez pas comme Origene s'est égaré, en recherchant les principes, & Nestorius en discourant des natures. Il rapporte ensuite quelques passages de l'écriture, sur le mystere de l'Incarnation; & ajoûte: Je vous ferois une plus ample réponse, si nôtre frere Flavien m'avoit écrit sur cette affaire. Car puisque vous vous plaignez vous même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons-nous juger de ce que nous n'avons, ni vû, ni appris de ceux qui étoient presens? Je vous exhorte, mon venerable frere, à vous soumettre en tout, à ce qui a été écrit par le bienheureux pape de Rome; car saint Pierre, qui vit & preside dans son siege, donne la vraïe foi à ceux qui la cherchent. Quant à nous, l'affection que nous avons pour la paix & pour la foi, ne nous permet pas de juger les causes de la foi, sans le consentement de l'évêque de Rome. Depuis cette lettre, nous ne voïons plus de mention de ce Saint, à qui l'élegance de son discours a donné le surnom de Chrysologue; c'est-à-dire parole d'or. Il nous reste de lui cent soixante & seize sermons, la plûpart sur des sujets de l'évangile, & l'église honore sa memoire le second jour de Decembre.

An. 449. *Post Epist.* 23. *Leon Conc. Calched. part. I. c.* 15.

Martyr. R. 2. *Dec.*

XXXVIII. Ouverture du faux concile d'Ephese.

Conc. Calched. act. I. pag. 115.

Le concile d'Ephese convoqué par l'empereur, pour le premier jour d'Août, s'assembla le huitiéme du même mois; c'est-à-dire selon les Romains, le sixiéme des ides d'Août; selon les Egyptiens, le quinziéme de Mesori, indiction troisiéme, après le consulat de Zenon & de Posthumien, qui est l'an 449. La séance se tint au même lieu où s'étoit tenu le premier concile d'Ephe-

An. 449. d'Ephese, dans l'eglise nommée Marie. Il y eut cent trente évêques des provinces d'Egypte, d'Orient, d'Asie, du Pont & de Thrace. Dioscore d'Alexandrie tenoit la premiere place, suivant l'ordre de l'empereur; ensuite est nommé Jules tenant la place du pape saint Leon. Car c'est ainsi qu'il faut lire, suivant les meilleurs exemplaires latins & les anciens historiens, & non pas Julien; & c'est Jules de Pouzzole, que le pape avoit envoïé. Après lui sont nommés Juvenal de Jerusalem, Domnus d'Antioche, Flavien de C.P. qui n'avoit ainsi que le cinquiéme lieu, comme le plus nouveau de tous les patriarches. Après les cinq patriarches, sont nommés les exarques & les metropolitains, ou leurs vicaires: sçavoir, Etienne d'Ephese, Thalassius de Cesarée en Cappadoce, Eusebe d'Ancyre en Galatie, Jean de Sebaste en Armenie, Cyrus d'Aphrodisiade en Carie, Erasistrate de Corinthe, Quintillus d'Heraclée à la place d'Anastase de Thessalonique, & les autres que l'on peut voir dans les actes. Après tous les évêques sont nommés les prêtres; premierement l'abbé Barsumas, puis quatre deputés d'évêques absens, & enfin les derniers de tous, le diacre Hilarius & le notaire Dulcitius legats du pape. Il n'est point parlé du prêtre René, parce qu'il étoit mort en chemin dans l'isle de Delos. Eutychés étoit aussi à Ephese: ni le vœu de ne point sortir de son monastere, ni son grand âge, ni ses infirmités ne l'avoient point empêché de faire ce voïage.

Evagr. I. hist. cap. 10 Brevic. hist. Eutich. tom. 4 Conc. pag. 1079. D. Prosp. Chr. ap. & Pret. Coss. pag. 53 V. Quesn. not. 39. ad epist. 24. S. Leon & Baluz. praef. in Conc. Calc. n. 30. 31

Jean prêtre & primicier des notaires, apparemment de l'eglise d'Alexandrie, fit fonction de promoteur, comme avoit fait le prêtre Pierre dans le premier concile d'Ephese: & après avoir dit le sujet du concile en termes generaux, il lût par ordre de Dioscore la lettre de l'em-

Conc. Calched. act. I. p. 119. C Sup. xxv num. 37

l'empereur, pour la convocation du concile. Ensuite l'évêque Jules legat du pape dit : Nôtre saint pape Leon a été appellé en la même forme. Comme il parloit latin, Florentius évêque de Lydes lui servoit d'interprete. Le diacre Hilarus par le même interprete, ajoûta : Nôtre empereur très-chrétien a appellé par ses lettres nôtre bienheureux évêque Leon, pour assister au saint concile, & sa sainteté l'auroit fait s'il y en avoit quelque exemple. Mais vous sçavez que le pape n'a assisté, ni au concile de Nicée, ni à celui d'Ephese; ni à aucun autre semblable : c'est pouquoi il nous a envoïés ici pour le representer, & nous a chargés de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Dioscore dit : que l'on reçoive les lettres écrites au saint concile œcumenique, par nôtre très-saint frere Leon. Mais au lieu de les lire, le prêtre Jean proposa de lire une autre lettre de l'empereur à Dioscore; & Juvenal de Jerusalem en ordonna la lecture. C'étoit la lettre qui ordonnoit, que Barsumas assisteroit au concile. Juvenal dit : J'ai reçû un pareil ordre touchant Barsumas; c'est pourquoi il est raisonnable qu'il assiste au concile. Ensuite le comte Elpide lût la commission de l'empereur, pour lui & pour le tribun Euloge, & fit faire la lecture de la lettre de l'empereur au concile, qui accusoit Flavien d'avoir émû des disputes sur la foi contre Eutychés.

An. 449.
p. 122. B.
p. 126. A.
p. 127. A.

Alors Thalassius évêque de Cesarée dit : que suivant l'intention de l'empereur marquée dans cette lettre, il falloit commencer par la question de la foi, toute autre affaire cessante. L'évêque Jules legat du pape en convint. Dioscore dit : Nous ne sommes pas assemblés pour exposer la foi que nos peres ont déja exposée, mais pour examiner si les nouvelles opinions convien-

nent aux decisions des peres. Il faut donc commencer par cet examen. Voudriez-vous changer la foi des peres? Le concile dit: Si quelqu'un la change, qu'il soit anathême: Si quelqu'un y ajoûte, qu'il soit anathême. Gardons la foi de nos peres. Ils firent encore quelques

p. 131. E. acclamations à la loüange de Dioscore. Alors le comte Elpide dit: Puisque vous êtes d'accord sur la foi, ordonnez que l'on fasse entrer l'archimandrite Eutychés, qui est le sujet de cette action; & qu'il vous explique ses sentimens. Le concile y consentit; & quand il fut entré, Thalassius de Cesarée l'invita à expliquer ses défenses.

XXXIX. Requete d'Eutyches.

p. 134.

Eutychés dit: Je me recommande au Pere, & au Fils, & au saint Esprit, & à vôtre justice. Vous êtes témoins de ma foi, pour laquelle j'ai combattu avec vous dans le premier concile assemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de ma foi: faites-le lire. On le lût: Il contenoit le symbole de Nicée, avec une protestation de vivre & mourir suivant cette foi, & d'ana-

p. 135. E. thematiser Manes, Valentin, Apollinaire; Nestorius & tous les heretiques, jusques à Simon le

p. 142. A. Magicien; & ceux qui disent, que la chair de Jesus-Christ est descendue du ciel. Ensuite il ajoûtoit: Vivant suivant cette foi, j'ai été accusé par Eusebe évêque de Dorylée, qui a donné contre moi des libelles, où il me nommoit heretique, sans specifier aucune heresie: afin qu'étant surpris & troublé dans l'examen de ma cause, il m'échapât de dire quelque nouveauté. L'évêque Flavien m'ordonna de comparoître, lui qui etoit presque toûjours avec mon accusateur; croiant parce que j'avois accoûtumé de ne point sortir du monastere, que je ne me presenterois pas, & qu'il me déposeroit comme défaillant. En effet lorsque je venois du monastere à C.P. le silentiaire Magnus, que l'empereur

m'a-

m'avoit donné pour ma sureté, me dit: que ma presence étoit desormais inutile, & que j'étois déja condamné, avant que d'être oüi. Sa déposition le fait voir. Quand je me fus presenté à l'assemblée, on refusa de recevoir, ni de faire lire ma confession de foi: & quand j'eus déclaré de vive voix, que ma créance étoit conforme à la décision de Nicée, confirmée à Ephese, on voulut m'y faire ajoûter quelques paroles. Moi, craignant de contrevenir à l'ordonnance du premier concile d'Ephese, & du concile de Nicée: je demandai que vôtre saint concile en fût informé, étant prêt de me soumettre à ce que vous approuveriez. Comme je parlois ainsi, on fit lire la sentence de déposition, que Flavien avoit dressée contre moi, long-tems auparavant, comme il avoit voulu; & l'on changea plusieurs choses aux actes, comme il a été verifié depuis à ma requête, par ordre de l'empereur. Car l'évêque Flavien n'a eu aucun égard à mon appel interjetté vers vous, ni aucun respect pour mes cheveux blancs, & les combats que j'ai soutenus contre les heretiques mais il m'a condamné d'autorité absoluë. Il m'a livré pour être mis en pieces comme heretique, par la multitude amassée exprès dans la cathedrale & dans la place, si la providence ne m'avoit conservé. Il a fait lire en diverses églises la sentence prononcée contre moi, & a fait souscrire les monasteres: ce qui ne s'est jamais fait, comme vous sçavez, même contre les heretiques. Il l'a envoïée en Orient, & l'a fait souscrire en plusieurs endroits par les évêques & les moines, qui n'avoient point été juges: quoiqu'il eut dû commencer par l'envoïer aux évêques, à qui j'avois appellé. C'est ce qui m'a obligé d'avoir recours à vous & à l'empereur: afin que vous soiez juges du jugement rendu contre moi.

An. 449.
Sup. n. 33.
p. 141.
Sup. n. 33.

An. 449. Après cette lecture, Flavien de C. P. dit: Son accusateur étoit Eusebe; ordonnez qu'il entre. Le comte Elpide dit: L'empereur a or-
p. 146. D. donné, que ceux qui ont été juges, soient maintenant parties. Je répons donc à l'archevêque Flavien, que l'accusateur a rempli sa fonction, il prétend avoir gagné sa cause: ainsi le juge a fait passer en sa personne la qualité d'accusateur, comme il s'observe dans les tribunaux seculiers. Vous êtes maintenant assemblés pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accusateur, & recommencer un nouveau procés. Ordonez donc, s'ils vous plaît, qu'on lise tout le reste des actes de la cause. Dioscore ne manqua pas d'être de cet avis, & les autres évêques le suivirent. Ainsi Eusebe de Dorylée n'entra point dans le concile, quoiqu'Eutychés y fût admis. Après que tous les
p. 150. évêques eurent opiné pour la lecture des actes, Dioscore demanda aussi l'avis à Jules legat du pape, qui dit: Nous voulons que l'on lise les actes, à condition que l'on lise auparavant les lettres du pape. Le diacre Hilarus ajoûta: D'autant plus que le très-saint évêque de Rome n'a écrit ses lettres, qu'après s'être fait lire les actes, dont vous demandez la lecture. Eutychés dit: Les envoïés du très-saint archevêque de Rome Leon me sont devenus suspects; car ils logent chés l'évêque Flavien, ils ont dîné chés lui, & il leur a rendu toutes sortes de services. Je vous prie donc, que ce qu'ils pourroient faire contre moi, ne me porte aucun préjudice. Dioscore dit: Il est dans l'ordre de lire premierement les actes de la cause, puis les lettres du très-pieux évêque de Rome. On éluda ainsi pour la seconde fois la lecture de la lettre du pape; & on lût les actes du con-
Sup. n. 24. 25. &c. cile, tenu à C. P. le huitiéme de Novembre 448. & les jours suivans; dont Flavien & Euty-

Eutychés avoient fourni chacun un exemplaire. An. 449.

En lisant le libelle d'Eusebe de Dorylée contre Eutychés, comme on nomma saint Cyrille, le concile d'Ephese s'écria: La memoire de Cyrille est éternelle. Dioscore & Cyrille n'ont qu'une foi. Maudit qui y ajoûte, maudit qui en ôte. Jules legat du pape dit: Le siege apostolique croit ainsi. Aprés qu'on eut lû la lettre de saint Cyrille à Jean d'Antioche, pour la réunion où il insiste sur la distinction des deux natures: Eustathe évêque de Beryte dit: que saint Cyrille s'étoit encore expliqué dans plusieurs autres écrits, comme dans les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone & à Successus de Diocesarée, où il dit entre autres ces paroles: Il ne faut donc pas entendre deux natures, mais une seule nature du Verbe incarné; & confirme cette expression par le témoignage de saint Athanase.

XL. Lecture des actes de C. P. &c. p. 151. E. p. 174. B.

Quand ce vint à la derniere session, à l'endroit où Eusebe de Dorylée pressoit Eutychés de confesser deux natures aprés l'Incarnation, & que Jesus-Christ nous est consubstantiel selon la chair: le concile d'Ephese s'écria: Otés, brûlés Eusebe. Qu'il soit brûlé vif: qu'il soit mis en deux: comme il a divisé, qu'on le divise. Dioscore dit: Pouvez-vous souffrir ce discours, qu'on dise deux natures aprés l'Incarnation? Le concile dit: Anathême à qui le soutient. Dioscore dit: J'ai besoin de vos voix & de vos mains: si quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main. Le concile dit: Si quelqu'un dit deux natures, anathême. Et aprés qu'on eut lû la declaration d'Eutychés, Dioscore dit: Quelle profession de foi approuvez-vous? celle d'Eutychés, dit le concile. Eusebe est un impie: faisant allusion à son nom, qui signifie pieux.

p. 223. A. Ibid. E.

 Aprés

p. 2. 36. D. Sup. n. 35. p. 245. C. Après les actes du concile de C. P. on lût aussi ceux de l'assemblée tenue le huitiéme d'Avril 449. pour la revision de ces actes, & l'information du vingt-septiéme d'Avril.

Toutes ces lectures étant faites, les évêques dirent leurs avis, y étant invités par Dioscore. p. 259. D. Juvenal de Jerusalem commença, & dit: Eutychés aïant toûjours declaré, qu'il suit l'exposition de foi de Nicée, & ce qui a été fait au premier concile d'Ephese: je l'ai trouvé très-orthodoxe, & j'ordonne qu'il demeure dans son monastere & dans son rang. Le concile dit: Ce jugement est juste. Domnus d'Antioche dit: Sur la lettre qui m'avoit été écrite par le concile de C. P. au sujet d'Eutychés, j'ai souscrit à sa condamnation: mais sur le libelle qu'il vient de donner au concile, où il confesse la foi de Nicée & du premier concile d'Ephese, je suis d'avis comme vous, qu'il reprenne la dignité de prêtre, & la conduite de sa communauté. Etienne d'Ephese, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, & tous les autres évêques opinerent de même: excepté les legats du pape, dont p. 276. A. il n'est point fait mention. Barsumas opina aprés tous les évêques: & comme il étoit Syrien, & ne parloit pas grec, le moine Eusebe lui servit d'interprete. Enfin Dioscore comme president, donna son suffrage le dernier en faveur d'Eutychés.

Ensuite le prêtre Jean fit la lecture d'une requête, presentée par les moines de la communauté d'Eutychés en ces termes. Touchez des promesses de Dieu, nous avons quitté nos biens, nos dignitez, nos charges & nos esperances: pour former une communauté de moines jusques au nombre de trois cent, sous la conduite du très-pieux archimandrite Eutychés: & nous y vivons la plûpart depuis plus de trente ans.

ans. Mais le reverendissime évêque Flavien, au lieu de nous encourager & nous proteger, a opprimé nôtre pasteur par des calomnies; & l'aïant deposé, nous à fait dire par le prêtre Theodose accompagné de quelques autres clercs, de nous separer de lui, & ne pas meme lui parler; & de conserver à Flavien les biens du monastere au nom des pauvres, car c'étoit là à quoi il tendoit: autrement que nous serions privés des divins mysteres, avec nôtre abbé. *p. 177.*

En effet le saint autel, que Flavien lui-même avoit dressé six mois avant cette entreprise, est sans sacrifice; nous sommes demeurez liés de cette injuste censure, jusques à vôtre saint concile; & quelques-uns de nos freres sont morts en cet état. Nous avons passé dans cette affliction la fête de la Nativité de nôtre Seigneur, celle de l'Epiphanie & celle de la Resurrection, où les évêques donnent l'absolution à la plûpart des pecheurs, & où les princes font grace aux criminels. Il y a neuf mois que nous souffrons cette rigueur, observant en tout le reste les exercices ordinaires de la regle monastique. C'est pourquoi nous vous supplions d'avoir compassion de nous, de nous rendre l'usage des sacremens, & d'imposer à celui qui nous a ainsi traités la peine de son injustice. Cette requête étoit souscrite par le prêtre Narses, dix diacres, trois sous-diacres & seize autres moines; trente-cinq en août. Dioscore leur demanda leur confession de foi; & ils déclarerent qu'elle étoit conforme à celle d'Eutychés; surquoi de l'avis de Juvenal de Jerusalem & de tout le concile, ils furent déclarés absous & rétablis dans la communion de l'église & les fonctions de leurs ordres. *p. 180. E.*

XLI. Condamnation de Flavien, &c.

Ensuite Dioscore proposa de faire lire ce qui avoit été decidé sur la foi dans le premier concile d'Ephese; & les autres évêques l'aïant ap-

 prouvé,

An. 449. prouvé, on lût les actes de la sixiéme sef-
p. 281. D. sion, tenue le vingt-deuxiéme de Juillet 431.
p. 284 &c. Sup. l. 25 n. 56 contenant le symbole de Nicée; les passages des peres sur l'Incarnation, la requête de Cha-
p. 292 risius avec la fausse confession de foi de Theo-
p. 296 dore de Mopsueste, & les extraits des livres
p. 300. E. de Nestorius. Après cette lecture, Dioscore dit: Je croi que vous approuvez tous l'exposition des peres de Nicée, confirmée par le concile precedent tenu ici; & nous avons oüi qu'il ordonne: que si quelqu'un dit, ou pense quelque autre chose, ou fait quelque autre question, il doit être condamné. Que vous en semble? Que chacun dise son avis par écrit. Thalassius de Cesarée declara, qu'il s'en tenoit aux conciles de Nicée & d'Ephese, & qu'il detestoit tous ceux qui pensoient quelque chose de contraire. Les autres évêques opinerent de même; Jules legat du pape declara, que c'étoit le sentiment du siege apostolique. Mais le diacre Hilarus ajoûta: Cela est
p. 301. D. conforme aux lettres que le siege apostolique
p. 304. B. vous a écrites; & si vous les faites lire, vous verrez, qu'elles sont conformes à la verité. Toutefois on n'eut point d'égard à sa remontrance.

Au contraire Dioscore aïant posé son principe, en tira la consequence qu'il pretendoit, & dit: Le saint concile de Nicée, & le saint concile d'Ephese ont exposé la foi, & ordonné, que quiconque diroit autre chose seroit condamné. Vous voïez d'ailleurs, que Flavien cidevant évêque de C.P. & Eusebe de Dorylée ont tout renversé, & causé du scandale dans toutes les églises. Il est donc clair, qu'ils se sont eux-mêmes soumis aux peines ordonnées par nos peres. C'est pourquoi en confirmant leurs
p. 305 decisions, nous avons jugé, que les susdits Flavien & Eusebe seront privés de toute dignité sacer-

cerdotale & épiscopale. Dites tous vôtre avis, pour être inseré aux actes; & sçachés, que les empereurs seront informés de tout ce qui se fait aujourd'hui. Flavien dit: Je vous recuse. Hilarus diacre de l'église Romaine dit: *Contradicitur*; c'est à-dire: On s'y oppose. Et ce mot latin fut inseré dans les actes grecs. An. 449.

Toutefois Juvenal de Jerusalem prononça, ainsi que Dioscore, la déposition de Flavien & d'Eusebe, comme aïant alteré la foi de Nicée & d'Ephese; & il fut suivi de Domnus d'Antioche, de Thalassius de Cesarée, d'Eusebe d'Ancyre, d'Etienne d'Ephese & de tous les autres. Barsumas même prononça comme juge, après tous les evêques. Ensuite ils souscrivirent tous, excepté les legats du pape. C'est ce que portent les actes du concile d'Ephese, mais les choses ne s'y passerent pas si doucement.

Quand Dioscore commença à prononcer sa sentence contre Flavien, Onesiphore évêque d'Icone se leva avec plusieurs autres, & prit les genoux de Dioscore en le suppliant de n'en rien faire. Dioscore se leva de son siege & debout sur son marchepied, il dit: Quand on me couperoit la langue je ne dirai pas autre chose; & comme les Evêques continuoient de le prier en lui tenant les genoux, il s'écria: Où sont les comtes? On fit entrer le proconsul avec une grande multitude de soldats, armés d'épées & de bâtons, & avec des chaînes. Ainsi la plûpart des évêques souscrivirent par force sur un papier blanc: aïant été retenus jusques au soir enfermés dans l'église, sans leur donner de repos. Deux qui demeurerent unis à Flavien, & qui ne voulurent pas souscrire, furent envoïés en exil. Le diacre Hilarus s'échapa à grande peine, & vint à Rome par des chemins detournés. Il y eut quelques autres évêques déposés

Conc. Calc. act. I. p. 253

Ib. p 130. D

Epist. Pulch. pa. 1 Conc. Calc. cap. 35 Evagr. I. cap. 10

An. 449. dans ce concile, dont les actes que nous avons ne font point de mention ; sçavoir, Ibas d'Edesse & Daniel de Carres son neveu, Aquilin de Byblus & Savinien de Perre. Theodoret y fut aussi déposé, quoi qu'absent ; & même Domnus d'Antioche, pour avoir retracté sa souscription forcée à la condamnation de Flavien ; ce qui se passa ainsi par l'artifice de Dioscore. Trois jours aprés la séance, où Flavien avoit été déposé, Dioscore produisit dans le concile des lettres, que Domnus lui avoit écrites, contre les douze articles de saint Cyrille : les accusant d'obscurité, & le fit déposer comme suspect de Nestorianisme, quoiqu'il fût absent & malade. On ne sçait ce que devint Domnus depuis ce tems-là : mais on conjecture qu'il retourna au monastere de saint Euthymius, & qu'il y mourut quelque tems après. Ainsi finit ce concile, plus connu sous le nom du brigandage d'Ephese.

Niceph. XIV. c. 47.

Brevic. hist. Eutych. to. 4. Conc. p. 108c. B

Evagr. I. cap. 10

Flavien & Eusebe furent mis en prison : mais Flavien outre sa protestation dans le concile, donna aux legats du pape un libelle, par lequel il appelloit au siege apostolique. Après le concile Dioscore se retira aussi-tôt, & prononça une excommunication contre le pape saint Leon, qu'il fit souscrire par environ dix évêques, qui étoient sortis d'Egypte avec lui. On envoïa Flavien en exil : mais au bout de quelques jours il mourut à Hypepe en Lydie, des coups de pieds & des autres mauvais traitemens qu'il avoit reçûs, principalement de Barsumas & de ses moines. L'église honore sa memoire le dix-huitiéme de Février. A sa place, & apparemment après sa mort, on ordonna évêque de C. P. Anatolius diacre d'Alexandrie, qui étoit à C. P. apocriphiaire de Dioscore. Ainsi il y eut un schisme dans l'église : les évêques d'Egypte, de

Libell. Theod. Conc. Chalch. act. 3. p. 197. B. Prosp. Chr. int. Marc. Chr. an. 449 Conc. Calc. act. 4. pag. 324. E Martyr. R. 18. Febr. lib. brev. cap. 12

de Thrace, & de Palestine suivoient Dioscore; ceux du Pont & d'Asie suivoient ceux de la communion de Flavien; & ce schisme dura jusques à la mort de l'empereur Theodose. Ce Prince publia même un édit, portant approbation du second concile d'Ephese, & défense d'ordonner aucun évêque qui soutienne l'heresie de Nestorius & de Flavien, car il suppose que c'est la même doctrine; & de garder les écrits de Theodoret, qu'il met au rang de ceux de Nestorius.

An. 449.

Conc. Calc. par 3. c. 10.

Cependant S. Leon étoit fort en peine de ce qui se passoit en Orient; & s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles; c'est pourquoi trouvant l'occasion d'un homme considerable nommé Eupsychius, il écrivit à Flavien, pour lui témoigner son inquietude: la lettre est de l'onziéme d'Août 449. Mais il fut pleinement instruit de tout, quelque tems après, par le retour de son archidiacre Hilarus.

ep. 35 al. 21

XLII.

Ravennius eveque d'Arles.

Epist. 36. al. 106.

Tandis que saint Leon étoit dans cette attente, il reçût une lettre des évêques de la province de Vienne, qui lui faisoient sçavoir l'élection de Ravennius dans le siege d'Arles, à la place de saint Hilaire. La réponse de saint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle est adressée. Nous confirmons, dit-il, par nôtre jugement la bonne œuvre que vous avez faite, en consacrant dans la ville d'Arles, après la mort d'Hilaire de sainte memoire, un homme que nous n'estimons pas moins, nôtre frere Ravennius; & cela d'un consentement unanime selon les desirs du clergé, des magistrats & du peuple. On voit ici, qu'encore que l'on donnât part au pape de l'élection d'un évêque, pour un siege si important: on n'attendoit pas son consentement pour le consacrer. On peut encore remarquer les termes honorables, dont

An. 449
Sup. nu. 4.

use le pape saint Leon, en parlant de saint Hilaire d'Arles nonobstant tout ce qui s'étoit passé entr'eux. Cette lettre est datée du vingt-deuxiéme d'Août 449. Il écrivit aussi à Ravennius, qu'il connoissoit déja, parce qu'il avoit été à Rome pour l'affaire de saint Hilaire : l'exhortant à cultiver toutes les vertus épiscopales, & à lui donner souvent des nouvelles de ce qu'il feroit dans la conduite de son troupeau. Peu de jours aprés, c'est-à-dire, le vingt-sixiéme d'Août, il lui écrivit encore, pour l'avertir de se donner de garde d'un vagabond nommé Petronien, qui couroit par les provinces de Gaule, se disant diacre de l'église Romaine. Avertissez, dit saint Leon, les évêques de le rejetter de la communion de toutes les églises.

ep. 37. al 99

Epist. 38. al. 107

XLIII. Concile de Rome contre celui d'Ephese.

Epist Leon. 15. al. 4. c. ult.

Epist. Hilar. ap. Leon pag. 530

Epist. 40. al. 25

Conc. Calc. p. I. c. 19

Le diacre Hilarus arriva à Rome vers la fin de Septembre ; & comme on y tenoit tous les ans un concile au commencement d'Octobre : il se trouva assemblé tout à propos, pour deliberer sur ce qui s'étoit passé à Ephese : qui y fut condamné tout d'une voix ; & on écrivit plusieurs lettres au nom de saint Leon & du concile. La premiere à l'empereur Theodose, où il se plaint de la violence de Dioscore & de l'irregularité du concile d'Ephese. Nous avons appris, dit-il, que tous ceux qui étoient venus au concile, n'ont pas assisté au jugement. On a rejetté les uns, & introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives, pour faire au gré de Dioscore ces souscriptions impies : sçachant qu'ils perdroient leur dignité, s'ils n'obéissoient. Nos legats y ont resisté constamment ; parce qu'en effet tout le mystere de la foi chrétienne est détruit, si on n'efface pas ce crime, qui surpasse tous les sacrileges. Nous vous conjurons donc mes confreres & moi, de peur

peur que nôtre silence ne nous rende coupables devant le tribunal de Jesus-Christ; nous vous conjurons devant l'inseparable Trinité, & devant les saints anges; d'ordonner que toutes choses demeurent au même état, où elles étoient avant tous ces jugemens : jusques à ce que l'on assemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques. An. 449.

Et ensuite: Toutes les églises de nos quartiers & tous les évêques vous supplient avec larmes; puisque les nôtres ont fidélement reclamé, & que l'évêque Flavien leur a donné un libelle d'appellation, que vous ordonniez la celebration d'un concile general en Italie: pour ôter tous les doutes sur la foi, & toutes les divisions qui blessent la charité. Que les Evêques des provinces Orientales y viennent aussi; afin que ceux qui se sont ecartés par foiblesse, puissent être rétablis. Vous verrez par les canons de Nicée joints à cette lettre, combien nôtre demande est necessaire, aprés un appel interjetté. On ne doute pas, que ces canons de Nicée ne fussent ceux de Sardique; & l'application qu'en fait saint Leon est remarquable. Car encore qu'ils semblent déferer au pape seul le jugement des appellations interjettées par les évêques: saint Leon le défere au concile universel, & conclut la necessité de s'assembler, tant de la disposition de ces canons, que de l'appellation interjettée par Flavien. La seconde lettre synodale de saint Leon & du concile de Rome est à sainte Pulcherie. Il s'y plaint, comme dans la precedente, que sa lettre à Flavien n'a point été lûë à Ephese: il déclare, que tous les Evêques d'Occident conservent la communion avec Flavien, & prie la princesse d'appuïer auprés de l'empereur la demande d'un concile universel. La troisiéme lettre est au clergé, aux magistrats & au peu-

Sup. liv. XXI. n. 39 & liv. XXIV. n. 6.

V. Quesn. Dissert. 8

ep. 42. al. 26.

ep. 45. al. 21

An. 449. peuple de C. P. pour les consoler & les exhorter à demeurer fermes dans la foi & dans l'obéïssance de leur évêque. Car, dit saint Leon, quiconque osera usurper le siege de Flavien de son vivant, ne sera jamais dans nôtre communion, ni au nombre des évêques. La quatriéme lettre est à Fauste, Martin, Pierre, Magnus, Elie & Emmanuel tous prêtres & abbés de C. P. & tend à même fin de les consoler & les affermir dans la foi & l'union avec l'évêque Flavien. Les quatre lettres synodales sont de même date du jour des ides d'Octobre, sous le consulat d'Asterius & de Protogene, c'est-à-dire, du quinziéme d'Octobre 449.

Ep. 47. al. 28.

Saint Leon écrivit encore d'autres lettres en son particulier. Premierement à saint Flavien, pour le consoler & l'encourager: car il n'avoit pas encore appris sa mort. A Anastase de Thessalonique, pour le feliciter de ne s'être point trouvé à Ephese, & l'exhorter à demeurer ferme dans la foi & la communion de Flavien, & à soutenir les autres. A Julien de Co, tout de même, pour l'encourager. Au clergé, aux magistrats & au peuple de C. P. pour les instruire plus au long de la foi de l'Incarnation, qu'ils doivent conserver. Cette derniere semble avoir été écrite plus tard que les autres: car saint Leon y parle des acclamations du peuple, dont on lui avoit envoïé copie: & qui devoient être celles, par lesquelles ils avoient desapprouvé publiquement la déposition de Flavien. Saint Leon dans cette lettre apporte entr'autres preuves de l'Incarnation le sacrement de l'eucharistie: où les enfans même, dit-il, reconnoissent de leur bouche la verité du corps & du sang de Jesus-Christ. C'est qu'alors les enfans les recevoient & répondoient, *amen*, comme les autres. Le diacre Hilarus écrivit en son particulier à sainte Pul-

Epist. 42. al. 27
Ep. 43. al. 29.
Ep. 44. al. 30.
Ep. 46. al. 23.
Conc. Calc. p. 1. c. 24

Pulcherie, pour lui faire excuse de ce qu'il n'avoit pas été à C. P. lui rendre les lettres du pape, dont il étoit chargé pour elle. Il lui marque comme les choses s'étoient passées à Ephese, la peine qu'il avoit eue à se sauver, & les violences de Dioscore, condamnées par le pape & par tout le concile d'Occident. An. 449.

XLIV. Theodoret écrit à S. Leon. *Epist. 115. ap. S. Leon. pag. 531. cap. 2.*

Theodoret aïant aussi appris ce qui s'étoit passé à Ephese, écrivit au pape saint Leon une grande lettre, où il reconnoît d'abord, que le saint siege tient en tout le premier rang. Il s'étend ensuite sur les louanges de Rome & de saint Leon en particulier. Il releve son zele contre les Manichéens, & sa lettre à Flavien, qu'il dit avoir lûe & admirée comme le langage du saint Esprit. Puis venant à sa cause, il se plaint de l'injustice de Dioscore, qui l'a condamné sans l'appeller & sans l'attendre, absent & éloigné de trente-cinq journées. Il represente ses travaux pour l'église. Il y a vingt-six ans, dit-il, que je suis évêque, sans avoir reçû aucun reproche, ni sous Theodote, ni sous les évêques d'Antioche ses successeurs. J'ai ramené à l'église plus de mille Marcionites, & quantité d'Ariens & d'Eunomiens: il ne reste pas un heretique dans les huit cent paroisses que je gouverne. Dieu sçait combien j'ai reçû de coups de pierres, & quels combats j'ai soutenus contre les païens & les juifs. J'ai écrit plusieurs ouvrages depuis vingt ans, il en fait le dénombrement. On y peut voir aisément, si j'ai gardé la regle de la foi, ou si je m'en suis écarté. *cap. 3. cap 4. cap. 5.*

Ne rejettez pas je vous supplie ma très-humble priere, & ne méprisez pas ma vieillesse, chargée d'opprobre, après tant de travaux. Avant toutes choses, je desire sçavoir de vous, si je dois acquiescer à cette injuste déposition. J'attens vôtre decision. Si vous m'ordonnez de m'en *cap. 6.*

m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai ; je n'importunerai plus personne, & j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'est témoin, que je ne suis pas en peine de mon honneur, mais du scandale ; & de ce que plusieurs d'entre les simples, principalement d'entre les heretiques convertis, peuvent me regarder comme heretique : voïant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, & n'étant pas capables de discerner la doctrine : ni de considerer, que depuis tant d'années d'épiscopat, je n'ai acquis, ni maison, ni terre, ni sepulcre, ni pas même une obole : mais j'ai embrassé la pauvreté volontaire, aïant distribué mon patrimoine aussi-tôt après la mort de mes parens, comme sçait tout l'Orient. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius & Abraham chorévêque, & Alypius exarque des moines, qui sont chez nous : ne pouvant aller moi-même vers vous, à cause des ordres de l'empereur, qui me retiennent comme les autres.

cap 7

Epist. 116 Il chargea les mêmes députés de trois autres lettres. A René prêtre de l'église Romaine & un des legats, pour le concile d'Ephese, dont Theodoret ne sçavoit pas la mort : au contraire il suppose qu'il a assisté au concile. Il y reconnoit la primauté du saint siege sur toutes les églises du monde, principalement par la pureté de la foi, qui n'a jamais été infectée d'aucune heresie. *epist. 118* La seconde lettre est à l'archidiacre de Rome, c'est-à-dire à Hilarus, à qui toutefois Theodoret parle, comme ne sçachant *epist. 117* pas qu'il eût été à Ephese. La troisieme, à un évêque nommé Florentius : mais dans la lettre il parle en plurier, comme aux évêques d'Occident, qui devoient avec saint Leon prendre *epist. 119* connoissance de sa cause. En même tems il écrivit au patrice Anatolius, le priant d'obtenir pour

pour lui de l'empereur la liberté d'aller en Occident : pour être jugé par les évêques du païs : ou du moins de se retirer à son monastere, distant de Cyr de cent vingt milles, d'Antioche de soixante & quinze, & à trois milles d'Apamée ; & cela, sur ce qu'il avoit appris, qu'on vouloit aussi le chasser de Cyr. Quoique nous n'aïons point les réponses de saint Leon & des autres Occidentaux à Theodoret : nous voïons par la suite, que sa députation fut bien reçûe, & que le pape le rétablit dans l'épiscopat, sans avoir égard au jugement de Dioscore. L'empereur lui permit aussi de se retirer à son monastere : où l'on croit qu'il composa son histoire ecclesiastique ; & il y écrivit plusieurs lettres pour sa justification, & la consolation de ses amis.

Conc. Calc. act. 1. p. 102 B. D.

ep. 122. 123 &c.

An. 450.

Saint Leon reçût cependant une réponse de la princesse Pulcherie, témoignant son affection pour la foi catholique ; dont il la remercia, la priant toûjours de soutenir la demande, qu'il faisoit d'un concile : car, dit-il, les choses humaines ne peuvent être en sureté, si la foi n'est soutenue par l'autorité roïale & sacerdotale. Sa réponse est du seiziéme des calendes d'Avril, sous le septiéme consulat de Valentinien avec Avienus, c'est-à-dire du dix-septiéme Mars 450. Le même jour il écrivit à Martin & à Fauste abbés de C. P. pour répondre à une lettre, qu'ils lui avoient écrite en même tems qu'il leur écrivoit avec le concile de Rome. Il les exhorte à maintenir le peuple dans la foi catholique.

ep. 50. al. 31

ep. 49. al. 32

XLV.
Reglement entre Arles & Vienne.
Post ep. 49 S. Leon.

Vers le même tems, il reçût deux deputations de Gaule : la premiere, de l'évêque de Vienne, qui se plaignoit, que l'évêque d'Arles s'étoit attribué l'ordination de celui de Vaison : la seconde deputation, étoit des évêques de

An. 450. de la province d'Arles, qui avoient envoïé un prêtre nommé Petrone & un diacre nommé Regulus, chargés d'une requête au nom d'eux tous, où ils parlent ainsi: Il est notoire à toutes les Gaules, & n'est pas inconnu à Rome, que la cité d'Arles a été la premiere, qui a reçû un évêque; sçavoir, saint Trophime envoïé par l'apôtre saint Pierre: que d'elle la foi s'est répandue dans le reste des Gaules, & par consequent qu'elle a eu un évêque avant la cité de Vienne, qui veut maintenant usurper la primauté. Il n'est pas necessaire de prendre ici le nom de Gaules dans toute son étendue: il suffit de l'entendre de la province Narbonoise entiere, c'est-à dire de l'ancienne province Romaine, & ce qui est dit de la mission de saint Trophime par saint Pierre, signifie seulement qu'il fut envoïé par le saint siege. La requête continue: Aussi nos predecesseurs ont toûjours honoré l'église d'Arles, comme leur mere; nos villes lui ont toûjours demandé des évêques, & son évêque nous a toûjours consacrés nos predecesseurs & nous. Vos predecesseurs ont confirmé par leurs lettres les privileges de cette église: comme nous ne doutons pas qu'il ne se trouve dans les archives du saint siege. Ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules, comme l'église Romaine a la primauté dans tout le monde. Ils ajoûtent les avantages temporels de la ville d'Arles. Constantin lui a donné son nom: Valentinien & Honorius l'ont nommée la mere de toutes les Gaules. De leur tems on y a donné & reçû le consulat: le prefet du pretoire y fait sa residence. De-là vient que cette église a toûjours eu le gouvernement, non seulement de la province de Vienne, mais des trois provinces, & par commission du saint siege de toutes les Gaules.

La

La reponse de saint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle est adressée, & marque que l'évêque de Vienne les avoit prevenus par ses lettres & ses deputés. Les uns & les autres representerent leurs interêts, il parut que Vienne & Arles avoient joüi tantôt l'une, tantôt l'autre de divers avantages. C'est pourquoi saint Leon confirma l'autorité, qu'il avoit deja attribuée à l'évêque de Vienne, contre la prétention de saint Hilaire d'Arles, & ordonna, que l'évêque de Vienne presideroit aux quatre villes voisines, Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble; & que les autres villes de la même province seroient sous la conduite de l'évêque d'Arles. Cette lettre est datée du troisiéme des nones de Mai, sous le consulat de Valentinien & d'Avienus, c'est-à dire, du cinquiéme Mai 450. Le même jour il écrivit à Ravennius d'Arles, pour le charger de faire connoitre à tous les évêques des Gaules sa lettre à Flavien, qu'il lui envoïoit avec celle de saint Cyrille. Il dit, qu'il a retenu longtems les deputés de l'église d'Arles, voulant qu'ils fussent témoins de tout ce qui se faisoit au sujet de la nouvelle heresie contre l'Incarnation: ce qui semble marquer qu'ils assisterent au concile de Rome du mois d'Octobre precedent; & il renvoïe à eux pour apprendre de leur bouche, ce qui ne devoit pas être confié à des lettres.

An. 450. Ep. 50. al. 109.

Ep. 51. al. 110.

XLVI. Lettre de Valentinien à Theodose.

Conc. Calc. p. 1. c. 25. 27 &c. & post ep. S. Leon. 47

L'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, pour la fête de saint Pierre, c'est-à dire comme l'on croit à la fin de Juin de cette année 450. sa mere Galla Placidia & sa femme Licinia Eudoxia l'accompagnerent en ce voïage de pieté. Le lendemain de leur arrivée, ils allerent à l'église de saint Pierre, & quand la nuit de la vigile fut passée, c'est-à dire le jour de la fête, le pape saint Leon se presenta à l'empe-

An. 450. l'empereur avec plusieurs évêques des diverses provinces d'Italie; car il leur étoit ordinaire de s'assembler à Rome pour cette solemnité. Aprés la priere, étant encore à l'autel, ils se presenterent à l'empereur & aux imperatrices, les conjurant avec larmes d'être touchés du peril où la foi étoit exposée: & leur representant le desordre arrivé en Orient, & l'injuste déposition de Flavien, par la passion de Dioscore. Ils supplioient donc l'empereur & les imperatrices par la sainteté du lieu où ils étoient d'en écrire à l'empereur Theodose, & de le prier d'assembler en Italie un concile general de tout le monde, pour reparer ces desordres. Il y eut des actes dressés de cette action contenant les prieres & les acclamations, qui s'étoient faites en cette rencontre.

L'empereur Valentinien écrivit donc à Theodose, le priant de conserver la dignité de saint Pierre, & la primauté accordée à l'évêque de Rome par l'antiquité, au dessus de toutes les églises: ensorte qu'il ait la liberté de juger de la foi & des évêques. Car c'est pour cela, ajoûte-t-il, que suivant les conciles, l'évêque de C. P. a appellé à lui. Je vous prie donc, que tous les autres évêques du monde étant assemblés en Italie, le pape prenne avec eux connoissance de toute la cause, & en porte un jugement conforme à la foi & à la religion. Les deux imperatrices écrivirent dans le même sens. Placidie écrivit en son particulier à Pulcherie, pour l'obliger à conspirer au même dessein.

ep.52.al.33 Saint Leon avoit reçû réponse de l'empereur Theodose sur la lettre Synodale du mois d'Octobre 449. Theodose disoit, que le concile de Nicée étoit suffisant, sans qu'il fût besoin d'en assembler de nouveau; & demandoit,

doit, que le pape approuvât l'ordination d'Anatolius évêque de C. P. à la place de Flavien. Saint Leon suspend son jugement à cet égard, jusques à ce qu'il soit mieux informé de la foi d'Anatolius : & demande, qu'il la déclare devant tout le clergé & le peuple, & envoïe sa profession de foi au saint siege, pour être publiée par toutes les églises. Qu'elle soit conforme à la lettre de Saint Cyrille à Nestorius, & à celle de Saint Leon écrite par lui-même à Flavien; & qu'il rejette de sa communion ceux qui croïent autrement sur l'Incarnation. J'envoïe, ajoûte-t-il, mes freres les évêques Abundius & Asterius, & les prêtres Basile & Senateur: afin que si l'évêque de C. P. confesse la même foi, nous nous réjouïssions de la paix de l'église; & si quelques-uns s'en éloignent, que vôtre clemence accorde un concile universel en Italie, comme le synode assemblé pour ce sujet à Rome l'a demandé avec moi. — An. 450.

Il écrivit en même tems à Fauste, à Martin & aux autres abbés de C.P. au nombre de seize; les priant de se joindre à ses legats, pour solliciter la profession de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur & aux abbés, sont de même date du seiziéme des calendes d'Août, sous le consulat de Valentinien & d'Avienus, c'est-à-dire du dix-septiéme de Juillet 450. Trois jours aprés, il écrivit à l'imperatrice Pulcherie à même fin. — *ep. 53. al. 34.* — *ep. 54. al. 35.*

La reponse de Theodose à l'empereur Valentinien & aux deux imperatrices Placidia & Eudoxia, ne contenoit que des discours generaux d'honnêteté pour eux; & d'attachement à la religion. Il les renvoïe à ce qu'il a écrit au pape sur ce sujet; & soutient le jugement du concile d'Ephese, & la condamnation de Flavien, — *Conc. Calc. p. 1. c. 29. 30 31*

L'eu-

An. 450.
XLVII.
Mort de Theodose. Marcien empereur.
Marcell. Chr. an. 450 Niceph. 14. c. 49. Prosp. integ. h. an. Marc. Chr. 450 Chr. Pasch. p. 319 Olymp. 30 Evagr. I. c. 21. 22 Niceph. 14 Theod. lect. c. 1. 2. Evagr. II. hist. c. 1.

L'eunuque Chrysaphius, qui entretenoit l'empereur dans cet attachement au schisme de Dioscore, & qui étoit fort décrié par son avarice, fut disgracié bien tôt après, envoïé dans une isle & mis à mort, par le conseil de Pulcherie. L'empereur Theodose mourut cette même année 450. le vingt-neuviéme de Juillet âgé de quarante-neuf ans: dont il avoit regné quarante-un. L'imperatrice Eudoxia son épouse quitta C. P. & sous pretexte d'un vœu, retourna à Jerusalem, où elle acheva ses jours, & d'où elle envoia à Pulcherie l'image de la Vierge, qui passoit pour avoir été faite par saint Luc. Ainsi Pulcherie, sœur du défunt empereur, demeura maîtresse de l'Orient. Elle fit élire empereur Marcien natif d'Illyrie & grand capitaine. Il fut reconnu par le suffrage du Senat, de l'armée & de tous les ordres. Mais on n'attendit pas le consentement de l'empereur Valentinien, qui commandoit en Occident; & qui toutefois agréa ensuite cette élection. Pulcherie épousa Marcien, pour lui donner plus d'autorité, & pour regner avec lui: mais à condition de demeurer vierge: aussi avoit-elle cinquante-un an, & il étoit avancé en âge. D'un premier mariage il avoit une fille nommée Euphemie, qui épousa Anthemius, depuis empereur d'Occident. Marcien étoit fort zelé pour la religion catholique, & fort liberal envers les pauvres. Il fut proclamé empereur à l'Hebdomon le jeudi vingt quatriéme d'Août 450.

Evagr. II. c. 16. 3. c. 26

Chr. Pasch. p. 319

I. ult C. de apost.

Dès le commencement de son regne, il fit une loi, pour condamner à toutes les peines des heretiques, les clercs & les moines qui auroient abandonné la religion catholique, pour suivre l'heresie d'Apollinaire ou d'Eutychés. Le douziéme de Novembre de l'année suivante 451. il fit une loi trés-severe contre l'ido-

dolatrie. Elle porte défenses d'ouvrir les temples fermés depuis long-tems: d'en orner les portes de festons, d'allumer du feu sur les autels, d'y brûler de l'encens, d'offrir des libations, ou d'immoler des victimes: le tout sous peine du dernier supplice, avec confiscation des biens. An. 450. *l.7.C.de p.*

XLVIII. Concile de C. P. sous Anatolius. *Acta S. Abund. ap. Barn. an. 405. p. 120*

Les legats du pape saint Leon étant partis de Rome à la fin du mois de Juillet 450. n'arriverent à C. P. qu'aprés la mort de l'empereur Theodose, & furent reçûs favorablement par Marcien & Pulcherie. Anatolius évêque de C. P. assembla un concile des évêques, qui se trouvoient presens, avec les abbés, les prêtres & les diacres. Abundius évêque de Come l'un des legats presenta la lettre de saint Leon à Flavien. Elle fut lûë publiquement, & trouvée conforme aux autorités des peres Latins & Grecs, & à la foi catholique. Ainsi Anatolius le premier y donna son consentement & y souscrivit, disant anathême à Eutychés & à Nestorius, à leur dogme & à leurs sectateurs. Tous les assistans, évêques, prêtres, abbés & diacres en firent autant.

Ensuite les quatre legats du pape Abundius & Asterius évêques, Basile & Senateur prêtres, rendirent graces à Dieu de ce consentement, & dirent aussi anathême à Eutychés, & à tous ceux qui suivant son erreur, disoient, qu'il y a eu deux natures avant l'Incarnation, & une seule nature après. Ils dirent aussi anathême à Nestorius & à ses sectateurs. On ordonna dans ce même concile, que les évêques qui auroient souscrit par crainte à la condamnation de Flavien, ne communiqueroient qu'avec leurs églises.

Ep. Pulch. l. p. Conc. Calch. c. 35.

L'Empereur Marcien fit rapporter à C.P. le corps de saint Flavien, qui fut enterré avec hon-

An. 450. honneur dans la basilique des apôtres, avec ses predecesseurs. Il donna aussi un ordre particulier de faire revenir les évêques, qui avoient été exilés, pour avoir maintenu la foi catholique avec saint Flavien : entr'autres Theodoret, comme il paroît par ses lettres de remerciement aux personnes puissantes, qui avoient procuré son rappel, les patrices Anatolius & Vincomale. Il les prie de procurer la celebration d'un concile, où l'empereur & l'imperatrice assistent en personne, pour empêcher le desordre. Il écrit aussi à Abundius legat du pape une lettre, où il témoigne, qu'il a souscrit à la lettre de saint Leon à Flavien, & qu'Ibas d'Edesse & Aquilin de Byblus en ont fait autant.

Ep.138.139

Ap. Bar. an. 450. p. 121

Conc.Calc. p. 1. c.33. L'empereur Marcien incontinent après son élection, écrivit au pape saint Leon, comme au chef de la religion : pour se recommander à ses prieres, & lui proposer en general la celebration d'un concile. L'imperatrice Pulcherie lui manda ce qui s'étoit passé à C.P. la souscription d'Anatolius : la translation du corps de S. Flavien, & le rappel des exilés ; le priant de contribuer de sa part à la convocation d'un concile. Enfin Anatolius de C.P. écrivit lui-même à saint Leon, pour rendre témoignage de sa foi, & lui envoïa trois députés, Casterius prêtre, Patrice, & Asclepiade diacres : qui apporterent les actes du concile de C. P. la relation des legats du pape, de ce qui s'y étoit passé, & les lettres de Marcien & de Pulcherie.

c. 35.

XLIX. Lettre de S. Leon à Marcien, &c.

Ep. 58. 59. 60. al. 38. 39 40.

Le pape saint Leon renvoïa les députés d'Anatolius après la fête de pâque, qui en 451. fut le huitiéme d'Avril ; & les chargea des réponses à toutes ces lettres, écrites en même jour : aux ides d'Avril, sous le consulat d'Adelphius, c'est-à-dire le treiziéme d'Avril 451. Il rend témoigna-

gnage à Pulcherie des services, qu'elle avoit rendus à l'Eglise contre l'heresie de Nestorius, aussi-bien que contre celle d'Eutychés. Il lui recommande Eusebe de Dorylée; qui étoit à Rome, & à qui on avoit donné un successeur: car étant chassé de son siege, & un autre Evêque mis à sa place, il étoit allé trouver le Pape; & pour dissiper la calomnie du Nestorianisme, dont ses ennemis le chargeoient, il fit sa profession de foi en presence des deputés de C. P. declarant qu'il recevoit les decrets des trois conciles generaux de Nicée, de C. P. & d'Ephese. Saint Leon recommande encore à Pulcherie, Julien de Co, qui étoit toûjours à C. P. & les clercs de C. P. qui étoient demeurés fidéles à saint Flavien. Il felicite Anatolius de la pureté de sa foi, & de la paix de l'Eglise de C. P. Quant aux Evêques qui avoient souscrit par foiblesse à la condamnation de S. Flavien, saint Leon approuve ce qui avoit été reglé au concile de C. P. qu'ils fussent reduits par provision à la communion de leurs Eglises; mais, ajoûte-t-il, vous ordonnerez avec la participation de nos legats, que ceux qui condamnent entierement ce qui a été mal fait, soient reçûs à nôtre communion. Quant à ne point reciter à l'autel les noms de Dioscore, de Juvenal & d'Eustathe; vous observerez ce qui ne repugnera point à l'honneur de Flavien, & n'alienera pas de vous les esprits du peuple. Il recommande aussi à Anatolius, Julien de Co, les clercs fidéles à Flavien, & l'Eglise de Dorylée en absence d'Eusebe. Enfin il veut que cette lettre soit rendue publique.

An. 451. Ep. 59

Ep. 60

Tatien, prefet de Rome, rendit à saint Leon une seconde lettre de l'empereur Marcien, du vingt-deuxiéme Novembre de l'année precedente 450. par laquelle il lui témoignoit avoir reçû

Conc. Calc. I. p. c. 14

An. 451. favorablement ses legats, & l'invitoit à venir en Orient, pour y tenir le concile. Que si ce n'est pas vôtre commodité, ajoûtoit-il, faites-le nous sçavoir par vos lettres, afin que nous envoyions les nôtres par tout l'Orient, la Thrace & l'Illyrie, pour convoquer tous les Evêques en un lieu certain, tel qu'il vous plaira; & regler ce qui regarde la paix de l'Eglise & la foi catholique, comme vous avez defini suivant les canons. Saint Leon répondit le vingt-troisiéme d'Avril. Il prie l'Empereur de ne pas permettre que l'on examine le mystere du salut, comme si l'on doutoit de ce que l'on doit croire. Il n'est pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des Evangelistes & des Apôtres, ni d'entendre autrement les divines Ecritures, que nos Peres l'ont appris & enseigné, ni par consequent de remuer encore des questions impies, que le Saint-Esprit a autrefois éteintes, sitôt que le demon les a excitées. Il seroit trop injuste, que quelque peu d'insensés fissent revoquer en doute, si Eutychés a eu des sentimens impies, ou si Dioscore a mal jugé. Il n'est point question quelle foi on doit tenir, mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnoissent leur faute. Il remet à s'expliquer touchant le concile, par les legats qu'il doit envoïer.

ep. 62. al. 42

En effet après le retour des premiers legats, il en envoïa deux autres à C. P. Lucentius Evêque d'Ascoli & Basile prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réünion de ceux qui témoigneroient un sincere repentir de s'être laissés entraîner à la faction de Dioscore, & ne les recevoir qu'avec un judicieux examen, sans toutefois les remettre trop long-tems, ni user de trop de rigueur. Il chargea ses deux legats de trois lettres de même date du septiéme de Juin

ep. 63. al. 43

Juin 451. la premiere à l'Empereur Marcien, la seconde à Pulcherie, la troisiéme à Anatolius. Dans la lettre à l'Empereur, il dit : Quant au concile, vôtre clemence se peut souvenir, que je l'ai demandé moi-même ; mais l'état present des affaires ne permet en aucune façon d'assembler les Evêques de toutes les provinces ; parce que celles dont on doit principalement les appeller, il veut dire celles d'Occident, sont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent quitter leurs Eglises. Remettez-le donc à un tems plus propre, quand par la misericorde de Dieu, la sureté publique sera mieux rétablie. Il prie l'imperatrice Pulcherie de faire transferer Eutychés loin de C. P. dont son monastere étoit trop proche, & d'y mettre à sa place un abbé catholique. Il recommande à Anatolius, de ne rien decider encore touchant les chefs du parti, qui ont presidé au faux concile, quand même ils témoigneroient du repentir ; mais sans refuser leur satisfaction, la reserver à être meurement examinée par le saint Siege ; & cependant ne point reciter leurs noms à l'autel dans l'Eglise de C.P.

An. 451. *Epist. 63 cap. 1. 2*

ep. 64. al. 45 cap. 3.

ep. 65. al. 46 cap. 2.

L. Ravages d'Attila en Gaule. *Jornand. Cassiod. Chr. Prosp. Chr. Marcell. &c.*

Les guerres qui troubloient alors l'empire Romain, & que saint Leon regardoit comme un obstacle au concile, étoient causées principalement par l'invasion des Huns. Aïant autrefois passé les Palus Meotides, ils s'étoient étendus jusques au Danube, & avoient obligé les Empereurs d'Orient à leur païer tribut. Sous Theodose le jeune, ils avoient pillé la Thrace & l'Illyrie, & ensuite l'Achaïe & le reste de la Grece. Enfin leur roi Attila aïant soumis à sa puissance plusieurs autres rois barbares, & assemblé jusques à cinq cent mille hommes, passa cette année 451. de la Pannonie dans la Gaule, sous pretexte de faire la guerre à Theodoric roi

An. 451. des Visigots. Aïant passé le Rhein, il arriva à Mets la veille de Pâques, & y mit le feu; tout le peuple fut égorgé, & les prêtres massacrés jusques au pied des autels: il n'y demeura d'entier, que l'oratoire de saint Etienne. Attila ravagea ensuite Reims, Cambrai, Besançon, Langres, Auxerre.

Greg. Tur. II. hist. c. 6.

Vita S. Genov ap. Boll 3. Jan.

A Paris l'allarme fut si grande, que les habitans songeoient à se retirer dans des places plus fortes, avec leurs femmes & leurs enfans. Mais sainte Genevieve exhorta les femmes à se confier en Dieu, & à s'appliquer avec leurs maris aux jeunes & aux prieres. Plusieurs femmes vertueuses crurent son conseil, & passerent quelques jours à veiller & à prier dans le baptistere. La Sainte exhortoit aussi les maris à ne point transporter leurs biens ailleurs: les assurant que les villes où ils se vouloient refugier seroient maltraitées, & que Paris n'auroit aucun mal. A cette occasion quelques citoïens commencerent à conspirer contre elle, & à tenir des assemblées, où ils deliberoient s'il falloit la lapider ou la noïer dans la riviere. Cependant l'archidiacre d'Auxerre vint à Paris, qui aïant découvert ce complot, leur dit: Gardez-vous bien de prendre une resolution si criminelle. J'ai oüi souvent le saint Evêque Germain louer cette fille & publier ses vertus. En effet les Huns n'approcherent pas de Paris.

Greg. Tur. II. hist. c. 7. Vita S. Aniani ap. Su. 17. Nov. Sidon. VII. ep. 15

Mais Orleans fut assiegé & battu de beliers avec grand effort. Saint Agnan, qui en étoit alors Evêque, voïant la ville menacée par les Huns; alla à Arles trouver le patrice Aëtius, & l'excita à venir au secours; puis il rentra dans la ville, & exhorta son peuple à avoir recours à Dieu. Aëtius vint en effet avec Theodoric roi des Visigots, & ils firent lever le siege, lorsque les ennemis étoient déja dedans & prêts

prêts à piller la ville. Saint Agnan mourut deux ans après. Il étoit natif de Vienne & de noble race; & aïant quitté le monde dès sa jeunesse, il bâtit une cellule hors la ville, où il servit Dieu plusieurs années. Ensuite la reputation de saint Euverte ou Evurtius l'attira à Orleans, où il fut son successeur. Attila se retira dans les plaines de Champagne, où Aëtius avec le secours des Goths & des Francs lui donna une grande bataille: il fut défait & obligé de quitter les Gaules. La ville de Troye exposée dans ces vastes plaines, sans murailles, craignoit l'approche des barbares; mais S. Loup, qui en étoit Evêque, sçut tellement se faire respecter par Attila, que ce barbare l'obligea à venir avec lui jusques au Rhein, pour la conservation de sa personne & de son armée; lui promettant de le renvoïer en sureté, comme il fit, & se recommanda encore à ses prieres.

An. 451.

Greg. II. hist. c. 7.

Vita S. Lupi ap. Sur. 19. Jul.

L. Preliminaires du concile de Calcedoine.

Conc. Calc. p. 1. c. 36. 37

L'Empereur Marcien persista dans la resolution de convoquer incessamment un concile en Orient: les lettres furent adressées à Anatolius & aux autres Evêques des grands sieges, pour se trouver à Nicée en Bithynie, avec le nombre des Evêques de leur dependance, qu'ils jugeroient à propos, dans le premier jour de Septembre. L'Empereur promet de s'y trouver en personne. La date est de C. P. le seiziéme des calendes de Juin, sous le consulat de Marcien, c'est-à-dire le dix-septiéme de Mai 451.

Saint Leon aïant appris cette convocation, choisit deux nouveaux legats, pour envoïer au concile: Pascasin Evêque de Lilibée en Sicile, & Boniface prêtre de l'Eglise Romaine. Celui-ci fut envoïé de Rome, & Pascasin de Sicile, d'où il pouvoit arriver plûtôt à C. P. car le terme du concile étoit court. D'ailleurs cette province étoit la plus paisible de l'Occident, & la

 moins

An. 451. moins exposée aux ravages des barbares. Saint
Epist. 68 Leon commença par envoïer à Pascasin sa lettre à Flavien, avec quelques passages choisis des Peres sur le mystere de l'Incarnation, dont ses premiers legats s'étoient déja servis à C. P. & par la lettre qui accompagnoit ces pieces, en date du vingt-quatriéme Juin 451. il lui mande les nouvelles d'Orient. Sçachez, *dit-il*, que toute l'église de C. P. a donné son consentement, & a anathematisé par ses souscriptions Nestorius & Eutychés avec leurs dogmes. Sçachez aussi, que je viens de recevoir une lettre de l'Evêque de C. P qui porte, que l'Evêque d'Antioche a envoïé des lettres circulaires à tous les Evêques, consentant à ma lettre, & condamnant Nestorius & Eutyches, par une semblable souscription. Enfin saint Leon charge Pascasin de faire calculer par des gens habiles le jour de Pâque de l'année 455. parce qu'il se trouvoit difficulté au calcul de Theophile d'Alexandrie, dont toute l'Eglise usoit alors.

Le prêtre Boniface fut chargé des lettres de la legation, comme celui qui partoit seul de Rome. Elles sont datées du sixiéme des calendes de Juillet, sous le consulat d'Adelphius, c'est-à-dire du vingt sixiéme Juin 451. Il y en
ep. 69 al 49 a deux à l'Empereur Marcien, une à Anatolius,
71. al. 43. 70 une au concile. Saint Leon fait entendre dans
72. al. 47 ses lettres, qu'il eût mieux aimé que le concile eût été differé à un tems plus commode, & qu'il eût été tenu en Italie; que toutefois il se conforme à la volonté de l'Empereur, & qu'encore que le terme soit fort court, il envoïe l'Evêque Pascasin & le prêtre Boniface, pour presider en son nom au concile, avec Lucentius & Basile, qu'il avoit envoïés un peu devant, & Julien de Co, qui étoit parfaitement instruit de toute l'affaire, comme étant depuis long-tems en Orient, & aïant assisté au concile d'Ephese,

Saint

Saint Leon lui écrivit aussi en particulier. Il soutient encore dans ces lettres, qu'il ne faut point disputer sur la foi, qui est certaine; & demande le rétablissement des évêques chassés de leurs sieges, pour avoir soutenu la foi catholique, sans préjudice du premier concile d'Ephese, & de la condamnation de Nestorius. Ce qu'il ajoûte, à cause que les adversaires les plus zelés d'Eutychés étoient accusés de Nestorianisme. An. 451. *Epist.* 71

Dans d'autres lettres à Marcien & à Pulcherie du dix-neuviéme & du vingtiéme de Juillet, il dit, qu'il n'avoit desiré le concile en Italie, qu'afin que tous les Evêques d'Occident pussent s'y trouver. Qu'il est d'avis d'user d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, & qu'il l'a montré par les effets, puisqu'un grand nombre sont été déja reçûs: que les chefs du parti, quoique notés, sont encore dans leurs sieges jusqu'au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrez que tout nôtre but est, d'éteindre l'heresie que nous detestons, & de procurer la conversion des heretiques. *ep.* 74. 75. *al.* 50. 51. *Epist.* 75

Les Evêques s'étant assemblés à Nicée suivant l'ordre de l'Empereur, ce Prince leur écrivit une premiere fois, pour les prier de l'attendre. Quelque tems après, ils lui firent sçavoir, que plusieurs étoient incommodés d'un si long sejour, tant par maladies qu'autrement. Il leur répondit: Les legats du pape Leon jugent ma presence si necessaire au concile, qu'ils ne veulent point s'y trouver en mon absence. C'est pourquoi je vous prie de passer à Calcedoine, parce qu'il me sera plus facile d'y venir de C. P. où la necessité des affaires publiques me retient. Les Evêques lui envoïerent de Nicée Atticus Archidiacre de C. P. pour lui representer, que Calcedoine en étant si proche, ils craignoient que quelques partisans d'Eutychés ne voulussent *Conc. Calc.* *I. p. c.* 58 *c.* 41

An. 451. c. 42. y exciter du trouble. L'Empereur leur écrivit une troisiéme fois de ne rien craindre, & de venir incessamment à Calcedoine, de peur de retarder la tenue du concile, attendu que les affaires d'Illyrie ne lui permettoient pas de s'éloigner. C'étoit les mouvemens des Huns, qui après leur défaite des Gaules avoient voulu rentrer en Illyrie; mais l'Empereur les en empêcha.

L. 5. C. de his qui ad eccles. conf. Au reste, il avoit donné des ordres contre les seditieux, qui voudroient troubler le concile. Premierement, par une loi datée de cette année le troisiéme des ides, c'est-à-dire le treiziéme de Juillet, portant défense d'exciter du tumulte dans les Eglises, par des acclamations, ou par un concours affecté; & generalement de faire des assemblées & des conventicules à C.P. ou ailleurs, sous peine du dernier supplice contre les seditieux. Conc. Calc. p. 1. c. 39 L'imperatrice Pulcherie écrivit aussi à Strategius consulaire de Bithynie, depuis que les Evêques furent assemblés à Nicée, lui ordonnant d'en chasser tous les clercs, les moines & les laïques, qui y étoient venus pour exciter du tumulte, sans y avoir été appellés, ni avoir la permission de leurs Evêques.

LIVRE VINT-HUITIEME.

I. Ouverture du concile de Calcedoine.

LEs Evêques aïant passé de Nicée à Calcedoine, & les grands officiers de l'Empereur s'y étant aussi rendus de C. P. le concile s'assembla dans l'Eglise de sainte Euphemie martyre, située hors de la ville au bord de la mer, à deux stades seulement du Bosphore, c'est-à dire à deux cent cinquante pas. Le terrain étoit en pente douce, on y montoit insensiblement, & la vûë en étoit délicieuse. Au dessous, de belles prairies, de belles moissons, des arbres de toutes sortes : au dessus, des montagnes revêtues de bois : la mer calme en quelques endroits, en d'autres agitée: en face, la ville de C. P. qui seule étoit un spectacle magnifique.

Evagr. II. cap 3.

D'abord on entroit dans une grande cour, ornée de colomnes de tous côtés, c'est-à-dire un peristyle : ensuite dans la basilique, presque aussi grande & de même ornée de colomnes. De-là on entroit dans un dôme soutenu de colomnes, avec une tribune, qui regnoit tout au tour, & d'où l'on pouvoit prier & entendre l'office : sous ce dôme à l'Orient, étoit le tombeau de la Sainte, dont les reliques étoient dans une chasse d'argent. On y sentoit continuellement une odeur excellente, on tenoit qu'il s'y faisoit beaucoup de miracles: & quelquefois l'Evêque de C. P. y venoit avec l'Empereur, les magistrats & tout le peuple. Alors l'Evêque entroit dans le sanctuaire, & par une petite ouverture, qui étoit au côté gauche du sepulchre, il y faisoit entrer une verge de fer avec une éponge, qu'il retiroit pleine de sang, & le distribuoit à tout le peuple, ensorte que l'on en portoit des gou-

An. 451. 8. Octobr. tes par tout le monde. Prés le tombeau de la Sainte, étoit une peinture sur une toile, où toutes les circonstances de son martyre étoient representées par un excellent peintre ; & dont saint Astere d'Amasée nous a conservé la description. Telle étoit l'Eglise de sainte Euphemie prés de Calcedoine.

Le concile s'y assembla pour la premiere fois le huitiéme des ides d'Octobre, sous le consulat de Marcien, indiction quatriéme ; c'est-à dire le huitiéme jour d'Octobre 451. Il y avoit dix-neuf des premiers officiers de l'empire ; sçavoir Anatolius maitre de la milice, qui avoit été consul en 440. Pallade préfet du prétoire, Tatien préfet de C. P. Vincomale maître des offices, Sporatius comte des domestiques, ou capitaine des gardes, qui fut consul l'année suivante 452. & plusieurs autres, qui avoient exercé les plus grandes charges, & n'étoient plus que senateurs. Les Evêques nommés dans les actes, sont au nombre de trois cent soixante, dont les premiers sont les legats du Pape Pascasin & Lucentius, avec le prêtre Boniface : ensuite Anatolius Evêque de C. P. Dioscore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche, & Juvenal de Jerusalem. L'ordre de la séance étoit tel. Les magistrats & les senateurs étoient au milieu devant la balustrade de l'autel ; à leur gauche les legats du Pape, puis Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Thalassius de Cesarée, Etienne d'Ephese, & les autres Evêques des dioceses d'Orient, de Pont, d'Asie & de Thrace. A la droite, étoient assis Dioscore d'Alexandrie, Juvenal de Jerusalem, Quintillus d'Heraclée en Macedoine, tenant la place d'Anastase de Thessalonique, Pierre de Corinthe, & les autres Evêques des dioceses d'Egypte & de l'Illyrie, avec ceux de Palestine : ainsi tout le parti de Dioscore étoit de ce côté, qui étoit le moins honorable : l'Evangile étoit au milieu.

Act. 1. pag. 94.

L'Evê-

L'Evêque Pascasin legat du Pape parla le premier, & s'adressant aux magistrats, il dit : Nous avons des ordres du bienheureux Evêque de Rome, chef de toutes les Eglises, portant que Dioscore ne doit point s'asseoir dans le concile : donc s'il plait à vôtre grandeur, qu'il sorte, ou nous sortons. Pascasin parla ainsi en latin, & son discours fut expliqué en grec, par Beronicien secretaire du consistoire de l'Empereur. Les magistrats & les senateurs dirent : Quelle plainte particuliere y a-t-il, contre le reverendissime Evêque Dioscore? Lucentius l'autre Evêque legat dit : Il doit rendre raison de son jugement : car il a usurpé l'autorité de juge, & osé tenir un concile, sans l'autorité du saint Siege, ce qui ne s'est jamais fait, & n'est pas permis. Pascasin ajoûta : Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du Pape, ni aux canons de l'Eglise. Dioscore quitta donc sa place par ordre des magistrats, & s'assit au milieu de l'assemblée.

An. 451. II. Dioscore accusé.

Alors Eusebe Evêque de Dorylée s'avança au milieu, & dit : Je vous conjure par la vie des maîtres du monde, faites lire ma requête. J'ai été maltraité par Dioscore, la foi a été blessée, l'Evêque Flavien a été tué, il nous a deposés ensemble injustement : faites lire ma requête. Les magistrats l'ordonnerent, & firent asseoir Eusebe au milieu avec Dioscore. Le secretaire Beronicien lût la requête adressée à l'Empereur Marcien par Eusebe, tant pour lui, que pour la foi catholique, & pour la memoire de Flavien. Elle chargeoit Dioscore d'avoir violé la foi, pour établir l'heresie d'Eutychés, & d'avoir condamné Eusebe injustement ; & pour le faire voir, il demandoit la lecture des actes du faux concile d'Ephese. Les magistrats aïant ordonné à Dioscore de se défendre, il demanda *pag. 98. D.*

An. 451. da aussi la lecture des actes ; mais quand les magistrats l'eurent ordonnée, il changea d'avis, & demanda que l'on traitât premierement la question de la foi. Les magistrats dirent : Il faut auparavant, que vous répondiez à l'accusation. Soufrez donc que l'on fasse la lecture des actes, que vous avez demandée vous-même. Constantin secretaire du consistoire commença la lecture par la lettre de Theodose le jeune à Dioscore, pour la convocation du concile d'Ephese. Comme elle portoit nommément défense à Theodoret d'y assister ; les magistrats dirent : Que le reverendissime Evêque Theodoret entre aussi, pour avoir part au concile ; puisque le très-saint Archevêque Leon l'a rétabli dans l'épiscopat, & que le très-pieux Empereur a ordonné, qu'il assisteroit au saint concile.

pag. 99. Sup. liv. XXVII. nu. 34.

pag 102. B.

III. Theodoret admis au concile.

Theodoret entra donc ; mais si-tôt qu'il parut, les Evêques d'Egypte, d'Illyrie & de Palestine, s'écrierent : Misericorde ; la foi est perdue ; les canons le chassent ; mettez-le dehors. Les Evêques d'Orient, de Pont, d'Asie & de Thrace s'écrierent, au contraire : Nous avons souscrit en blanc ; on nous a fait souscrire à coups de bâton : chassez les Manichéens ; chassez les ennemis de Flavien ; chassez les ennemis de la foi. Dioscore dit : Pourquoi chasse-t-on Cyrille, que celui-ci a anathematisé ? Il vouloit dire, qu'en recevant Theodoret, on condamnoit la memoire de saint Cyrille. Les Orientaux & ceux de leur côté s'écrierent : Chassez le meurtrier Dioscore, qui ne sçait les actions de Dioscore ? Les Egyptiens crierent : L'Imperatrice a chassé Nestorius : longues années à la princesse orthodoxe : le concile ne reçoit point Theodoret ; voulant dire, qu'il étoit Nestorien.

Theodoret s'avança au milieu, & dit : J'ai

ai presenté requête à l'Empereur : j'ai exposé les cruautés que j'ai souffertes : je demande qu'on l'examine. Les magistrats dirent : L'Evêque Theodoret aïant reçû son rang de l'Archevêque de Rome, est entré maintenant en qualité d'accusateur : souffrez donc, pour ne pas faire de confusion, que l'on acheve ce qui a été commencé. La presence de Theodoret ne portera préjudice à personne : tous les droits, que vous pourriez avoir contre lui, & lui contre vous, seront conservés ; vû principalement, que l'Evêque d'Antioche rend témoignage, qu'il est orthodoxe. Ils firent donc asseoir Theodoret au milieu, comme Eusebe de Dorylée. An. 451. 8. Octob.

Alors les Orientaux s'écrierent : Il en est digne : Les Egyptiens crierent : Ne le nommez pas Evêque ; il n'est pas Evêque : chassez l'ennemi de Dieu ; chassez le Juif. Les Orientaux crierent : L'orthodoxe dans le concile : chassez les seditieux, chassez les meurtriers. Ils continuerent quelque tems à crier ainsi de part & d'autre : enfin les magistrats dirent : Ces cris populaires ne conviennent point à des Evêques, & ne servent de rien aux parties : souffrez donc que l'on fasse la lecture de tout. Les Egyptiens crierent : Chassez ce seul homme, & nous écoutons tous ; nous crions pour la foi catholique. Les magistrats dirent : Ecoutez plûtôt, & permettez qu'on lise tout par ordre. pag. 102.

IV. Plaintes contre Dioscore. pag. 111.

Les secretaires Constantin & Beronicien continuerent de lire les lettres, concernant la convocation du concile d'Ephese, & Beronicien aïant dit, que l'Empereur Theodose avoit écrit à Juvenal de Jerusalem, comme à Dioscore d'Alexandrie, Dioscore dit : Vous voïez, que ce n'est pas à moi seul, que l'Empereur a commis ce jugement ; il a donné aussi à l'Evêque Ju-

An. 451. Juvenal, & à l'Evêque Thalassius l'autorité dans le concile. Nous avons jugé ce qui est jugé, & tout le concile l'a approuvé de vive voix & par écrit. On en a fait le rapport à l'Empereur Theodose d'heureuse memoire; & il l'a confirmé par une loi generale.

Alors les Orientaux s'écriérent: *Personne n'y a consenti: on nous a forcés; on nous a frappés. Nous avons souscrit un papier blanc. On nous a menacés d'exil; des soldats nous ont pressés avec des bâtons & des épées: Quel concile, avec des épées & des bâtons? Dioscore avoit pris exprés des soldats. Chassez le meurtrier. Les soldats ont déposé Flavien. Les Egyptiens crierent: Ils ont souscrit les premiers. Pourquoi laisse-t-on crier des clercs? Mettez dehors les gens inutiles; que ceux qui ont souscrit s'avancent. Nous avons souscrit aprés vous.

Etienne Evêque d'Ephese dit: Quand j'eus reçû à ma communion l'Evêque Eusebe & quelques autres, comme Elpide, Euloge: les soldats & les moines d'Eutychés vinrent à l'évêché au nombre d'environ trois cens personnes, & me vouloient tuer, en disant: Vous avez reçû les ennemis de l'Empereur, vous étes son ennemi. Je leur dis: J'exerce l'hospitalité: je ne prens point de part à l'affaire; je n'ai pû refuser la communion à ceux qui n'en sont point exclus. Ainsi tout s'est passé par force & par violence. Les magistrats dirent: Dioscore vous a-t-il fait violence? Etienne Evêque d'Ephese

pag. 114. répondit: On ne m'a pas laissé sortir de l'Eglise, que je n'eusse souscrit à la sentence de Dioscore, de Juvenal, de Thalassius & des autres Evêques, à qui les lettres de l'Empereur étoient adressées.

Thalassius Evêque de Cesarée dit: Il est vrai que j'ai été compris dans la lettre de l'Empereur,

reur, je ne sçai comment: toutefois quand on a fait quelque chose, j'ai voulu l'empêcher & faire surseoir: j'en ai des témoins. Theodore Evêque de Claudiopolis en Isaurie dit: Dioscore, Juvenal, & tous ceux qui ont souscrit les premiers, qui avoient commission de l'Empereur, pour décider de la foi, après avoir malicieusement concerté entr'eux, nous ont engagés à juger, nous qui étions assis simplement, sans connoissance de l'affaire. On lisoit les actes: on louoit Flavien d'heureuse memoire, nous ne disions mot, trouvant que la chose alloit bien. Après cela, pour nous épouvanter, ils s'écrierent: Coupés en deux ceux qui parlent de deux natures; divisés ceux qui divisent, ôtés, chassés, nous taxant de Nestorianisme. Chacun de nous craignit d'être chassé comme heretique, & de perdre ceux qu'il avoit baptisés. Ne falloit-il pas nous taire? Ils firent encore autre chose. L'Empereur avoit ordonné le concile, pour juger premierement l'affaire de Flavien: Ces gens-ci, s'étant assemblés plusieurs fois sans rien souscrire, ni écrire leurs resolutions, ni les avoir lûes à personne, sans que personne en sçût rien; nous presenterent des papiers blancs, je dis, Dioscore & Juvenal, accompagnés d'une foule de gens inconnus, qui troubloient le concile par leurs cris & leur tumulte. Nous étions en tout cent trente-cinq. Il y en eut quarante-deux que l'on fit taire; les autres étoient Dioscore, Juvenal & cette multitude. Nous étions quinze de reste; que pouvions-nous faire? Ils se sont joués de nôtre sang, ces heretiques. Ils crioient tous d'une voix; ils nous épouvantoient, nous traitant d'heretiques; & nous ont chassés comme tels.

Les Orientaux s'écrierent: Nous disons tous la même chose. Les Egyptiens s'écrierent: Un Chré-

An. 451. Chrétien ne craint personne, qu'on apporte du feu, & nous le verrons. Il n'y auroit point eu de martyrs, s'ils avoient craints les hommes. Dioscore dit: Puisqu'ils soutiennent qu'ils n'ont pas sçu ce qui avoit été jugé, & qu'ils ont souscrit à un papier blanc: premierement ils ne devoient pas souscrire, sans être bien informés de ce qu'avoit fait le concile, puis qu'il s'agissoit de la foi; mais qui a dressé leurs declarations? ordonnez-leur, je

pag. 115. vous prie, de le dire. Les magistrats aïant ordonné de continuer la lecture des actes, le secretaire Constantin commença de lire ceux du concile d'Ephese, sur l'exemplaire fourni par Aëtius archidiacre de C. P.

Comme il nomma Jules legat du Pape, les Orientaux s'ecrierent; on l'a chassé, on n'a point reçû le nom de Leon. Ensuite sous le nom de Flavien, ils s'écrierent: Flavien est entré, comme condamné. C'est une oppression manifeste. Pourquoi Flavien n'a-t-il pas pris sa place? pourquoi ont-ils mis l'Evêque de C. P. le cinquiéme? Le legat Pascasin dit: Vous voïez, graces à Dieu, que nous mettons le Seigneur Anatolius le premier; & ils ont mis au cinquiéme rang le bienheureux Flavien. Diogene, Evêque de Cizyque, dit: C'est que vous sçavez les canons. Les Egyptiens s'écrierent: De grace, mettez dehors les gens inutiles: l'Empereur a appellé les Evêques: les Evêques font le concile: pourquoi laisse-t-on crier des gens inutiles? Theodore de Claudiopolis dit: Les notaires de Dioscore crient. Dioscore dit: je n'ai que deux notaires, deux hommes font-ils du tumulte?

V. Autres plaintes. pag. 122.

On vint à l'endroit des actes, où il étoit dit, que les legats du Pape saint Leon presenterent sa lettre au concile d'Ephese, & que Dioscore ordonna de la recevoir; mais qu'aussi-tôt le prê-

tre

tre Jean promoteur du concile proposa de lire une lettre de l'Empereur, & que Juvenal l'ordonna. Comme on lisoit cet endroit à Calcedoine; Aëtius archidiacre de C.P. dit: La lettre du très-saint archevêque Leon n'a été ni lûe, ni reçûe. Les Orientaux s'écrierent: On ne nous l'a point lûe, on l'eût inserée aux actes. Eusebe de Dorylée dit, parlant de Dioscore: il a retenu la lettre synodale, sans la faire. L'archidiacre Aétius ajoûta: Il a juré sept fois devant tout le monde de la faire lire, & il s'est parjuré. Theodore de Claudiopolis dit: Nous sçavons tous qu'il a juré, & nous declarons tous que la lettre n'a point été lûe. An. 451. Sup. XXVII. n. 38. p. 123.

Les magistrats dirent: Les Evêques à qui l'Empereur avoit donné autorité en cette affaire, doivent dire pourquoi la lettre du tres-saint archevêque Leon n'a point été lûe, vû principalement qu'il avoit été ainsi ordonné. Dioscore dit: les actes font voir, que j'ai ordonné deux fois d'en faire la lecture. Les magistrats dirent: Pourquoi donc ne l'a-t on pas fait? Dioscore dit: Qu'on le demande aux autres commissaires. Les magistrats dirent, Dites clairement, qui vous voulez qu'on interroge? Juvenal & Thalassius, dit Dioscore. Répondez le premier, dirent les magistrats: on les interrogera ensuite. Dioscore répondit: Je l'ai déja dit: j'ai ordonné deux fois cette lecture. Eusebe de Dorylée dit: Il ment. Les magistrats interrogerent Juvenal, qui répondit: Jean prêtre & primicier des notaires dit aussi-tôt, qu'il avoit entre les mains une lettre de l'Empereur, & je répondis qu'on la lût. Les magistrats dirent: Après donc la lettre de l'Empereur, a-t-on aussi lû celle de l'archevêque Leon? Juvenal dit: Ni le primicier das notaires, ni personne n'a plus dit, qu'il eût en main la lettre de l'archevêque

An. 451. vêque de Rome. Les magiſtrats interrogerent auſſi Thalaſſius, qui dit : Je ne ſçai qu'une choſe ; c'eſt que que je ne l'ai pas empêché, & que je n'avois pas aſſez d'autorité, pour ordonner ſeul cette lecture.

Sur un autre endroit des actes les Orientaux s'écrierent : Nous n'avons point dit cela. Theodore de Claudiopolis dit, parlant de Dioſcore : Qu'il faſſe venir ſes notaires ; car il a chaſſé tous les autres, & a fait écrire par les ſiens. Les magiſtrats dirent : De quelle main ſont écrits les actes ? Dioſcore dit : Chacun a fait écrire par ſes notaires, les miens pour moi, ceux de Juvenal pour lui, ceux de Thalaſſius pour lui ; il y avoit des notaires de pluſieurs autres Evêques, qui écrivoient. Juvenal dit : J'avois un notaire, qui écrivoit avec les autres. Thalaſſius dit : J'en avois auſſi un. Dioſcore dit : Vous voïez que les miens n'étoient pas ſeuls. Euſebe de Dorylée dit : Je demande qu'Etienne Evêque d'Epheſe ſoit interrogé, comment ſes notaires ont été traités par ceux de Dioſcore. Etienne interrogé par les magiſtrats, dit : Mes notaires écrivoient : ſçavoir, Julien, maintenant Evêque de Lebede, & Criſpin diacre. Les notaires de Dioſcore vinrent, effacerent leurs tables, & penſerent leur rompre les doigts, en leur voulant arracher leurs écritoires. Je n'ai point eu de copie des actes, & je ne ſçai ce qu'ils ſont devenus. De plus, le même jour que l'on fit l'examen, nous ſouſcrivîmes un papier, & les Evêques qui n'avoient pas ſouſcrit, ſouſcrivirent le lendemain ſur ma parole : Euſebe demanda qu'Etienne declarât ſur quel papier ils avoient ſouſcrit. Etienne dit : ſur un papier blanc : car à la même heure que la condamnation fut faite, on fit auſſi la ſouſcription. Acace Evêque d'Ariarathie ajoûta : Nous avons ſouſcrit

p. 127. E.

p. 130.

ſcrit un papier blanc forcés & violentés, & après avoir ſouffert mille maux. On nous retint juſqu'au ſoir enfermés dans l'Egliſe. Malades que nous étions, on ne nous laiſſoit pas reſpirer: on fit venir des moines & des ſoldats avec des bâtons & des épées. An. 451.

XII. Erreur d'Eutychés.

Sur la confeſſion de foi d'Eutychés, inſeróe dans le concile d'Epheſe, il y eut pluſieurs interruptions, entr'autres celle-ci. Eutychés anathematiſoit tous les heretiques, qui diſoient que la chair de JESUS-CHRIST étoit deſcendue du ciel. Sur quoi Euſebe de Dorylée dit: Il a bien évité de dire, qu'elle eſt venue du ciel; mais il n'a pas ajoûté d'où elle eſt venue. Diogene de Cyzique dit: Par vôtre grandeur nous l'avons interpelle en diſant: Seigneur Eutychés, d'où vient-elle donc? dites; & il n'a pas voulu répondre. Baſile de Seleucie dit: Nous l'avons interpellé de dire la maniere de l'Incarnation; ſi le Verbe eſt devenu homme par une chair qu'il ait priſe; & ils nous dirent de ne pas rechercher cela, & ne reçûrent point nôtre ſommation. Dioſcore dit: Si Eutychés a d'autres ſentimens, que ceux de l'Egliſe, il eſt digne du feu. Je ne me ſoucie que de la foi catholique, & non d'aucun homme; je ne regarde que Dieu & mon ame. Baſile de Seleucie ajoûta enſuite: Eutychés intérrogé par l'Evêque Euſebe, s'il reconnoiſſoit deux natures en JESUS-CHRIST; dit: qu'il reconnoiſſoit deux natures avant l'union, mais une ſeule après l'union. Alors je lui dis: Si vous n'admettez aprés l'union deux natures, ni ſeparées, ni confuſes, vous admettez confuſion & mélange. Mais ſi au lieu de dire ſimplement une nature, vous ajoûtez incarnée & humaniée; vous penſez comme ſaint Cyrille, & vous dites la même choſe que nous, car il eſt clair, que ſa divinité, qu'il tient de ſon

p. 138.

p. 139. B.

An. 451. ſon pere, eſt autre choſe que ſon humanité qu'il tient de ſa mere.

Les magiſtrats dirent : Après avoir ſoutenu une doctrine ſi orthodoxe, pourquoi avez-vous ſouſcrit à la dépoſition de Flavien ? Baſile de Seleucie répondit : J'étois livré au jugement de cent vingt ou trente Evêques ; il a bien fallu ſuivre leur deciſion. Et comme Dioſcore lui faiſoit des reproches, il ajoûta : Si c'eût été devant des magiſtrats, j'aurois ſouffert le martyre ; mais un fils jugé par ſon pere, n'a point de défenſe. Les Orientaux & les Evêques de
p. 142. leur côté s'écrierent : nous avons tous failli, nous demandons tous pardon ; ce qu'ils repeterent trois fois.

p. 146. Euſebe de Dorylée ſe plaignit enſuite, qu'on ne l'avoit point fait entrer au concile d'Epheſe, quoique Flavien l'eût demandé. Les magiſtrats en demanderent la raiſon. Dioſcore & Juvenal s'excuſerent ſur le Comte Elpide, qui l'avoit empêché par ordre de l'Empereur. Les magiſtrats dirent : Ce n'eſt pas là une excuſe, quand il s'agit de la foi. Dioſcore dit : Puiſque vous m'accuſez d'avoir violé les canons ; comment les a-t-on obſervés maintenant en faiſant entrer Theodoret ? Les magiſtrats dirent : L'Evêque Theodoret eſt entré comme accuſateur, vous l'avez oüi de ſa bouche. Pourquoi donc, dit Dioſcore, eſt-il aſſis au rang d'Evêque ? Les magiſtrats dirent : L'Evêque Euſebe & l'Evêque Theodoret ſont aſſis au rang d'accuſateurs, comme vous êtes aſſis
p. 150. E. au rang d'accuſé. Qu'on liſe le reſte. On lût les actes du concile de C. P. ſous Flavien, inſerés en celui d'Epheſe.

VII. Doctrine de ſaint Cyrille.

Quand on vint à la lecture de la lettre de ſaint Cyrille à Jean d'Antioche, les Evêques d'Illyrie s'écrierent : Nous croïons comme Cyrille. La memoire de Cyrille eſt éternelle. Theodoret dit :

dit : Anathême à qui reconnoît deux fils. Nous n'en adorons qu'un, Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST le Fils unique. Tous les Evêques s'écrierent : Nous croïons comme Cyrille ; anathême à qui ne croit pas ainsi. Les Orientaux s'écrierent : Flavien croïoit ainsi : c'est ce qu'il a défendu, c'est pour cela qu'il a été deposé. Eusebe a deposé Nestorius. Dioscore a blessé la foi. Ils vouloient dire qu'Eusebe avoit été le premier accusateur de Nestorius. Les Egyptiens crierent. Dieu a deposé Nestorius. Les Orientaux crierent : Leon croit ainsi ; Anatolius croit ainsi. Les Egyptiens crierent : Nous croïons tous ainsi. Et après plusieurs acclamations semblables de part & d'autre, les magistrats dirent : Et comment donc avez-vous reçû Eutychés qui disoit le contraire, & deposé Flavien & Eusebe, qui soûtenoient cette verité : Dioscore dit : Les actes le feront voir.

An. 451. p. 171. B.

p. 174

On lût la remontrance d'Eustathe Evêque de Beryte, qui pour montrer, que saint Cyrille s'étoit expliqué lui-même dans d'autres écrits, cita les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone, & à Successus de Diocesarée en Isaurie, où il dit qu'en JESUS-CHRIST il n'y a qu'une nature du Verbe incarnée. A cette lecture, les Evêques Orientaux s'écrierent : C'est ce que dit Eutychés, c'est ce que dit Dioscore. Voulant dire qu'Eutychés & Dioscore attribuoient leurs erreurs à saint Cyrille. Dioscore dit : Nous ne disons ni confusion, ni division, ni anathême à qui dit confusion, ou changement, changement, ou melange. Les magistrats dirent : Que le saint Concile dise, si la remontrance d'Eustathe s'accorde aux lettres canoniques de Cyrille.

Mais avant que le concile répondit, Eustathe s'avança dans le milieu, & jettant un livre, dit : Si

An. 451. Si j'ai mal dit, voilà le livre de Cyrille; qu'on l'anathematise & moi aussi. Les Egyptiens s'écrierent : Eustathe a bien dit : il est orthodoxe. Eustathe recita par cœur ce passage de saint Cyrille : Il ne faut donc pas entendre deux natures ; mais une nature du Verbe incarnée. Puis il ajoûta : Anathême à qui dit une nature, pour nier que la chair de JESUS-CHRIST nous soit consubstancielle ; & anathême à qui dit deux natures, pour diviser le Fils de Dieu. Je veux aussi parler pour le bienheureux Flavien : Il prit ces paroles toutes seules, & les presenta à l'Empereur. Faites lire l'écrit de sa main, afin que tout le concile voïe qu'on a eu raison de le recevoir. Les magistrats dirent : Pourquoi donc avez-vous deposé Flavien ? Eustathe répondit : J'ai failli.

p. 175.

VIII. Flavien justifie.

On lût la declaration que Flavien avoit faite dans le concile de C. P. de sa foi touchant l'Incarnation. Sur quoi les magistrats dirent : Que disent les Evêques du present concile ? Flavien exposant ainsi la foi, conservoit-il la religion catholique, ou se trompoit-il ? Le legat Pascasin dit : Il a exposé la foi purement & entierement ; & cette exposition s'accorde à la lettre de l'Evêque de Rome. Anatolius de C. P. en dit autant ; puis Lucentius, l'autre Evêque legat ; puis Maxime d'Antioche, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Eustathe de Beryte ; tous declarerent la doctrine de Flavien orthodoxe & conforme à celle de saint Cyrille. Alors les Orientaux s'écrierent : Le martyr Flavien a bien expliqué la foi. Dioscore dit : Qu'on lise le reste de ses paroles, & alors je répondrai. On verra qu'il se contredit, & qu'il dit deux natures après l'union. Juvenal de Jerusalem dit : Flavien a parlé conformément à Cyrille. Nous demandons qu'on lise le reste, pour voir plus claire-

p. 170.

clairement sa pensée: Les Evêques de Palestine dirent de même. Alors Juvenal se leva avec eux, & passa de l'autre côté; declarant ainsi, qu'il abandonnoit le parti de Dioscore. Les Orientaux s'écrierent: Dieu vous a bien amené Evêque orthodoxe: soiez le bien venu. An. 451.

Pierre Evêque de Corinthe dit: Je n'ai pas assisté au concile d'Ephese: car je n'étois pas encore ordonné Evêque; mais par ce qu'on vient de lire, je trouve la doctrine de Flavien conforme à celle de Cyrille. Ensuite il se leva, & passa du côté des Orientaux, qui s'écrierent: Pierre croit comme Pierre: vous êtes bien venu Evêque orthodoxe. Irenée Evêque de Naupacte avec les Evêques d'Hellade, Quintillus Sozon, & les autres Evêques de Macedoine & de Crete, & plusieurs autres Evêques, entre lesquels il y avoit même des Egyptiens, se declarerent pour la memoire de Flavien; & passerent du côté des Orientaux. Dioscore se voïant ainsi abandonné, dit: Il est clair que Flavien a été deposé, pour avoir soûtenu deux natures aprés l'union. J'ai des passages des peres, d'Athanase, de Gregoire, de Cyrille; qui disent qu'il ne faut pas dire aprés l'union deux natures, mais une nature incarnée du Verbe. On me chasse avec les peres.

p. 179

p. 182.

IX. Violences de Dioscore.

Sup. 27. n. 33.

Conc. Calc. p. 233

p. 249. E.

p. 252

On continua de lire les actes du concile de C. P. & ceux de la revision faite à la poursuite d'Eutychés; puis on continua les actes du faux concile d'Ephese, où ceux de C. P. étoient inserés. On y lût la declaration de Basile de Seleucie, contre ceux qui aprés l'union admettent deux natures; où il se retractoit de ce qu'il les avoit admises au concile de C. P. Comme on lisoit ces paroles à Calcedoine, il dit: Je ne veux point d'autres témoins. J'ai prié l'Evêque Jean de faire corriger ma declaration, par la crain-

An. 451. crainte que j'ai euë de vous, reverendissime Dioscore; car vous nous fites alors une grande violence. Des soldats entrerent en courant dans l'Eglise avec des armes, les moines avec Barsumas, les parabolans & beaucoup d'autres. Qu'on prenne à serment tous les Evêques; qu'on interroge Auxone l'Egyptien; qu'on interroge Athanase, s'ils ne vous disoient pas: Non, Seigneur, n'abolissez pas la créance de toute la terre. Dioscore dit: Moi, je vous ai forcé? Basile répondit: Oüi, vous nous avez forcé à cette abomination, par les menaces de cette grande multitude, après la deposition du bienheureux Flavien. Jugez de quelle violence il usoit alors, étant maitres des affaires; puisque maintenant il trouble tout le concile; quoiqu'il ne lui reste que six personnes? Je demande que tous les metropolitains de Lycaonie, de Phrigie, de Perge, & les autres declarent sur les saints Evangiles s'il n'est pas vrai qu'après la deposition de Flavien comme nous étions tous consternés & n'osions ouvrir la bouche, que quelques-uns même s'enfuïoient, il se dressa sur ses pieds & dit: Voïez-vous si quelqu'un ne veut pas souscrire, il a affaire à moi. Qu'on prenne à serment Eusebe, s'il n'a pas couru hazard d'être deposé, aïant un peu differé de parler.

Onesiphore Evêque d'Icone dit: Après ce qui vient d'être lû, on lût un canon, portant que personne ne fit plus aucune question touchant la foi, sous peine de deposition ou d'excommunication. Je dis aux Evêques qui étoient assis auprès de moi: On ne lit ce canon, que pour deposer Flavien. Epiphane de Perge me dit: A Dieu ne plaise, s'il y a quelque chagrin, il tombera sur Eusebe. Après la lecture du canon,
p. 253 Dioscore dit aussi-tôt: Faites venir les notaires. On apporta la condamnation de Flavien & on la lût. Je me levai prenant avec moi d'autres Evê-

Evêques, & j'embrassai ses genoux, en disant: Non, je vous conjure; il n'a point merité d'être déposé. Dioscore se leva de son siege; & étant débout sur le marchepied, il dit: Vous vous revoltez contre moi? ça les comtes. Ainsi nous souscrivimes par force. An. 451.

Dioscore dit: il ment; j'en demanda justice; donnez des témoins. Et comme Marien évêque de Synnade se leva; Dioscore lui dit: Ai-je dit en menaçant; Faites venir les comtes? Marien dit: Comme il alloit prononcer, je me levai avec Onesiphore & Nunnechius de Laodicée & d'autres; Nous lui tenions les pieds en disant: vous avez aussi des prêtres, il ne faut pas déposer l'évêque pour un prêtre. Alors il dit: Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre chose. La multitude survint. Nous demeurions attachés à ses genoux, le supliant. Il lâcha cette parole: Où sont les comtes? les comtes entrerent, & amenerent le proconsul avec des chaînés & une grande multitude. Alors chacun de nous souscrivit; Dioscore dit: Il n'y avoit pas pour dix, vingt, trente ou cent personnes; je produirai des témoins pour montrer qu'il n'y a pas un mot de vrai en ce qu'il vient de dire. Mais vôtre grandeur est fatiguée; faites remettre s'il vous plaît.

Les magistrats, sans avoir égard à cette remontrance interessée de Dioscore, firent continuer la lecture, pendant laquelle on fut obligé d'allumer des flambeaux; ce qui montre qu'il étoit environ six heures du soir; car à Calcedoine le huitiéme jour d'Octobre le soleil se couche à cinq heures trente-huit minutes. Quand on vint à la condamnation de Flavien, les Orientaux s'écrierent: Anathême à Dioscore. Il l'a déposé alors, qu'il le soit maintenant lui-même. Seigneur vengez-vous. Longues années à

p. 300. E.

p. 305. B.

An. 451. p. 321. E. à Leon; longues années au patriarche. Aprés la lecture de tous les actes du concile d'Ephese & des souscriptions, les magistrats dirent: On examinera la foi plus amplement dans la prochaine assemblée. Mais puisque par la lecture des actes & la confession de quelques-uns des chefs du concile, il paroît que Flavien de sainte memoire, & le très-pieux évêque Eusebe ont été injustement condamnés; nous estimons juste sous le bon plaisir de Dieu & de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Eustathe de Berythe, & Basile de Seleucie, qui presidoient au concile, subissent la même peine, & soient privés par le saint concile de la dignité épiscopale selon les canons. A la charge que tout ce qui s'est passé, sera rapporté à l'empereur. Les Orientaux s'écrierent: Ce jugement est juste. Les Illyriens dirent: Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon. Les magistrats avertirent tous les évêques de dresser leur confession de foi par écrit en toute liberté. Ainsi finit la premiere action ou session du concile de Calcedoine.

X. Seconde action. p. 325 pag. 337.

La seconde fut tenuë le sixiéme des ides d'Octobre, c'est-a dire le dixiéme du même mois. Les magistrats dirent: *Dans la session precedente on a examiné la deposition de Flavien & d'Eusebe, & on a montré, qu'ils avoient été cruellement & irregulierement deposés. Maintenant il faut établir la veritable foi, pour laquelle ce concile est principalement assemblé. Appliquez-vous donc à l'exposer purement, sans crainte & sans complaisance, comme devant rendre compte à Dieu de vos ames & des nôtres; ensorte que ceux qui semblent avoir des sentimens particuliers reviennent à l'unité. Car vous devez sçavoir, que*

que l'empereur & nous, ſuivons la foi, qui a été enſeignée par les trois cent dix-huit peres de Nicée, par les cent cinquante de C. P. & par tous les autres peres. Les évêques s'écrierent: Perſonne ne fait d'autre expoſition; nous n'oſons expliquer la foi; les peres nous l'ont enſeignée; nous avons leurs expoſitions par écrit; nous ne pouvons rien dire au de-là. An. 451. 10. Oct.

Cecropius évêque de Sebaſtopolis dit: L'affaire d'Eutychés eſt ſurvenue; l'archevêque de Rome l'a decidée, nous le ſuivons, & nous avons tous ſouſcrit à ſa lettre. Les évêques s'écrierent: Nous en diſons tous autant; ce qui eſt expoſé ſuffit, il ne faut point d'autre expoſition. Les magiſtrats dirent: Si vous le trouvez bon, chaque patriarche choiſira un ou deux évêques de ſa dependance; ils s'avanceront au milieu de l'aſſemblée, & après avoir conſulté ſur la foi, ils la declareront à tout le monde. Si tous s'y accordent, comme nous l'eſperons, il n'y aura plus de difficulté; ſi quelques-uns ont d'autres ſentimens, on le verra clairement. Florentius de Sardes dit: Nous ne pouvons dicter ſur le champ une expoſition de foi; c'eſt pourquoi nous vous ſupplions de nous donner un terme, pour le faire avec reflexion, quoique nous n'aïons pas beſoin d'être redreſſés; nous principalement qui avons ſouſcrit la lettre de Leon. Cecropius de Sebaſtopolis dit: La foi a été bien expliquée par les trois cent dix-huit peres, & par les ſaints peres Athanaſe, Cyrille, Celeſtin, Hilaire, Baſile & Gregoire, & maintenant par le très ſaint Leon; c'eſt pourquoi nous demandons qu'on liſe leurs écrits. Les magiſtrats l'ordonnerent. p. 340

Eunomius évêque de Nicomedie lût dans un livre le ſymbole de Nicée avec cette date en tête. Sous le conſulat de Paulin & de Julien, l'an

An. 451. l'an 636. d'Alexandre, le dix neuviéme du mois
p. 341. Desius, le treiziéme des calendes de Juillet, c'est-à-dire le dix neuviéme de Juin 325. Ensuite Aëtius archidiacre de C. P. lût dans un livre le symbole du concile de C. P. second œcumenique. Puis il lût la lettre de S. Cyrille à Nestorius & celle de Jean d'Antioche. A chacune de ces lectures, les évêques declarerent par leurs cris, qu'ils croïoient ainsi. Enfin le secretaire Beronicien lût dans un livre qu'Aëtius lui presenta la lettre de saint Leon à Flavien traduite en grec.

XI. Approbation de la lettre de S. Leon. p. 368. C.

Pendant cette lecture les évêques d'Illyrie & de Palestine firent quelques difficultez, sur trois endroits, où la distinction des deux natures est fortement exprimée; mais sur les peux premiers, l'archidiacre Aëtius leur fit voir des passages tout semblables de saint Cyrille; & Theodoret en fit autant sur le troisiéme. Après la lecture achevée, les évêques s'écrierent: C'est la foi des
p. 369. p. 368. B. Peres; c'est la foi des Apôtres; nous croïons tous ainsi; les orthodoxes croïent ainsi; anathême à qui ne le croit pas. Pierre a parlé ainsi par Leon; les Apôtres ont ainsi enseigné. La doctrine de Leon est sainte & vraie; Cyrille a ainsi enseigné; memoire éternelle à Cyrille. Leon & Cyrille ont enseigné de même. Pour-
p. 357. C. quoi n'a-t-on pas lû cela à Ephese? Voilà ce que Dioscore a caché. Aprés la lettre de saint Leon,
p. 361 on lût les passages des Peres, qu'il avoit choisis; sçavoir de saint Hilaire, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin & de saint Cyrille.

p. 364. 365 p. 369. F. Les magistrats demanderent: Aprés cela quelqu'un doute-t-il encore? Les évêques s'écrierent: Personne ne doute. Atticus de Nicopolis demanda quelques jours pour examiner plus tranquillement les passages des Peres; particuliere-

lierement la lettre de saint Cyrille, qui contient les douze anathêmes. Tous les évêques appuïerent cette demande. Les magistrats dirent : L'audience sera differée jusqu'à cinq jours. Cependant vous vous assemblerez chez Anatolius, pour consulter en commun sur la foi, & instruire ceux qui doutent. Tous les évêques s'écrierent : Nous croïons ainsi, personne ne doute; nous avons déja souscrit. Les magistrats dirent : Il n'est pas necessaire de vous assembler tous : mais parce qu'il faut éclaircir tous ceux qui doutent ; l'archevêque Anatolius choisira entre les évêques qui on souscrit, ceux qu'il croira propres à les instruire. Les évêques s'écrierent : Nous prions pour nos peres ; rendez les peres au concile ; portez nos prieres à l'Empereur ; nos prieres à l'Imperatrice. Nous avons tous peché, qu'on pardonne à tous. C'étoit apparemment ceux du parti de Dioscore, qui parloient ainsi, pour le faire rentrer au concile avec Juvenal & les autres presidens du faux concile d'Ephese. Les clercs de C. P. s'écrirent : Ils sont peu qui crient : ce n'est pas le concile. Les Orientaux s'écrierent : Bannissez l'Egyptien. Les Illyriens crierent : Nous avons tous failli ; qu'on pardonne à tous. Rendez Dioscore au concile ; rendez-le aux Eglises. Après quelques cris semblables, les magistrats dirent : Ce qui a été prononcé sera executé. Ainsi finit la seconde action.

An. 451.

p. 340

XII. Troisiéme action. Dioscore cité.

p. 372
p. 377. E.
p. 380

La troisiéme fut tenue trois jours après; sçavoir le troisiéme des ides, c'est-à-dire le treiziéme jour d'Octobre. Les magistrats n'y assisterent point, & on y jugea canoniquement Dioscore. Aëtius archidiacre de C. P. & primicier des notaires y fit fonction de promoteur, & remontra qu'Eusebe de Dorylée avoit presenté une requête au concile, outre celle qu'il avoit pre-

An. 451. 11. Oct. p. 381. C. presentée à l'Empereur, lûe dans la premiere action. Pascasin évêque de Lilybée, presidant au concile à la place de saint Leon ordonna la lecture. Elle tendoit à ce que tout ce qui avoit été fait contre Eusebe & contre Flavien fût cassé, l'heresie d'Eutychés anathematisée ; & Dioscore puni, ensorte qu'il servît d'exemple.

Ensuite Eusebe dit : Je demande que mon adversaire soit appellé en ma presence. Aëtius dit : Avant cette assemblée, les diacres Domnus & Cyriaque suivant vôtre ordre, ont déja averti Dioscore de s'y trouver comme les autres évêques ; & il a declaré qu'il l'auroit bien voulu, mais que ses gardes ne lui permettoient pas. Pascasin ordonna que l'on cherchât s'il n'étoit point à la porte du concile. Epiphane & Elpide prêtre en furent chargés ; & étant rentrés & interrogés par Anatolius, ils declarerent qu'ils avoient fait le tour de l'église, & ne l'avoient point trouvé.
p. 384. On députa trois Evêques pour aller à son logis ; sçavoir, Constantin metropolitain de Bostre en Arabie, Acace d'Ariarathie, & Atticus de Zele, avec Hymerius lecteur & notaire.

Quand ils furent arrivés, Constantin dit à Dioscore : Le saint concile vous prie de le venir trouver en l'église de sainte Euphemie où il est assemblé. Dioscore répondit : Je suis gardé ; que les magistriens disent s'il m'est permis d'aller. Acace évêque d'Ariarathie dit : Nous ne sommes pas envoïés aux magistriens,
p. 385 mais à vous. Dioscore persista dans la même défaite. Mais après que les députés s'en furent allés, il les fit rappeller, & leur dit : J'ai fait reflexion, que dans l'assemblée precedente, les magistrats ont prononcé quelche chose, que le concile veut revoquer en m'appellant main-

maintenant. Je demande donc que les magistrats & les senateurs assistent encore au concile. Acace d'Ariarathie lui declara, que le concile n'avoit point intention de revoquer ce que les magistrats avoient ordonné. Mais Dioscore repliqua : Vous m'avez dit qu'Eusebe a donné une requête contre moi ; je demande qu'elle soit examinée devant les magistrats & le senat. Constantin lui dit : Vous nous avez dit d'abord, que si vos gardes le permettoient, vous viendriez au concile ; maintenant l'aide du maître des offices vous l'a permis. Répondez là-dessus, s'il vous plait. Dioscore dit : Je viens d'apprendre que les magistrats n'y sont pas ; c'est pourquoi je réponds ainsi. Le lecteur Hymerius dressa un acte de tout ce qui s'étoit passé à cette action ; & au retour des députés, il le lût dans le concile. An. 451. 13. Oct. p. 386.

On députa pour la seconde fois trois autres évêques, Pergamius metropolitain d'Antioche de Pisidie, Cecropius de Sebastopolis, & Rufin de Samosate, avec Hypatius lecteur & notaire, & on les chargea d'une citation par écrit. Quand ils furent arrivés, & que Pergamius eut signifié la citation, Dioscore dit : Je vous ai déja declaré que je suis retenu par maladie, & je demande que les magistrats assistent à cette audience ; & comme ma maladie est augmentée, c'est ce qui m'a fait differer. Cecropius lui dit : Un peu auparavant vous ne parliez point de maladie, vous demandiez seulement la presence des magistrats ; agissez comme il est digne de vous, & obéïssez au concile. Dioscore étant encore pressé par Rufin, demanda si Juvenal, Thalassius, Eusebe, Basile & Eustathe étoient au concile. C'étoit ceux que l'on avoit exclus avec lui. Pergamius lui répondit : Le concile ne nous a point chargés p. 389. D.

An. 451. 13. Octob. de répondre sur cette question. Dioscore dit : J'ai prié l'empereur, que les magistrats, qui ont deja assisté au concile, fussent presens à l'examen de ma cause, & les évêques avec lesquels elle m'est commune. Cecropius dit : Eusebe n'accuse que vous seul ; & quand on examine une affaire selon les canons, on n'a pas besoin de la presence des magistrats, ni d'aucun autre laïque. Mais Dioscore ne voulut jamais répondre autre chose. Le lecteur Hypatius dressa le procès verbal de cette seconde citation ; & après qu'il eut été lû dans le concile, Eusebe declara qu'il n'accusoit que Dioscore seul, & demanda qu'il fût cité pour la trosiéme fois.

p. 393

XIII. Requetes contre Dioscore.

Cependant l'archidiacre Aëtius dit, qu'il y avoit à la porte du concile des clercs & des laïques venus d'Alexandrie, qui avoient donné des requêtes contre Dioscore, & demandoient à entrer : Le concile ordonna qu'ils entrassent. C'etoit Athanase prêtre, Ischyrion & Theodore diacres, & un laïque nommé Sophronius. Le legat Lucentius ordonna à Aëtius de lire leurs requêtes ; qui étoient toutes adressées à saint Leon & au concile de Calcedoine ; on commença par celle de Theodore, qui disoit en substance : J'ai servi près de vingt-deux ans dans la compagnie des magistriens ; j'ai été deputé près de Cyrille d'heureuse memoire, principalement dans le tems du concile d'Ephese. Content de mes services, il m'a mis dans le clergé d'Alexandrie, où j'ai demeuré quinze ans, preferant le service de l'église aux avantages, que j'avois lieu d'esperer de ma charge. Mais Dioscore lui aïant succedé, m'a aussi-tôt chassé du clergé, sans qu'il y eût contre moi, ni accusation, ni plainte ; seulement à cause que j'avois eu l'affection de Cyrille. Car il a pris à tâche de chasser de la ville, & même de faire perir,

p. 395

perir, non seulement ses parens, mais ses amis : comme étant ennemis de sa doctrine. Car il est heretique Origeniste, & parle mal de la sainte Trinité. Il a commis des homicides, coupé des arbres, brûlé & abbattu des maisons. Il a toûjours mené une vie infame: ce que je suis prêt de prouver. Enfin étant à Nicée, il a osé prononcer une excommunication contre le saint Siege de Rome, avec les évêques qui l'avoient suivi d'Egypte, au nombre environ de dix qu'il a forcés d'y souscrire. Theodore dans sa requête nomme cinq témoins, & demande qu'ils soient mis en seureté. An. 451. 13.Octob. pag. 397.

La requête d'Ischyrion contenoit les mêmes accusations generales; & venant au particulier, il disoit: Les Empereurs fournissent du blé aux églises de la Lybie, où il n'en croit point; premierement pour le sacrifice non sanglant, puis pour les etrangers & pour les pauvres du païs. Dioscore n'a pas permis aux Evêques de le recevoir : il l'a acheté, pour le revendre bien cher en tems de disette. Ensorte que depuis ce tems, on n'a point celebré le terrible sacrifice, ni soulagé les pauvres du païs, ou les étrangers. Peristerie d'illustre memoire avoit laissé par son testament une grande quantité d'or, pour étre distribué aux monasteres, aux hôpitaux, & aux autres pauvres d'Egypte. Dioscore se l'est fait donner, & l'a distribué à des danseuses, & à d'autres gens de theatre. Son incontinence n'est ignorée de personne dans le païs. On voit les femmes deshonnêtes frequenter continuellement dans l'évêché & dans son bain; principalement la fameuse Pansophie, surnommée la montagnarde; & le peuple d'Alexandrie a souvent parlé d'elle & de son amant. Il est même arrivé des meurtres à cause de lui. pag. 400. pag. 401.

An. 451. Quant à moi, j'ai été honoré de la clericature, pour avoir long-tems servi l'église d'Alexandrie, & j'ai été emploïé par saint Cyrille à plusieurs voïages, particulierement à C. P. mais aussi-tôt aprés sa mort, en haine de la bienveillance qu'il avoit pour moi, celui-ci m'a empêché de servir aux saints mysteres. Il a envoïé des moines & d'autres personnes dans mes petits heritages, d'où je tirois ma subsistance; il a fait brûler les bâtimens, couper tous les arbres fruitiers; & rendu la terre inutile, me reduisant à la mendicité. Non content de cela, il a envoïé contre moi une bande d'ecclesiastiques, ou plûtôt de voleurs, avec Pierre diacre, Harpocration & Menas prêtres, pour me tuer, & lui apporter mon corps mort. Et comme je m'étois sauvé à Alexandrie, il m'a fait prendre par Harpocration, & enfermer dans un hôpital d'estropiés; il y a envoïé pour me tuer, comme tous ceux de l'hôpital sçavent, m'en aïant délivré eux-mêmes; & il ne m'a tiré de cette injuste prison, qu'aprés que j'ai promis de sortir d'Alexandrie, tout infirme que je suis. Ischyrion nomme six témoins, même des domestiques de Dioscore.

pag. 404.

Le prêtre Athanase disoit dans sa requête: Mon frere Paul & moi, nous étions neveux de saint Cyrille fils de sa sœur Isidora: Par son testament il laissa à son successeur, quel qu'il fût, plusieurs legs considerables, le conjurant par les saints mysteres, de proteger sa famille, & ne lui faire aucune peine. Toutefois Dioscore dès le commencement de son épiscopat, nous menaça de mort mon frere & moi, & nous fit quitter Alexandrie pour venir à C. P. où nous esperions trouver de la protection; mais il écrivit à Crysaphius & à Nomus, qui gouvernoient tout alors, de nous faire perir. Nous fûmes mis

pag 406.D.
pag. 408.

mis en prison, & maltraités en diverses manieres, jusqu'à ce que nous eussions donné tout ce que nous avions en meubles ; & nous fûmes même obligés d'emprunter plusieurs sommes à grosses usures. Mon frere est mort de ces mauvais traitemens ; je suis demeuré avec sa femme, ses enfans & nos tantes, chargés de ses dettes ; n'osant nous montrer. Cependant afin qu'il ne nous restât pas de retraite, Dioscore a fait convertir nos maisons en églises : il y a même enfermé la mienne, qui est à quatre stades, & dont la situation ne convient point. An. 451. 13. Octob.

Non content de cela, il m'a déposé de la prêtrise, sans aucun sujet ; & depuis sept ans nous sommes errans ; poursuivis, tant par nos créanciers, que par Dioscore ; n'aïant pas même la liberté de demeurer dans des églises ou des monasteres. Je m'étois refugié dans celui de la Metanée à Canope, qui a de tous tems été un azile ; mais il a défendu que je pusse user de bain public, ni acheter du pain, ou aucune autre nourriture, me voulant faire perir ; ensorte que je suis reduit à mandier avec deux ou trois esclaves qui me restent. Les sommes qui ont été exigées de nous, tant de nôtre bien, que des emprunts que nous avons faits, montent environ à quatorze cent livres d'or. Ces sommes ont été données à Nomus & à Crysaphius ; qui n'a pas laissé de se mettre en possession de mon bien, & d'exiger de nos tantes, sœurs de saint Cyrille, quatre-vingt-cinq livres d'or, & quarante livres de la veuve de mon frere & de ses enfans orphelins. *Sup. liv. XIX. n. 31 Conc Calc. pag. 409*

La derniere requête étoit celle de Sophronius laïque, où il disoit : J'avois obtenu des ordres de la cour contre un officier d'Alexandrie nommé Macaire, qui m'avoit enlevé ma femme. Dioscore en a empêché l'execution ; disant, *pag. 412. D* *pag. 413. C*

An. 451. 13. Octob. qu'il étoit plus maître du païs que les Empereurs ; & a envoïé un diacre nommé Isidore, avec une troupe de païsans, qui m'ont ôté tout ce que j'avois en habits & en autres choses, pour vivre avec mes enfans ; ensorte que j'ai été obligé de m'enfuïr. Je soutiens de plus que Dioscore a souvent dit des blasphêmes contre la sainte Trinité ; qu'il a commis des adulteres, & des entreprises contre le service de l'Empereur, prétendant être maître de l'Egypte ; comme prouvent las actes faits devant plusieurs magistrats. Plusieurs autres personnes ont éprouvé sa fureur ; mais la pauvreté, ou la crainte les ont empêchés de porter leurs plaintes devant vous. Je demande qu'Agoraste son syncelle, qui est ici, soit representé. Ces quatre requêtes aïant été lûes & avouées par les parties presentes, furent inserées dans les actes.

pag. 416.

XIV. Condamnation de Dioscore. pag. 415. C. pag. 417.

Ensuite le concile ordonna, que Dioscore seroit cité, pour la troisiéme fois, & députa pour cet effet Francion évêque de Philippopolis, Lucien de Bize, & Jean de Germanie avec Pallade diacre & notaire. Ils portoient une citation par écrit ; où le concile déclaroit à Dioscore, qu'il ne recevoit point ses excuses, & qu'il eût à venir se défendre, sous peine d'être jugé par contumace. Dioscore répondit : Qu'il n'avoit rien à ajoûter à ce qu'il avoit déja dit : & quoiqu'on lui pût representer, il persista dans cette réponse, qu'il repeta jusques à sept fois. Après que le rapport en eût été fait au concile, Pascasin demanda plusieurs fois ce qu'il y avoit à faire, & si le concile trouvoit à propos de le juger, suivant la rigueur des canons ; tout le concile declara qu'il y consentoit. Alors les trois legats, Pascasin, Lucentius & Boniface, prononcerent la sentence en ces termes : Les excés commis contre les ca-

pag. 420. C. pag. 421.

pag. 424. D.

canons, par Dioſcore ci-devant Evêque d'Alexandrie, ſont manifeſtes, tant par la ſéance précedente, que par celle-ci. Il a reçû à ſa communion Eutychés condamné par ſon évêque. Il perſiſte à ſoutenir ce qu'il a fait à Epheſe, dont il devroit demander pardon, comme les autres. Il n'a pas permis de lire la lettre du Pape Leon à Flavien. Il a même excommunié le Pape. On a preſenté contre lui pluſieurs plaintes au concile. Il a été cité juſqu'à trois fois, & n'a pas voulu obéir. C'eſt pourquoi le très-ſaint archevêque de Rome Leon, par nous & par le preſent concile, avec l'Apôtre ſaint Pierre, qui eſt la pierre & la baſe de l'Egliſe catholique & de la foi orthodoxe, l'a dépouillé de la dignité épiſcopale & de tout miniſtere ſacerdotal. Que le concile ordonne donc de lui ſuivant les canons. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Etienne d'Epheſe, & tous les autres Evêques opinerent l'un après l'autre; déclarant en paroles differentes la même choſe, c'eſt-à-dire leur conſentement & leur jugement, pour confirmer la ſentence des legats, & la dépoſition de Dioſcore; & il y en a cent quatre-vingt-onze, dont les avis ſont rapportés. Puis ils ſouſcrivirent tous dans le même ordre, les trois legats les premiers, même le prêtre Boniface avant Anatolius. Il y eut un évêque qui ſouſcrivit en Perſien.

An. 451. pag. 425. p. 442. &c. pag. 459. C.

Le concile ſignifia à Dioſcore ſa ſentence, lui déclarant par écrit, qu'il avoit été dépoſé pour ſa contumace le treiziéme du mois d'Octobre. Il la ſignifia auſſi à Charmoſyne prêtre & œconome, à Euthalius archidiacre, & aux autres clercs d'Alexandrie, qui ſe trouvoient à Calcedoine; les avertiſſant de conſerver les biens de l'Egliſe, pour le futur ſucceſſeur. Le concile publia ſon jugement par une affiche adreſſée à tous

pag. 462.

13. Octob. An. 451. tout le peuple de C. P. & de Calcedoine : déclarant qu'il ne devoit rester à Dioscore aucune esperance d'être rétabli , comme il le disoit faussement. Le concile en écrivit aux Empereurs Valentinien & Marcien , & à l'Imperatrice Pulcherie. Et telle fut la troisiéme action.

XV. Quatrieme action. La lettre de S. Leon encore approuvee. pag. 467. E pag. 470. D 17. Octob.

La quatriéme fut tenue quatre jours aprés , sçavoir le seiziéme des calendes de Novembre, qui est le dix-septiéme d'Octobre, & les magistrats y assisterent. Ils firent relire ce qu'ils avoient prononcé à la fin de la premiere action & au commencement de la seconde , pour differer de cinq jours l'examen de la question de foi. Ensuite ils prierent les legats de declarer ce que le concile avoit resolu sur cette matiere ; & Pascasin dit : Le saint concile pag. 471 suit la definition du concile de Nicée & celle du concile de C. P. sous le grand Theodose, avec l'exposition donnée à Ephese par saint Cyrille. De plus les écrits envoïés par le Pape Leon, contre l'heresie de Nestorius & d'Eutychés, ont exposé la vraie foi , que le saint concile reçoit ; & on n'y peut ôter, ni ajoûter. Cette declaration de Pascasin aïant été expliquée en grec, les Evêques s'écrierent : Nous croïons tous ainsi ; c'est ainsi que nous avons été baptisés, que nous baptisons , que nous avons crû , & que nous croïons. Les magistrats dirent : En presence des saints Evangiles, nous desirons que chacun de vous declare , si l'exposition des trois cent dix-huit peres de Nicée , & celle des cent cinquante de C. P. s'accorde à la lettre du reverendissime Archevêque Leon.

Anatolius Archevêque de C. P. dit : La lettre du très-saint Archevêque Leon s'accorde au symbole de Nicée, à celui de C. P. & à ce qui s'est fait au concile d'Ephese ; sous saint Cyrille ; quand

quand Nestorius a été déposé. C'est pourquoi, j'y ai consenti, & l'ai volontiers souscrite. Pascasin dit, au nom de tous les legats: Il est clair qua la foi du Pape Leon est la même, que celle des peres de Nicée & de C. P. & la definition du concile d'Ephese sous saint Cyrille, & qu'il n'y a aucune difference. C'est pourquoi la lettre du Pape, qui a renouvellé cette foi à cause de l'heresie d'Eutychés, a étó reçûe, comme étant du même esprit. Maxime d'Antioche dit: La lettre du très-saint Archevêque Leon s'accorde à l'exposition de Nicée, à celle de C. P. & à celle d'Ephese; & j'y ai souscrit. Etienne d'Ephese, Diogene de Cyzique, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, & tous les autres évêques, au nombre de cent soixante ou environ, approuverent de même la lettre de saint Leon; & témoignerent qu'ils y avoient souscrit, parce qu'ils l'avoient trouvée conforme à la foi des peres.

An. 451.

pag. 474.

Les évêques d'Epire, de Macedoine, de Thessalie, de Grece & de Crete, c'est-à-dire de toute l'Illyrie Orientale, firent leur declaration par écrit, qui fut dictée au nom de tous, par Sozon évêque de Philippes en ces termes: Nous gardons la foi des trois cent dix-huit peres, qui est nôtre salut, & nous souhaitons d'y mourir. Celle des cent cinquante n'en differe en rien: nous observons aussi en tout ce qui a été defini au concile d'Ephese, où ont presidé le bienheureux Celestin & le bien-heureux Cyrille; & nous sommes persuadés, que le très-saint Archevêque Leon est très-orthodoxe; nous avons été éclaircis touchant sa lettre, par Pascasin & Lucentius ses legats; & ils nous ont expliqué ce que l'expression sembloit avoir de different. Car nous étant rendus par vôtre ordre chez l'archevêque Anatolius, dans l'assemblée qui s'y est tenue: ils ont anathematisé quiconque separe de

pag. 490.

pag. 491. C

An. 451. la divinité de la chair de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, tirée de la sainte Vierge ; & qui ne lui attribue pas ce qui lui convient, comme Dieu & comme homme ; sans confusion, ni changement, ni division. C'est pourquoi étant persuadés, que la lettre s'accorde parfaitement à la doctrine des peres, nous y avons consenti & souscrit. Tous les évêques d'*Illyrie* confirmerent de vive voix cette déclaration. Les évêques de Palestine firent de même par écrit une déclaration commune ; où ils avouerent, qu'ils avoient crû trouver dans la lettre de saint Leon quelques mots, qui marquoient division & separation ; mais que les legats les avoient satisfaits.

pag. 494. C.

XVI. Retablissement des cinq Evêques. *pag. 507. C.*

Après que ces cent soixante évêques eurent opiné, les magistrats dirent : Si tous les autres évêques, qui n'ont pas fait leur déclaration particuliere, sont du même avis, qu'ils le declarent de leur bouche. Tous les évêques s'écrierent : Nous avons tous consenti ; nous sommes tous du même avis ; nous croïons tous ainsi. Rendez les peres au concile ; ils sont catholiques ; ils ont souscrit. Longues années aux Empereurs, longues années à l'Imperatrice. Les cinq ont souscrit la foi : Ils pensent comme Leon. Ces cinq dont ils demandoient le retour, étoient Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Basile de Seleucie, & Eustathe de Berythe, qui avoient presidé au faux concile d'Ephese avec Dioscore ; & avoient été declarés comme lui dignes de déposition, à la premiere action de Calcedoine.

Sur ces cris des évêques, les magistrats dirent : Nous en avons fait nôtre rapport à l'Empereur, & nous attendons sa réponse. Au reste, vous rendrez compte à Dieu, d'avoir déposé Dioscore à l'insçû de l'Empereur & de nous ; de ces cinq que vous demandez maintenant, & de

de tout ce qui s'est passé dans le concile. Tous les évêques s'écrierent : Dieu a déposé Dioscore ; Dioscore a été déposé justement : JESUS-CHRIST a déposé Dioscore. On attendit pendant quelques heures la réponse de l'Empereur, puis les magistrats dirent : Nôtre trés-pieu Empereur a laissé à vôtre jugement ce qui regarde les évêques Juvenal, Thalassius, Eusebe, Basile & Eustathe. Voïez donc ce que vous avez à faire, sçachant que vous en rendrez compte à Dieu: Anatolius dit : Nous demandons qu'ils entrent. Tous les évêques s'écrierent : Nous prions qu'ils entrent. Rendez au concile ceux qui sont de même sentiment, qui ont souscrit la lottre de Leon. Les magistrats dirent : Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrés & se furent assis, tous les autres s'écrierent : C'est Dieu qui l'a fait ; longues années à l'Empereur, longues années aux magistrats, longues années au senat. Voilà l'union parfaite: voilà la paix des Eglises.

An. 451.

p. 510.

XVII. Remontrances de Egyptiens.

Ensuite les magistrats firent entrer quelques évêques d'Egypte, qui avoient presenté requête à l'Empereur. Ils étoient au nombre de treize, & ils s'assirent du consentement de tous. Leur requête étoit au nom de tous les évêques d'Egypte ; & ne contenoit autre chose, sinon, qu'ils suivoient la foi catholique & condamnoient tous les heretiques, particulierement ceux qui disent, que la chair de Nôtre-Seigneur est venue du ciel, & non de la sainte Vierge Marie. Les évêques s'écrierent : Pourquoi n'ont-ils pas anathematisé le dogme d'Eutychés ? Ils ont donné cette requête par surprise. Qu'ils souscrivent la lettre de Leon. Ils veulent se moquer de nou, & se retirer. Diogene de Cyzique dit : Le concile est assemblé pour Eutychés : y a-t-il un autre sujet? l'Archevêque de Rome a écrit à

p. 511.

cause

An. 451. cause de lui. Nous avons tous consenti à sa lettre, qui est conforme aux expositions des peres; qu'ils y consentent aussi. Les legats dirent par la bouche de Pascasin: Qu'ils disent s'ils consentent à la lettre du siege apostolique, & s'ils anathematisent Eutychés.

Les évêques Egyptiens dirent par la bouche d'Hierace, le permier d'entr'eux: Si quelqu'un a d'autres sentimens, que ce qui est porté dans nôtre requête, soit Eutychés, soit un
p. 514. autre, qu'il soit anathême: quant à la lettre du très-saint Archevêque Leon, tous les évêques sçavent qu'en toutes choses, nous attendons l'avis de nôtre très-saint Archevêque. Le concile de Nicée l'a ordonné, que toute l'Egypte suive la conduite de l'Archevêque d'Alexandrie, & qu'aucun evêque ne fasse rien sans lui. Eusebe de Dorylée dit: Ils mentent. Florentius de Sardes dit: Qu'ils montrent ce qu'ils disent. Tous s'écrierent: Anathematisez nettement le dogme d'Eutychés. Quiconque ne souscrit pas à la lettre que ce concile a approuvée est heretique. Anathême à Dioscore & à ceux qui l'aiment. S'ils ne sont pas orthodoxes, comment ordonneront-ils un évêque? Pascasin dit: Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs églises, ne sçavent pas encore la créance catholique, & attendent le sentiment d'un autre.

Les Egyptiens crierent: Anathême à Eutychés & à ceux qui le croïent. Mais on continua de les presser de souscrire la lettre de saint Leon, sous peine d'excommunication. Hierace
p. 515. dit: Les Evêques de nôtre province sont en grand nombre: nous sommes trop peu, pour nous faire forts de tous. Nous supplions vôtre grandeur & le saint concile d'avoir pitié de nous: car si nous faisons quelque chose sans nôtre Archevêque, tous les évêques d'Egypte s'éleveront

ront contre nous, comme aïant violé les canons. Aïez pitié de nôtre vieillesse. Alors les treize évêques Egyptiens se jetterent par terre en disant: Aïez pitié de nous, aïez de l'humanité. Cecropius de Sebastopolis dit: Le concile œcumenique est plus digne de foi, que celui d'Egypte: il n'est pas juste d'écouter dix heretiques, au mépris de douze cens évêques. Nous ne leur demandons pas de declarer leur foi pour d'autres; mais pour eux personnellement. On peut croire, que Cecropius par ces douze cent évêques, entendoit tous les évêques du monde. Les Egyptiens s'écrierent: Nous ne pourrons plus demeurer dans la province: aïez pitié de nous. Eusebe de Dorylée dit: Ils sont députés de tous les Egyptiens, il faut qu'ils s'accordent au concile œcumenique. Le legat Lucentius dit aux magistrats: Apprenez-leur, s'ils ne le sçavent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de six cent évêques. An. 451.

Les Egyptiens s'écrierent: On nous tuera: aïez pitié de nous. Tous les autres évêques s'écrierent: Voïez quel témoignage ils rendent à leurs évêques. Les Egyptiens dirent: On nous fera mourir: aïez pitié de nous. Faites-nous plûtôt mourir ici. Que l'on nous donne ici un Archevêque. Anatolius sçait la coûtume d'Egypte. Nous ne desobéïssons pas au concile; mais on nous tuera dans nôtre païs: aïez pitié de nous. Vous avez la puissance. Nous aimons mieux mourir ici, par ordre de l'empereur & de vous & du concile. Pour Dieu aïez pitié de ces cheveux blancs; épargnez dix hommes; vous êtes maîtres de nôtre vie. Si l'on veut nos sieges, qu'on les prenne; nous ne voulons plus être évêques; seulement que nous ne mourions pas. Donnez-nous un Archevêque, & si nous p. 518.

re-

An. 451. resistons, punissez-nous. Choisissez un Archevêque, nous attendrons ici jusques à ce qu'il soit ordonné.

Les magistrats dirent: Il nous paroît raisonnable, que les évêques d'Egypte demeurent en l'état où ils sont à C. P. jusques à ce qu'on ordonne un évêque d'Alexandrie. Pascasin dit: Qu'ils donnent donc caution de ne point sortir de cette ville, jusqu'à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magistrats ordonnerent qu'ils donneroient caution, du moins par leur serment.

XVIII. Requete des Abbes schismatiques.

Ensuite par ordre des magistrats & du concile, on fit entrer Fauste, Martin, Pierre, Manuel, & plusieurs autres Prêtres & Abbés catholiques au nombre de dix-huit en tout. Après qu'ils furent entrés & assis, les magistrats firent lire les noms de dix-huit autres prétendus abbés, qui avoient presenté requête à l'empereur, dont les premiers étoient Carose & Dorothée; afin que les abbés catholiques declarassent, s'ils les connoissoient tous pour abbés. Ils declarerent par la bouche de Fauste, que Carose & Dorothée l'étoient; que d'autres n'étoient que de simples gardiens d'églises de martyrs; que quelques-uns avoient seulement avec eux trois ou quatre personnes; & que plusieurs leur étoient entierement inconnus. Nous prions, ajoûterent-ils, que le concile envoïe visiter leurs monasteres, pour sçavoir s'ils en ont, ou s'ils jouent le personnage d'abbés; & quant à ceux qui se disent moines, & qui sont inconnus; qu'ils sortent de la ville, comme des imposteurs, qui ne font que du scandale.

p. 521

Les magistrats ne laisserent pas de faire entrer Carose & Dorothée avec toute leur suite; entre lesquels étoient Barsumas le Syrien, & l'eunuque Calopodius. On leur fit reconnoitre leur

leur requête, & on en ordonna la lecture. An. 451.
Mais Anatolius dit : Les prêtres Calopodius & Geronce, qui sont avec eux, sont déposés il y a long-tems, & il ne leur est pas permis d'entrer. Personne ne nous l'a dit jusqu'ici, répondirent-ils. L'archidiacre Aëtius s'approcha de Calopodius, & lui dit : L'archevêque vous dit par ma bouche que vous êtes déposé: sortez. Pour quelle raison ? dit Calopodius. Comme heretique, répondit l'archidiacre. On lût la requête donnée au nom de dix-huit, qui se disoient abbés ; & de tous leurs consorts, tant clercs que moines & laïques. Elle tendoit à demander à l'Empereur sa protection contre la persecution des clercs, qui vouloient exiger d'eux des souscriptions forcées, & les chassoient de leurs monasteres & des autres églises où ils demeuroient. pag. 524.

Alors Diogene évêque de Cyzique dit : Barsumas qui est entré avec eux a tué le bienheureux Flavien. Il y étoit, & disoit : Tuë. Il n'est point compris dans la requête. Pourquoi est-il entré ? Tous les évêques s'écrierent : Barsumas a ruiné toute la Syrie ; il nous a amené mille moines. Les magistrats dirent aux moines : L'Empereur a fait assembler le concile, comme vous avez demandé, & vous y a fait entrer. Souffrez donc que le concile vous instruise de ce qu'il a reglé touchant la foi. pag. 525.
Carose, Dorothée, & les autres moines dirent : Nous demandons qu'on lise nôtre requête. C'en étoit une autre adressée au concile. Les évêques s'écrirent : Chassez le meurtrier Barsumas ; envoïez-le à l'amphitheatre : anathême à Barsumas : Barsumas en exil. Ils demandent qu'on l'envoïe à l'amphitheatre, pour être exposé aux bêtes. On lût la requête adressée au concile au nom des abbés & de tous leurs freres en

An. 451. en JESUS-CHRIST, qui demandoient que Dioscore & les évêques qui étoient avec lui, fussent presens au concile.

Comme on eut lû ces paroles, tous les évêques s'écrierent: Anathême à Dioscore: JESUS-CHRIST l'a déposé; chassez ces gens-ci: ôtez l'opprobre du concile. Fauste & *les abbés* catholiques dirent: Otez l'opprobre des monasteres. Le magistrats firent continuer la lecture de la requête, qui rouloit tout sur le rétablissement de Dioscore, comme conservateur de la foi de Nicée: avec protestation si on le refusoit, de renoncer à la communion du concile. Alors l'archidiacre Aëtius lût dans un livre le canon cinquiéme d'Antioche, portant que le prêtre ou diacre qui se separe de la communion de son évêque, pour tenir à part des assemblées, doit être deposé; & s'il persiste dans son schisme, doit être chassé comme seditieux par la puissance seculiere. Les évêques s'écrierent: Ce canon est juste: c'est le canon des saints Peres. Les magistrats demanderent aux moines schismatiques, s'ils consentoient aux decisions du concile. Carose dit: Je connois la foi de Nicée dans laquelle j'ai été baptisé; je n'en connois point d'autre. Ils sont évêques, ils peuvent nous chasser & nous déposer. Quand saint Theotime me baptisa à Tomi, il me défendit de croire autre chose. Dorothée dit: Je m'en tiens à la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptisé, & à la definition du concile d'Ephese contre Nestorius; je ne connois d'autre foi. Barsumas dit par interprete, parce qu'il parloit Syriaque: Je croi comme les trois cent dix-huit Peres, j'ai été ainsi baptisé, au nom du Pere & du Fils & du Saint-Esprit; comme le Seigneur a enseigné aux Apôtres mêmes. Les autres en dirent autant.

p. 528. *Sup. liv. XII. n. 12.* *p. 529.*

L'ar-

L'Archidiacre Aëtius s'approcha d'eux, & leur dit: Le saint concile croit comme les Peres de Nicée. Mais parce que depuis, on a émeu des questions, lés saints peres Cyrille & Celestin, & maintenant le très-saint pape Leon ont publié des lettres, pour expliquer le symbole, que le concile œcumenique reçoit avec respect. Obéissez-vous au jugement du concile, & anathematisez-vous Nestorius & Eutychés ? Carose répondit: J'ai assez anathematisé Nestorius. Aëtius lui dit: Anathematisez-vous aussi Eutychés, comme le saint concile, ou non? Carose dit: N'est-il pas écrit: Ne jugez pas, & vous ne serez point jugé ? Les évêques sont assis? pourquoi parlez-vous? Aëtius dit: Répondez à ce que le concile vous demande par ma bouche; obéïssez-vous au saint concile œcumenique, ou non ? Carose en revint au concile de Nicée, & conclut: Si Eutychés ne croit pas comme l'Eglise catholique, qu'il soit anathême. An. 451. Matth. VII. pag. 531

Les magistrats firent lire la requête presentée à l'Empereur par Fauste & les autres abbés catholiques contre les disciples d'Eutychés, qui refusoient de souscrire à la confession de foi, quoique plusieurs fois avertis par Anatolius & par d'autres. Ils concluoient à ce que ces rebelles fussent châtiés selon la regle monastique, & chassés du lieu où ils tenoient leurs assemblées. Dorothée voulut soutenir qu'Eutychés étoit catholique, & qu'il suffisoit de dire, que celui qui a souffert est de la Trinité. Tous les évêques dirent: Souscrivez-vous à la lettre, ou non ? Ils entendoient celle de saint Leon. Dorothée dit: Je croi au baptême; mais je ne souscris point à la lettre. Les magistrats dirent: Quand l'Empereur vous a envoïé des officiers, vous avez promis, d'obéir aux decisions du concile: pourquoi donc n'y con- pag. 533

An. 451. consentez-vous pas à present ? Dorothée répondit : Nous avons demandé à l'Empereur, que le concile confirmât la foi de Nicée. Les magistrats prierent le concile de leur accorder un délai de deux ou trois jours ; mais Carose & Dorothée témoignerent qu'ils ne changeroient point de sentimens. *Ici finit la quatriéme action du concile de Calcedoine, suivant les plus anciens exemplaires. Les modernes y ajoûtent la suite de l'affaire de Carose & Dorothée, & celle de Photius de Tyr, avec Eustathe de Berythe ; & nous les rapporterons ici.*

pag. 536. Alexandre prêtre & visiteur, envoïé par le concile à l'Empereur, pour l'affaire des moines schismatiques, fit son rapport en ces termes : J'ai dit à l'Empereur que Dorothée & Carose prétendoient qu'il avoit promis d'assembler les monasteres & nous avec eux, & de nous entendre les uns les autres en presence du saint Evangile. L'Empereur nous a chargés le decurion Jean & moi de leur dire : Si j'avois voulu vous entendre moi-même, je n'aurois pas donné la peine au concile œcumenique de s'assembler ici. Mais les évêques étoit assemblés pour cela, je vous ai dit de les aller trouver, & d'apprendre d'eux ce que vous ignorez ; car afin que vous le sçachiez, tout ce que le concile œcumenique aura decidé & m'aura donné par écrit, je le suis, je l'embrasse, & je le croi. Tenez-vous-en là : vous n'aurez point de moi d'autre réponse.

Après ce rapport, le concile s'écria : Longues années à l'Empereur, longuas années à l'Imperatrice ; puis on relût la requête que Carose & ses sectateurs avoient donnée à l'Empereur, pour demander le rétablissement de Dioscore. pag. 537. Ensuite l'archidiacre Aëtius demanda qu'on lût les canons contre les schismatiques ; & par ordre

ctre du concile, il lut dans un livre les canons 83. & 84 qui sont le quatre & le cinquiéme du concile d'Antioche. Ainsi l'on voit que l'Eglise se servoit dès lors du recueil intitulé : Code des canons de l'Eglise universelle, tel que nous l'avons encore. Après la lecture des canons le concile approuvant la bonté de l'Empereur & des magistrats envers les moines rebelles, leur accorda un delay de trente jours : depuis le quinziéme d'Octobre jusques au quinzieme de Novembre. Ce jour-là, dit le concile, on leur envoïera des clercs, pour les avertir de se soumettre aux decrets du concile : sinon, ils seront déchûs de tout degré, de toute dignité, de la conduite des monasteres, & même de la communion. S'ils prétendent s'enfuir, ils encourront la même peine ; & ils seront contraints à obéïr même par la puissance seculiere, suivant les canons. Le terme depuis le quinziéme d'Octobre remonte deux jours avant la quatriéme action du concile, où ils avoient été entendus ; & cette action particuliere est datée de trois jours après, c'est-à-dire du vingtiéme d'Octobre.

An. 451.
V. Bibl. Justel. to. 1. pag. 144.
pag. 540.

XIX.
Jugement entre Photius de Tyr & Eustathe de Beryte.

Voici le sujet du differend entre Photius de Tyr & Eustathe de Beryte. Photius prétendoit être seul métropolitain de la premiere Phenicie, & se plaignoit qu'Eustathe, par le credit qu'il avoit eu sous Theodose le jeune, avoit fait ériger Beryte en métropole, & s'attribuoit la jurisdiction & les ordinations sur les six Eglises de Byblus, Botrys, Tripoli, Orthosiade, Arcas & Antarade. Eustathe vouloit éloigner le jugement, en representant ; que l'on devoit avant toutes choses souscrire la definition de foi : mais les magistrats ne laisserent pas de faire lire la requête da Photius. Puis ils déclarerent que l'Empereur ne vouloit point que les affaires des évê-

pag. 544.
pag. 545. D.

An. 451. ques fussent reglées suivant les lettres imperiales, ou les pragmatiques, mais suivant les canons. Ils demanderent au concile comment il vouloit que l'affaire presente fût jugée, selon les canons, ou selon les loix? Le concile dit: Selon les canons. Les pragmatiques n'auront point de vigueur: les canons doivent *l'emporter*.

pag. 540. D. Eustathe alleguoit en sa faveur un concile de C. P. sur quoi les magistrats demanderent si on devoit appeller concile l'assemblée des évêques qui se trouvoient à C. P. Tryphon évêque de Chio dit; On l'appelle concile, & on y rend justice à ceux qui y portent leurs plaintes. Anatolius de C. P. dit: La coûtume est établie depuis long-tems, que les évêques qui séjournent à C. P. s'assemblent quand l'occasion le demande, pour les affaires ecclesiastiques qui surviennent: qu'ils les decident, & répondent à ce qu'on leur demande. Cette espece de concile s'appelloit en grec, *Synodos endemousa*, c'est-à-dire le concile séjournant.

pag. 548.

On lut le quatriéme canon du concile de Nicée, qui attribue les ordinations au métropolitain avec les évêques de la province. Surquoi les magistrats demanderent, s'il pouvoit y avoir deux metropolitains dans une même province? Le concile dit, qu'il n'y en pouvoit avoir qu'un. Les magistrats dirent: Suivant les canons de Nicée & le jugement du concile, Photius de Tyr aura tout le pouvoir d'ordonner dans toutes les villes de la premiere Phenicie; & l'Evêque Eustathe n'aura rien en vertu de la pragmatique imperiale, au-dessus des autres évêques de la province. Que le concile declare s'il y consent. Le concile dit: Ce jugement est juste: ce jugement est de Dieu: vive l'Empereur, vive l'Imperatrice, vivent les Magistrats.

pag. 549.

Les

Les magistrats demanderent ce que le concile ordonnoit touchant les évêques ordonnés par Photius, déposés par Eustathe, & reduits an rang des prêtres. Le concile dit: Nous voulons qu'ils soient évêques: il est juste qu'ils rentrent dans les villes où ils ont été ordonnés par leur metropolitain. Les legats du Pape dirent: C'est un sacrilege de reduire un évêque au rang de prêtre: mais s'il y a cause legitime de le priver des fonctions de l'épiscopat, il ne doit pas même avoir le rang de prêtre. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche; Juvenal de Jerusalem, & tous les autres furent de même avis. Cecropius de Sebastopolis demanda que cette regle fût renduë generale à toutes les provinces; que les pragmatiques n'eussent point de lieu au préjudice des canons; & il fut ainsi ordonné de l'avis du concile. Ces deux actions particulieres sont datées du vingtiéme Octobre.

An. 451. 20. Octob.

XX. Cinquieme action. Definition de foy rejettee. *pag.* 556. 22. Octob.

La cinquiéme action du concile de Calcedoine se tint l'onziéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme d'Octobre. Les magistrats dirent: Faites-nous connoître ce qui a été decidé touchant la foi. Asclepiade diacre de C. P. lut une definition, qu'on ne jugea pas à propos d'inserer aux actes. Quelques uns proposerent des difficultez, & Jean évêque de Germanicie dit: Cette définition n'est pas bien; il en faut faire une autre. Anatolius de C. P. dit au concile: La definition vous plait-elle? Tous les évêques, excepté les Romains, & quelques Orientaux, s'écrierent: La definition plaît à tout le monde: c'est la foi des Peres: celui qui pense autrement est heretique: anathême à qui pense autrement: chassez les Nestoriens. Anatolius dit: Hier la definition de foi plût-elle pas à tout le monde? Les évêques

An. 451. ques dirent : Elle plût à tout le monde : nous ne croïons point autrement ; c'est la foi des Peres : qu'il soit écrit que sainte Marie est Mere de Dieu ; qu'on l'ajoûte an symbole.

Les legats du Pape dirent : Si on ne consent pas à la lettre du bienheureux évêque Leon, faites-nous donner un rescrit pour nous en retourner, & que le concile soit celebré en Occident. Les magistrats dirent : Si vous le trouvez bon, assemblons-nous avec six évêques d'Orient, trois d'Asie, trois de Pont, trois d'Illyrie & trois de Thrace, l'archevêque Anatolius & les Romains, dans l'oratoire de l'Eglise ; & quand tout aura été bien examiné, on vous declarera ce qui sera arrêté touchant la foi. Les évêques s'écrierent : La définition a plû à tout le monde ; & voïant Jean de Germanicie qui s'approchoit des magistrats ; ils s'écrierent : Chassez les Nestoriens : chassez les ennemis de Dieu. La définition plut hier à tout le monde : faites-la souscrire : qui n'y souscrit pas est heretique : le Saint-Esprit l'a dictée : qu'on y souscrive tout à l'heure.

pag. 557. Aprés plusieurs cris semblables, les magistrats dirent : Dioscore disoit : J'ai deposé Flavien, parce qu'il soutenoit, qu'il y a deux natures : la definition porte deux natures. Anatolius dit : Dioscore n'a point été deposé pour la foi : mais parce qu'il a excommunié l'archevêque Leon ; & qu'aïant été cité trois fois, il n'est pas venu. Les magistrats dirent : Recevez-vous la lettre de l'archevêque Leon ? Les évêques crierent : Oüi nous l'avons reçûe, & nous y avons souscrit. Donc reprirent les magistrats, que l'on mette dans la définition ce qu'elle contient. Les évêques s'écrierent : Il ne faut point d'autre définition : il n'y manque rien : elle confirme la lettre ; l'archevêque

vêque Leon croit comme nous. Il a parlé comme Cyrille. Celestin & Sixte ont confirmé ce qu'a dit Cyrille, que la définition soit sans fraude. Les magistrats dirent : Vos acclamations seront portées à l'Empereur, & ils envoïerent au palais le secretaire Beronicien. An. 451.

Il revint peu de tems après, & dit : L'Empereur ordonne, que suivant l'avis des magistrats, six évêques d'Orient, trois de Pont, trois d'Asie, trois de Thrace & trois d'Illyrie avec l'archevêque Anatolius & les Romains s'assemblent dans l'oratoire de l'Eglise, & reglent la foi : ensorte que tout le monde en convienne. Ou si vous n'en êtes pas d'avis, que chacun declare sa foi par son metropolitain ; & si vous ne le voulez pas encore, vous devez sçavoir, que le concile se tiendra en Occident ; puisque vous ne voulez pas convenir ici de la foi. Il y eut encore quelque resistance ; mais enfin tous les évêques consentirent que la chose fût traitée par commissaires. Ainsi les magistrats entrerent dans l'oratoire de sainte Euphemie avec Anatolius de C. P. les quatre legats Pascasin, Lucentius, Boniface, & Julien de Co ; Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancire, Quintillus, Atticus, & Sozon évêques d'Illyrie, Diogene de Cyzique, Leonce de Magnesie, Florentius de Sardes, Eusebe de Dorylée, Theodore de Tarse, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, Theodore de Claudiopolis en Isaurie, Francion, Sebastien & Basile évêques de Thrace, ils etoient en tout vingt-deux.

pag. 560.

pag. 561.

XXI. Definition de foi approuvée.

Aprés qu'ils eurent examiné la foi, ils sortirent de l'oratoire, & quand tous furent assis, les magistrats dirent : Le saint concile écoute-

An. 451. ra s'il lui plaît en silence ce qui a été defini en nôtre presence. Aëtius archidiacre de C. P. lut la définition de foi, dressée au nom du concile.
p. 564. On y rapporte tout au long le symbole de Ni-
p. 565. cée, & celui de C. P. puis on ajoûte : Ce symbole suffisoit pour la connoissance parfaite de la religion. Mais les ennemis de la verité ont inventé de nouvelles expressions ; les uns voulant anéantir le mystere de l'Incarnation ; & refusant à la Vierge le titre de mere de Dieu ; les autres introduisant une confusion & un melange, & forgeant une opinion insensée & monstrueuse, qu'il n'y a qu'une nature de la chair & de la divinité, & que la nature divine du Fils de Dieu est passible. C'est pourquoi le saint concile œcumenique voulant obvier à toutes leurs entreprises, & montrer que la doctrine de l'église est toûjours inébranlable, a défini : Premierement, que la foi des trois cent dix-huit Peres demeurera inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante Peres assemblés a C. P. ont enseignée touchant la substance du Saint-Esprit, à cause de ceux qui l'attaquoient : non qu'ils crussent que quelque chose manquât à l'exposition precedente. Et à cause de ceux qui veulent détruire le mystere de l'Incarnation, le concile reçoit les lettres synodales du bienheureux Cyrille, tant a Nestorius qu'aux Orientaux : comme propres à refuter l'erreur de Nestorius, & à expliquer les sens du symbole. Le concile y joint avec raison la lettre du très-saint archevêque Leon a Flavien, contre l'erreur d'Eutychés : comme conforme à la confession de saint Pierre, & également propre à détruire les erreurs & à affermir la verité.

p. 558. Suivant donc les saints Peres, nous declarons tout d'une voix, que l'on doit confesser un seul & même JESUS-CHRIST nôtre Seigneur, le

An. 451.

le même parfait dans la divinité, & parfait dans l'humanité; vraiment Dieu & vraiment homme : le même composé d'une ame raisonnable & d'un corps; consubstantiel au pere selon la divinité, & consubstantiel à nous selon l'humanité: en tout semblable à nous, hormis le peché : engendré du pere avant les siecles selon la divinité, & dans les derniers tems, né de la vierge Marie mere de Dieu selon l'humanité, pour nous & pour nôtre salut: un seul & même JESUS-CHRIST fils unique, Seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans separation, sans que l'union ôte la difference des natures; au contraire la proprieté de chacune est conservée, & concourt en une seule personne & une seule hypostase : ensorte qu'il n'est pas divisé, ou separé en deux personnes; mais que c'est un seul & même fils unique, Dieu Verbe nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. Le concile défend à qui que ce soit, d'enseigner, ou penser autrement, sous peine aux évêques & aux clercs d'être deposés; aux moines & aux laïques d'être anathematisés.

V. Evagr. II. hist. c. 5 in fine.

Après la lettre de cette definition de foi, tous les évêques s'écrierent: C'est la foi des Peres : que les metropolitains souscrivent tout à l'heure: qu'ils souscrivent en presence des magistrats: ce qui a été bien defini, ne souffre point de délai: c'est la foi des Apôtres, nous la suivons tous. Les magistrats dirent: Ce que les Peres ont ordonné, & dont tout le monde est content, sera rapporté à l'Empereur. Ainsi finit la cinquiéme action.

XXII. Sixieme action. Marcien present. *pag. 573.*

La sixiéme fut tenuë trois jours après, le huitiéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire le vingt-cinquiéme d'Octobre. Les évêques étant assemblés en grand nombre, l'empereur Mar-

An. 451. 25. Octob. pag. 576. Marcien vint au concile en personne, accompagné des magistrats, qui avoient accoûtumé d'y assister, & de quelques autres, jusqu'au nombre de trente-quatre. Il fit une harangue qu'il prononça en latin, comme la langue de l'empire, & qui fut expliquée en grec. Il y marquoit l'intention qu'il avoit euë en convoquant le concile, de conserver la pureté de la foi, alterée depuis quelque tems par l'avarice & la passion de quelques personnes: il marquoit sans doute Chrysaphius. Il dit, que l'on ne doit tenir autre créance sur le mystere de l'Incarnation, que ce qu'ont enseigné les Péres de Nicée, & saint Leon dans sa lettre à Flavien. Il declare qu'à l'exemple de Constantin, il n'a voulu assister au concile que pour confirmer la foi, & non pour exercer sa puissance; & il exhorte les peres à expliquer sincerement la foi, suivant qu'ils l'ont reçûe par tra-
pag. 680. dition. Tous les évêques s'écrierent: Longues années à l'empereur, longues années à l'Imperatrice, longues années aux princes catholiques. Ensuite l'archidiacre Aëtius dit, qu'il avoit entre les mains la définition de foi faite par le concile, & la lût par ordre de l'Empereur. C'étoit celle du jour precedent, qui fut souscrite par tous les évêques, au nombre de trois cent cinquante-six, commençant par les legats. Dio-
pag. 601. E. gene metropolitain de Cyzique souscrivit pour lui & pour six évêques ses suffragans absens: ainsi Theodore de Tarse & douze autres metropolitains.

pag. 605. D. L'empereur demanda si tout le concile étoit d'accord de cette confession de foi. Tous les évêques s'écrierent: Nous croïons tous ainsi: nous avons tous souscrit volontairement: nous sommes tous orthodoxes: ce qu'ils accompagnerent de plusieurs autres acclamations de loüanges & de vœux pour l'Emperenr & l'Imperatri-

ce:

ce : le nommant nouveau Constantin & elle nouvelle Helene.

L'Empereur dit : La foi catholique aïant été declarée, nous estimons juste & utile d'ôter à l'avenir tout pretexte de division. Donc quiconque sera du tumulte en public, parlant de la foi : si c'est un particulier, il sera chassé de la ville imperiale ; si c'est un officier, il sera cassé ; si c'est un clerc, il sera deposé & soumis à d'autres peines. Tous les évêques s'écrierent : Vive l'Empereur, vive le prince pieux : vous avez redressé les églises, vous avez affermi la foi : vive l'Imperatrice. Dieu conserve vôtre empire : vous avez chassé les heretiques. Anathême à Nestorius, à Eutychés & à Dioscore. p. 606. D. p. 609

L'Empereur dit : Il y a quelques articles que nous vous avons reservés par honneur, estimant convenable, qu'ils soient ordonnez canoniquement dans le concile, plûtôt que commandés par nos loix. Le secretaire Beronicien les lût par ordre de l'empereur : il y en avoit trois, dont le premier étoit conçû en ces termes : Nous honorons comme ils meritent ceux qui embrassent sincerement la vie monastique : mais parce que quelques-uns sous ce pretexte troublent l'église & l'état, il est ordonné que personne ne bâtisse un monastere, sans le consentement de l'évêque de la ville, & du proprietaire de la terre ; & que le moines, tant des villes que de la campagne, soient soumis à l'évêque, & vivent en repos : ne s'appliquant qu'au jeûne & à la priere, sans s'embarasser d'affaires ecclesiastiques ou seculieres, s'ils n'en sont chargés par l'évêque, pour quelque necessité. Ils ne pourront aussi recevoir dans leurs monasteres des esclaves sans la volonté des maîtres.

Le second article porte : Parce que quelques clercs & quelques moines s'engagent par ava-

An. 451. rice en des affaires feculieres : le concile a ordonné qu'aucun clerc ne prenne des terres à ferme, ou ne fe charge d'une intendance, fi ce n'eft que fon évêque lui commette le foin des terres de l'églife. Si contre cette défenfe, quelqu'un ofe fe rendre fermier par lui-même ou par autrui, il fera fujet à une peine ecclefiaftique ; & s'il perfevere opiniâtrement, il fera depoüillé de fa dignité. Le troifiéme porte : Les clercs qui feruent une églife ne peuvent être deftinez à l'églife d'une autre ville : mais ils doivent fe contenter de celle à laquelle ils ont été premierement deftinés : excepté ceux, qui étant chaffés de leurs païs, ont paffé dans une autre églife par neceffité. Si quelqu'un contre cette ordonnance reçoit le clerc, qui appartient à un autre évêque ; l'un & l'autre fera excommunié, & l'évêque & le clerc qu'il a reçû : jufqu'à ce qu'il retourne à fon églife. Ces trois articles aïant été lûs, l'empereur les donna à l'évêque Anatolius ; & après quelques acclamations, il dit :

p. 512

Pour l'honneur de fainte Euphemie, & de vôtre Sainteté, nous ordonnons que la ville de Calcedoine, en laquelle le faint concile a été affemblé, ait les privileges de metropole: mais pour le nom feulement, fauf la dignité de la metropole de Nicomedie. Le concile l'approuva par fes acclamations, ajoûtant à la fin : Nous vous fupplions de nous renvoïer. L'empereur répondit : Je fçai que vous êtes fatigués d'un fi long féjour : toutefois patientez encore trois ou quatre jours, & pourfuivez les affaires que vous voudrez en prefence des magiftrats : étant affurés d'avoir le fecours neceffaire ; & que perfonne de vous ne fe retire avant que tout foit terminé. Ainfi finit la fixiéme action.

Les

Les dernieres paroles des évêques qui demandoient leur congé, font voir qu'ils tenoient le concile pour fini : parce qu'ils étoient convenus de la definition de foi, & l'avoient autorisée par leurs souscriptions. Ils avoient même approuvé les trois canons proposés par l'empereur : ainsi ils ne voïoient plus rien à faire, pour l'interêt general de l'église. Aussi paroît-il par la réponse de l'empereur, qu'il ne les retint à Calcedoine, que pour des affaires particulieres. C'est pourquoi les anciens faisoient grande difference entre ces six premieres actions, & les suivantes, où il n'étoit plus question de la foi. C'est ainsi qu'en parloit depuis le Pape Pelage II. écrivant aux évêques d'Istrie vers l'an 586. Et l'historien Evagre, qui écrivoit à peu près en même tems, rapportant un extrait du concile de Calcedoine, s'étend beaucoup sur les six premieres actions, & tranche sommairement les suivantes. L'un & l'autre met à la septiéme action les vingt-sept canons, que nous trouvons aujourd'hui placés à la quinziéme, à la fin du concile : mais il se trouve encore d'anciens exemplaires, qui les mettent à la fin de la sixiéme : & le Pape Pelage dit, qu'à bien considerer, ils en font partie, puisqu'ils n'ont point de date particuliere, & que les noms des évêques presens n'y sont point exprimés. Après cette observation, dont on verra l'importance dans la suite, je continuerai de rapporter les actions du concile de Calcedoine, suivant les éditions ordinaires.

An. 451. 25. Octob.

Ep. 3. to. 5. Conc. p. 619 D. Evagr. 2. hist. c. ult.

Ap. Baluz. Nova coll. p. 282. tom. 5. Conc. p. 340. B.

XXIII. Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal. *p. 611*

Il y en a trois datées du vingt-sixiéme d'Octobre, que l'on compte pour la septiéme, la huitiéme & la neuviéme. Dans la septieme action, les magistrats dirent : L'Empereur, à la priere des évêques Maxime & Juvenal, nous a ordonné de prendre connoissance de leurs differends.

An. 451. ferends. Ils se sont assemblés, & on fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquées, & qui nous paroissent raisonnables. Nous avons crû necessaire, qu'ils en instruisent le concile, afin que le tout soit confirmé par vôtre consentement. Maxime d'Antioche dit: Le reverendissime evêque Juvenal & moi, nous sommes convenus après une longue contestation, que le siege de S. Pierre d'Antioche aura les deux Phenicies & l'Arabie, & celui de Jerusalem, les trois Palestines. Nous prions, que cette convention soit confirmée par écrit, par le decret de vôtre grandeur & du saint concile. Juvenal de Jerusalem dit: J'en suis aussi d'accord, que la sainte Resurrection de JESUS CHRIST ait les trois Palestines, & le siege d'Antioche, les deux Phenicies & l'Arabie: & j'en demande la confirmation. Les légats, Anatolius de C. P. & sept autres metropolitains opinerent pour la confirmation de ce concordat, tous les autres évêques y consentirent par acclamation; & les magistrats y joignirent leur autorité. Le fondement de cette contestation étoit l'entreprise de Juvenal au concile d'Ephese, à laquelle saint Cyrille s'opposa, comme il a été dit.

p. 616.

p. 617.

Sup. 25. n. 59

XXIV. Huitieme action. Theodoret retabli.

La huitiéme action fut au sujet de Theodoret. Les évêques s'écrierent: Que Theodoret anathematise tout à l'heure Nestorius. Theodoret dit: J'ai donné une requête à l'empereur, & des libelles aux legats de l'Archevêque Leon: on vous les lira s'il vous plait, & vous verrez ce que je pense. Les évêques s'écrierent: Nous ne voulons point qu'on lise rien: anathematisez Nestorius. Theodoret dit: J'ai Dieu merci été nourri par des catholiques, j'ai été instruit de la doctrine catholique, je l'ai prêchée: je rejette non seulement Nestorius

p. 520.

rius & Eutychés, mais quiconque a de mauvais ſentimens. Les évêques l'interrompirent en criant: Dites nettement: Anathême à Neſtorius & à ſa doctrine: anathême à Neſtorius & à ceux qui l'aiment. Theodoret dit: En verité je ne dis, que ce que j'eſtime agréable à Dieu. Perſuadez-vous premierement, que je ne me ſoucie, ni de rentrer dans ma ville, ni de recouvrer ma dignité, je ne ſuis point venu pour cela: mais aïant été calomnié, je ſuis venu vous perſuader que je ſuis orthodoxe, & que j'anathematiſe Neſtorius, Eutychés, & quiconque dit qu'il y a deux fils. Les évêques l'interrompirent encore en criant: Dites nettement: Anathême à Neſtorius, & à ceux qui ſuivent ſes ſentimens. Theodoret dit; je ne le dirai point, que je n'aïe expliqué ma créance. Je croi..... Les évêques l'interrompirent encore en criant: Il eſt heretique: il eſt Neſtorien: chaſſez l'heretique. Theodoret dit: Anathême à Neſtorius, à quiconque ne dit pas que la vierge Marie eſt mere de Dieu, & à quiconque diviſe en deux le fils unique. Pour moi, j'ai ſouſcrit à la definition de foi, & à la lettre du très-ſaint archevêque Leon, & je crois ainſi. Et après tout cela, Dieu vous beniſſe.

Les magiſtrats dirent: Il n'y a plus de difficulté ſur Theodoret. Il a anathematiſé Neſtorius devant vous, il a été reconnu par l'archevêque Leon, il a reçû volontiers vôtre définition de foi: enfin il a ſouſcrit à la lettre de Leon. Il ne manque plus, ſinon que vous ordonniez qu'il rentre dans ſon égliſe, comme Leon l'a jugé. Tous les évêques s'écrierent: Theodoret eſt digne de ſon ſiege: qu'on le rende à ſon Egliſe: qu'elle reçoive ſon paſteur, ſon docteur orthodoxe. Vive l'archevêque Leon. Enſuite les legats opinerent à ce que Theodoret rentrât dans ſon Egliſe, comme pleinement juſtifié.

An. 451. ſtifié. Anatolius de C. P. en dit autant. Maxime d'Antioche ajoûta: Il y a long tems que je ſçavois qu'il eſt catholique, aïant oüi ſouvent ſes inſtructions dans l'Egliſe: Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Photius de Tyr & Conſtantin de Boſtre furent du même avis. Puis tous les évêques s'écrierent: Ce jugement eſt juſte: c'eſt le jugement de JESUS-CHRIST: nous l'approuvons tous. Les magiſtrats dirent. Suivant le jugement du concile, Theodoret reprendra l'égliſe de Cyr. Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathematiſer Neſtorius; ſçavoir, Sophrone de Conſtantienne, Jean de Germanicie, & Amphiloque de Side. Ainſi finit la huitiéme action.

p. 624.

XXV. Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas.

En la neuviéme; datée du même jour vingtſixiéme d'Octobre, Ibas évêque d'Edeſſe entra dans le concile, & dit: Aïant été perſecuté par Eutychès, & dépoſé, quoiqu'abſent de quaranta journées: je me ſuis adreſſé à l'Empereur, qui a ordonné, que vôtre grandeur avec le ſaint concile examineroit ma cauſe. Je vous prié donc de faire lire ce qui a été jugé par les évêques Photius & Euſtathe. Car Uranius évêque d'Himerie étant devoué à Eutychès, m'a fait accuſer par quelques clercs, & s'eſt fait envoïer luimême, pour me juger, avec les évêques que j'ai nommés; mais j'ai été trouvé innocent. Caſſez donc tout ce qui a été fait à Epheſe en mon abſence, & me rendez mon égliſe. Les magiſtrats aïant demandé l'avis au concile; les legats du Pape ordonnerent la lecture des actes, par leſquels Ibas prétendoit avoir été juſtifié.

p. 625.

p. 628.

On lut donc premierement la ſentence arbitrale de Photius de Tyr, & d'Euſtathe de Beryte, donnée à Tyr le vingt cinquiéme de Février 448. par laquelle il paroiſſoit qu'Ibas avoit

Sup. l. 27. n. 20.

decla

declaré sa foi, & reçû en grace les clercs ses accusateurs. Après cette lecture, les Juges remirent l'affaire au lendemain : apparemment, parce qu'ils virent, qu'il y avoit beaucoup de pieces à lire, & qu'il étoit déja tard. An. 451. p. 632.

Le lendemain donc, sixiéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire le vingt-septiéme d'Octobre, fut tenuë la dixiéme action, pour achever l'affaire d'Ibas. Il se presenta, & renouvella ses plaintes contre Eutychés, qui l'avoit traduit par quarante journees de chemin, & fait changer de vingt prisons, comme déposé au concile d'Ephese, quoi qu'absent & sans connoissance de cause. Les magistrats aïant demandé l'avis aux évêques, ils s'écrierent : On ne condamne point un absent : Ibas dit : De grace : je n'y étois point : je n'ai point été défendu : on ne m'a pas laissé parler. Les évêques s'écrierent : Ils ont mal fait de l'avoir condamné contre les canons. Ce qui est fait contre un absent est mal ; nous le disons tous. Patrice évêque de Thiane dit : On lût hier la sentence des arbitres, qui l'ont reconnu évêque. Nous l'approuvons tous. Les Orientaux s'écrierent : Ce jugement est juste. Mais quelques évêques crierent : On s'y oppose. Il y a des gens qui veulent accuser l'évêque Ibas. p. 633.

On les fit entrer. Ils étoient quatre : Theophile diacre, Euphrasius, Antiochus & Abraham. Theophile dit : Nous demandons qu'on lise ce qui a été fait à Beryte contre Ibas, afin que vous voïez qu'il a été justement déposé. Après quelques contestations, les magistrats ordonnerent la lecture. On lut premierement la commission de l'empereur Theodose au tribun Damascius, puis les actes du jugement rendu à Beryte le premier jour de Septembre 448. où Ibas avoit été renvoïé absous. Après cette lectu- p. 637. Sup. l. 27. n. 21.

re.

An. 451. re, les magiſtrats vouloient qu'on lût auſſi p.613 la procedure faite contre Ibas au faux concile d'Epheſe ; mais les legats s'y oppoſerent, en diſant : qu'on ne devoit avoir aucun égard à ce qui avoit été fait en ce concile ; & qu'il falloit demander à l'empereur une loi, qui défendît même de lui donner le nom de concile. Ils declarerent toutefois, que Maxime évêque d'Antioche en devoit être excepté, c'eſt-à-dire que ſon ordination n'avoit rien de commun avec ce faux concile. Anatolius de C. P. opina de même contre le concile d'Epheſe, à l'exception de ce qui regardoit Maxime : D'autant plus, dit-il, que le très-ſaint évêque Leon l'aïant reçû à ſa communion, a jugé qu'il devoit gouverner l'égliſe d'Antioche. C'eſt qu'encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du concile, elle étoit fondée ſu la depoſition de Domnus, qui y avoit été faite. Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, & p.676 onze autres métropolitains opinerent de même ; & tous les évêques s'écrierent : Nous diſons la même choſe.

Donc ſans faire lecture des actes d'Epheſe, les magiſtrats inviterent le concile à opiner ſur l'affaire d'Ibas. Les legats dirent par la bouche de Paſcaſin ; Suivant les pieces qui ont été lûës, nous connoiſſons qu'il eſt orthodoxe ; c'eſt pourquoi nous jugeons qu'il doit recouvrer l'honneur de l'épiſcopat, & ſon égliſe, dont il a été chaſſé injuſtement. Quant à l'évêque Nonnus, qui depuis peu a été mis en ſa p.677 place ; c'eſt à l'évêque d'Antioche à examiner ce qu'il en faut ordonner. Anatolius de C. P. opina de même, & declara Ibas exempt de tout ſoupçon, parce qu'il avoit ſouſcrit la lettre de ſaint Leon. Maxime d'Antioche declara la lettre d'Ibas orthodoxe, & dit touchant Nonnus, il demeurera dans la dignité epiſcopale,

le, jusqu'à ce que j'examine son affaire avec les évêques de la province. Tous les autres évêques opinerent de même, demandant seulement qu'Ibas anathematisât Nestorius & Eurychés. Ibas dit: J'ai deja anathematisé par écrit Nestorius & sa doctrine; & maintenant je l'anathematise mille fois. Car on n'a point de peine à faire mille fois ce dont on est une fois persuadé. Anathême donc à Nestorius, a Eutychés, & à quiconque dit une seule nature: j'anathematise aussi, quiconque ne croit pas comme ce saint concile. Les magistrats dirent: Ce que le saint concile a jugé touchant Ibas sera executé. Ainsi finit la dixiéme action.

An. 451.

pag. 681. E.

On met ensuite une action touchant Domnus, que les anciens exemplaires mettent à la septiéme action; & qui ne se trouve plus qu'en latin. Maxime d'Antioche demande aux magistrats & au concile, la constitution d'une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, au profit de Domnus son predecesseur; ce qui lui est accordé: laissant à sa discretion la quantité de la pension. On ne sçait quelle en fut l'execution; car Domnus avoit renoncé à l'épiscopat, & s'étoit retiré dans son monastere auprès de saint Euthymius; & ne parut point, ni personne de sa part au concile de Calcedoine.

pag. 682.

V. Quesn. dissert. 9. in S. Leon. & Baluz. pref. in Conc. Calc. cap. 32.

XXVI. Onzieme & douzieme action. Affaire de Bassien & d'Etienne d'Ephese.

L'onziéme action fut tenuë le vingt-neuviéme d'Octobre. Bassien, qui avoit été évêque d'Ephese, entra dans le concile, accompagné de Cassien prêtre, & demanda qu'on lût la requête qu'il avoit presentée à l'empereur; & que l'empereur avoit renvoïée au concile: Elle contenoit des plaintes d'avoir été depossedé de son siege par violence. Les magistrats demanderent à Bassien les noms de ceux dont il se plaignoit. Il répondit: Ils sont plusieurs; mais leur chef est Etienne, maintenant évêque d'Ephese: il retient

pag. 684.
pag. 685.
pag. 688.

An. 451. 29 Octob. tient mon siege & mon bien. Les magistrats ordonnerent à Etienne de répondre; & il dit: Les évêques de la province d'Asie sont ici: qu'ils viennent & je me défendrai. Les magistrats dirent: En attendant, répondez vous-même. Etienne dit: Celui-ci n'a point été ordonné à Ephese: mais l'église étant vacante, il a assemblé une troupe de gladiateurs, & d'autres gens armés, il y est entré & s'y est assis. Après qu'il a été rejetté selon les canons, & chassé comme il meritoit: quarante évêques d'Asie m'ont ordonné par le suffrage des nobles, du peuple, du clergé & de la ville. Il y a aujourd'hui cinquante ans, que je suis dans le clergé d'Ephese.

Bassien répondit: Dès ma jeunesse j'ai pris soin des pauvres, j'ai fait un hôpital; où j'ai mis soixante-dix lits: j'y recevois tous les malades & les blessés. L'évêque Memnon en fut jaloux; parce que j'étois aimé de tout le monde; & fit tout ce qu'il put, pour me chasser de la ville. Il m'imposa les mains, & m'ordonna évêque d'Evase: je ne le voulois point. Il me tint devant l'autel depuis l'heure de tierce jusqu'à midi, & me maltraita: de sorte que l'évangile & l'autel furent remplis de sang. Je n'allai point à Evase, & ne l'ai jamais vûe. Memnon mourut, Basile fut ordonné. Aïant assemblé le concile de la province, & appris la violence que j'avois soufferte, il ordonna un autre évêque pour Evase, & me rendit la communion, avec le rang d'évêque. Il mourut aussi: je fus mis dans le siege d'Ephese malgré moi & avec une grande violence, par le peuple, le clergé & les évêques: dont un, sçavoir Olympius, est ici present. L'empereur confirma mon élection. Je vins à C. P. je communiquai avec Proclus, & il m'envoïa depuis ses lettres synodiques. Je suis demeuré ainsi quatre ans; ensorte que j'ai ordonné dix évê-

pag. 689.

évêques & plusieurs clercs. L'empereur aïant envoïé un silentiaire avec des lettres, pour la paix des églises, le lendemain au sortir de la liturgie, ils mirent les mains sur moi, m'enfermerent, m'arracherent l'habit sacerdotal, & tout ce que j'avois: prirent un d'entr'eux, sçavoir Etienne que voila, & le firent évêque. An. 451.

Etienne dit: Les évêques sont ici; qu'ils viennent déposer la verité. Il est entré dans l'église avec des gladiateurs, des épées & des flambeaux, & s'est assis dans le siege: c'est pour cela qu'il a été chassé par le très-saint évêque de Rome Leon, par le bienheureux Flavien de C. P. par l'évêque d'Alexandrie, & par celui d'Antioche. C'est pour cela que l'empereur Theodose envoïa Eustathe primicier des silentiaires, pour juger entre lui & les pauvres qu'il avoit maltraitez. Eustathe vint à Ephese, & y demeura trois mois à instruire l'affaire.

Les magistrats dirent: Que Bassien montre s'il a été établi évêque d'Ephese par le concile des évêques, & aprés le terme ordinaire pour l'ordination. Bassien dit: Je n'ai jamais été evêque d'Evase, & n'y suis point allé, on m'en a donné le nom par force. Etienne demanda la lecture des canons contre les translations: les magistrats l'ordonnerent, & Leonce évêque de Magnesie lut le canon quatre-vingt-quinziéme & le quatre-vingt-sixiéme, qui sont le seiziéme & le dixseptiéme du concile d'Antioche. Le premier défend à un évêque vacant, de s'ingerer à une autre église vacante, quand même il pretendroit y être forcé; le second declare excommunié l'évêque, qui ne va pas à une église, pour laquelle il est ordonné.

pag. 692.

Sup. liv. XII. n. 12.

Les magistrats dirent: Que Bassien montre qui l'a établi évêque. Il ne put nommer qu'Olympius évêque de Theodosiopolis. Olympius étant

An. 451. étant interrogé, dit : Après la mort de l'évêque Basile, j'étois chez moi : le clergé d'Ephese me manda, pour ordonner un évêque : j'y allai, croïant que les autres évêques avoient été appellés. Après que j'eus attendu trois jours dans mon logis, quelques-uns des clercs me vinrent dire : Les autres évêques ne sont point ici : que faut-il faire ? Je leur dis : Il est contre les canons, qu'un seul évêque dispose d'une église, principalement d'une si grande metropole. Comme je parlois ainsi, une multitude infinie environna mon logis, je ne sçavois où j'étois, ils m'emporterent & me menerent à l'église : entr'autres un officier nommé Holosericus, qui mit l'épée à la main. Ainsi deux ou trois cens hommes m'emmenerent au siege épiscopal avec Bassien ; & il y fut placé. Bassien dit : Il a menti. Les magistrats demanderent au clergé de C. P. si Proclus avoit communiqué avec Bassien, comme évêque d'Ephese. Ils dirent tous qu'oui : qu'il lui avoit donné des lettres synodiques, & avoit mis son nom dans les diptyques.

pag. 791.

Les magistrats demanderent ensuite à Etienne, comment Bassien avoit été deposé, & si lui-même avoit été ordonné par le concile ? Il repeta ce qu'il avoit dit, que Bassien avoit été deposé par l'autorité de l'empereur Theodose & du Pape Leon ; s'excusant au reste, de n'avoir pas en main les preuves de son ordination, sur ce qu'il ne prévoïoit pas, que l'on dût parler de cette affaire, la croïant finie. Lucien évêque de Byse, & Meliphtongue évêque d'Heliopolis s'avancerent, & dirent au nom de tous les évêques leurs voisins ; que Bassien avoit été chassé contre les canons, sans avoir été jugé, ni accusé, après quatre ans de paisible possession. Etienne répeta encore, que le Pape Leon l'avoit condamné ; & comme il avoit aussi allegué aupara-

pag. 696.

pag. 697.
pag. 689. C.

paravant, qu'il avoit été condamné par Flavien, Cecropius évêque de Sebastopolis lui dit: Seigneur Etienne, que Flavien est puissant, même après sa mort! Voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Ephese. Tous les évêques & les clercs de C. P. dirent: Il est vrai. Eternelle memoire à Flavien. Voilà la vengeance; voilà la verité. Flavien vit après sa mort: le martyr prie pour nous. An. 451.

Les magistrats demanderent l'avis au concile; & les évêques s'écrierent. La justice demande Bassien: que les canons soient observés. Les magistrats dirent: Pour nous il nous semble, que ni Bassien n'est digne d'être évêque d'Ephese, puisqu'il est intrus par violence: ni Etienne qui y est entré par conjuration & par artifice; & qu'il faut élire un autre évêque: mais nous laissons le tout au jugement du concile. Le concile revenant à l'avis des magistrats, s'écrie: Ce jugement est juste, c'est le jugement de Dieu. Vous gardez les canons & les loix.

Les évêques d'Asie se prosternerent devant le concile, & dirent: Aïez pitié de nous, & des nos enfans. Si on ordonne ici un évêque, on fera mourir nos enfans, & la ville est perduë: Il faut entendre que la plûpart de ces évêques avoient été mariez; & qu'ils craignoient une sedition à Ephese, si on y envoïoit un évêque élû à Calcedoine. Les magistrats demanderent où l'évêque d'Ephese devoit être ordonné selon les canons. Les Evêques dirent: Dans la province. Diogene de Cyzique dit: L'usage est, que ce soit ici: si l'évêque avoit été ordonné à C. P. ces maux ne seroient pas arrivez. On ordonne là des gens de néant: c'est la cause du desordre. Il compte Calcedoine & C.P. pour le même lieu, à cause de la proximité. Leonce évêque de Magnesie dit: Depuis p. 700.

saint

An. 451. saint Timothée jusqu'à present, il y a eu vingt-sept évêques qui ont été ordonnés à Ephese, Basile seul fut ordonné ici par violence; & il y eut des meurtres. Philippe prêtre de C. P. dit: Le saint évêque Jean deposa quinze évêques quand il alla en Asie, & en ordonna d'autres a leur place. Memnon fut confirmé ici: Heraclide & d'autres furent ordonnés du consentement de nôtre Archevêque: le bienheureux Proclus ordonna de même Basile. Les magistrats voïant que cette affaire avoit besoin d'examen, la remirent au lendemain.

Sup. l. 21 n. 6.

On tint donc la douziéme action le lendemain trentiéme d'Octobre, pour terminer l'affaire d'Ephese. Les magistrats dirent: Nôtre assiduité au concile porte préjudice aux affaires publiques; c'est pourquoi cherchant à finir promptement, nous vous prions de dire s'il vous est venu quelque nouvelle lumiere sur l'affaire d'Ephese. Anatolius dit: Je suis d'avis, que ni l'un, ni l'autre, ne soit évêque de cette ville: mais qu'on en élise un troisiéme, parce qu'ils se sont intrus contre les canons. Ils garderont toutefois la dignité l'évêque, & seront nourris aux dépens de l'eglise. Les legats opinerent de même. Les magistrats firent apporter l'Evangile, conjurant les évêques de juger cette affaire en leur conscience. Anatolius de C. P. repeta le même avis, & les legats aussi, puis Maxime d'Antioche, Juvenal, Thalassius, & huit autres évêques en particulier, & tous les suivirent par des acclamations generales. Ensuite les magistrats prononcerent, suivant l'avis du concile, que Bassien & Etienne seroient ôtés du siege d'Ephese: gardant toutefois la dignité d'évêque, & recevant du revenu de la même église pour nourriture & entretien deux cens sols d'or par an, qui font environ

p. 701. 30. Octob.

p. 704

p. 705

ron ſeize cent livres de nôtre monnoïe ; & que l'on ordonneroit un autre évêque ſelon les canons.

An. 451. 30. Oct.

XXVII. Treizieme action. Reglemens entre Nicomedie & Nicee.

Le même jour trentiéme d'Octobre, fut tenuë la treiziéme action. On fit lire la requête d'Eunomius de Nicomedie, où il ſe plaignoit qu'Anaſtaſe de Nicée entreprenoit ſur les droits de ſa metropole ; & qu'il avoit excommunié des clercs de gl'égliſe de Baſilinople : Anaſtaſe nioit l'un & l'autre ; & diſoit : Baſilinople étoit une bourgade ſoumiſe à Nicée, comme pluſieurs autres. Un Empereur, ſoit Julien, ou un autre, en fit une cité, & y mit des magiſtrats tirés de Nicée. C'étoit en effet l'empereur Julien, qui avoit voulu honorer cette ville, à cauſe de ſa mere Baſiline. Anaſtaſe continua : Depuis ce tems, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean évêque de C. P. à l'évêque de Nicée, pour aller regler cette égliſe, comme lui appartenant. J'ai des lettres à Proclus. Eunomius répondit : Il ſe peut faire que l'égliſe de Nicomedie n'avoit point alors d'évêque, & qu'il fallut avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer, que pluſieurs ont été ordonnés par l'évêque de Nicomedie : je puis montrer des decrets du peuple de Baſilinople, par leſquels ils le prient de leur donner un évêque.

p. 702
P. 709. D.

Sup. l. 11. n. 43. Conf. Calch. p. 714

Les magiſtrats firent lire les canons. On lut le quatriéme de Nicée, qui porte, que les ordinations de chaque province ſe devoient faire par l'autorité du metropolitain. Anaſtaſe voulut montrer qu'il l'étoit, par une loi de l'empereur Valens, qui attribuoit à Nicée le droit de metropole ; ſuppoſant qu'elle l'avoit eu auparavant : mais avec la clauſe, ſauf le droit d'autrui. Eunomius de ſon côté fit lire une loi de Valentinien, poſterieure à la precedente, por-

p. 713

An. 451. p. 716. portant que le titre de metropole, donné par honneur à Nicée, ne doit faire aucun préjudice aux privileges de Nicomedie. Après ces lectures, les magistrats dirent: Ces loix ne parlent point des évêques; mais seulement de l'honneur des villes: celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de metropole, declare nommément, qu'elle n'ôte rien aux autres villes; le canon ordonne qu'il n'y aura qu'un metropolitain en chaque province: qu'ordonne le concile sur tout cela? Le concile s'écria: Que les canons soient observés.

Les évêques de Pont dirent: Les canons ne connoissent qu'un metropolitain: il est clair, que les ordinations appartiennent à l'évêque de Nicomedie: les loix ne donnent à Nicée, que le nom de metropolitain; & à son évêque le premier rang entre ceux de la province. L'archidiacre Aëtius demanda que cette procedure ne fit aucun préjudice au siege de C. P. pretendant qu'il faisoit par lui même, ou par autrui, les ordinations en Bithynie. Les p. 717 magistrats prononcerent: L'évêque de Nicomedie aura l'autorité de metropolitain dans les églises de Bithynie, & l'évêque de Nicée en aura seulement l'honneur, & sera soumis à celui de Nicomedie, comme les autres évêques de la province, c'est l'avis du concile. Quant au droit du siege de C. P. pour ordonner dans les provinces, il sera examiné en son tems.

31. Octob. XXVIII. Quatorzieme action. jugement entre Sabinien & Anastase de Perrha. p. 720. G.

La quatorziéme action, fut le lendemain trente-uniéme d'Octobre. On lut une requête presentée à l'empereur par Sabinien évêque de Perrha en Syrie; ou il disoit: J'étois dès l'enfance dans un monastere nombreux, où j'avois la charge d'œconome: ne pensant à rien moins qu'à l'épiscopat. Tout d'un coup le metropolitain, accompagné des évêques de la province, me

me prit, & m'ordonna évêque de Perrha à la place d'Anastase deposé pour ses crimes. Au concile d'Ephese, l'évêque d'Alexandrie l'a renvoïé à mon église; on m'a chassé: les habitans de la ville étant en pleurs, & en gemissemens à ma sortie. Je vous demande justice. On lût aussi une requête adressée aux archevêques Leon, Anatolius & Maxime, & à tout le concile, tendant aux mêmes fins. An. 451. pag. 721.

Anastase dit, que sa cause avoit été jugée par saint Cyrille & Proclus; & qu'après la mort de saint Cyrille, Domnus d'Antioche avoit voulu renouveller la poursuite. On lût deux lettres synodiques à Domnus, l'une de saint Cyrille, l'autre de Proclus, qui contenoient en substance la même chose: qu'Anastase s'étoit plaint à un concile de C. P. de quelques-uns de ses clercs, qui vouloient mettre les œconomes de l'église à leur choix; & ôter son nom des sacres diptyques. Saint Cyrille & Proclus prioient Domnus de donner des commissaires, pour juger Athanase sur les lieux, si sa ville étoit loin d'Antioche: attendu que son metropolitain lui étoit suspect. Ils n'usoient que de simple recommandation; n'aïant point de jurisdiction dans le patriarcat d'Antioche; & reconnoissoient que le metropolitain étant recusé, la connoissance de la cause étoit devolue au patriarche: mais qu'en cas d'éloignement, il devoit deleguer sur les lieux. pag. 724.

Sabinien, de son côté, demanda la lecture des actes d'un concile d'Antioche, où vingt-huit évêques, dont Domnus étoit le premier, avoient jugé la cause d'Athanase. Il paroissoit par ces actes, que Domnus avoit renvoïé la cause d'Athanase à Panolbius, alors évêque d'Hierapolis, son metropolitain; devant lequel il n'avoit osé la soutenir, quoiqu'il le reconnût pag. 728. D pag. 729.

An. 451. pour son ami ; mais il avoit renoncé devant
pag. 736. lui à l'évêché, par un acte dont on rapportoit l'original ; & s'étoit retiré chez lui au territoire de Samosate. Surquoi les évêques du concile d'Antioche declarerent, qu'il avoit exposé faux à Proclus & à Cyrille. On lût les plaintes formées contre lui, remplies de faits scandaleux ; & les pieces qui prouvoient, qu'aïant été cité trois fois par le concile, il n'avoit point voulu venir se défendre. C'est pourquoi il fut declaré déchû du sacerdoce ; & enjoint à Jean évêque d'Hierapolis, d'ordonner au plûtôt un évêque de Perrha.

Ces actes du concile d'Antioche aïant été lûs à Calcedoine, les magistrats dirent : Si quelques-uns de ceux qui ont deposé Athanase avec Domnus sont presens aux concile, qu'ils s'avancent au milieu. Theodore de Damas, &
pag. 752. six autres s'avancerent. Les magistrats leur demanderent pour quelle cause ils avoient deposé Athanase. Theodore dit : Des clercs de l'église de Perrha avoient donné des plaintes contre lui. Etant appellé il ne se presenta point ; disant qu'il avoit des ennemis. Il fut appellé une seconde fois, & ne vint point. Aprés une troisiéme citation, ne s'étant point presenté, on a prononcé contre lui la sentence de deposition, suivant les canons. Les six autres évêques en dirent autant. Les magistrats demanderent à Athanase, pourquoi il ne s'étoit pas presenté au
pag. 753. concile d'Antioche ? Parce, dit il, que l'évêque d'Antioche, qui y presidoit, étoit mon ennemi.

Les magistrats dirent : Sabinien doit demeurer, à nôtre avis, dans l'évêché de Perra, puisqu'il a été ordonné par le concile de la province, aprés la deposition d'Athanase : car il ne doit souffrir aucun préjudice de la deposition prononcée contre lui, sans avoir été entendu, ni ap-

appellé. Au contraire Athanase, qui étant deposé pour sa contumace a été rétabli par defaut, par ordre de Dioscore, doit quant à present demeurer en repos. Maxime évêque d'Antioche, avec son concile, prendra connoissance du procés intenté contre lui; ensorte qu'il soit terminé dans huit mois. S'il se trouve convaincu de tout ce dont il est chargé par les actes, soit pour le criminel, soit pour le civil, ou d'un seul chef digne de deposition: non seulement il sera dechû de l'épiscopat, mais soumis aux peines des loix. Si dans ce terme il n'est pas poursuivi, ou convaincu; il sera rétabli dans son siege par Maxime d'Antioche; & Sabinien aura la dignité épiscopale, & sera coadjuteur, avec une pension que Maxime reglerà, selon les facultés de l'église de Perrha. Maxime avec tout le concile suivit ce jugement, proposé par les magistrats.

XXIX.
Quinzieme action.
Canons.
pag. 796. C.

La quinziéme action, fut le même jour dernier d'Octobre; mais ni les magistrats, ni les legats n'y assisterent. Car aprés que l'on eut reglé la foi, & les affaires particulieres, portées au concile; les clercs de C. P. prierent les legats de traiter avec eux une affaire, qui regardoit leur église. Les legats le refuserent: disant qu'ils n'en avoient point reçû la commission. Les clercs de C. P. proposerent la même chose aux magistrats, qui en renvoïerent la connoissance au concile. Aprés donc qu'ils se furent retirés, & les legats aussi, le reste du concile fit un canon touchant les prerogatives de gl'église de C. P. que l'on compte pour le vingt-huitiéme; & auquel les Grecs ont joint depuis tous les autres canons, que le même concile avoit faits; & que les anciens exemplaires mettoient ensuite de la sixiéme action. Je les rapporterai tous ici, comme ils sont dans les éditions ordinaires.

An. 451.
pag. 756.
Le premier porte confirmation des canons faits jusques alors dans les conciles. Le second, est contre la simonie en ces termes : Si quelque évêque a fait une ordination pour de l'argent, & mis en commerce la grace, qui n'est point venale : pour ordonner un évêque, un corévêque, un prêtre, un diacre, ou quelqu'autre clerc : ou s'il a établi pour de l'argent, un œconome, un défenseur, un concierge, ou quelqu'autre de ceux qui sont dans le canon : l'ordinateur sera en danger de perdre son rang, & celui qui sera ordonné, ou pourvû, ne profitera point de la place qu'il aura voulu acheter ; & l'entremeteur de cet infame trafic, s'il est clerc, sera deposé, s'il est laïque ou moine, sera anathematisé. Par le troisiéme canon, le concile défend à aucun évêque, clerc ou moine, de prendre à ferme des terres, ou se charger d'affaires temporelles : si ce n'est que les loix les appellent à une tutelle, dont ils ne puissent s'excuser ; ou que l'évêque les charge du soin des affaires de l'église, ou des personnes miserables. C'est à peu près le second article des trois, qui avoient été lûs dans la sixiéme action en presence de l'empereur. Le quatriéme canon est le premier de ces articles, pour soumettre entierement les moines aux évêques, & leur défendre de se mêler d'aucune affaire ecclesiastique, ou seculiere.

Sup. n. 22.

Les monasteres une fois consacrés par l'autorité de l'évêque, demeureront monasteres à perpetuité ; leurs biens leur seront conservés, & il ne sera plus permis d'en faire les habitations seculieres. Chaque église cathedrale aura un œconome du corps de son clergé, pour administrer ses biens suivant la volonté de l'évêque, afin qu'on voïe clair en cette administration, & que les biens de l'église ne soient pas dissipés, ni le

Can. 24.
Can. 26.

sa-

sacerdoce decrié. Il est défendu aux clercs, sous peine de deposition, suivant les anciens canons, de piller les biens de leur évêque après sa mort. An. 451. Can. 21.

Les ordinations des évêques doivent se faire dans trois mois; s'il n'y a une necessité absoluë, qui oblige le metropolitain à differer; & le revenu de l'église vacante sera conservé par l'œconome. Il est défendu aux évêques, sous peine de deposition, de s'adresser aux puissances, & d'obtenir des lettres du prince, pour diviser une province en deux, & y faire deux metropolitains. Quant aux villes, qui ont déja été honorées du nom de metropoles: elles ne joüiront que de l'honneur, sans préjudice des droits de la veritable metropole. Il est aisé de voir, que ce canon est fait à l'occasion des differends, entre les évêques de Tyr & de Beryte, dé Nicomedie & de Nicée. Can. 25. Can. 12. Sup. n. 19, num. 27.

Comme la tenuë des conciles étoit negligée au préjudice des affaires ecclesiastiques; le concile ordonne suivant les canons, qu'en chaque province les évêques s'assembleront deux fois l'année, au lieu choisi par le metropolitain; & que les évêques qui n'y viendront pas, étant dans leur ville en santé, & sans empêchement necessaire, seront admonestés fraternellement. On n'admettra pas indifferemment les clercs, ou les laïques, à accuser des évêques, ou des clercs, sans avoir examiné leur reputation. Les paroisses de la campagne demeureront aux évêques, qui en sont en possession paisible depuis trente ans. S'il y a quelque differend sur ce sujet: il pourra être poursuivi au concile de la province. Et si quelqu'un se plaint de l'injustice de son metropolitain, il sera jugé par l'exarque de la diocese, ou par le siege de C. P. Si quelque nouvelle cité est établie par la puissance de l'empereur, l'ordre des paroisses ecclesiastiques Can. 19. Can. 21. Can. 17.

 sui-

An. 451. ſuivra ſa forme du gouvernement politique.

Can. 9. Si un clerc a une affaire contre un autre clerc; il ne doit pas quitter ſon évêque, pour s'adreſſer aux tribunaux ſeculiers: mais il pourſuivra ſa cauſe premierement devant ſon évêque, ou par ſon ordre devant célui dont les parties ſeront convenuës. Le tout ſous les peines canoniques. Si un clerc a une affaire contre ſon évêque, ou un autre, il ſera jugé par le concile de la province. Mais ſi un évêque ou un clerc a un differend avec le metropolitain, il s'adreſſera à l'exarque de la dioceſe, ou au ſiege de C. P.

Can. 6. Perſonne ne ſera ordonné abſolument, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre eccleſiaſtique: mais il ſera deſtiné à une égliſe de la ville, ou de la campagne, ou à un monaſtere. Les ordinations abſoluës ſeront nulles, & céux qui les auront reçûës, ne pourront faire aucune fonction, à la honte de ceux qui les auront ordonnés. Un clerc ne peut en

Can. 10. même tems être compté dans le clergé de deux villes; ſçavoir, de celle où il a été ordonné d'abord, & de celle où il a paſſé, comme plus grande, par ambition. Ceux qui l'auront fait, ſeront rendus à la premiere égliſe. Que ſi quelqu'un eſt déja transferé à une autre égliſe; il n'aura plus aucune part aux affaires de la premiere, ou des oratoires, & des hôpitaux qui en dépendent. Le tout ſous

Can. 5. peiné de depoſition. Les anciens canons ſeront obſervés à l'égard des évêques & des clercs, qui paſſent de ville en ville: ici on inſere le troiſiéme article lû à la ſixiéme

Can. 20. Sup. n. 20. action, qui eſt preſque le même, que le precedent.

Can 7. Ceux qui ſont une fois entrét dans le clergé, ou dans la profeſſion monaſtique, ne peuvent plus venir à la milice, ou à une dignité ſeculiere

liere, ſous peine d'anathême. Nous avons appris, que quelques clercs & quelques moines, ſans avoir de commiſſion de leur évêque, quelquefois même après qu'il les a excommuniés, viennent à C. P. & y demeurent longtems; excitant du tumulte, troublant le repos de l'égliſe & des maiſons particulieres: c'eſt pourquoi le concile a ordonné, qu'ils ſoient premierement avertis par le défenſeur de l'égliſe de C. P. de ſortir de la ville; & s'ils continuent à pourſuivre inſolemment les mêmes affaires, qu'il les en chaſſe par force, & les renvoïe chacun chez eux. Tous ces canons contre les moines vagabon & ſeditieux, ſont faits à l'occaſion de Barſumas, de Caroſe, & des autres ſectateurs d'Eutychés & de Dioſcore. An. 451. C. an. 23.

On y peut rapporter les ſuivans: Les clercs étrangers & inconnus, n'exerceront aucune fonction dans une autre ville, ſans lettre de recommandation de leur évêque. Les pauvres qui ont beſoin de ſecours, ne doivent voïager qu'avec de ſimples lettres eccleſiaſtiques pacifiques, accordées en connoiſſance de cauſe: non avec des lettres de recommandation, qui ne ſont que pour les perſonnes conſiderables. La conjuration & la cabale étant un crime défendu par les loix ſeculieres, doit encore bien plus l'être dans l'égliſe. Si donc on trouve des clercs & des moines, qui aïent conſpiré contre leurs évêques, ou leurs confreres, ils ſeront deposés. Les clercs des hôpitaux & des monaſteres demeureront ſous la puiſſance de l'évêque en chaque ville, ſuivant la tradition des peres, ſans ſe revolter contre lui, ni renverſer cet ordre, en quelque maniere que ce ſoit; ſous peine de correction canonique, pour les clercs, & d'excommunication, pour les moines & les laïques. Can. 13. Can. 11. Can. 18. Can. 8.

An. 451. Can. 14. Puisqu'en quelques provinces, il est permis aux lecteurs & aux chantres, de se marier : le concile leur défend de prendre des femmes, qui ne soient pas catholiques, ou de baptiser leurs enfans chez les heretiques. Ils ne pourront non plus les marier à des heretiques, des juifs, ou des païens ; s'ils ne promettent de se convertir. Il est remarquable, que le mariage des lecteurs n'étoit pas permis dans toutes les provinces, comme il l'est à present. On n'ordonnera point de diaconesse, Can. 15. qu'à l'âge de quarante ans, & après un rigoureux examen. Que si après avoir reçû l'imposition des mains, & passé quelque tems dans le service, elle se marie au mépris de la grace de Dieu, elle sera anathematisée evec son mari. Can. 16. Une vierge qui s'est consacrée à Dieu, ou un moine, ne peut contracter mariage. S'ils le font, ils seront excommuniés: mais l'évêque pourra user envers eux d'indulgence. Ceux qui énlevent des femmes, même sous Can. 27. prétexte de mariage, leurs complices & leurs fauteurs, seront deposés, s'ils sont clercs, & anathematisés, s'ils sont laïques. Voilà les vingt sept canons du concile de Calcedoine, reçûs par toute l'église.

XXX. Prerogatives de C. P. Can. 28. Conc. C.P. Can. 3. Sup. liv. XXIII. n. 7.

Le vingt-huitiéme qui fit depuis tant de bruit, donne le second rang à l'église de C.P. en ces termes : Les peres ont eu raison d'accorder au siege de l'ancienne Rome ses privileges, parce qu'elle étoit la ville regnante ; & par le même motif, les cent cinquante évêques ont jugé que la nouvelle Rome, qui est honorée de l'empire & du senat, doit avoir les mêmes avantages dans l'ordre ecclesiastique, & être la seconde après elle. Ensorte que les metropolitains des dioceses de Pont, de Thrace, & d'Asie seulement : & les évêques de ces dioceses, qui sont chez les barbares, soient ordonnés par le siege

de

de C. P. ſur le rapport, qui lui ſera fait des élections canoniques. Bien entendu que chaque metropolitain de ces dioceſes, ordonnera les évêques de ſa province, avec les évêques comprovinciaux, ſelon les canons. Je prens ici le nom de dioceſe dans ſa ſignification la plus étenduë, où il comprend pluſieurs provinces. An. 451

Le vingt-neuviéme canon, porte qu'un évêque ne doit jamais être reduit au rang de prêtre: comme les legats du pape & Anatolius de C. P. avoient dit dans la quatriéme action, à l'occaſion des évêques, ordonnés par Photius de Tyr, & depoſés par Euſtathe de Beryte. Le dernier canon accorde aux évêques d'Egypte un délai pour ſouſcrire à la lettre de ſaint Leon juſqu'à l'élection d'un évêque d'Alexandrie: comme il avoit été reglé dans l'action quatriéme. Ce ſont les trente canons attribués au concile de Calcedoine. *Sup. 18. n. 7.* *Sup. n. 19* *Can. 30* *Sup. n. 17*

La ſeiziéme & derniere action, ſe tint le lendemain, premier jour de Novembre. Les legats du pape s'adreſſant aux magiſtrats firent cette remontrance par la bouche de Paſcaſin: Hier après que vous vous fûtes retirés, & nous auſſi; on dit qu'il ſe fit quelque choſe, que nous croïons être contre les canons. Nous vous prions de le faire lire: afin que tous nos freres voïent, s'il eſt juſte ou non. Les magiſtrats en ordonnerent la lecture: mais auparavant, Aëtius archidiacre de C. P. dit: On demeure d'accord, que ce qui regarde la foi, a été terminé: mais c'eſt la coûtume des conciles, après que les matieres les plus importantes ont été decidées, d'en examiner & en regler auſſi d'autres, qui ſont neceſſaires. Nous, c'eſt-à-dire l'égliſe de C.P. avions certaines choſes à traiter. Nous avons prié les évêques venus de Rome d'y prendre part: ils l'ont refuſé, diſant, qu'ils n'en *p. 791* *p. 796*

An. 451. 1. Nov. avoient point d'ordre : vous avez ordonné au concile d'examiner cette affaire. Après que vous avez été sortis, les évêques se sont levés, & ont demandé qu'on en traitât comme d'une affaire commune. Nous en avons l'acte, qui n'est point fait en cachette, ni à la derobée ; mais canoniquement & dans l'ordre. Les magistrats en ordonnerent la lecture : Aëtius presenta *la piece*, & le secretaire Beronicien la lût. C'étoit le vingt-huitiéme canon, qui vient d'être rapporté, avec les souscriptions de cent quatre-vingt-quatre évêques.

p. 809. C. Alors Lucentius, un des legats, dit : Remarquez premierement, que les évêques ont été surpris, & contraints à souscrire, avant qu'on eût écrit les canons, dont il est fait mention. Les évêques s'écrierent : Personne n'a été contraint. Lucentius dit : De plus, ils ont laissé les canons des trois cent dix-huit peres, & n'ont fait mention que de ceux des cent cinquante, qui ne sont point entre les canons des conciles ; & sont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingt ans. S'ils ont joüi de cet avantage pendant un si long-tems ; que demandent-ils maintenant ? s'ils n'en ont jamais joüi ; pourquoi le demandent-ils ? L'archidiacre Aëtius dit, parlant des legats : S'ils ont reçû quelqu'ordre sur cet article, qu'ils le montrent. Le prêtre Boniface lût dans un papier cet ordre du pape saint Leon : Ne souffrez point, que l'ordonnance des peres soit enfrainte, ou diminuée par aucune entreprise : gardez en tout la dignité de nôtre personne, que vous representez ; & si quelques-uns se confiant en la splendeur de leurs villes, veulent s'attribuer quelche cose, repoussez les avec la fermeté convenable. Les magistrats dirent : Qu'on propose les canons de part & d'autre.

p. 812. Pascasin lût le sixiéme canon de Nicée, com-

commençant par ces mots : L'église Romaine a toûjours eu la primauté, qui ne sont point dans le Grec ; & toutefois, il n'y eut point de contestation sur ce sujet. Il lût donc le sixiéme canon, qui conserve les privileges de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche, & les droits des metropolitains ; & tout de suite le septiéme, qui conserve à l'évêque de Jerusalem un rang d'honneur, sans aucune jurisdiction. Le secretaire Constantin lût aussi le sixiéme canon de Nicée, dans un livre qui lui fut presenté par l'archidiacre Aëtius, & ne lût point le septiéme. Mais il lût ensuite le decret du concile de C. P. sous Nectarius : contenant premierement la definition de foi ; puis le canon touchant la hierarchie, qui confirme la jurisdiction des évêques d'Alexandrie & d'Antioche, & des conciles des trois grandes dioceses, d'Asie, de Pont & de Thrace ; & ajoûte à la fin, que l'évêque de C. P. aura la prerogative d'honneur après l'évêque de Rome.

An. 451.
Sup. 11. n. 20
Sup. 18. n. 6
n. 7.
p. 813

Les magistrats dirent : Que les évêques des dioceses d'Asie & de Pont, qui ont souscrit à ce qui vient d'être lû, declarent, si c'est de leur bon gré, ou par contrainte. Ils s'avancerent au milieu ; & Diogene de Cyzique dit : J'ai souscrit de bon gré, je le dis, comme devant Dieu. Florentius de Sardes, & plusieurs autres, au nombre de treize en tout, firent en particulier la même declaration : disant, que ce canon étoit conforme à la coûtume. Quelques-uns d'entr'eux reconnurent, qu'ils avoient été ordonnés par l'évêque de C. P. Eusebe de Dorylée dit : J'ai souscrit volontairement, puisqu'étant à Rome, j'ai lû ce canon au pape, en presence des clercs de C. P. & il l'a reçû. Il parle du canon du concile de C. P. Tous les autres évêques s'écrierent : Nous avons souscrit volontaire-

p. 816. E.

An. 451. rement. Les magiſtrats demanderent enſuite ce que diſoient ceux qui n'avoient pas ſouſcrit. Euſebe d'Ancyre declara, qu'il ne vouloit point ſe mêler des ordinations, quoiqu'il eût droit d'ordonner les évêques de Galatie: mais il demanda, que l'on ne païât rien pour les ordinations. Philippe prêtre de C. P. dit: Le canon a ôté cet abus, voulant parler du ſecond canon de Calcedoine. Euſebe d'Ancyre répondit: Dieu merci la reputation de l'archevêque Anatolius eſt ſans tache; mais perſonne n'eſt immortel.

p. 817

Les magiſtrats dirent: de ce qui a été fait & dit, nous voïons premierement, que la primauté & la prerogative d'honneur doit être conſervée, ſelon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome: mais que celui de C. P. doit avoir les mêmes avantages; & qu'il a droit d'ordonner les metropolitains dans les dioceſes d'Aſie, de Pont, & de Thrace, en cette maniere. Dans chaque metropole, les clercs, les poſſeſſeurs de terres & les hommes conſtitués en dignité, avec tous les évêques de la province, ou la plus grande partie, feront un decret, par lequel ils choiſiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la metropole. Ils en feront tous le rapport à l'archevêque de C.P. & il ſera à ſon choix de faire venir l'élû, pour l'ordonner ici, ou de donner permiſſion, pour le faire ordonner dans la province. Quant aux évêques des villes particulieres, ils ſeront ordonnés par tous ceux de la province, ou par la plus grande partie, de l'autorité du metropolitain, ſelon les canons: ſans que l'archevêque de C. P. y prenne part. Tel eſt nôtre avis: que le concile diſe le ſien. Les évêques s'écrierent: Cet avis eſt juſte; nous diſons tous de même: nous en ſommes tous d'accord: de grace renvoïez-nous; & firent pluſieurs acclamations ſem-

semblables. Le legat Lucentius dit : Le siege apostolique ne doit pas être abaissé en nôtre presence : c'est pourquoi nous vous prions de faire revoquer tout ce qui fut fait hier, au préjudice des canons : sinon, que nôtre opposition soit inserée dans les actes : afin que nous sçachions ce que nous devons rapporter au pape ; & qu'il puisse porter son jugement sur le mépris de son siege, & le renversement des canons. Les magistrats dirent : Tout le concile a approuvé ce que nous avons dit. Telle fut la derniere action du concile de Calcedoine.

An. 451.

p. 820.

XXXI. Fin du concile de Calcedoine.

Evagr. II hist. c. ult. V. Baluz. praf. in Conc. Calc.

Le recueïl que nous en avons aujourd'hui, & que j'ai suivi dans ce recit, est un peu different de celui qu'avoit l'historien Evagre, & qui se voit encore en quelques anciens exemplaires. L'ordre y est tel. La premiere action, est comme dans les nôtres : la seconde est la condamnation de Dioscore : la troisiéme, celle que nous mettons la seconde, où furent lûës les lettres de saint Cyrille & de saint Leon. La quatriéme, est la même que la nôtre, & comprend l'examen de la definition de foi. Dans la sixiéme elle est relûë & souscrite, en presence de l'empereur Marcien, & trois canons approuvés. La septiéme action, dans ces anciens exemplaires, contient les autres canons. La huitiéme, est l'approbation du concordat entre Maxime & Juvenal, que nous comptons pour la septiéme. La neuviéme, est la justification de Theodoret. La dixiéme & l'onziéme, celle d'Ibas ; & ainsi des autres ; c'est-à-dire, que la douziéme & la treiziéme, contiennent l'affaire d'Ephese : la quatorziéme, l'affaire de Basilinople : la quinziéme, l'affaire de Sabinien de Perrha : la seiziéme & derniere, contient la contestation, touchant les prerogatives de C.P.

Cette diversité d'exemplaires vient de ce que dans

An. 451. dans les conciles generaux, les évêques des grands sieges avoient chacun leurs notaires : par lesquels ils faisoient rediger, ou copier les actes, suivant le besoin qu'ils en avoient. Tous étoient soigneux d'emporter avec eux, & de publier dans leurs provinces, ce qui regardoit toute l'église; c'est-à-dire, les definitions de foi, & les canons. Mais pour les actes touchant les affaires particulieres, ceux qui n'y étoient pas interessés, n'en prenoient pas le même soin : les uns les negligeoient tout-à-fait, d'autres en recueïlloient une partie, & laissoient l'autre ; & ceux qui les recueïlloient, les plaçoient differemment, suivant ou l'ordre des dates, ou le merite des matieres.

Conc. Calc. 3 p. c. 1. Les évêques demeurerent quelque tems à Calcedoine, ou à C. P. avant que de se separer, & adresserent une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle ils remercient Dieu de son zele & de celui du pape, dont ils loüent la doctrine & la pieté. Ils témoignent, que l'on a suivi dans ce concile la conduite des precedens : en refutant les nouvelles erreurs par de nouvelles definitions, sans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le mystere de l'Incarnation. Ils justifient la lettre de saint Leon à Flavien de toute nouveauté, & montrent sa conformité avec l'écriture sainte, le symbole de Nicée, p. 828. B. & les peres, dont ils mettent ensuite plusieurs passages choisis.

p. 3. c. 2. Le concile écrivit aussi à saint Léon une lettre synodale, où ils le reconnoissent pour l'interprete de saint Piere, pour leur chef & leur guide, qui leur a donné dans sa lettre la nourriture spirituelle. Ils marquent leur nombre de cinq cent vingt ; & que personne n'a été retranché de l'église que Dioscore, dont il relevent les crimes & l'impenitence. Puis ils ajoûtent :

ajoûtent : Nous vous faisons aussi sçavoir, que nous avons ordonné quelques autres choses, pour le bon ordre des affaires & la fermeté des loix ecclesiastiques ; persuadés, que vôtre sainteté en étant instruite, voudra bien les approuver & les confirmer. C'est que nous avons autorisé par sentence synodale l'ancienne coûtume de la sainte église de C. P. pour ordonner les metropolitains des dioceses d'Asie, de Pont, & de Thrace. Non tant pour l'avantage du siege de C. P. que pour le repos des metropoles ; où il est souvent arrivé du tumulte, après la morts des évêques, le peuple & le clergé n'aïant point ce chef, ce que vôtre sainteté même n'ignore pas ; en aïant été souvent importunée, principalement pour l'église d'Ephese. An. 451. p. 836. p. 837.

Nous avons aussi confirmé le canon des cent cinquante peres assemblés à C. P. sous le grand Theodose, qui ordonne, que l'évêque de C. P. aura la prerogative après vôtre saint siege persuadés, que comme vous communiquez sans envie vos biens à vos freres, vous continuerez de prendre soin du siege de C. P. & d'y étendre la splendeur de vôtre puissance apostolique. Il est vrai que vos legats ont vigoureusement resisté ce décret, mais ils ont voulu sans doute vous en laisser l'honneur ; afin que l'on vous attribué la conversation de la paix, comme de la foi. Nous avons en cela deferé au desir de l'empereur, du senat & de toute la ville imperiale. Nous vous prions donc d'honorer nôtre jugement par vôtre suffrage ; & d'accomplir les justes desirs de vos enfans, qui se sont conformés à vous, pour le bien. Vous ferez plaisir aux empereurs, qui ont confirmé vôtre jugement : comme une loi ; & le siege de C. P. vous en témoignera une reconnoissance éternelle en toute occasion, par son union & par son zele.

An. 451. le. S. Gregoire témoigne, que le concile de Calcedoine offrit même au pape le titre d'évêque œcumenique ou universel.

Lib. 4. ep. 36. 7. ep. 30

XXXII. Lettre de S. Leon aux evêques de Gaule.

V. Quesn. ad ep. Cer. V. not. Q.

Avant que saint Leon reçût cette lettre, il en reçût de plusieurs évêques des Gaules; la premiere de Ceretius, Salonius & Veran, que l'on croit avoir été évêques dans la province des Alpes maritimes: la seconde, de Ravennius d'Arles & de quarante-trois autres. Salonius & Veran étoient freres, fils de saint Eucher, depuis évêque de Lion; & Veran étoit évêque de Vence. Ces trois évêques remercient le pape, de l'instruction qu'il leur a donné par sa lettre à Flavien; & lui envoïent la copie qu'ils en avoient, le priant de la corriger; afin qu'elle puisse être communiquée non seulement aux évêques des Gaules, mais encore aux laïques, qui desiroient la lire & la copier.

Les quarante quatre évêques, qui écrivirent à saint Leon de leur concile, étoient comme l'on croit des sept provinces des Gaules. Le premier est Ravennius d'Arles, puis Rustique de Narbonne, Venerius de Marseille, Maxime de Riés, qui avoit été abbé de Lerins, Nectaire évêque de Digne, Constantius d'Uzés, Ursus de Senés, Ingenuus d'Embrun, qui fut le porteur de cette lettre. On ne connoit pas si bien les autres. Ils s'excusent de n'avoir pû remercier plûtôt saint Leon de sa lettre à Flavien. Nous l'avons lûë, disent ils, avec une extrême joïe, que nous avons communiquee à tous ceux qui sont dans les Gaules. Plusieurs y ont reconnu la foi qu'ils ont reçûë de leur peres: quelques-uns y ont trouvé l'instruction & l'autorité dont ils avoient besoin, pour soutenir leurs sentimens. Nous aurions souhaité d'écrire même à l'empereur, pour lui témoigner l'inquietude où nous étions: mais les nouvelles que

que nous avons reçûës d'Orient, nous ont fait croire, que cela n'étoit point necessaire, & que l'erreur étoit découverte & dissipée. Le reste de la lettre, sont des louanges de saint Leon. An. 451.

Il louë de son côté, dans sa réponse, la foi & la doctrine des évêques Gaulois. J'aurois souhaité, dit-il, de recevoir vos lettres dans le tems que vous aviez promis; afin que nos freres, que nous avons envoïés au concile, y eussent aussi porté vôtre declaration. Il marque, qu'il n'est plus permis d'alleguer aucun prétexte d'ignorance, ou d'obscurité sur la foi de l'Incarnation, après la décision d'un concile d'environ six cent évêques; & ne laisse pas d'expliquer en peu de mots cette doctrine, contre les erreurs de Nestorius & d'Eutychés. Nos freres les legats, dit-il, ont si bien fait, que non seulement les évêques, mais encore les princes & les puissances, les clercs, le peuple, tous les ordres ont été pleinement persuadés, que c'est la foi apostolique que nous prêchons, comme nous l'avons reçûë; & que nous soutenons, aïant maintenant pour nous le consentement de tout le monde. Rendez donc graces à Dieu, & priez que nos freres reviennent au plûtôt; & que nous puissions vous instruire pleinement de tout ce qui s'est passé. Nous n'avons pas voulu retenir nôtre frere Ingenuus, pour les attendre: de peur que vous n'ignorassiez plus long-tems une si agréable nouvelle, dont nous vous prions même de faire part à nos freres les évêques d'Espagne. Cette lettre est du premier Février, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire l'an 452. On voit que le pape sçavoit en gros, ce qui s'étoit passé au concile de Calcedoine, mais qu'il n'en avoit pas encore les actes, que ses legats devoient apporter. *Epist. 77. al. 52.* An. 452.

Quand

An. 452. *ep. 82. al. 94.* Quand ils furent arrivés, saint Leon écrivit encore à Rustique, à Ravennius, à Venerius & aux autres évêques des Gaules, une lettre courte, où il leur mande, que la verité a triomphé, que l'heresie a été condamnée tout d'une voix avec ses auteurs; & leur envoïe copie de la sentence des legats contre Dioscore.

Il avoit écrit de même aux evêques de la province de Milan, comme il paroît par leur *Post ep. 77.* réponse, qui est une lettre synodale. Ils y declarent, qu'ils ont lû dans leur concile la lettre de saint Leon à Flavien: qu'ils l'ont trouvée conforme aux saintes écritures, à la doctrine de saint Ambroise, & à toute la tradition: c'est pourquoi, ils s'y sont conformés pour condamner les mêmes erreurs contre l'Incarnation. Cette lettre est souscrite par Eu- *Ennod. epigr. 84. Martyr. R. 22. Aug. 25. Juin.* sebe évêque de Milan, grec de naissance, que l'église honore entre les Saints le vingt-deuxiéme d'Août: par saint Maxime de Turin, honoré le vingt-cinquiéme de Juin: dont nous avons des homelies, & par dix autres évêques.

XXXIII. Lettres contre la pretention d'Anatolius.

Lucien évêque & Basile diacre vinrent ensuite à Rome avec des lettres de l'empereur Marcien, de l'imperatrice Pulcherie, d'Anatolius de C. P. & de Julien de Co: toutes tendantes à persuader au pape d'approuver le canon du concile de Calcedoine, touchant les prerogatives de l'evêque de C. P. On le voit, par les réponses, & par la lettre de l'empereur, qui nous reste, en date du cinquiéme des calendes de Janvier, sous son consulat, c'est à-dire du vingt-huitié- *Post. epist. 77. ex collect. Holst.* me de Decembre 451. Lucien & Basile s'acquitterent fidélement de leur commission, & firent tous leurs efforts, pour persuader à saint Leon d'autoriser la pretention d'Anatolius: mais inutilement, comme on voit par ses réponses, toutes datées du même jour onziéme des calendes

lendes de Juin, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire du vingt-deuxiéme de Mai 452. An. 452.

Anatolius, dit-il, devroit se contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté, que la justice, en approuvant son ordination mal fondée, & dissimulant l'entreprise par laquelle il avoit ordonné l'évêque d'Antioche. C'est qu'Anatolius avoit été ordonné évêque de C. P. par Dioscore, après l'injuste deposition de Flavien; & avoit lui-même ordonné Maxime pour Antioche, à la place de Domnus, aussi injustement deposé, & saint Leon avoit approuvé l'une & l'autre ordination, pour le bien de la paix. Cette indulgence, continuë saint Leon, devoit le rendre modeste plûtôt qu'ambitieux. Il devroit imiter l'humilité de Flavien son predecesseur; & ne pas se prévaloir du consentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ses confreres, & qui ne peut servir de rien contre les canons: principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité est éternelle & inviolable, & qui ne peuvent être abrogés par aucun autre concile, quelque nombreux qu'il soit.

Ep. 78. al. 54 c. 2. 5. Epist. 80. al. 53. c. 2.

ep. 79. al. 55 c. 3. c. 2.

Epist. 80. cap. 2. 4.

La ville de C. P. a ses avantages, mais ils ne sont que temporels: elle est ville roïale, mais elle ne peut devenir siege apostolique. On ne peut donner atteinte aux privileges des églises établis par les canons; ni blesser l'autorité de tant de metropolitains, pour contenter l'ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second rang, pour le crime particulier de Dioscore; ni Antioche le troisiéme. Il y a environ soixante ans, que cette entreprise est tolerée: mais les évêques de C. P. n'ont jamais envoïé au saint siege le prétendu canon, que l'on allegue. Par toutes ces raisons, le pape exhorte l'empereur & l'imperatrice à reprimer l'ambition d'Anatolius; & l'exhorte lui même à s'exer-

Ep. 78. c. 3.

Epist. 79.

Ep. 80. c. 5.

An. 452. s'exercer à l'humilité & à la charité : declarant qu'il ne consentira jamais à une telle entreprise; & que si Anatolius y persiste, il le separera de la paix de l'église universelle. Mais le pape n'executa pas cette menace, & n'en vient pas à l'excommunication. Quant à Julien de Co; il lui dit: Vous devez aimer l'état de l'église universelle, plus qu'aucun homme particulier, & ne me pas demander ce qui nous rendroit tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant.

Epist. 81. *al.* 105.

XXXIV. Loix pour le concile.

Le concile de Calcedoine ne fut pas reçû si paisiblement en Orient, qu'en Occident. L'empereur fit bien de sa part tout ce qu'il pût, pour le faire executer : mais il ne fut pas obéï en Egypte & en Palestine. Il y eut premierement un édit donné à C.P. le septiéme de Février, sous le consulat de Sporatius, c'est-à-dire en 452. par lequel il est défendu de disputer publiquement sur la religion: sous peine aux clercs de deposition, aux officiers, de privation de leurs charges : aux autres, d'être chassés de C. P. & punis, selon leur merite. C'est, dit l'empereur, une impieté & un sacrilege, de se permettre d'examiner quelque chose par son sens particulier, après la decision de tant d'évêques. Et ensuite: C'est faire injure au jugement du concile, de vouloit encore disputer, sur ce qui a été jugé. Cet édit est adressé aux citoïens de C. P. Mais comme il n'arrêta pas les esprits inquiets, & que plusieurs continuoient de disputer publiquement des mysteres, en presence même des juifs & des païens : il y eut une iterative défense conforme à la premiere, avec un ordre de se soumettre au concile de Calcedoine: par un second édit du treiziéme de Mars de la même année, publié aussi à C. P. & adressé au prefet du pretoire d'Orient, à

Conc. Calc. p. 3. *c.* 3. 3. *Cod. de Sum. Trin.*

Conc. Calc. pag. 3. *c.* 4.

a celui d'Illyrie, au prefet de C. P. & au maîtres des offices.

An. 452.

Le sixiéme de Juillet de la même année, l'empereur Marcien adressa aux mêmes Officiers un rescrit, pour revoquer la loi que Theodose le jeune, surpris par Chrysaphius, avoit donnée contre Flavien, en faveur d'Eutychés, & en confirmation du faux concile d'Ephese. Celle-ci justifie la memoire de Flavien, & les personnes d'Eusebe de Dorylée & de Theodoret. Le vingthuitiéme du même mois de Juillet, fut donnée une autre loi, par laquelle l'empereur Marcien ordonne l'observation du concile de Calcedoine: veut que les sectateurs d'Eutychés soient punis comme les Apollinaristes, dont il a suivi les erreurs; qu'ils ne puissent avoir, ni prêtres, ni clercs: qu'Eutychés lui-même ne soit plus reconnu pour prêtre: que si au préjudice de cette loi, ils ordonnent des évêques, des prêtres & d'autres clercs, les ordinateurs & les ordonnés soient bannis, avec confiscation de biens. Il leur est défendu de s'assembler, ou de bâtir un monastere: sous peine de confiscation des lieux, & de punition des proprietaires ou locataires. Ils ne pourront rien recevoir par testament, exercer aucune charge, ni demeurer a C. P. ou dans aucune metropole. En particulier, les clercs & les moines du monastere d'Eutychés seront pris & chassés hors des terres de l'empire. Les livres de cette secte seront brûlés, ceux qui l'enseigneront, punis du dernier supplice, les disciples paieront dix livres d'or.

c. 11. p. 865. Sup. liv. XXVII. n. 41. C. 12. p. 868.

p. 869.

p. 872.

XXXV. Proterius eveque d'Alexandrie. *Liber. c.14.*

Dioscore fut relegué à Gangres en Paphlagonie; & quatre évêques, qui étoient venus avec lui, retournerent en Egypte, après avoir assisté au concile de Calcedoine, anathematisé Eutychés, condamné Dioscore, & souscrit à la lettre de saint Leon. Ils portoient des lettres de l'em-

An. 452. l'empereur, adressées à Theodore gouverneur d'Egypte, pour proceder à l'élection d'un évêque d'Alexandrie : mais elle ne fut pas sans difficulté, parce que la plûpart des citoïens ne vouloient point d'autre évêque du vivant de Dioscore. Enfin on choisit Proterius, que Dioscore avoit fait archiprêtre, & lui avoit confié le soin de l'église. Il fût donc ordonné & inthronisé *en presence* de ces quatre évêques, Athanase de Busiris, Nestorius de Phagone, Auxone de Sebennyte, & Macaire de Chabasene.

Evagr. II. c. 5. Alors le peuple d'Alexandrie se divisa : plusieurs demandoient Dioscore, plusieurs soutenoient Proterius. Les partisans de Dioscore attaquerent les magistrats, & poursuivirent à coups de pierre les soldats, qui vouloient appaiser la sedition. Ils les mirent en fuite, & comme ils s'étoient retirés à l'ancien temple de Serapis, ils les y assiegerent & les brûlerent tous vifs. L'empereur l'aïant appris, envoïa deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent si favorable, qu'ils arriverent le sixiéme jour à Alexandrie : mais ces nouveaux soldats traiterent insolemment les femmes & les filles des habitans, ce qui causa de plus grands desordres. Pour punir ce peuple, on lui ôta la distribution ordinaire de bled, l'usage des bains, & les spectacles. Mais Florus, qui avoit le commandement civil & militaire, leur rendit toût quelque tems après, à la persuasion du reteur Priscus, & appaisa ainsi la sedition pour quelque tems. Toutefois Proterius étoit toûjours en peril : ensorte que la plûpart du tems de *Lib. c. 15.* son pontificat il fut obligé d'avoir une garde de soldats.

XXXVI. Theodose faux eveque de Jerusalem.

Il y eut aussi une grande division en Palestine. Etienne évêque de Jamnie, & Jean évêque des Sarrasins, tous deux disciples de S. Euthymius, avoient assisté au Concile de Calce-

cedoine. Pierre évêque des Sarrasins étoit mort, & son successeur Auxolaüs avoit assisté au faux concile d'Ephese, & adheré à Dioscore. C'est pourquoi il mourut dans la disgrace de saint Euthymius, & Jean lui succeda. Donc après le concile de Calcedoine, Etienne & Jean revinrent en diligence en porter la definition à saint Euthymius, craignant d'encourir son indignation, comme Auxolaüs. Saint Euthymius aïant lû la definition de foi du concile de Calcedoine, l'approuva, & la reçût comme catholique.

An. 452. Vita S. Euthym. p. 54

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Palestine alloient recevoir le concile de Calcedoine, n'eût été l'opposition de Theodose. C'étoit un moine, qui étant convaincu de crime par son évêque, avoit été chassé de son monastere. Etant venu à Alexandrie, il attaqua Dioscore : il fut foüetté comme seditieux, & promené par la ville sur un chameau. Il alla au concile de Calcedoine, apparemment avec Barsumas, & revint promptement en Palestine, criant avec d'autres, que le concile avoit trahi la foi; & composa des lettres, où il disoit, que le concile avoit declaré, qu'il y avoit deux fils, deux Christs, & deux personnes, qu'il falloit adorer; c'est-à-dire, qu'il avoit autorisé l'heresie de Nestorius. Il répandit aussi une mauvaise traduction de la lettre de saint Leon à Flavien. Il seduisit ainsi beaucoup de moines & d'autres personnes simples, mais sur tout l'imperatrice Eudocie veuve de Theodose, qui s'étoit retirée à Jerusalem, & qui gagnée par Chrysaphius, avoit toûjours favorisé Eutychés. Elle attira la plûpart des moines & du peuple dans le parti de Theodose. Juvenal évêque de Jerusalem étant revenu du concile, ils le voulurent obliger à se retracter, & à anathematiser la doctrine catholique, qu'il avoit souscrite; ils envoïerent même

Ev. II. hist. c. 5. Cotel. Mon. Gr t. 1. p. 415

Conc. Calc. p. 3. c. 15 p. 877. D.

Leo. ep. 97. al. 83

An. 452. même un aſſaſſin, pour le tuer: & comme il manqua ſon coup, il s'en vengea ſur Severien évêque de Scythopolis, & le tua. Juvenal s'en fuit à C.P. Alors les ſchiſmatiques s'aſſemblerent dans l'égliſe de la Reſurrection, & ordonnerent Theodoſe évêque de Jeruſalem.

Niceph. XV. c. 9. Il ordonna des évêques pour pluſieurs villes de Paleſtine, particulierement à *la place* de ceux qui n'étoient pas encore revenus du concile. Il excita une grande perſecution à Jeruſalem, contre ceux qui n'embraſſerent pas ſa communion. On foüeta les uns, on ôta les biens à d'autres, ou on brûla leurs maiſons. On ouvrit les priſons, & on mit en liberté les criminels. On maltraita des femmes de qualité. On obligeoit à anathematiſer de vive voix & par écrit le concile de Calcedoine, & le pape ſaint Leon. Un diacre nommé Athanaſe, dit un jour à Theodoſe au milieu de l'égliſe, comme il étoit aſſis dans le trône: Ceſſe de faire la guerre à Jeſus-Chriſt, & de diſſiper ſon troupeau; & connois enfin l'affection que nous portons à nôtre vrai paſteur. Nous ne ſçaurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parloit ainſi, il fut tiré dehors par les ſatellites de Theodoſe; & après lui avoir fait ſouffrir toutes ſortes de tourmens, on lui coupa la tête, ſon corps fut traîné par un pied dans toute la ville, & donné à manger aux chiens. L'égliſe honnore ſa mémoire, comme martyr, le cinquiéme de Juillet.

Tom. 4. Conc. p. 801. B. 857. B.

Martyr. R. 5. Jul.

Dorothée, gouverneur de Paleſtine, étoit alors occupé contre les barbares dans le païs des Moabites. Aïant appris ce qui s'etoit paſſé à Jeruſalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes, pour y mettre ordre: mais les gens de Theodoſe & d'Eudocie lui fermerent les portes, & ne le laiſſerent point entrer, qu'il n'eût

promis

promis d'adherer au schisme, comme tous les moines & toute la ville. Theodose occupa ainsi pendant vingt mois le siege de Jerusalem. An. 451.

XXXVII Saint Euthymius resiste à Theodose. *Vita S. Euthim. p.56.*

Il s'efforça même d'attirer à son parti saint Euthymius. Premierement, il le manda; mais le saint homme ne voulut pas venir à Jerusalem. Theodose lui envoïa deux abbés, Elpide disciple & successeur de saint Passarion, & Geronce, qui gouvernoit le monastere de sainte Melanie. Saint Euthymius leur dit: Dieu me garde de prendre part aux crimes de Theodose, ou à son erreur. Elpide & Geronce répondirent: Il faut donc que nous recevions le dogme de Nestorius, autorisé par le concile de Calcedoine: en disant, que l'on reconnoît JESUS-CHRIST en deux natures. Saint Euthymius repliqua: Je n'ai pas lû tous les actes du concile; mais pour la définition de foi, je n'y trouve rien à reprendre. Il leur expliqua ensuite, comme le concile reconnoissoit les deux natures en JESUS-CHRIST, sans aucunes divisions de personnes, suivant la doctrine de saint Cyrille. Elpide approuva son discours, & reconnut qu'il étoit conforme à la foi catholique: toutefois il ne quitta pas si-tôt la communion de Theodose; mais Geronce demeura opiniâtre dans l'erreur; & ils retournerent ainsi divisés. Theodose ne se rebuta pas, & envoïa encore differentes personnes, poun tâcher de gagner saint Euthymius, qui voïant son impudence, avertit les abbés de ne point communiquer au schisme, & se retira dans le fond du desert. Plusieurs anacoretes l'aïant appris, l'y suivirent; & saint Euthymius y demeura jusqu'à ce que l'on eût chassé Theodose. *p. 59.*

Il y avoit un fameux anacorete nommé Gerasime, qui après avoir pratiqué long-tems la vie monastique en son païs, qui étoit la Lycie,

An. 452. étoit venu depuis peu s'établir dans le desert près du Jourdain. Il avoit été entraîné avec les autres anacoretes dans l'erreur de Theodose: mais aïant oüi parler des vertus de saint Euthymius, il vint le trouver à Rouba, & aïant demeuré assez long-tems avec lui, il consentit à la definition du concile de Calcedoine, & renonça à la communion de Theodose, avec quatre autres anacoretes, Pierre surnommé Tournit, Marc, Jullon & Silvain. Gerasime bâtit à un quart de lieuë du Jourdain une laure & un monastere. La laure étoit composée de soixante & dix cellules, éloignées les unes des autres: le monastere étoit au milieu, destiné pour les novices & les jeunes gens. Les cellules de la laure étoient pour les moines plus avancés dans la perfection. Ils y demeuroient seuls pendant cinq jours de la semaine, depuis le lundi jusqu'au vendredi; & quand ils en sortoient, ils laissoient la porte ouverte, pour montrer qu'ils n'avoient rien, dont les autres ne se pussent servir, s'ils vouloient. Le samedi & le dimanche, ils venoient communier au monastere. Saint Gerasime mourut l'an 474. le cinquiéme de Mars; jour auquel l'Eglise honore sa memoire.

Vita S. Cypriaci. p. 106. Martyr. R. 5. Mart.

XXXVIII. L'abbe Gelase resiste à Theodose.

Cotel. Mon. Gr. to. 1. p. 415.

L'abbé Gelase soutint aussi le concile de Calcedoine contre Theodose. Celui-ci dès le commencement de son schisme, l'alla trouver dans son monastere, & lui parla contre le concile, comme aïant autorisé le dogme de Nestorius. Gelase connoissant le personnage, amena un jeune enfant de ses disciples, qu'il avoit ressuscité, étant mort par accident, & dit à Theodose: Si vous voulez disputer sur la foi, voici qui vous repondra; car je n'ai pas le loisir de vous entendre. Ainsi Theodose s'en alla confus. Ensuite quand il eut usurpé le siege de Jerusalem, il envoïa querir l'abbé Gelase, & usant de caref-

p. 416.

caresses & de menaces, il le fit entrer dans le sanctuaire, & lui dit: Anathematisez Juvenal. Gelase lui dit sans s'étonner: Je ne connois point d'autre évêque de Jerusalem que Juvenal. Theodose craignant que son exemple n'en attirât d'autres, le fit chasser de l'église. Les schismatiques le prirent, & mirent du bois autour de lui, menaçant de le brûler: mais quand ils virent qu'il ne s'étonnoit point; ils craignirent le soulevement du peuple, à cause de sa grande reputation, & le laisserent aller.

Ibid. p. 410.

On connoît le desinteressement de l'abbé Gelase par cet exemple. Il avoit un livre écrit en parchemin contenant l'ancien & le nouveau Testament, qui valoit dix-huit sols d'or, c'est-à-dire 144 livres. Il l'avoit mis dans l'église, afin que tous le freres le pussent lire. Un moine étranger le deroba, & le saint vieillard ne le poursuivit point, quoiqu'il s'en fût apperçû. L'autre étant allé dans la ville, chercha à le vendre, & en demanda seize sols d'or. Celui qui vouloit l'acheter, lui demanda permission de l'examiner, & le porta pour cet effet à l'abbé Gelase; qui lui dit: Achetez-le, il est beau, & vaut bien ce prix. L'acheteur dit au vendeur: Je l'ai montré à l'abbé Gelase, & il m'a dit que c'est trop cher, & qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le vendeur lui dit; Ne vous a-t-il rien dit de plus? Non, répondit l'autre. Alors il répondit: Je ne le veux plus vendre, & touché de repentir, il vint trouver Gelase; & lui voulut rendre son livre; mais il refusa de le reprendre. Le moine lui dit: Si vous ne le reprenez, je n'aurai point de repos Il le reprit donc: & le moine étranger converti par cette action, demeura avec lui jusqu'à sa mort.

XXXIX. S Leon arrete Attila.

L'Occident cependant étoit troublé pars les ravages d'Attila, qui aïant reparé ses pertes de l'an-

An. 452. l'année precedente, entra en Italie par la Pannonie, & courut librement plusieurs provinces. On craignoit pour Rome, & il pensoit à l'attaquer: mais les siens l'en détournerent, par l'exemple d'Alaric, qui n'avoit pas vêcu longtems aprés l'avoir pillée. L'empereur Valentinien & Aetius même songeoient à abandonner l'Italie; mais auparavant, on jugea à propos de tenter des propositions de paix. On envoïa à Attila le Pape saint Leon avéc Avienus consulaire & Trygetius, qui avoit été prefet: Ils le trouverent dans la Venetie, en un lieu nommé Ambuleium au passage du Menzo. Outre la reputation de ses cruautés, sa figure seule étoit terrible. Il étoit de petite taille, mais il avoit la démarche fiere, la poitrine large, la tête grosse, les yeux petits, vifs, & toûjours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun; marquant son origine & tel que sont encore les Tartares. Quoiqu'il fût fort brave, il combattoit plus de la tête que de la main: étant trés-habile pour les conseils. Il se laissoit flechir à ceux qui se soumettoient; & traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné sa parole. Comme il hesitoit s'il iroit à Rome, cette ambassade le détermina. Il eut tant de joïe d'avoir vû saint Leon, qu'il écouta favorablement ses propositions: il arrêta les actes d'hostilité, & se retira au de-là du Danube, avec promesse de faire la paix.

Chr. Prosp. Duches. to. 1. an. 452. Chr. Cassiod. eod. an.

Jornand. p. 475. c. 42. Id. p. 471.

L'empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit une loi le dix-septiéme des calendes de Mai, sous le consulat d'Herculan, c'est à dire le quinziéme d'Avril de cette année 452. qui restraint la jurisdiction ecclesiastique, & les privileges des clercs. Elle porte, que l'on se plaint souvent des jugemens des évêques; & pour y remedier, elle declare, que l'évêque n'a pouvoir de juger, même

Novel. Valent. tit. 12.

même les clercs, que de leur consentement; An. 452.
en vertu d'un compromis. Parce qu'il est certain, que les évêques & les prêtres n'ont point de tribunal par les loix, & ne peuvent connoître que des causes de religion, suivant les ordonnances d'Arcade & d'Honorius, inserées dans le code Theodosien. Les clercs sont obligés à répondre devant les juges, soit pour le civil, soit pour le criminel; seulement les évêques & les prêtres auront le privilege de se défendre par procureur en matiere criminelle. Aucun esclave ou serf, de quelque qualité que ce soit, ne pourra embrasser la clericature, ou la vie monastique, pour s'exempter des charges de sa condition. Les clercs ne pourront exercer aucun trafic, s'ils veulent joüir de leurs privileges, & ne se mêleront que des fonctions ecclesiastiques.

XL. Aetius archidiacre de C. P. maltraité. *Leo epist. 86. al. 56.*

Julien de Co, qui residoit pour le Pape à C. P. lui écrivit une lettre, où il témoignoit compatir à ses peines & aux maux, qu'avoit souffert l'Italie par l'incursion des barbares. En même tems, il lui donne avis d'une nouvelle entreprise d'Anatolius: qui avoit ôté de sa place l'archidiacre Aëtius, toûjours catholique & opposé aux Nestoriens & aux Eutychiens, & l'avoit ordonné prêtre d'une église d'un cimetiere, pour faire archidiacre un nommé André ami d'Eutychés, & accusateur de Flavien. Saint Leon en écrivit à Marcien & à Pulcherie: se plaignant qu'Anatolius avoit degradé Aëtius, sous prétexte de lui faire honneur. Car n'aïant rien à lui reprocher, pour la foi, ni pour les mœurs: il lui avoit ôté la fonction d'archidiacre, qui donnoit une grande autorité, parce qu'elle comprenoit l'administration de toutes les affaires de l'église: pour le condamner à une espece d'exil, en l'attachant à un cimetiere hors de la ville, &

Epist. 84. 85. al. 57. 58.

An. 452. Sup. liv. XXVII. n. 33.

en un lieu écarté ; & cela parce qu'Aëtius avoit toûjours été attaché à saint Flavien, & à la foi catholique. Ainsi Anatolius se rendoit suspect, de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychés. Il avoit même violé la tradition apostolique, en faisant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du samedi au dimanche.

Saint Leon prie l'Empereur & l'Imperatrice de l'obliger à changer de conduite ; & en même tems il leur recommande Julien de Co, qu'il declare avoir établi son legat : pour poursuivre à leur tour tout ce qui regarde la foi & la paix de l'église, contre les heretiques du tems. C'est le commencement des legats du Pape, residans à C. P. que l'on nomma depuis apocrisiaires ou correspondans, comme on nommoit déja ceux que les évêques d'Alexandrie & d'Antioche y tenoient, pour les affaires de leurs églises. Mais ceux du Pape y étoient pour les affaires generales, pour maintenir la foi & la discipline, observer de prés les évêques de C. P. & empêcher qu'eux, ni les autres patriarches d'Orient n'entreprissent rien au préjudice de l'église universelle. Ces lettres sont du dixiéme & de l'onziéme de Mars, sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire en 453.

V. Quesn. not. 6. ad epist. 84.

Epist. 86. c. 3.

Saint Leon écrivit en même tems à Julien sur le même sujet : le priant aussi de l'instruire de ce qui avoit excité les moines de Palestine à faire du desordre. Si c'étoit pour le parti d'Eutychés, ou par un zele indiscret contre Juvenal de Jerusalem, qui l'avoit favorisé. Il lui demande aussi des nouvelles des moines d'Egypte & de l'église d'Alexandrie ; marquant qu'il avoit écrit au nouvel évêque. Il lui recommande de lui envoïer les actes du concile de Calcedoine, exactement traduits en latin, & recueïllis en un volume.

Il

Il apprit peu de jours après le ſujet du tumulte de Paleſtine, & ce que l'Empereur avoit fait pour le reprimer. Les abbés & les moines de Jeruſalem, & des environs, adreſſerent une requête à l'Imperatrice Pulcherie, prétendant juſtifier leur conduite, & rejetter les excés, qui avoient eté commis ſur les habitans de Jeruſalem & ſur des étrangers. Par le conſeil de l'évêque Juvenal, qui étoit à C. P. l'Empereur Marcien leur écrivit une lettre, où il dit: qu'ils devoient ſe tenir en repos, & demeurer ſoumis aux évêques, ſans s'ingerer à enſeigner. Il marque enſuite, qu'il a été bien informé, par des actes autentiques, de tout ce qui s'eſt paſſé à Jeruſalem; & après avoir raconté leurs violences: Vous n'avez pas fait cela, dit-il, pour la défenſe de la foi, mais pour uſurper les prélatures, dont vous êtes tout-à-fait indignes. Au reſte nous nous étonnons comment vous anathematiſez Eutychés, vous livrant à Theodoſe ſon ſectateur & auteur de tous ces deſordres. Vous rendrez compte de vôtre impieté & de vos crimes à Jeſus-Chriſt nôtre maître & nôtre ſauveur; qui ne les laiſſera pas impunis: mais pour nous, nous ne voulons point exercer de punition ſur des moines. Nous avons ſeulement donné ordre, de contenir la ville de Jeruſalem; de la pacifier, & de punir ceux qui ſe trouveront coupables de meurtres ou d'incendies; & parce que l'expreſſion des deux natures vous a troublés, comme ſi c'étoit une nouveauté: ſçachez que vous ne deviez point examiner ces queſtions, dont vous n'étes pas capables. Pour nous, ſuivant la doctrine des peres, nous croïons que Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt eſt vrai Dieu & vrai homme. Il explique enſuite la foi de l'incarnation, particulierement contre l'erreur de Neſtorius; que l'on imputoit au concile de Calcedoine;

XLI. Lettre de Marcien aux moines de Paleſtine. *Epiſt.* 88. *Conc. Calib. p.* 3. *c.* 9.

p. 857.

p. 860.

p. 861.

cedoine ; & il le justifie pleinement ; puis il ajoûte : Nous n'avons ordonné de forcer personne à souscrire, ou à consentir, s'il ne veut : car nous ne voulons pas attirer au chemin de la verité, par les menaces ou la violence.

Et parce que vous vous êtes plaints que les Samaritains ont insulté les Eglises, & commis des meurtres & d'autres crimes ; sçachez que nous avons ordonné au Comte Dorothée d'en informer exactement, de faire restituer aux églises, & aux particuliers, ce qui leur a été enlevé, & de punir les coupables : mais cela ne vous regarde point. Nous avons aussi ordonné au Comte Dorothée de délivrer vos monasteres des logemens des hommes & des chevaux destinés à la garde de Jerusalem. Vivez donc en paix, sans vous separer de la foi catholique, ni tenir des assemblées particulieres ; sçachant que les princes chrétiens nos predecesseurs, l'ont défendu sous de grosses peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci, à la priere de l'évêque Juvenal, & vous accorder des marques de nôtre clemence, esperant que vous changerez de conduite.

p. 861

XLII. Mort de sainte Pulcherie.

Conc. Calc. p. 1. c. 14 Ibid. c. 13

L'Imperatrice Pulcherie écrivit aux mêmes moines une lettre, dont la substance est la même, & qui tend principalement à justifier sa foi, & celle du concile de Calcedoine, contre les calomnies des schismatiques. Elle écrivit en particulier à Bassa, qui gouvernoit un monastere de filles à Jerusalem ; & qui fonda aussi un monastere d'hommes, en l'honneur de sainte Mene, où elle mit pour abbé André tiré de la laure de saint Euthymius. Pulcherie écrivit donc à Bassa quelque tems aprés ; pour l'avertir que si quelques religieuses par simplicité s'étoient laissé surprendre aux calomnies de Theodose, elles devoient se détromper & reconnoître la sincerité de sa foi, & la pureté du concile de Calcedoine.

Vit. a S. Euthym. p. 67

L'Im-

L'Imperatrice Pulcherie mourut cette année 453. sous le consulat de Vincomal & d'Opilion, âgée de cinquante-quatre ans. L'église honore sa memoire, comme d'une vierge sainte, le dixiéme de Septembre. Un peu avant sa mort, elle avoit achevé la cour de l'église de saint Laurent à C.P. dans son palais, d'un ouvrage merveilleux. Elle bâtit plusieurs autres églises: celle de Blaquerne, celle de Chalcoprate, & celle d'Hodege: toutes trois en l'honneur de la sainte Vierge. En la derniere, elle mit l'image que l'Imperatrice Eudocia lui avoit envoïée de Jerusalem, & que l'on disoit avoir été peinte par saint Luc. Elle fonda plusieurs hôpitaux & plusieurs monasteres, ausquels elle assigna des revenus. Elle laissa tous ses biens aux pauvres par son testament, que Marcien executa fidélement.

An. 453. Marcell. Chr. Chr. Pasch. Mart. R. 10 Sep. Cang. C. P. l. 4. c. 5. n. 57 c. 2. Theod. lect. l. 1. init. & p. 552. C. Soz. l. 9. c. 1

XXIII. Invention du chef de S. Jean à Emese.

Cette même année 453. le chef de saint Jean-Baptiste fut trouvé à Emese en Phenicie, où depuis long-tems il etoit caché sous terre, dans une caverne, près de laquelle des moines avoient établi leur demeure. Le superieur de ce monastere, du tems de l'Empereur Marcien, étoit le prêtre Marcel, homme d'une vie irreprochable, à qui saint Jean-Baptiste apparut deux fois en songe, vers le commencement de Février; & un de ses moines nommé Isaac apperçût du feu à la porte de la caverne. Marcel fut encore averti, & conduit par une étoile de feu, jusques à une voute qui étoit dans la caverne, & sous laquelle il trouva l'urne où étoit le chef de saint Jean, aïant encore ses cheveux. Il alluma une lampe, brûla de l'encens, & adora Dieu, avec une joïe mêlée de crainte. Puis il se joignit avec deux abbés de son voisinage, Gennade & Cyriaque; & tous trois ensemble, ils allerent trouver Uranius évêque d'Emese, & lui rapporterent ce qu'ils avoient vû. Il leur recommanda le

Marcell. Chr. Chr. Pasch.

Marcell. dans du Cang dis. du chef. S. de Jean.

An. 453. le secret ; & le lendemain il vint à la grotte avec les prêtres & les diacres. Il leva l'urne avec le chef, qui étoit dedans ; & l'apporta dans la sacristie de l'église : en attendant qu'on en eût bâti une nouvelle pour cette relique. Cette translation se fit le mardi vingt-quatriéme, Février 453. On bâtit ensuite une église au monastere de la caverne, & le chef de saint Jean y fut transferé en procession le vingt-sixiéme d'Octobre de la même année. Depuis ce tems on n'a plus parlé de la translation du chef de saint Jean à C. P. sous le grand Theodose, soit que l'on ait reconnu, que ce n'étoit pas le chef de S. Jean-Baptiste, ou par quelque autre raison.

Sup. 19 n. 49

XLIV. Juvenal retabli à Jerusalem

Niceph. 15 c. 9.

L'Empereur Marcien ne se contenta pas de la douce correction qu'il avoit faite aux moines seduits de Palestine ; il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Theodose, pour le punir ; mais il échapa, & s'enfuit au mont Sina. Plusieurs de ces complices, non-seulement des seculiers, mais des moines, furent châtiés de punition corporelle. Theodose étant chassé, Juvenal rentra dans son siege au bout de vingt-mois, c'est-à dire au plûtôt en Juillet 453. Il déposa aussi-tôt tous ceux que Theodose avoit ordonnés ; & tint un concile, d'où il écrivit une lettre synodale, adressée à tous les abbés & les moines de Palestine : pour leur declarer que le concile de Calcedoine n'avoit fait que confirmer la foi de Nicée, & les rassurer contre les calomnies des schismatiques. Cette lettre fut souscrite par Juvenal de Jerusalem, Irenée de Cesarée, Paul de Parale, & tous les évêques des trois Palestines. L'Empereur Marcien écrivit à ce concile, pour declarer encore sa foi ; & exhorter les évêques à ramener les peuples, & particulierement les moines seduits par les calomnies de Theo-

Conc. Calc. p. 3. c. 20

ibid. c. 15

Theodose. Il marque qu'il écrit à l'évêque Macaire, aux abbés & aux moines du mont Sina, où il s'étoit retiré, pour leur découvrir ses crimes, & les précautionner contre ses artifices. An. 453.

XLV. Lettre de S. Leon aux Evêques du concile. *Leo. ep. 88 89. 90*

Les schismatiques publioient que saint Leon n'approuvoit pas le concile de Calcedoine : sous pretexte, qu'il n'avoit pas voulu recevoir le canon, fait en faveur de l'évêque de C. P. Il est vrai que la lettre de saint Leon à Anatolius auroit pû les desabuser facilement : mais Anatolius n'avoit garde de la publier ; & on l'accuse même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impression ; que l'Empereur Marcien exhorta saint Leon à s'en expliquer nettement. Il croïoit l'avoir assez fait, avant le concile, par sa lettre à Flavien, & depuis, par celles qu'il avoit écrites à l'Empereur, à l'Imperatrice, & à Anatolius. Toutefois pour satisfaire l'Empereur, il écrivit encore une lettre adressée à tous les évêques, qui avoient assisté au concile de Calcedoine ; par laquelle il declare qu'il approuve tout ce qui s'y est fait touchant la foi ; & que quiconque osera soutenir l'erreur de Nestorius, ou d'Eutychés & de Dioscore, doit être retranché de l'église. Mais il proteste en même tems d'observer inviolablement les canons de Nicée, & de resister à l'ambition, quelque concile qu'elle puisse alleguer en sa faveur : comme il paroît par son opposition aux entreprises de l'évêque de C. P. Cette lettre est datée du douziéme des calendes d'Avril, sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire du vingt-uniéme de Mars 453. *ep. 89. al. 61*

Saint Leon écrivit en même tems à l'Empereur Marcien & à l'Imperatrice Pulcherie, qui vivoit encore, pour les remercier du soin qu'ils avoient pris, de ramener doucement les moines de Palestine. Il écrivit aussi à Julien de Co sur le même sujet. Il lui dit ; en parlant de l'in- *Ep. 89. 90 al. 50* *Ep. 88.*

An. 453. jure faite au prêtre Aëtius : Il faut souffrir cela,
cap. 5. quant à present, de peur qu'il ne semble que j'excede les bornes de la gravité. Anatolius persiste tellement dans sa pretention, qu'il a voulu y faire souscrire les évêques d'Illyrie. Je ne
cap. 3. lui écris point, quoique vous en fussiez d'avis, parce que je vois bien qu'il ne veut pas se corriger.

ep. 96. al. 60 Dans la même lettre, il marque qu'il a reçû un ordre secret de l'Empereur, pour écrire à l'Imperatrice Eudocia, comme il fit en effet le vingt-cinquiéme de Juin, l'exhortant à ramener les moines égarés de Palestine, & à leur faire entendre, que la foi catholique con-
ep. 97. al. 83 damne également les erreurs de Nestorius & d'Eutychés. Il écrivit aussi à ces moines : attribuant l'occasion de leur erreur à la mauvaise
c. 8. 9. traduction de sa lettre à Flavien. Il s'étend sur la matiere ; & après avoir instruit ces moines, qui la plûpart étoient fort ignorans, il leur reproche fortement leurs excés, & les exhorte à en revenir. Cette lettre est une des plus éloquentes
ep. 93. al. 82 de S. Leon.

Il marque dans deux autres lettres de la même année, que la predication ne convient point aux moines. Il dit à Julien de Co : Comme il est de la puissance imperiale, de reprimer severement les tumultes & les seditions ; aussi est-il de l'autorité sacerdotale, de ne laisser aux moines aucune liberté de prêcher contre la foi ; & d'empêcher qu'ils ne s'attribuent ce qui appartient aux évêques. Et
ep. 92. al. 62 c. 6. à Maxime d'Antioche : Vous devez aussi prendre garde, qu'excepté ceux qui sont dans le sacerdoce, personne n'ait la hardiesse de s'attribuer le droit d'enseigner : soit un moine, soit un laïque, qui se flatte de quelque reputation de science. Tout doit être ordonné dans l'église ; & chacun de ses membres doit être

être content de sa fonction. Il repete la même chose dans la lettre à Theodoret. Tout cela à l'occasion des moines partisans d'Eutychés ; & en particulier, d'un certain George, qui se donnoit l'autorité d'écrire & de prêcher, avec la permission de Thalassius évêque de Cesarée en Cappadoce.

An. 453. ep. 93. al. 63. c. 6.

Ep. 91.

XLVI. Lettres à Maxime d'Antioche & à Theodoret.

Maxime d'Antioche avoit écrit à S. Leon, par le prêtre Marien & le diacre Olympius, par lesquels il avoit appris, qu'il y avoit encore en Orient grand nombre de Nestoriens & d'Eutychiens, qui s'anathematisoient reciproquement. Saint Leon exhorte Mayime à tenir ferme dans la foi de saint Pierre, à qui nous avons, dit-il, succedé l'un & l'autre. Ne souffrez point que l'on donne atteinte à cette foi dans les églises d'Orient, principalement dans celles que les canons de Nicée ont attribuées au siege d'Antioche. J'ai un tel respect pour ces canons, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Conservez soigneusement les privileges du troisiéme; & si vous avez quelque chose à poursuivre sur ce sujet, expliquez-le par vos lettres, afin que je puisse vous répondre plus precisément. L'ambition prend souvent l'occasion de se glisser dans les conciles generaux, comme dans le concile d'Ephese, Juvenal crut pouvoir usurper la primauté de la Palestine, & établir sa pretention par des écrits supposes, saint Cyrille s'y supposa, & écrivit ici pour faire connoître cette entreprise, & empêcher qu'elle ne fût autorisée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de sa lettre, dont vous nous avez envoïé copie. Que si mes freres envoïés au concile, qui ne regardoit que la foi, ont fait quelqu'autre chose, il n'aura aucune force ; puisqu'ils auront excedé leur pouvoir. Vous verrez nôtre attachement

Sup. l. 25. n. 59

An. 453. ment au concile de Nicée, par les copies de la lettre que nous avons envoïée à l'évêque de C. P. pour reprimer son ambition, & que vous
ep 93. al. 63 ferez venir à la connoissance de tous nos collegues.

La lettre de saint Leon à Theodoret, tend à le consoler & le confirmer dans le bon parti qu'il avoit pris. D'abord ces paroles sont remarquables. Nous nous glorifions en nôtre Seigneur, de ce qu'il n'a permis que nous perdions aucun de nos freres; mais ce qu'il avoit auparavant défini par nôtre ministere, il l'a confirmé par le consentement irrevocable de toute la fraternité; & a montré que ce que le premier de tous les sieges avoit decidé, a été reçû par le jugement de toute la Chrétienté. Car de peur que le consentement des autres sieges ne parût une flaterie, ou qu'on pût former quelqu'autre soupçon fâcheux, il s'en est trouvé qui ont disputé sur nôtre jugement. Et ensuite: La verité paroit plus clairement, & s'imprime plus fortement, quand ce que la foi avoit enseigné auparavant; est ensuite confirmé par l'examen. Car le ministere sacerdotal éclate manifestement, quand les premiers gardent l'autorité, sans diminuer la liberté des inferieurs, & l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu. On voit ici que la decision de foi, prononcée par le Pape, est examinée par les autres évêques en toute liberté; & qu'après qu'ils l'ont confirmée par leur consentement, il n'est plus permis d'y toucher. Saint Leon dit ensuite à Theodoret: Quoique vous n'aïez pas besoin d'instruction nous croions vous devoir avertir dans l'occasion presente, qu'en combattant les ennemis de l'église, nous devons mesurer nos discours avec une extrême precaution. Il ne faut plus disputer, comme de choses douteuses; mais établir

avec

avec une entiere autorité, ce qui est défini dans le concile de Calcedoine. Il ne faut laisser aux ennemis de l'église aucune occasion de calomnie: comme si en combattant les Nestoriens & les Eutychiens, nous avions cedé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également, & les frapper d'anathême, sans hesiter, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande. Vous venez encore de l'apprendre par experience. Mais beni soit Dieu, dont la verité invincible vous a montré net de toute tache d'heresie, suivant le jugement du siege apostolique. Il le charge ensuite de l'avertir des progrés que fera la saine doctrine en Orient. Quiconque fera reflexion sur la conduite passée de Theodoret, verra aisément l'utilité de ces avis. An. 453.

XLVII. Fin de Theodoret.

On croit que Theodoret vêcut encore quatre ou cinq ans, & jusques vers l'an 458. On rapporte à ces derniers tems son traité des fables heretiques, composé après le concile de Calcedoine: puisqu'il y parle de l'heresie d'Eutychés, comme absolument condamnée. Il écrivit cet ouvrage à la priere de Sporace, un des commissaires du concile, & consul l'année 452. & il le loue de ce qu'au milieu de la cour & de ses grands emplois, il fait son principal soin de la connoissance des choses divines, & de l'étude de la verité. L'ouvrage est divisé en cinq livres: le premier comprend les heresies qui établissoient deux principes, & disoient que Dieu ne s'étoit incarné qu'en apparence, commençant à Simon le Magicien, & finissant à Manés. Le second livre est de ceux qui disoient, que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un pur homme, depuis Ebion jusqu'à Photin. Le troisiéme contient diverses heresies, entr'autres des Montanistes & des Novatiens. Le quatriéme les heresies plus nouvelles, depuis Arius jusqu'à son tems. Il finit par

Lib. 4 c. ult.

Præf. in fin.

An. 453. par Nestorius & Eutychés, & parle si fortement contre Nestorius, que ce chapitre est
c. 12
suspect. Le cinquiéme livre est une exposition de la doctrine catholique, pour servir de
Id. hist. Theod. c. 13 n. 5. refutation aux heresies. Ce fut aussi dans ces derniers tems de sa vie, qu'il écrivit à la priere d'Hypatius son corévêque les questions sur l'octateuque, c'est-à-dire sur les huit premiers livres de l'écriture, sçavoir les cinq de *Moïse*, Josué, les Juges & Rut. Il en écrivit aussi sur les Rois & les Paralipomenes. Ainsi
V. Garn. Diss. 2, c. 3. il finit sa vie saintement, comme il l'avoit commencée, dans la paix & la communion de l'église. Il reste de lui près de cent cinquante lettres.

XLVIII. Conciles de Gaule.
To. 4. Conc. p. 1020

Cette même année 453. sous le consulat d'Opilion, il se tint un concile à Angers le quatriéme d'Octobre, où assisterent sept évêques; sçavoir Leon de Bourges, Cariton, Rumoride, Viventius du Mans, Thalassius nouvel évêque d'Angers, dont l'élection fut l'occasion de ce concile. On y fit douze canons, dont quelques-uns ordonnent conformément au concile de Cal-
Conc. Calc. c. 5. 9. 13. 7. 4. Conc. And. c. 1. 7. 8. cedoine, que les clercs ne plaident point devant les juges seculiers, sans le consentement de leurs évêques; qu'ils ne voïagent point, sans leur permission & leurs lettres: qu'il ne leur soit pas permis de porter les armes, ou d'exercer des charges seculieres; que les moines vagabons
c. 3. 4. soient excommuniés: On y défend les violences & les mutilations de membres; on declare excommuniés ceux qui auront livré des villes. Tout cela marque les desordres causés par les incursions des barbares, qui ravageoient alors les Gaules. Ce fut apparement dans ces commencemens de son épiscopat, que Thalassius consulta saint Loup de Troyes & saint Euphrone
To. 4. conc. p. 1048 d'Autun sur quelques points de discipline. Nous avons leur réponse, où ils marquent la maniere

re de celebrer la veille de Noël, celle de Pâques & de l'Epiphanie. Que l'on souffroit des portiers bigames, mais non pas des exorcistes ou des soudiacres. An. 453.

On rapporte à peu près au même tems le second Concile d'Arles, dont on ne sçait ni l'année, ni les évêques qui y ont assisté: on ne convient pas même du nombre des canons, qui est tout ce qui nous en reste. On en compte jusqu'à cinquante-six; mais on croit que quelques-uns sont tirés d'autres conciles. Les plus remarquables sont: le dixiéme, qui porte, que ceux qui sont tombés dans la persecution, & qui ont renoncé volontairement à la foi, feront sept ans de penitence, suivant le concile de Nicée: c'est-à-dre suivant que Rufin l'avoit rapporté dans son histoire. Car le concile même, dans l'onziéme canon, leur imposoit douze ans de penitence. Au reste, il ne paroît pas qu'il y eût alors d'autre persecution que celle des barbares infidéles, qui ravageoient l'empire. Le vingt-troisiéme canon regarde les restes d'idolâtries qui se trouvoient encore chez les Gaulois. Il porte que si dans le territoire de quelque évêque, les infidéles allument des flambeaux, ou reverent des arbres, des fontaines, ou des pierres, l'évêque qui neglige d'abolir cet abus, est coupable de sacrilege. Si le maître ou celui qui le fait faire ne se corrige, il sera excommunié. Le vingt-deuxiéme porte, qu'on ne peut donner la penitence aux gens mariés, que de leur consentement, c'est-à-dire à l'un des deux, du consentement de l'autre, parce que l'état de penitence engageoit à la continence, comme il paroît par le canon precedent.

To. 4. conc. pag. 1010. V. not. Sirm. ibid. & p. 1812.

lib. 1. cap. 5. cap. 12. Sup. liv. XI. num. 22

XLIX. Lettres de S. Leon à Proterius, &c.

Saint Leon aïant appris le rétablissement de Juvenal à Jerusalem, en rendit graces à l'empereur Marcien par une lettre du neuviéme de Janvier,

54. vier, sous le consulat d'Aëtius & de Studius, c'
99. est-à-dire, l'an 454. En même tems il en écri-
00. voit à Julien de Co, par qui il avoit appris cette agréable nouvelle : lui marquant aussi qu'il avoit reçû des lettres de Proterius d'Alexandrie, qui rendoient un témoignage suffisant de sa foi. Or il y avoit lieu de s'en défier, parce qu'il étoit disciple de Dioscore. Mais saint Leon se *plaint* de ce qu'en lisant publiquement à C. P. *sa lettre* au concile de Calcedoine en presence des évêques & des prêtres, on n'en a lû que la premiere partie, qui regardoit la foi, & non la seconde, touchant l'entreprise d'Anatolius.

Il écrivit quelque tems après à Proterius, qui
103. lui avoit ecrit & declaré qu'il recevoit sa lettre à Flavien. Il l'exhorte à maintenir la pureté de la foi, & à ramener les sectateurs d'Eutychés, en leur faisant voir combien la doctrine catholique est éloignée de celle de Nestorius. Montrez-leur, dit-il, que vous ne leur enseignez, que ce qu'ont enseigné leurs peres, particulierement Athanase, Theophile & Cyrille : dont vous leur lirez premierement les ouvrages, & ensuite ma lettre à Flavien ; afin qu'ils en voïent la conformité. Il l'exhorte aussi à maintenir la discipline, à conserver la dignité de son église, & contenir sous son autorité tous les évêques d'Egypte : declarant de son côté, qu'il n'a pas moins à cœur la conservation des canons, que la foi. Ce qui regarde la pretention de l'évêque de C. P. Cette lettre est datée du dixiéme de Mars 454. Com-
104. me l'empereur Marcien rendoit témoignage à la foi de Proterius : saint Leon lui écrivit en même tems ; & le pria d'envoïer à Alexandrie, par une personne seure, & sous le sceau imperial, *sa*
105. lettre à Flavien, fidélement traduite en grec, par les soins de Julien de Co ; & de l'adresser aux Juges d'Alexandrie, qui la fassent lire publiquement.

Saint

Saint Leon étoit en peine du jour auquel l'on devoit celebrer la Pâque l'année suivante 455. indiction huitiéme. Selon le calcul de Theophile d'Alexandrie, ce devoit être le huitiéme des calendes de Mai, c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril, qui sembloit un terme trop reculé: car on avoit crû jusques-là, que le jour de Pâques ne devoit être, ni plûtôt que le vingt-deuxiéme de Mars, ni plûtard, que le vingt-uniéme d'Avril. Dès l'année precedente 453. le pape saint Leon en avoit écrit à l'empereur Marcien: le priant de faire examiner cette question par les plus habiles gens; afin que la Pâque fût celebrée en même jour par toutes les Eglises. Il avoit aussi chargé Julien de Co, de solliciter cette affaire; & l'on voit par la quantité des lettres, où il en parle, combien il l'estimoit importante. L'Empereur envoïa à Alexandrie un de ses agens avec une lettre à Proterius: qui pour satisfaire saint Leon, lui écrivit une grande lettre, où il traite la question à fonds.

An. 454.
L.
Question de la Pâque pour 455

ep. 54. al. 64

ep. 95. al. 65
epist. 110. al. 68
epist. 101
epist. 105
c. 3. al. 70
Post. epist. 103

Il montre que la Pâque doit être celebrée par les Chrétiens, non le quatorziéme de la lune du premier mois, comme chez les Juifs; mais le dimanche suivant; par consequent quand le quatorziéme arrive un dimanche, il faut reculer la Pâque jusqu'au dimanche suivant, qui est le vingt-uniéme. Et il ne faut pas craindre pour cela de celebrer la Pâque dans le second mois: car on ne compte pas ce mois, du jour de l'équinoxe, qui est toûjours le vingt-uniéme de Mars; mais du jour de la nouvelle lune d'après l'équinoxe. Proterius soutient cette doctrine par plusieurs exemples; & conclut, que le calcul de Theophile est bon, & que la Pâque de l'indiction huitiéme, c'est-à-dire de l'an 455. doit être celebrée le vingt-neuviéme jour de Pharmouthi, huitiéme des calendes de Mai,

c'est-

An. 454. c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril. Saint Leon se rendit à l'autorité de saint Proterius, plûtôt qu'à ses raisons; voulant éviter la diversité en la celebration de la fête; & il écrivit une lettre à tous les évêques de Gaule & d'Espagne, datée du cinquiéme des calendes d'Août, après le consulat d'Opilion, c'est-à-dire du vingt'huitiéme de Juillet 454. par laquelle il les avertit, que la Pâque prochaine sera le huitiéme des calendes de Mai, & non le quinziéme, comme quelques-uns pensoient, c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril, & non le dix-septiéme. Et telle fut la fin de cette question.

Epist. 108.

Epist. 109. *al.* 95

LI. Canon pascal de Victorius.

Mais pour prevenir de telles difficultez, & n'être pas obligé de suivre aveuglement l'autorité des Alexandrins: saint Leon fit travailler à un nouveau canon pascal. Au moins est'il vraisemblable, que Victorius ne composa le sien que par son ordre. Ce que nous voïons; c'est qu'Hilarius alors archidiacre de Rome, & depuis Pape, enjoignit à Victorius d'examiner à loisir la raison de la diversité d'opinions, qui se trouvoit sur cette matiere entre les Grecs & les Latins; & de montrer à quoi l'on s'en devoit tenir. Victorius étoit un Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cause des Goths. Il accepta la commission, & entreprit pour travailler plus seurement, de reprendre toute la suite des lunaisons & des jours, c'est-à-dire des feries, depuis le commencement du monde, suivant la cronique d'Eusebe. Il trouva que le cycle lunaire des dix-neuf ans, dont se servoient les Grecs, étoit plus sûr que ceux des Latins; & le multipliant par le cycle solaire de vingt-huit ans, il en fit un canon pascal de 532. ans; plus ample que tous ceux que l'on avoit faits jusqu'alors, commençant selon lui au consulat des deux Geminus, qu'il mettoit pour l'année de la passion;

Epist. Hilari ap. Buch. de Doct. temp.

Genned Illust. c. 88. *Epist. Vict. ap. Bucher.*

ſions ; & finiſſant en l'an 559. de l'incarnation, ſuivant nôtre Ere vulgaire. Victorius publia ce canon paſcal ſous le conſulat de Conſtantin & de Rufus l'an 457. & il fut depuis le plus ſuivi par les Latins. L'auteur ſe trouve auſſi nommé Victorin, ou Victor.

LII. Satisfaction d'Anatolius. *Epiſt*. 101.

Anatolius de C. P. preſſé par l'Empereur, offrit de ſatisfaire ſaint Leon, ſe plaignant de ce qu'il avoit ceſſé de lui écrire. Je n'ai ceſſé, dit ſaint Leon, que quand j'ai vû qu'il ne me répondoit rien, qui témoignât du repentir de ſa pretention ambitieuſe ; principalement après ce qui s'eſt paſſé touchant Aëtius & André ; mais je n'ai jamais ceſſé de deſirer ſincerement ſa correction. Après pluſieurs lettres de l'Empereur, Anatolius écrivit lui-même à ſaint Leon, que le prêtre Aëtius avoit été rétabli dans l'Egliſe en ſon premier rang d'honneur : ce qui ne ſignifie pas, qu'il eût repris la place d'archidiacre : il ne le pouvoit étant prêtre ; mais ſeulement qu'on l'avoit tiré du cimetiere ; où il étoit comme relegué, pour le remettre dans le clergé de la cathedrale. Anatolius ajoûte : André qui avoit été honoré de la dignité d'archidiacre a été ſeparé de l'Egliſe, avec ceux qui étoient contre ſaint Flavien, & du parti d'Eutychés ; quoiqu'ils paruſſent avoir ſatisfait en ſouſcrivant à la lettre de vôtre ſainteté ; & ils demeureront ainſi, juſqu'à ce que vous en aïez ordonné. Quant à ce qui a été decidé en faveur du ſiege de C. P. au concile de Calcedoine, ſoïez ſûr qu'il n'y a point de ma faute : j'ai toute ma vie aimé le repos, & à me tenir dans ma baſſeſſe. Mais le clergé de C. P. l'a déſiré, & les évêques de ces quartiers en ont été d'accord, vous le verrez par les actes.

Poſt ep. 105

Anatolius aïant ainſi ſatisfait, ſains Leon lui écrivit. Il approuve le rétabliſſement d'Aëtius,

Epiſt. 106 *al*. 71

&

An. 454. & la deposition d'André, & ajoûte : Si André & Eufratas, que j'apprens avoir insolemment accusé Flavien de sainte memoire, condamnent par écrit autentiquement l'erreur d'Eutychés, aussi bien que celle de Nestorius ; vous les ordonnerez prêtres, après avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été soupçonné de ces heresies. Les autres qui étoient dans la même faute, seront rétablis, s'ils satisfont de même ; mais il ne faut mettre aux premieres places, que ceux qui constamment n'auront jamais été engagés dans aucune erreur. Quant à la prétention ambitieuse d'Anatolius, le Pape ne paroît pas persuadé de sa sincerité sur ce point. Cette lettre est du vingt-neuviéme de Mai 454.

LIII. Autres Lettres de S. Leon. *epist.* 107

En même tems saint Leon écrivit à l'Empereur sur le même sujet ; & pour le prier de reprimer le moine Carose, qu'il qualifie très-ignorant & très corrompu ; & qui pervertissoit beaucoup de gens ; soutenant l'heresie, & méprisant l'autorité du concile. L'Empereur eut égard à cette priere, & ôta de leurs monasteres Carose & Dorothée, les mettant en lieu, où ils ne pouvoient nuire à personne. Peu de tems auparavant, saint Leon avoit prié l'Empereur d'envoïer Eutychés plus loin : aïant appris par Julien de Co, que dans le lieu de son exil, il s'efforçoit de tromper, & blasphemoit contre la doctrine catholique, avec l'impudence d'un homme desesperé. Dioscore mourut la même année à Gangre, où il étoit relegué ; & saint Leon l'aïant appris, espera que ceux qui s'étoient égarés, reviendroient plus facilement.

epist. 112 *v.* 2. *ep.* 1. 3. *cap.* 1 *epist.* 101 *al* 70. *c.* 2 *epist.* 111

Juvenal de Jerusalem écrivit à saint Leon, pour lui faire part de son rétablissement. Je m'en réjoüis, dit saint Leon ; mais en faisant reflexion sur le passé, je vois que vous êtes

epist 110 *al.* 71

êtes attiré vos malheurs ; & que vous avez perdu l'autorité, pour resister aux heretiques, quand vous avez témoigné approuver leur erreur, en condamnant Flavien, & recevant Eutychés, au faux concile d'Ephese. Personne, ajoûte-t-il, n'est plus inexcusable en cette matiere, que ceux qui demeurent à Jerusalem, & qui n'ont pas besoin de lecture, pour connoître la verité de l'Evangile ; voïant de leurs yeux les lieux où se sont accomplis les mysteres. Il conclut par ces deux mots, qui suffisent pour détruire l'heresie d'Eutychés : La divinité ne peut être passible en son essence; & la verité n'a pû nous tromper, en feignant de prendre nôtre nature. La lettre est du quatriéme de Septembre 454. Dans une lettre de cette année, saint Leon se plaint à l'empereur Marcien, que les œconomes de l'église de C.P. rendoient leurs comptes devant les juges seculiers: ce qu'il dit être sans exemple, & contre l'usage, suivant lequel les comptes des églises se rendoient devant les évêques.

An. 454.

ep.208.c.2

LIV. Loix de Marcien pour l'Eglise. *epist. Leon. 113.c.1 Conc.Calc. p.3.c.6*

Theodose, le faux évêque de Jerusalem, s'étoit retiré au mont Sina, dont les monasteres aïant tiré leur origine d'Egypte y conservoient une grande relation. C'est pourquoi l'empereur Marcien envoïa en Egypte le decurion Jean, avec une lettre adressée aux moines du païs, pous les instruire des crimes de Theodose. Il les exhorte à le chercher dans ses cachetes, & à le livrer avec ses complices au gouverneur de la province, non pour le punir comme il meritoit, mais pour l'empêcher de seduire encore les simples. L'Empereur ne manque pas dans cette lettre, de declarer la pureté de sa foi, pour dissiper les calomnies des heretiques.

Ibid c.19 L.8 cod. de haret.

Le decurion Jean fut peut-être aussi chargé de publier en Egypte une loi de l'empereur Mar-

An. 455. Marcien contre les heretiques, particulierement contre les Eutychiens, qui les declare Apollinaristes, & les soumet aux mêmes peines : leur ôtant la faculté de donner ou recevoir par testament: leur défendant d'ordonner des évêques & des clercs, sous peine d'exil & de confiscation de biens: ni de tenir des assemblées, ou de parler contre le concile de Calcedoine. La loi est datée du premier d'Août, sous le huitiéme consulat de Valentinien, avec Anthemius, c'est-à-dire l'an 455. adressée au prefet Pallade, avec ordre de la faire executer, particulierement à C. P. & à Alexandrie. La même année 455. l'empereur Marcien abrogea la loi de Valentinien, du trentiéme Juillet 370. par laquelle il étoit défendu aux clercs & aux moines de rien recevoir des testamens des femmes. Marcien permit aux vierges & aux femmes consacrées à Dieu, de donner aux églises, aux clercs, aux moines, ou aux autres pauvres, tout ce qu'elles voudroient, soit par donnation, ou par testament.

Nov. ult. Mar. tit. 5. lib. 20. C. Theod. eoisc. Sup. liv. XVI. n 41

E. 12. C. de sacros. Ecclef.

On trouve une loi de l'année precedente 454. adressée à Pallade prefet du pretoire d'Orient, qui confirme les privileges des églises & les pensions accordées en diverses especes, pour la nourriture des pauvres. Elle revoque toutes les pragmatiques accordées par surprise au préjudice des canons. Ce qui semble être ordonné en execution du concile de Calcedoine. En 456. l'empereur Marcien fit une loi en faveur des clercs : portant qu'ils ne doivent être appellés en jugement que devant l'évêque. Toutefois à C. P. on peut les poursuivre devant le prefet du pretoire. Leur caution en cas de besoin, sera l'œconome ; ou le défenseur de l'église de C. P. jusqu'à cinquante livres d'or. Les salaires des appariteurs, & les autres frais de

Sup. n. 19.

l. 25. C. de episc.

de justice seront taxés plus modérement contre les clercs.

An. 455.

LV. Mort de Valentinien III. Maxime & Avitus empereurs. Chr. Prosp. Idac. Marcell. Chr. Pasch. Cassiod. Victor. Evagr. II. c. 7. Proc. 1. Vand. c. 4.

Rome cependant étoit agitée de grands troubles. L'empereur Valentinien se broüilla avec le patrice Aëtius; ils en vinrent à une rupture ouverte, par les artifices du patrice Maxime & de l'eunuque Heraclius, qui gouvernoit l'empereur; & la chose alla si loin, que l'empereur resolut de le prevenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis: Valentinien le tua de sa main dans son palais. Mais il avoit irrité cruellement Maxime, en abusant par force de sa femme. Ainsi Maxime se servit contre Valentinien des gens d'Aëtius, qu'il avoit eu l'imprudence de garder auprès de sa personne; & comme il se promenoit à Rome dans le champ de Mars, deux d'entr'eux le surprirent & le tuerent, sans que personne se mît en devoir de le défendre. C'étoit le dix-septiéme de Mars 455. Telle fut la fin de l'empereur Valentinien III. le dernier de la race du grand Theodose. Il étoit âgé de trente-six ans, & en avoit regné près de trente.

Idac. Chr.

Maxime fut aussi-tôt reconnu Empereur. Il étoit patrice, avoit été deux fois consul; & descendoit de Maxime, qui usurpa l'Empire du tems du grand Theodose. Comme sa femme étoit morte, il contraignit Eudoxie veuve de l'empereur Valentinien de l'épouser. Mais quand elle en eut découvert, qu'il étoit l'auteur de la mort de Valentinien, elle en eut un tel dépit, qu'elle envoïa en Afrique à Genseric Roi des Vandales de grands presens: l'invitant à venir à Rome, dont il se rendroit aisément le maître. Genseric n'y manqua pas: & sur le bruit de sa venuë, plusieurs des nobles & du peuple se retirerent de Rome. Maxime songeoit à en sortir lui même, permettant à tout le monde d'en fai-

An. 455. faire autant : mais sa lâcheté le rendant méprisable, des serviteurs de l'empereur Valentinien le tuerent, le mirent en pieces, & jetterent ses membres dans le Tybre, le soixante-dix-septiéme jour de son regne, douziéme de Juin 455.

Prosp. Chr. Genseric arriva trois jours après, & trouva Rome sans défense. Le Pape saint Leon *alla* au devant, hors des portes de la ville, & *obtint* par ses prieres, qu'il se contentât de pillage, & s'abstint des incendies, des meurtres & des supplices. Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les richesses immenses, qui furent enlevées de Rome, étoient les vases sacrés, que Titus avoit autrefois apportés de Jerusalem. On emmena plusieurs milliers de captifs : l'Imperatrice Eudoxie, qui avoit appellé Genseric, fut conduite à Carthage avec ses deux filles Eudocie & Placidie : Genseric maria Eudocie à son fils Huneric, & renvoïa quelque tems après Placidie à C.P. avec l'Imperatrice sa mere.

Procop. 1. Van. c. 5.

Victor. Chr. Deux mois & demi après le pillage de Rome, Avitus fut élû empereur en Gaule, où il étoit prefet du pretoire ; & avoit été declaré maitre de la milice par Maxime. Mais l'année suivante 456 sous le consulat de Jean & de Varane, Avitus étant venu en Italie, fut vaincu par Ricimer, & ordonné évêque de Plaisance : il mourut peu de tems aprés.

LVI. Fin de S. Prosper.

C'est à cette revolution & au pillage de Rome, que saint Prosper finit sa chronique, sous le huitiéme consulat de Valentinien avec Anthemius, c'est-à-dire l'an 455. & il mourut peu de tems aprés, avant l'an 457. Outre les ouvrages dont il a été parlé, il avoit composé sur la matiere de la grace un poëme intitulé, des ingrats, plusieurs épigrames, & un recueil de sentences tirées de S. Augustin. Car il avoit fait sa principa-

Vict. praef. in Cycl.

Sup. l. 26. n. 24

palé étude des œuvres de ce pere. Sa chronique commence à la création du monde, & est divisée en deux parties : la premiere finit à l'an 378. où finit la chronique de S. Jerôme, & la seconde commence à l'an 379. & finit en 455. Il avoit aussi fait un cycle pascal. Comme il avoit été secretaire du Pape saint Leon; quelques anciens lui ont attribué les lettres de S. Leon contre l'erreur d'Eutychés.

Ado. Vien. 6. etat Gennad. Illustr. c. 83. Marc. Chr. an. 463

On lui attribuë d'ordinaire le traité de la vocation des Gentils: que d'autres pretendent être de S. Leon, à cause de la conformité du stile & des sentimens; & croïent, qu'il l'a composé avant que d'être Pape. L'auteur y traite cette question. Comment il est possible, que Dieu veuille que tous les hommes soient sauvés, puisqu'il fait tout ce qu'il veut, & qu'il est certain, que plusieurs perissent? Les Pelagiens disoient que le libre arbitre en étoit cause: attirant la grace à ceux qui en usoient bien. Mais par-là ils détruisoient la grace, en l'attribuant aux merites. L'auteur établit donc premierement la necessité de la grace; puis il ajoûte, qu'il ne faut pas obscurcir les veritez claires par l'opiniâtreté à chercher celles qui nous sont cachées. Or telle est la raison du choix que Dieu fait entre les hommes, pour en sauver effectivement quelques-uns. Nous ne devons pas être plus curieux que l'Apôtre, qui ne nous en a pas dit ce qu'il falloit croire : mais nous a montré ce qu'il ne falloit pas rechercher. Il y a donc trois veritez certaines en cette matiere. La premiere: Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, & viennent à la connoissance de la verité. La seconde: Personne n'arrive par son merite à la connoïssance de la verité & au salut, mais par les secours de la grace. La troisiéme : La profondeur des jugemens de Dieu est

Quesn. Dis. 2. in S. Leo. Lib. 1. c. 1. c. 6. 7. 8. c. 8. c. 29 Lib. 2. c. 1. 3. 1. Tim. 11. 4.

est impenetrable à l'intelligence des hommes; & il ne faut point rechercher, pourquoi il ne sauve pas effectivement tous les hommes, qu'il veut être sauvés. Ainsi en ne cherchant point ce que l'on ne peut sçavoir, on ne trouvera point d'opposition entre les deux premieres veritez.

LVII. Charite de l'Eveque de Carthage. *Victor.* [*Vit.* *lib*.1.*c*.8

Les captifs amenés de Rome à Carthage furent charitablement secourus par Deogratias, qui y avoit été ordonné évêque en 454. à la priere de l'empereur Valentinien après une longue vacance. Les Vandales & les Maures partageant entr'eux ces pauvres esclaves, separoient les maris d'avec les femmes, & les enfans d'avec leurs parens. Le saint évêque voulant empêcher ce desordre, entreprit de les racheter & de les mettre en liberté; & pour cet effet il vendit tous les vases d'or & d'argent, qui servoient aux églises. Et parce qu'il n'y avoit point de lieux assez spacieux, pour contenir cette multitude, il y destina deux grandes églises: celle de Fauste & la Neuve, qu'il fit garnir de lits & de paille, ordonnant chaque jour ce dont chacun avoit besoin. Il y avoit entr'eux un grand nombre de malades; soit de la mer, à laquelle ils n'étoient pas accoutûmés, soit des mauvais traitemens de l'esclavage. Le saint évêque les visitoit à tous momens avec des medecins; suivant l'avis desquels il leur faisoit distribuer la nourriture en sa presence. La nuit même il parcouroit les lits, demandant à chacun comment il se portoit: car il se donnoit tout entier à ce travail, nonobstant sa foiblesse & sa vieillesse decrepite. Les Ariens envieux de sa vertu, voulurent le faire perir par divers artifices, dont Dieu le délivra: mais il mourut peu de tems après, n'aïant tenu le siege de Carthage que trois ans. On l'enterra secretement, pendant que l'on étoit occupé aux prieres accoûtumées, de

de peur que le peuple n'enlevât son corps, tant il étoit aimé; & les captifs Romains croïoient à sa mort être de nouveau retombés en servitude. L'église honore sa memoire le vingt-deuxiéme de Mars. Après sa mort le roi Genseric défendit d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire & dans la Zeugitane, où il y en avoit soixante-quatre. Ainsi manquant peu à peu, au bout de trente ans ils étoient reduits à trois. *Mart. R. 22 Mars.*

LVIII. Genseric persecute les catholiques.

Il y eut alors plusieurs confesseurs & plusieurs martyrs. Quatre freres, Martinien, Saturien, & deux autres étoient esclaves d'un Vandale, avec une fille nommée Maxima d'une rare beauté. Martinien étoit armurier, & fort aimé de son maître, Maxima gouvernoit toute la maison. Le Vandale voulut les marier, pour se les attacher davantage. Martinien en étoit bien aise, mais Maxima étoit déja consacrée à Dieu; ainsi quand on les eut mis ensemble, elle persuada à Martinien de garder la continence. Il gagna aussi ses freres, & tous cinq ensemble, ils sortirent de nuit, & allerent à Tabraque, où les quatre freres entrerent dans un monastere, dont l'abbé se nommoit André. Maxima se mit dans une communauté de filles, qui étoit proche. Le Vandale chercha tant qu'il les trouva: & les aïant repris, il les mit aux fers, & leur fit souffrir divers tourmens: voulant non seulement que Martinien & Maxima vêcussent ensemble comme mari & femme, mais encore qu'ils fussent rebaptisés.

Le Roi Genseric en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils obéïssent. Il les fit battre avec de gros bâtons taillés en forme de scies, qui les mettoient tout en sang, & les déchiroient jusqu'à découvrir leurs entrailles; & toutefois le lendemain on les

trouvoit gueris ; ce qui arriva plusieurs fois. Ensuite on les mit dans une rude prison avec des entraves aux pieds : mais elles se rompirent en presence d'un grand nombre de fidéles, qui venoient les visiter : ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'étendit sur la maison du Vandale. Il mourut lui & ses enfans, & ce qu'il y avoit de meilleur dans ses esclaves & ses bestiaux. Sa veuve donna les serviteurs de Dieu à un parent du roi nommé Sersaon ; mais le demon tourmenta ses enfans & ses domestiques. Il raconta la chose au roi, qui ordonna que l'on envoïât les quatre freres liés à un roi Maure païen nommé Capsur. Pour Maxima, il la laissa en liberté ; & elle vivoit encore trente ans après superieure de plusieurs vierges.

Les confesseurs étant arrivés dans le desert où demeuroit ce roi Maure, & y voïant quantité de sacrifices profanes, commencerent par leurs discours & par leur maniere de vivre à attirer les barbares à la connoissance de Dieu, & en gagnerent une grande multitude, dans un païs où le nom de JESUS-CHRIST n'avoit point encore été porté. Alors ils penserent comment ils feroient pour y établir l'évangile, & y faire administrer le baptême. Ils envoïerent des députés, qui aïant traversé le desert, arriverent à une ville Romaine, c'est-à dire des terres de l'empire. On pria l'évêque d'envoïer des prêtres & des ministres à ce peuple converti. L'évèque le fit avec joïe : on bâtit une église, & on baptisa une grande multitude de barbares. Genseric l'aïant appris par la relation de Capsur ; fit attacher les serviteurs de Dieu par les pieds derriere des chariots, qui courant dans des lieux pleins de ronces & de bois, les mirent en pieces. Les Maures se lamentoient ; & les martyrs se regardoient l'un l'autre en passant, & se

& se disoient: Mon frere priez pour moi: Dieu a rempli nôtre desir: c'est ainsi qu'on arrive au roiaume des cieux. Il se fit de grands miracles à leur tombeau.

LIX. Suite de la persecution. c. 12

Après cela Genseric s'échauffa encore plus contre les catholiques. Il envoia dans la province Zeugitane un nommé Proclus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vases sacrés & les livres, comme pour les desarmer. Les évêques declarerent qu'ils ne pouvoient les livrer; & les Vandales les prirent de force, & pillerent tout: jusqu'à se faire des chemises & des calleçons avec des napes d'autel. Proculus executeur de cette violence, mourut bien-tôt après, se coupant la langue par morceaux avec les dents. Alors Valerien évêque d'Abbenze, âgé de plus de quatre-vingt ans, refusant hardiment de livrer les choses sacrées, fut chassé seul hors de la ville, avec défenses à personne de le loger dans aucune maison, ni à la ville, ni à la campagne. Ainsi ce saint vieillard demeura long-tems étendu nud sur le grand chemin, exposé aux injures de l'air. L'église en fait memoire le quinziéme de Decembre.

Mart. R. 15. Dec. c. 13

En un lieu nommé Regia, les catholiques ouvrirent une église fermée, pour y celebrer la fête de Pâque. Les Ariens le sçûrent, & un de leurs prêtres nommé Adduit, aïant assemblé des gens armés, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main, d'autres montent sur les toits voisins, & tirent des flêches dans les fenêtres de l'église. Un lecteur monté sur la tribune chantoit *Alleluia*, quand il reçût un coup de flêche dans la gorge: le livre lui échapa des mains, & il tomba mort. Plusieurs furent tués à coup de flêches & de dards sur le marchepied de l'autel. Ceux qui ne moururent pas sur le champ, furent tourmentés ensuite, &

Mart. R. 5. *Apr.*

& presque tous mis à mort par ordre du roi ; principalement les grandes personnes. L'église fait memoire de ces martyrs le cinquiéme d'Avril. A Tinuzude & en d'autres lieux, les Ariens entrant avec fureur dans le tems que l'on donnoit au peuple la communion, répandirent sur le pavé le corps & le sang de JESUS-CHRIST & le foulerent aux pieds.

Genseric avoit ordonné à la persuasion des évêques, qu'il n'y eût que des Ariens, qui servissent dans sa maison & dans celle de ses enfans. On trouva un catholique nommé Armogaste au service de Theodoric fils du roi. Il fut souvent tourmenté avec des cordes de boyaux, dont on lui serroit les jambes & le front. Après avoir fait le signe de la croix, il regardoit le ciel, & les cordes se rompoient. On y emploïa des cordes plus fortes & de chanvre : mais elles se rompoient, si tôt qu'il invoquoit le nom de JESUS-CHRIST. Etant même pendu par un pied la tête en bas, on le voïoit dormir comme sur un lit de plume. Theodoric son maître lui vouloit faire couper la tête ; mais Jocondus prêtre Arien, qui étoit à lui, l'en détourna disant : Vous pouvez le faire mourir par divers supplices : mais si vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnoître pour martyr. Par tout l'empire les barbares nommoient Romains, les anciens habitans des provinces. Theodoric envoïa donc Armogaste dans la province Byzacene travailler à creuser la terre. Puis pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprés de Carthage & garder des vaches. Le confesseur aïant eu revelation, que sa mort étoit proche, dit à un catholique nommé Felix intendant du prince : Je vous prie de m'enterrer sous ce chesne : sinon vous en rendrez compte à Dieu. Felix qui

qui le regardoit comme un apôtre, répondit: Dieu m'en garde. Je vous enterrerai dans une église avec l'honneur que vous meritez. Armogaste insista, & Felix le promit pour ne le pas contrister. Le saint confesseur mourut peu de jours après. Felix commença à creuser au pied de l'arbre: mais la dureté de la terre & des racines l'arrêtoient. Enfin les aïant coupées, & fouillant plus avant, il trouva un cercueil d'un marbre très-fin, qui sembloit être mis exprès.

Un nommé Archinimus de la ville de Mascula fut attaqué par divers artifices, pour renoncer à la foi catholique: le roi lui-même le flattoit, & lui promettoit de le combler de richesses. Enfin il le condamna à perdre la tête; mais voulant le priver de la gloire du martyre, il donna un ordre secret: que si au moment de l'execution il témoignoit de la crainte, on le fit mourir; s'il demeuroit ferme, on l'épargnât. Le confesseur témoigna une constance inebranlable, & on le laissa en vie.

Satur, intendant de la maison d'Huneric, parloit souvent avec liberté contre l'Arianisme. Un diacre Arien nommé Marivade, ou Varimade, l'aïant denoncé, Huneric le pressa de se faire Arien: le menaçant, s'il n'obéïssoit, de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves, ses enfans, sa femme même: & la faire épouser en sa presence à un gardeur de chameaux. Satur se soumit à tout; mais sa femme à son insçû demanda du tems. Elle vint le trouver en un lieu, où il prioit à l'écart: elle avoit les habits déchirés, les cheveux épars, ses enfans l'accompagnoient, & elle tenoit entre ses bras une petite fille qui tetoit encore. Elle la jetta aux pieds de son mari, sans qu'il s'en apperçût, & lui embrassant les genoux, lui dit: Aïez pitié de

vous, de moi & de nos enfans, ne les reduisez pas à la servitude ; nous sommes d'une race noble ; ne m'exposez pas moi-même à un mariage infame de vôtre vivant. Dieu voit bien que vous ferez ceci par force. Il lui répondit, par les paroles de Job : Vous parlez comme une femme insensée. Si vous m'aimiez, vous ne me pousseriez pas à

Job. II.10 une seconde mort. Que l'on fasse ce que l'on voudra, je me souviendrai toûjours des

Luc.XIV.26 paroles du Seigneur : Quiconque ne quitte pas sa femme, ses enfans, ses terres, sa maison, ne peut être mon disciple. On le dépouilla de tout, & on le reduisit à la mendicité, avec défense même de sortir. L'église

Martyr.R. 29. Mart. honore ces trois martyrs le vingt-neuviéme de Mars.

Ensuite Genseric fit fermer l'église de Carthage, & bannit en divers lieux les prêtres & les ministres ; car il n'y avoit point d'évêque. Ce qui dura jusqu'au tems de l'empereur Zenon. Genseric fit même beaucoup de maux aux catholiques de plusieurs provinces hors l'Afrique, en Espagne, en Italie, particulierement dans la partie meridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grece, en Epire, en Dalmatie, & jusques

Procop. I. Vandal.c.5. dans la Venetie. Car s'étant fortifié par le secours des Maures ; après la mort de Valentinien, il envoïoit tous les ans au printems des vaisseaux faire des descentes, tantôt en Italie, tantôt en Sicile, tantôt aux provinces de l'empire d'Orient : pillant par tout, emmenant un grand nombre de captifs, & ruinant des villes entieres.

LX. Eudocie quitte le schisme.

Vita S. Euthym. p. 64

L'Imperatrice Eudocie veuve de Theodose, qui étoit à Jerusalem, apprit avec une sensible douleur tout ce qui s'étoit passé à Rome, la mort violente de l'empereur Valentinien son gendre, l'irruption des Vandales,

la

la captivité de sa fille Eudocie, & de ses petites filles emmenées à Carthage. D'ailleurs son frere Valere & Olybrius gendre de sa fille, lui écrivoient souvent de se separer des Eutychiens, & de rentrer dans la communion de l'église catholique. Elle étoit dans une grande peine d'esprit, ne voulant pas agir contre sa conscience, & preferer l'affection de ses parens à ce qu'elle croïoit la vraïe foi. Elle resolut donc de consulter les solitaires les plus renommés. Elle envoïa Anastase corévêque de Jerusalem à Antioche vers saint Simeon Stylite, qui étoit alors une grande lumiere de l'église: lui écrivit l'état de son ame, & lui demanda conseil. Il répondit: Sçachez que le demon voïant la richesse de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment; & le pernicieux Theodose, lui servant d'instrument, a rempli vôtre ame de tenebres & de trouble. Mais courage: vôtre foi n'a pas manqué. Au reste je m'étonne fort, qu'étant si prés de la source, vous veniez chercher un ruisseau si loin. Vous avez le divin Euthymius: suivez ses instructions, vous serez sauvée.

Eudocie aïant reçû cette réponse, & sçachant que saint Euthymius n'entroit point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut du desert d'Orient à trente stades de sa Laure, vers le midi; afin de pouvoir l'y entretenir souvent. Elle l'envoïa chercher par Cosme gardien de la croix, avec le corévêque Anastase. Ils ne le trouverent point à sa Laure: parce que sur cette nouvelle il s'étoit retiré à Rouban: ils prirent avec eux Theoctiste son disciple, & l'aïant trouvé aprés beaucoup de prieres, ils lui persuaderent à grande peine de venir à la tour, que l'on venoit de bâtir; & où l'on fit depuis un monastere. L'Imperatrice fut ravie de voir le Saint, & se jettant à ses pieds, elle dit: je vois

maintenant que Dieu m'a visitée par vôtre presence. Le saint vieillard après lui avoir
pag. 66. donné sa benediction, lui dit : Ma fille, prenez garde à vous desormais. Ces malheurs si funestes vous sont arrivés en Italie, parce que vous vous êtes laissée seduire à la malice de Theodose. Quittez donc cette opiniâtreté déraisonnable ; & outre les trois conciles œcumeniques de Nicée contre Arius, de C. P. contre Macedonius, d'Ephese contre Nestorius, recevez aussi la definition de celui de Calcedoine : retirez-vous de la communion de Dioscore, & embrassez celle de Juvenal. Aïant ainsi parlé, il lui donna sa benediction, prit congé d'elle & se retira.

Eudocie admirant sa vertu, executa ce qu'il avoit dit, comme si Dieu lui eût parlé de sa bouche. Elle retourna aussi-tôt à Jerusalem ; & par le moïen des prêtres Cosme & Anastase, elle se réünit à l'archevêque Juvenal & à l'église catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques & de moines, que Theodose avoit seduits. L'abbé Elpide se réünit ; mais Geronce demeura dans le schisme avec un grand peuple, qu'il entraî-
pag. 67. na : même deux moines Marcien & Romain, qui quitterent l'abbé Elpide, & fonderent ensuite des monasteres, l'un à Bethlehem, l'autre à Thecué :

LIVRE

LIVRE VINT-NEUVIEME.

L'EMPEREUR Marcien se preparant à la guerre contre les Vandales, faisoit des processions auprès de C. P. où il assistoit à pied, & qu'il accompagnoit d'aumônes. Il s'en fit une entre autres le vingt-sixiéme de Janvier 457. sous le consulat de Constantin & de Rufus; & l'Empereur mourut peu de tems après; âgé de soixante-cinq ans, en aïant regné dix & demi. Sa memoire est en benediction, pour ses vertus & pour les services, qu'il rendit à la religion. Son successeur fut Leon natif de Thrace surnommé Magnus, ou Macela, tribun & gouverneur de Selymbrie. Il fut élû le septiéme de Février 457. sous le consulat de Rufus & de Constantin, indiction dixiéme, & couronné par l'évêque Anatolius. Il regna près de dix-sept ans.

I. Mort de Marcien, Leon empereur. An. 457. *Theod, lect. lib.* 8 *Chr. Pasch. Marcell. Chr. Chr. Pasch. Theoph. p.* 95

Dès le commencement de son regne, le parti d'Eutychés se releva en Egypte. Il y avoit un moine nommé Timothée, surnommé Elure, qui étoit prêtre, & s'étoit separé des catholiques aussi-tôt après le concile de Calcedoine. Il étoit joint à quatre ou cinq évêques & à quelques moines infectés de la même erreur; & pour ce sujet, condamnés par Proterius & par le concile d'Egypte, & exilés par ordre de l'Empereur Marcien. Ce Timothée alloit de nuit par les cellules des moines; & leur parlant au travers d'une canne creuse, les appelloit par leur nom, & leur disoit qu'il étoit un ange envoïé du ciel, pour les avertir de fuïr la communion de Proterius, & d'élire pour Archevêque Timothée; qui étoit lui-même. Peut-être cette maniere d'aller de nuit, lui fit-elle donner le sur-

II. Timothée Elure intrus à Alexandrie. *Epist. Ægypt. Conc. Calch. p.* 3 *c.* 21. *c.* 23 *Theod. lect. lib.* 1 *Niceph.* XV. *c.* 16 *Evagr. II. cap.* 8

nom

An. 457. nom d'*Ailouros*, qui en grec signifie un chat. La mort de l'Empereur Marcien l'enhardit : il commença à parler plus haut contre le concile de Calcedoine : il assembla quelques moines de sa faction, qui demeuroient dans le voisinage d'Alexandrie ; & remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osoient se montrer. Ensuite il ramassa une troupe de seditieux, gagnés par argent ; & prenant occasion de l'absence de Denis, qui commandoit les troupes de la province, & qui étoit alors occupé dans la haute Egypte ; il s'empara de la grande Eglise d'Alexandrie, nommée la Cesariene ; & se fit ordonner évêque, par deux de ces évêques condamnés & exilés, sçavoir Eusebe de Peluse & Pierre de Majume. Timothée ainsi ordonné, celebra le baptême, & fit toutes les fonctions d'évêque.

To.4. Conc. pag. 898. D.

Le duc Denis étant de retour à Alexandrie, & aïant trouvé que Timothée en étoit dehors, l'empêcha d'y rentrer : ce qui mit en fureur ceux de son parti. Ils chercherent l'évêque Proterius, qui se retira dans le baptistere ; croïant se garantir par la sainteté du lieu & du tems ; car c'étoit le vendredi-saint, vingt-neuviéme de Mars cette même année 457. mais les schismatiques n'y eurent point d'égard, non plus qu'à sa vieillesse & ses cheveux blancs ; ils entrerent à main armée dans le baptistere, & comme Proterius étoit en priere, il fut tué d'un coup d'épée dans le ventre, & percé de plusieurs autres coups : puis on attacha son corps à une corde ; on l'exposa à la vûe de tout le peuple, au lieu nommé Tetrapyle ou Quatre-portes ; lui insultant & criant avec de grandes huées, que c'étoit Proterius. Ensuite on traina ce cadavre par toute la ville ; on le mit en pieces, on le déchira de mille coups ; quelques-uns même n'eu-

Victor Chr. pag. 899. C.

n'eurent pas horreur de gouter de ses entrailles. *An.* 457.
On brûla les restes de ses membres, & on jetta les cendres au vent. Six autres furent tués avec l'évêque.

Après cela Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du sacerdoce. *pag.* 894. *D.* Il disposoit à son gré des biens de cette église, & les distribuoit aux gens de sa faction, *pag.* 899. *D.* au préjudice des pauvres, qui en devoient vivre. Il anathematisa le concile de Calcedoine, & tous ceux qui le recevoient: c'est-à-dire le Pape saint Leon, Anatolius de C. P. Basile d'Antioche, car Maxime étoit mort; & tous les évêques catholiques. Il ôta des sacrés diptyques le nom de Proterius, & y mit le sien & celui de Dioscore. Il persecuta les parens de Proterius, & pilla les biens de son patrimoine. Des quatre ou cinq évêques de son parti, il en retenoit les uns auprès de lui, & envoïoit les autres par les villes d'Egypte, pour persecuter les Evêques catholiques & leur clergé. *pag.* 901. *B.* Il chassoit des vieillards ordonnés par Theophile & par saint Cyrille, & faisoit ordonner à leur place des heretiques: il faisoit rompre & brûler les chaires pontificales, où Proterius s'étoit assis, & laver d'eau de mer les autels dressés & consacrés dans les églises. *pag.* 900. *B.* Il troubloit les monasteres d'hommes & de filles, y mettant des clercs de sa faction, & défendant de recevoir la communion des évêques & des clercs catholiques, ni de les tenir pour clercs. *pag.* 895. *A.* Ainsi ils étoient reduits à s'enfuïr & se cacher.

III. Lettres de saint Leon au sujet de Timothée. *Epist. Leon.* 118.

Ces nouvelles étant venuës à C. P. Anatolius en avertit saint Leon; & que les heretiques demandoient hautement un nouveau concile, pour casser les decrets de celui de Calcedoine: mais que l'Empereur avoit rejetté de lui même cette proposition. Que toutefois il étoit à propos que le

An. 457. le Pape lui écrivit, pour le soutenir dans ses
Epist. 115. bons sentimens, & le prier de remedier à ces
al. 71 maux. Le Pape saint Leon écrivit donc à l'Empereur Leon, à qui il avoit déja écrit pour le feliciter sur son avenement à l'empire. Par cette seconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Calcedoine; & de procurer la paix de l'église d'Alexandrie, en y faisant ordonner un évêque par les *catholiques*. La lettre est du neuviéme de Juin, sous le consulat de Constantin & de Rufus, c'est-à-dire en en 457.

Saint Leon crut aussi devoir exciter les évêques des grands sieges, à soutenir la bonne cause, par un consentement unanime. Il écrivit donc à Basile d'Antioche une lettre, qui com-
Epist. 118 mence ainsi : Nous devions avoir appris vôtre ordination, suivant la coûtume de l'église, par vous, ou par nos freres les évêques de la province : mais vous ne manquez pas de raisons qui peuvent vous en avoir empêché : l'Empereur Marcien, de sainte memoire, nous a fait sçavoir par ses lettres vôtre consecration : & d'ailleurs nous vous connoissons assez, pour ne pouvoir douter de vôtre merite. Il l'exhorte ensuite à resister aux entreprises criminelles des Eutychiens, & à ne pas souffrir, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine : car on ne l'attaque, dit il, que pour anéantir le mystere de l'Incarnation. Je suis assuré, que l'Empereur, le patrice, & tous les magistrats n'accorderont rien aux heretiques, au préjudice de l'église, s'il voïent que le courage des pasteurs n'est point ébranlé. Il charge Basile de donner part de cet avis à tous les évêques, c'est-à-dire à
Epist. 118 ceux de sa province. La même lettre fut envoïée à Juvenal de Jerusalem, & à Euxithée de Thessalonique. Elle est du vingt-troisiéme d'Août 457.

Ensui-

Ensuite Saint Leon trouvant l'occasion d'un nommé Geronce, qui retournoit à C. P. écrivit trois lettres le premier jour de Septembre: l'une à Julien de Co, pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avoit écrites aux metropolitains, & se plaindre de ce que quelques-uns accusoient d'obscurité sa lettre à Flavien; prétendant qu'elle devoit être mieux expliquée. La seconde lettre est au prêtre Aëtius, à qui il dit qu'il à écrit au patrice Aspar, à Sporatius, & à d'autres personnes. Je vous envoïe aussi, dit-il, des copies des lettres, que les évêques de Gaule & d'Italie nous ont envoïées; afin que vous voïez combien nous sommes unis avec eux, par la même foi. La troisiéme lettre est à l'Empereur Leon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Calcedoine. Majorien regnoit alors en Occident, aïant été declaré empereur à Ravenne, du consentement de l'Empereur Leon.

Epist. 120

ep. 121. al. 74
Marc. Chr.
Idac.

IV. Evêques d'Egypte à C. P.

Cependant plusieurs évêques d'Egypte s'étant sauvés de la persecution de Timothée, vinrent à C. P. & raconterent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur étoit arrivé. Ils presenterent à l'Empereur Leon une requête au nom de tous les évêques d'Egypte & des clercs d'Alexandrie: où ils disoient; que dès le commencement de son regne il avoit écrit aux metropolitains, pour la foi catholique, en confirmant les ordonnances de tous ses predecesseurs, & particulierement de l'Empereur Marcien. Ils racontoient ensuite l'intrusion de Timothée, le massacre de Proterius, & la persecution que souffroient les catholiques; puis ils ajoûtoient: Nous vous supplions donc d'écrire au très-saint archevêque de Rome, à ceux d'Antioche, de Jerusalem, de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres que vous jugerez à propos; afin qu'ils vous rappor-

Conc. Calc. p. 3. c. 22

tent ce qui est reglé par les canons, & que vous ordonniez, que l'usurpateur soit chassé de l'église d'Alexandrie, & puni comme il
p. 896 merite. Ensuite que suivant les canons & l'ancienne coûtume, le concile orthodoxe de tout le diocese d'Egypte élise un personnage digne de remplir le siege de saint Marc. Que si après cela, il est encore besoin d'un concile, ce que nous ne croïons pas, nous y viendrons hardiment; non pour la cause de la foi, dont nous ne doutons point, mais pour les entreprises de Timothée. Nous vous supplions aussi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques, ou de clercs, de celebrer l'office, ni de rien innover dans nos églises; & d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie soient administrès par le conseil des anciens du clergé: & que tous les clercs catholiques soient maintenus en paix dans leurs églises; & pour cet effet d'adresser vos lettres au très-magnifique
p. 897 duc Denis, & aux juges de chaque province. Cette lettre étoit souscrite par quatorze évêques, par quatre prêtres, dont deux étoient œconomes de l'église d'Alexandrie, & par deux diacres.

Timothée envoïa aussi de son côté à C. P. & ses deputés presenterent à l'Empereur des lettres de sa part: mais avant que d'y répondre, il leur ordonna de declarer leur foi, & ce qu'ils croïoient des conciles. Ils donnerent donc un li-
Conc. Calc. p. 3. c. 24 belle, par lequel ils declarent, qu'ils tiennent la foi de Nicée, sans y rien ajoûter: qu'ils reçoivent les conciles d'Ephese, c'est-à-dire, tant le faux concile de Dioscore, que le legitime de saint Cyrille. Mais ils rejettent le concile de C. P. & celui de Calcedoine; & demanderent à l'Empereur, de faire réponse à leur archevêque Timothée. Cette requête étoit sans souscription, de peur que l'on ne vît le petit nombre

bre des schismatiques ; car il n'y avoit que quatre évêques pour Timothée. Il écrivit aussi à l'Empereur un memoire fort artificieux, où il prétendoit montrer, que S. Leon, le concile de Calcedoine, & tous les Evêques Orientaux étoient Nestoriens.

Leo. ep. 125. a. 75. c. 4. ep. 126. c. 2.

V. L'empereur Leon consulte les Eveques.

Conc. Calc. p. 3. c. 21.

L'empereur Leon renvoïa ces requêtes à Anatolius évêque de C. P. lui declarant, que le peuple d'Alexandrie, les magistrats, & les gens de mer demandoient que Timothée demeurât leur évêque. Apparemment il y avoit aussi des requêtes de leur part. L'Empereur ordonne donc à Anatolius d'assembler son clergé, avec les évêques catholiques, qui se trouvoient alors à C. P. pour donner leur avis, tant sur l'ordination de Timothée, que sur le concile de Calcedoine. Car les schismatiques prétendoient, que sans y avoir égard, on devoit en assembler un autre, & examiner la foi de nouveau.

Conc. Calc. p. 3. c. 25. p. 900. D.

Anatolius tint un concile à C. P. suivant cet ordre de l'Empereur ; comme on voit par la requête des évêques d'Egypte, concluant à ce qu'il écrivit des lettres synodales au Pape saint Leon, aux Evêques d'Antioche, de Jerusalem, de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres qu'il lui plairoit, afin que tous declarassent à l'Empereur, ce qu'il devoit faire selon les canons, pour reprimer ces desordres. Le resultat de ce concile de C. P. fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur Leon, où il marque, qu'il a écrit au pape saint Leon & à tous les metropolitains ; & répondant à la consultation de l'Empereur, il declare que l'ordination de Timothée est nulle, & contre les canons : que le concile de Calcedoine n'a rien defini que de conforme à la foi ; & que vouloir y donner atteinte

Conc. Calc. p. 3. c. 26.

atteinte, c'est chercher à troubler la paix des églises.

Liber. Breviar. c. 15

L'empereur Leon considera la difficulté d'assembler un concile universel, & l'incommodité qu'en souffriroient tant d'évêques, à qui leur grand âge, leur foible santé, ou leur pauvreté rendroit le voïage très-penible. Il se contenta donc d'écrire aux évêques des grands sieges, leur envoïant la même lettre, qu'il avoit adressée à Anatolius: mais au lieu qu'il lui ordonnoit d'assembler les évêques qui se trouveroient à C. P. il ordonoit aux autres d'assembler ceux de leur province. Nous avons les noms des évêques, à qui fut envoïée cette lettre circulaire au nombre d'environ soixante, dont les premiers sont; le pape saint Leon, Basile d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, Epiphane d'Apamée metropole de la seconde Syrie, Dorothée de Tyr, Jean de Damas, Pelage de Tarse, Oreste d'Anazarbe, Etienne d'Hieraple, Ibas d'Edesse. Toutes ces lettres de l'empereur furent envoïées par des magistriens, & Anatolius envoïa aussi Asclepiade son diacre. L'empereur consulta encore sur cette question trois fameux solitaires; saint Simeon Stylite, saint Jacques & saint Baradat. Il faut dire qui étoient ces saints que l'on consultoit avec les plus grands évêques.

To. 4. conc. p. 890. 891
Baluz. Nova coll. p. 1422

VI.
S. Jacques le Syrien & S. Baradat.
Theod. Philoth. c. 21

Le plus vieux des trois, étoit saint Jacques, surnommé le Syrien, & disciple de saint Maron. Il demeuroit sur une montagne à trente stades, c'est-à-dire à une lieüe & demie, de la ville de Cyr; & il étoit connu particulierement de Theodoret. Il vivoit à découvert, sans avoir ni toit, ni clôture, exposé continuellement à toutes les injures de l'air, & à la vüë de ceux qui le venoient voir: quelquefois il étoit brûlé du soleil, quelquefois on le trouvoit enseveli

sous

ſous la neige. Par deſſous ſon habit, il portoit de peſantes chaînes de fer, & ne ſe ſervoit point de feu, pas même pour faire cuire ſa nourriture, qui ne conſiſtoit qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faiſoit quantité de miracles; geriſſant des fiévres & d'autres maladies, & chaſſant des demons: l'eau qu'il avoit benite étoit un remede à pluſieurs maux. Il reſſuſcita un enfant de quatre ans, que Theodoret dit avoir vû, & avoir oüi racconter le miracle au pere. Quand le Saint étoit malade, le peuple s'aſſembloit autour de lui, pour enlever ſon corps après ſa mort. On avoit bâti une Egliſe pour le mettre; & Theodoret lui avoit preparé un cercueil dans l'Egliſe des Apôtres: mais le ſaint Anacorete lui fit promettre de l'enterrer ſur ſa montagne; & le cercueil y aïant été tranſporté, il y fit mettre des reliques des Prophetes, des Apôtres & des Martyrs, qu'il avoit ramaſſees de tous côtez, afin que l'on ne dît pas que c'étoit ſon ſepulcre; & voulut être mis dans un autre cercueil auprès de ces Saints.

Saint Baradat logeoit du commencement dans une cabane, où il étoit enfermé: puis il monta ſur une roche, & ſe mit dans une eſpece de cofre ſi petit, qu'il y étoit tout courbé, & ſi mal joint, que c'étoit comme une cage, où il étoit expoſé, & à la pluïe, & au ſoleil. Après y avoir demeuré long-tems, il en ſortit par le conſeil de Theodote évêque d'Antioche: & demeura en plein air, aïant continuellement les mains étenduës au ciel, & tout couvert d'une tunique de peau; enſorte qu'il n'avoit de libre que le nez & la bouche, pour reſpirer. Il repondit très-pertinemment aux queſtions qu'on lui faiſoit; & raiſonnoit mieux, dit Theodoret, que ceux qui ont étudié les *Ibid. c. 27*

la-

labyrinthes d'Aristote : avec cela il étoit d'une humilité profonde.

VII. Commencement de S. Simeon Stylite. cap. 25 Vita per Anton. ap. Rosveyd. p. 170 Theod. Philoth. c. 26 Luc. IV. 21. 25

Saint Simeon étoit né en un bourg de Cilicie, nommé Sisan, sur la fontiere de Syrie, & dès l'âge de treize ans il garda les brebis de son pere. Un jour que le troupeau ne pouvoit sortir à cause de la neige, il alla à l'église avec ses parens, & y entendit *lire* l'Evangile, qui dit : que ceux qui pleurent sont heureux, & ceux qui rient malheureux ; & qu'il faut avoir le cœur pur. Il demanda à un vieillard comment on pouvoit acquerir ce bonheur : il lui dit, par le jeûne, la priere, l'humilité & la pauvreté, & lui conseilla d'aller à un monastere. Le jeune Simeon entra dans un monastere voisin, où il demeura deux ans. Mais le desir d'une vie plus parfaite, le fit aller à Thelede, bourgade située au pied du mont Coryphe, entre Berée & Antioche.

Philoth. c. 4

Il y avoit là deux monasteres, l'un étoit gouverné par Heliodore, & composé de quatre-vingt moines. Simeon y demeura dix ans, & surpassa en austerité tous ses confreres : car au lieu qu'ils mangeoient de deux jours l'un, il ne mangeoit que deux fois la semaine ; & quoique les superieurs l'en reprissent, comme d'une desobéïssance, ils ne pouvoient *le* persuader.

Un jour il prit une corde à puits faite de palmier, très rude, même pour les mains ; & s'en entoura le corps depuis la ceinture en haut, ensorte qu'elle lui entra dans la chair : l'aïant ainsi portée plus de dix jours, on s'en apperçût enfin à l'odeur & au sang qui en degoutoit. On la lui ôta à peine, & le voïant si excessif dans ses mortifications, on le fit sortir du monastere. Il se retira dans le plus desert de la montagne, & descendit dans une citerne seiche, où il continuoit à louer Dieu.

Au

Au bout de cinq jours, les superieurs du monastere se repentirent de l'avoir chassé; ils l'envoïerent chercher; on le trouva, & on le retira avec une corde. Peu de tems après, il s'en alla à Thelanisse, bourgade située au pied d'une montagne près d'Antioche. Il y trouva une petite loge, où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moïse & d'Elie, & passer quarante jours sans manger. L'abbé Bassus étoit superieur d'un monastere voisin, & avoit l'inspection des Prêtres de la campagne. Simeon le pria de murer sa porte avec de la terre, sans lui rien laisser dans sa cellule. Bassus lui dit: Que se donner la mort n'étoit pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Simeon lui dit: Mon pere mettez là dix pains, & un vase plein d'eau: si j'ai besoin de nourriture j'en prendrai. Ainsi fut fait. Au bout des quarante jours, Bassus revint: il ôta la terre dont la porte étoit bouchée, & étant entré il trouva tous les pains en leur entier, le vase encore plein d'eau, & Simeon prosterné sans voix, sans mouvement, sans respiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, & lui donna les divins mysteres. En étant fortifié, il se leva & prit un peu de nourriture, c'est-à dire des laituës, de la chicorée, & des herbes semblables, qu'il machoit & avaloit peu à peu. Bassus ravi de joïe retourna à son monastere, composé de plus de deux cens moines, & leur raconta cette merveille. Depuis ce tems, Simeon continua de jeûner ainsi tous les ans, quatorze jours de suite; & il avoit déja passé vingt-huit ans de la sorte, quand Theodoret l'écrivoit. Il demeuroit debout les premiers jours, ensuite il s'asseïoit continuant de prier, puis il demeuroit étendu & demi mort.

Après

Après avoir passé trois ans dans cette cellule prés de Thelanisse, il monta au haut de la montagne, & fit faire une enceinte de murailles, dans laquelle il s'enferma, aïant une chaîne de fer de vingt coudées de long, attachée par un bout à une grosse pierre, & par l'autre à son pied droit : afin que quand il eût voulu, il ne pût sortir de cet espace. Là il s'occupoit à la meditacion *des choses* celestes. Melece alors chor évêque d'Antioche lui conseilla d'ôter cette chaîne, lui representant que la volonté suffisoit, pour tenir le corps par des liens raisonnables. Simeon se rendit & fit venir un forgeron, qui détacha la chaîne. Ce Melece semble étre le même, qui fut depuis évêque de Mopsueste, ami particulier de Theodoret.

La reputation de Simeon se repandant de tous côtez ; on venoit à lui, non seulement du voisinage, mais de plusieurs journées de chemin. On lui amenoit des paralytiques, on le prioit de guerir diverses maladies, ou d'obtenir la fecondité aux personnes steriles. Ceux qui avoient reçû ce qu'ils demandoient, s'en retournoient avec joïe, & publioient ses bienfaits : ce qui en attiroit encore un plus grand nombre. Toutes sortes de nations y venoient en foule, des *Ismaëlites*, des Perses, des Armeniens, des Iberiens, des Omerites & des Arabes plus reculés. On y venoit des extremitez d'Occident, d'Italie, de Gaule, d'Espagne, de la grande Bretagne. Sa reputation s'étendoit jusques aux Ethiopiens & aux Scythes errans. A Rome elle étoit si grande, que les artisans avoient mis de petites images du Saint à l'entrée de toutes les boutiques, pour attirer sa protection. Theodoret témoigne l'avoir oüi dire.

Simeon

Simeon se sentoit importuné de cette foule innombrable, qui s'empressoit autour de lui pour le toucher, & tirer quelque benediction des peaux dont il étoit vêtu. Il lui paroissoit impertinent de souffrir ces honneurs excessifs, & penible d'être toûjours ainsi pressé; c'est ce qui le fit aviser de se tenir debout sur une colomne. Il en fit faire une d'abord de six coudées; puis de douze, puis de vingt-deux, & enfin de trente-six; & de là lui vint le nom de Stylite: car *Stylé* en grec signifie une colomne. Plusieurs blâmerent une maniere de vie si extraordinaire, & quelques-uns s'en moquoient: mais Theodoret croïoit que c'étoit l'effet d'une providence particuliere de Dieu, pour frapper les hommes d'un tel spectacle; & les miracles, que Simeon fit devant & après, donnent bien sujet de le croire. VIII. S. Simeon sur la colomne.

Les moines du desert lui envoïerent demander, quelle étoit cette maniere de vie si étrange: lui ordonnant de la quitter, & de suivre le chemin battu de leurs peres. Ils avoient dit à leur envoïé: s'il obéit volontiers, laissez-le vivre à sa maniere: s'il resiste, & se montre esclave de sa propre volonté, tirez-le de la colomne par force. L'envoïé étant arrivé, & aïant declaré à Simeon l'ordre des peres, aussi-tôt il avança un pied pour descendre. L'envoïé lui dit de demeurer & de prendre courage, & que son état venoit de Dieu. Les moines d'Egypte scandalisés aussi de cette nouveauté, lui envoïerent dénoncer l'excommunication. Mais étant mieux informés de son merite, ils rentrerent dans sa communion. Domnus évêque d'Antioche le vint voir, admira sa maniere de vie, & lui donna les sacremens. *Evagr. I. hist. cap. 13* *Theod. lect. II. pag. 565*

Depuis que Simeon fut sur la colomne, il convertit un grand nombre d'infidéles, d'Ibe- *Theod. pag. 883*

riens, d'Armeniens, de Perses, & particulierement d'Arabes Ismaëlites. Ils venoient le voir en grandes troupes de deux ou trois cens, quelquefois de mille; renonçoient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, particulierement au culte de Venus, & brisoient leurs idoles en sa presence; ils recevoient le baptême, & apprenoient de sa bouche les loix suivant lesquelles ils devoient vivre. *Theodoret* en parle, comme témoin oculaire; & pensa une fois être écrasé par ces barbares, qui par ordre du Saint s'empressoient à recevoir sa benediction. Il rend aussi témoignage, que Simeon avoit le don de prophetie; qu'il prédit deux ans devant une secheresse & une famine, & une autre fois une grande multitude de chenilles.

pag. 885

IX. Occupations de S Simeon. *pag.* 887

Son occupation ordinaire étoit la priere: tantôt debout, tantôt incliné; & il s'inclinoit si bas, qu'il touchoit du front aux doigts de ses pieds: car ses jeûnes continuels lui avoient rendu le ventre creux. Il faisoit des inclinations si frequentes, qu'on en compta une fois jusqu'à douze cens quarante-quatre. Aux grandes solemnités, il passoit les nuits debout les mains étenduës. Après avoir prié toute la nuit & tout le jour jusqu'à none, il commençoit à instruire les assistans; puis il écoutoit leurs demandes, guerissoit des malades, & terminoit des differends. Vers le coucher du soleil, il recommençoit à prier. Il ne mangeoit qu'une fois la semaine, & point du tout pendant le carême. Les femmes n'entroient point dans l'enceinte de sa colonne; il ne permit pas même à sa mere de le voir; mais étant morte sur le lieu, il pria à haute voix pour le repos de son ame. Il étoit vêtu d'un habit de peau, qui le couvroit jusqu'aux pieds; il avoit la tête couverte d'une tiare, c'est-à-dire d'un bonnet à la maniere du païs, & portoit

pag. 888

Anton. vita ap. Rosweid. *Evagr.* I. *cap* 14

toit la barbe longue. Au haut de la colomne étoit une petite enceinte, comme à nos chaires, sur laquelle il s'appuïoit.

Il ne negligeoit pas les affaires generales de l'église, mais il combattoit contre les païens, les Juifs & les heretiques. Quelquefois il en écrivoit à l'Empereur; comme à Theodose, à l'occasion d'une synagogue d'Antioche: quelquefois il excitoit le zele des magistrats, & exhortoit les évêques mêmes à prendre plus de soin de leurs troupeaux. L'empereur Marcien se déguisa pour l'aller voir, comme un particulier, & l'admira. Le roi de Perse l'honoroit beaucoup; & comme des ambassadeurs lui en parloient, il s'informoit curieusement de sa maniere de vie & de ses miracles. La reine son épouse demanda de l'huile qu'il eût benite, & la reçût comme un grand present. Tous les courtisans, malgré les calomnies des mages, prenoient soin de s'en instruire, & le nommoient un homme divin. Au milieu de cette gloire il étoit si humble, qu'il se croïoit le dernier des hommes. Il étoit de facile accés, doux & agréable: répondant à tout le monde, fut-ce un artisan, un païsan, un mendiant. Il disoit à ceux qu'il avoit délivrés de leurs maladies: Si quelqu'un vous demande, qui vous a gueri, dites que c'est Dieu: gardez-vous de parler de Simeon: autrement je vous avertis que vous retomberez dans le même mal. Theodoret, qui l'avoit vû & entretenu plusieurs fois, & qui a écrit de son vivant l'abregé de sa vie, voïoit bien la peine qu'on auroit à croire ces merveilles; c'est pourquoi il en parle ainsi: Encore que j'aïe pour témoins, s'il faut ainsi dire, tous les hommes vivans, je crains que mon recit ne paroisse à la posterité une fable entierement destituée de verité. Car ce qui se passe ici est au dessus de l'humanité; ce-

Evagr. I. cap. 13

Theod. lect. pag. 565

Philoth. p. 885 B

pag. 887 D

Philoth. p. 877 A

An. 458. cependant les hommes ont accoûtumé de mesurer ce qu'on leur dit par les forces de la nature; & si quelque chose en passe les bornes, il paroît un mensonge à ceux qui ne connoissent pas les choses divines.

Evagr. II. hist. cap. 10

Tel étoit donc le grand Simeon Stylite, que l'empereur Leon consulta sur le concile de Calcedoine. Nous n'avons point la réponse qu'il fit à l'Empereur; mais seulement la lettre qu'il écrivit à Basile évêque d'Antioche, où il dit: Aïant reçû vos lettres, j'ai admiré le zele de l'Empereur, sa pieté & son affection pour la foi des Peres. Ce don n'est pas de nous, comme dit l'Apôtre; mais de Dieu, qui lui a donné cette bonne volonté par vos prieres. Et un peu après: C'est pourquoi tout vil & méprisable que je suis, & l'avorton des moines: j'ai aussi declaré à sa majesté mon sentiment, touchant la foi des six cens trente Peres, qui se sont assemblés à Calcedoine; m'arrêtant & m'affermissant sur cette foi revelée par le Saint Esprit. Car si le Sauveur est present au milieu de deux ou trois personnes assemblées en son nom; comment se pourroit-il faire, que le Saint-Esprit ne fût pas entre tant de saints évêques? Soïez donc ferme & courageux pour la vraïe religion, comme Josué pour le peuple d'Israël. Je vous prie de vouloir bien saluer de ma part tout vôtre pieux clergé & vôtre peuple fidéle.

X. Lettres de saint Leon à C. P.

Le Pape saint Leon aïant appris, que les évêques catholiques d'Egypte s'étoient refugiés à C. P. leur écrivit plusieurs lettres, pour les consoler & les encourager. Dans la derniere, qui est du vingt-uniéme de Mars 458. il les nomme jusqu'au nombre de quinze, dont les premiers sont Nestorius, Athanase, Paul, Pierre & Theonas. Cependant il écrivoit aussi à Anatolius de C. P. & à l'empereur Leon. Il se plaint à Ana-

Anatolius, que quelques-uns de ses clercs favorisoient les heretiques, & l'exhorte à les retrancher de l'église, s'il ne peut les corriger. Et comme Anatolius n'y avoit point donné ordre, il l'en avertit encore plus fortement par une seconde lettre: marquant en particulier le prêtre Atticus, qui avoit prêché dans l'église contre la foi catholique & le concile de Calcedoine. Il demande qu'il se retracte publiquement, en condamnant la doctrine d'Eutychés. Anatolius ne trouva pas bon ce soin, que saint Leon prenoit de son clergé. Le prêtre Atticus envoïa aussi pour sa justification un écrit, où il protestoit qu'Eutychés lui avoit été odieux; surquoi saint Leon répondit à Anatolius: Vous ne devez point trouver mauvais, que je vous aïe renvoïé l'examen de ce que l'on disoit contre vos clercs: je n'ai point en cela blessé vôtre dignité; mais j'ai pris soin de vôtre reputation, qui m'est aussi chere que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguité de son écrit confirme ce qui nous en a été rapporté. Car autre chose est l'inimitié, qui se trouve même entre les catholiques; autre chose l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre évidemment ce qu'il condamne en Eutychés, & qu'il promette de garder la definition du concile de Calcedoine. Cette lettre est du mois de Mars 458. S. Leon écrivit en même tems au clergé de C. P. pour les confirmer dans la foi, & dans l'éloignement des heretiques, & pour faire déposer Atticus & André, que l'on accusoit de la même erreur, s'ils ne la condamnoient publiquement.

An. 457. *Epist.* 124. *al.* 76

epist. 126

epist. 128 *al.* 77

epist. 131

L'Empereur avoit invité le Pape à venir à C. P. sur quoi le Pape lui répondit dès le premier de Novembre 457. qu'il n'y avoit point de raison d'examiner de nouveau ce qui avoit été decidé au concile de Calcedoine. Autrement,

epist. 125 *al.* 75

An. 458. dit-il, les troubles des églises n'auroient point de fin, si on renouvelloit toûjours les disputes au gré des heretiques. Il l'exhorte à ne les point écouter, & à les chasser au contraire du siege d'Alexandrie, qu'ils ont si indignement usurpé. Il remarque la difference des requêtes, dont l'Empereur lui avoit envoïé copie: les catholiques avoient souscrit la leur, & y avoient mis hardiment leurs noms & leurs qualités; les heretiques n'avoient point souscrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre & l'indignité de leurs personnes. Aïant perdu l'esperance d'un concile œcumenique, ils demandoient au moins une conference, où

ep. 132. al. 78 ils pussent dire leurs raisons; mais saint Leon tint ferme à soutenir, qu'il ne falloit entrer avec eux en aucun examen de doctrine. Il promit toutefois d'envoïer des legats en Orient, suivant l'ordre de l'Empereur, non pour disputer contre les ennemis de la foi, mais pour instruire ceux qui voudront simplement être éclairés. Car nous n'osons, dit-il, aucunement mettre en question ce qui a été decidé à Nicée & Calcedoine. Cette lettre est du vingt-deuxiéme de Mars 458.

Epist. 133 Il envoïa en effet quatre mois aprés deux deputés, Domitien & Germinien évêques; mais seulement pour solliciter auprés de l'Empereur la paix de l'église, comme il paroît par sa lettre du dix septiéme d'Août 458. où parlant des crimes de Timothée Elure, il dit :

cap. 95 Nous ne desirons point la vengeance; mais nous ne pouvons avoir aucune societé avec les ministres du demon. Que si nous les voïons venir à penitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne perissent pas éternellement. Incontinent aprés, c'est-à-dire le vingtiéme d'Août, il envoïa à l'Empereur une instruction plus ample, qu'il lui avoit promise

epist. 134 al. 97

tou-

touchant la foi : où il traite le myſtere de l'Incarnation & de la redemption, & refute les erreurs de Neſtorius & d'Eutychés, à peu près comme il avoit fait dans la lettre à Flavien, inſiſtant principalement ſur la neceſſité de croire, que JESUS-CHRIST a eu une vraïe chair comme la nôtre. Il joint à cette lettre des extraits des Peres Latins & Grecs; ſçavoir de ſaint Hilaire, ſaint Athanaſe, ſaint Ambroiſe, Saint Auguſtin, ſaint Jean Chryſoſtome, Theophile d'Alexandrie, ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Baſile, ſaint Cyrille d'Alexandrie. An. 458.

XI. Decretales à Nitetas & à Neonas.

La ville d'Aquilée, une des plus puiſſantes d'Italie, avoit été priſe & pillée par Attila, quand il ravagea le païs. On avoit emmené pluſieurs captifs, dont quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou ſouffert d'être rebaptiſés: quelques-uns à leur retour avoient trouvé leurs femmes mariées. Nicetas évêque d'Aquilée conſulta ſaint Leon ſur tous ces cas, & ſaint Leon lui répondit par une decretale datée du vingt-uniéme de Mars, ſous le conſulat de Majorien, c'eſt-à-dire en 458. A l'égard des femmes qui ſe ſont remariées, croïant que leurs maris avoient été tués, ou qu'ils ne reviendroient jamais: ſaint Leon decide, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, ſous peine d'excommunication: parce que le premier mariage ſubſiſte toûjours, quoique les ſeconds maris ſoient excuſables. Ceux que la crainte ou la faim a obligés à manger des viandes immolées, doivent faire penitence; mais on la meſurera plus par la vehemence de la douleur, que par la longueur du tems. Ceux qui ſe ſont fait rebaptizer, par crainte ou par erreur, ne ſçachant pas qu'il fût défendu, doivent être mis en penitence, & reconciliés par l'impoſi- *epiſt. 129 al. 79* *cap. 5* *cap. 7*

An. 458. tion des mains de l'évêque ; mais on abregera la penitence, si la vieillesse, la maladie, ou quelqu'autre peril les presse. Ceux qui n'ont été baptisés qu'une seule fois, mais par les heretiques, doivent être seulement confirmés par l'imposition des mains avec l'invocation du Saint-Esprit, pour recevoir la sanctification, que les heretiques ne donnent point. Saint Leon ordonne à Nicetas, de communiquer cette lettre à tous ses comprovinciaux, afin qu'ils observent la même discipline.

epist. 135. *al.* 37 *V. Quesn. not.* On doit rapporter à la même année, & au consulat de Majorien la decretale de saint Leon à Neonas évêque de Ravenne, qui est le resultat d'un concile ; & où le Pape decide suivant l'avis commun, que ceux qui ont été emmenés en captivité avant l'âge de raison, & n'ont aucune memoire d'avoir été baptisés, doivent être examinés soigneusement, pour voir si on ne découvrit point par eux, ou par d'autres, quelque preuve de leur baptême. Mais enfin si on n'en trouve rien, on doit les baptiser hardiment, sans craindre le peril de les rebaptiser, de peur de les laisser perir par un vain scrupule. Il n'étoit pas encore mention de baptiser sous condition.

On trouve que saint Leon ordonna, que *Lib. Pontif.* les Vierges ne recevroient point la benediction solemnelle avec le voile, qu'elles n'eussent été éprouvées jusqu'à quarante ans : ce qui *Nov. Major. tit.* 8 fait croire que ce fut de son avis, que l'empereur Majorien fit une loi contre les parens qui forçoient leurs filles à se consacrer à Dieu : défendant que les filles ainsi offertes par leurs parens reçûssent le voile avant l'âge de quarante ans ; & leur donnant liberté de se marier jusqu'à cet âge. La même loi reprime severement les veuves, qui n'aïant point

point d'enfans renonçoient aux secondes nôces, par libertinage & non par vertu. Cette loi est datée de Ravenne le vingtsixiéme d'Octobre 458. An. 458.

XII. Reponses des metropolitains.

Les metropolitains d'Orient, que l'empereur Leon avoit consultés sur l'autorité du concile de Calcedoine, & l'ordination de Timothée Elure, lui firent tous des réponses conformes. Il nous en reste jusqu'à trente-six, en comptant les deux que j'ai rapportées; sçavoir la lettre du Pape saint Leon en date du premier de novembre 457. où il parloit pour tout l'Occident, & celle d'Anatolius de C. P. Ces lettres sont synodales, & la plûpart portent la souscription de plusieurs évêques. Julien évêque de Co répondit aussi en son particulier; & il paroît par la liste des évêques qui avoient été consultés, qu'il y en avoit plus de soixante. Tous approuvent le concile de Calcedoine, le tenant pour œcumenique, & le mettant au rang de ceux de Nicée, de C. P. & d'Ephese. Tous rejettent l'ordination de Timothée, & le nomment tyran & usurpateur; declarant qu'ils tiennent Proterius pour martyr, & qu'ils communiquent avec ceux de sa communion. Le seul Amphiloque évêque de Side, bien qu'il condamnât l'ordination de Timothée, déclara qu'il ne recevoit pas le concile de Calcedoine. Aussi n'a-t-on pas conservé sa lettre.

Marc. Chr. an. 458 to 4. conc. pag. 902 ad 975 Conc. Calc. p. 3. c. 25 ad cap. 60 Baluz. Encycl. epist. 125 al. 75 cap. 46 To. 4. conc. p. 890. 891

Evagr. II. hist. cap 13

Mais nous avons celle du saint moine Baradat, en date du vingt-septiéme d'Août, la seconde année de l'empereur Leon indiction dixiéme, c'est-à-dire l'an 458. Il explique doctement le mystere de l'Incarnation, & parle clairement de l'eucharistie On fit un recueil de toutes ces lettres, que l'on nomma en grec *Encyclia*: comme qui diroit les lettres circulaires, & qui fut traduit environ cinquante ans après par Epiphane le scholastique. Ainsi les deux que

To. 4. conc. pag 977. E Brev. lib. cap. 15 Baluz. præf. in cod. Encycl.

An. 458. questions, pour lesquelles les heretiques demandoient un nouveau concile, demeurerent resoluës, sans autre concile œcumenique : les lettres des conciles particuliers firent le même effet, & l'on vit clairement par cet exemple, que la force des decisions de l'église ne consiste pas dans l'assemblée des évêques, mais dans leur consentement unanime, de quelque maniere qu'il soit declaré.

Chronogr. Niceph. Evagr. II cap. 2 Marcell. Chr. an. 459.

Basile d'Antioche mourut cette année 458. après avoir tenu le siege deux ans, & eut pour successeur Acace, sous qui arriva un grand tremblement de terre, qui renversa presque toute la ville d'Antioche. Ce fut le quatorziéme de Septembre, la seconde année de l'empereur Leon. Isaac prêtre de la même église fit un poëme, pour deplorer cet accident ; & écrivit plusieurs ouvrages en syriaque, principalement contre les Nestoriens & les Eutychiens. Acace ne tint qu'un an le siege d'Antioche, & Martyrius lui succeda en 459.

Chr. Niceph.

Vita S. Euthym. p. 70 & vita S. Cyr. p. 103

Juvenal évêque de Jerusalem mourut aussi en 458. après quarante ans d'épiscopat. Anastase lui succeda, & fut élû par le suffrage de tout le peuple au commencement de Juillet, suivant la prophetie de saint Euthymius. Car quelques années auparavant, Anastase disciple de l'abbé Passarion étant tresorier de l'église du saint Sepulcre & chorévêque, desira de voir saint Euthymius, & y vint avec Fidus évêque de Joppé & Cosme Staurophylax, c'est-à-dire gardien de la croix. Ils menoient avec eux Fidus, jeune lecteur de l'église du saint Sepulcre, petit fils de l'évêque Fidus. Comme ils approchoient de la laure, saint Euthymius dit à Chrysippe, qui en étoit œconome : Preparez-vous, voilà le patriarche qui vient avec vôtre frere. Car Cosme & Chrysippe étoient freres.

Vita S. Euthym. p. 44

Quand

Quand ils furent arrivés, saint Euthymius parla à Anastase, comme étant patriarche de Jerusalem : les assistans s'en étonnoient, & Chrysippe s'approchant du saint vieillard, lui dit en particulier : Mon reverend pere le patriarche n'est pas ici. C'est Anastase le tresorier : voïez qu'il a des habits de couleur, qu'un patriarche de Jerusalem ne peut porter. Saint Euthymius tout étonné, lui dit : Croïez moi mon fils, jusqu'à ce que vous m'aïez parlé, je l'ai vû vêtu de blanc. Puis il dit tout haut : Assurément je ne me suis pas trompé. Ce que Dieu a prevû & préordonné il l'accomplira sans doute ; car ses graces sont sans repentir. *Rom. XI. 29*

Anastase étant évêque de Jerusalem, se souvint de cette prophetie ; & aïant ordonné diacre du saint Sepulcre, Fidus, qui en avoit été témoin étant lecteur, il l'envoïa à saint Euthymius avec le gardien de la croix, le priant de trouver bon qu'il vînt le voir. Euthymius répondit : J'aurois un grand desir de joüir toûjours de vôtre presence ; mais je ne puis plus vous recevoir sans embarras, comme auparavant. Je vous supplie donc de ne point prendre la peine de venir. Si vous le voulez, je vous recevrai avec joïe ; mais si je vous reçoi, je recevrai tous ceux qui viendront, & il ne me sera plus permis de demeurer ici. L'Archevêque Anastase aïant oüi cette réponse, dit : Si je l'incommode, je ne veux plus y aller. *pag. 70* *pag. 71*

Anatolius évêque de C. P. mourut vers le même tems, après huit ans & huit mois d'épiscopat. Son successeur fut Gennade prêtre de C. P. qui tint le siege treize ans & deux mois. Il établit œconome Marcien, qui avoit été de la secte des Cathares ou Novatiens ; & qui aussi-tôt qu'il fut en cette charge, ordonna que les clercs de chaque église particuliere en prendroient les *Niceph. Chr. sup. XXVII num 41 Theod. lect. I. pag. 551*

 offran-

An. 460. offrandes : au lieu que la grande église les prenoit toutes auparavant. On raconte plusieurs miracles de Marcien, aussi bien que de Gennade.

Vita Mar. ap. Boll. 10. Januar. p. 609.

XIV. Timothee Solof eveque d'Alexandrie. *Liber. brev. c. 15. 16*

L'empereur Leon aïant reçû les réponses des metropolitains, écrivit à Styla duc d'Alexandrie de chasser Timothée Elure, ce qui fut executé. Mais à la sollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permission de venir à C. P. & faisant semblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans son siege, comme n'en aïant été chassé qu'à cause de la doctrine. Le Pape saint Leon l'aïant appris, en écrivit à l'empereur Leon. Il le remercie d'abord au nom de toutes les églises, d'avoir chassé l'usurpateur, & le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie, qui n'ait jamais été soupçonné de l'heresie dont il s'agit. Quant à Timothée, il dit, que quand même sa profession de foi seroit sincere, l'horreur de ses crimes suffit pour l'exclure à jamais de l'épiscopat : puisque dans un évêque, & principalement d'un si grand siege, le son des paroles ne suffit pas, à moins qu'on ne soit assuré de sa religion par ses bonnes œuvres. La lettre est datée du dix-septiéme de Juin 460.

epist. 137 al. 99

epist. 138 al. 100

Saint Leon apprit environ deux mois après, que Timothée Elure avoit été relegué *dans la* Chersonese, sous bonne garde, & qu'un autre Timothée surnommé Solofaciole, ou le Blanc, avoit été élû évêque d'Alexandrie, du commun consentement du clergé & du peuple. Il en reçut ses lettres d'avis, avec celles de dix évêques d'Egypte & du clergé d'Alexandrie. Saint Leon leur répondit par trois lettres, où il les felicite de cette élection, les exhorte à la concorde, & à ramener avec douceur les heretiques. Il prie Timothée en particulier de lui écrire souvent, pour l'instruire du progrez que la paix fera dans

epist. 139 140. 141 al. 101 102. 103

dans son Eglise. Ces lettres sont du dix-huitiéme d'Août 460. & les dernieres qui nous restent de S. Leon, suivant l'ordre des tems. An. 460.

XV. Autres decretales de S. Leon. *epist.* 116. *al.* 5.

Mais il y en a quelques-unes que je n'ai pas rapportées selon leurs dates, parce qu'elles ne sont que de discipline. La premiere adressée à Dorus évêque de Benevent est du quinziéme de Mars 448. S. Leon le reprend vigoureusement, d'avoir troublé l'ordre qui devoit être entre les prêtres de son église. Il avoit ordonné un nommé Epicarpe, & l'avoit mis à la tête de tous ses prêtres, du consentement & même à la priere des deux premiers. Un autre prêtre nommé Paul s'en plaignit au Pape, qui ordonna que chacun d'eux garderoit le rang de son ordination: excepté ces deux premiers qui avoient cedé leur rang par une lâche flaterie, & par collusion avec l'évêque. Il veut que ces deux demeurent après celui à qui ils ont cedé, c'est-à-dire les derniers de tous. Encore S. Leon prétend leur faire grace, & qu'ils meritoient d'être deposés. Il commet l'execution de ses ordres à un évêque nommé Jules.

La seconde de ces decretales est adressée à Theodore évêque de Frejus, & regarde la penitence. La date est du dixieme de Juin 452. Le Pape saint Leon reprend d'abord Theodore de ne s'être pas adressé premierement à son metropolitain, pour l'instruire de ce qu'il ignoroit. Puis il marque tout l'ordre de l'administration de la penitence: la confession, la satisfaction, & la reconciliation, qui fait rentrer dans la participation des sacremens. Il dit que la penitence s'accomplit par le ministere des pasteurs; mais par la puissance de JESUS-CHRIST & le don du Saint-Esprit. Ce remede n'est que pour le vivans, & ne peut plus être appliqué aux morts, qui l'ont negligé pen- *ep.* 83. *al* 92.

dant

dant leur vie ; mais tant que la vie dure, nous ne pouvons mettre de bornes à la misericorde de Dieu ; & nous devons accorder la satisfaction & la reconciliation à tous ceux qui la demandent, même dans le peril & à l'extremité de la vie ; pourvû que la conversion soit veritable. Nous ne devons pas être difficiles dans la dispensation des dons de Dieu, ni mépriser les larmes de ceux qui s'accusent : au contraire nous devons croire, que c'est Dieu qui leur inspire la penitence. Quand ils auroient perdu la parole, il suffit qu'ils donnent des marques d'une connoissance entiere ; ou que des personnes dignes de foi, témoignent qu'ils ont demandé la penitence. Le Pape recommande à Theodore de faire connoître cette réponse à son metropolitain, pour l'instruction des autres évêques.

epist. 136. *al.* 80. La troisiéme decretale est adressée à tous les évêques de la Campanie, & des deux provinces voisines, nommées Samnium & Picenum, & datée du sixiéme de Mars 459. S. Leon y reprend fortement ces évêques, de ce qu'ils administroient le baptême sans necessité hors les deux jours solemnels de Pâque & de la Pentecôte ; & qu'ils le donnoient sans les preparations necessaires, l'instruction, les exorcismes, l'imposition des mains & les jeûnes. Il leur reproche de mépriser ainsi les regles, par un motif d'interêt ; & exprime les cas de necessité, où l'on doit administrer le baptême en tout tems ; sçavoir une maladie desesperée, une incursion d'ennemis, la crainte du naufrage. Il reprend aussi ces évêques, de ce qu'ils faisoient reciter publiquement la confession des penitens. Cette abondance de foi, dit-il, est loüable, qui fait que l'on craint Dieu, jusqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes ; mais tous les pechés ne sont

pas

pas de telle nature, que ceux qui demandent la penitence ne craignent point de les publier; & plusieurs s'en éloigneroient, ou par la honte, ou par la crainte de leurs ennemis, qui pourroient les poursuivre en vertu des loix. Il suffit donc que les pechés soient confessés, premierement à Dieu, & ensuite au prêtre, par une confession secrete.

XVI. Mort de S. Leon. Hilarius pape.

Les écrits qui nous restent du Pape saint Leon, sont quatre-vingt-seize sermons sur les principales fêtes de l'année, & cent quarante-une lettres. C'est le premier de tous les Papes, dont nous aïons un corps d'ouvrages. Son stile est noble & élegant: marquant la solidité de son jugement, la beauté de son esprit, & la grandeur de son courage. Après le ravage des Vandales, il renouvella l'argenterie par toutes les églises de Rome: aïant fondu pour cet effet six grands vases de cent livres chacun, donnés autrefois par Constantin. Il repara la basilique de S. Pierre, & y fit une voute qu'il orna. Il rebâtit aussi la basilique de S. Paul frappée du tonnerre, & y fit une voute; où il fit peindre en mosaïque nôtre Seigneur JESUS CHRIST, accompagné des vingt-quatre vieillards; avec une inscription, qui marque que cette église avoit été commencée par Theodose, achevée par Honorius, & ornée par Placidie & par S. Leon. Il fit aussi une basilique en l'honneur du Pape saint Corneille, près le cimetiere de Calliste en la voïe Appienne. Il établit aux sepulcres des saints Apôtres des gardiens, que l'on appelloit chambriers, & depuis chapelains, parce qu'on nommoit alors chambres les chapelles. Il fit quatre ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna quatre-vingt-un prêtres, trente-un diacres, & cent quatre-vingt-cinq évêques en divers lieux. Il tint le saint Siege vingt-

Lib. pontif.

Hadrian. ep. ad Car. M. tom. 7. Conc. p. 955 D. ap. Grut.

An. 461. vingt-un ans, & mourut en 461. comme l'on croit l'onziéme d'Avril, jour auquel l'église honore à present sa memoire.

V. Quesn. diss. 1. n. 3. 4. &c.

Marc. Chr.

Son successeur fut Hilarus son archidiacre, qui étant envoïé au concile d'Ephese trente ans auparavant, y avoit si bien soutenu les interêts de l'église. Il fut elû le douziéme de Novembre de la même année, sous le consulat de Severin & de Dagalaïfe. Il étoit de Sardaigne fils de Crispin, & tint le saint Siege six ans. On dit qu'il écrivit une lettre touchant la foi catholique, & qu'il l'envoïa par tout l'Orient, approuvant les trois conciles de Nicée, d'Ephese & de Calcedoine, avec la lettre de S. Leon, & condamnant Eutychés & Nestorius: mais nous n'avons plus cette lettre.

Mar. Scot. hoc an. Lib. pontif.

Chr. Idac. Marcell. Cassiod. Iornand.

La même année 461. le patrice Ricimier obligea l'empereur Majorien à quitter l'empire à Tortone le second jour d'Août, & le septiéme il le fit tuer, aprés un regne de quatre ans & quatre mois. Le dix-neuviéme de Novembre, Severe fut proclamé empereur à Ravenne, sans attendre le consentement de l'empereur Leon.

XVII. Mort de l'Imperatrice Eudocie.

V. S. Euth. p. 64

En Orient l'Imperatrice Eudocie veuve de Theodose le jeune mourut, le vingtiéme d'Octobre de la même année 461. indiction quatorziéme, âgée de soixante-sept ans. Depuis sa retraite en Palestine, elle bâtit un grand nombre d'églises, de monasteres & d'hôpitaux: entr'autres une église de saint Pierre vis-à-vis le monastere de saint Euthymius, environ à une lieüe. Elle y vint pendant le tems pascal, voir une grande citerne, qu'elle y faisoit faire; & regardant la laure de S. Euthymius, avec ses cellules répanduës dans le desert, elle en fut touchée, pensant à ce passage de l'écriture: Que vos maisons sont belles, Jacob, & vos tabernacles, Israël! Elle envoïa Gabriel abbé

p. 72 Evagr. l. 1. c. 21. 22. Niceph. 14. c. 50

Num. 24. 5.

abbé de saint Etienne prier saint Euthymius de la venir voir: mais il lui fit dire : Ma fille ne vous attendez plus à me voir en cette vie. Et pourquoi vous dissipez-vous à tant de choses ? je crois que vous passerez au Seigneur avant l'hiver. Songez donc à vous recueïllir pendant cet été, & à vous preparer à ce passage ; & ne faites plus mention de moi en cette vie, ni par écrit, ni de vive voix: je veux dire, pour donner ou recevoir. Mais quand vous serez allé au Seigneur, souvenez-vous de moi, afin que par sa misericorde, il me prenne quand il voudra & comme il voudra.

An. 461. p. 73

L'imperatrice aïant reçû cette réponse, fut fort affligée, principalement de ce que le Saint avoit dit: Ne faites plus mention de moi par écrit: car elle vouloit lui laisser par son testament un grand revenu. Elle alla en diligence à Jerusalem, dit à l'Archevêque le discours de S. Euthymius ; & fit dédier le quinziéme de Juin l'église de S. Etienne, qu'elle faisoit bâtir au lieu de son martyre à une stade de Jerusalem, & qui n'étoit pas encore achevée. Elle étoit si grande qu'il y pouvoit tenir dix mille personnes: on y mit le corps de S. Etienne ; & ce fut aussi le lieu de la sepulture d'Eudocie, qui y donna de grands revenus, dont elle laissa l'administration à l'abbé Gabriel ; car il y avoit un monastere joint à cette église. Gabriel gouverna ce monastere vingt-quatre ans, & mourut à quatre-vingt ans, aprés avoir fait des miracles. Il étoit homme de lettres, & écrivoit en latin, en grec & en syriaque. Ils étoient trois freres, Gabriel, Cosme, & Chrysippe, tous trois disciples de S. Euthymius. Cosme fut gardien de la croix, puis pendant trente ans évêque de Scythopolis metropole de la seconde Palestine. Chrysippe lui succeda à la garde de croix, &

Niceph. 14 *c.* 50

Conc. Nic. II. *act.* I. *to.* 7. *p.* 92. *B.* *V. S. Euth.* *p.* 75. 77

An. 461. & en eut la charge pendant douze ans. Il étoit prêtre, & avoit écrit quelques ouvrages. Eudocie fit aussi dedier avant sa mort les autres églises qu'elle avoit bâties, & donna à chacune des revenus suffisans. Toutes ses donations aux églises, aux hopitaux & aux monasteres, montoient à vingt mille quatre cens quatre-vingt livres d'or : sans compter *les vases* sacrés. Un jour de Pâque, étant *venuë* à l'église de saint Sepulcre, elle y donna pour le luminaire dix mille septiers d'huile, chacun du poids d'environ une livre Romaine. Elle rebâtit de fond en comble la maison épiscopale, étendit & renouvella les murs de Jerusalem.

Phot. cod. 171. p. 383

Niceph. 14 c. 50

L'imperatrice Eudocie avoit aussi emploïé son bel esprit au service de la religion. Elle mit en vers heroïques grecs les huit premiers livres de l'Ecriture. C'étoit une simple traduction nette & élegante, qui rendoit fidélement le texte, sans aucun ornement poëtique. Elle avoit traduit de même les prophetes Zacharie & Daniël, & composé en trois livres du même style l'histoire de S. Cyprien & de sainte Justine. Nous n'avons aucuns de ses ouvrages ; mais seulement les centons d'Homere, c'est-à-dire la vie de JESUS-CHRIST, toute par vers d'Homere, rapportée de ses differens ouvrages. D'autres les attribuent au patrice Pelage. Il y a aussi de centons de Virgile, attribués à Proba Falconia femme d'Anicius Probus.

Phot. cod. 183. p. 414

cod. 184

Sup. 19. n. 60

XVIII. Mort de S. Simeon Stylite.

Vita per Anton. c. 16. al. 9.

S. Simeon Stylite mourut vers le même tems. S'étant incliné pour prier, il demeura trois jours en cette posture, c'est-à-dire le vendredi, le samedi, & le dimanche. Antoine son disciple épouvanté de cette merveille monta à lui, & lui dit : Levez-vous, seigneur, benissez-nous. Il y a trois jours & trois nuits que le peuple attend vôtre benediction. Comme il ne

ne répondoit point, Antoine ajoûta: Pourquoi m'affligez-vous? donnez-moi la main: nous auriez-vous déja quittez? Voïant qu'il ne parloit point, il resolut de n'en rien dire; & n'osant le toucher, il approcha l'oreille & ne l'entendit point respirer; mais il sentit une odeur excellente, qui sortoit de son corps. Il comprit qu'il étoit mort; lui baisa les yeux & la barbe, & dit: qui me laissez-vous, seigneur? où chercherai-je vôtre doctrine angelique: qui pourra regarder vôtre colomne sans vous & retenir ses larmes? que répondrai-je aux malades qui viêndront vous chercher? Il s'endormit de tristesse: le Saint lui apparut & lui dit: Je n'abandonnerai point cette colomne, ce lieu, ni cette montagne. Faites sçavoir secretement cette nouvelle à Antioche, de peur qu'il n'y eût du tumulte; & ne cessez point de servir en ce lieu.

Antoine étant éveillé envoïa un frere fidéle à Antioche avertir l'évêque Martyrius. Il vint aussi-tôt avec trois autres évêques; & Ardabure maître de la milice en Orient avec ses troupes pour garder le saint corps, de peur que le peuple assemblé des villes voisines ne l'enlevât. On le porta à Antioche en chantant des hymnes & des pseaumes; mais tout le peuple du païs étoit dans une grande tristesse, de ce qu'on leur ôtoit une telle protection, & de ce que l'évêque d'Antioche avoit défendu que personne n'y touchât. On le portoit sur des mulets à cause de la longueur du chemin; car il y avoit trois cens stades, c'est-à-dire quinze lieües: un homme qui en punition d'un grand peché étoit sourd & muet depuis onze ans, se jetta devant le cercueil, en criant: Vous êtes le bien venu, serviteur de Dieu, vous me guerirez & je vous servirai toute ma vie. Il se releva, prit un des mulets, & dès ce moment se trouva gueri.

c. 17
Evagr. I. c. 13
Anton. c. 17
c. 20

Tous

Tous les habitans d'Antioche vinrent au devant des precieuses reliques ; & en chantant & portant plusieurs flambeaux, ils les mirent dans la grande église & de-là dans une autre, qu'on appelloit la penitence. Il se fit plus de miracles à son tombeau qu'il n'en avoit fait pendant sa vie ; & l'homme qui avoit été gueri demeura le reste de ses jours à servir l'église. Tout ceci est tiré du recit d'Antoine disciple du Saint. S. Simeon vécut environ soixante-neuf ans. Il en avoit treize quand il embrassa la vie monastique ; & il la pratiqua cinquante-six ans, dont il en passa neuf dans les premiers monasteres, & quarante-sept dans la mandre : car on nommoit ainsi le lieu de sa demeure. Ce mot signifie proprement troupeau ; & de-là vient archimandrite, pour dire abbé. S. Simeon demeura dix ans dans la petite enceinte, & trente-sept sur les colonnes de diverses hauteurs. Ainsi il devoit être né vers l'an 39.

Evagr. l. hist. c. 13

L'empereur Leon demanda aux habitans d'Antioche le corps de S. Simeon ; mais ils le prierent de le leur laisser, pour servir de sauve garde à leur ville, dont les murs étoient tombés par le tremblement de terre ; & l'Empereur le leur accorda. On montroit la tête du Saint, que l'historien Evagre dit avoir vûë avec ses cheveux, & la chaîne de fer qu'il portoit au cou. On bâtit depuis à la mandre une église en forme de croix, dont les quatre côtez étoient ornés de galeries soutenuës de colomnes : le milieu de la croisée étoit une cour découverte, ornée avec grand art, où étoit la colomne de quarante coudées sur laquelle le Saint avoit vécu : les galeries avoient des fenêtres par où on la voïoit ; mais les femmes ne la voïoient que par les portes, car elles n'entroient point dans cette église.

c. 14.

En

En Gaule le monaſtere de Lerins eut pour abbé après S. Honorat S. Maxime, depuis évêque de Riés, qui fit pluſieurs miracles, & dont l'égliſe honore la memoire le vingt-ſeptiéme de Novembre. Fauſte lui ſucceda dans l'une & dans l'autre place. Tandis qu'il étoit abbé de Lerins, il eut un differend avec Theodore évêque de Frejus; car Lerins dépendoit alors de ce dioceſe. Pour y remedier Ravennius évêque d'Arles convoqua un concile de treize évêques, lui compris avec Ruſtique de Narbonne, & les évêques de la province. L'abbé & les moines de Lerins y aſſiſterent. Il y fut reſolu premierement, que Theodore évêque de Frejus ſeroit prié, pour terminer le ſcandale, de recevoir la ſatisfaction de Fauſte abbé de Lerins, d'oublier tout le paſſé, lui rendre ſon amitié, & le renvoïer à ſon monaſtere. Qu'il continueroit à lui donner les ſecours qu'il avoit promis; & ne s'attribueroit ſur ce monaſtere, que ce que Leonce ſon predeceſſeur s'étoit attribué: c'eſt-à-dire, que les clercs & les miniſtres de l'autel ne ſeroient ordonnés que par lui, ou par celui à qui il en auroit donné la commiſſion: que lui ſeul donneroit le ſaint chrême & confirmeroit les Neophytes, s'il y en avoit: que les clercs étrangers ne ſeroient point reçûs ſans ſon ordre. Mais il fut dit, que toute la multitude laïque du monaſtere ſeroit ſous la conduite de l'abbé, quelle auroit élû: ſans que l'évêque s'y attribuât aucun droit, ni qu'il pût en ordonner aucun pour clerc, ſi-non à la priere de l'abbé.

An. 462.
XIX.
Troiſiéme concile d'Arles.
Martyr. R. 27. Nov.
Ep. tom. 4. Conc. p. 1023. E.

On voit ici les droits des évêques ſur les monaſteres, & le commencement des exemptions, fondé ſur ce que le corps de la communauté étoit compoſé de laïques, qui ſe choiſiſſoient un ſuperieur. On compte ce concile pour le troiſiéme d'Arles; & il ne peut avoir été tenu plus tard

V. not. Sirm. p. 1025

An. 455. tard qu'en 461. car au commencement de l'année suivante, Leonce étoit Archevêque d'Arles après Ravennius. On le voit par les lettres du Pape Hilarus, qui lui écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 462. sous le consulat de l'empereur Severe: pour lui faire part suivant la coûtume de son election, & le prier de la notifier à tous les évêques de sa dépendance.

Hilar. ep. 5. to. 4. Conc. p. 1039.

XX. Concile de Tours.

Peu de tems auparavant il y eut un concile à Tours le quatorziéme des calendes de Decembre; sous le consulat de Severin, c'est-à-dire le dix-huitiéme de Novembre 461. Il étoit composé de huit évêques, à la tête desquels étoit saint Perpetuus, que l'on compte pour le sixiéme évêque de Tours, & le troisiéme depuis saint Martin. A saint Martin succeda saint Brice; puis Eustochius de race de Senateurs, puis Perpetuus parent d'Eustochius. Comme il se faisoit continuellement des miracles aut tombeau de saint Martin, Perpetuus trouva trop petite l'église que saint Brice y avoit bâtie, & fit élever à cinq cens pas de la ville une grande église, longue de cent cinquante-cinq pieds, large de soixante, haute de quarante-cinq; soutenuë de sixvint colomnes, avec huit portes, & cinquante-deux fenêtres. Elle fut dediée le même jour que le corps de saint Martin y fut transferé, qui étoit le jour de son ordination troisiéme de Juillet. Perpetuus demanda à plusieurs poetes du tems des inscriptions pour sa nouvelle église; mais la principale fut celle de Sidonius, que lui-même nous a conservée.

Greg. X. hist. c. 31. Sup. XX. 99.

Greg. II. hist. c. 14. Id. I. Mirac. S. Mart. c. 6.

Sid. IV. epist. 18.

Le second évêque du concile de Tours étoit Victorius évêque du Mans; compté aussi entre les Saints le premier de Septembre, & successeur de saint Liboire. Le troisiéme étoit, Leon évêque de Bourges. Ces évêques s'étant assemblés à Tours pour la solemnité de saint Martin, y tinrent

Inf. n. 42.

Martyr. R. 1. Sep.

rent ce concile le jour de l'octave, & y dresserent treize canons.

La continence y est particulierement recommandée. On renouvelle les anciennes défenses aux prêtres & aux diacres mariés d'avoir commerce avec leurs femmes : mais on modere la rigueur des anciens canons, qui les privoit en ce cas de la communion : & on les exhorte à éviter les excés de vin, & la frequentation des femmes étrangeres, comme des sources d'incontinence. Les clercs inferieurs, à qui le mariage est permis, ne doivent point épouser des veuves. On excommunie les clercs, qui quittent leurs fonctions pour embrasser la milice, ou retourner à la vie des laïques, & tous ceux qui abandonnent leurs églises sans permission de leurs évêques. On leur défend l'usure, comme contraire aux commandemens de Dieu. On reprime les entreprises des évêques sur leurs confreres. On défend de communiquer avec les homicides, les corrupteurs des vierges sacrées & les religieux apostats, jusques à ce qu'ils fassent penitence. De même avec les penitens deserteurs, c'est-à-dire ceux qui aprés avoir reçû la penitence, en abandonnent les exercices. Il est à croire, que les guerres & les incursions des barbares donnoient occasion aux desordres que reprime ce concile. Il est souscrit par les huit évêques qui y sont nommés, par un prêtre, par un évêque aveugle, & par Thalassius évêque d'Angers, qui souscrivit chez lui.

c. 1. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. c. 11. c. 13. c. 9. 10. c. 7. 6. c. 8.

XXI. Concile de Vennes.

Quelques années aprés, le même Perpetuus tint un concile à Vennes, à l'occasion de l'ordination de Paterne évêque de la ville. Il s'y trouva encore quatre autres évêques, Athenius de Rennes, Nunechius de Nantes, successeur d'Eusebe, Albin & Liberalis. On y fit treize canons semblables pour la plûpart à ceux de Tours. On étend

étend aux moines la défense faite aux clercs, de
c. 6. voïager sans lettres de recommandation de leur évêque: & on les soumet à la punition corporelle, si les paroles ne suffisent. On leur dé-
c. 7. fend d'avoir des cellules particulieres, sinon dans l'enclos du monastere, & par permission
c. 8. de l'abbé; & à un abbé d'avoir plusieurs monasteres, ou diverses demeures; si *ce n'est* des retraites dans les villes, pour *les incur-*
c. 9. *sions* des ennemis. Il est défendu aux clercs, sous peine d'excommunication, de s'adresser aux tribunaux seculiers, sans permission de leur évêque; mais si l'évêque leur est suspect, ou si c'est contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent s'adresser aux autres évêques. Les clercs,
c. 11 à qui le mariage est interdit, c'est-à-dire les soudiacres, & au-dessus, ne doivent point assister aux festins de nôces, ni aux assemblées dans lesquelles on chante des chansons amoureuses, où l'on fait des danses deshonnêtes, pour ne pas salir leurs yeux & leurs oreilles, destinés
c. 12 aux sacrés mysteres. Ils doivent aussi éviter de manger avec les Juifs, puisqu'ils ne mangent pas
c. 13 de toutes les viandes que nous croïons permises. Celui qui se sera enyvré, sera separé de la communion pendant trente jours, ou puni cor-
c. 14 porellement.

Un clerc, qui étant dans la ville aura manqué d'assister aux prieres du matin sans excuse
c. 15 necessaire, sera separé de la communion pendant sept jours. L'ordre des sacrées ceremonies, & l'usage de la psalmodie sera la même dans toute la province. Il est défendu aux clercs, sous pei-
c. 16 ne d'excommunication, d'exercer la divination, que l'on appelle le sort des saints, ou de pretendre connoître l'avenir par l'inspection de quelques écritures que ce soit. Il a déja été parlé de
Sup. cette superstition; & elle a duré long-tems aprés. A la tête de ces canons est une lettre, pour

pour les adresser aux deux évêques de la province, qui n'avoient pas assisté au concile de Vennes; sçavoir Victorius du Mans & Thalassius d'Angers. An. 462

XXII. Concile de Rome.

Un nommé Hermés aïant été ordonné évêque de Beziers, les habitans ne voulurent pas le recevoir, parce qu'en effet sa vie passée le rendoit indigne de l'épiscopat. Irrité de ce refus, il fit ensorte de s'emparer de l'église de Narbonne. Ensuite lui & l'évêque de Beziers porterent leurs plaintes à Rome au Pape saint Leon & au Pape Hilarus: qui en étant encore instruit par un diacre nommé Jean, écrivit premierement à Leonce d'Arles: l'exhortant à lui envoïer une relation du fait, souscrite de lui & des autres évêques, sur laquelle il pût interposer son jugement. Cette lettre est du troisiéme de Novembre 462. On envoïa des deputés de part & d'autre, & deux évêques de Gaule Fauste & Auxanius étant venus à Rome, assisterent au concile que le Pape tint dans le même mois de Novembre avec les évêques, qui s'étoient assemblés en grand nombre, & de diverses provinces, pour l'anniversaire de son ordination. L'affaire d'Hermés y fut jugée, & le Pape écrivit la decision du concile aux évêques des provinces de Vienne, de Lion, & de Narbonne & des Alpes Pennines. La lettre est du troisiéme de Decembre, sous le consulat de l'empereur Severe, la même année 462.

Hil. epist. 7. to. 4. conc. pag. 1049

epist. 8

Elle porte que pour le bien de la paix & par indulgence Hermés demeurera évêque de Narbonne; mais à condition qu'il n'aura point le pouvoir d'ordonner les évêques, qui est transferé à Constantius évêque d'Uzés, comme le plus ancien de la province; mais après la mort d'Hermés; le droit des ordinations reviendra à l'évêque de Narbonne. Pour éviter de pareils

inconveniens, on recommande aux évêques de Gaule, de tenir tous les ans un concile des provinces, dont on pourra l'assembler : apparemment à cause des hostilités, qui ne permettoient pas de les tenir par tout regulierement. Leonce évêque d'Arles doit marquer le lieu & le tems du concile, par ses lettres aux metropolitains; mais on doit *consulter* le saint Siege dans les affaires *plus importantes*, qui ne pourront être terminées au concile de la province. Les évêques ne doivent point sortir de leur province, sans avoir des lettres de leur metropolitain; & en cas de refus ils s'adresseront à l'évêque d'Arles. Ils ne peuvent aliener les terres de l'église, que par l'autorité du concile. Leonce s'étoit adressé au Pape, pour redemander quelques paroisses de l'église d'Arles, alienées par saint Hilaire son predecesseur; mais le Pape en renvoïe la connoissance aux évêques des Gaules.

cap. 3 *cap. 5* *cap. 4*

An. 463. XXIII. Lettres d'Hilarus contre S. Mamert de Vienne. *Sup.* XXVII *num.* 49 *Leo. ep.* 50 *al.* 109 *Epist.* 9 *Tom.* 4. *conc. p.* 1043

On rapporta au Pape Hilarus, que Mamert évêque de Vienne avoit ordonné un évêque à Die malgré le peuple & par violence; & il trouva par les archives de l'église Romaine, que cette église n'étoit pas du nombre de celles qui dépendoient de Vienne. Car suivant le reglement de saint Leon, elle n'en avoit que quatre sous sa jurisdiction : Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble. Le Pape Hilarus se plaignit à Leonce d'Arles, de ne l'avoir pas averti de cette entreprise. Examinez, dit-il, cette affaire dans le concile, qui selon nos ordonnances doit s'assembler tous les ans, & où vous devez presider : faites-y rendre compte à Mamert de sa conduite, & nous en instruisez par une lettre commune. Cette lettre est du dixiéme d'Octobre 463. sous le consulat de Basile. Le Pape en écrivit aussi aux évê-

epist. 10

ques

ques des provinces de Vienne, de Lion, de Narbonne & des Alpes, par un évêque nommé Antoine: les exhortant à reprimer cette entreprise & les autres semblables; & à tenir plus exactement les conciles. An. 464.

Antoine rapporta la réponse du concile de Gaule, composé de vingt évêques: comme il paroît par la lettre, que le Pape leur écrivit le vint-quatriéme de Février de l'année suivante 464. Il dit que l'évêque de Vienne devoit être déposé, avec celui de Die, qu'il avoit ordonné contre les regles: toutefois il en use plus moderement, pour conserver la paix des églises, & charge l'évêque Veran, l'un d'entr'eux, comme delegué du saint Siege, d'aller trouver Mamert de Vienne, pour l'admonester de ne plus faire de telle entreprise, sous peine d'être privé de sa jurisdiction sur les quatre églises de sa province, qui seront attribuées à l'évêque d'Arles. Il ordonne aussi, que l'ordination de l'évêque de Die soit confirmée par Leonce évêque d'Arles, s'il le juge à propos. *epist.* 11

XXIV. Autre Concile de Rome.

Ascagne évêque de Tarragone, avec tous ses suffragans écrivirent au Pape Hilarus, pour se plaindre de Silvain évêque de Calahorre, à l'extremité de la même province, qui avoit ordonné un évêque que le peuple ne demandoit point; & avoit pris un prêtre d'un autre évêque, pour le faire évêque malgré lui. L'évêque de Saragosse s'en étoit plaint, & avoit averti tous les évêques voisins, de se separer de ce schismatique. Les évêques de la province de Tarragone prioient donc le Pape de leur prescrire, ce qu'ils en devoient ordonner dans leur concile. Ils lui écrivirent ensuite sur une autre affaire. Nundinaire évêque de Barcelone avoit declaré en mourant, qu'il desiroit avoir pour successeur Irenée, déja évêque d'une autre ville, dépendant originairement de la même église, à qui il *epist.* 1 *Tarr.* *To.* 4. *conc.* *pag.* 1053. *epist.* 2

An. 465. laissoit le peu de bien qu'il avoit. Les évêques de la province aïant égard à la volonté du défunt, & au consentement du clergé & du peuple de Barcelone, & des plus considerables de la province, consentirent à la translation d'Irenée. Ils en demanderent au Pape la confirmation.

To. 4. conc. pag. 1060. Ces affaires furent examinées dans un concile tenu à Rome, sous le consulat de Basilisque & d'Hermeneric le quinziéme des calendes de Decembre, c'est-à-dire le dix-septiéme de Novembre 465. dans la basilique de sainte Marie, à l'occasion de l'anniversaire de l'ordination du Pape. Il s'y trouva quarante-huit évêques en comptant le Pape & deux Afriquains. Après le Pape, saint Maxime de Turin est nommé le premier : aussi étoit-il en reputation dès le tems de l'empereur Honorius. Il nous reste de lui plusieurs sermons. L'évêque de Porto n'est nommé que le cinquiéme ; & il paroit que l'on suivoit l'ordre de l'ordination. On fit en ce concile cinq canons, que le Pape prononça, & que les autres évêques approuverent par leurs acclamations, sans dire leur avis en particulier. Le quatriéme canon porte, qu'un évêque doit condamner de lui-même, ce que lui ou ses predecesseurs ont fait contre les regles ; mais que s'il ne le fait, il en sera châtié. Le cinquiéme est contre les évêques, qui designent en mourant leurs successeurs, prevenant ainsi & empêchant les élections légitimes.

Comme le Pape proposoit ce reglement à l'occasion de ce qui étoit arrivé à Barcelone, il fit lire la lettre des évêques d'Espagne sur ce sujet ; & la lecture fut deux fois interrompuë par les évêques, qui se recrierent contre cet abus, de donner des évêchés comme par testament. On lut aussi l'autre lettre touchant les en-

entreprises de Silvain. Après quelques acclamations, le Pape demanda les avis. Saint Maxime de Turin protesta, qu'il ne feroit jamais rien de ce qui étoit défendu par les canons ; & que quiconque le feroit, devoit en rendre compte au saint siege. Ingenuus d'Embrun fit la même protestation, & les autres le suivirent. Le Pape ordonna que les actes du concile seroient publiés par les notaires, & en écrivit le resultat dans une lettre decretale, adressée à Ascagne & à tous les évêques de la province de Tarragone, & datée du trentiéme de Decembre de la même année 465. Le Pape y marque d'abord, qu'il avoit reçû des lettres des magistrats & des principaux citoïens de plusieurs villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Silvain : ce qui fait, que vû la necessité des tems, il pardonne le passé, pourvû qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne donc premierement, que l'on ne consacrera aucun évêque, sans le consentement du metropolitain. Il défend les translations ; veut qu'Irenée retourne à son église, sous peine d'excommunication ; & qu'Ascagne fasse élire du clergé de Barcelone un évêque digne d'en remplir le siege, & le consacre, sans qu'à l'avenir on puisse regarder comme hereditaire l'épiscopat, qui n'est conferé que par la grace de JESUS-CHRIST. Il n'y aura jamais deux évêques dans une église, l'on n'ordonnera ni bigames, ni penitens, ni mutilés, ni gens sans lettres ; quoique le peuple les demande. Le Pape permet toutefois, que les évêques ordonnés à l'insçû d'Ascagne demeurent évêques, s'ils n'ont aucuns de ces défauts. La necessité des tems, qui sert de motif pour user d'indulgence, semble signifier l'oppression des barbares, dont l'Espagne étoit remplie.

An. 465

Epist. 2. tom. 4. conc. pag. 1035

Ingenuus évêque d'Embrun metropole des

An. 465. Alpes maritimes se plaignit au Pape Hilarus, que dans le concile de Rome, tenu en 462. l'évêque Auxanius avoit obtenu par surprise quelque avantage au préjudice de sa metropole. Le Pape écrivit aux évêques Leonce, Veran & Victurus, de prendre connoissance de ce differend: declarant qu'il ne veut rien faire contre les canons, ou contre les privileges des églises, ni favoriser l'ambition des évêques, dont *le ministere doit fructifier, non par l'étenduë des païs, mais par l'acquisition des ames*. Il confirme ce que saint Leon avoit ordonné, touchant les deux villes de Cemele & de Nice; qui ne doivent avoir qu'un évêque. Il residoit alors à Cemele, qui étoit plus considerable: depuis Cemele aïant été ruinée, on l'a transferé à Nice.

epist. 4.

XXV. Commencement de S. Daniel Stylite.

Marc. chr. an. 465 Chr. Pasch. Vita S. Dan. ap. Sur. 11. Decemb. cap. 24 cap. 27

La même année 465. sous le consulat de Basilisque & d'Hermeneric, il arriva à C. P. une grande incendie, qui consuma huit de ses regions ou quartiers. Saint Daniel Stylite l'avoit predite, & avoit conseillé au patriarche Gennade & à l'empereur Leon, de la prevenir en faisant deux fois la semaine des prieres publiques; mais on ne l'avoit pas crû. L'évenement en fit souvenir, & le peuple courut en grande hâte vers sa colomne. L'un se plaignoit d'avoir perdu sa maison, l'autre ses biens, ses amis, sa femme, ses enfans. Le Saint touché de leur affliction fondoit en larmes, & leur conseilloit de s'appliquer à la priere & au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel, & pria pour eux; puis il les renvoïa, disant que l'incendie finiroit au bout de sept jours, ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'imperatrice le prier de demander à Dieu de leur pardonner le passé, & de les mettre en seureté pour l'avenir.

Daniel n'étoit monté sur sa colomne que depuis

puis quatre ou cinq ans, c'est-à-dire depuis la mort de saint Simeon, qu'il se proposa d'imiter. Daniel étoit natif du bourg de Maratha, près de Samosate; à l'âge de douze ans, il se retira dans un monastere voisin. Longtems après son abbé allant à Antioche pour les affaires de l'église le mena avec lui; & passant à Telade ou Telanisse, il lui fit voir saint Simeon Stylite sur sa colomne. Saint Simeon lui permit de monter auprès de lui, lui donna sa benediction; & lui predit qu'il souffriroit beaucoup pour JESUS-CHRIST. L'abbé étant mort, on voulut mettre Daniel à sa place, mais il le refusa. Il retourna voir saint Simeon Stylite, & demeura quatorze jours dans la mandre ou monastere, qui étoit auprès de sa colomne. Il entreprit ensuite le voïage de la terre sainte; mais saint Simeon lui apparut en chemin, & lui ordonna d'aller à C. P. Il obéït & s'étant arrêté en un lieu nommé Philempore, où l'on disoit que les malins esprits revenoient, il s'établit dans une église abandonnée. Quelques clercs de l'église de C. P. voulurent l'inquieter, mais il fut protegé par l'évêque Anatolius; & l'aïant gueri d'une grande maladie, il lui demanda, pour toute recompense, le pardon de ceux qui l'avoient calomnié.

Vita cap. 1
cap. 6
cap. 8
cap. 11

Saint Simeon Stylite avoit envoïé son disciple Sergius porter à l'Empereur son habillement de tête. N'aïant pû avoir accés auprès du Prince, il alla trouver Daniel, don il avoit oüi dire de grandes choses. Il lui apprit la mort de saint Simeon & le sujet de son voïage; & Daniel de son côté lui dit des particularitez de la vie de saint Simeon, que Dieu lui avoit revelées: ainsi Sergius quitta son premier dessein, & laissa à Daniel le present qu'il portoit à l'Empereur. Il y avoit neuf ans que Daniel demeuroit à

cap. 14

à Philempore, quand il prit la resolution de monter sur une colomne.

Theod. lect. lib. I. p. 554 Il la fit bâtir sur une montagne au lieu nommé Anaplus, près l'embouchure du Pont-Euxin. Il y avoit premierement deux grandes colomnes jointes par des barres de fer, & au-dessus une plus petite, sur laquelle étoit attaché une espece de boisseau où il étoit. La *Vita Dan. c. 28. c. 32* situation du païs sujet à de grands vents & des froids très-rudes, rendoit sa penitence encore plus étonnante que celle de saint Simeon. Il y eut un hyver où les vents penserent l'emporter: ils le dépoüillerent de tous ses habits, & il demeura immobile & transi de froid. Ses disciples monterent à la colomne, & avec des éponges lui appliquerent de l'eau chaude pour le dégeler. Il ne quitta point pour cela sa colomne, & ne laissa pas d'y vivre jusqu'à quatre-vingt ans.

ap. 25 Sans en descendre il fut ordonné prêtre par Gennade évêque de C. P. qui aïant fait au bas les prieres, monta à la colomne pour achever la ceremonie & lui donner la communion. Il obtint par ses prieres un fils à l'empereur Leon, *cap. 21* qui le visitoit souvent & lui portoit un profond respect. Ce prince fit bâtir près de la colomne *cap 34* de Daniel un petit monastere pour ses disciples, & un hospice pour ceux qui le venoient voir, avec un oratoire pour mettre des reliques de saint Simeon, que saint Daniel avoit fait venir d'Antioche. Gubas roi des Lazes étant ve- *cap. 32* nu renouveller son alliance avec les Romains, l'Empereur le mena voir saint Daniel, comme le miracle de son empire. Le Roi barbare se prosterna avec larmes devant la colomne; & le saint homme fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gubas étant de retour chez lui, y racontoit cette merveille, & n'envoïoit jamais à C. P. qu'il n'écrivit à saint Da-

Daniel, pour se recommander à ses prieres.

An. 466.

XXVI. Loi pour les asiles.

Vita S. Marc. ap. Sur. 29. Decemb. sup. XXVII. num. 30

Le patrice Ardabure le plus puissant de l'empire, étant irrité contre un homme de sa dépendance; celui-ci se refugia dans le monastere des Acemetes, que gouvernoit le saint abbé Marcel. Ardabure l'envoïa demander; & comme on refusa de le rendre, il usa de menaces; puis il envoïa des soldats qui entourerent le monastere. Saint Marcel leur demanda s'ils vouloient demeurer, & leur offrit des vivres qu'ils accepterent. C'étoit le soir; & la nuit étant venue, les moines pressoient saint Marcel de donner l'homme qui s'étoit refugié, pour ne les pas exposer tous à perir avec le monastere. Les soldats au dehors menaçoient l'épée à la main, resolus d'attaquer la maison si-tôt qu'il seroit jour. Alors ils virent un feu sur le haut du monastere, qui lançoit vers eux des traits comme de foudre: ils jetterent les armes, se prosternerent & chercherent à appaiser Dieu par leurs prieres. Ardabure lui-même l'aïant appris, pardonna à celui qui s'étoit refugié.

L.6.Cod.de his qui ad eccl.sf. Sup. liv. XX.num.36 l.3. C.Th. De his qui ad eccles.

On croit que ce miracle fut l'occasion d'une grande loi de l'empereur Leon pour les asiles, en date du dernier jour de Février, sous son troisiéme consulat, c'est-à-dire l'an 466. Elle défend de tirer personne des églises, ni d'inquieter les évêques ou les œconomes, pour les dettes des refugiés; car on les en rendoit responsables, suivant la loi d'Arcade du vingt-septiéme Juillet 398. Celle-ci défend tout cela sous peine capitale. On ne doit point non plus tellement reserrer les refugiés, qu'il manquent de nourriture, d'habits, ou de repos. S'ils paroissent publiquement dans l'église, on pourra sans blesser la reverence du lieu, leur notifier la sentence du juge, & recevoir leur réponse: s'ils se

An. 466. se cachent dans l'enceinte de l'asile, l'œconome ou le défenseur ou quelqu'autre commis par l'évêque les fera venir dans l'église. Etant avertis, ils pourront constituer procureur pour se défendre devant le juge : s'ils le refusent, on procedera contr'eux par les voïes de droit, & on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, selon les formes, en execution du jugement. Que s'ils cachent leurs meubles dans l'enceinte de l'église, ou chez quelqu'un des clercs ; ils seront representés à la diligence de l'œconome, ou du défenseur ; & si quelqu'un est soupçonné de les receler, il sera obligé à s'en purger par l'autorité de l'évêque.

Quant aux esclaves & aux autres domestiques, si-tôt que l'œconome, ou le défenseur seront avertis par ceux à qui ils appartiennent ; ils doivent les renvoïer avec tout ce qu'ils ont apporté, après avoir pris serment des maîtres, de leur pardonner, ou de les châtier humainement. Car il ne convient pas qu'ils demeurent longtems dans les églises, de peur que les maitres ne soient privés de leur service, & qu'ils ne soient nourris aux dépens des pauvres. Les œconomes ou les défenseurs s'informeront incessamment de la qualité des personnes & des affaires des refugiés, pour en avertir les juges & les personnes interessées. Cette loi ne doit point avoir lieu à C. P. mais on doit s'adresser à l'empereur, pour regler les cas particuliers. On y voit le legitime usage des asiles, pour conserver le respect de la religion, sans donner atteinte à la justice.

XXVII. Anthemius empereur d'Occident. *Cassiod. & Marcell. Chr.*

Il y avoit plus d'un an que Rome étoit sans empereur ; Severe y avoit été empoisonné dans le palais dès le quinziéme d'Août 465. & on en accusoit le patrice Ricimer, qui gouvernoit l'Occident. Enfin il convint que l'em-

l'empereur Leon envoïeroit d'Orient Anthemius fils de Procope & petit fils d'un autre Anthemius; que Ricimer epouseroit sa fille, & qu'il seroit reconnu empereur d'Occident. Le senat envoïa pour cet effet une deputation à C. P. Anthemius vint en Italie & fut reconnu empereur à huit milles près de Rome au mois d'Août, sous le consulat de Pusée & de Jean l'an 467. & Ricimer devint son gendre.

An. 467.

Idem Vict. Tun. Chr. Pasc. p. 323 c. Evagr. II. cap. 16

Anthemius avoit auprès de lui un nommé Philothée heretique Macedonien, qui appuïé de sa faveur vouloit introduire à Rome de nouvelles assemblées de diverses sectes. Le pape Hilarus s'y opposa, & pria l'empereur Anthemius de l'empêcher; il lui en parla publiquement & à haute voix dans l'église de saint Pierre, & l'obligea de promettre avec serment qu'il n'en seroit rien.

Gelas. epist. 13 tom. 4 Conc. pag. 1208. C

XXVIII. Mort d'Hilarus. Simplicius pape.

Le pape Hilarus mourut la même année 467. le dix septiéme de Septembre, après avoir tenu le saint siege cinq ans & dix mois. Il bâtit plusieurs églises, & donna un très-grand nombre de vases sacrés; apparemment pour reparer le pillage des Vandales. Il fit trois oratoires dans le baptistere de la basilique de Constantin; un de saint Jean-Baptiste, un de saint Jean l'Evangeliste, & un de la sainte Croix: où il mit du bois de la vraïe croix, avec une croix d'or, ornée de pierreries du poids de vingt livres. Il y avoit dans le baptistere une cuve de porphyre & trois cerfs d'argent qui versoient de l'eau, chacun du poids de trente livres: un agneau d'or & une colombe d'or. Tous les vases qu'il donna montoient à quatre-vingt-quatorze livres d'or & mille deux cent cinquante-deux livres d'argent. Il fit aussi un oratoire de saint Etienne dans le même baptistere de Latran; & mit au même lieu deux bibliotheques, ou plûtôt deux armoi-

Lib. Pontif.

An. 467. res de livres. Il fit des monasteres auprès de saint Laurent, avec un bain & un palais. En une ordination au mois de Decembre, il fit vingt-cinq prêtres, six diacres, & vingt-deux évêques. Il fut enterré à saint Laurent dans une voute près de saint Sixte. Après dix jours de vacance, on élût le vingtiéme de Septembre Simplicius de Tibur fils de Castin, qui tint le saint siege quinze ans.

XXIX. Mort d'Aspar & d'Ardabure. *Niceph. XV. hist. c. 27 Procop. I. Vand. c. 7*

An. 468.

L'empereur Leon ne pouvant souffrir les insultes que Genseric faisoit tous les jours aux villes de l'empire, envoïa contre lui une grande flotte, sous la conduite de Basilisque frere de sa femme l'imperatrice Verine ; mais Basilisque étoit d'intelligence avec le patrice Aspar & son fils Ardabure, qui avoient alors la plus grande autorité. Ils étoient Ariens declarés, & par cette raison ne pouvoient aspirer eux-mêmes à l'empire ; car le peuple de C. P. haïssoit cette heresie, se souvenant des persecutions, que l'église avoit souffertes sous Constantius & Valens. C'est ce qui avoit obligé Aspar à procurer l'empire à Leon ; mais il s'étoit depuis brouillé avec lui ; & disoit hautement, qu'il ne falloit pas s'étonner si Genseric prosperoit, puisque sa religion étoit la meilleure. Il avoit donc concerté avec son fils Ardabure, de faire empereur Basilisque, qui professoit la religion catholique, afin de regner sous son nom & d'établir l'Arianisme. Basilisque étant arrivé en Afrique, fit perir la flotte, d'intelligence avec Genseric, & s'enfuit honteusement. Quand il fut de retour à C. P. il se sauva dans une église, & l'imperatrice sa sœur le fit retirer à Perinthe, chargé de la malediction publique. Ceci arriva sous le consulat d'Anthemius l'an 468.

Vict. Tun. Chr. L'année suivante, sous le consulat de Zenon & de Marcien, l'empereur Leon instruit de la con-

conspiration, & ne se sentant pas assez puissant, pour venir à bout d'Aspar & de ses enfans à force ouverte; feignit de ne se douter de rien, & offrit sa fille Ariane à l'autre fils d'Aspar, nommé Patrice, ou Patricole, avec la dignité de Cesar, qui étoit comme la survivance de l'empire. On pretendoit que Patrice renonceroit à l'Arianisme. Toutefois le peuple de C. P. & tous les gens de bien furent fort alarmés; & aïant à leur tête saint Marcel abbé des Acemetes, & un autre nommé Gelade, ils vinrent dans l'hippodrome, pour détourner l'empereur de cette entreprise, sçachant bien qu'il n'avoit pris cet engagement qu'à contre cœur, & par la necessité de ses affaires. Marcel étant entré au lieu où l'empereur étoit assis, lui parla librement; l'exhorta à resister aux ennemis de l'église: & lui fit promettre que le fils d'Aspar ne seroit point Cesar, s'il ne se faisoit instruire de la religion catholique.

An. 469.

V. S. Marc. ap. Sup. 29 Dec. c. 14

Le peuple de C. P. ne s'appaisa pas pour cela; & ne pouvant souffrir d'être exposé après la mort de Leon à la domination des Ariens, il s'assembla dans l'hippodrome, & dit beaucoup d'injures à Aspar & à ses enfans. Ils eurent peur: ils passerent à Calcedoine, & se refugierent dans l'église de sainte Euphemie. L'empereur envoïa le patriarche s'excusant & promettant de leur garder sa parole, s'ils sortoient de l'église. Ils répondirent qu'ils n'en sortiroient point, si l'empereur ne venoit lui-même. L'empereur y alla, les fit venir, mangea avec eux, & leur donna toutes les autres marques d'avoir oublié le passé. Mais d'ailleurs il donna ordre à Zenon son confident de leur couper la tête, quand ils entreroient dans le palais par les bains. Aspar & Ardabure furent ainsi mis à mort: Patrice l'autre fils fut seulement exilé; &

An. 471.

Niceph. XV. c. 27

Marc. Chr. an. 471

Candid. ap. Ph. Cod. 79. p. 174.

Leon

An. 471. Leon lui aïant ôté sa fille Ariane, la donna en mariage à Zenon. Il étoit d'Isaurie, & se nommoit auparavant Aricmese ou Tarasicodise; mais Leon lui changea de nom en le faisant son gendre. Ceci se passa sous le quatriéme consulat de Leon avec Probien, c'est-à-dire en 471.

XXX. Loix de Leon pour l'eglise. *L. 15. C. de ep. aud. L. 8. C. de p. L. 33. C. de ep.*

L'empereur Leon fit pendant ces années-*là* plusieurs loix en faveur de la religion. *Il* défendit de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal, à quiconque ne seroit pas catholique, sous peine de bannissement perpetuel. Cette loi est du dernier de Juillet 468. Il confirma les loix contre les païens. Il accorda à tous les clercs & les moines le privilege de n'être point traduits en justice devant les tribunaux étrangers, ni obligés, pour se défendre, à quitter leurs églises & leurs monasteres. Chacun d'eux doit être poursuivi devant les juges ordinaires des lieux. Ceux qui seront trouvés à C. P. ne pourront être poursuivis, que devant le prefet du prétoire. Dans les provinces, ils ne seront tenus de donner autres cautions, que les défenseurs ou œconomes des églises: à C. P. ils n'en donneront point. Dans les causes ecclesiastiques, on ne doit poursuivre que l'œconome. Les frais d'execution sont taxés moderement contre les clercs, & ceux qui les poursuivent sans juste cause, sont condamnés aux dépens. Cette loi est assez conforme à celle de Marcien du mois d'Avril 456. Par une autre loi du cinquiéme de Janvier 469. Leon confirme tous les privileges, des hôpitaux & des monasteres. Le treiziéme de Decembre de la même année, il fit une loi pour l'observation des fêtes, qui défend tout acte judiciaire le dimanche jusques aux simples citations; & tous les spectacles du theatre, du Cirque, ou des combats des bêtes, sous peine aux officiers con-

L. 25. C. de ep. sup. l. 28 n. 53 L. 34. C. lib. ult. C. de fer.

contrevenans de perte de leurs charges & de confiscation de biens. Le quinziéme de Mars de la même année 469. il avoit fait une loi contre la simonie : qui veut que les évêques ne soient choisis que pour leur merite ; & que loin de briguer l'episcopat, ils le fuient. Car, ajoûte la loi, l'évêque est certainement indigne du sacerdoce, s'il n'est ordonné malgré lui. Elle veut que ce crime soit poursuivi, comme celui de leze majesté ; & que quiconque en sera convaincu ; soit deposé & noté d'infamie.

L. 31. si quis. C. de episc.

Cette loi semble être la suite d'un concile, tenu par les évêques qui se rencontrerent à C. P. sous le patriarche Gennade, sans marque de tems. Il nous en reste une lettre circulaire adressée à tous les metropolitains, qui condamne fortement la simonie, & tous les artifices que l'on emploïe ordinairement pour la déguiser. Elle rapporte le second canon du concile de Calcedoine, & en ordonne l'execution : declarant deposés & excommuniés tous clercs ou laïques, qui auront voulu acheter ou vendre le ministere sacré. Elle marque la Galatie en particulier, où quelques-uns ont été trouvés coupables de ce crime. Enfin on charge chaque metropolitain d'envoïer copie de cette lettre à ses suffragans, aux visiteurs, & à tous les autres. Cette lettre circulaire fut souscrite par plus de quatre-vingt évêques.

To. 4. conc. p. 1025

Bal. Nova Coll.

XXXI. Pierre le Foulon à Antioche.

Theod. ect. lib. I. p. 554. Niceph. XV. c. 28 Serm. Alex. ap. Sur. II. Jan.

L'empereur Leon donna le gouvernement de l'Orient à Zenon son gendre, qui emmena avec lui à Antioche un nommé Pierre prêtre de l'église de sainte Bassa martyre à Calcedoine. Il avoit été moine dans un monastere d'Acemetes, & y avoit exercé le mêtier de Foulon, dont le surnom lui demeura. Mais comme il rejettoit le concile de Calcedoine, & soûtenoit l'heresie d'Eutychés, il fut chassé du monastere ; & interdit des fonctions.

An. 471. ctions de prêtre, & se retira à C. P. où il s'attacha à faire sa couraux grands, & particulierement à Zenon, s'insinuant sous pretexte de pieté. Etant arrivé avec lui à Antioche, il resolut de s'en faire évêque, & lui persuada de favoriser son entreprise. Il gagna par argent quelques Apollinaristes, & commença à calomnier l'évêque Martyrius, l'accusant d'être Nestorien. *Il ajoûta* au Trisagion : Vous qui avez été crucifié pour nous, aïez pitié de nous. Attribuant ainsi la passion, non au Fils seul, mais à toutes les trois personnes de la Trinité ; & disant anathême à qui ne vouloit pas parler ainsi. Ce qui mit la division dans le peuple d'Antioche.

Martyrius patriarche d'Antioche étoit à C. P. & fut obligé d'y sejourner long-tems, par la necessité des affaires : mais l'empereur le renvoïa avec beauconp d'honneur, par les soins & les sollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voïage de Martyrius fut l'occasion d'une loi du premier de Juin 471. sous le consulat de Leon & de Probien adressée à Zenon, qui porte que ceux qui demeurent dans les monasteres, n'aïent point la liberté d'en sortir, ni de sejourner à Antioche, ou dans les autres villes, excepté les apocrisiaires, c'est-à-dire les procureurs de communauté, & seulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point disputer de religion, tenir des assemblées, ni exciter aucun trouble. *Theod. lect.* Toutefois Martyrius étant de retour à Antioche, & voïant que le peuple aimoit la division, & que Zenon le favorisoit : après avoir en vain essaïé de les ramener pas ses exhortations, il resolut de se retirer, & dit publiquement dans l'église : Je renonce au clergé peu soumis, au peuple desobéïssant, & à l'égli-

glise impure, me reservant la dignité du sacerdoce. Alors Pierre le Foulon s'empara du siege vacant, & fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade l'aïant appris, en informa l'empereur, qui ordonna que Pierre fût envoïé en exil dans l'Oasis; mais il fut averti, & prevint l'execution de cet ordre par la fuite. Julien fut élû évêque d'Antioche d'un commun consentement.

An. 471.

Brev. hist. Eutych. t. 4. conc. p. 1082. B.

Gennade mourut quelque tems après, aïant tenu le siege de C. P. treize ans. Il avoit l'esprit vif & s'expliquoit nettement. Il commenta tout de nouveau le prophete Daniel à la lettre, & composa aussi plusieurs homelies; mais il ne nous reste rien de ses écrits. On dit qu'il n'ordonnoit aucun clerc, qui ne sçût par cœur le psautier, & on lui attribue plusieurs miracles. De son tems, Studius qui avoit été consul en 454. fonda un monastere sous l'invocation de saint Jean, & y mit des moines de la regle des Acemetes; tirés du grand monastere de Gomon en Bithynie. Ce monastere de Studius étoit à l'extremité de C. P. vers la porte dorée, & devint très-celebre dans la suite. Gennade eut pour successeur Acace recteur de l'hôpital des orphelins à C. P. Ce fut apparemment Acace qui renouvella du tems du Pape Simplicius la pretention des évêques de C. P. pour avoir le premier rang après ceux de Rome, en vertu du dernier canon du concile de Calcedoine; mais Probus évêque de Canuse, & legat du saint siege s'y opposa en presence même de l'empereur Leon.

Sup. n. 19 Genn. scrip. Theod. lect. p. 554

Evagr. 2. c. 11 Gelas. ep. 13 t. 4. Conc p. 1207. E.

XXXII. Mort de S. Euthymius.

Vers ce tems-là moururent en Palestine saint Theoctiste & ensuite saint Euthymius. Saint Theoctiste mourut le troisiéme de Septembre indiction cinquiéme, c'est-à-dire en 467. saint Euthymius qui étoit alors dans sa quatre-vingt-dixié,

V. S. Euth. p. 74

An. 473. dixiéme année le vint voir dans sa maladie & prit soin de ses funerailles ; & Anastase évêque de Jerusalem profita de cette occasion pour voir saint Euthymius. Il lui baisa les mains, se recommanda à ses prieres, & le pria de lui écrire souvent. A la place de Theoctiste, saint Euthymius établit abbé du monastere Maris oncle de Terebon avancé en âge & en vertu ; mais il mourut au bout de deux ans. Saint Euthymius l'enterra dans le sepulcre de Theoctiste ; & fit abbé Longin, qui eut depuis pour successeur Paul & Terebon le jeune.

Sup. l. 24. n. 37

Saint Euthymius avoit accoûtumé de se retirer dans le grand desert, depuis l'octave de l'Epiphanie jusqu'au dimanche des Rameaux. En 473. ceux qui devoient l'accompagner s'étant assemblés, Martyrius & Elie virent qu'il ne preparoit rien, & lui dirent : Ne sortirez-vous pas demain, mon pere? Il répondit : Je demeurerai cette semaine, & je m'en irai samedi la nuit. Trois jours après, il ordonna de faire la vigile de S. Antoine la nuit du seiziéme au dix-septiéme Janvier ; & pendant l'office il prit les prêtres dans sa diaconie, & leur dit : Je ne ferai plus d'autre vigile avec vous en cette vie ; car le Seigneur m'a appellé. Envoïez-moi Domitien, & demain matin assemblez tous les Peres.

p. 79

Quand ils furent venus, il leur dit : Mes freres je m'en vais dans la voïe de mes peres. Si vous m'aimez, gardez mes commandemens. Il leur recommanda ensuite la charité, l'humilité, la pureté de l'ame & du corps ; puis il leur demanda qui ils vouloient pour superieur. Ils choisirent tout d'une voix Domitien. Cela ne se peut, dit saint Euthymius, car il ne demeurera que sept jours après moi en cette vie. Les peres étonnés d'une

p. 80

me prophetie si claire, demanderent pour superieur Elie œconome du monastere natif de Jerico. Saint Euthymius lui dit devant tous les autres : Tous les peres vous ont choisi pour leur pasteur : prenez garde à vous & à tout vôtre troupeau ; & sçachez premierement, qu'il a plû à Dieu que cette laure devienne un monastere, & dans peu de tems. Il regla le lieu & la maniere dont il devoit être bâti, l'hospitalité, l'ordre de la psalmodie, le soin des freres, & recommanda que la porte en fût ouverte à tout le monde. An. 473. p. 81.

Ensuite il congedia tous les assistans, excepté Domitien ; & demeura dans la diaconie, où il mourut la nuit du samedi vingtiéme de Janvier indiction onziéme, sous le cinquiéme consulat de Leon, c'est-à-dire l'an 473. Il étoit âgé de quatre-vingt-seize ans, dont il avoit passé soixante-sept dans le desert : toutefois il joüissoit d'une santé parfaite, aïant encore la vûë bonne & toutes ses dents. Sa taille étoit petite, son visage rond, & le teint blanc, l'œil gay, les manieres douces & agréables, sa barbe descendoit jusqu'à la ceinture. A la nouvelle de sa mort, il s'assembla une infinité de moines & des laïques de tout le païs d'alentour. Anastase patriarche de Jerusalem y vint accompagné de Chrysippe, de Gabriel, de Fidus, & d'une grande quantité de clercs. On ne put enterrer le corps jusqu'à l'heure de none, encore fallut-il que le patriarche fit écarter le peuple par les soldats. Il chargea le diacre Fidus du soin de bâtir le monastere, & lui envoïa de Jerusalem des ouvriers & des materiaux. Fidus changea donc en une belle & grande église la caverne où S. Euthymius s'étoit d'abord retiré. Il mit son sepulcre au milieu, & des deux côtez ceux des prêtres & des abbés. Quand tout fut prêt, p. 82. p. 83. p. 84. p. 85.

le

le patriarche envoïa de Jerusalem la table de marbre, qui devoit couvrir le sepulchre, l'urne d'argent pour mettre dessus, la balustrade pour l'environner, & tous les autres ornemens de l'église. Le septiéme jour de Mai il vint à la laure, transfera le saint corps de ses propres mains, & l'enferma dans le sepulcre: ensorte qu'on ne pût l'ouvrir, ni rien emporter des reliques. Il s'y fit une infinité de miracles. Le Patriarche emmena avec lui Martyrius &
p. 84 Elie, & les fit prêtres du saint Sepulcre. Quant à Domitien, il étoit mort sept jours après le saint, suivant sa prophetie: il le servit plus de cinquante ans, & fut son parfait imitateur.

An. 474. XXXIII. Mort de Leon. Zenon empereur. *Chr. Marcell.* *Evagr. II hist. c. 17* *Theod. lect. p. 555. Chr. Pasch.* *Evagr. II. hist. c. 1.* *cap. 2.* *Evag. 3. c. 3* *Chr. Marc.* *Chr. Pasch.*

L'empereur Leon aprés avoir regné seize ans, mourut à C. P. au mois de Janvier l'année suivante, 474. sous le consulat de son petit fils Leon, fils de sa fille Ariane & de Zenon. Zenon se fit declarer empereur au mois de fevrier par son fils Leon, qui n'avoit au plus que trois ans, & qui mourut au mois de Novembre; ensorte que Zenon demeura seul empereur. Sitôt qu'il se vit le maître, il s'abandonna sans reserve à ses mauvaises inclinations: il ne comptoit rien pour honteux ou illegitime, & sembloit persuadé, qu'il y avoit de la bassesse à se cacher pour faire le mal, & qu'il étoit de la dignité d'un empereur de le faire à decouvert. Pendant qu'il menoit ainsi une vie dissolue, son empire étoit ravagé par les barbares; au levant par les Sarrasins ou Arabes Scenites, au couchant par les Huns, qui avoient passé le Danube sans trouver de resistance, & pilloient la Thrace. Zenon plus barbare encore achevoit de ruiner ses peuples, leur ôtant par force ce qui leur restoit. Aussi ne fut-il pas long-tems paisible. Dès l'année suivante 475. en laquelle il étoit seul consul, s'é-

s'étant brouïllé avec sa belle-mere Verine veuve de l'empereur Leon, il craignit qu'elle ne le fit assassiner, & s'enfuit en Isaurie sa patrie, où sa femme Ariane le suivit. Basilisque frere de l'imperatrice Verine se fit reconnoître empereur avec son fils Marc, & regna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zenon; & sa femme Zenobie l'engagea dans le parti des Eutychiens.

An. 475.

Theod. lect. l. p. 556. Candid. ap. Phot. Cod. 70 p. 175

XXXIV. Fin de l'empire d'Occident.

Evagr. II. hist. c. 16 chr. Cassiod. Jorn. p 477 Marc. Chr. Anon Cusp.

L'empire d'Occident étoit encore en un état plus pitoïable. Anthemius après avoir regné près de cinq ans, fut tué à Rome l'onziéme de Juillet, sous le consulat de Festus & de Marcien, c'est-à-dire l'an 472. par ordre de Ricimer son gendre, qui mourut lui-même de maladie le dix-huitiéme d'Août suivant. Anicius Olibrius qui avoit épousé à C. P. Placidie fille de Valentinien III. fut reconnu empereur d'Occident; mais il mourut le vingt-troisiéme d'Octobre. Après un interregne de quatre mois, Glycerius prit le titre d'empereur à Ravenne le cinquiéme de Mars 473. mais il ne regna que quinze mois, & fut deposé & ordonné évêque de Salone en Dalmatie. On élut à sa place le vingt-quatriéme de Juin 473. Jules Nepos, qui regna quatorze mois, & fut chassé dans la Dalmatie le vingt-huitiéme d'Août 475. Alors le patrice Oreste, que Nepos avoit fait maître de la milice, fit reconnoître empereur son fils Romulus ou Momyle, autrement nommé Augustule, qui fut declaré empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre suivant. Il ne regna que dix mois; car ceux du parti de Nepos appellerent en Italie Odoacre Roi des Turcilingues & des Herules, qui étoit en Pannonie. Il se rendit maître de Rome le vingt-troisiéme d'Août 476. sous le consulat de Basilisque & d'Harmatius indiction quatorziéme. Il fit mou-

An. 476. mourir Oreſte à Plaiſance, & envoïa le jeune Auguſtule à une petite ville de la Campanie. Ainſi finit l'empire d'Occident; car Odoacre ne prit ni le titre d'empereur, ni la pourpre & les ornemens imperiaux, mais ſeulement le nom de roi d'Italie. Le reſte de l'Occident obéïſſoit à divers rois barbares: l'Afrique aux Vandales, l'Eſpagne & une grande partie de la Gaule aux Goths, le reſte de la Gaule aux Bourguignons & aux Francs, partie de la grande Bretagne aux Anglois Saxons. Les Francs & les Anglois étoient encore idolâtres, tous les autres peuples que j'ai nommés étoient Ariens. Le patrice Ricimer, qui avoit ſi long tems gouverné à Rome, étoit auſſi Goth & Arien; & il avoit pris l'oratoire de ſainte Agathe, pour ſervir aux aſſemblées de ſa ſecte. Mais l'égliſe indépendante des revolutions temporelles, ſe ſoutenoit au milieu de ces deſordres, comme elle avoit fait ſous les perſecutions des trois premiers ſiecles.

Inſcr. ap. Baron an. 472. Greg. 3. ep. 29. & 3. dialog. c. 30

XXXV. S. Severin de Norique.

V. S. Sever. Noric. ap. Boll. 8. Ian.

Odoacre allant en Italie viſita ſaint Severin fameux ſolitaire, qui demeuroit ſur le Danube près de Vienne. Sa cellule étoit ſi baſſe qu'Odoacre, qui étoit un jeune homme de fort grande taille, ſe baiſſa pour ne pas toucher au toit; & le ſaint lui predit la gloire qu'il alloit recevoir; car comme il prenoit congé, il lui dit: Allez en Italie: vous portez maintenant de chetives fourures; mais vous ferez bien-tôt de grandes liberalités. Quand Odoacre ſe vit établi dans ſon roïaume, il ſe ſouvint de la prediction de ſaint Severin, & lui envoïa des lettres, le priant de lui demander tout ce qu'il voudroit. Le Saint lui demanda le rappel d'un nommé Ambroiſe qui avoit été exilé, & l'obtint. Il predit devant pluſieurs perſonnes nobles, qu'Odoacre regneroit entre treize & quatorze ans.

Saint Severin est regardé comme l'Apôtre du Norique. On ne sçait point le lieu de sa naissance, & il prit grand soin de le cacher; mais la pureté de son latin faisoit juger qu'il étoit de Rome, ou de quelqu'autre endroit d'Italie. L'amour de la perfection le porta à se retirer en Orient, où il passa quelque tems dans la solitude. Ensuite il vint dans le Norique, qui est ajourd'hui l'Austriche, alors continuellement exposé aux courses des barbares. Le Saint étoit le refuge des peuples dans ces miseres publiques. Souvent il apprenoit par revelation les desseins des barbares, & avertissoit les habitans de leur marche; il les exhortoit à détourner les maux qui les menaçoient, par des prieres & de bonnes œuvres, & à païer exactement les dîmes, pour soulager les pauvres. Il rachetoit les captifs, guerissoit les malades, chassoit les sauterelles qui ruinoient le païs. Plusieurs églises le demanderent pour évêque; mais il disoit que c'étoit assez de s'être privé de sa chere solitude, pour venir par ordre de Dieu dans cette province, où il se trouvoit si souvent environné des peuples affligés.

Il établit plusieurs monasteres, dont le plus considerable étoit sur le bord du Danube près de Vienne. Mais il le quittoit souvent, pour aller à deux lieuës au de-là dans un endroit écarté prier plus tranquillement. Souvent la charité l'obligeoit d'aller en divers lieux consoler les habitans dans leurs allarmes continuelles: car ils se croïoient en seureté quand il étoit avec eux. Il instruisoit ses disciples par son exemple plus que par ses paroles, & leur reccomandoit sur tout l'imitation des anciens & l'éloignement du siecle. Excepté les fêtes, il ne mangeoit qu'après le soleil couché, & en carême une fois la semaine. Il dormoit tout vêtu sur un cili-

cilice étendu ſur le pavé de ſon oratoire : il marchoit toûjours nuds pieds, même lorſque le Danube étoit gelé. Il prédit le jour de ſa mort deux ans auparavant, & avertit ſes diſciples que tout le peuple du païs paſſeroit dans une province Romaine : leur ordonnant de le ſuivre & de tranſporter ſon corps. Il mourut en 482, le huitiéme de Janvier, jour auquel *l'égliſe* honore ſa memoire.

Marc. 8. Jan.

XXXVI. *Sidonius* eveque de Clermont *Sid 7. ep. 6 ad Baſil. Greg. Tur. hiſt. c. 23*

Evaric, Roi des Goths en Eſpagne, étendoit tant qu'il pouvoit ſa frontiere dans les Gaules, & comme Arien paſſionné, il perſecutoit la religion catholique. Il empêchoit d'ordonner des évêques à la place des morts : il en exiloit d'autres, enſorte qu'il n'y en avoit à Bourdeaux, à Perigueux, à Rodés, à Limoges, à Mende, à Baſas, à Cominges, à Auch : & faute d'évêques, on n'y ordonnoit ni prêtres, ni miniſtres inferieurs. Les peuples abandonnés, étoient au deſeſpoir. Les égliſes tomboient en ruine, les toits fondoient, les portes n'étoient plus fermées, mais ſeulement bouchées par les ronces qui y croiſſoient. Les beſtiaux couchoient dans les veſtibules des égliſes, & mangeoient l'herbe qui croiſſoit autour des autels. Les aſſemblées devenoient rares, non ſeulement à la campagne, mais dans les égliſes même des villes. C'eſt ainſi qu'en parle Sidonius, qui voïoit ces miſeres de ſes yeux.

V. Sidon. per Sirm.

Il étoit de la premiere nobleſſe des Gaules, où ſon pere & ſon aïeul avoient commandé comme préfets du pretoire. Il nâquit à Lion, & fut inſtruit dans les lettres & les ſciences par les meilleurs maîtres, enſorte qu'il devint un des plus fameux de ſon tems, pour l'éloquence & la poëſie. L'empereur Anthemius le fit prefet de Rome & patrice. Il épouſa Papianille fille de l'empereur Avitus, & en eut un fils nommé

Apol.

Apollinaire, & deux filles, Roſcia & Severiene. Après la mort d'Eparchius évêque de Clermont en Auvergne, il fut élû malgré lui pour remplir ce ſiege étant encore laïque vers l'an 477. Il étoit fort charitable, & même avant ſon épiſcopat il détournoit ſouvent à l'inſçû de ſa femme ſa vaiſſelle d'argent, pour la donner aux pauvres. On louë auſſi la charité de ſon beaufrere le ſenateur Ecdicius, fils de l'empeteur Avitus. Car le roïaume des Bourguignons fut alors affligé d'une grande famine, les Goths aïant ravagé le païs & brûlé les bleds; enſorte que le peuple ſe diſperſoit en divers païs, & perſonne ne faiſoit l'aumône. Alors Ecdicius envoïa par les villes de ſon voiſinage ſes domeſtiques, avec des chevaux & des chariots pour lui amener les pauvres. Il en retira ainſi plus de quatre mille de l'un & de l'autre ſexe, qu'il logea dans ſes maiſons, & les nourrit pendant tout le tems de la ſterilité. Puis l'abondance étant revenuë, il leur fournit encore des voitures & les renvoïa chacun chez eux.

VI. epiſt.1. & ibi Sirm. Greg. Tur. II. hiſt. c. 12

cap. 24

XXXVII. S. Patient eveque de Lion. *Sidon. VI. epiſt. 12*

Saint Patient évêque de Lion ſe ſignala dans la même famine; & non content d'aſſiſter ſon peuple & ceux de ſa connoiſſance, il étendit ſes liberalités juſqu'à l'extremité des Gaules. Il envoïa par le Rône & par la Saone quantité de bleds, qu'il faiſoit diſtribuer gratuitement, & dont on voïoit de grands magaſins ſur les bords de ces rivieres. Il aſſiſta ainſi Arles, Riés, Avignon, Orange, Albi, Valence, & juſqu'à l'Auvergne. Il fit auſſi bâtir pluſieurs égliſes, entre autres une à Lion, pour laquelle Sidonius fit une inſcription en vers. On y voit que cette égliſe étoit ſituée entre la Saone & le grand chemin, tournée à l'Orient équinoxial, ornée de lambris-dorés, d'incruſtations de marbre & de moſaïques. Il y avoit devant une

Sidon. II. epiſt. 10

une cour environnée de trois galeries ; soutenuës de colomnes d'Aquitaine, c'est-à-dire de marbre des Pyrenées, & plus loin encore d'autres galeries & d'autres colomnes. Les évêques s'assemblerent selon la coûtume, pour la dedicace de cette église ; & Fauste de Riés y prêcha.

Sidon. VI. ep. 12. & ibi Sirm.

Saint Patient avoit toutes les vertus pastorales, une severité mêlée de douceur, beaucoup de vigilance & d'application à convertir les barbares Photiniens, c'est-à-dire les Bourguignons Ariens, dont il ramenoit un grand nombre. Son abstinence & ses jeûnes le faisoient admirer du roi & de la reine ; car Lion étoit le sejour du roi des Bourguignons, qui étoit alors Gondebaud. L'église honore la memoire de saint Patient l'onziéme de Septembre.

Martyr. 11 Sept.

XXXVIII. S. Mamert de Vienne. Rogations.

Sup. n. 23. Sigibert. Chr.

La Gaule avoit alors plusieurs autres saints évêques, connus principalement par les lettres de Sidonius. Saint Mamert de Vienne est du nombre : nonobstant les plaintes que le Pape Hilarus reçût contre lui. Il est principalement illustre par l'institution des rogations, que l'on rapporte à l'an 468. & dont les calamités publiques furent l'occasion. Il y avoit souvent des tremblemens de terre, des incendies, des bruits pendant la nuit, des bêtes sauvages, qui paroissoient en plein jour dans les plus grandes assemblées. La veille de Pâque le peuple étant dans l'église de Vienne avec l'évêque Mamert, pour celebrer cette sainte nuit, le feu prit à la maison publique, qui étoit au haut de la ville. Chacun craignant pour la sienne on abandonna l'église, & l'évêque demeura seul devant l'autel priant & repandant des larmes. Le feu étant éteint le peuple revint ; & quand la fête fut passée, saint Mamert declara le dessein qu'il avoit formé pendant cette alarme, d'instituer

S. Avit. hom. il. de rogat. Greg. Tur. II. hist. cap. 34 Sidon. VII epist. 1

une

une procession solemnelle. Tout le peuple & le senat même de Vienne y consentit quoique peu disposé d'ailleurs à recevoir de nouvelles ceremonies. On choisit les trois jours avant l'Ascension, & saint Mamert voulant éprouver la ferveur du peuple, marqua d'abord pour terme de la procession l'église la plus proche de la ville; mais ce chemin parut trop court pour la devotion des fidéles.

Quelques églises des Gaules imiterent cet exemple: d'abord elles faisoient leurs processions à d'autres jours; mais ensuite elles s'accorderent toutes à les faire au même tems. Il se faisoit bien auparavant des processions, mais peu de gens y assistoient & avec peu de devotion, & elles étoient retardées par des repas: celles-ci étoient accompagnées de jeûnes, de prieres & de larmes. Saint Mamert transfera le corps entier du martyr saint Ferreol, & la tête de saint Julien de Brioude de l'ancienne église sur le bord du Rône, en une nouvelle qu'il fit bâtir. Plusieurs abbés & plusieurs moines s'assemblerent pour cette ceremonie; & après avoir veillé la nuit, quand on eut ouvert la terre, on trouva trois sepulcres. On ne sçavoit lequel étoit celui de saint Ferreol; mais un des assistans dit, qu'il passoit pour constant que le chef de saint Julien étoit enfermé dans le sepulcre de saint Ferreol; & on le trouva en effet dans le troisiéme.

Sid. v ep 14

XXXIX. Mamert Claudien, ses écrits.

Genn. scrip. cap. 81

Sidon. IV. epist. 11

Bibl. PP. Paris. to. 4. pag. 698

Saint Mamert avoit un frere nommé aussi Mamert, & surnommé Claudien, prêtre de l'église de Vienne: il avoit été moine dans sa jeunesse, & pendant ce tems avoit étudié tous les bons auteurs Grecs & Latins, Chrétiens & profanes. Il étoit geometre, musicien, poëte, orateur; dialecticien, interpréte de l'écriture, exercé à resoudre toutes les questions, & à com-

combattre toutes les erreurs. Il soulageoit son frere dans ses fonctions, prenant tout le travail de l'épiscopat, sans en avoir le titre. Il marquoit les leçons pour les differentes fêtes, conduisoit le chœur & le chant, & n'étoit pas moins recommandable par sa vertu que par ses talens. Il écrivit un traité de *l'état*, ou plûtôt de la nature de l'ame, pour refuter un petit écrit de Fauste évêque de Riés, par lequel il avoit prétendu montrer que Dieu seul est incorporel, & que toutes les créatures sont corporelles, même l'ame raisonnable. Clau-

Ibid. p. 702 dien lui répond par trois livres, où il soutient

Lib. I. c. 24 entre autres choses, que l'ame n'est jamais

pag. 723. B sans penser, & que la pensée n'est point differente de l'ame; mais seulement l'objet de la pensée, quand elle ne pense pas à elle-même. Elle pense toute entiere par sa substance; & c'est une erreur de croire que ses puissances soient autre chose qu'elle-même. Il est ainsi de la volonté: & l'ame est toute volonté, comme elle est toute pensée, & vouloir est sa substance. Ce qui est accidentel, c'est de penser ou de vouloir tel ou tel objet. L'amour n'est point une partie de l'ame, mais l'ame entiere; d'où vient qu'il nous est commandé

pag. 755 d'aimer Dieu de toute nôtre ame. Il conclut son ouvrage par une recapitulation en dix

1. propositions, dont les principales sont. Dieu est incorporel, l'homme est fait à l'image de

3. Dieu, donc son ame est incorporelle. Il est essentiel à l'ame de raisonner: or la raison ne

4. dépend ni du corps, ni du lieu. La volonté n'est point un corps, & toutefois c'est la sub-

5. stance de l'ame. Il n'y a point de corps sans longueur, largeur, & profondeur: or l'ame n'a point ces dimensions. Elle n'a ni droit,

10. ni gauche, ni haut, ni bas, ni devant, ni derriere: elle est donc incorporelle.

Clau-

Claudien dedia cet ouvrage à Sidonius, avant qu'il fut évêque, parce qu'il l'avoit excité à le publier; & Sidonius témoigna l'estime qu'il en faisoit par deux lettres, l'une à un nommé Nymphidius, l'autre à Claudien même, où il le compare aux meilleurs auteurs profanes & ecclesiastiques. Il y louë aussi un hymne de Claudien en vers trochaïques, que l'on croit être l'hymne de la passion, qui commence par *Pange lingua*. Nous avons un autre poëme de Claudien contre la poësie profane. Il mourut avant l'évêque son frere, quoiqu'il fût plus jeune; & Sidonius fit son epitaphe contenant son éloge, qu'il envoïa à Petreius fils de leur sœur.

Lib. v. epist. 3. iv. ep. 3

Bibl. PP. pag. 762

iv. epist. 11

XL.
Monastere du mont Jura, &c.

V. hist. de l'Isle B. par le Labour.

Greg. de gl. Confes. c. 22

Sid. iv. ep. 25

Boll. 28. Febr. p. 741

Il y avoit dès lors des monasteres dans le voisinage de Vienne & de Lion. Le plus ancien étoit celui de l'Isle-Barbe dans la Saone, qui subsistoit dès le commencement de ce cinquiéme siecle. Maxime disciple de saint Martin de Tours s'y retira pour cacher ses vertus: mais étant découvert il revint en son païs, & fonda un monastere dans la ville de Chinon, où il mourut. Sidonius parle aussi des monasteres du mont Jura, dont le premier fondateur fut saint Romain. Il étoit né dans le même païs, nommé alors les Sequaniens, à present le comté de Bourgogne. A l'âge de trente cinq ans il quitta ses parens, & se retira dans les forêts du mont Jura. Il avoit été quelque tems à Lion auprès de l'abbé Sabin, dont on croit que le monastere étoit celui d'Aîné; & en avoit apporté les vies des peres & les institutions monastiques, c'est-à-dire, les livres de Cassien. Romain s'étant ainsi préparé à la solitude, s'arrêta dans un lieu nommé Condat, où entre trois montagnes pierreuses il y avoit une espace de terre propre à cultiver, & quelques arbres qui lui donnoient

des fruits sauvages. Là il s'occupoit à la priere, à la lecture & au travail des mains, pour fournir à sa subsistance.

Lupicin son frere vint se joindre à lui quelque tems après ; puis deux clercs, & ensuite plusieurs autres, attirés par leurs vertus & leurs miracles. Ils bâtirent même d'autres monasteres dans le voisinage & dans tout le païs ; mais celui de Condat fut toûjours le plus parfait. Romain & Lupicin le gouvernoient ensemble, quoique leur genie fût different. Romain étoit plus doux, & Lupicin plus severe. Saint Hilaire d'Arles se trouvant dans le païs, à l'occasion de l'affaire de Celedonius, & aïant oüi parler de saint Romain, le fit venir auprès de Besançon ; & après l'avoir ordonné prêtre, le renvoïa avec honneur à son monastere. C'étoit en 444. mais saint Romain n'en fut pas moins humble dans sa communaité ; & ne se distinguoit des freres, que pour offrir le sacrifice aux jours solemnels. Le monastere de Condat s'accrut tellement, que la sterilité du lieu ne pouvoit plus suffire à un si grand nombre de moines & d'hôtes. Ils defricherent donc les bois voisins dans un endroit plus uni, où ils firent des prairies & des terres labourables. Le lieu se nommoit Lauconne, & ils y bâtirent un nouveau monastere, que saint Lupicin prit particulierement sous sa conduite. Ils bâtirent un troisiéme monastere pour leur sœur, sur une roche voisine enfermée de tous côtez ; ensorte qu'il n'avoit qu'une issuë dans la plaine. On le nomma la Baume, & il y eut jusqu'à cent cinq religieuses. Elles observoient une clôture si exacte, qu'elles n'en sortoient que pour être portées au cimetiere ; & encore que quelqu'une eût son fils ou son frere dans le monastere de Lauconne si voisin, elle ne le voïoit, ni

Vita cap. 2. Sup. XXVII num. 4

ni n'apprenoit de ses nouvelles, non plus que s'il étoit mort.

Un ancien moine representa une fois à saint Romain, qu'il avoit trop de facilité à admettre les postulans, & ne les éprouvoit pas assez. Pouvez-vous, répondit le saint, discerner facilement ceux qui doivent réüssir? Et n'en avez-vous pas vû, qui après avoir commencé avec grande ferveur se sont relâchés; & plusieurs qui après être sortis du monastere, sont revenus jusqu'à deux ou trois fois, & sont arrivés à une haute perfection? D'autres sans revenir, ont si bien suivi nôtre institut, qu'ils ont gouverné très-dignement des monasteres ou des dioceses. Une année l'abondance aïant été grande, les moines de Condat malgré saint Romain, se donnerent plus de nourriture & plus delicate qu'à l'ordinaire. Il appella à son secours saint Lupicin, qui rétablit la premiere austerité, se contentant de boüillie, d'orge sans sel & sans huile; & ceux qui ne s'en accommodoient pas se retirerent. Saint Romain mourut vers l'an 460. & fut enterré au monastere de la Baume. *cap. 3.*

Saint Lupicin lui survêcut environ vingt ans. Il n'étoit pas moins severe pour lui que pour les autres. Le froid du païs l'obligeant a porter de la fourure, il avoit une tunique de peaux de diverses bêtes par esprit de pauvreté; sa chaussure étoit des sabots ou galoches de bois, dont se servoient les moines de Gaule: son lit dans les plus grands froids étoit une écorce en forme de berceau qu'il faisoit un peu chauffer. Dans ces monasteres, particulierement à Condat, on ne mangeoit point de chair, & on ne permettoit qu'aux malades les laitages & les œufs: mais pour lui, il ne souffroit pas même qu'on mît une goutte d'huile ou de lait dans *Vita ap. Boll. 21. Apr. p. 251*

C. 1. num. 4 son potage. Jamais il ne but de vin depuis qu'il eut embrassé la profession monastique. Toutefois il blâmoit les austerités excessives, & prit grand soin de rétablir un de ses moines, qui s'étoit ruiné la santé.

Greg. Tur. vit. PP. c. 2

Saint Lupicin étant fort âgé, alla trouver Chilperic roi de Bourgogne, qui demeuroit à Geneve, & lui demanda quelque chose pour la subsistance de ses moines, qui manquoient quelquefois du necessaire. Le roi lui voulut donner des terres & des vignes; mais saint Lupicin les refusa: disant, qu'il ne convenoit pas aux moines de s'élever par la possession des biens temporels, & que l'humilité en souffriroit. Il pria donc le roi de leur donner seulement quelques revenus. Le roi leur donna des lettres, en vertu desquelles ils recevroient tous les ans trois cens boisseaux de bled, trois cens mesures de vin, & cent sols d'or pour leurs habits. Saint Lupicin mourut vers l'an 480. & fut enterré à Lauconne, où il laissa cent cinquante moines d'une grande perfection. Il n'y avoit entr'eux ni jalousie, ni proprieté; ils étoient prompts à se secourir dans leurs besoins. S'ils avoient quelque voïage à faire, ils marchoient à pied, sans autre soulagement qu'un bâton.

V. S. Rom. cap. 2. nu. 8
V. S. Lupic. cap. 4

V. S. Eug. num. 5
Acta SS. B. to. 1. p. 571
Ibid p. 577

A Vienne saint Leonien fonda deux monasteres vers le même tems. Il étoit de Pannonie, & les barbares l'aïant pris l'amenerent captif dans les Gaules. Il vêcut reclus pendant quarante ans; tant à Autun qu'à Vienne, sans se laisser voir à personne; mais on lui parloit. Il gouverna plusieurs moines assemblés auprès de sa cellule hors de Vienne; & ce fut le commencement de l'abbaïe de saint Pierre. L'autre monastere dedié à saint André & situé dans la ville étoit de filles, & il y en avoit soixante. Dans le même païs au voisinage de Vienne étoient

étoient fameux les monasteres de Grigni, dont Sidonius met la regle en paralelle avec celle de Lerins.

Sidon. VII. pist. 17

XLI Retractation de Lucidus.

La plûpart des évêques dont Sidonius fait mention, assisterent à un concile où presida Leonce d'Arles; & où Fauste de Riés obligea un prêtre nommé Lucidus à se retracter de quelques erreurs touchant la predestination. Après avoir essaïé en vain de le ramener de vive voix, il lui écrivit une lettre, où il marqua six articles, qu'il lui demandoit d'anathematiser. 1. L'erreur de Pelage : que l'homme naisse sans peché, qu'il puisse se sauver par son seul travail, & être délivré sans la grace de Dieu. 2. Qu'un fidéle & faisant profession de la foi catholique, s'il tombe après son baptême, perisse par le peché originel. 3. Que l'homme soit precipité dans la mort, par la prescience de Dieu. 4. Que celui qui perit n'a pas reçû le pouvoir de se sauver : ce qui s'entend d'un baptisé ou d'un païen, en tel âge, qu'il a pû croire & n'a pas voulu. 5. Que le vaisseau d'infamie ne peut s'élever à être vaisseau d'honneur. 6. JESUS-CHRIST n'est pas mort pour tous, & ne veut pas que tous les hommes soient sauvés. L'évêque Fauste pressoit Lucidus de répondre à cette lettre, protestant de prendre son silence pour conviction de ses erreurs. Avec lui onze autres évêques souscrivirent sa lettre; mais il n'y a que Patient de Lion, dont nous connoissons le siege.

Ep. Fausti. to. 4. Conc. pag. 1042

Le prêtre Lucidus se rendit & se retracta par un écrit adressé à trente évêques, qui le lui avoient ordonné, étant assemblés en concile à Arles comme l'on croit; car Leonce est à la tête. On voit ensuite Euphronius d'Autun, Mamert de Vienne, Patient de Lion, Fauste de Riés, Grec de Marseille, Crocus de Nîmes, Basile

Libell. Luc. to. 4. Conc. pag. 1044

sile d'Aix, Jean de Châlon sur Saone : on ne connoît pas les autres. Lucidus condamne plusieurs propositions, qui ne sont pas precisément les mêmes de la lettre de Fauste ; mais dont la condamnation tend à reconnoître que JESUS CHRIST est mort pour tous les hommes ; que Dieu ne predestine personne à la damnation ; que le libre arbitre n'a pas peri en Adam, & que la grace de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme, pour y cooperer. Le même concile chargea Fauste de Riés d'écrire contre cette erreur, de ceux qui outroient la matiere de la predestination. Il le fit par deux livres de la grace & du libre arbitre, qu'il adressa à Leonce d'Arles ; mais il donna dans l'excés opposé, relevant trop les forces de la nature.

Prol. Fausti ad lib. de Grat. &c. Bibl. PP. Paris. to. 4. pag. 799

XLII. Ordinations memorables. *Sidon. IV. epist. 25*

Jean évêque de Châlon sur Saone, qui assista à ce concile, avoit été ordonné en cette maniere. L'évêque Paul son predecesseur étant mort, Patient de Lion metropolitain, Euphronius d'Autun de la même province, & plusieurs autres évêques s'assemblerent à Châlon. Ils trouverent le peuple divisé par divers interêts particuliers, qui faisoient proposer trois sujets pour l'épiscopat ; l'un recommandable seulement par sa noblesse, le second par sa bonne table, le troisiéme par une promesse secrette d'abandonner les terres de l'église à ses partisans. Patient & Euphronius voïant ce desordre, concerterent secretement avec les autres évêques ; & sans s'arrêter à l'emportement du peuple, ils jetterent les mains tout d'un coup sur le prêtre Jean, qui ne pensoit à rien moins. Il avoit été lecteur dés son enfance ; puis aprés avoir long-tems servi, il fut archidiacre, & long-tems ancore aprés il fut ordonné prêtre : il se distinguoit par son humanité & sa douceur. Tous les gens de bien témoignerent par leurs accla-

ma.

mations, qu'ils approuvoient ce choix, & personne n'osa s'y opposer: ainsi il fut consacré évêque.

Une autre ordination memorable, fut celle de Simplicius de Bourges. Le siege étant vacant, il y eut de grandes factions, & plusieurs demandoient ouvertement l'épiscopat, jusqu'à offrir de l'argent. Sidonius évêque de Clermont dans la même province fut appellé par le decret des citoïens, pour assister à l'élection; & voïant les brigues, le grand nombre & l'impudence des pretendans, il écrivit à Agrecius de Sens metropolitain de la province voisine, le priant de venir à Bourges presider à cette élection avec les évêques ses suffragans; parce que ceux de la province de Bourges, qui étoit la premiere Aquitaine, n'étoient pas en nombre suffisant: car il ne restoit de cette province que la ville de Clermont en Auvergne sous l'obéïssance des Romains. Le peuple de Bourges se rapporta de l'élection à Sidonius seul. On lui dit tant de bien de Simplicius, qu'il crut le devoir nommer, quoiqu'il ne fût que laïque. Toutefois il consulta auparavant Euphronius évêque d'Autun, promettant de suivre son avis. Enfin Sidonius pour declarer son choix, fit un sermon en presence de toute l'assemblée; & d'Agrecius de Sens qui y presidoit. Il s'excuse d'abord sur ce qu'on l'oblige de parler, quoiqu'il soit novice dans l'épiscopat.

Sidon. VII. *epist.* 5

VII. *epist.* 8. VII. *post epist.* 9

Il represente la difficulté des élections, & l'impossibilité d'en faire une qui soit au gré de tout le monde. Si je nomme un moine, dit-il, fût-il aussi saint que les Antoines & les Hilarions, on dira qu'il est bon pour être abbé, & non pour être évêque. On defigure toutes les vertus: on appelle l'humilité bassesse, l'élevation orgueil, la severité cruauté, l'indulgence foi-

 blesse,

blesse, la simplicité bêtise. Si je nomme un clerc, ceux qui le suivent en sont jaloux, ceux qui le precedent le méprisent: ils croïent qu'il ne faut regarder en un évêque, que la longueur du service, & veulent gouverner l'église quand leur vieillesse a besoin d'être gouvernée. Si je nomme un officier militaire, on dit aussi tôt: Parce que Sidonius a été tiré de la profession seculiere, il ne veut pas prendre son metropolitain entre les Religieux; il est enflé de sa naissance & de ses dignités; il méprise les pauvres de JESUS-CHRIST.

Enfin Sidonius nomma pour évêque de Bourges Simplicius, illustre par ses ancêtres, entre lesquels il y avoit des évêques & des gouverneurs de province. Il étoit d'un âge meur, mais encore vigoureux: il avoit de l'esprit & des lettres; beaucoup d'humanité, d'affabilité & de charité pour les pauvres, beaucoup de fermeté & de modestie. Sa ville l'avoit souvent deputé vers les empereurs & vers les rois barbares, qui l'avoient même tenu en prison. Il avoit bâti une église etant encore jeune & fils de famille. Il étoit fils d'Eulode, & gendre de Pallade, qui avoient été les deux derniers évêques de Bourges; & on l'avoit déja voulu élire à leur place: sa femme étoit vertueuse, & ils élevoient bien leurs enfans. Saint Perpetuus évêque de Tours aïant oüi parler de ce sermon le demanda à Sidonius, qui le lui envoïa.

VII. ep. 9

XLIII. S. Perpetuus.

S. Loup. Ap. Boll. 1. Apr. to. 9. pag. 750

Saint Perpetuus vécut encore environ quinze ans, c'est-à-dire jusqu'en 491. & toutefois nous avons son testament fait vers ce même tems le premier de Mai, après le consulat du jeune Leon, c'est-à-dire l'an 475. par lequel il affranchit plusieurs esclaves, remet à ses debiteurs tout ce qu'ils lui doivent, & legue à son église plusieurs fonds de terre & ses livres.

vres. Il legue à son successeur ses meubles de chambre & de sacristie; & à deux prêtres qu'il avoit déposés, qu'il défend de rétablir, une pension à prendre sur ses biens. Il institue les pauvres ses heritiers. On peut croire qu'il fit depuis un autre testament, dans lequel au rapport de saint Gregoire de Tours, il laissa à chacune des églises bâties de son tems dans le diocese, les biens qu'il avoit dans les mêmes lieux: Car Gregoire marque sous chacun de ses predecesseurs, les bourgades, ou les autres lieux où furent fondées de nouvelles églises. Saint Perpetuus regla les jeûnes & les vigiles de toute l'année, & les églises où on devoit les celebrer. Il tint le siege trente ans, & l'église honore sa memoire le huitiéme d'Avril. *Greg. X. hist. c.31* *Martyr. R. 8. Apr.*

Saint Loup de Troyes vivoit encore, & Sidonius le nommoit le pere des peres, l'évêque des évêques, & le premier sans difficulté des pontifes Gaulois. Peu après que Sidonius eut été ordonné évêque, saint Loup lui écrivit, & Sidonius l'en remercia en des termes, qui font voir en même tems combien il estimoit saint Loup, & combien il se croïoit indigne de l'épiscopat. Il y avoit alors quarante-cinq ans que saint Loup étoit évêque, ce qui revient à l'an 472. puisqu'il avoit été ordonné en 427. comme il a été dit. Il vécut encore sept ans, & mourut en 479. après cinquante-deux ans d'épiscopat: l'église honore sa memoire le vingt-neuviéme de Juillet. Il laissa plusieurs disciples; entre autres saint Polycrone évêque de Verdun, saint Severe évêque de Treves l'apôtre de la premiere Germanie, saint Aubin évêque de Châlons, qui chassa les demons de plusieurs possedés, aussi-bien que saint Polycrone. Le successeur de saint Loup dans le siege de Tro- *6. ep. 1. lb. ep. 9 ep. 1.* *Sup. 15. n. 15* *Martyr. R. 29. Jul.*

Troyes, fut Camelien imitateur de ses vertus.

VLIV. Commencement de S Remi. *Flodoard. hist. l. c. 11 Hincm. ap. Sur. 13. Ian.*

Cependant s'élevoit une autre grande lumiere dans la même partie des Gaules, saint Remi évêque de Reims. Son pere Emilius & sa mere Celinie avoient eu un autre fils en leur jeunesse nommé Principius, qui fut évêque de Soissons: & pere de Loup son successeur. L'église honore S. Principe le vingt-cinquiéme de Septembre. Long-tems après sa naissance, Emilius & Celinie étant fort âgés, un solitaire nommé Montan connut par revelation, qu'ils auroient encore un fils qui seroit nommé Remi, & procureroit le salut des peuples. Il le dit à Celinie, & ajoûta pour preuve de sa prediction: je suis aveugle comme vous voïez, mais en me frottant les yeux de vôtre lait, je recouvrerai la vûë. L'enfant nâquit, & au baptême fut nommé Remigius ou Remi, & le solitaire Montan recouvra la vûë par le lait de la mere. S. Remi nâquit vers l'an 450. dans le territoire de Laon. Sa nourrice Balsamie est comptée aussi entre les Saints, & connuë à Reims par une église collegiale, qui porte le nom de sainte Nourrice. Elle fut mere de Celsin, depuis disciple de saint Remi, & connu à Laon sous le nom de saint Soussin.

Saint Remi avoit l'esprit excellent, & fit un tel progrez dans les lettres, qu'il devint au jugement de Sidonius le plus éloquent de son tems. Sa vertu n'étoit pas moindre, & dès sa plus grande jeunesse il joignit la gravité à la pureté des mœurs: ce qui fut cause qu'après la mort de Bennage évêque de Reims, il fut élû pour lui succeder, d'un consentement unanime de tout le peuple, malgré sa resistance & sa jeunesse, car il n'avoit que vingt-deux ans. L'évenement fit voir que Dieu avoit conduit cet-

9 Epist. 7.

Flod. 1. c. 11

cette élection ; & saint Remi gouverna dignement l'église de Reims pendant soixante-quatorze ans. On rapporte son ordination à l'an 471.

c. 17 Sigeb. Chr.

XLV. Autres saints Evêques en Gaule.

Sid. 9. ep. 10 Greg. Tur. II. hist. c. 23 Sid. 7. ep. 10 4. ep. 10. 1. ep. 1. Mart. 10. Iuin. 29 Iul. Sid. 7. ep. 15 4. ep. 24

Sidonius nous a conservé la memoire de plusieurs autres saints évêques, dont les plus connus sont, Aprunculus de Langres, qui étant chassé de son siege, vint en Auvergne, & fut choisi par Sidonius même pour son successeur en l'évêché de Clermont, Auspicius évêque de Toul, Censurius évêque d'Auxerre, à qui le prêtre Constanius aussi ami de Sidonius adressa la vie de saint Germain. L'église honore la memoire de Censurius le dixiéme de Juin ; & le vingt-neuviéme de Juillet celle de Prosper d'Orleans, qui pour la gloire de saint Agnan son predecesseur avoit voulu engager Sidonius d'écrire la guerre d'Attila, mais il s'en excusa.

Un officier du palais nommé Maxime avoit prêté une somme d'argent à Turpion, qui avoit été tribun. Celui-ci malade à la mort, & pressé de païer, pria Sidonius ami commun de lui obtenir du tems. Maxime demeuroit à Toulouse, & Sidonius l'alla trouver à une maison de campagne qu'il avoit auprès. Quand j'arrivai, dit-il, il vint lui-même au devant de moi, mais fort changé. J'avois accoûtumé de lui voir le corps droit, la démarche aisée, la voix libre, le visage ouvert : alors la posture, le pas, la parole, la couleur, la modestie ; tout sentoit la religion. Il avoit les cheveux courts, la barbe longue, des selles à trois pieds, des rideaux de grosse étoffe à ses portes : point de plume à son lit : point de pourpre sur sa table. Il faisoit une chere honnête, mais frugale, avec plus de legumes que de viande, & ce qu'il y avoit de meilleur étoit pour ses hôtes ; & non pour lui. En nous levant de table, je demandai tout

bas

bas aux aſſiſtans, lequel des trois genres de vie il avoit embraſſé : s'il étoit moine, clerc ou penitent? On me dit qu'il étoit depuis peu chargé du ſacerdoce, où l'affection de ſes citoïens l'avoit engagé malgré lui.

Sidonius raconte enſuite comme il propoſa à Maxime de donner du tems à Turpion, & comme Maxime non ſeulement lui accorda un delai d'un an; mais lui remit encore tous les interêts, qui montoient plus haut que le principal: promettant s'il venoit à mourir de ne rien demander aux enfans, que ce qui conviendroit au devoir de ſa profeſſion. On ne connoît point d'ailleurs ce Maxime; & comme il ne ſe trouve point entre les évêques de Toulouſe, on peut croire qu'il n'étoit que prêtre; mais cette hiſtoire eſt remarquable, pour montrer le changement qu'attiroit la clericature, même dans l'exterieur.

V. Gal. Chr. 101

XLVI. Lettre circulaire de Baſiliſque. *Evagr. 3 c. 4 Sup. n. 20 Theod. lect. I. p. 556 Epiſt. 4. Simpl. pp.*

En Orient Baſiliſque étant reconnu empereur après la fuite de Zenon, reçût une deputation de quelques Alexandrins, ſuivant laquelle il rappella Timothée Elure de l'exil où il étoit depuis dix-huit ans. Timothée vint donc à C. P. & y fut reçû par ceux de ſa faction, avec des acclamations, où ils diſoient : Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur; mais comme il alloit en proceſſion du palais de Baſiliſque à l'égliſe, ſuivi d'une troupe d'Alexandrins, & monté ſur un âne, il tomba ſi rudement, qu'il ſe rompit le pied. Pierre le Foulon ſortit auſſi du monaſtere des Acemetes, où il ſe tenoit caché; & tous les ennemis du concile de Calcedoine commencerent à paroitre, & à l'attaquer librement.

Timothée perſuada même à l'empereur Baſiliſque de condamner le concile, & la lettre de ſaint Leon, par une lettre circulaire adreſſée à tous les évêques, où ſous pretexte de confir-

Ap. Evagr.

mer

mer les loix de ſes predeceſſeurs ; de procurer l'union de l'égliſe, & de conſerver les decrets de Nicée, de C.P. & d'Epheſe, il ordonne à tous les évêques d'anathematiſer & de mettre au feu le tome de Leon, & tout ce qui a été fait à Calcedoine ; tant la definition de foi, que les interpretations & les diſputes, comme autant de nouveautez. Il eſt vrai qu'il condamne ceux qui ne confeſſent pas, que le Fils de Dieu s'eſt veritablement fait homme, & qui ſuppoſent que ſa chair eſt venuë du ciel, ou qu'il ne s'eſt incarné qu'en apparence. La lettre circulaire ajoûte que tous les évêques y ſouſcriront & anathematiſeront expreſſément ce qui s'eſt fait à Calcedoine ; & ceux qui oſeront à l'avenir en faire mention, ſeront punis comme perturbateurs des égliſes, & ennemis de Dieu & de l'empereur. Les évêques & les clercs ſeront depoſés, les moines & les laïques bannis, avec confiſcation de leurs biens. An. 476.

Timothée Elure fut renvoïé à Alexandrie, & Pierre le Foulon à Antioche ; mai avant que de partir de C.P. ils ſouſcrivirent les premiers à la lettre circulaire de Baſiliſque, & furent ſuivis d'un grand nombre d'évêques ; enſorte qu'on en comptoit environ cinq cent, qui avoient ſouſcrit, en condamnant la lettre de S. Leon & le concile de Calcedoine. Les ſchiſmatiques qui reſtoient autour de Jeruſalem, ſe prevalurent de l'occaſion, & mirent à leur tête en qualité d'archimandrite, Geronce abbé de S. Melanie, qui ne fit guere moins de mal qu'avoit fait Theodoſe, vingt-trois ans auparavant. On dit même qu'Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem ſouſcrivit à la lettre circulaire. *Evag. 3. c. 5.* *V. s. Eutym. p. 6*

Acace de C.P. fut le ſeul des patriarches qui reſiſta à Baſiliſque, & refuſa de ſouſcrire, aïant pour lui les moines, & tout le peuple de C. P. qui *Sup n. 28. n. 47* *Theod. lect. 1.*

An. 476
Simpl. ep. 4. t. 7. concil. p. 1070

qui s'assembla dans l'église contre Basilisque: Acace prit des habits noirs, & couvrit de draps noirs la chaire & l'autel. Des prêtres, des abbés & des moines zelés de C. P. avoient déja donné avis au pape Simplicius du retour de Timothée Elure, & des troubles qu'il faisoit à C. P. pour se faire rétablir à Alexandrie. Sur quoi le Pape écrivit à l'Empereur le dixiéme de Janvier 476. l'exhortant à suivre les exemples de Marcien & de Leon, sous lesquels il avoit été élevé, à maintenir comme eux le concile de Calcedoine & la lettre de saint Leon, où la foi est si clairement expliquée, à rétablir dans le siege d'Alexandrie l'évêque catholique, & en chasser bien loin le meurtrier Timothée.

Epist. 5.

En même tems il écrivit à Acace, le chargeant, même comme comme son legat, de se joindre aux prêtres & aux moines qui resistoient à Timothée, & de solliciter avec eux l'empereur, pour l'exclure d'Alexandrie, & empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Car, dit-il, on n'en a jamais tenu que quand il s'est élevé quelque nouvelle erreur, ou quelque doute dans les dogmes, afin qu'il fût éclairci par la commune deliberation des évêques.

XLVII.
S. Daniel Stylite à C. P.
V. S. Dan. ap. Sur. 11 Dec. c. 41

Acace de concert avec les moines de C. P. resolut d'appeller saint Daniel Stylite, & lui manda ce que faisoit l'empereur Basilisque; qui de son côté lui envoïa des plaintes contre Acace, l'accusant de soulever la ville contre lui, de corrompre les soldats & de le charger d'injures. Daniel répondit à l'empereur, que Dieu détruiroit son regne; & ajoûta des reproches si vehemens, que l'envoïé n'osa s'en charger, & pria le Saint de les écrire dans une lettre cachetee. Le patriarche de son côté aïant assemblé plusieurs évêques, envoïa prier Daniel de venir au se-

c. 42

recours de l'église; & comme il ne pouvoit se resoudre à descendre de sa colomne, Acace les renvoïa, avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignerent l'excés de leur affliction par leurs gestes, leurs paroles & leurs larmes; & lui proposerent l'exemple de JESUS CHRIST même, qui est descendu du ciel pour nôtre salut. Daniel descendit enfin & fut reçû par les évêques & le patriarche, avec une joie incroïable. Il se trouva dans les assemblées du peuple, qui s'émut jusqu'à menacer de brûler la ville. Basilisque épouvanté sortir de C. P. aïant ordonné aux Senateurs, de ne point voir Acace. Mais Daniel suivi des moines & de quantité de peuple sortir aussi; & alla à l'Hebdomon, où étoit l'empereur. Comme il y arrivoit, un Goth regardant par la fenêtre, vit qu'on le portoit: car sa maniere de vivre toûjours debout lui avoit tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvoit marcher. Ce Goth voïant donc qu'il se faisoit porter, dit en s'en moquant: Voilà un nouveau consul, mais aussi-tôt il tomba mort. Les gardes craignant pour l'empereur même, empêcherent Daniel d'entrer dans le palais. Il secoua la poussiere de ses pieds, suivant l'Evangile, ordonna à ceux qui l'accompagnoient d'en faire autant, & retourna à C. P. suivi de plusieurs soldats étonnés de son habit & de sa maniere de vivre. L'empereur l'envoïa prier de revenir: mais il le refusa avec indignation: enfin après y avoir envoïé plusieurs personnes; l'empereur vint lui-même trouver le Saint, & se jetta à ses pieds, lui demandant pardon; mais Daniel lui fit des reproches, & dit aux assistans: Cette feinte humilité n'est qu'un artifice dont il couvre sa cruauté: vous verrez bien-tôt le pouvoir de Dieu, qui abat les puissans. Aïant ainsi predit la chûte de Basilisque, &

An. 476.
c. 43.
Theod. lect. p. 556. D.
Matt. 10. 14.

& fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colomne. Il y eut aussi un moine nommé Olympius, qui parla à l'empereur Basilisque avec grande liberté.

XLVIII. Efforts des schismatiques. Evag. 3. c. 6. Id. c. 5.

Cependant Timothée Elure allant à Alexandrie, s'arrêta à Ephese, où il tint un concile des évêques Asiatiques de son parti, qui sçachant combien l'on pressoit Basilisque à C. P. de revoquer sa lettre circulaire, lui presenterent une requête ; où ils se plaignoient que les ennemis de la foi, c'est-à-dire les catholiques, les accusoient faussement d'y avoir souscrit par force ; & l'exhortoient à tenir ferme, pour ne publier rien autre chose. Ce concile schismatique rétablit Paul évêque d'Ephese deposé ; & rendit à l'église d'Ephese le droit patriarcal, que le concile de Calcedoine lui avoit ôté en la soumettant à C. P.

Timothée Elure acheva son voïage, vint à Alexandrie, & continua à obliger ceux qui le venoient trouver à anathematiser le concile de Calcedoine. Plusieurs toutefois de son parti se separerent de lui, entre autres Theodote évêque de Joppé, ordonné par le faux évêque de Jerusalem Theodose. C'est que Timothée, quoiqu'ennemi du concile de Calcedoine, rejettoit l'erreur d'Eutychés. En effet comme il étoit encore à C. P. les moines Euthychiens, croïant que la lettre circulaire de Basilisque leur donnoit gain de cause, coururent vers Timothée ; mais il leur prouva que la chair du Verbe incarné est consubstantielle à la nôtre, & qu'il est consubstantiel au Pere suivant la divinité, ce qui les obligea à se retirer. Timothée Solofaciole évêque catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée d'Elure, se retira dans les monasteres de Canope, dont il avoit pratiqué la regle ; & il étoit si aimé de

Theoph Ch. p. 104 D.

de tout le monde, qu'Elure ne lui put faire du mal. *Theod. lect. p. 556. C.*

Pierre le Foulon retourna aussi à Antioche par ordre de l'empereur Basilisque, & trouva le siege vacant: car Julien l'évêque catholique mourut d'affliction, voïant ce qui se passoit. Pierre commença à jetter des anathêmes, & à exciter du tumulte à cause de l'addition qu'il avoit faite au Trisagion. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean, qui avoit été deposé par un concile: mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir; & Jean revint à Antioche, où il supplanta Pierre lui-même. *Theod. Chr. p. 104 D.*

Ces mouvemens des schismatiques donnerent occasion à Gelase de Cyzique, d'écrire l'Histoire du concile de Nicée. Il étoit fils d'un prêtre de l'église de Cyzique, & avoit vû chez son pere un ancien livre en parchemin, qui contenoit tout ce qui s'étoit passé en ce concile, & avoit appartenu à Dalmace évêque de la même ville. Gelase avoit lû ce livre en sa jeunesse avec grand plaisir, & ne pouvant tout retenir par cœur il en avoit remarqué plusieurs endroits. Ensuite ces disputes des Eutychiens, qui à la faveur de Basilisque s'élevoient contre le concile de Calcedoine, sous pretexte de soutenir celui de Nicée, lui firent voir qu'ils en ignoroient la doctrine, & en parloient sans sçavoir ce qu'ils disoient. Il resolut donc d'en écrire l'histoire, & joignant à ses memoires d'anciens cahiers d'un prêtre nommé Jean, & tout ce qu'il put tirer d'ailleurs, principalement d'Eusebe de Cesarée & de Rufin; il écrivit une histoire du concile de Nicée, divisée en trois livres, & tirée en effet pour ce qu'elle contient de plus solide d'Eusebe, de Socrate, de Sozomene & de Theodoret: car tout le reste est très-suspect, & ne donne pas une grande opinion du jugement de l'auteur. *Gelas. praef. tom. 2. conc. p. 106*

L'em-

An. 477.

XLIX. Retour de l'empereur Zenon. *Evagr. III. c. 7. Theod. lect. I*

L'empereur Basilisque épouvanté par l'opposition du patriarche, des moines & du peuple de C. P. qui le traitoient d'heretique, & apprenant que Zenon revenoit d'Isaurie, & marchoit contre lui: vint dans l'église faire publiquement ses excuses; & se retracta par une ordonnance, ou il declare nul ce qu'il avoit fait par surprise sous le nom de lettre circulaire ou autrement: prononce anathême à *Nestorius*, à Eutychés & tous les autres heretiques: défend de faire pour ce sujet, ni concile, ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçûë dès le commencement dans les églises catholiques, demeure ferme & inébranlable; que l'on rende au patriarche Acace les provinces, où les ordinations appartiennent au siege de C. P. c'est-à-dire, le privilege attribué à ce siege par le concile de Calcedoine, que sa lettre circulaire avoit declaré nul.

Vict. Chron. Chr. Pasch. an. 478 Theod. lect. p. 557

Zenon revint en effet, & fut reçû à C. P. vingt mois apres sa retraite, c'est-à-dire en 477. Basilisque vint dans l'église, mit sa couronne sur l'autel, & se refugia dans le baptistere avec sa femme Zenonide, & son fils Marc. Zenon leur promit de ne leur point faire couper la tête; mais il les envoïa en Cappadoce dans un château, dont il fit murer la porte; & *ils* y moururent de faim. Zenon arrivant à C. P. vint d'abord à l'église faire ses actions de graces. Il alla remercier saint Daniel Stylite, qui lui avoit prédit son exil, & son retour; & fit bâtir à Seleucie en Isaurie une église magnifique en l'honneur de sainte Thecle, où il fit de très-grands presens, pretendant qu'elle lui avoit apparu & lui avoit promis son rétablissement. Mais il ne changea pas pour cela ses mauvaises mœurs. Il publia une loi, pour casser tout ce qui avoit été fait depuis son départ contre la re-

Vita c. 49 Evagr. III. c. 8.

religion pendant la tyrannie de Basilisque, tant sur la foi que sur les privileges des églises, les ordinations & les depositions des évêques; confirmant principalement les prerogatives du patriarche de C. P. tant pour la preséance, que pour les ordinations; ensorte que cette loi semble avoir été dictée par Acace.

An. 477.
Lib. 1. 6. C. de Sacr. Eccles.

L'empereur Zenon écrivit au Pape Simplicius: qui le congratula de son heureux rétablissement, & l'exhorta à témoigner sa reconnoissance envers Dieu, en protegeant son église. Il le prie avant toutes choses, de délivrer l'église d'Alexandrie de l'usurpateur; d'y rétablir le pasteur legitime, d'ôter de même ceux que l'usurpateur a ordonnés, pour mettre à leur place des évêques catholiques; enfin de ne souffrir en aucune maniere, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine, ni à la lettre de S. Leon. Cette lettre du pape Simplicius est du huitiéme d'Octobre, après le consulat de Basilisque & d'Armatus, c'est-à-dire en 477.

ep. 8. Simpl. t. 4 Conc. p. 1078

Acace envoïa au pape Simplicius le diacre Epiphane, avec une ample relation de tout ce que les heretiques avoient fait contre la foi & les canons; demandant comment on pourroit secourir les églises ausquelles Timothée Elure avoit fait violence, à la faveur de la tyrannie de Basilisque. Le Pape répond: que c'est de l'empereur après Dieu, qu'il faut attendre le secours de l'église; qu'il doit publier une ordonnance, pour exiler ceux que Timothée Elure a ordonnés évêques, & rétablir les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres, vos instances & celles de tant d'évêques, qui sont venus à C. P. afin que Timothée & ses sectateurs soient bannis sans retour. La même loi doit comprendre Paul

epist. ult. p. 1039

epist. ult.

Paul d'Ephese, Pierre d'Antioche, & tous ceux qu'ils pretendent avoir ordonnés évêques. Quant à Jean autrefois prêtre de C. P. que les heretiques ont fait évêque d'Apamée, & qui tournant cette entreprise contre son auteur, a chassé d'Antioche l'usurpateur Pierre, & usurpé lui-même cette église: il doit être anathematisé & retranché de la societé des Chretiens, sans esperance de retour. Et ensuite: Au reste il ne convient pas que nos freres les évêques sejournent long-tems à C. P. maintenant principalement que le peuple de ces églises est en alarme, à cause de la persecution passée: de peur que quelqu'un ne s'imagine, que l'on veüille donner atteinte au concile de Calcedoine. Car on tient par tout le monde pour inviolable, ce qui a été ordonné par tous les évêques.

L. Revolutions à Antioche & Alexandrie. *Theoph. p. 107 Vales. diss. de Petr. &c. c. 2.*

L'empereur Zenon executa ce que le Pape desiroit. Il fit déposer par un concile d'Orient Pierre le Foulon, qu'il regardoit comme attaché à Basilisque. On mit à sa place Jean évêque d'Apamée; mais il fut aussi chassé trois mois après, & Etienne homme pieux ordonné évêque d'Antioche. Il envoïa aussi-tôt des lettres synodales à Acace de C. P. pour lui faire part de son ordination, & de la condamnation de Pierre & de Jean. Acace assembla le concile des évêques qui se trouvoient à C. P. condamna Pierre le Foulon, Jean d'Apamée, & Paul d'Ephese: & en écrivit au Pape Simplicius, le priant que s'ils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les recevoir à penitence. Le Pape les condamna de son côté, & écrivit à Acace de solliciter l'empereur, pour les faire chasser hors des limites de l'empire.

Evag. 3. c. 8, & 9.

Paul étant chassé d'Ephese, les évêques d'Asie voulurent appaiser Acace de C. P. ils lui de-

demanderent pardon, & lui envoïerent une retractation, où ils assuroient avec serment, qu'ils n'avoient souscrit que par force à la lettre circulaire de Basilisque, & qu'ils n'avoient jamais eu d'autre foi, que celle du concile de Calcedoine.

Zenon vouloit aussi chasser d'Alexandrie Timothée Elure; mais on lui representa qu'il étoit si vieux, qu'il ne pouvoit aller loin; & en effet il mourut peu de tems après. On dit même qu'il s'empoisonna de peur d'être chassé. Ses disciples disoient qu'il avoit prédit sa mort: ce qu'il n'étoit pas difficile, s'il est vrai qu'il se la voulût donner lui-même. Ils furent nommés Timothéens, & ils rejettoient le concile de Calcedoine, sans être tout-à-fait Eutychiens. A sa place les évéques heretiques du païs élûrent de leur autorité Pierre, qui avoit été archidiacre, surnommé Monge ou Moggos, c'est-à-dire begue; & il fut ordonné de nuit par un seul évêque. L'empereur Zenon l'aïant appris, le trouva fort mauvais, & écrivit à Anthemius gouverneur d'Egypte, de chasser Pierre, punir ceux qui l'avoient ordonné, & rétablir dans le siege d'Alexandrie Timothée Solofaciole: ce qui fut executé. L'empereur écrivit aussi aux évêques, aux clercs, & aux laïques de toute l'Egypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, sous peine de privation de leurs honneurs & de leurs églises; & declara nulles toutes les ordinations de Timothée Elure & de Pierre Monge.

Breviar. Liber. c. 15
Genn. scrip. num. 80
Evagr. III. cap. 11
Felix ep. 1. ad Atac. p. 1050. C

Timothée Solofaciole envoïa des Ecclesiastiques à C. P. pour remercier l'empereur: entre lesquels étoit Gennade évêque d'Hermopole son parent, & Jean surnommé Talaïa, qui avoit été moine à Canope sous la regle de Tabenne, Oeconome de l'église d'Alexandrie & puis prêtre,

Liberat. ibid.
Evagr. III. cap. 12

An. 478. Ces deputés aïant executé leur commiſſion, retournerent à Alexandrie : excepté l'évêque Gennade, qui demeura à C. P. comme apocriſiaire du patriarche Timothée. Acace de C. P. donna avis au Pape Simplicius de cet heureux changement de l'égliſe d'Alexandrie ; de la mort de Timothée Elure, de la fuite de Pierre Monge, & du rétabliſſement de Timothée Soloſaciole, dont il loüe la douceur & la patience. La réponſe du Pape eſt du treiziéme de Mars 478 ſous le conſulat d'Illus. Il ſe plaint à la fin de la foibleſſe de Timothée, qui avoit ſouffert que l'on recitât à l'autel le nom de Dioſcore. Mais Timothée le ſatisfit peu de tems après ; car il lui envoïa trois deputés avec des lettres ſolemnelles, pour lui donner part de ſon rétabliſſement, & le prier de demander à l'empereur l'éloignement de Pierre Monge, qui demeuroit caché à Alexandrie. Timothée declaroit auſſi, qu'il avoit aboli ce qu'il avoit fait par crainte touchant le nom de Dioſcore, il en demandoit pardon, & envoïoit au Pape la copie de l'abjuration de ceux qui avoient été ſeduits par Timothée Elure & Pierre Monge. Le Pape Simplicius écrivit à l'empereur & au patriarche Acace ſuivant les intentions de Timothée.

Ep. Acac. to. 4. Conc. pag. 1080

Simpl. ep. 9

Epiſt. 11

Quelque tems après le Pape Simplicius reçût des lettres de l'empereur Zenon & du patriarche Acace, par leſquelles il apprit le deſordre arrivé à Antioche. Après qu'Etienne en eut rempli le ſiege environ un an, les heretiques s'éleverent contre lui & le tuerent dans l'égliſe à coups de cannes aiguiſées comme des lances, trainerent le corps par la ville, & le jetterent dans l'Oronte. L'égliſe l'honore comme martyr le vingt-cinquiéme d'Avril. L'empereur l'aïant appris, envoïa à Antioche, & fit punir les auteurs de la ſedition : les citoïens envoïerent des deputés pour

Epiſt. 10

Evagr. III. c. p. 10
Martyr. 25 Apr.

pour demander pardon, & prierent, que pour éviter de pareils desordres on leur ordonnât un évêque à C. P. ce que l'empereur leur accorda. Ainsi Acace, par ordre de l'empereur, ordonna évêque d'Antioche un autre Etienne, que l'on nomme Etienne le jeune, recommandable pour sa pieté aussi bien que son predecesseur. An. 479.

Cette ordination étant contre les regles, l'empereur & le patriarche en écrivirent au Pape, le priant de l'approuver, comme faite par nécessité pour le bien de la paix. Le Pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avoit suivi ce que j'avois écrit à mon con. frere Acace au sujet de Pierre & des autres, on n'auroit pas eu de tels crimes à punir. Car j'avois mandé que l'on vous suppliât de le chasser hors des bornes de vôtre empire, lui & tous ceux qui avoient usurpé les eglises à l'occasion de la domination du tyran. C'est pourquoi, s'il s'en trouve quelques restes, faites les chasser dans les païs étrangers. Et parce que vous avez crû ne pouvoir appaiser les seditions d'Antioche, qu'en ordonnant un évêque à C. P. contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de reserver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche : l'Apôtre saint Pierre conserve vôtre promesse & vôtre serment, afin que ce que mon frere Acace a fait par vôtre ordre ne soit pas à l'avenir tiré en coûtume. C'est pourquoi nous ne pouvons desapprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre est du vingt deuxiéme de Juin 479. Le Pape écrivit à Acace dans le même sens: lui recommandant sur tout que cet exemple ne fût pas tiré à consequence. L'empereur suivit l'avis du Pape, & envoïa Pierre le Foulon en exil à Pityonte sur la frontiere de l'em-

Simpl. ep. 14

Epist. 15

An. 479. Theoph. p 107 Menol. 20 Apr.

l'empire dans le Pont : mais Pierre trompa ses gardes & se retira auprés de saint Theodore des Euchaïtes : que l'on croit être celui que les Grecs nomment Trichinas, à cause du rude cilice qu'il portoit.

LI. Martyrius patriarche de Jerusalem. Vita S. Euthym. p. 86 pag. 69

Anastase patriarche de Jerusalem mourut au commencement de Janvier, cinq ans aprés la mort de l'empereur Leon, c'est-à-dire l'an 479. aïant tenu le siege vingt ans. Son successeur fut Martyrius natif de Cappadoce, qui avoit passé en Egypte, & mené quelque tems à Nitrie la vie d'anacorete. Il en sortit à l'occasion des troubles, qui suivirent le massacre du patriarche Proterius; & se retira avec un autre anacorete, nommé Elie natif d'Arabie. La reputation de saint Euthymius les attira en Palestine: ils s'attâcherent à lui, & il les aima particulierement, prevoïant qu'ils tiendroient tous deux en leur tems le siege de Jerusalem. Il les prenoit d'ordinaire avec saint Gerasime, pour compagnons de la retraite, qu'il faisoit tous les ans dans le desert, depuis le quatorziéme de Janvier jusqu'au dimanche des rameaux. Aprés la mort de saint Euthymius, le patriarche Anastase les amena tous deux à Jerusalem; les ordonna prêtres, & les aggregea au clergé du saint Sepulcre.

Sup. 2

pag. 86

Martyrius étant donc ordonné patriarche de Jerusalem écrivit des lettres à l'empereur Zenon, & au patriarche Acace touchant les schismatiques & leur heresie. Il en chargea le diacre Fidus, qui s'embarqua à Joppé; mais il fit naufrage la nuit, & se soutint quelque tems sur une piece de bois, qu'il rencontra par hazard. Alors il invoqua à son secours saint Euthymius, qui lui apparut marchant sur la mer, & lui dit: Sçachez que ce voïage n'est point agréable à Dieu, & ne sera d'aucune utilité à la mere des

pag. 87

des églises, c'est-à-dire à Jerusalem. Retournez à celui qui vous a envoïé, & lui dites de ma part, qu'il ne se mette point en peine de la separation des schismatiques : car l'union se fera dans peu sous vôtre pontificat. Pour vous il faut que vous alliez à ma laure, & que vous en fassiez un monastere.

Aïant ainsi parlé, il envelopa Fidus de son manteau, & Fidus se trouva tout d'un coup sur le rivage, & ensuite à Jerusalem dans sa maison, sans sçavoir comment il y étoit venu. Il raconta tout au patriarche Martyrius, *pag. 90*
qui se souvint de la prophetie de saint Euthymius, sur le changement de la laure en monastere. Il chargea Fidus de l'executer, & lui promit toute sorte de secours ; & en effet Fidus bâtit un grand monastere à la place de la laure & du cimetiere de saint Euthymius : il changea en refectoir l'ancienne église, & en bâtit une nouvelle, dont le patriarche fit la dedicace avec grande solemnité. On celebra la vigile & ensuite la messe, pendant laquelle on mit sous l'autel des reliques *pag. 91*
des saints martyrs Taraque, Probus & Andronic, le septiéme jour de Mai, la douziéme année après la mort de saint Euthymius, par consequent l'an 484. Quelque tems après le diacre Fidus fut fait évêque de Dora.

Le patriarche Martyrius ne pensoit plus à la réünion des schismatiques, quand l'abbé Marcien leur chef, comme s'il eût été inspiré de Dieu, les assembla tous en son monastere de Bethlehem, & leur dit : Mes freres & mes peres, jusqu'à quand tiendrons-nous en division le corps de l'église ? Et cela sans sçavoir si c'est la volonté de Dieu, mais nous appuïant sur nos propres raisonnemens. Suivons l'exemple des Apôtres, & tirons au sort pour les évêques & pour les moines. Si le sort tombe sur les moines,

Vita Euthy. ap. Coteler. tom. 2. mon. num. p 306

nes, nous demeurerons comme nous sommes; s'il tombe sur les évêques, nous communiquerons avec eux. Ils approuverent tous la proposition de Marcien. Le sort fut jetté & tomba sur les évêques; & aussi-tôt ils communiquerent tous avec eux, croïant que c'étoit l'ordre de Dieu. Le Patriarche les reçût à bras ouverts, & fit une grande fête à cette reunion. Il n'y eut que deux abbés, qui demeurerent opiniâtres: Geronce qui gouvernoit depuis quarante-cinq ans les monasteres de sainte Melanie, & Romain qui conduisoit celui de Thecué. Ils furent chassés pour leurs erreurs, & finirent malheureusement, menant une vie errante. C'est ce qui se passa en Palestine sous le regne de Zenon.

pag. 307

LII. Calendion patriarche d'Antioche.

A Antioche Etienne le jeune étant mort, après avoir tenu le siege environ trois ans, l'empereur Zenon obligea encore Acace d'ordonner à C. P. un patriarche d'Antioche, qui fut Calendion. Les évêques d'Orient prétendant l'ignorer, ordonnerent de leur côté Jean surnommé Codonat: mais Calendion vint aussi-tôt à Antioche, où il assembla un concile des évêques de la province, & fit premierement approuver son ordination par tous leurs suffrages. Ensuite il envoïa une lettre synodale au Pape Simplicius, qui le reçût volontiers en sa communion, comme il témoigna à Acace de C. P. par sa lettre du quinziéme de Juillet 482. sous le consulat de Severin.

Theod. lect. lib. II. Vict. Chr. an. 491 Sup. liv. XI. num 41

Calendion obtint de l'empereur Zenon la permission d'apporter à Antioche les reliques de saint Eustathe de la ville de Philipes en Macedoine, où il étoit mort en exil. Cette translation se fit avec grande solemnité: tout le peuple d'Antioche alla au devant jusques à dix-huit milles; & les Eustathiens, qui bien que catho-

tholiques étoient demeurés separés jusqu'alors, se réünirent à l'église ; c'est-à-dire, qu'il en restoit encore quelques-uns, aprés la réünion faite sous Alexandre, soixante & dix ans auparavant.

An. 482.
Sup. liv. XXIII. nu. 26

LIII.
Jean Talaia patriarche d'Alexandrie.
Felix epist. 1. to. 4. Concil. p. 1050. C
Gesta de nom. Acac. p. 1081. D

Cependant Timothée Solofaciole patriarche d'Alexandrie étant à l'extremité, envoïa tant en son nom que de tout son clergé une deputation à C. P. prier l'empereur qu'aprés sa mort ils eussent la liberté de lui choisir un successeur : mais qu'il ne pût étre pris qu'entre les clercs catholiques & ordonnés par des catholiques. Jean Talaïa prêtre & œconome de l'église d'Alexandrie fut chargé de cette deputation. L'empereur accorda au patriarche d'Alexandrie & à son clergé ce qu'ils demandoient, & donna dans sa réponse de grandes loüanges au prêtre Jean. Ensorte qu'à son retour, tout le peuple d'Alexandrie le regardoit comme designé pour succeder à Timothée ; qui peu de tems aprés mourut en paix la vingt-troisiéme année de son épiscopat, le sixième mois, c'est-à-dire, au moins l'an 482. Il étoit si doux, qu'on l'accusoit de foiblesse : car encore que l'empereur lui eût écrit, de ne point souffrir que les heretiques tinssent des assemblées & administrassent le baptême : il ne leur faisoit point de peine. Ensorte qu'ils crioient dans les places & les églises : Quoique nous ne communiquions pas avec toi, nous ne laissons pas de t'aimer.

Liber. brev. cap. 16
Sup. n. 20.

Aprés sa mort les évêques, les clercs & les moines de sa communion, c'est-à-dire les catholiques élurent Jean Talaïa : qui aussi-tôt en donna avis par ses lettres synodales au pape Simplicius & à Calendion patriarche d'Antioche : mais il ne prit pas assez de soin d'en donner part à Acace de C. P. Il se fioit à l'amitié d'Illus maître des offices, qu'il avoit cul-

Liber. c. 17
Liber. c. 16

An. 482. cultivée par des presens considerables ; aïant, comme œconome, la disposition de tous les biens de l'église d'Alexandrie. Etant donc élû patriarche, il lui adressa les lettres qu'il écrivoit à l'empereur & à Acace, & les envoïa par un magistrien. Celui-ci n'aïant point trouvé Illus à C. P. ne rendit les lettres ni à l'empereur, ni au patriarche Acace; mais s'en alla droit à Antioche, où étoit Illus.

Acace aïant appris d'ailleurs l'ordination de Jean Talaïa, prit à injure de n'avoir pas reçû ses lettres synodales. Il se joignit à l'évêque Gennade parent de Timothée Solofaciole, qui prétendoit aussi que Jean l'avoit méprisé; & tous deux se servirent des patrons que Pierre Monge avoit à la cour, pour accuser Jean Talaïa auprès de l'empereur : soutenant qu'il n'étoit pas digne de l'épiscopat, parce que du vivant de Timothée Solofaciole, il avoit voulu sortir de l'église, & avoit persuadé au même Timothée de recevoir dans les diptyques le nom de Dioscore. De plus, ils accusoient Jean de parjure, prétendant, que lorsqu'il fut deputé à C. P. on avoit découvert qu'il briguoit le siege d'Alexandrie, & qu'on l'avoit fait jurer de n'y jamais prétendre. D'autre côté, Acace representoit à l'empereur; que Pierre Monge étoit agréable au peuple d'Alexandrie; & qu'en le maintenant dans le siege, on pourroit réünir toute cette église. Il vint aussi des deputés de Pierre, offrant de faire cette réünion. Acace les reçût avec grande joïe, & les presenta à l'empereur.

Evagr. III cap. 13

L'empereur Zenon écrivit donc premierement au pape Simplicius une lettre, où il declaroit Jean indigne du siege d'Alexandrie, comme coupable de parjure ; & jugeoit que pour procurer la réünion des églises d'Egypte, il étoit plus

plus à propos de rétablir Pierre dans ce sie. An. 482.
sie. Le pape Simplicius avoit déja reçû la let- *Simpl. ep.*
tre synodale de Jean, & étoit prêt à confir- 17
mer son ordination; mais il s'arrêta tout court
sur la lettre de l'empereur, & lui fit répon-
se, qu'il suspendoit la confirmation de l'ordi-
nation de Jean: mais que pour le rétablisse-
ment de Pierre, il ne pouvoit y consentir.
Il a été, disoit-il, complice, & même chef
des heretiques, & j'ai demandé plusieurs fois,
qu'il fût chassé d'Alexandrie. La promesse qu'
il fait à present de professer la vraïe foi, ne
peut servir tout au plus qu'à le faire rentrer
dans la communion de l'église, mais non pas
à l'élever à la dignité du sacerdoce: de peur
que sous pretexte d'une feinte abjuration, il
n'ait la liberté d'enseigner l'erreur. Ce qui est
d'autant plus à craindre, que l'on dit, qu'il
est demandé pour pasteur par ceux même avec
lesquels il s'est autrefois separé de l'église. Le
Pape écrivit à Acace dans le même sens le quin-
ziéme de Juin 482.

LIV. Henotique de Zenon. *Gesta de nom. Acac. Liber.*

L'empereur Zenon irrité de ce refus, écrivit à Pergamius duc d'Egypte & au gouverneur Apollonius de chasser Jean d'Alexandrie, & mettre Pierre en possession du siege patriarchal. Alors Acace avec le secours des patrons de Pierre, persuada à l'empereur de faire le fameux édit d'union nommé en Grec *Henoticon*, que Pierre devoit souscrire en rentrant dans le siege d'Alexandrie. Il est adressé à tous les évêques & les peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de Pentapole, & dit en substance:

Evagr. III. cap. 14 Niceph. XVI. C. Liber. c. 18

Des abbés & d'autres personnes venerables nous ont presenté des requêtes, pour demander la réünion des églises, & faire cesser les funestes effets de leur division: car plusieurs personnes ont été privées du baptême, ou de la sainte communion, & il s'est commis une in-

infinité de meurtres. C'est pourquoi nous vous faisons sçavoir, que nous ne recevons autre symbole que celui des 318. peres de Nicée, confirmé par les 150. peres de C. P. & suivi par ceux d'Ephese, qui ont condamné Nestorius & Eutychés. Nous recevons aussi les douze chapitres de Cyrille d'heureuse memoire; & nous confessons que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST Dieu, Fils unique de Dieu, qui s'est incarné en verité, consubstantiel au Pere selon sa divinité, & consubstantiel à nous selon son humanité; le même qui est descendu & s'est incarné du Saint-Esprit & de la Vierge Marie Mere de Dieu, est un seul Fils & non deux. Nous disons que c'est le même Fils de Dieu, qui a fait des miracles, & qui a souffert volontairement en sa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui divisent ou confondent les natures, ou admettent une simple apparence d'incarnation. Mais nous anathematisons quiconque croit ou a crû autre chose autrefois, à Calcedoine ou en quelque concile que ce soit, principalement Nestorius, Eutychés, & leurs sectateurs. Réünissez-vous donc à l'Eglise nôtre mere spirituelle; étant dans les memes sentimens que nous. Tel est l'henotique de Zenon, dont le venin est qu'il ne reçoit pas le concile de Calcedoine comme les trois autres, & qu'il semble au contraire lui attribuer des erreurs.

LV. Variations de Pierre Monge. *Liber c. 17*

Cet édit fut envoïé à Alexandrie avec les lettres de l'empereur, pour le gouverneur & le duc, par l'abbé Ammon & les apocrisiaires de Pierre Monge qui l'accompagnoient. Avant leur départ, Acace communiqua avec eux, & avec les autres Egyptiens qui se trouverent à C. P. & qui reçûrent l'henotique, quoique jusques-là ils eussent été heretiques. Il permit aussi de lire dans le diptyques le nom de Pierre, comme

me patriarche d'Alexandrie, sur la simple promesse de réünion. Pergamius, qui venoit d'être declaré duc d'Egypte, y porta avec les deputés les lettres de l'empereur. Il trouva que Jean Talaïa avoit pris la fuite: mais Pierre Monge reçût l'henotique de Zenon, & le fit recevoir non seulement à ceux de son parti, mais à ceux du parti de Proterius avec lesquels il communiqua; & prenant l'occasion d'une fête, que l'on celebroit à Alexandrie, il parla au peuple dans l'église, & fit lire l'henotique publiquement. *Evagr. III. cap. 13*

Il anathematisa le concile de Calcedoine, & la lettre de saint Leon: il ôta des diptyques les noms de Proterius & de Timothée Solofaciole, & y mit ceux de Dioscore & de Timothée Elure. Il deterra le corps de Timothée Solofaciole, l'ôta de l'église; & le mit hors de la ville dans un lieu desert. Acace de C. P. en fut averti par Calendion d'Antioche & par d'autres; & embarassé de cette conduite de Pierre Monge, il envoïa des gens pour s'en éclaircir: mais Pierre les assura qu'il n'en étoit rien, & écrivit à Acace une lettre, où il approuve expressément le concile de Calcedoine: se plaignant seulement du zele indiscret, & de la legereté de son peuple, qui veut le gouverner plûtôt que de lui obéïr. *Victor. Tun. Chr. Liber. c 18* *Evagr. III. cap. 16* *cap 17*

Il écrivit de même au pape Simplicius, qu'il approuvoit le concile de Calcedoine: quoique dans le même tems, il voulut persuader au peuple d'Alexandrie, qu'il le rejettoit. Cette conduite double & inconstante aliena de lui plusieurs de son propre parti. Dès le commencement il y en eut qui se separerent de lui, parce qu'en recevant l'henotique, il n'anathematisoit pas nommément le concile de Calcedoine. On les appella Acephales, c'est-à-dire, sans chef, parce qu'ils s'assembloient separément, & ne suivoient *liber c. 18* *Leont. de Sect. Act. 5.*

pas leur patriarche. Et quoiqu'ensuite il anathematisât nommément le concile, ils ne voulurent point communiquer avec lui.

Liber. c. 18

Jean Talaïa étant chassé d'Alexandrie, alla à Antioche trouver Illus maître des offices, à qui il raconta ce qui s'étoit passé; & par son conseil il s'adressa à Calendion patriarche d'Antioche. Il prit de lui des lettres synodales en sa faveur, & appella au Pape Simplicius, comme avoit fait saint Athanase. Etant arrivé à Rome, il fut très-bien reçû du Pape, qui écrivit pour lui à Acace de C. P. mais Acace lui répondit, qu'il ne connoissoit point Jean pour évêque d'Alexandrie; qu'il avoit reçû Pierre Monge en sa communion, en vertu de l'henotique de Zenon; & qu'il l'avoit fait, contre l'avis du Pape à la verité, mais pour la paix des églises & par ordre de l'empereur.

Gesta de nom. Acac.

Le Pape mal satisfait d'Acace lui répondit, qu'il n'avoit pas dû recevoir à sa communion un heretique condamné; & qu'il ne suffisoit pas que Pierre Monge embrassât la communion de l'église catholique, suivant l'henotique de Zenon, s'il ne recevoit aussi le concile de Calcedoine & la lettre de saint Leon.

LVI. Mort du pape Simplicius & ses decretales.

Sup. n. 34. Lib. Pontif.

An. 483.

Tandis qu'Acace déliberoit sur la réponse qu'il devoit faire à cette lettre, le Pape *Simplicius* mourut après avoir tenu le saint siege quinze ans & cinq mois. Il fut enterré à saint Pierre le second jour de Mars 483. Il dédia l'église de saint Etienne au mont Celius: celle de saint André au mont Esquilin, à present ruinée: une autre de saint Etienne près saint Laurent, une autre de sainte Bibienne. Il établit des prêtres semainiers, qui fussent toûjours près certaines églises, pour administrer le baptême & la penitence en cas de necessité; sçavoir à saint Paul pour le premier quartier de Rome, à saint Laurent pour le troisié-

troisiéme; à saint Pierre pour le sixiéme & le septiéme: peut-être que les Goths tenoient les autres quartiers. Simplicius fit trois ordinations au mois de Decembre & de Février, & ordonna cinquante-huit prêtres, onze diacres, trente six évêques en divers lieux.

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous en reste trois. La premiere à Zenon évêque de Seville, par laquelle étant informé de son zele, il le fait son vicaire en Espagne, pour veiller à la conservation des canons. La seconde à Jean évêque de Ravenne, en date du trentiéme de Mai 482. Il le reprend severement de ce que par envie il avoit ordonné évêque un nommé Gregoire malgré lui & avec violence. Celui, dit-il, qui abuse de sa puissance, merite de perdre son privilege: c'est pourquoi, mon frere Gregoire gouvernera l'église de Modene, à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire en demandant ou en défendant, on s'adressera à nous. Et pour le soulager dans la necessité où vous l'avez reduit, il aura près de Boulogne une terre de trente sols d'or de revenu libre pendant sa vie, la proprieté conservée à l'église de Ravenne. Au reste nous vous declarons, que si à l'avenir vous entreprenez d'ordonner un évêque, un prêtre, ou un diacre malgré eux: vous serez privé des ordinations de l'église de Ravenne, ou de la province d'Emilie.

Epist. 1
Epist. 2

La troisiéme lettre du pape Simplicius est datée du dix-neuviéme de Novembre 475. & adressée à Florentius Equitius & Severe évêques. Nous avons appris, dit-il, par vôtre relation, que Gaudence évêque d'Aufinium a fait des ordinations illicites: c'est pourquoi nous lui ôtons entierement la puissance d'ordonner: & nous avons écrit à nôtre frere l'évêque Severe, qu'il

qu'il exerce cette fonction dans cette église, s'il en est besoin. Ensorte que ceux que Gaudence a ordonnés contre les regles, soient privés du ministere ecclesiastique. Il aura seulement la quatriéme partie des revenus de l'église, & des oblations des fidéles, dont il ne sçait pas user. Deux portions seront emploïées aux reparations & à l'entretien des étrangers & des pauvres, & administrées par le prêtre Onagre, sous peine de deposition s'il en abuse. La derniere partie sera distribuée aux clercs, selon leur merite. Les vases sacrés, qui ont été alienés, seront retablis à la diligence de Severe, qui fera aussi rendre les trois parts du revenu, que Gaudence s'est appropriées pendant trois ans. Ce partage & cet emploi des revenus ecclesiastiques sont à remarquer.

Lib. Pontif. in Simpl. Conc. IV. Rom tom. 4 Conc. p. 1314 F.

Après la mort du Pape Simplicius, le saint siege ne vaqua que six jours : pendant lesquels il se tint à saint Pierre une assemblée du clergé & des magistrats, où Basile prefet du pretoire, & tenant la place du roi Odoacre, parla ainsi : Vous vous souvenez que nôtre bienheureux Pape Simplicius nous a recommandé, que pour éviter le tumulte, si Dieu le retiroit de ce monde, on ne fit point d'élection sans nous consulter. Ainsi nous nous étonnons, que l'on ait entrepris quelque chose sans nous ; & s'il plait à vôtre grandeur & à vôtre Sainteté, nous conserverons en entier tout ce qui regarde l'élection de l'évêque futur ; & nous établirons pour nous & nos successeurs la loi suivante.

Qu'aucun heritage de la ville ou de la campagne, ni les ornemens ou les vases sacrés, qui appartiennent à l'église, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puissent être aliénés, à quelque titre, ou sous quelque pretexte que ce soit, par celui qui sera maintenant élû évêque, & par ses suc-

cesseurs. Autrement que l'alienation soit nulle, & que celui qui l'aura faite, qui y aura consenti, ou reçû la chose, soit anathême. Sans que l'acquereur de l'heritage se puisse prevaloir de la prescription; au contraire il sera obligé à le restituer avec les fruits, lui & ses heritiers. Et chacun des clercs aura la faculté de s'opposer à une telle alienation. Toutefois les meubles peu utiles à l'église, ou de difficile garde, pourront être vendus aprés une juste estimation, pour être emploïés en œuvres pies.

LVII. Felix pape. *Lib. Pontif. Brev. Liber. c. 18 p. 769 Gesta de nom. Ac.*

On élut pour pape Felix natif de Rome, fils du prêtre Felix, du titre de Fasciole, qui tint la saint siege près de neuf ans. Jean Talaïa continua de solliciter auprés de lui son rétablissement dans le siege d'Alexandrie; & le pape lui donna l'église de Nole en Campanie, où il demeura plusieurs années, & y mourut en paix. Pendant qu'il étoit à Rome, il fit connoître au pape plus à fond la conduite d'Acace de C. P. car comme on lui disoit ce qu'Acace avoit écrit de Pierre le Foulon & de Jean qui s'étoient aussi intrus à Antioche, on vit manifestement les variations d'Acace. Il avoit écrit au pape de ne les point recevoir, s'ils s'adressoient à lui, & ne pas même les voir; & toutefois il avoit envoïé ce même Jean tant de fois condamné, pour gouverner l'église de Tyr. *Sup.*

Theophan. Zen. an. 12 p. 113. H. Evagr. III. hist. c. 38

Le pape Felix voïant donc que les lettres de son predecesseur n'avoient été d'aucun effet, & qu'Acace se jouoit de la discipline de l'église: il tint un concile dans l'église de saint Pierre, où il choisit Vital évêque de Tronto dans le Picenum, Misene évêque de Cume en Campanie, & Felix défenseur de l'église romaine; & les envoïa avec cette instruction. Que Pierre Monge fût chassé de l'église d'Alexandrie: qu'Acace répondit au libelle que Jean Talaïa avoit presenté

au

au pape contre lui ; & qu'on lui denonçât de prononcer anathême contre Pierre Monge. Le pape chargea ses legats de deux lettres, l'une à Acace, l'autre à l'empereur Zenon.

LVIII. Lettres à Acace & à Zenon. *Felix ep I. tom. 4. conc. p. 1049*

Dans la lettre à Acace, il se plaint de son silence affecté sur l'affaire d'Alexandrie, aprés avoir éte tant de fois pressé de s'expliquer, par les lettres du pape Simplicius. Vous deviez, dit-il, representer à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie, & en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici. Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'heresie, qu'il avoit abattuë, de peur de vous rendre suspect de la favoriser vous-même. Car on sçait assez le credit que vous avez auprès du prince. Où est, mon frere Acace, le travail que vous avez emploïé contre le tyran heretique? Il veut dire, contre Basilisque. Voulez-vous en perdre la recompense? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur soit déchiré? Voulez-vous fuïr comme le mercenaire? ou plûtôt, puisque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous exposez le troupeau? Ne craignons rien pour l'église, aprés les promesses de JESUS-CHRIST ; mais craignons de nous perdre nous-mêmes, si nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'est pourquoi je vous avertis, je vous conseille, & vous exhorte à corriger le passé ; & ne pas souffrir que toute l'église soit remise en peril, par l'audace de ceux qui s'élevent contre e concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera telle, que nous l'avons reçûe de nos peres : dès cette vie, c'est s'en retrancher, que de ne pas pourvoir à sa sûreté. Et comme nous ne voulons par avoir si mauvaise opinion de vous, nous vous exhortons

tons très-instamment à éviter desormais tout ce qui le pourroit faire penser.

Dans la lettre à l'empereur, il marque d'abord, qu'il envoïe ses legats, pour lui faire part de son ordination, & s'acquitter de ses premiers devoirs. Ensuite il se plaint que l'empereur n'a point fait de réponse aux lettres de son predecesseur, pour le repos de l'église d'Alexandrie; & qu'il semble se vouloir separer de la confession de saint Pierre, & par consequent de la foi de l'église universelle. Souvenez-vous, dit-il, de ce qui a abattu vos ennemis, & vous a rétabli sur le trône. Ils sont tombés en voulant attaquer le concile de Calcedoine, & les écrits du bien-heureux Pape Leon; & vous avez recouvré la puissance, en rejettant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous, qui portiez le nom d'empereur: cherchez à vous rendre Dieu propice, plûtôt que d'attirer son indignation, je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos predecesseurs Marcien & Leon d'auguste memoire; suivez la foi de ceux dont vous êtes le successeur legitime. Suivez celle que vous avez professée vous-même: faites chercher dans les archives de vôtre palais ce que vous avez écrit à mon predecesseur, quand vous êtes remonté sur le trône. Vous n'y parlez que de conserver le concile de Calcedoine, & de rappeller Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avec écrit a lui-même, pour le feliciter de son retour à Alexandrie, comme en étant le veritable évêque: d'où il s'ensuit que Pierre, qui en avoit été chassé, étoit un faux évêque & un partisan de l'erreur. Enfin vous avez menacé par vos lettres tous les évêques & tout le clergé d'Egypte, que si dans deux mois ils ne revenoient à la communion de Timothée, ils seroient deposés & chassés de toute l'Egypte. Vous avez voulu

Epist. 2. p. 1053.

que

que ceux qui avoient été ordonnés par Pierre, ou par l'heretique Timothée déja mort, fussent reçûs à la communion de Timothée le catholique, s'ils revenoient dans le tems marqué. Mais vous n'avez point voulu que la cause de Pierre pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendit jamais gouverner des catholiques. Au contraire vous avez declaré, que si Timothée venoit à mourir, vous ne souffrirez point, qu'on lui donnât de successeur, qu'il ne fut pris entre les clercs catholiques, & consacré par des catholiques. Comment donc souffrez-vous que le troupeau de JESUS-CHRIST soit encore ravagé par ce loup que vous en avez chassé vous-même? Et ensuite: N'est-ce pas lui, qui depuis trente ans, aïant abandonné l'église catholique, est le sectateur & le docteur de ses ennemis, & toûjours prêt à repandre le sang? Enfin comme Dieu a délivré l'état du tyran heretique; délivrez l'église de ceux qui enseignent l'heresie, & ramenez le siege de S. Marc à la comunion de S. Pierre. Telles furent les lettres que le pape Felix envoïa à C.P. par les évêques Vital & Misene ses legats.

Fin du sixiéme tome.

TA-

TABLE DES MATIERES.

à

J

Con.

Sale-

Saint

Fin de la Table des Matieres.

